960.c.3

DICTIONNAIRE

BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.

ME. — Z.

DICTIONNAIRE

BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.

BRITISH MUSEUM

ME. — Z.

1800

DICTIONNAIRE

BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

DES

HOMMES MARQUANS

DE LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la Révolution françoise.

Suivi d'un supplément et de 4 tableaux des massacres et proscriptions.

RÉDIGÉ

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME TROISIÈME.

LONDRES.

1800.

DICTIONNAIRE

BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

DES

HOMMES CÉLÈBRES

DE LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

Jos: Banks

et plus particulièrement de ceux qui ont vécu dans
la Révolution française.

Suivi d'un supplément et de 4 tableaux des généraux
I.I et proscription.

R É D I G É

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME TROISIÈME.

LONDRES.

1800.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE.

M.

MEADOWS, génér. anglois. Employé dans l'Inde, il y commanda un corps de troupes contre Tippo-Saïb en 1790, et rendit des services signalés pendant cette campagne ainsi que pendant la suivante, notamment au siége de Bengalore.

MEATIERS. Nous croyons devoir observer ici que tous les journaux, le *Moniteur* même, ont défiguré la plupart des noms des prêtres qui prêtèrent le serment constitutionnel à l'Ass. Constituante. De *Ratier*, par exemple, il ont fait *Meatiers*, ainsi des autres; et ces erreurs sont tombées plus particulièrement sur des curés bretons.

MÉAUDRE, député du dép. de la Loire au Cons. des 500, en sept. 1795. Il en sortit en mai 1799.

MEAULLE, adminis. du dép. de la Loire-Infér., et présid. du trib. de Château-Briand. Il fut nommé député-suppléant de ce dép. à la Législat., où il ne prit point séance, et ensuite député à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Ce montagnard zélé, envoyé souvent en mission, seconda vivement ceux de ces collégues qui firent couler le sang à Lyon et dans la Vendée, et leur aida à y organiser les démolitions, les incendies et la dévastation. Il commit également des vexations inouïes dans le dép. de l'Ain, notamment à Bourg. Entouré d'intrigans et de femmes perdues, occupé de plaisirs ou de débauches, le peu d'instans qu'il donnoit à ses fonctions lui suffisoient encore pour faire incarcérer ou dépouiller les citoyens, et préparer contre eux des mesures sanguinaires, que le terme de sa mission ne lui permit cependant pas de mettre à exécution. On le nomma néanmoins, après la chute de la Montagne, membre du comité

de Sureté-générale; et le 27 fév. 1795 il ne rougit pas de prendre la défense des membres du comité révol. de Nantes, complices de Carrier. Ayant passé ensuite au Cons. des 500, il y soutint, le 15 fév. 1796, l'avis du Directoire, sur la manière de juger les prises maritimes; combattit le projet, plus modéré, présenté par le comité; et embrassa vivement, le 19 mars, la défense des Terroristes, qu'on accusoit de commettre des crimes dans le midi. Il sortit enfin du corps législ. en mai 1797.

MÉCHIN, curé de Brains, député-suppléant du clergé de la Sénéch. de Nantes aux Etats-Génér. Il remplaça M. Maison-Neuve à l'Ass. Nat., et prêta, le 2 janv. 1791 à la tribune, le serment exigé des prêtres.

MÉDICI (*le Duc de*), gouverneur de Naples. Il fut arrêté à la fin de fév. 1795, comme complice d'une conspiration que l'on découvrit alors, et qui étoit dirigée contre le roi et le gouvernement. Il fut enfermé à la forteresse de Gaëta.

Un abbé, nommé *Caputi* subit le même sort.

MEERFELD (*le Cte. de*), génér.-major autrichien. Il servit de la manière la plus distinguée, comme colonel, en 1796 à l'armée du Rhin, et se signala particulièrement en sept. aux affaires de Wurtsbourg. Il passa ensuite comme offic. génér. à l'armée d'Italie, et ce fut lui que l'archiduc Charles envoya en av. 1797 à Leoben, pour y entamer des négociations de paix avec Buonaparte. Il signa en conséquence, le 17 oct., à Campo-Formido près Udine, conjointement avec MM. de Cobenzel et Degelmann, le traité conclu alors entre l'Empereur et la Rép. franç.; et le 24 nov. il porta à Rastadt la ratification de ce traité, de la part de son souverain. Il resta ensuite en qualité d'envoyé près du congrès réuni dans cette ville; fut employé de nouveau dans les armées lors de la reprise des hostilités, et commanda en 1800 une division sous M. de Kray.

MEGRET D'ETIGNY (*Ant.-Jean-Marie*), noble, sous-aide-major des Gardes-françoises, âgé de 46 ans, né à Paris, dom. à Sens, cond. à mort comme conspir., le 21 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

MEGRET-SERILLY (*Ant.-Jean-Franç.*), noble, trésorier génér. de la guerre, âgé de 48 ans, né à Paris, dom. à Passy, cond. à mort comme conspir., le 21 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

MÉHÉE, connu ci-devant sous le nom de *Chevalier de la Touche*. Chassé de Russie en 1792 à cause

de ses principes révol., il se rendit en Pologne et de-là à Paris, où il mérita d'être nommé secrétaire de la Commune *dite* du 10 août; et dès le 30 il signa, avec Hugnin et Tallien, un arrêté conçu à-peu-près en ces termes: „*Le Conseil a décidé que les Sections examineroient et jugeroient, sur leur responsabilité, les citoyens incarcérés cette nuit et ce matin*;" arrêté qui fut comme le signal du massacre des prisons. On assure même que lors de ces massacres, il signa, avec le même Tallien, les *bons* de payement aux *ouvriers* de ces journées. Le 17 sept., à l'instant où la section du Panthéon-françois délibéroit sur le genre de gouvernement, (monarchique ou républicain) que l'on devoit demander à la Conv., il lui envoya son vœu, dans un billet ainsi conçu: *Si jamais ce qu'on appeloit un roi, ou quelque chose qui ressemble à cela, ose se présenter en France, et qu'il vous faille quelqu'un pour le poignarder, veuillez m'inscrire au nombre des candidats. Voilà mon nom: Méhée.* Quelque temps après il devint secrétaire de Tallien; se brouilla ensuite avec son patron, et fut dénoncé par lui; mais bientôt réconciliés, ils rédigèrent ensemble le journal des *patriotes de 1789*. Dans cette feuille, que Méhée signoit *Felhemesi*, (anagramme de Méhée fils), il affecta le langage, la politique et la morale de Marat; et conservant dans toutes les positions le même goût pour le sang, il excita le peuple, après le *9 thermidor*, à se défaire de tous les Terroristes. En oct. 1795 on parla de lui pour l'élever au Directoire, cependant il ne fut point élu; et on le nomma le 25 nov. premier secrétaire du département de la guerre, ensuite de celui des affaires étrangères; mais convaincu d'avoir été un des héros des massacres du 2 sept. 1792, il ne put tenir long-temps en place, dans un moment où le modérantisme commençoit à dominer dans le gouvernement ainsi que dans l'opinion publique, et il donna sa démission en avril 1796, *afin*, dit-il, *d'employer son temps à se justifier*. On prétend que s'étant mis à la tête d'une compagnie de fourniseurs, il fut traduit devant les trib. comme escroc. Quoi qu'il en soit de cette inculpation, il est certain qu'il se rapprocha à cette époque des Terroristes; Drouet le demanda pour son défenseur officieux en juil. 1796, et on le comptoit encore en 1799 au nombre des Jacobins de la capitale.

MEIFRUN (*ou* MEYFREND), consul à Toulon, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér. Il devint maire de Toulon après la session, et occupoit encore

cette place en 1793, lorsque la municipalité et les administrations livrèrent cette ville aux Anglois.— *Voyez* Hoon.

MEIGNON, député du dép. de la Vendée au Cons. des Anciens en 1797.

MEILLAND, habitant de Baïonne, député du dép. des Basses-Pyrénées à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Attaché au parti de la Gironde, il fut mis hors de la loi comme fédéraliste le 28 juil. 1793, et rappelé dans le sein de la Conv. Nat. le 8 mars 1795. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1799.

MEISSAS, adminis. du dép. des Hautes-Alpes, nommé au Cons. des 500 en mars 1799, pour 2 ans.

MEJANSANC, député du dép. du Cantal à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798.

MELANCIN, zélé démocrate de Venise. Il fut un des membres de la municipalité de cette ville, pendant que les François l'occupèrent en 1797; et s'étant retiré à Milan lorsqu'elle fut cédée à l'Empereur, il devint membre du corps législatif de la Rép. Cisalpine.

MELAS (*de*), général autrichien. En 1793 et 1794 il fut employé comme génér.-major, puis comme lieut. feld-maréchal, sur la Sambre et dans le pays de Trèves. En 1795 il passa à l'armée du Rhin, en mars 1796 à celle d'Italie, dont il prit en juin le commandement en chef par *intérim*; et il y servit ensuite sous les divers génér. qui se succédèrent. Se trouvant en 1799 commander l'armée autrichienne qui agit alors sous les ordres de M. de Souworow, il y seconda ce général avec activité, et poussa les avantages par lesquels M. de Kray avoit ouvert la campagne. Les différens succès qu'il obtint alors firent même croire un instant que malgré son âge avancé, il pouvoit s'élever encore au-dessus des talens de génér. de div., les seuls qu'on lui eût soupçonnés jusques-là. Mais la campagne de 1800 ne lui fut pas aussi favorable. Après avoir repoussé rapidement, avec des forces considérables, une poignée de François, qui se défendirent avec la plus grande valeur, *(voyez à ce sujet Massena)*, il perdit un temps précieux devant Gênes, qui résista, il est vrai, avec la dernière obstination; s'amusa à envoyer un corps parader sur le Var, pour avoir, apparemment, la gloire de violer le territoire françois, et laissa ainsi le temps à Buonaparte, de traverser

les Alpes, de réunir ses colonnes, de les développer dans la plaine, d'enlever ses magasins, et enfin de lui couper toute communication avec l'Autriche, sans avoir éprouvé pour ainsi dire de résistance. Tout ce qu'on a imaginé pour excuser la stagnation où il resta alors, ne sauroit le justifier. Il étoit instruit de la marche de Buonaparte; mais il paroît que la jugeant téméraire et impraticable, il ne crut à la possibilité de l'exécution, que lorsqu'il ne fut plus temps de s'y opposer. Il réunit alors ses forces avec assez de rapidité, et le défaut de vivres, plus encore que sa position, le forçant à tenter le sort des armes, il attaqua, le 16 juin, à Maringo sur la Bormida, (après plusieurs combats peu signifians) les François avec beaucoup d'impétuosité; le sort parut lui être favorable pendant une partie de la journée, malgré la valeur étonnante de l'ennemi; mais Buonaparte étant venu à bout, vers le soir, de ralentir sa marche, le culbuta à son tour, ne lui laissa pas le temps de respirer ou de se rallier, et le mit enfin dans une déroute complète. La perte de cette sanglante bataille, qui dura près de 18 heures, lui ôtant tout espoir de retraite, il se vit contraint, pour prévenir la ruine totale de son armée, que le défaut de subsistances et en partie même de munitions rendoit presque certaine, de signer une capitulation qui ressemble à celle de la garnison d'une ville assiégée. Ses troupes se retirèrent en trois colonnes sous Mantoue, toutes les places qu'elles occupoient depuis la frontière de France jusque-là furent remises aux François, et on convint d'un armistice, pour avoir le temps d'envoyer à Vienne des propositions de paix, que Buonaparte y expédia le surlendemain même de la bataille.

MELET (*Raimond*), noble, dom. à Césac, dép. de la Gironde, cond. à mort, comme contre-révol., le 11 therm. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux.

MELLINET, député du dép. de la Loire-Infér. à la Conv., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il ne passa point aux Cons. après la session.

MELLO (*Don Martin de*), ministre de la marine en Portugal. Il se montra constamment attaché au *parti anglois*, croyant le salut du Portugal lié à celui de la Grande-Bretagne. Les François firent, pendant la guerre de la rév., plusieurs tentatives inutiles pour obtenir qu'il fût renvoyé.

Un de ses parens, *Don José Corréa de* Mello, servit comme offic. génér. dans les troupes por-

tugaises qui se joignirent en sept. 1793 aux armées espagnoles; et il se distingua particulièrement à la bataille de Céret.

MELON DE PRADOUX, prieur-curé de St. Germain en Laye, député du clergé de la Prévôté de Paris aux Etats-Génér.

MELON, lieut.-génér. de la Sénéch. de Tulle, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér.

MELZI-ERILE (*François de*), nommé ministre de la Rép. Cisalpine au congrès de Rastadt, à la fin de 1797.

MEMBRÈDE, adminis. du dép. de la Meuse-Infér., député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

MÉNAGE DE PRESSIGNY (*François Marie*), noble, fermier-génér., âgé de 61 ans, né à Bordeaux, dom. à Paris, cond. à mort, le 19 flor. an 2, par le trib. révol., comme conspir., *ayant mis dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens.*

MÉNAGER, député-suppléant du tiers-état du Bail. de Meaux aux Etats-Génér. Il remplaça M. Desécouttes à l'Ass. Nat.

MÉNARD DE LA GROYE, conseiller au présidial du Mans, député du tiers-état de la Sénéch. du Maine aux Etats-Génér. En 1798 le dép. de la Sarthe le nomme au Cons. des 500.

MÉNARD (*Marie-Antoine-Alexandre-Dieudonné de*), noble, né à Luçon, fusillé le 12 oct 1797 dans la plaine de Grenelle, comme émigré. Il montra le plus grand sang-froid, et refusa de se laisser bander les yeux.

MÉNARD, membre du dép. du Gard, député de ce dép. à la Législat.

MENGIN, habitant et vice-présid. du district de St. Diez, député du dép. des Vosges à la Législat. — MENGIN de la Moselle. *Voyez* MANGIN.

MONJOT-DELBENNE, député du dép. de la Sarthe au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5.)

MENESSIER, ex-adminis. du dép. de l'Aube, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799. Il passa en déc. au Corps-législ.

MENNESSON, député du dép. des Ardennes à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, mais avec appel au peuple, et avec sursis à l'exécution jusqu'à ce que le duc d'Orléans (contre lequel il fit une sortie assez vive,) fût exporté, ainsi que toute la famille de Bourbon. Il avoit prononcé précédemment un discours hardi pour prouver que ce n'étoit pas à la Conv., mais au peuple à juger lui-même le roi. Affligé et effrayé sans doute

des événemens des 31 mai, 1 et 2 juin, il donna sa démission.

MENONVILLE (*de*), maréchal-de-camp, député de la nobl. du Baill. de Mirecourt aux Etats-Génér. Cet homme extraordinairement instruit, ne parut jamais à la tribune à cause de la foiblesse de son organe, qui ne lui permettoit pas de se faire entendre dans une assemblée si habituellement orageuse. Il prit seulement la parole le 4 juin 1791, pour réfuter des idées fausses, avancées par un orateur sur le jury d'Angleterre; et quelque temps après il hasarda, au milieu du tumulte de la séance, quelques phrases sur le droit de faire grâce, que l'on vouloit enlever au Roi. Il fut un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

MENOU (*Jacques Bon. de*), député de la nobl. du Baill. de Tourraine aux Etats-Génér., l'un des premiers membres de cet ordre qui passèrent à la chambre des Communes. Cet homme, un des plus vils que l'ordre de la nobl. ait fourni au parti révol., montra tous les vices d'un factieux, sans les racheter par aucune de leurs qualités, et se vit, dès les premières séances de l'Ass. constituante, voué au mépris de toutes les factions. Attaché depuis long-temps aux Francs-maçons, vendu au duc d'Orléans, il eut l'impudeur, en oct. 1789, de vouloir justifier ce prince, dont personne n'osoit prendre la défense. Il figuroit à la même époque dans les comités de correspondance et de propagande des Jacobins, et se servoit d'un cachet portant pour devise: *Ennemi des cultes et des Rois*. Le 12 nov. il accusa avec acharnement la chambre des vacations du parlement de Rouen, d'avoir attenté aux décrets de l'Ass., et le 12 déc. il prononça un discours sur l'organisation de l'armée. En janv. 1790 il fut nommé membre du comité des pensions, et participa ensuite à la publication du célèbre *livre rouge*. En mars il présida l'Ass., se montra un des ennemis les plus acharnés du clergé, et fut un des commissaires chargés de l'aliénation des biens de cet ordre. En avril il déclama avec indécence contre une députation du parlem. de Bordeaux, qui avoit été mandée à la barre. Le 25 juin il proposa de supprimer tous les ordres et d'en créer un *national*. En août il devint membre du comité diplomatique, et se montra dans le même mois le digne défenseur de Morton-Chabrillant. Malgré son incapacité il prétendoit à toutes les places; et piqué de ce que Mr. de Montmorin ne l'avoit pas nommé ambassadeur, il attaqua vivement ce ministre à la séance du 6 mars 1791. Il signala aussi son zèle ré-

publicain par des sorties brusques et grossières contre les tantes du Roi, lorsqu'elles partirent pour l'Italie; mais ce fut particulièrement dans l'affaire d'Avignon qu'il déploya sa lourde éloquence, et sa haine contre toute autorité. Il attaqua le Pape, sollicita et obtint la réunion du comtat Venaissin, quoique vivement combattu par l'abbé Maury, qui, profitant de sa supériorité et du mépris général dont étoit couvert Menou, se fit un jeu d'amuser l'Ass. aux dépens du nouvel orateur. Il fut par la suite, (à propos de cette réunion) vivement inculpé par Jourdan-coupe-tête qui déclara n'avoir agi dans le Comtat que par ordre de plusieurs députés, nommément de Menou, et qui produisit différentes lettres à l'appui de sa déclaration. Après la session il fut employé comme maréchal-de-camp à Paris, et se trouva y commander en second les troupes de ligne, le 10 août 1792. Sa conduite dans cette journée l'ayant fait soupçonner de royalisme, il vint quelques jours après se justifier à la barre de la Législature et prêter serment d'égalité; mais il n'en fut pas moins rayé de la liste des canditats pour le ministère de la guerre, sur laquelle il s'étoit modestement inscrit. Il écrivit à ce sujet à l'Ass. pour lui rappeler ses services: *J'étois patriote longtemps avant 1789*, mandoit-il, *la Cour m'a toujours fait horreur, j'ai défendu le dogme de l'insurrection et je me suis distingué à l'Ass. constituante.* En 1793 il fut employé contre la Vendée, et le 8 juin nommé général en chef; mais il ne tarda pas à montrer toute son incapacité. Il laissa prendre aux Vendéens la ville de Saumur, qui leur ouvrit le passage de la Loire; et se fit battre les 17 et 19 juill. au pont de Cé et à Vihiers, d'une manière si complète, qu'il perdit tout son canon, tous ses équipages, ses munitions, et que le jeune Laroche-Jacquelin le poursuivit lui-même pendant une lieue et demie, et de si près qu'il lui passa une balle au travers du corps. Les représentans du peuple le destituèrent alors comme incapable, et le renvoyèrent à Paris. Se trouvant y commander une division en mai (prairial) 1795, il défendit la Conv. Nat. contre les Jacobins; mais en oct. (vendém.) il déploya moins de fermeté ou moins de bonne volonté contre les Sections, parlementa au lieu d'agir, et fut même un moment proclamé général par les insurgés; la Conv. Nat. le décreta en conséquence d'accusation; mais il fut acquitté quelques jours après. En mai 1798 il accompagna Buonaparte comme génér. de div. dans l'expédition d'Egypte, et y mon-

tra tout ce qu'on pouvoit attendre de lui, de la bravoure et quelques talens d'exécution. Du reste il afficha la même immoralité, la même impudeur qu'en Europe. Se jouant de tous les cultes, dont il s'étoit déclaré l'ennemi, il se fit mahométan, s'affubla d'un nom turc, d'un turban, d'une robe asiatique, et alla, dans une mosquée, insulter à-la-fois au dieu de Mahomet et à celui des Chrétiens, pour posséder une jeune égyptienne. Il resta avec Kléber au moment du départ de Buonaparte.

MENTOR, député de St. Domingue au Cons. des 500 en 1797. Voici ce qu'on lit sur son compte dans un *Dictionnaire des Jacobins vivans*, imprimé à Paris en 1799. „Comme Hébert, Robespierre, etc. „prétendoient qu'il falloit avoir „mérité la corde pour remplir des „fonctions publiques, Mentor a „été nommé député, ayant été „cond. à la potence pour vol avec „effraction. Santonax fit inviter „*poliment*, par ses *travailleurs* „armés de sabres, les électeurs à „donner leurs voix au sage Men„tor.“ Il y a probablement de l'exagération dans ces inculpations; mais il est impossible qu'on ait attribué de tels crimes à un homme pur. Il figuroit au reste à cette époque parmi les Jacobins de la capitale, et Buonaparte le fit exclure en nov. du corps législat.

MENU DE CHOMORCEAU, lieut. au Baill. de Sens, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

MENUAU, juge au trib. de Vihiers, député du dép. de Maine et Loire à la Législat. Réélu en sept. 1792, par le même dép. député-suppléant à la Conv., il y prit séance après le procès de Louis XVI. En 1794 il fut envoyé comme représentant du peuple près de l'armée de l'Ouest; et en oct. il fit, au nom du comité des secours, un rapport en faveur des patriotes des îles et départemens envahis par l'ennemi. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en 1798.

MEQUENIN D'ARTAISE (*Aimé*), noble, capit. de cavalerie, âgé de 75 ans, né à Artaise, dom. à Versailles, cond. à mort le 25 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant retiré dans sa maison un prêtre réfractaire, et s'étant opposé au recrutement de l'armée du Nord.

MERCANDIN (*le Cte. de*), général autrichien. Employé en 1793 comme général-major, il montra assez d'intelligence pendant cette campagne, servit en 1794 sous Mr. de Blanckenstein à l'armée de Trèves, et fut forcé, dans le courant d'août, d'évacuer successive-

ment les positions entre la Sarre et la Moselle, et celle de Consaarbruck. Au commencement de 1796 il fut élevé au grade de général-lieutenant et employé vers Mayence; il passa ensuite à l'armée de Latour, et s'y conduisit d'une manière assez distinguée pendant toute la campagne, notamment aux combats du 24 août et du 2 sept.; mais il contribua néanmoins aux échecs qu'éprouva alors cette armée, en partageant la jalousie que les autres officiers allemands portoient au génér. en chef, qui avoit le malheur d'être né vallon. Il servit ensuite en Italie.

MERCAY (*le Baron de*), député-suppléant de la noblesse du Baill. d'Amont en Franche-Comté aux Etats-Génér. Mr. de Toulongeon ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat.

MERCERET, curé de Fontaine-les-Dijon, député du clergé du Baill. de Dijon aux Etats-Génér.

MERCIER (*Louis*), fermier-génér., âgé de 78 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 25 flor. an 2, comme conspir., *mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé.*

MERCIER, homme de lettres, auteur du *Tableau de Paris*, de *L'an 2440*, de plusieurs drames, du *Nouveau Paris*, et rédacteur du journal intitulé *La tribune*. Cet écrivain, aussi fécond que lourd et incorrect, aussi étranger au bon ton qu'au bon goût, fut toujours le jouet des littérateurs éclairés; mais des situations et des mouvemens heureux méritèrent pendant quelque temps un assez grand succès à ses drames; tandis que des idées bizarres, souvent extravagantes, et les défauts même de son style, le firent regarder comme *un génie* par les étrangers. Rien de si plaisant que l'enthousiasme sottement ridicule avec lequel un certain Cramer s'extasia sur les beautés de son Tableau de Paris. Imbu des principes de la philosophie moderne, qu'il passa toute sa vie à délayer à sa manière dans ses pesantes productions, Mercier embrassa d'abord avec véhémence le parti révolut., se sépara ensuite des Jacobins, et resta depuis presque aussi éloigné de leur faction que de celle des royalistes. Nommé en sept. 1792 député du dép. de Seine et Oise à la Conv., il y vota la détention perpétuelle de Louis XVI; et ayant signé la même année les protestations du mois de juin, contre la tyrannie de la Montagne, il fut un des 73 membres décrétés alors d'arrestation, et réintégrés dans le sein de l'Ass. après la chute de Robespierre. Il passa en sept. 1795 au Cons. des 500, s'éleva fortement, dans son journal, en mars 1796, contre le divorce, et pressa les législateurs

d'abroger une loi qui achevoit de détruire les mœurs. Le 7 mai il s'opposa vivement à ce qu'on accordât les honneurs du Panthéon à Descartes, et en prit occasion de faire une vive sortie contre Voltaire, qu'il accusa de n'avoir pas su détruire la superstition sans attaquer la morale. (Plein d'admiration pour ses propres lumières, Mercier, après avoir dans ce discours déclamé contre Descartes, ne tarda pas à vouloir culbuter aussi les systèmes des successeurs de ce philosophe; et on le vit en 1800 achever de se rendre ridicule, en prétendant assigner une nouvelle forme à la terre et lui donner de nouvelles lois de mouvement: on assura même alors que cette folie l'avoit brouillé avec son digne ami Rétif). Dans les derniers mois de cette année, (1795), on l'entendit d'éclamer à la tribune avec autant d'emphase, et d'inconséquence, que d'audace et de confiance en son mérite, contre la philosophie, (autre que la sienne); contre l'instruction, qu'il appela, la perte du genre humain; en faveur de la moralité des loteries, (il est vrai qu'il obtint une place dans cet établissement, aussi *lucratif* au moins que *moral*); enfin contre les peintres, les graveurs etc., représentant ces arts comme pernicieux pour les mœurs. Toutes ces vaines rapsodies n'aboutirent qu'à exciter tantôt l'ennui, tantôt la pitié chez ses collégues, qui le surnommèrent *le singe de J. J. Rousseau*. Il sortit du Conseil en mai 1797; et publia en 1799 un ouvrage intitulé: *Le nouveau Paris*, ouvrage que nous avons eu occasion de citer quelquefois dans le cours de ce dictionnaire, parce qu'il offre des traits relatifs aux personnages de la rév. Inférieur encore à son premier Tableau on y retrouve le même style, et la même incohérence, la même bizarrerie, la même extravagance dans les idées: peut-être a-t-il cru se montrer impartial en prodiguant à-la-fois des injures à Robespierre et à Louis XVI, au duc d'Orléans et à Marie-Antoinette, aux Directeurs de France et aux princes étrangers. Il a été au reste, ainsi que Prudhomme, que nous avons cité beaucoup plus souvent que lui, l'écho de toutes les fables populaires. On trouve cependant chez lui trois ou quatre chapitres qui offrent quelques idées heureuses, ou piquantes par leur singularité même: tels sont ceux, du Palais-royal, des Bals d'hiver, des Caricatures, et sur-tout celui de Samson; encore sont-ils écrits, comme tout le reste, d'un style fait pour les halles; mais ce ton populacier est précisément ce qui

a fait tout son succès parmi les étrangers.

MERCY (*de*), évêque de Luçon, député du clergé du Poitou aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

MERCY D'ARGENTEAU (*Florimond Cte. de*), chevalier de la Toison d'or, ambassadeur d'Autriche en France. En septembre 1790 il quitta Paris et se rendit en Brabant, pour se concerter avec les puissances maritimes, garantes de la possession de ces provinces. En 1793 il fut nommé ambassadeur de sa cour en Angleterre, et il y mourut le 25 août 1794. Il passoit en général pour un négociateur assez adroit, mais pour un homme très-immoral. Voué à l'intrigue par caractère et par habitude, il tint en France, ainsi que dans les Pays-Bas, une conduite équivoque, et se livra à des menées secrètes, à des conciliabules, qui firent soupçonner sa loyauté par sa cour et par les François de tous les partis.

MERGOT DE MONTERGON (*Charles-Pierre-César-Prospère*), noble, garde du corps du Roi, âgé de 50 ans, né à Précigny, dép. de la Sarthe, dom. à Paris, cond. à mort, comme contre-révol., le 9 flor. an 2, par le trib. de Paris.

MÉRIC, député de l'Aude au Cons. des Anciens en 1797. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

MERICAMP, homme de loi et procur.-syndic du district de St. Sèvres, député du dép. des Landes à la Législat.

MÉRIGEAUX, avocat à Pezenas, député du tiers-état de la Sénéch. de Beziers aux Etats-Gén.

MÉRINVILLE (DESMONTIERS *de*), évêque de Dijon, député du clergé de ce Baill. aux Etats-Génér. Il donna sa démission dès le mois de juill. 1790.

MERLE, député du tiers-état du Baill. de Mâcon aux Etats-Génér. En fév. 1790 il fut nommé premier maire constitutionnel de cette ville: on donna des bals, des fêtes, des illuminations en son honneur, et tout le peuple lui montra le plus grand attachement. En mars et avril 1791 il présenta à l'Ass. Nat. plusieurs rapports au nom du comité des recherches, et le 18 juin il fut nommé secrétaire. Après la session il retourna dans sa patrie, y vit sa popularité détruite en un instant, et fut ensuite enveloppé dans les proscriptions des Terroristes. Transféré à Lyon, on l'y condamna à mort le 15 frim. an 2, avec un de ses parens, et il fut attaché avec mille autres victimes aux arbres des Brottaux; mais la mitraille lui ayant emporté un poignet, sans le blesser ailleurs, il vint à bout

de se débarrasser de ses liens et de se sauver dans la campagne. Déjà il avoit fait un assez long trajet, lorsqu'un détachement de la cavalerie révolutionnaire se mit à sa poursuite, et l'acheva à coups de sabre.

MERLET, procureur syndic du district de Saumur, député du dép. de Maine et Loire à la Législat. Il la présida une fois, parut assez souvent à la tribune, et y parla toujours dans un sens assez modéré.

MERLIN, de Thionville, avocat et offic. municip., député du départ. de la Moselle à la Législat., où il forma, avec Bazire et Chabot, ce qu'on appela alors le *trio cordelier*, qui, pendant toute la session, se fit un métier et une habitude de dénoncer journellement tous les ministres et les gens en place: on accuse Merlin d'avoir dénoncé jusqu'à son propre père. En général il fit beaucoup parler de lui pendant la rév. (sur-tout durant la Législat.), sans jamais acquérir une influence majeure, parce que ses moyens se trouvèrent au-dessous du rôle qu'il avoit entrepris, et qu'il se trahit souvent par cette fluctuation de principes, qui est le cachet de l'ambition unie à la médiocrité. Il est juste cependant de convenir, qu'il est peut-être le seul des premiers révolut. qui ait paru sentir que, dans la position où se trouvoit alors la France, l'unique moyen de parvenir au pouvoir, étoit de réunir les autorités civile et militaire; aussi le vit-on également jaloux de s'acquérir l'estime des armées, et de dominer à la tribune. En novembre 1791 il s'opposa à l'envoi des troupes dans les colonies, représentant cette mesure comme *liberticide*, et en même-temps comme dangereuse pour la métropole elle-même, qui avoit besoin de ses soldats, pour contenir les ennemis extérieurs et intérieurs. Quelques jours après il combattit la proposition d'accorder des secours pécuniaires à ces mêmes colonies, et assura que le commerce finiroit par devenir fatal à la France, en avilissant l'esprit national. Le 28 mars 1792 il fit décréter d'accusation Mr. de Castellane évêque de Mende, qui fut ensuite massacré. Le 13 avril il se plaignit du peu de soin qu'on mettoit à propager les lumières, et proposa d'envoyer dans les campagnes, aux frais de l'état, l'almanach du père Gérard, composé par *l'excellent citoyen* Collot d'Herbois. (*Voy. à ce sujet l'article Collot.*) Le 21 avril il demanda que le Roi, les ministres et tous les fonctionnaires publics, fussent tenus de donner le tiers de leurs revenus en contribution patriotique; et le 23 il fit la motion

d'exporter tous les prêtres insermentés en Amérique. Le 30 il avança que puisque la nation étoit en guerre, il ne falloit pas se borner à séquestrer les biens des émigrés, mais en prononcer la confiscation. Le 8 mai il s'éleva contre un projet de lois sur la discipline militaire, et prêcha si vivement l'insurrection, que l'Ass. finit par lui ôter la parole par un décret exprès. Le 13 il présenta de nouvelles mesures contre les prêtres insermentés. Ce fut lui qui, avec Bazire et Chabot, imagina la fable du célèbre *Comité autrichien*, afin de tourmenter et d'avilir la Cour. Le juge de paix Larivière (*voy. ce nom*) ayant eu la hardiesse de poursuivre sur ce fait les trois députés, comme calomniateurs, Merlin dénonça à son tour Larivière, et sollicita avec acharnement contre lui un décret d'accusation. Le 25 du même mois (*mai*) il dénonça tous les ministres à-la-fois; et accusa le 28 Mr. de Laporte d'avoir fait brûler les papiers du *Comité autrichien;* mais ce ministre s'étant justifié à l'instant même, Merlin porta toute sa colère sur des soldats suisses, qu'il prétendit avoir arboré la cocarde blanche; et il termina la séance en faisant accorder des gratifications à quelques gardes constitutionnels du Roi, qui avoient dénoncé leurs camarades. Le 1er. juin il voulut recommencer ses inculpations contre les ministres; mais l'Ass. refusa de l'entendre; et le 4 il fut de nouveau improuvé, même hué par tous les partis, pour avoir voulu produire, contre le ministre Duport-du-Tertre, une déposition écrite de sa main, signée par deux gardes nationaux, et qu'il portoit dans sa poche depuis 34 jours, pour s'en servir à la première occasion favorable. On reçut tout aussi mal une nouvelle dénonciation qu'il hasarda le 18 juill. contre Monciel, ministre de l'intérieur. Le 10 août il se fit remarquer à la tête des ennemis de la Cour, et ce fut lui sur-tout qui força Roederer à conduire le Roi dans le salle de l'Ass. Le 15, en annonçant que les ennemis alloient attaquer Thionville, il demanda que Louis XVI, sa famille et les parens d'émigrés fussent déclarés responsables de la sureté des membres de la Législature; et le 23 il renouvela cette proposition, en pressant ses collégues de décréter que les femmes et enfans d'émigrés seroient sur-le-champ retenus comme otages. Le 26 il offrit d'aller servir, à la fin de la session, dans le corps de *Tyrannicides*, proposé par Jean de Brie. On assure qu'il fit alors tous ses efforts (en sept.) pour empêcher le duc d'Orléans d'être nommé à la Conv. Réélu lui-même par son dép., il

annonça le 24 du même mois que Lasource l'avoit instruit la veille qu'il se formoit un parti dans l'Ass. pour nommer un dictateur, et il somma ce membre de lui désigner le tyran, afin de pouvoir *le poignarder dans la salle même*. Le 1er. oct. il accusa Louis XVI d'avoir voulu *verser à grands flots le sang du peuple*, demanda que lui et ses partisans portassent leurs têtes sur l'échafaud, et que dans ce procès la Conv. Nat. s'attribuât à-la-fois les fonctions de juges et de jurés. Dans le courant du même mois il pressa l'Ass. d'ordonner à l'accusateur public de dénoncer la Reine, au trib. crim. En nov. il se montra le défenseur le plus chaud de Robespierre, lorsque ce membre fut accusé par Louvet; et afin de le venger, il dénonça à son tour le ministre Roland aux Jacobins, et les engagea à le poursuivre. Quelques jours après il annonça, au milieu de l'Ass., que le seul reproche qu'il eût à se faire dans la rév., étoit de n'avoir pas poignardé Louis XVI le 10 août. Le 11 déc. il s'opposa à ce qu'il fût accordé des conseils à ce prince; et ayant été, quelques jours après, nommé commiss. à Mayence, il écrivit le 6 janv. 1793 de cette ville, pour annoncer qu'il votoit la mort du tyran. Il resta dans cette forteresse lorsqu'elle fut assiégée par les Prussiens, contribua beaucoup à sa défense, se montra à la tête de toutes les sorties avec la plus grande bravoure, et n'oublia rien pour gagner l'amour du soldat. Cependant l'opinion publique l'accusa alors, tantôt d'avoir reçu de l'argent du roi de Prusse pour hâter la capitulation, tantôt d'avoir détourné à son profit une partie des effets et de l'argenterie de l'Electeur. Ce qui est certain, c'est qu'il afficha un luxe effréné pendant ses missions, qu'il acheta ensuite des maisons de campagne, des équipages magnifiques, qu'il entretint des filles, des danseuses, et que la dot d'environ 20 mille francs que lui avoit apportée en mariage une femme aveugle et respectable, dont il fit le malheur, ne pouvoit suffire à toutes ses dépenses. Le 4 août il reparut à la Conv., présenta un rapport sur le siége de Mayence, et fit révoquer un décret d'arrestation lancé contre les chefs qui avoient commandé dans cette place. Le 6 nov. il fut nommé secrétaire de la Conv., et le 16 représentant du peuple près de l'armée de la Vendée, où venoit de se rendre la garnison de Mayence. De retour de cette mission, il défendit chaudement le général Westermann, qu'on vouloit faire arrêter, et rappela, comme preuve de son patriotisme, que cet officier avoit, le 10 août 1792, conduit les pha-

langes du faubourg St. Antoine contre le château des Tuileries. Le 8 janv. 1794 il pressa la Conv. de déclarer que toutes les places prises aux ennemis seroient démantelées, et que tout ce qui faisoit les richesses des provinces envahies, tel que les chevaux, les bestiaux, l'or, l'argent, les denrées etc., seroit transporté en France. Le 22 fév. il proposa d'exclure tous les nobles des places de l'armée. En juillet il garda le silence le plus profond pendant la lutte qui prépara la chute de Robespierre; mais dès qu'il vit la victoire décidée, il se rangea du parti des vainqueurs. On s'attendoit si peu à le voir renier les Jacobins, qu'on voulut l'interrompre le 27, dès qu'il parut à la tribune; mais on s'aperçut bientôt que les vaincus n'ont jamais d'amis, et qu'il ne prenoit la parole que pour déclamer contre eux. Le 1er. août il fut nommé membre du comité de Sureté-génér., et le 17 président de la Conv. Sur la nouvelle de l'assassinat de Tallien, il prononça le 10 un discours plein de feu contre les Jacobins, qu'il appela les continuateurs de Robespierre, fut vivement applaudi, et fit décréter que leur club seroit fermé. Le 13 oct. il provoqua l'arrestation de Lefèvre, l'un des noyeurs de Nantes; le 16 il contribua fortement à faire passer la résolution prise alors contre les clubs; et on le vit en général combattre alors les Terroristes, dont il avoit si long-temps professé les principes, sans cependant partager tous leurs crimes; car il fut toujours plus avide d'or que de sang. En fév. 1795 il obtint de nouvelles mesures répressives contre les Jacobins, et parla en faveur de l'armée, qu'il désigna comme le seul instrument capable de ramener la paix, et par conséquent de restaurer les finances. Il continua à figurer dans les comités et à l'Ass., fut envoyé de nouveau en mission à l'armée du Rhin; mais son crédit diminua cependant peu à peu, et il acheva de le perdre au Cons. des 500, où il passa à la fin de l'année. Les journalistes l'attaquèrent alors avec assez d'acharnement. Quoiqu'il se fût opposé le 15 juill. 1797 à la rentrée des prêtres, à moins qu'ils ne prêtassent un serment, *la Sentinelle* l'accusa, le 19 sept., de favoriser le culte catholique; Charles Duval le dénonça aussi à plusieurs reprises, dans son *Journal des hommes libres*, comme coupable de trahison ou de lâcheté, tant à Mayence qu'à Manheim en 1793 et 95; et le 1er. oct. il parut, à l'appui de cette accusation, une adresse virulente, suivie de trois pages des signatures d'invalides qui avoient servi à Mayence.

Mayence. Merlin repoussa militairement toutes ces inculpations, „déclarant que le rédacteur du Journal des hommes libres et ses correspondans, ne pouvant être atteints par le mépris et l'ignominie, qui les couvroient déjà sans mesure, il useroit de la liberté de presser les épaules de leur cher Charles Duval, s'il se permettoit d'user encore à son égard de la liberté de la presse." Se consolant, au milieu des jouissances que sa probité républicaine lui avoit acquises, du genre de mépris qu'il inspiroit lui-même, il sortit du Cons. en mai 1798, et se fit alors employer dans l'administration générale des postes, place qui lui permit de continuer à se livrer en paix au luxe et aux plaisirs. Prudhomme rapporte que mourant de faim avant la rév., il avoit voulu s'engager dans la troupe comique de la Montansier, qui le refusa parce qu'il étoit trop laid.

MERLIN, de Douai, avocat, député du tiers-état du Baill. de Douai aux Etats-Génér. Fils d'un paysan d'Anchin, il fut placé comme domestique et enfant de choeur à l'Abbaye de cette ville, se rendit agréable aux moines, qui, remarquant en lui des dispositions, lui apprirent à lire, l'envoyèrent au collége de Douai, et lui fournirent ensuite l'argent nécessaire pour faire un cours de droit. Reçu avocat, ses bienfaiteurs lui confièrent la conduite des affaires de leur maison, lui procurèrent celle du chapitre de Cambray, et lui firent enfin épouser la soeur d'un d'entre eux, ce qui lui assura une certaine aisance et le mit à même d'acheter une charge de secrétaire du roi. Quoique naturellement vif, la dissimulation et une feinte modestie furent toujours le fond de son caractère. Nommé aux Etats-Génér. par le Bail. de Douai, il s'attacha d'abord à la faction d'Orléans, travailla beaucoup à la rédaction de la première constitution, et fut un des membres du comité féodal qui contribuèrent le plus à faire supprimer les droits seigneuriaux: pendant les années 1789 et 1790 on le vit paroître sans cesse à la tribune pour provoquer de nouvelles suppressions de ce genre, et quelquefois des mesures contre le clergé, auquel il devoit sa fortune. Le 28 oct. 1789 il présenta un long rapport sur les princes étrangers possessionnés en Alsace, et les fit ranger dans la classe des propriétaires ordinaires. Le 28 fév. 1790 il fut nommé secrétaire, et le 9 oct. président de l'Ass. Nat. Le 28 fév. 1791 il se montra un des plus ardens provocateurs de la loi contre l'émigration; et le 16 mai il appuya l'avis du comité de constitution, qui vouloit autoriser la réé-

lection des membres de l'Ass. Nat. à la Législature; mais cet avis fut rejeté. Après la session il devint présid. du trib. crim. du dép. du Nord, et fut nommé en sept. 1792 député de ce dép. à la Conv. Nat., où il vota ensuite la mort de Louis XVI. Il se rendit assez tard à cette Ass., et lorsqu'il arriva à Paris, il se trouva inculpé, par des papiers saisis dans une armoire de fer aux Tuileries. Le 7 déc. il parut à la tribune, et se justifia en prouvant qu'il n'avoit jamais commis le crime de vouloir servir Louis-XVI. Tant que les Girondins dominèrent dans la Conv., Merlin y obtint peu d'influence; mais il ne tarda pas à se rendre cher aux partisans de la Terreur, par cette loi atroce des *Suspects* dont il fut le rapporteur; et qui, en écartant toutes les autres mesures révol. auxquelles il eut part, suffiroit seule pour lui mériter une place parmi les hommes les plus sanguinaires de la révolution. Les surnoms de *Merlin-suspects*, *Merlin-potence*, furent ceux qu'elle lui valut; et Prudhomme, après avoir rendu compte des dispositions de cette loi, inventée, dit-il, par le génie froidement homicide de Merlin, s'écrie — *O Merlin! O exécrable bourreau!* Ce fut le 17 sept 1793 qu'il fit porter ce décret, qui d'un bout de la France à l'autre remplit les prisons de détenus, et y rassembla cette foule de victimes que l'on vit ensuite encombrer les échafauds. Il continua à travailler assidument dans le comité de législation, et demeura passif lors de la lutte du 9 thermidor (27 juil. 1794); mais aussitôt que Robespierre fut culbuté, il se prononça contre les Terroristes, dont il avoit approuvé la conduite lors de la proscription des Girondins. En sept. il fut nommé membre du comité de Salut-public; et on le vit ensuite parler plusieurs fois contre les agens de la Terreur, particulièrement contre Carrier, et présenter en même-temps des mesures de rigueur contre les émigrés. Le 8 déc. il fit rendre le décret qui rappela dans le sein de la Conv. les 73 membres proscrits par Robespierre, et quelques jours après celui par lequel l'Ass. refusa la même grâce aux députés mis hors de la loi, et que les Thermidoriens regardoient alors comme trop modérés. (Ils furent cependant rappelés par la suite.) A la fin du même mois, il proposa, au nom de trois comités, de porter le décret d'accusation contre Billaud-Varenes, Collot d'Herbois, Barrère et Vadier. Il continua en 1795 à être l'organe et un des principaux meneurs du comité de Sureté-Générale, et par conséquent du gouvernement. Il y eut à cette époque peu de résolutions impor-

tantes auxquelles il ne prît part; et conservant toujours du penchant pour les mesures révol., on remarqua alors qu'il sélevoit avec beaucoup plus de force contre la révolte des Sections, que contre celle des Terroristes. A la fin de l'année (le 14 nov.) le Directoire le nomma ministre de la justice, et il passa en janv. 1796 au ministère de la police; mais il donna sa démission et reprit en avril celui de la justice. Après la victoire que trois des Directeurs remportèrent le 4 sept. 1797 (18 fructidor an 5) sur la majorité des Conseils, Merlin entra au Directoire à la place de Barthélemy et en devint bientôt un des membres influens. On l'accuse d'avoir beaucoup contribué à faire exporter à Cayenne Pichegru, Barthélemy et leurs compagnons d'infortune. Après avoir partagé quelque temps la puissance souveraine avec Barras et Rewbel, et préparé avec ce dernier, par l'envahissement de la Suisse et plusieurs autres mesures impolitiques conseillées par l'intérêt personnel, les revers de la campagne de 1799, il se vit chassé du Directoire le 18 juin de cette année, époque où Siéyès y entra lui-même, soutenu par un parti puissant, et décidé à en écarter tout ce qui pouvoit contrarier ses vues. Depuis cet instant, dépouillé du pouvoir, en butte à la haine et au mépris de ses concitoyens, Merlin se vit attaqué sans cesse, par les journalistes qui l'avoient le plus encensé. Nous n'en citerons qu'un exemple. Dès la fin du mois de juin un N°. de l'*Ami des Lois*, d'abord voué à l'ancien Directoire, contenoit les mots suivans: „Merlin, de Douai, successivement conseil du duc d'Orléans, ami de Danton, de Chabot, de Robespierre et de Laréveillière, auteur de la loi des Suspects, avocat des Septembriseurs, ministre disgracié de la police, puis ministre de la justice: vain comme un paon, patient comme un chat, cruel comme un tigre, sembloit n'avoir survécu aux factions dont il avoit été l'ame et le valet, que pour insulter à la justice de la providence. Il se sauva de l'échafaud en entrant au Directoire. Il vouloit être dictateur: il eut pour auxiliaire Jean-Rewbel, etc., Laréveillière, etc. Ces trois avocats se mirent en tête qu'ils étoient les trois plus grands hommes du siècle.... L'art de Merlin fut de tenir en continuelle fermentation les rivalités, les jalousies, les inquiétudes, les vengeances et toutes les passions haineuses, tandis qu'il établissoit sa dictature sur la frayeur des uns, sur l'ambition des autres, et sur la crédulité de tous." Ce

portrait est sans doute un peu chargé; l'auteur y accorde aussi à Merlin une profondeur de vues qu'il n'eut jamais; mais en général on est forcé de convenir que du côté du caractère, ce sont bien à-peu-près là ses traits véritables. Le *Diplomate* dit avec plus d'énergie encore, en déc., en parlant de l'abus des mots de *liberté* et *d'égalité*: „Si j'avois été libre et l'égal de „Merlin, je lui aurois dit: Bourreau, ta *loi des Suspects* est ton „arrêt de mort... tu mourras sur „l'échafaud.“ Buonaparte témoigna en 1799 le plus grand mépris à Merlin, et le traita cependant ensuite avec quelque égard, en faveur de son fils, qu'il avoit au nombre de ses aides-de-camp. Enfin, en avril 1800, l'ex-directeur accepta humblement une place de substitut du commis. du gouvernement près d'un tribunal de Paris.

MERLINO, député du dép. de l'Ain à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Tantôt terroriste, tantôt modéré, il passa journellement d'un parti à un autre, et ne se fit remarquer que par son inconséquence, et quelquefois par sa cruauté. Envoyé en mission dans son dép. en 1793, avec Amar, il participa à toutes les débauches de ce proconsul, à toutes les concussions et les atrocités qu'il y commit. On le vit, la même année, solliciter un secours de trois millions pour les ouvriers de Lyon; en 1795 parler en faveur des aveugles des Quinze-vingts, et faire accorder une somme de 2000 à la veuve et aux enfans de Joseph Lesne, qui avoit été fusillé à Lyon, et déclaré innocent le lendemain de son exécution. Devenu membre du Conseil des Anciens, il s'éleva le 25 janv. 1796 contre les parens des émigrés, et voulut qu'on les dépouillât, avant leur mort, des biens qui devoient appartenir un jour à leurs enfans. Etant sorti du Cons. en 1798, il fut aussitôt réélu à celui des 500.

MERMET (*Auguste*), général de brigade. Ce jeune homme fut le confident, et en quelque sorte l'ami domestique de Hoche, sous lequel il fut assez constamment employé, entre autres dans la Vendée; ce général le regardoit comme un homme aimable et intelligent, mais peu militaire. Ayant passé, au milieu de 1796 à l'armée d'Italie, il y fut tué le 3 août au combat de Lonado.

MERMOZ, député du Mont-Blanc au Cons. des 500 en sept. 1795. Il en sortit en mars 1799.

MÉRODE-VESTERLO (*le Cte. de*), brabançon. Il occupa pendant quelque temps la place d'ambassadeur de l'Empereur à la Haye; et embrassa ensuite le parti patriotique, au moment de l'insurrec-

tion du Brabant, sans cependant jouer un rôle marquant. Lors de la pacification de ces provinces, il rentra en grâce, donna en mai 1793 à son souverain 40,000 florins pour les frais de la guerre contre la France, émigra dès que les républicains eurent conquis la Belgique, et fut rayé en juin 1800.

MERSAN (MOREAU-). *Voy. ce dernier nom.*

MERVEILLEUX-MORTAFON, adminis. du dép. de la Charente-Inférr., député de ce dép. à la Législat.

MESGRIGNY (*le Mis. de*), aide-major au régt. des Gardes-franç., député de la noblesse du Baill. de Troyes aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

MESLON (*Jean-André*), noble, conseiller au parlement de Bordeaux, né et dom. dans cette ville, cond. à mort le 12 mess. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, *comme ne s'étant jamais prononcé pour la liberté de manière à être séparé des deux classes, dont les crimes pèsent sur leurs têtes.*

MESNARD DE CHOUZY, père (*Didier-Franç.*), commissaire au bureau des dépenses de Louis XVI, âgé de 64 ans, né à Versailles, dom. à Paris, ex-ministre-plénipotentiaire de France en Franconie, cond. à mort, le 29 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

MESNARD DE CHOUZY, fils, (*Jean-Didier*), contrôleur-général de la bouche de Louis XVI, âgé de 35 ans, né à Versailles, cond. à mort le 29 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

MESNARD, curé d'Aubigné, député du clergé de la Sénéch. de Saumur aux Etats-Génér.

MESNARD, génér. de div. au serv. de la Rép. Il fut d'abord employé contre l'Espagne, servit ensuite avec succès en 1795, 96 et 97 en Italie comme génér. de brigade, et se signala d'une manière particulière, en nov. 1795 à la bataille de Finale; à l'ouverture de la campagne de 1796 contre M. de Provera, qui fut enveloppé et fait prisonnier avec sa division; en mai au passage du Pô et au combat de Fombio, et en janv. 1797 à l'affaire de Carpendolo. Ce fut lui qui marcha contre la Suisse et s'empara du Pays-de-Vaud en janv. 1798, lorsque le Directoire eut résolu l'envahissement de cette République; et quoiqu'il ait cédé presqu'aussitôt le commandement au génér. Brune, il n'en a pas moins été en butte aux injures de différens écrivains, qui ont oublié qu'elles ne font jamais que gâter la cause de celui qui les emploie, et infirmer les raisonnemens

qui les accompagnent. L'invasion de la Suisse est sans doute une des injustices les plus criantes et en même-temps les plus impolitiques que se soit permis le Directoire; mais il est certain que l'affaire de Thierens, qu'on a reprochée à Mesnard, ne fut provoquée en aucune manière par ce général. Il faut connoître bien peu les soldats et les hommes en général, pour vouloir trouver à une rixe de ce genre des causes secrètes et politiques: il semble entendre les premiers démocrates français, accusant les nobles de *faire brûler leurs châteaux pour avoir le droit de se plaindre* (*). Il en est de même de cent inculpations de ce genre, de cent contes populaires dont on a surchargé toutes les relations de l'envahissement de la Suisse.

MESTRE, avocat à Ste-Foix, député du tiers-état de la Sénéch. de Libourne aux Etats-Génér.

METTERNICH, professeur à l'université de Mayence. Il devint démocrate forcené au moment de la rév. franç., présida le club jacobin de Mayence en 1792, tandisque cette ville fut occupée par les républ., et rédigea alors un journal patriotique. S'étant échappé en 1793 lorsque les Prussiens reprirent cette place, il se fit employer comme commissaire dans l'armée françoise, fut fait prisonnier en 1796 par les Autrichiens, ensuite relâché; et il se retira alors à Bingen, où il publia une gazette au nom des prétendus délégués de la confédération Cis-Rhénane, pour presser la formation de cette rive du Rhin en République.

METTERNICH-WINEBURG (*le Cte. de*), ministre de l'Empereur, homme regardé comme très-instruit et très-habile en diplomatie. Son souverain l'employa en 1790 à pacifier le pays de Liège; (il étoit alors ministre près du cercle de Westphalie) et le nomma, en janv. 1791, ministre plénipotentiaire près du gouvernement des Pays-Bas. Il conserva cette place pendant les années difficiles de 1791, 92, 93 et 94. En janvier 1793 il fut fait chevalier de la toison d'or; et en 1797 il se rendit au congrès de Rastadt, avec Mr. de Cobenzel, en

(*) Mesnard envoie un de ses aides-de-camp, escorté de 2 hussards, à un général suisse; au retour il s'élève une rixe entre les hussards et des soldats vaudois: des deux premiers, l'un est tué et l'autre désarmé; et c'est le général françois qui leur a ordonné de se faire tuer, pour avoir un prétexte d'attaquer les Cantons! Il faut convenir que cette inculpation n'est que pitoyable. Quand un gouvernement veut en attaquer un autre, il n'a pas besoin d'un prétexte de cette *importance*.

qualité de ministre impérial.

METTERNICH *(le Cte. de)*, le jeune. Il fut en 1797 plénipotentiaire des comtes catholiques de l'Empire, au congrès de Rastadt.

METZGER, adminis. du dép. du Haut-Rhin, nommé en 1798 député au Cons. des 500, pour 2 ans. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

MEUNIER, horloger génevois, l'une des victimes fusillées à Genève, en juill. 1794, pour avoir, au commencement des troubles, combattu les maximes révolutionnaires.

MEUNIER DU BREUIL, lieutenant-génér. du présidial de Mantes, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

MEUNIER, secrétaire du dép. du Loiret, député de ce dép. à la Législat. En 1798 il fut renommé par le même dép. au Cons. des 500, pour 2 ans.

MEUNIER, génér. républic., membre de l'académie et ancien offic. du Génie. Employé en 1792 dans l'armée de Custine, il arrêta la capitulation par laquelle Mayence se rendit aux François, le 21 octobre; défendit ensuite, avec le plus grand courage et la plus grande obstination, pendant l'hiver de 1792 à 1793, le petit fort de Königstein, contre les Prussiens; et s'étant rendu enfin, faute de vivres, dans le courant de mars, il fut aussitôt échangé, entra dans Mayence, et y déploya de nouveau le plus grand courage et beaucoup d'habileté; mais il eut, le 7 juin, une cuisse emportée par un boulet dans le fort de Cassel, et mourut le 13 du même mois; les Franç. perdirent en lui un excellent officier.

Un autre Meunier fut employé quelque temps au dépôt de la guerre, et servit en 1800 comme génér. de brigade.

MEURINNE, cultivateur, député du tiers-état du Baill. de Clermont en Bauvoisis aux Etats-Gén.

MEURSIN *(J.)*, comtesse, âgée de 21 ans, née à Versailles, dom. à Paris, cond. à mort le 6 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison de St. Lazare, où elle étoit détenue.

MEVOLHON, avocat à Sisteron, député du tiers-état de la Sénéch. de Forcalquier aux Etats-Génér.

MEYER, conseiller intime de Baden, ministre de cette puissance au congrès de Rastadt, en 1797.

MEYER, médecin, député du tiers-état des villes impériales d'Alsace aux Etats-Génér.

MEYER *(J. B.)*, de Mazarme, député du dép. du Tarn à la Conv.

Nat.; où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798, fut aussitôt réélu à celui des Anciens, et passa en déc. 1799 au Corps-législ.

MEYER, présid. de l'adminis. du dép. de l'Escaut, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

MEYER, hollandois, envoyé à Paris par l'Ass. Nat. batave en 1795. Un décret de la Conv. du 22 juin le reconnut, ainsi que son collègue Blaw, en qualité de ministres plénipotentiaires de Hollande, près de la Rép. franç. Il avoit déjà fait part le 21 mai, au comité de Salut-public, du traité d'alliance conclu entre les deux Etats; et il écrivit le 9 oct. au corps législat. pour le féliciter de la victoire qu'il venoit de remporter sur les Sections. Au commencement de 1797 il écrivit encore au ministre des relations étrangères, pour le féliciter de la *manière* dont les négociations avec l'Angleterre avoient *été entamées, conduites* et *rompues*. Elle est *digne*, ajoutoit-il, *d'une grande nation qui désire la paix*; mais qui la veut *assortie à ses triomphes*.

MEYNARD DE MELLÉ (*S.*), noble, âgé de 17 ans, né à Brive-la Gaillarde, cond. à mort, le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

MEYNARD, député de la Dordogne à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI, sauf à prendre à la paix les mesures qu'exigeroient les circonstances. En 1795 il fut envoyé en mission près des armées du Nord, et de Sambre et Meuse. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en 1798.

MEYNIEL, avocat à Comont, député du tiers-état de la Sénéch. de Coudom aux Etats-Génér.

MEYNIER DE SALINELLES, bourgeois, ancien négt., député du tiers-état de la Sénéch. de Nismes aux Etats-Génér. Après la session il devint maire de Nismes et ensuite présid. du dép. du Gard; mais le trib. révol. de Paris le cond. à mort, comme contre-révol., le 26 flor. an 2. Il étoit âgé de 65 ans.

MEYNIER, général républ. En 1793 il fut employé à l'armée d'Alsace, et il s'y distingua, notamment le 22 juill. en délogeant les Prussiens de la montagne de Ste. Anne et de la position d'Edigkoffen. Il servit également avec intelligence pendant la campagne d'hiver en Hollande, et contribua aux succès obtenus alors dans l'Ostfrise. En 1799 il fut employé comme génér. de div.

MEYVIÈRE (*J.*), noble, capit. d'infanterie, âgé de 24 ans, né à Vigeois, dép. de la Corrèze, dom. à Paris, cond. à mort comme contre-révol. le 5 mess. an 2, par le trib. de Paris.

MEZAROS, gentilhomme hongrois, génér. au serv. d'Autriche. Il fit une partie de la guerre contre les Turcs en qualité de colonel, et se distingua particulièrement, le 31 juill. 1789, à la bataille de Focksan. L'Empereur l'éleva peu de temps après au grade de général-major. En 1793 il servit avec distinction à l'armée de Wurmser. Le 23 mai il fut grièvement blessé à une affaire qui eut lieu sur le Speierbach; le 3 août il repoussa un corps de troupes sorties de Landau; le 13 oct., jour de la prise des lignes de Weissenbourg, il dirigea une colonne, enleva du canon et prit des hommes à l'ennemi; le 17 du même mois, s'étant porté avec l'avant-garde autrichienne sur Brumpt, il y rencontra un corps françois, eut son cheval tué sous lui, et y livra un combat long et opiniâtre, qui finit par tourner à son avantage; le 26 et le 27 il soutint de nouveau plusieurs attaques très-chaudes dans la forêt de Brumpt, et il y montra de l'intelligence et beaucoup d'intrépidité. Pour le récompenser de ses services, l'Empereur lui donna en nov. la petite croix de l'ordre de Marie-Thérèse. En 1794 il fut employé dans le corps d'armée aux ordres du prince d'Hohenlohe-Kirchberg, et blessé dans le courant de mai. Au commencement de 1796 il obtint le grade de feld-maréchal-lieutenant, et passa en Italie sous M. de Wurmser. Il commanda, conjointement avec M. Ott, l'avant-garde de ce général le 11 sept., et s'étant porté de Legnano sur Mantoue, il livra un combat très-vif à Buonaparte, et pénétra dans la place, après avoir repoussé l'ennemi. En 1797 il fut nommé commandant d'une des colonnes de l'armée d'insurrection de Hongrie.

MIACZINSKI (*Joseph*), polonois, né à Varsovie, et maréchal-de-camp au serv. de France. Ayant embrassé de bonne heure le parti révol., il fut envoyé en août 1792 à l'armée de Dumouriez, où il servit en général avec peu de succès. Vers la fin de la campagne il prit le commandement de Sedan, et ce fut lui qui, le 4 oct., attaqua près de Scy le corps d'émigrés françois aux ordres des princes frères de Louis XVI. Il ne fut pas plus heureux en 1793, notamment en fév. à Rolduc; et la conduite qu'il tint ensuite, lors de la prise des lignes de la Roëre par le génér. Cobourg, le fit vivement soupçonner d'intelligences avec ce prince. Se trouvant

en mars cantonné à Orchies, il y retint long-temps près de lui, sous différens prétextes, les commis. de la Conv. envoyés pour arrêter Dumouriez, ce qui fit croire qu'il avoit prévenu ce génér. de leur arrivée et de leur mission. En effet, dès que Dumouriez se fut assuré d'eux, il chargea Miaczinski de s'emparer de Lille, et ce dernier accepta cette commission, en lui mandant qu'il l'en aimoit davantage pour le parti vigoureux qu'il avoit pris; mais lorsqu'il se présenta dans cette ville, avec 100 hussards, il y fut arrêté, son escorte désarmée, et on le transféra aussitôt à Paris, où le trib. révol. le cond. à mort, le 17 mai 1793, comme traître à la patrie. Il étoit âgé de 42 ans.

MICAULT DE COURBERON (*S. Vivant*), présid. au parlem. de Dijon, dom. à Auxerre, cond. à mort comme émigré, le 27 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Côte-d'Or.

MICAULT, femme LAGUYOMARAIS, (*Marie-Jeanne*), âgée de 50 ans, née à Lamballe, dom. à Laguyomarais, cond. à mort le 18 juin 1793, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de Bretagne, dont Laroyrie étoit le chef.

MICHAU, rédacteur d'une feuille intitulée *La Quotidienne*, regardée généralement comme le journal françois le plus royaliste. Le conseil milit. de Paris le cond. à mort le 5 brum. an 4, comme convaincu d'avoir constamment provoqué, par ses écrits, à la révolte et au rétablissement de la royauté. Il vint à bout de se soustraire à son jugement, reparut bientôt à Paris, recommença son journal sous le nom de *Feuille du jour*, et fut de nouveau mis en jugement en septembre 1796; mais Lacretelle le jeune le défendit, et le trib. crim. de Paris le déclara innocent. Il se vit ensuite impliqué dans la conspir. de Lavilleheurnois, ce qui n'eut aucune suite sérieuse; mais le Directoire l'enveloppa en 1797 dans la proscription du 4 sept. (18 fructid.). Buonaparte le rappela à la fin de 1799.

MICHAUD (*S. B.*), homme de loi et adminis. du dép. du Doubs, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut lié assez constamment avec les Terroristes, occupa en juin 1794 la place de secrétaire de la Conv., et fut, en mai 1795, un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Joseph Lebon. Ayant passé au Conseil des 500, il en sortit en mai 1798, devint alors présid. du trib. crim. de son dép., et fut nommé en mars 1799 au Cons. des Anciens.

MICHEL DES ESSARTS (*Elisab.-Agat.-Marie-Henriette*), noble, domiciliée à Boismé, dép. des Deux-Sèvres, condamnée à mort comme complice des Vendéens, le 21 niv. an 2, par la com. milit. d'Angers.

MICHEL DES ESSARTS (*Charles-Marie*), noble, dom. à Boismé, cond. à mort comme étant un des chefs de la Vendée, le 19 niv. an 2, par la com. milit. d'Angers.

MICHEL, veuve MARBOEUF, (*Henriette - Franç.*), marquise, âgée de 55 ans, née à Nantes, dom. à Champs, dép. de Seine et Marne, condamnée à mort, le 17 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue *d'avoir désiré l'arrivée des Autrichiens et des Prussiens, pour lesquels elle conservoit des provisions.*

MICHEL, de la Meurthe, député de ce dép. à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1797.

MICHEL, jeune, homme de loi à St. Malo, député du dép. d'Ille et Vilaine à la Législat.

MICHEL, du Morbihan, député de ce dép. à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix.

MICHEL (*Pierre*), génér. franç. Il servit avec bravoure en 1794 en Corse, et ensuite à St. Domingue, où il contribua efficacement aux succès remportés en avril et mai 1797 sur les Anglois. Buonaparte le renvoya dans cette île en fév. 1800, avec le génér. Vincent.

MICHELI, citoyen de Genève, nommé en 1797 ministre de cette Répub. près de celle de France, et présenté au Directoire le 8 juin.

MICHELLE, veuve LÉVIS, (*G. A.*), noble, née à Langres, âgée de 40 ans, cond. à mort le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg, où elle étoit détenue.

MICHELON, de Marbareau, procur.-syndic. du district de St. Léonard, député du dép. de la Haute-Vienne à la Législat.

MICHELON, procureur du Roi à Murat, député du tiers-état de la Sénéch. de Moulins en Bourbonnois aux Etats-Génér.

MICHET, député de Rhône et Loire à la Conv. Nat., où il vota la détention perpétuelle de Louis XVI. Il fut ensuite un des 73 députés décrétés d'arrestation comme partisans de la *Gironde*, et réintégrés dans la Conv. après la chute de la *Montagne*. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en 1798.

MICHIELS, aîné, accusateur public près le trib. crim. du dép. de la Meuse-Infér., député de ce dép. au Cons. des Anciens en 1798.

MICHON DU MARAIS, député du dép. de Rhône et Loire à la Législat. Il s'y occupa des finances, appuya, le 16 déc., l'émission des assignats de dix et de vingt sols, proposa le 2 mars 1792 la vente des forêts nationales, et en porta la quantité à 4 millions d'arpens, valant 2 milliards; mais ce projet, dangereux sous plus d'un rapport, sur-tout dans un pays où la rareté du bois se faisoit déjà vivement sentir, fut rejeté à l'unanimité, sans que personne daignât seulement le combattre.

MICHOUD, fils, négociant et adminis. du dép. de l'Isère, député de ce dép. à la Législature.

MIEGEVILLE (*Ant.*), conseil. au parlem. de Toulouse, âgé de 57 ans, né à Toulouse, cond. à mort, le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant protesté, en sept. 1790 avec son corps, contre les lois de l'Ass. constituante.

MIER (*le Cte. de*), offic. autrichien. Il se distingua d'une manière particulière les 2, 4 et 6 sept. 1796 aux batailles de Wurzburg et d'Aschaffenburg: à la tête d'un escadron de chevaux-légers, il ne cessa pendant ces journées de harceler l'ennemi tantôt en dos tantôt en flanc, il lui enleva 23 caissons et lui fit beaucoup de prisonniers. L'archiduc Charles le recommanda particulièrement à l'Empereur. Il commanda de même avec succès des corps détachés en 1799 et 1800.

MIEULLE, député des Hautes-Alpes au Cons. des 500 en 1797.

MIGLIA (*le Cte de*), fusillé à Vérone le 17 mai 1797, comme chef de l'insurrection qui y éclata alors contre les François.

MIGOT (*Laurent*), comte, colonel d'un régiment de dragons, âgé de 65 ans, né à Lunéville, dom. à Menil-Latour, cond. à mort comme conspir., le 5 pluviose an 2, par le trib. révol. de Paris.

MILANGES, député du Puy-de-Dôme au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5.)

MILANOIS (*J. J.*), imprimeur-libraire à Lyon, (selon d'autres ancien avocat du roi), député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér. Il y suivit le parti révol.; mais de retour dans sa patrie, il se déclara ensuite contre les Terroristes, servit, en 1793 dans l'artillerie pendant le siége de Lyon, et fut cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la com. révol., après la reddition de cette ville. Deux de ses parens périrent avec lui.

MILET-MUREAU, député-suppléant du tiers-état de la Sénéch. de Toulon aux Etats-Génér. Il

remplaça M. de Lapoype-Vertrieux à l'Ass. Nat., occupa ensuite différentes places administratives, et fut nommé ministre de la guerre en fév. 1799. Il ne garda cette place que jusqu'au mois de juil. de la même année.

MILHAUD, député du Cantal à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les 24 heures. En 1793 il fut envoyé en mission à l'armée des Ardennes, ensuite à celle du Rhin; et il travailla successivement pendant la session dans les comités des secours, de Sureté-générale, des finances et dans le comité militaire. Le Directoire l'employa par la suite en qualité de commissaire. Pendant son proconsulat dans les dép. du Rhin il seconda les cruautés de son collégue Guyardin (*voy. ce nom et celui de* Bousac), y persécuta particulièrement les notaires, banquiers et agens de change, afin, écrivoit-il de concert avec Guyardin, *d'alimenter la guillotine.*

MILLARD, député-suppléant du dép. de Saône et Loire, admis à la Conv. Nat. après le procès de Louis XVI. En oct. 1794 il fit sur les bois, au nom du comité d'agriculture, un rapport à la suite duquel on décréta que leur exploitation seroit suspendue. Il ne passa point aux Conseils.

MILLET, curé de St. Pierre de Dourdan, député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. Après la session il fut renfermé à la St. Firmin, et massacré le 2 sept.

MILLET DE BELLEISLE, avocat à Miramont, député du tiers-état de la Sénéch. d'Agen aux Etats-Génér.

MILLET DE LA MAMBRE, lieutenant-général au Baill. de Mouzon, député du tiers-état de celui de Sedan aux Etats-Génér.

MILLET-MUREAU. — *Voy.* MILET.

MILLIÈRE (*B. D.*), membre de la commune de Paris formée le 10 août 1792. Il fut envoyé en qualité de commiss. par cette commune près de l'armée répub. de la Vendée, et se rendit fameux par les cruautés qu'il commit dans cette contrée. Pendant le siége d'Angers par les Royalistes, il ordonna le meurtre de 3 à 400 prisonniers; et le 26 déc. 1793, il écrivit, conjointement avec son collégue Félix: „Le nombre des brigands est trop considérable pour user la poudre et les balles à leur destruction; je préfère les mettre dans de grands bateaux, que l'on coule à fond quand ils ont gagné le milieu de la Loire; cette opération se fait continuellement, et tous les prisonniers recevront ainsi le baptême patriotique. Il fut ensuite membre de la com. milit.

d'Angers, qui envoya tant de François à l'échafaud sous le nom de Vendéens, et qui, après la seule affaire du Mans, cond. 2000 femmes ou enfans à être fusillés, comme tenant à l'armée royaliste.

MILLIUS (*le Baron de*), colonel du corps franc de Laudonvert, au service d'Autriche. Il se distingua dans une infinité d'occasions par sa bravoure, son intelligence et son activité, pendant tout le cours de la guerre de la rév. françoise.

MILLON DE MONTEHERLANT, avocat et syndic de Beauvais, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. Après la session il occupa la place de receveur du district de Chaumont, et le trib. révol. de Paris le cond. à mort le 5 mess. an 2, pour avoir donné une retraite à un nommé Estor. Il étoit âgé de 68 ans et né à Vassigny.

MILLOT (*René*), fille domestique. Elle fut un des témoins entendus dans le procès de la reine de France, et elle déposa contre cette princesse une quantité de faits, dont l'absurdité ne peut être égalée que par l'atrocité de ceux qui les lui dictoient, et par la stupidité de ceux qui purent y ajouter foi.

MILLS, député de St.-Domingue à la Conv. Nat. Il passa en sept. 1795 au Conseil des Anciens, et en sortit en mai 1797.

MILSCENT, lieutenant particulier au présidial d'Angers, député du tiers-état de la Sénéch. d'Anjou aux Etats-Génér.

Il ne faut pas le confondre avec un *Claude-Louis-Michel* MILCENT, créole de St. Domingue, qui vint en France au moment de la rév., se fit journaliste, et qui rédigeoit en 1793 *Le créole patriote*, lorsque Robespierre le dénonça aux Jacobins, comme ayant travaillé avec Fauchet à un bulletin intitulé *Les amis de la vérité*. Le club, docile à la voix du tyran, chassa aussitôt de son sein l'accusé, comme ayant prêté sa plume au parti de la Gironde: il fut bientôt incarcéré, et ensuite cond. à mort, le 7 prair. an 2, comme ayant fait une fausse déposition.

MINGRÉ (*Emeric-Louis-Charles-Godefroy*), noble, lieutenant de vaisseau de la marine françoise, âgé de 29 ans, né à St. Jean d'Ax, cond. à mort le 20 oct. 1792, par la com. milit. de Paris, comme émigré pris les armes à la main. Il avoit été fait prisonnier par les hussards françois lors de la retraite des princes, frères de Louis XVI.

MIOLLIS, génér. de brigade, soldat d'infanterie avant la rév. Après avoir parcouru rapidement les grades inférieurs pendant les premières années des troubles, il

fut employé en 1795 à l'armée d'Italie, et il y montra beaucoup de bravoure et assez d'intelligence. Il continua à y servir en 1796 et 1797, contribua beaucoup au gain de la bataille de Finale, et se distingua sur-tout à la défense du faubourg St. Georges de Mantoue, d'où il repoussa, le 25 janv. 1797, le général Provera, qui fut ensuite fait prisonnier avec toute sa division. Il continua à servir en 1799 et 1800 en Italie.

MIOMANDRE DE STE.-MARIE. — *Voy. ce dernier nom.*

MIOT, agent diplomatique. Le gouvernement révolut. l'employa dans différentes missions, notamment en Italie. Il devint en nov. 1799 secrétaire génér. du dép. de la guerre, et en déc. membre du Tribunat.

MIQUE, père (*Richard*), noble, intendant de la liste civile de Louis XVI, ci-devant intendant de la maison du roi de Pologne, âgé de 65 ans, né à Nancy, dom. à Paris, cond. à mort le 19 mess. an 2, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

MIQUE, fils (*Simon*), âgé de 39 ans, né à Lunéville, dom. à Paris, cond. à mort le 19 mess. etc.

MIRABEAU (*Gabriel-Honoré de* RIQUETTI *Cte. de*), né en 1749, mort le 2 av. 1791, descendant d'une famille illustre de Provence. On prétend qu'un de ses ancêtres étoit dans le carrosse de Henri IV lorsque ce monarque fut assassiné par Ravaillac. Mirabeau, que quelques personnes ont nommé le géant de la révolution franç., eut une jeunesse très-effervescente et très-dissolue; jamais il ne sut maîtriser ses passions; et il s'étoit déjà rendu célèbre, avant les troubles, par beaucoup de talent, d'immoralité et même de crimes. Elevé sous les yeux de son père, si connu sous le nom de *l'ami des hommes*, il suça les principes, étudia les exemples de cet écrivain dangereux, qui fut à-la-fois mauvais mari, mauvais père et mauvais citoyen. Dès que Mirabeau entra dans le monde, entraîné par son caractère ardent, il s'abandonna à tous les plaisirs, et rien de ce qui s'opposoit à ses goûts ne fut sacré pour lui. Marié à une riche héritière, il dissipa sa fortune, et la força bientôt, par les mauvais traitemens dont il l'accabla, à demander une séparation juridique. Il avoit déjà fait alors une campagne en Corse, et y avoit montré de la bravoure, quoiqu'on l'ait depuis accusé assez généralement de lâcheté. Sa mauvaise conduite, ses folies, ses écarts de tous genres, le forcèrent à quitter le service; et depuis cette époque jusqu'à celle de la rév., il fut presque continuelle-

ment, ou enfermé dans les prisons d'état, ou contraint d'errer en pays étrangers. Il n'avoit guerre plus de 20 ans lorsque, ayant enlevé Mde. Lemonnier, il se sauva en Hollande, et publia un ouvrage, dirigé contre le gouvernement monarchique; ce fut au retour de cette course, qu'enfermé à Vincennes par ordre du gouvernement (qui voulut le soustraire ainsi à la rigueur des lois) il écrivit, avec plus d'éloquence que de bonne foi, une brochure contre *les lettres de cachet*, auxquelles il devoit son salut. Sa fortune étoit dissipée; il espéra trouver dans sa plume une ressource certaine, et publia successivement une réfutation de l'ouvrage de Linguet sur *la libre navigation de l'Escaut*; une *Adresse à la nation batave*; deux dissertations sur *l'Agiotage* et *la banque de St. Charles*; etc. etc. La vigueur du style et les portraits satiriques contenus dans ces productions, en assurèrent le succès. Au milieu des vices, que les partisans de Mirabeau ont niés, et que ses ennemis ont exagérés, la nature avoit placé en lui ces talens rares qui commandent l'admiration. Trop au-dessus des littérateurs qui n'écrivent que pour écrire, il fit voir dans ses ouvrages l'homme d'état qui pense, le conjuré qui parle aux passions, et non l'auteur qui cherche seulement à briller. Aussi, laissant aux rétheurs l'art d'arranger des phrases, il parut ensuite à la tribune armé de l'éloquence du génie, et ne regarda jamais *les mots que comme la voiture des idées*. Lorsque la France eut la velléité de soutenir le parti populaire hollandois contre la Prusse, on envoya Mirabeau dans le nord, pour épier les démarches de Frédéric. Cet événement lui donna occasion de faire son ouvrage de *la monarchie prussienne*, dont un Allemand (le professeur Mauvillon) lui fournit les matériaux, et quelque temps après sa *correspondance secrète de la cour de Berlin*, où l'on retrouve sa touche, sa vigueur et sa sagacité ordinaire. Il y prédit, de la manière la plus positive, la formation prochaine d'une *assemblée nationale*, en se félicitant d'en avoir *suggéré l'idée*. Voyant alors que la révolution s'avançoit à grands pas, il se rendit en 1788 à Aix, et chercha à s'y populariser, afin de jouer un rôle dans les événemens qui se préparoient. Il ne tarda pas à y acquérir une telle influence, que le peuple lui donna des fêtes, lui assigna une place particulière au spectacle, et que Mr. de Caraman, gouverneur de Provence, eut la maladresse de lui écrire, pour le prier de calmer l'effervescence, qui commençoit à se manifester.

fester. La publication de sa correspondance secrète et ses intrigues à Aix avoient attiré de nouveau sur lui l'attention du gouvernement, qui voulut un moment le faire arrêter, et même, à ce que l'on prétend, l'exiler dans les Indes. Mais les intercessions de quelques grands seigneurs liés avec lui, et sur-tout la crainte de choquer l'esprit public-populaire, qui commençoit à se prononcer en sa faveur, empêchèrent l'exécution de ce projet. Rejeté par la noblesse d'Aix, au moment des élection bailliagères, il se fit marchand et parut dans la chambre du tiers-état, qui l'élut un de ses députés aux Etats-Génér. Il retourna alors dans la capitale, et ne tarda pas à déployer ses forces, à cette tribune où il ressembloit, selon l'expression d'un écrivain, à un homme fait qui se joue avec des enfans.— Avant d'entrer dans les détails de sa conduite aux Etats-Génér., nous allons tâcher de développer les vues et les principes qu'il y apporta. Mirabeau, perdu de dettes et de réputation, désiroit une révolution, qui lui recréât une fortune, et lui procurât des places et de l'éclat; mais jamais il ne songea à renverser la monarchie, jamais l'idée d'une démocratie de 24 millions d'hommes ne se présenta même à son imagination. „Sa pénétration, dit Mallet-Dupan, jugea bien vite cette „cohue factieuse des Communes „(et ces nobles anglo-américains) „dont l'inexpérience, la pétulance, „la vanité alloient briser la mo„narchie en croyant la réparer. Il „professa de très-bonne heure le „mépris invariable qu'ils lui ins„pirèrent." Tous les témoignages les plus graves prouvent jusqu'à l'évidence qu'il offrit ses services au ministère peu de temps après l'ouverture des Etats. „L'instinct „et les principes, dit encore le „même écrivain, ramenoient sans „cesse vers la Cour un homme „dont les lumières égaloient les „vices, et qui eût fait très-peu „de cas des succès d'un démago„gue, s'ils n'eussent pas dû le „conduire aux honneurs et aux „profits du gouvernement." Il ne chercha donc à se populariser, que dans l'espoir de devenir le régulateur d'une Cour qu'il faisoit trembler, et d'un peuple dont il devenoit l'idole. Mais M. Necker, le plus vain et le plus petit des hommes, avoit été insulté par lui; il dominoit alors dans le ministère, et écarta les propositions de Mirabeau. Ce fut alors que ce dernier se rapprocha du duc d'Orléans, et obtint de ce prince les sommes dont il avoit besoin et que venoit de lui refuser la Cour; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il étoit impossible de rien faire de cette

ame de boue, (plusieurs phrases qui lui échappèrent dans le courant de sept., prouvent qu'il eut vraiment quelques projets sur lui) et leur liaison ne dura guère que jusqu'en oct. 1789. Il est certain qu'il ne fut point un des principaux auteurs des événemens des 5 et 6 de ce mois, comme l'ont avancé quelques personnes; mais qu'il n'y fut point entièrement étranger, comme l'ont soutenu quelques autres. Les propos qu'il tint, non-seulement le 5 oct. dans l'Ass., mais ceux même qu'il s'étoit permis quelques jours auparavant à Versailles, prouvent qu'il connoissoit ou prévoyoit ce mouvement, qui secondoit ses vues, puisqu'il abaissoit la Cour qu'il vouloit dominer; mais aussi ce fut la manière pusillanime dont le duc d'Orléans laissa échapper cet instant si favorable à ses projets, qui acheva vraisemblablement de l'éloigner de lui. En effet, dès le 7 il fit faire de nouvelles ouvertures au roi, et les réitéra encore quelques jours après; mais elles furent constamment rejetées, et il songea alors à porter de nouveaux coups à ce prince et à son conseil, pour les forcer à avoir recours à lui. Enfin plusieurs intermédiaires, entre lesquels on compte M. de Mercy, opérèrent quelques rapprochemens, ammenèrent d'abord quelques entretiens, et ensuite des stipulations pécuniaires, tant pour payer les dettes de Mirabeau, que pour une pension. Il se livra alors en entier au raffermissement de la monarchie, à condition (à ce que l'on croit) que le gouvernement laisseroit subsister, toutes les réformes qui n'attaquoient point essentiellement les principes monarchiques. Eût-il réussi dans cette nouvelle entreprise? C'est ce dont il est permis au moins de douter. Ses moyens, quelque étonnans qu'ils fussent, n'eussent pu sans doute arrêter le torrent qui a depuis dévasté la France. Il étoit loin de se dissimuler lui-même les obstacles qu'il auroit à vaincre; son génie les avoit tous devinés: mais il est juste de croire aussi qu'il n'eût succombé qu'avec éclat, et qu'il eût étonné ses ennemis même, par quelques-uns de ces mouvemens sublimes que la contradiction et la résistance faisoient toujours naître en lui. La jalousie de Lafayette, la haine de la coterie des Lameths, cherchoient à miner sourdement son influence. Dès le milieu de 1790 il entendit crier dans les rues sa *grande trahison*; il vit sa popularité décroître chaque jour; et quelques personnes ont cru qu'il s'occupoit, au moment où la mort vint le saisir, du projet de dissoudre une assemblée qu'il ne pouvoit plus diriger. Peut-être eût-ce été en effet le seul moyen (s'il en res-

toit encore) de sauver la monarchie. Heureux jusques dans l'époque de sa mort, il laissa le public indécis sur ce qu'il eût pu faire, s'il eût vécu.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur sa conduite ostensible. L'importance du sujet nous fera pardonner de nous être étendus ici (ainsi que dans quelques autres articles) au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites.

Dès la première séance de la chambre du tiers-état, Mirabeau parut à la tribune pour s'opposer à ce qu'on prît aucune délibération, et pour prouver qu'une inactivité entière seroit l'arme la plus propre à forcer les deux autres ordres à se réunir, ou à s'expliquer. Il commença alors à publier sa *correspondance avec ses commettans*, ou *courrier de Provence*, qui fut un des principaux leviers dont il se servit pour ébranler l'opinion publique. Le 27 mai, afin de se donner une forte majorité contre les dissidens, il proposa d'inviter le clergé, qui paroissoit moins ferme dans ses principes que la noblesse, à vérifier les pouvoirs en commun; et le 15 juin, voyant que les deux autres ordres refusoient encore de se réunir, il pressa la chambre de faire une démarche définitive, et de se constituer en Assemblée des représentans du peuple françois. Le 16, voulant défendre quelques mots qu'il avoit hasardés sur le *veto* royal, il prononça ces paroles remarquables, qu'il répéta de nouveau lors de la discussion sur la Sanction : *si le Roi n'a pas le* VETO, *j'aimerois mieux vivre à Constantinople qu'à Paris.* Cet homme qui portoit une révolution tout organisée dans sa tête, en embrassoit toutes les chances, en sentoit tous les dangers. Lorsque Mr. de Brézé vint, après la séance royale du 23 juin, renouveler à l'Ass. l'ordre de se séparer, Mirabeau lui répondit: Allez dire à votre maître que nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes; et il fit décréter sur-le-champ l'inviolabilité des représentans du peuple. Le 8 juill., après s'être concilié l'attention de tous les partis par des éloges donnés au Roi, par des idées sur le retour de l'abondance et de la tranquillité, il lança pour-ainsi-dire au milieu de l'Ass. le projet de la formation des Gardes nationales. Le lendemain il fit adopter une adresse au Roi, pour demander le renvoi des troupes qui s'avançoient vers la capitale, et ce morceau est peut-être un des plus éloquens qu'il ait jamais écrits. Parlant toujours sur le même sujet, il proposa le 15 (lendemain de la prise de la Bastille) de dire à Louis XVI: „quand

Henry IV assiégeoit Paris, il le nourrissoit secrètement; en votre nom on veut, au milieu de la paix, le réduire à la famine; „ et delà passant aux princes et aux favoris, avec cet accent et ces formes d'éloquence qui lui étoient propres, il les dénonça comme ayant été caresser et gorger d'or et de vin ces hordes étrangères, qui ont, dit-il, dans leurs chants impies, prédit l'asservissement de la France. Dans le même instant l'Ass. ayant appris que le roi vouloit se rendre dans son sein, témoigna la joie la plus vive; mais Mirabeau la réprima en s'écriant: *Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque; dans un moment de douleur le silence des peuples est la leçon des Rois.* Le 16 il proposa une adresse pour demander le renvoi des nouveaux ministres; on voulut la combattre, mais il la défendit avec cet ascendant et cette ironie mordante dont il savoit accabler ses rivaux. Le 23 il fit la motion de fondre en une municipalité toutes les autorités que le 14 juill. avoit fait naître à Paris, démontrant que ce seroit le seul moyen de rendre le calme à cette ville. Le 25 il s'éleva avec force contre la violation du secret des lettres par le peuple. Le 8 août il rejeta avec indignation l'idée d'une banqueroute, proposa de nationaliser la dette publique, et ouvrit la voie à un de ses agens, qui fit de suite la motion de l'hipothéquer sur les biens ecclésiastiques. Le 13 il attaqua pour la seconde fois le décret qui ordonnoit aux troupes de prêter serment entre les mains des municipalités, et prétendit que cette loi conduiroit au despotisme municipal. Le 17 il lut un projet de déclaration des droits de l'homme, parut au reste tenir fort peu à cette déclaration, objet de l'enthousiasme des jeunes législateurs anglo-américains, et fut d'avis, le 18, de la renvoyer après l'achèvement de la constitution. Le 27, en approuvant des idées de finances proposées par Necker, il prononça cette phrase singulière, mais profonde: *La constitution est à l'enchère, c'est le déficit qui est le trésor de l'état, qui est le germe de la liberté.* Le 1er. sept. il parla avec force en faveur du *veto* royal, offrant pour contre-poids la permanence de l'assemblée, la responsabilité des ministres, et l'annualité de l'impôt et parconséquent de l'armée. Une chose qui paroîtroit singulière, si les inconséquences de l'esprit de faction, et les intrigues, les trésors du duc d'Orléans, dont Mirabeau venoit alors de se rapprocher, n'expliquoient cette énigme, c'est qu'au moment où le peuple de Paris rugissoit contre tous les orateurs

favorables au *veto*, il continuoit à adorer Mirabeau, et fut même sur le point de marcher à Versailles, sur le bruit qu'il avoit été assassiné. Le 15 et le 16 il voulut faire décréter que la branche espagnole des Bourbons seroit inhabile à succéder au trône, ou à posséder la régence, et il attaqua même avec beaucoup d'aigreur ceux qui s'opposèrent à son projet. Le 19 il combattit une motion de son frère, tendante à faire déclarer qu'aucun membre de l'Ass. ne pourroit être éligible à la législat. suivante. Le 26 il proposa d'accepter un plan donné par le ministre des finances, et l'Ass., entraînée par son discours, voulut le décréter sur-le-champ; mais quelle fut la surprise générale lorsqu'on le vit s'y opposer: enfin, sentant qu'on ne le devinoit pas, il fut contraint de s'expliquer, et il représenta que l'assemblée devoit, vu l'urgence, permettre à M. Necker d'exécuter son projet, mais non le décréter elle-même, de crainte de se rendre responsable du succès. Ce fut dans le même temps qu'il dénonça l'arrivée du régt. de Flandre à Versailles. Le 5 oct. il parla, avec une apparente modération de la prétendue orgie des Gardes du corps, ce qui devint pour-ainsi-dire le signal de leur massacre. Vers la fin de cette même séance les femmes venues de Paris sous la conduite de Maillard, remplirent la salle, troublèrent les délibérations; mais tandis qu'elles faisoient trembler les autres membres, Mirabeau les gourmandoit, les dirigeoit à son gré. Il avoit annoncé au président que Paris marchoit sur Versailles, dans un moment où il étoit impossible d'en être encore instruit, à moins d'être dans le secret de l'insurrection. Presque toutes les dépositions faites au Châtelet sur les journées des 5 et 6 oct., (toutes au vrai très-vagues et très-insignifiantes) accusèrent Mirabeau d'avoir dirigé la rage des soi-disantes femmes parisiennes, d'avoir cherché à corrompre le régt. de Flandre, enfin d'avoir fait tous ses efforts pour servir le duc d'Orléans. On prétend aussi que lorsque Lafayette voulut forcer ce dernier à partir pour l'Angleterre, Mirabeau lui promit de dénoncer ce génér., s'il avoit le courage de rester, le menaçant de le dénoncer lui-même s'il partoit; mais il ne put inspirer de l'énergie à son vil complice, qu'il peignit au naturel dans une phrase énergique, que son obscénité seule nous empêche de rapporter. Toutes les accusations dont il fut chargé alors, loin de diminuer son éloquence et son audace, ne semblèrent que leur prêter une nouvelle force; et on le vit le 7 oct. occuper la tribune plus long-temps encore qu'à l'or-

dinaire, soit pour écarter les soupçons, soit pour les braver. Le 10 il dénonça Mr. de St. Priest, comme ayant dit aux femmes qui le 5 demandoient du pain: *Lorsque vous n'aviez qu'un Roi vous n'en manquiez pas; vous en avez douze cents, allez leur en demander.* Dans la même séance, plusieurs membres ayant sollicité un nouveau décret d'inviolabilité, il les combattit avec son arme favorite, l'ironie, et proposa une nouvelle lecture du premier décret, comme répondant à tous les *opinans passés, présens et futurs.* Le 14 il rédigea, d'après le vœu de l'Ass., une loi contre les attroupemens, loi qui fut très-applaudie. Ce vrai prothée politique fit le 19 voter des remerciemens à Lafayette, qu'il avoit été sur le point de dénoncer quelques jours auparavant, et proposa, le 27, de décréter que tout homme insolvable (il étoit lui-même accablé de dettes) seroit inéligible aux législatures, ainsi que ses enfans, s'ils n'acquittoient pas les créances de leur père. Le 30 il combattit avec un peu d'aigreur son frère qui défendoit les biens ecclésiastiques, parla avec beaucoup de force et d'adresse pour prouver qu'ils appartenoient à la nation, et traita de nouveau la même question le 2 nov., afin de répondre à l'éloquent discours de l'abbé de Montesquiou sur cet objet. Le 7 il énonça pour la seconde fois l'idée que les ministres pouvoient être choisis dans le sein de l'Ass. et continuer à y siéger; mais pour éloigner toute apparence d'intérêt personnel, il consentit à être exclus lui seul de cette place, par un décret formel. Le 20 il s'opposa à l'opinion de Necker, qui vouloit faire ériger la caisse d'Escompte en banque nationale, et proposa une émission d'assignats hipothéqués sur les biens ecclésiastiques. La ville de Genève ayant offert un don patriotique à la France, il s'éleva fortement contre les donataires, et les accusa de vouloir acheter, par cette largesse, la garantie du gouvernement aristocratique qu'ils faiseient peser sur la tête de leurs concitoyens. En 1790 il continua à conserver la plus grande influence; mais on le vit cependant perdre un peu de sa popularité, à mesure qu'il combattit plus ouvertement les Jacobins, dont il entrevoyoit le but, et présentoit les crimes. C'est aussi l'époque à laquelle il se rapprocha décidément de la Cour. Le 15 mai 1790 il défendit vivement le droit de paix et de guerre, comme inhérent au pouvoir exécutif; et ce fut cette opinion qui donna lieu au fameux pamphlet qui parut contre lui, sous le nom de *Grande trahison du Cte. de Mirabeau;* mais, adroit à se dépouiller de ses pro-

pres idées quand elles ne lui offroient pas une issue favorable, il proposa lui-même le 22 le projet de décret qui enleva ce droit au Roi, et ne lui laissa que l'initiative ; assurant au reste qu'on ne l'avoit pas entendu, et que ce droit d'initiative étoit le seul pour lequel il eût combattu depuis 5 jours. Paroissant fréquemment à la tribune, il y exerçoit encore alors un grand empire, et sembloit surtout s'étudier à réhabiliter de temps en temps sa popularité, par des discours véhémens sur des incidens ou des objets de peu d'importance, afin de pouvoir se prononcer ensuite avec plus d'avantage en faveur de la Cour, pour les objets importans. En déc. il prit un congé d'un mois dans le dessein de se rendre à Aix ; et avant de partir il parut le 23 à la société des Amis de la constitution qu'il présidoit, y annonça qu'il s'éloignoit pour aller combattre ses ennemis qui avoient voulu le dépopulariser dans sa patrie, et excita dans l'ass. un tel enthousiasme, que s'étant dérobé aux applaudissemens, on se hâta, sur la motion de Danton, de lui envoyer une députation, pour le prier de ne pas quitter la capitale, comme si le salut de l'état eût dépendu de sa présence. Le 14 janv. 1791 il lut un projet d'adresse au peuple françois sur la nouvelle constitution du clergé ; il est impossible d'y reconnoître le génie ordinaire de l'auteur, ou plutôt il parut avoir voulu en faire une bouffonnerie ; mais elle déplut à tous les partis, qui refusèrent de l'entendre jusqu'à la fin. Le 16 il fut nommé membre du département de Paris, et le 31 président de l'Ass. Nat. Entraîné à chaque instant par l'impétuosité de son caractère, il occupa le fauteuil avec peu de dignité. Le 25 fév., au milieu d'une discussion très-vive qui s'éleva au sujet de la résidence à laquelle on vouloit assujettir la famille royale, il se fit écouter de tous les partis avec un ascendent vraiment incroyable, se prononça contre le Côté-droit, sans cependant aborder la question, et finit par s'engager à poursuivre les factieux sous quelle forme qu'ils se montrassent. Le 28 il repoussa avec beaucoup d'adresse une loi proposée alors contre l'émigration, et traita même avec un grand mépris le parti jacobin, qui voulut lui enlever la parole. Le 1er. mars il parut à la barre de l'Ass. à la tête d'une députation du dép. de Paris, et y prononça un discours assez insignifiant ; mais quelques jours après il rédigea, au nom du même corps, une proclamation où il présenta de la manière la plus forte et la plus persuasive la nécessité de l'ordre

et du respect pour les lois. Le 22 il parla avec éloquence, mais d'une manière peu concluante, sur la question de la régence; le 27 il fit un discours fort long sur les mines, et ce fut le dernier qu'il prononça à la tribune; car étant tombé malade le lendemain, il mourut le 2 avril à 8 heures et demie du matin, âgé de 42 ans. La brièveté de sa maladie fit d'abord croire qu'il avoit été empoisonné, et tous les partis s'accusèrent réciproquement de ce crime; mais il a été prouvé et reconnu ensuite généralement qu'une partie de débauche et la méprise de son médecin Cabanis sur le traitement convenable, furent les seuls poisons qui tuèrent Mirabeau: il étoit naturellement vigoureux, mais une intempérance habituelle et de tout genre, avoit aigri et corrompu son sang. Dans ses derniers momens il écrivit un discours sur les successions, et ayant fait appeler Talleyrand-Périgord, il le lui remit en lui disant: l'Ass. s'occupe d'une loi sur les testamens, elle trouvera peut-être assez piquant qu'un homme qui fait le sien, lui offre, pour son dernier hommage, l'opinion qu'il a préparée sur cette question; je confie à votre amitié le soin de la lire à la tribune. Elle le fut en effet le 4 avril. Tout Paris courut à sa porte pendant ses derniers jours, et les bulletins renouvelés de 2 heures en 2 heures, avoient peine à satisfaire l'impatience publique. Il jouit pleinement de ce spectacle, car il conserva jusqu'au moment de sa mort toute sa tête et sa fermeté. Le matin même il écrivit ces mots: *il n'est pas si difficile de mourir*, et sa main traça encore le celui de *dormir*, à l'instant où ses yeux se fermèrent. Sa perte eut l'air d'être une calamité publique; et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que tous les partis, croyant l'avoir dans leurs intérêts, s'accordèrent pour le regretter. On lui fit un enterrement pompeux, la municipalité et le département prirent le deuil, tous les spectacles furent fermés, le corps législatif porta un décret en son honneur, et assista tout entier à ses funérailles. Mais compromis ensuite par la correspondance de Mr. de Laporte, qui le peignoit au Roi, dans des lettres trouvées aux Thuileries après le 10 août, comme vendu à ses intérêts, et comme ayant déjà été trompé (pécuniairement) par Necker, la Conv. Nat. le déclara traître à la patrie en déc. 1792, ses cendres furent tirées du Panthéon et jetées au vent, au milieu des cris d'allégresse de ce peuple dont il avoit été constamment l'idole, et qui brûla alors lui-même son buste en place de Grêve.

Le nom de Mirabeau est celui que la postérité trouvera le plus souvent mêlé aux événemens, aux lois et à tous les monumens oratoires des premières années de la rév. Nous l'avons déjà dit, il paroît certain qu'à sa mort il alloit tourner toute son énergie contre les Jacobins ; il est permis au moins de douter du succès de ses efforts ; il paroissoit cependant lui-même n'en pas désespérer; mais il dit hautement au lit de mort à ses amis: *J'emporte la monarchie avec moi : des factieux s'en partageront les débris.* Mirabeau étoit d'une taille au-dessus de la moyenne, et sans être mal fait, il étoit d'une stature pesante; sa tête étoit grosse, sa peau désagréable, ses traits assez réguliers, mais sans beaucoup de mouvement, ses yeux grands, mais ternes, et son regard étoit loin d'annoncer le génie qui l'animoit. L'habitude du travail, et les excès auxquels il s'étoit livré, l'avoient usé de bonne heure et lui avoient donné l'air pensif, sombre et pour-ainsi-dire farouche. Il étoit excessivement propre et soigné dans sa mise.

MIRABEAU (*Boniface de* RIQUETTI *Vicomte de*), colonel du régt. de Tourraine, chevalier de Malte, de St. Louis et de Cincinnatus, frère du précédent. Il servit avec distinction en Amérique, et s'y fit sur-tout remarquer par un courage qui tenoit de la témérité. Sans avoir autant de génie et d'instruction que son frère, il étoit presque aussi immoral que lui, et possédoit à un degré extraordinaire l'art du ridicule et l'esprit de saillie. Aussi le comte, pour peindre en deux mots toute sa race, disoit-il un jour: *Dans une autre famille le Vte. seroit un mauvais sujet et un génie; dans la nôtre c'est un sot et un honnête homme.* En 1789 Mirabeau fut nommé député de la noblesse du Limousin aux Etats-Génér.; et il y défendit cet ordre, ainsi que l'autorité royale, avec autant d'énergie que son frère en mit à les attaquer. Dans les premières séances il fit des efforts inouïs pour empêcher la réunion des chambres, et prêta même serment de ne pas sortir de celle de la noblesse, malgré l'invitation du Roi. Cet ordre, s'étant décidé à obéir aux désirs de Louis XVI, releva Mirabeau de son serment ; mais il ne quitta la salle qu'après avoir brisé son épée, pour annoncer qu'il regardoit dès cet instant la monarchie comme détruite. Le 8 août il proposa, au milieu d'une discussion sur les finances, de supprimer toutes ces pensions énormes que la Cour, dit-il, avoit si mal placées, entre autre chez une famille (les Noailles) qui en avoit pour 200,000 livres. Le 11, il se permit, à propos des lois

judiciaires, une vive sortie contre les avocats; le 23 il se déclara pour la liberté des opinions religieuses, à condition qu'il n'y auroit qu'un culte publique; et selon sa coutume il égaya cette discussion de plusieurs plaisanteries. Le 27 il fit un tableau court, mais rapide et frappant, des désordres qu'avoit produits le système de tout détruire, sans rien remplacer; et le 19 sept. il proposa de convoquer les ass. primaires, pour renouveler le corps législat., insistant pour qu'on déclarât les députés actuels inéligibles, et même qu'il ne leur fût pas permis de résider dans le lieu des séances de la législature. Il assaisonna son discours de traits mordans qui blessèrent vivement le Côté-gauche. Le 30 oct. il défendit la cause du clergé, dont on vouloit envahir les biens; *et j'emploie dans cette discussion*, s'écria-t-il, *la logique des poumons, puisqu'elle n'est pas moins nécessaire dans une telle assemblée que celle du raisonnement.* Le 17 nov. il parla en faveur du parlement de Metz, qu'on accusoit d'avoir déclaré que le Roi et l'Ass. n'étoient pas libres; et profita de l'occasion pour peindre ironiquement la liberté du corps législat. et sur-tout celle du Roi, que 15 mille hommes étoient venus *prier* de se rendre *librement* à Paris. Le 15 déc. il retraça de nouveau, avec force, le tableau de l'anarchie qu'avoit amenée la révolution; et le même jour, embrassant la cause du parlement de Rennes accusé par Robespierre, il interrompit violemment cet orateur, s'empara de la tribune et la garda de force pendant plus d'une heure, avec un emportement condamnable. C'est à la suite de cette scène que le Cte. de Mirabeau se rendit chez lui, et lui reprocha avec douceur de boire souvent avec excès, ce qui lui faisoit commettre des éclats désagréables. *De quoi vous plaignez-vous?* lui répondit le Vte. en riant, *de tous les vices de la famille vous ne m'avez laissé que celui-là.* Cette réponse en rappelle une autre du même genre. Le Vicomte s'étant battu, reçut un coup d'épée; son frère vint aussitôt le voir, et lorsqu'il se retira le Vicomte lui dit: „Je vous „remercie de votre visite, elle „est d'autant plus gratuite que „vous ne me mettrez jamais dans „le cas de vous en rendre une pa„reille.“ Son régt. s'étant insurgé à Perpignan, il s'y rendit en juin 1790, pour tâcher de le faire rentrer dans l'ordre (quelques personnes ont cru qu'il avoit eu dessein de le faire émigrer); mais n'ayant pu y rétablir la discipline, il repartit emportant avec lui les cravattes des drapeaux. Cette démarche causa une grande rumeur dans les pro-

vinces voisines, et il fut même arrêté en route; mais relâché aussitôt par ordre de l'Ass., il reparut dans son sein pour répondre à plusieurs accusations intentées contre lui. Il monta à la tribune le 27 juin, se justifia, et émigra peu de temps après. Il leva alors une légion qui servit de la manière la plus distinguée pendant toute la guerre, sous les ordres du prince de Condé, et l'accompagna en Pologne. A peine le Vicomte de Mirabeau eut-il quitté les frontières de France, qu'il écrivit à l'Ass. pour donner sa démission, et annoncer qu'il se joignoit à toutes les protestations faites et à faire contre tout ce qui portoit atteinte à la monarchie. Le 2 janv. 1792 l'Ass. Législat. le déclara en conséquence traître et conspir. contre la patrie. Il mourut vers la fin de cette même année à Fribourg en Brisgaw. Sa construction singulière lui avoit fait donner le nom de *Mirabeau-tonneau;* il étoit en effet presqu'aussi gros que grand; mais ce corps informe supportoit une tête superbe, pleine de feu et de physionomie. C'est lui qui composa au commencement de la rév. la satire connue sous le nom de *lanterne magique*; elle fut suivie de mille autres productions du même genre, qui pour la plupart restèrent fort au-dessous de leur modèle.

MIRAMBEL (*Jean-Louis*), noble, garde du corps de Monsieur, âgé de 19 ans, né et dom. à St. Rémi, dép. du Cantal, cond. à mort le 22 oct. 1792 par la com. milit. de Paris, comme émigré pris les armes à la main. Il fut fait prisonnier lors de la retraite de Champagne.

MIRANDA (*François*), né au Pérou selon Dumouriez, et au Mexique selon d'autres écrivains. Il entra d'abord au service d'Espagne, fut employé dans les troupes du gouvernement de Guatimala, et finit par quitter précipitamment la nouvelle Espagne, parce qu'un projet qu'il avoit formé, dit-on, pour rendre la liberté à ses compatriotes, fut découvert par les Espagnols. Depuis ce moment il mena la vie d'aventurier, parcourut la plus grande partie de l'Europe, résida plusieurs fois en Angleterre, et se trouvoit en Russie à l'époque de la rév. franç. Cet événement lui ouvrant une carrière telle qu'il la désiroit, il accourut bientôt à Paris, et ne tarda pas à y faire fortune, sous la protection de Pétion. Il ne manquoit ni d'esprit, ni de quelques connoissances, et il en possédoit sur-tout dans la partie du Génie. On l'employa en conséquence dans les armées, et en 1792 il fut envoyé en qualité d'offic. général en Champagne, sous Dumouriez. Il l'ac-

compagna ensuite dans la Belgique, fut nommé en sept. commandant de l'armée de Flandre à la place de Labourdonnaye, et prit pendant l'hiver le commandement en chef par *intérim*, en l'absence de Dumouriez. Au printemps de 1793 il investit Mastricht, par ordre du conseil exécutif; mais le général Lanoue, qui occupoit la Roëre s'étant laissé battre à Aldenhoven, il fut obligé de lever le siége de cette ville, après 20 jours de bombardement. L'échec d'Aldenhoven et le mauvais succès de l'entreprise faite sur Mastricht, qui ne furent dus en partie qu'au peu de talent et sur-tout au défaut de prévoyance de Miranda, renversèrent tous les plans de Dumouriez. Pour apaiser ce chef, et lui cacher les trames qu'il commençoit à ourdir contre lui, il ne cessa alors de lui écrire des lettres toutes plus basses et plus louangeuses les unes que les autres. (Il avoit déjà tenu la même conduite pendant l'hiver. *Voy. à ce sujet l'article Dumouriez.*) Le génér. en chef s'étant retiré de Hollande, reparut alors à la tête de l'armée de la Belgique, et Miranda se trouva commander son aile gauche le 18 mars à l'affaire de Nerwinde. Quoique cette bataille eût été engagée contre toutes les règles de l'art militaire, il paroît certain que les François l'eussent gagnée, sans la trahison, l'impéritie, ou la lâcheté de Miranda, qui se retira presque dès le commencement de l'action. Quel que soit le motif qui l'ait engagé à abandonner ainsi le champ de bataille, il sut profiter de sa faute même pour perdre celui qu'il vouloit supplanter. Le 21 il écrivit contre Dumouriez une longue lettre à Jérome Pétion; lettre qui ne le disculpe pas plus, quoiqu'en ayent dit ses partisans, qu'un mémoire qu'il publia ensuite. Il y annonçoit d'abord à son protecteur que l'expédition sur la Hollande avoit été entreprise contre son avis; qu'il en avoit prévu les inconvéniens, mais que Dumouriez, de concert avec Thouvenot, avoit tout décidé sans le consulter. Quant à la défaite de Nerwinde, il chercha à faire entendre q'uelle étoit due à la trahison du général en chef et de ses adhérens; et vantant les talens de ce dernier avec une perfidie qu'il ne prenoit pas même la peine de voiler, il en conclut qu'il étoit impossible d'attribuer les échecs de l'armée françoise à son incapacité, et finit par demander un rendez-vous à Pétion, pour lui révéler des complots qu'il n'osoit confier au papier. Cependant le fourbe n'en continuoit pas moins à correspondre avec Dumouriez, et ce fut cette double précaution qui le perdit; car on l'arrêta lui-même au mo-

ment de la désertion de ce général. Le trib. révol. l'acquitta en mai; mais sur la fin du même mois il fut emprisonné de nouveau, et n'obtint sa liberté qu'après la chute de la Montagne, quoiqu'il eût paru le 13 juill. à la barre de la Conv. pour s'y justifier. Il est probable que Dumouriez, qui avoit à se plaindre de lui, a exagéré ses torts; mais les correspondances de Miranda avec ce général, avec Pache et avec Pétion, ne permettent pas de douter de sa duplicité. En oct. 1795 il essaya de recouvrer quelque influence en servant la Conv. contre les Sections; ce moyen lui réussit mal, car le 22 du même mois il fut décrété d'arrestation (pour les mêmes motifs qu'Aubry et Lomont, *voy. ses noms*,) et cond. à être transporté hors de France. Il essaya en vain de faire rétracter cette sentence; en sept. il fut livré à des gendarmes chargés de le conduire jusqu'à la frontière. Mais en route il vint à bout de leur échapper, et écrivit au Directoire pour demander la révision de son procès. Cette affaire traîna encore long-temps, quoique le Directeur Letourneur fût son ennemi particulier; mais enfin le 4 sept. 1797 (18 fructidor) devint le terme de son séjour en France; il fut compris dans la grande déportation, se réfugia alors en Angleterre, et fut du nombre des proscrits que Buonaparte ne rappela pas en déc. 1799.

MIRANDE, député-suppléant du Cantal, devenu membre de la Conv. après le procès de Louis XVI. Il ne passa point aux Cons.

MIRAY (*de*), aide-major à la Bastille en 1789. Il y fut massacré par le peuple le 14 juillet.

MIRBACH, génér.-major courlandois. Il commanda en 1794 un corps de Polonois contre les Russes, et fut en juill. nommé gouverneur de la Courlande par la ligue polonoise, qui tenta alors de secouer le joug des étrangers. Ayant été ensuite fait prisonnier par les Russes, il fut conduit à Riga, puis à Mitau, pour y être jugé par les tribunaux du pays, qui finirent par l'acquitter en avril 1795, comme n'ayant eu aucune intention coupable.

MIRBECK, habitant de Lunéville et avocat au conseil souverain de Lorraine. Envoyé en 1791 à St. Domingue par le Roi, comme commissaire civil, pour y rétablir le calme, il arriva le 28 nov. dans cette île, et la trouva comprimée par les Léopardins, parti qui venoit de prendre ce nom par allusion au vaisseau le Léopard, qui avoit mené plusieurs de ses chefs en France en 1790, et dont l'arrivée avoit même causé une forte insurrection dans le port de Brest.

M. de Mirbeck et ses deux collégues Roume et St. Léger eurent quelque temps l'espoir de ramener le calme dans cette colonie; mais ils virent bientôt qu'il étoit impossible de réprimer les brigands par la seule force de la persuasion, et instruits d'ailleurs qu'on se préparoit à les enlever, ils repassèrent à la hâte en France, où Mirbeck rendit compte de sa mission à la barre de l'Ass. le 27 mai 1792, et sollicita de prompts secours pour cette île, qu'alloient dévaster la barbarie des Noirs et les divisions des Blancs.

MIREMONT (*le Cte. de*), capit. de dragons, député de la nobl. du Baill. de Vermandois aux Etats-Génér. Ayant donné sa démission, il fut remplacé par Mr. de Novion.

MIREPOIX (*le Cte. de*), député de la nobl. de Paris aux Etats-Génér.

MISSONNET, député de l'Aube au Cons. des Anciens en sept. 1795. Il en sortit en mai 1799.

MISTRAL, intendant de la marine au Havre. Il se noya dans le bassin de ce port en décem. 1792, et on assure que le chagrin que lui causoit la situation critique où se trouvoit alors Louis XVI, le porta seul à cette action désespérée.

MOCLAIRE DESOUROTIÈRES, *femme* GUILBEAU (*Marie*), noble, dom. à Nantes, cond. à mort comme complice des Vendéens, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

MOËLLIEN DE FOUGÈRES (*Thérèse*), fille d'un conseiller au parlement de Rennes, âgée de 30 ans, née à Rennes, dom. à Fougères, cond. à mort, le 18 juin 1793, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de Bretagne, dont Laroyerie étoit le chef.

MOIGNON-SALMON, cultivateur à Mareuil, député de la Marne au Cons. des 500 en mars 1799.

MOIRA (*John Rawdon Lord et Cte. de*), général anglais. Ce fut lui à qui le cabinet de Londres confia, à la fin de 1793, un corps, en partie composé d'émigrés, qu'il destinoit à secourir les Vendéens. M. de Moira partit le 1er. déc. de Portsmouth, et porta vers les côtes de France; mais les Royalistes ayant manqué leur attaque sur Granville, il ne put débarquer, teint encore quelque temps la mer, et rentra à Portsmouth dès qu'il eut appris que l'expédition des Vendéens avoit entièrement échoué. Il quitta ensuite le commandement de cette armée, au grand regret des émigrés. Le 14 fév. 1794 il parut à la chambre des Pairs, et dans un discours très-noble, il justifia la conduite qu'il avoit tenue dans cette occasion, et réfuta plusieurs inculpations qu'on s'étoit permises contre lui. Dans

le mois de juin il alla, avec un corps de troupes, rejoindre le duc d'Yorck dans les Pays-Bas; mais il y resta peu de temps, fut remplacé à la fin de juill. par le général Abercrombie, et commanda encore à différentes époques des troupes destinées contre la France.

MOISSET. *Voy.* MOYESSET.

MOISSON-DEVAUX, député du Calvados au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

MOITELLE, général-major autrichien. Cet officier, qui s'acquit l'estime de l'armée autrichienne par sa valeur, sembloit destiné à tomber entre les mains de tous les ennemis qu'il avoit à combattre. En 1790 il fut fait prisonnier par les insurgés belges; le 2 déc. 1792 il fut obligé de se rendre, avec les châteaux de Namur où il commandoit, au génér. Valence. Enfin, en 1795 il se trouva dans Luxembourg lorsque cette ville capitula et fut remise au pouvoir des François.

MOKRONOWSKI, général polonois. Il commanda une brigade en 1792 contre les Russes, et se distingua d'une manière brillante, notamment à l'affaire du 17 juin; mais indigné du peu de fruit que sa patrie retiroit des puissans efforts qu'elle avoit faits pour secouer le joug des étrangers, il donna bientôt après sa démission. (*Voy.* Kosciuszko.) Lorsque les troupes polonoises et le peuple de Varsovie chassèrent, en avril 1794, la garnison russe de cette ville, il fut nommé commandant de la force armée qui s'y forma, et fit tous ses efforts pour y maintenir l'ordre. Le généralissime Kosciuszko le confirma d'abord dans cette place, mais s'étant ensuite aperçu qu'il tenoit à ce parti mitoyen à la tête duquel étoit le roi lui-même, il lui donna Orlowski pour successeur, et lui confia cependant presque aussitôt le command. d'un corps de 4 mille hommes destinés à couvrir Varsovie, contre les incursions des Prussiens. Il se conduisit dans cette occasion avec toute la mollesse qui caractérisoit ceux de sa faction; fut chargé en juil. de la défense d'un des 3 camps retranchés (celui de Marimont) avec lesquels Kosciuszko défendit Varsovie, et ensuite envoyé en Lithuanie. Les patriotes polonois lui reprochent d'y avoir agi avec la plus grande foiblesse; et contraint en oct., de se replier sur Varsovie, il se laissa battre à Kobylka, perdit toute son artillerie, tous ses bagages, la moitié de ses troupes, servit ensuite avec le reste à la défense de Prague, et fut un des génér. qui se rendirent aux Russes, lorsqu'ils s'emparèrent de ce faubourg.

MOLÉ DE CHAMPLATREUX (*Edouard-Franç.-Mathur.*), noble, présid. au parlem. de Paris, âgé de 34 ans, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. — *Voyez* BOISBÉRANGER.

MOLIÈRE (*And.-L.-Flor.*), noble, lieutenant-colonel d'infant., dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 9 prair. an 2, par le trib. crim. de ce dép.

MOLINERY DE MURLOS (*Franç.*), âgé de 46 ans, conseiller au parlement de Toulouse, né et dom. à Mur-de-Barès, dép. de l'Aveyron, cond. à mort le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant signé et provoqué des protestations du parlement de Toulouse en sept. 1790.

MOLINIER, homme de loi et adminis. du dép. de l'Aveyron, député de ce dép. à la Législat.

MOLLENDORFF (*Wichard-Joachim-Henri Cte. de*), chevalier des ordres du roi de Prusse, général d'infanterie, vice-président du conseil supérieur de guerre et gouverneur de Berlin. Mirabeau disoit de lui dans sa correspondance secrète : Cet homme est loyal, simple, ferme, vertueux et en première ligne de talens militaires. Il s'étoit distingué alors dans les dernières guerres qu'avoit soutenues la Prusse, et Frédéric Guillaume le chargea en 1793 de conduire les troupes destinées à opérer le démembrement de la Pologne. Il s'acquitta de cette commission avec toute la douceur, toute l'affabilité possibles, et vint à bout de se faire aimer personnellement, dans un pays où on ne supportoit qu'avec peine le joug d'un nouveau maître. Il fut fait alors feld-maréchal, et nommé en oct. gouverneur de la Prusse méridionale. En janv. 1794 il alla prendre le commandement de l'armée prussienne dans les Deux-Ponts, et le 23 mai il remporta un avantage considérable sur l'ennemi près de Kaiserslautern. Du reste il parut n'être venu à cette armée que pour y voir faire la paix; car, après avoir été contraint de se retirer en juill., il ne tenta rien d'important jusqu'au moment où les négociations de Bâle mirent fin aux hostilités. M. de Mollendorff jouit de l'estime et de l'amour de l'armée prussienne.

MOLLET, habitant de l'Artibonite, canton de la partie françoise de St. Domingue. Ayant voulu en mai 1792 se rendre par mer au Môle, il fut pris et massacré par des pirates nègres, mulâtres et petits-blancs, qui, soutenus à cette époque par la société des *Amis des noirs*, dévastoient

à-la-fois l'intérieur et les côtes de cette riche colonie. Ces bêtes féroces, après avoir épuisé toutes les espèces de brutalité sur madame Mollet et sur sa fille, jeune personne de 13 ans, leur crevèrent les yeux et les rejetèrent à la côte.

MOLLET, député du dép. de l'Ain à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. Il ne passa point aux Conseils.

MOLLEVAUT, avocat à Nancy et maire de cette ville au moment de la rév., nommé en mars 1791 membre du trib. de cassation, par le dép. de la Meurthe, et en sept. 1792 député de ce dép. à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il se montra assez constamment opposé aux Terroristes, et parla avec force, mais sans succès, le 2 nov. 1792, contre Garran-Coulon défenseur de plusieurs scélérats qui venoient de se rendre coupables d'assassinats à l'Orient. Il fut membre de la commission des 12, (vouée au parti de la Gironde) et créé en mai 1793; il la présidoit même le 30, lorsqu'elle donna sa démission; et il fut en conséquence enveloppé dans la proscription lancée les jours suivans contre les Girondistes. Etant venu à bout de s'échapper, il fut mis hors de la loi le 28 juil., et rappelé en mars 1795 dans le sein de la Conv. Il y devint successivement secrétaire et membre du comité de législat., passa ensuite au Cons. des Anciens, en sortit en 1798, fut aussitôt réélu à celui des 500, et entra en déc. 1799 au Corps-législ.

MOLLIEU, habitant-propriétaire à Ménil-sur-Blangis, député du tiers-état du Baill. de Rouen aux Etats-Génér.

MOLTEDO, député de l'île de Corse à la Conv., où il vota la détention de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1798.

MOMORO (*Antoine-Franç.*), imprimeur à Paris, l'un des jacobins les plus actifs de la capitale. Il figura dès le commencement de la rév. parmi les membres marquans du club des Cordeliers, fut employé en 1792 dans le dép. de Paris, et envoyé deux fois, en 1793, comme commiss. du conseil exécutif dans la Vendée. La loi agraire étoit sa chimère favorite. „Momoro, *dit Prudhomme*, ne „rêvoit que lois agraires, qu'é„galité foncière: il invitoit les „hommes de lettres à mettre en „action, sur le théâtre, le dogme „du partage des biens. — A son „retour de la Vendée, il pu„blia un écrit sur sa mission, afin „d'y être renvoyé une troisième

„fois. Il avoit une femme assez „fraîche qu'il traitoit durement: il „en faisoit sa servante, depuis il „en fit une déesse de la raison, „et de sa cuisine il la fit passer „sur l'autel de St. André-des-„Arcs." Il fut un des membres des Cordeliers qui se séparèrent en 1793 de Danton, pour former la faction des Hébertistes (*voyez* Danton *et* Chaumette), qui contribua si puissamment à la perte des Girondins. Mais attaquée bientôt par Robespierre et sur-tout par Danton, elle dut succomber à son tour, et Momoro fut cond. à mort, le 4 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. Il étoit âgé de 38 ans et né à Besançon.

MONCEY, général de division. Employé à l'armée des Pyrénées-Occidentales en 1794 et 1795, il y servit avec succès, finit par obtenir le command. en chef, et remporta, notamment le 17 oct. 1794, une victoire assez considérable sur les Espagnols entre l'Ecumbery et Villa-Nova: près de 50 pièces de canon tombèrent entre ses mains. Il continua à obtenir des succès pendant le reste de cette campagne, et pendant celle de 1795. En 1796 il passa à l'armée du Rhin, y fut employé comme génér. de div., et Buonaparte lui confia à la fin de 1799 le command. important de Lyon, où il se conduisit avec beaucoup de modération.

MONCIEL (TERRIER *de*), présid. du dép. du Jura, nommé ministre de l'intérieur le 18 juin 1792. Dans ces momens difficiles il montra un grand courage et une grande probité. On le vit paroître plusieurs fois à la barre de la Législat. pour y dire des vérités fortes contre les désorganisateurs; et il fit en général tous ses efforts afin de ramener le calme et de faire marcher la constitution monarchique. Après la journée du 20 juin il publia une proclamation pleine de vigueur et de sagesse; mais les Jacobins, dont il contrarioit les vues, le forcèrent bientôt à donner sa démission.

MONCORPS DU CHESNOY (*le Cte. de*), député de la noblesse du Baill. d'Auxère aux Etats-Génér.

MONESTIER, homme de loi à Manassac, député du dép. de la Lozère à la Législat. Le 8 juil. 1792 il dénonça Mallet-Dupan, comme prêchant, dans la partie politique du *Mercure de France* qu'il rédigeoit, l'avilissement du pouvoir législat., et sollicita contre lui un décret d'accusation. Réélu à la Conv., il y vota la mort de Louis XVI, en demandant que la peine ne fût appliquée qu'à la paix. Le Directoire l'employa en

qualité de commiss. dans son dép. après la session.

MONESTIER (*Benoît*), ex-curé de St. Pierre de Clermont, député du dép. du Puy-de-Dôme à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il siégea constamment parmi les Terroristes, osa, en mars 1795, se montrer le défenseur de Collot-d'Herbois, et fut enfin décrété d'arrestation le 1er. juin, comme „accusé d'être un fripon; de s'être entendu avec un agent des fourrages de l'armée pour dilapider en commun; pour avoir fait verser le sang des citoyens de concert avec Pinet aîné; enfin pour avoir pris part aux mouvemens de prairial contre la Conv." Il s'étoit sur-tout conduit avec la dernière cruauté dans les dép. des Hautes et Basses-Pyrénées. „Dès les premiers instans „de la rév., dit Prudhomme dans „son *Histoire des crimes*, il „quitta l'étole pour endosser les „couleurs de la liberté.... Immoralité, perfidie, cruauté, compo„sent en lui le caractère de l'homme „public; ivrognerie et crapuleuse „débauche remplissent sa vie pri„vée. Il invite les femmes à „s'abandonner au libertinage, „s'enorgueillit de ses débauches „multipliées, préside à la dévas„tation des églises, et prend la „Vierge et Joseph pour le sujet „des sarcasmes les plus indécens." On reconnoît un prêtre apostat à ces fureurs et à ce libertinage outré; mais si Prudhomme n'a pas chargé le tableau qu'il donne des forfaits de Monestier, il faut convenir qu'il fut un des scélérats les plus vils et les plus atroces de la Conv. L'amnistie de 1796 lui rendit la liberté, et les Jacobins le comptoient encore en 1799 parmi leurs membres.

MONFORT (BERTRAND *de*), député du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér. et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791. (*Il est déjà à* Bertrand.)

MONGE, membre de l'académie des Belles-lettres, examinateur des élèves de la marine, pour les mathématiques. Dès le principe des troubles il embrassa le parti révol., et s'attacha même à celui des Jacobins. Avant cette époque il s'étoit déjà fait une espèce de réputation comme géomètre. Il passe pour certain qu'il commença par être tailleur de pierre à Mézières, et qu'un prêtre ayant remarqué en lui quelques dispositions, le retira de cet état et le fit élever à ses frais. Son patriotisme et sur-tout la protection de Condorcet, le portèrent le 10 août 1792 au ministère de la marine, et on l'autorisa en même-temps à administrer celui de la guerre, jusqu'à l'arrivée de Servan. Le 19 janv. 1793 il signa l'ordre du supplice

du roi. Le 12 fév. il donna sa démission; mais le 17 il fut réélu par la Conv., et reprit cette place jusqu'au 10 avril, époque à laquelle il se retira définitivement, avouant que cet emploi étoit au-dessus de ses forces. Il continua cependant à paroître aux Jacobins, fut accusé un moment par eux d'avoir foibli contre la Gironde, échappa néanmoins aux proscriptions et fut même, en 1794, secrétaire et président de leur club. Au milieu des mouvemens politiques, il ne négligea pas les sciences qu'il avoit cultivées; aussi le chargea-t-on, en sept. 1791, du soin de faire transporter au cabinet des médailles, les monumens d'art et de sciences déposés à l'abbaye de St. Denis, et en fév. 1794 d'inventorier les objets relatifs à la marine, les cartes de géographie imprimées et manuscrites, les antiquités, médailles, etc. Il devint ensuite professeur de géométrie dans les écoles normales, et en juin 1796 le Directoire le nomma un des 6 artistes chargés de se rendre en Italie, pour présider au choix de monumens que Buonaparte venoit de conquérir. Dès-lors il parut s'attacher personnellement à ce général, qui lui confia plusieurs commissions à différentes époques, et finit par le placer, en déc. 1799, au Sénat-conservateur. Il étoit alors membre de l'Institut-nat., classe des arts mécaniques, et avoit été nommé au Cons. des 500, en mars 1798, par le dép. de la Côte-d'Or.

MONJEON (*Franç.*), noble, dom. à St. Eulalie-d'Ambarès, dép. de la Gironde, cond. à mort, comme contre-révol., le 13 therm. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

MONMAYOU, député du dép. du Lot à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, et se montra constamment partisan des mesures révolutionnaires. Il fit entre autres, le 21 avril 1794, un rapport sur *les voitures du ci-devant roi*, rapport dans lequel, au milieu des injures les plus grossières, on remarqua des absurdités qui sembloient ne pouvoir sortir que d'une tête en délire. Sans cesse pressé par le besoin de se mettre en fureur, on le vit, en 1795, tonner contre la mémoire de Robespierre, ensuite contre les émigrés, et demander contre eux de sévères recherches, et la mort dans les 24 heures, dès qu'ils seroient arrêtés. A la même époque il se porta le défenseur de Barrère, Collot et Billaud-Varennes. Il s'étoit montré précédemment un des persécuteurs acharnés des Girondins; et lors de l'insurrection des Parisiens, le 13 vendém. an 4, il tint encore la même conduite contre

les Sectionnaires. Devenu membre du Cons. des 500, il y lut, le 12 fév. 1796, un long discours en faveur du papier-monnoie; et ne sachant jamais établir ou soutenir son opinion sans lancer de grossières personnalités contre ses adversaires, il finit par s'attirer de toutes parts des injures, pour prix de celles qu'il s'étoit permises. Le 16 il proposa de ressusciter la loi révol. qui condamnoit chaque parent d'émigré à entretenir 2 soldats aux frontières. Etant sorti du Cons. en 1798, on le réélut aussitôt à celui des Anciens, et il fut un des membres auxquels les inspecteurs de la salle n'envoyèrent point de billets de convocation pour la séance extraordinaire du 18 brum. (9 nov. 1799) qui prépara la chute du Directoire, afin de se débarrasser, au moins pour le premier moment, de ses déclamations ordinaires.

MONNEL, curé de Valdelancourt, député du clergé du Baillage de Chaumont en Baissigny, aux Etats-Génér. Il embrassa le parti révol., fut en mars 1791 secrétaire de l'Ass. Nat.; et en sept. 1792 le dép. de la Haute-Marne le nomma député de la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En germ. an 3 (av. 1795) il parut favorable à la révolte jacobine qui éclata contre la Conv.; et n'étant point passé aux Cons., le Directoire l'employa en qualité de commissaire après la session.

MONNERON, l'aîné, (*Louis*), ancien intendant aux Indes, député du tiers-état de la Sénéch. d'Annonay aux Etats-Génér. Il prit quelquefois la parole à propos des colonies, et appuya, le 8 av. 1791, la proposition faite de créer un ministère particulier pour elles. En 1794 il fut employé dans une commission de commerce et des approvisionnemens de la Rép., et chargé ensuite d'opérer avec les Anglais l'échange des prisonniers faits dans les Indes.

MONNERON, cadet, (*Augustin*), négt., député de Paris à la Législat. Il donna sa démission à la fin de mars 1792 et fut remplacé par M. de Kersaint.

Pendant l'Ass. Constituante, les deux frères Monneron obtinrent la permission de frapper des doubles sous de cuivre sous leur nom. Ils en firent une émission considérable; mais cette monnoie prêta à beaucoup de friponneries à cause de son volume, et on jeta dans le public une grande quantité de pièces fausses, qui n'étoient que recouvertes d'une feuille de cuivre.

MONNERON, de la Loire-Infér. *Voyez* MOSNERON.

MONNIER-LA-CARÈRE, arrêté à Grenoble, en août 1799, comme

complice de la conspir. connue sous le nom de conspiration de Dusaillant. *Voyez* DÉMORILLON.

MONNIN, député du Haut-Rhin au Cons. des Anciens en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid.)

MONNOT, homme de loi et vice-présid. du dép. du Doubs, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il étoit ami de l'abbé Sicart, instituteur des sourds et muets, et ce fut lui qui l'arracha le 2 sept. 1792 des mains des assassins chargés de massacrer dans les prisons des Carmes. Versé dans la partie des finances, il travailla assez constamment pendant la session dans ce comité, dans celui des impositions, etc. En avril 1794 il fut secrétaire de la Conv. En nov. il combattit un projet de décret, tendant à saisir les biens des étrangers, tant en France, que dans les pays conquis. A la fin de 1795 il passa au Cons. des 500, continua à s'y occuper de la partie financière, et présenta sur cet objet plusieurs rapports en 1796 et 97; notamment sur les mandats, sur le rétablissement d'une loterie nationale et sur le timbre. Il sortit du corps législ. en mai 1798.

MONSECREIGNAC (*Louis*), âgé de 75 ans, noble, né à Bordeaux, dom. à St. Loubez, cond. à mort, le 12 pluv. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme ayant manifesté des principes contraires à la rév., et ayant dessein de laisser à son fils ses titres féodaux, pour s'en servir par la suite.

MONSECREIGNAC, fils, (*Bernard*), âgé de 47 ans, né à Bordeaux, conseil. au parlem. de Bordeaux, cond. à mort, le 25 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. du Morbihan, comme n'ayant donné aucune preuve de patriotisme, ayant aidé à son père à cacher ses titres féodaux, et n'ayant pas accepté la constitution de 1793.

MONSEIGNAT, commiss. près l'adminis. du dép. de l'Aveyron, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

MONSINAT, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Toulouse aux Etats-Génér.

MONSPEY (*le Marq. de*), lieutenant des Gardes-du-corps du roi de France, député de la noblesse de la Sénéch. de Beaujolois aux Etats-Génér. Il y resta fidellement attaché aux principes de la monarchie; et à la séance du 5 oct. 1789 il entreprit de justifier son corps de la prétendue orgie dont on l'accusoit.

MONTAGU (*James*), offic. très-distingué de la marine anglaise. Il servit d'une manière brillante comme capit. de vaisseau jusqu'en 1794. A cette époque il fut fait contre-amiral, et commanda en mai une escadre détachée dans l'Océan; mais il fut tué au combat que l'amiral Howe livra le 1er. juin près d'Ouessant contre les François; et le 16 juin la chambre des Communes supplia le roi de faire ériger un monument dans l'abbaye de Westminster à la mémoire de Montagu.

MONTAGU (*J. Charl.*), noble, dom. à Londinière, dép. de la Seine-Inférieure, cond. à mort comme émigré, le 30 vend. an 3, par la com. milit. de Bois-le-Duc.

MONTAGUT-BARRAU (*le Baron de*), député de la nobl. du pays de Comminges et Nébourzan aux Etats-Génér. Il protesta en juin 1789 contre la réunion des ordres, et signa ensuite les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

MONTALEMBERT (*G.*), noble, âgé de 62 ans, né à Limoges, ex-capit. au régt. du Roi, dom. à Paris, cond. mort, le 7 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où il étoit détenu.

MONTALEMBERT (*le Marq. de*), officier au service de France. En 1794 il se mit à la tête d'une légion de François royalistes à St. Domingue, et voyant les malheurs dont cette colonie devenoit le théâtre sous l'empire des différentes factions patriotiques qui la divisoient, il finit par se joindre aux Anglois, et leur rendit les plus grands services en 1795, 96 et 97. En avril 1797 il se distingua surtout contre Toussaint-Louverture; et en sept le roi d'Angleterre le fit brigadier-général.

MONTARDIER (*écrit quelquefois* MOUTARDIER), nommé député de Seine et Oise au Cons. des 500, en mars 1799, pour un an. Il devint en déc. membre du Corps-législ.

MONTAUDON, avocat à Limoges, dépnté du tiers-état du Limousin aux Etats-Génér.

MONTAUT DESILLES, receveur des finances de l'élection de Condom, député du dép. de la Vienne à la Législat. En mars 1797 le même dép. le renomma au Cons. des Anciens, et en déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

MONTAUT-MARIBON (*Louis*), ancien mousquetaire, adminis. du district de Condom et lieut.-colon. de la Garde-nat., député du dép. du Gers à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut cons-

tamment, pendant les deux sessions, révolutionnaire forcené, se montra un des plus violens défenseurs des assassins d'Avignon, se trouva présider le club des Jacobins dans les premiers jours d'août 1792, et contribua beaucoup à organiser le mouvement du 10. Le 9, à la séance de cette société, on avoit mis en délibération s'il ne seroit pas important de dévouer à l'exécration publique tous les membres de la Législat. qui avoient voté en faveur de la Fayette; le lendemain Jolivet accusa Montaut, à la tribune de l'Ass., d'avoir laissé avilir le corps législ.; mais il brava cette dénonciation. En janv. 1793 il fut nommé membre du comité de Sureté-génér., et continua à s'y conduire en Terroriste zélé. Il seconda entre autres les sorties de Marat contre Dumouriez, avant la défection de ce général; et fit décréter ensuite, le 5 av., que le duc de Montpensier, qui servoit à l'armée du Var, seroit amené à Paris et enfermé. Dans le courant de mai on le nomma commiss. près de l'armée de la Moselle; mais il y resta peu de temps; car il se trouva en juin à la Convent., et y contribua de toutes ses forces à la perte des Girondins, contre lesquels il ne rougit pas même d'offrir de déposer comme témoin, après s'être déjà porté, en sa qualité de législateur, leur dénonciateur, puis leur juge. A la séance des Jacobins du 5 nov. il fit arrêter que Marat et Brutus occuperaient les premières places dans la salle de la constitution. Le 8 mars 1794 il dénonça Cunin, comme royaliste et demanda son arrestation. Après la chute de la Montagne il continua à professer les mêmes principes, et fut un des chefs de l'insurrection Jacobine qui éclata le 12 germ. an 3 (1er. av. 1795) contre la Conv. Il sut néanmoins se masquer avec tant d'art, qu'il échappa ce jour-là à toute dénonciation; mais le 29 (18 av.) il se vit accusé par plusieurs de ses collégues; et quoiqu'il se défendît, selon l'expression de Bourdon de l'Oise, avec le sang-froid révoltant qu'il avoit déjà montré le 12 germinal, il fut aussitôt décrété d'arrestation. On lui reprocha entre autres, d'avoir dénoncé sa mère et sa sœur (il nia ces faits, quoique celui relatif à sa sœur fût appuyé sur une pièce; mais il convint avoir concouru à un décret lancé contre M. Bertrand, parce que ce ministre avoit accordé, dit-il, à son frère un brevet, pour le faire émigrer); d'avoir été jouir sur la place de la révolution du supplice des Girondins; enfin d'avoir, le 21 janv. 1794, sous prétexte de célébrer l'anniversaire de la mort du roi, promené la Conv. sous

l'échafaud, au moment même d'une exécution, de manière que le sang des victimes jaillit sur plusieurs députés. Ce dernier trait, qui est de notoriété publique, et la conduite atroce qu'il tint le 3 sept. 1792 envers Jouneau, (*voy. ce nom*,) semblent confirmer les autres inculpations articulées contre lui. Il fut amnistié en 1796.

MONTBARREY (*de* ST. MAURICE *Prince de*), ancien secrétaire d'état et ministre de la guerre. Il fut sur le point de devenir une des victimes de la journée du 14 juil. 1789. On le traîna au milieu des baïonnettes, avec sa femme, à l'hôtel de ville, en lui faisant un crime d'avoir été ministre. Il souffrit beaucoup de mauvais traitemens, et M. de la Salle, commandant de la garde-nationale, n'eût pu venir à bout de le sauver, s'il n'eût dit lui-même au peuple : Vous voulez me tuer et c'est mon fils, le prince de St. Maurice, qui a opéré la révolution en Franche-Comté. Ces seuls mots lui firent obtenir sa grâce. Il émigra ensuite, et mourut à Constance en 1796.

MONTBAZON (*C. A. C. de* RHOAN-), prince, vice-amiral, âgé de 64 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 15 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons des Carmes, où il étoit détenu.

MONTBOISSIER (*le Comte de*), lieut.-génér. des armées, chev. des ordres, etc., député de la noblesse de Clermont en Auvergne aux Etats-Génér. Il commanda en 1792, à l'armée des princes frères des Louis XVI, le corps des Mousquetaires. Il avoit été en 1789 membre de l'Ass. des Notables, et avoit présidé son ordre, comme doyen d'âge, en 1789 à l'ouverture des Etats-Génér.

MONTBOISSIER (*le Baron de*), maréchal-de-camp, député de la noblesse de Chartres aux Etats-Génér. Il donna de bonne heure sa démission, et fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. de Talon.

MONTCALME-GOZON (*le Cte. de*), maréch.-de-camp, député de la noblesse de la Sénéch. de Carcarcassone aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

MONTCALME-GOZON (*le Marquis de*), offic. de marine et chev. de St. Louis, député de la nobl. de la Sénéch. de Ville-Franche en Rouergne aux Etats-Génér. Il fut membre du comité des pensions, qui ordonna, le 1er. avril 1790, la publication du *livre rouge*, et il présenta plusieurs rapports au nom de ce comité.

MONTCLOUX (*Gilb. Geor.*), noble, fermier-génér., âgé de 68

ans, né à Montaigu, dép. du Puy-de-Dôme, dom. à Paris, secrétaire de Louis XVI, cond. à mort, le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris comme conspir., *mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé.*

MONTCRIF (*C. F.*), noble, âgé de 42 ans, garde du roi, né à Stigny, dép. de l'Yonne, dom. à Paris, cond. à mort par le trib. révol. de cette ville, le 7 therm. an 2, comme conspir. dans les prisons de St. Lazare, où il étoit détenu.

MONTCRIF (*P. L. de*), père, âgé de 74 ans, ex-auditeur des comptes, ex-conseil. d'Artois, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 9 therm. an 2, par le trib. révol., comme conspir.

MONTCRIF (*L. C. M.*), fils, âgé de 47 ans, né et dom. à Paris, ex-auditeur des comptes, etc. — *Comme le précéd.*

MONT-D'OR (*le Marq. de*), député de la nobl. de la ville et Sénéch. de Lyon aux Etats-Génér.

MONTÉGUT, député du dép. des Pyrénées-Orientales à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il s'opposa à l'admission de Job-Aimé et le représenta comme un des auteurs des massacres des patriotes dans le midi. Il sortit du Conseil en mai 1797.

MONTÉGUT (*Jean-Franç.*), noble, conseiller au parlement de Toulouse, âgé de 64 ans, né et dom. à Toulouse, cond. à mort, le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant signé des protestations tendant à méconnoître la souveraineté du peuple.

MONTÉGUT (*Raimond-André-Philippe*), noble, conseiller au parlem. de Toulouse, âgé de 26 ans, né et dom. à Toulouse, cond. à mort, le 26 prair. an 2, etc.

MONTEIL, député de la Lozère au Cons. des 500 en 1797.

MONTESQUIOU (*l'Abbé de*), agent général du clergé de France, député du clergé de la ville de Paris aux Etats-Génér. Il y soutint les droits de son ordre et de la monarchie avec une éloquence douce, persuasive, et avec une franchise et en même-temps une modération qui lui concilièrent l'estime, et on pourroit presque dire l'amitié de tous les partis : aussi fut-il nommé deux fois président de l'Ass. au commencement de 1790, et il occupa le fauteuil avec toute la dignité et l'impartialité qu'exige une place semblable. En 1789 il s'opposa avec force à la suppression des ordres religieux et défendit, le 10 août, la dixme ecclésiastique qu'on vouloit abolir sans rachat. Mais ce fut sur-tout le 31 oct. qu'il parla avec la plus grande

éloquence en faveur des biens du clergé, que l'on prétendoit déclarer nationaux; et de tous les orateurs qui soutinrent la même thèse, il est celui que Mirabeau regarda comme le plus difficile à combattre. Quoiqu'il se fût montré très-contraire à l'envahissement des biens ecclésiastiques, le parti révolutionnaire, qui apprécioit sa vertu et ses talens, n'hésita pas à le nommer un des 12 commissaires chargés de l'aliénation de ces biens, lorsqu'une fois leur vente fut décrétée. Il continua à rester attaché aux principes de l'Eglise et de la monarchie, et fut un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (*Anne-Pierre Mis. de*), chevalier des ordres du Roi, premier écuyer de Monsieur, chevalier de son ordre, maréchal-de-camp et l'un des 40 de l'académie Françoise, député de la noblesse de Paris aux Etats-Génér. Né avec de l'esprit, de l'ambition, un grand amour des places et de l'argent, pourvu de quelque instruction, et nourri des principes de la philosophie moderne, il sut d'abord se créer un état, se donner une certaine consistence, acquérir une fortune immense; tâcha ensuite de faire oublier les manœuvres et les intrigues qui l'avoient conduit à la fortune, et finit, au moment des troubles, par embrasser le parti populaire, comme un nouveau moyen de s'élever encore. Dès les premières séances des Etats-Génér. il protesta contre les délibérations de son ordre, et passa, lui huitième, à la chambre du tiers-état, avant même la réunion de la minorité. Comblé des grâces de la Cour et particulièrement de Monsieur, il fut un des premiers à les abandonner, et à embrasser le parti anglican, dont il outrepassa même bientôt les principes, en se liant avec les Jacobins et protégeant des assassins. Voyant alors que l'hypocrisie n'étoit plus nécessaire pour parvenir, il cessa de masquer son immoralité; et aussi avide de richesses que d'honneurs et réputation, il s'adonna presqu'en entier à la partie financière, et sut, à ce qu'il paroît, faire fructifier ses travaux. Pendant le cours de 1789, 90 et 91 il fit près de 60 rapports sur les finances, tous plus longs, plus lourds, ou plus embrouillés les uns que les autres; mais ils contenoient des éloges du régime nouveau, des diatribes violentes contre l'ancien, et tout en bâillant on applaudissoit. Parmi les partisans de Montesquiou les uns on rejeté les défauts de ses discours sur la matière elle-même, les autres sur la voix de l'orateur, qui ne pouvoit qu'ennuyer, puisque souvent il lui

étoit impossible de se faire entendre; d'autres enfin on cru qu'il avoit ses raisons pour être diffus en finances. Quoi qu'il en soit, il ne manquoit ni de moyens, ni de certaines connoissances, et il se fit quelquefois écouter avec plus de plaisir. Employé, en avril 1791, en qualité de maréchal-de-camp dans les dép. méridionaux, il y rendit par la suite, et y devint le protecteur de Jourdan coupe-tête et l'apologiste des Marseillois; il écrivit entre autres choses, à propos des massacres qui avoient dévasté le Comtat: *Où est le motif de blâmer? c'est un parti qui en devore un autre; voilà à quoi tout se réduit.* Ayant pris quelque temps après le commandement de l'armée du Midi, il fit l'éloge de son *sansculotisme* dans une lettre adressée au commencement de mai 1792 au ministre Clavière; et le 24 juill. il parut à la barre de l'Ass. Législat. pour annoncer les préparatifs de guerre que faisoient l'Autriche et la Sardaigne, dénoncer le ministre des affaires étrangères Chambonnas, qui avoit négligé d'informer le corps législat. de ces mouvemens, et solliciter des pouvoirs et des moyens, afin de résister aux ennemis en Italie. Malgré cette apparente ardeur, Montesquiou resta jusqu'en sept. sans rien entreprendre; et le 23, Tallien, Carra, Chabot, Chénier, Danton etc., se réunirent pour le faire destituer; mais il écrivoit dans le même temps pour annoncer son entrée en Savoie: et sur la proposition de Barère on envoya d'abord des commiss. à son armée, et on rapporta ensuite le décret de destitution, le 7 oct. Cependant ce triomphe fut de courte durée; dès le 8 nov. un membre l'accusa d'être un agioteur, d'avoir profité des marchés excessifs qu'il avoit passés pour le besoin de ses troupes, etc.; et le même Barère le dénonça comme ayant compromis la dignité du peuple françois et l'intérêt des patriotes génevois, dans son traité avec la rép. de Genève: on arrêta en conséquence que sa conduite seroit examinée, et le 10 le décret d'accusation fut proposé par Rovère, appuyé par Dubois-Crancé et définitivement prononcé; mais lorsque les commiss. chargés de l'arrêter se présentèrent aux portes de Genève, il venoit de s'embarquer emportant, dit-on, des sommes considérables, pour se dédommager, apparemment, de la fortune qu'il laissoit en France. Il est certain que ce qui excita davantage le ressentiment de la Conv. contre lui, fut de ne pas s'être emparé de Genève, comme l'Ass. le désiroit alors. Dubois-Crancé, commissaire à son armée, lui dit en se moquant de ses négociations avec les Suisses: „A quoi

„bon tant de façons? Je jette-„rois Genève dans le lac à coups „de bombes, et j'inviterois en-„suite les Magnifiques Cantons à „venir la repêcher.“ Il se retira aussitôt en Suisse, et y demeura quelque temps, lié avec les Genlis, les Valence et tous ces hermaphrodites politiques, qui y vivoient alors accablés sous le mépris général. Un décret rendu dans la séance du 3 sept. 1795 permit à Montesquiou de rentrer dans sa patrie, et il y mourut le 30 déc. 1798.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (*le Comte de*), fils du Marquis. Il fut ministre de France à Dresde en 1791 et 92.

MONTESQUIOU-LABOULBÈME. *Voy. ce dernier nom.*

MONTET-LATÉRADE, député du dép. de la Haute-Saône au Cons. des Anciens en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructidor an 5.)

MONTFERRÉ (*le Chevalier de*), député de la nobl. de Perpignan aux Etats-Génér.

MONTFRANC (*Madame de*). Cinquante soldats républ. s'étant jetés dans sa maison, après la déroute de Laval, elle les y cacha et obtint ensuite leur grâce du général royaliste Lescure. Pour la récompenser de cet acte d'humanité, le représentant du peuple Esnue-la-Vallée la fit saisir et jeter dans les prisons de Doué, où elle mourut de misère à la fin de 1793, âgée de 78 ans.

MONTGAZIN (MERIC *de*), chanoine et vicaire-général du diocèse de Boulogne, député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

MONT-GILBERT, député du dép. de Saône et Loire à la Conv. Nat. Après avoir divagué longtemps sur le compte de Louis XVI, lors du procès de ce prince, il finit par voter sa mort, mais en demandant que cet arrêt ne fût exécuté qu'à la paix, et qu'alors encore le peuple eût le droit, s'il le jugeoit à propos, de commuer cette peine en celle de l'exil; mais cependant qu'elle fût infligée sur-le-champ, si les ennemis invasoient le territoire de la Rép. Cette singulière opinion, la plus embrouillée qui ait été émise à la tribune, prouve qu'il penchoit en faveur du roi, mais que la crainte de perdre sa popularité, ou de se voir en butte aux poignards des Jacobins, l'empêcha de voter selon ses propres principes. Pour se faire pardonner ce qu'il restoit encore de foible dans sa conduite, il félicita la Conv., le 12 mars 1793 (pour la seconde fois) sur la mort de Louis XVI, au nom de la ville de Bourbon-Lancy, et demanda qu'il fût

permis à cette commune de quitter le nom de *Bourbon*, qui lui étoit devenu odieux, pour prendre celui de *Belle-Vue-les-Bains*. Il obtint sans effort cette grâce importante ; et n'ayant point passé aux Cons., le Directoire l'employa après la session en qualité de commissaire.

MONTIGNY (*Eudes de*), off. de marine, guillotiné à Rheims à la fin de 1796, comme émigré, sur la dénonciation de Thuriot. Il étoit encore très-jeune.

MONTJALLARD, curé de Barjols, député du clergé de la Sénéch. de Toulon aux Etats-Génér. Il suivit d'abord le parti révol. ; mais désespéré ensuite d'avoir prêté le serment constitutionnel, il se jeta par sa croisée, le 20 août 1791, et mourut au bout de trois quarts d'heure de souffrances. On trouva sur sa table le billet suivant : *Je déclare que personne que moi n'a attenté à mes jours .... il m'est impossible de supporter plus long-temps le fardeau d'une vie si douloureuse ... que le ciel me pardonne, comme je pardonne aux hommes.*

MONTJEAN (*de*). Après avoir émigré, il rentra et servit parmi les Vendéens ; mais ayant été surpris dans un château par les républ. en 1796, il fut fusillé en juin.

MONTJOIE DE VAUFRAY (*le Comte de*), député de la noblesse des Baill. de Béfort et Huningue aux Etats-Génér.

MONTJOYE, avocat à Paris. Il rédigea au commencement de la rév. franç. un journal intitulé *L'ami du Roi*, et publia ensuite plusieurs ouvrages royalistes.

MONTJOURDAIN (*Nicolas-Roland*), noble, commandant de bataillon de la garde nationale parisienne, âgé de 37 ans, né à Larochelle, dom. à Paris, cond. à mort le 19 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice des conspirations du 20 juin et 10 août 1792, contre l'autorité du peuple. Il composa dans sa prison plusieurs pièces de vers, entre autres une romance qui eut alors un grand succès. Les cinq premiers couplets furent faits avant, et les trois derniers après sa condamnation ; on y remarque du courage, de la gaieté ; il y jure qu'il meure *plein de foi, plein d'honneur*, et ne semble regretter la vie que parce qu'il va quitter une mère, un vieux père, et une épouse tendrement chérie.

MONTLAUSIER (RÉGNAULT *Comte de*), député-suppléant de la noblesse du Baill. de Rioms en Auvergne aux Etats-Génér. Mr. de Larosière ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat. Avec de l'esprit et quelques connoissances, il fut souvent, par son exagération, plus nuisible

qu'utile au parti dont il épousa les intérêts avec autant de chaleur que de loyauté..... habitué à braver les vociférations du côté gauche, il aborda presque toutes les questions avec confiance et combattit souvent avec succès. Entraîné par un mouvement oratoire de la plus haute éloquence, ce fut lui qui lors de la fameuse séance du clergé qui se laissoit dépouiller avec un courage héroïque, rappela aux évêques qu'une croix de bois avoit fait la conquête du monde. Signataire des protestations des 12 et 15 sept. 1791 il quitta en 92 sa patrie, erra quelques années en Allemagne et fut enfin s'établir en Angleterre où il rédige depuis deux ans (en 1800) le Courrier de Londres avec un succès mérité.

MONTMORENCY (*M. L. L.*), noble, ex-abbesse de Montmartre, âgée de 71 ans, cond. à mort, le 6 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où elle étoit détenue.

MONTMORENCY - LUXEMBOURG (*Anne - Charl. - Sigism. duc de*), pair de France, premier Baron chrétien, député de la nobl. du Poitou aux Etats-Génér. Il fut, le 12 juin, élu président de cet ordre. Les amis de la rév. avoient d'abord cru apercevoir en lui un partisan de leur système; ils se seroient volontiers appuyé du nom, des richesses et du crédit d'un homme dont ils estimoient l'esprit et le caractère; mais leurs espérances furent trompées (*). Le 26 juin il eut avec le Roi une longue conférence sur la réunion des ordres, que ce monarque pressoit vivement. Mr. de Luxembourg lui représenta que la noblesse en se refusant à cette réunion défendoit moins encore sa propre cause, que celle de la couronne — Comment, de la couronne? dit le Roi. — Oui, Sire, reprit Mr. de Luxembourg. La noblesse forte de sa considération, de ses immenses richesses, et des talens de plusieurs de ses membres, est sûre de jouer un rôle dans l'Ass. Nat., où elle sera reçue avec transport. Mais quelles suites cette réunion peut avoir pour

(*) L'auteur de *La galerie des Etats-Généraux*, qui n'aimoit pas M. de Luxembourg, parce que ce dernier n'avoit pas adopté le parti populaire dit de lui: „*Il est né avec de l'esprit, de la grâce, de l'amabilité, un „penchant marqué pour la paresse;* et il ajoute ensuite, dans l'intention de lui faire son procès: „*il est gai, caustique, causeur facile; „mais ni* MÉDITABOND, *ni calculateur, ni économiste.*

le trône! L'opinion publique et les droits de la nation décernent à ses représentans une telle puissance, que l'autorité royale elle-même demeure comme nulle en sa présence. Ce pouvoir sans bornes existe dans les Etats-Génér.; mais leur division en plusieurs chambres enchaîne leur action, et conserve la vôtre. Réunis en une seule, ils ne connoissent plus de maître; divisés en trois ils sont vos sujets. Le déficit des finances, l'insubordination de l'armée abattent votre conseil; mais, Sire, il vous reste encore votre fidelle noblesse. Elle a le choix de partager avec ses co-députés le pouvoir suprême, ou de mourir pour défendre votre prérogative; son choix ne sera pas douteux. Elle mourra; mais en mourant elle frappera de nullité les opérations d'une assemblée incomplète, puisqu'un tiers de ses membres aura été livré à la fureur du peuple ou au fer des assassins.

Le discours dans lequel Mr. de Luxembourg développa ces idées, fit une grande impression sur le Roi; cependant il ordonna la réunion, et finit par dire: *réunissez-vous, je le veux*. Malgré cet ordre la chambre de la noblesse hésitoit encore, lorsqu'elle reçut une lettre du Cte. d'Artois, qui lui annonçoit qu'une plus longue résistance mettroit en danger les jours du Roi. Alors Mr. de Luxembourg se rendit, le 27, à la tête de la majorité dans la salle du tiers-état, et quitta la France peu de temps après. Il se retira aussitôt en Portugal, où il maria sa fille unique à un des Infans. Ce fut M. Irland de Bazoches qui le remplaça à l'Ass. Nat.

Mr. de Montmorency-Luxembourg avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables, ainsi que le prince *Anne-Louis-Alexandre* de Montmorency-Robec, et le duc *Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph* de Montmorency-Laval. Un fils de ce dernier (*Achille*) servit de la manière la plus brillante en 1793 à l'armée de Condé, comme aide-de-camp de Mr. de Viomenil, y fut blessé deux fois, et mourut des suites de la seconde blessure: il avoit eu les deux genoux fracassés par un obus.

MONTMORENCY-LAVAL (*Pierre*). *Voy.* LAVAL.

MONTMORENCY (*le Cte. Matthieu de*), grand-bailli d'épée de Montfort-Lamaury, député de la nobl. de ce Baill. aux Etats-Génér. Ce jeune homme qui n'avoit pas encore vingt-cinq ans, abandonna son ordre dès le commencement de la rév., pour se jeter dans les bras de quelques avocats, qui lui donnèrent de temps en temps de *petits discours* à prononcer à la tribune. (On regardoit particulièrement Siéyès comme

comme son mentor.) Lors de la discussion sur les droits de l'homme, il seconda les efforts des législateurs anglo-américains, et demanda que cette déclaration fût le premier objet qui occupât l'Assemblée. Le 24 juill. il réclama contre l'exil du cardinal de Rohan. Le 6 août il fit, au nom du comité de rédaction, la lecture des décrets prononcés dans la nuit du 4, pour supprimer la plupart des droits de la noblesse et du clergé. On le vit ensuite proposer la suppression des armoiries, ce qui fit dire alors qu'il étoit le premier de sa race qui eût mis bas les armes. Ennuyé du rôle insignifiant qu'il avoit joué comme législateur, il voulut essayer, après la session, de paroître aux armées, et se fit aide-de-camp du vieux Luckner. Mais hors d'état de suppléer à l'ineptie de son général, il retomba bientôt dans l'obscurité, d'où il n'avoit été tiré un instant que par le contraste qu'avoient offert son nom et sa conduite. Il sortit ensuite de France, et erra quelque temps en Suisse, avec les débris méprisés des factions Orléanistes et Anglicanes. Ayant voulu reparoître à Paris, il y fut arrêté le 26 décem. 1795; mais en janv. 1796 on lui rendit la liberté.

MONTMORIN-SAINT-HÉREM (*Armand-Marc Cte. de*), ministre et secrétaire d'état des commandemens et des finances, ayant le département des affaires étrangères. Il fut membre de l'Ass. des Notables tenue à Versailles en 1787, et se trouva ministre des affaires étrangères au moment de l'ouverture des Etats-Généraux. Les révolutionnaires et les royalistes ont également déclamé contre M. de Montmorin; et il faut convenir, quoi qu'en disent ses partisans, qu'il donna lieu à la plupart de ces déclamations. Sincèrement attaché au roi, il dut paroître nécessairement un traître aux patriotes, qu'il avoit d'abord flattés; et conduit quelquefois par l'envie de servir son maître, mais plus souvent encore par l'amour du ministère, il dut également déplaire aux royalistes, qui le virent s'allier avec les destructeurs de cette monarchie qu'il annonçoit vouloir défendre. Son ambition, sans cesse en opposition avec ses principes, causa cette fluctuation, ces inconséquences que l'on remarqua dans toute sa conduite. Quant à ses moyens, il possédoit de l'esprit, et cette médiocrité qui marche dans les temps ordinaires et succombe dans les momens orageux, sur-tout lorsqu'elle ne sait pas se ranger franchement dans l'un ou l'autre parti. En juill. 1789 il fut renvoyé avec Necker et aussitôt rappelé au ministère, par ordre, pour-ainsi-dire, de l'Ass.

Nat. En avril 1790 il fit paroître des observations sur le livre rouge et les calculs qui l'accompagnoient; observations qui lui attirèrent par la suite de vives persécutions de la part des auteurs de ces calculs. Cependant, soutenu par les amis qu'il avoit eu soin de se ménager dans le corps législat., il resta en place en sept. lors du renvoi de tous ses collègues; et on lui confia même par *interim* le portefeuille de l'intérieur. Dès-lors il eut l'air d'abandonner le parti de la Cour pour se jeter dans celui des révolutionnaires. Cependant cette marche ne le garantit pas contre l'acharnement de quelques députés qui le dénoncèrent à plusieurs reprises, et auxquels il répondit avec plus ou moins de vigueur ou de ménagement, selon l'influence qu'ils exerçoient sur l'esprit public. Le 13 avril 1791 il fit imprimer et envoya aux ministres près des puissances étrangères une lettre assez curieuse, où il assuroit tous les souverains de la liberté du Roi et de son attachement sincère pour la nouvelle constitution. C'est de cette démarche sur-tout que ses amis ont prétendu le justifier, en assurant qu'il avoit voulu donner sa démission plutôt que de signer cette missive, et qu'il n'avoit consenti à ajourner sa retraite que par obéissance et par dévouement pour Louis XVI. Au commencement de juin il fut rayé du tableau des Jacobins et se vit ensuite inculpé pour avoir signé le passe-port du Roi, lors du départ de ce prince pour Varennes; mais il se lava aisément de cette accusation, en prouvant que le passe-port avoit été pris sous un nom supposé, et qu'il ne pouvoit pas vérifier les noms de tous ceux qui en demandoient. Après avoir fait part aux puissances étrangères de l'acceptation de la constitution par Louis XVI, il communiqua, le 31 oct., à l'Ass. les réponses des différentes cours à cette notification; ce rapport sera pour l'histoire d'un intérêt majeur, en ce qu'il indique de quel œil chaque souverain envisageoit alors la révolution françoise. Mr. de Montmorin, qui commençoit à s'apercevoir que malgré ses ménagemens pour le parti révol., sa popularité étoit tout-à-fait détruite et que la puissance alloit lui échapper, déguisoit moins à cette époque ses véritables principes; dans ce dernier rapport il parla même au corps législat. avec assez de dignité, et ne tarda pas à donner sa démission. Après sa retraite il continua à rester près du Roi, ce qui acheva de lui attirer toute la haine des Jacobins, qui imaginèrent contre lui et M. de Bertrand la fable du *comité autrichien*. Il montra assez de fermeté dans cette occasion, et poursuivit même

par-devant les juges de paix, le journaliste Carra qui avoit répandu et accrédité cette prétendue conspiration. (*Voy. à ce sujet* Larivière.) Mais que pouvoit-il contre des ennemis alors tout puissans. Le 15 août 1792 il fut décrété d'accusation et traduit le 21 à la barre, où il se défendit avec beaucoup de fermeté; mais il n'en fut pas moins décrété d'arrestation le 22, et enfermé à l'Abbaye, où il devint le 2 sept., une des victimes des massacres des prisons.

MONTMORIN (*le Mis. L. V. H.* Luce *de*), gouverneur de Fontainebleau, âgé de 87 ans. Ce vieillard, très-attaché à Louis XVI, fut inculpé d'après une lettre de lui, trouvée au château des Tuileries après la journée du 10 août, et on le traduisit alors devant un trib. comme coupable de conspiration. D'après ses réponses et ses papiers le jury le déclara innocent; mais le peuple, présent à la séance, força les juges à le faire reconduire en prison, et envoya une députation à l'Ass. législat., pour redemander un nouveau jugement, ce qui fut décrété d'après l'avis de Danton, alors ministre de la justice; et le 2 sept. il fut massacré dans les prisons de la Conciergerie.

MONTMORIN (*Mde. de.*) *Voy.* Tanneff.

MONTMORIN (*Ant.-Hug.-Ca-*

lix.), noble, sous-lieutenant de Chasseurs, âgé de 22 ans, né à Versailles, cond. à mort comme conspir., le 21 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

MONTPELLIER, nommé en mars 1799 député de l'Aude au Cons. des 500, pour 2 ans. Il en fut exclus en nov., à St. Cloud, comme opposant à la rév. opérée alors par Buonaparte. On le comptoit à cette époque parmi les Jacobins de la capitale.

MONTPENSIER (*Antoine-Philippe duc de*), second fils du duc d'Orléans, né le 3 juil. 1774. Il fut employé en 1792 à l'armée du Nord et y montra beaucoup de bravoure. Se trouvant à Paris lors du procès de Louis XVI, il parut dans les tribunes le jour où ce prince fut conduit à la barre de la Conv., et les propos qu'il se permit contre lui, pendant l'interrogatoire, furent conformes à l'opinion de son père, qui siégeoit parmi les juges. Il alla ensuite servir à l'armée du Var, et dans le courant d'avril 1793 la Conv. ordonna son arrestation, et le fit enfermer au fort St. Jean à Marseille. Le 29 oct. 1796 il partit de cette ville à bord d'un vaisseau suédois, chargé de le conduire (ainsi que son second frère) à Philadelphie, où il arriva en fév. 1797. Vers la fin de 1799 les ducs de Chartres, de Montpensier et de Beaujolois firent de-

mander au gouvernement anglois la permission de se rendre à Londres, pour y implorer la protection et l'intercession du Cte. d'Artois, afin de rentrer en grâce près du chef et des princes de leur maison. Cette permission leur ayant été accordée, ils s'embarquèrent pour la Grande-Bretagne ; et au moment de leur arrivée le duc de Chartres se rendit, en leur nom, près du comte d'Artois, qui après avoir entendu l'avœu de leurs erreurs et l'assurance de leur repentir, se chargea d'entamer leur réconciliation avec Louis XVIII. On remarqua sur-tout dans le discours du nouveau duc d'Orléans la phrase suivante : Je viens demander pardon à V. A. R. de tout ce qui s'est passé, et l'assurer que nos erreurs ont été l'effet des exemples qui nous ont environnés et des conseils perfides de la femme intriguante à laquelle notre éducation a été confiée. Mde. de Genlis osa par la suite nier ce propos avec la vertueuse assurance qui ne l'abandonne jamais. Elle auroit mieux fait sans doute, après avoir nommé la feuille où est consigné cet aveu, de nommer aussi celle où il se trouve démenti ; mais cela lui eût été plus difficile que de placer un mensonge de plus à la tête d'une de ses productions.

MONTREVEL (*le Cte. de*), maréchal-de-camp, député de la nobl. du Baill. de Mâcon aux Etats-Génér.

MONTRICHARD, génér. de div. au serv. de la Rép. Il servit d'une manière distinguée, d'abord comme adjud.-génér. aux armées de la Moselle et du Rhin, ensuite comme génér. de brigade, et se signala particulièrement le 24 juin 1796, lors du passage du Rhin opéré par Moreau, et le 24 août à la bataille de Friedberg près d'Ausbourg. En décem. 1797 il fut nommé chef de l'état-major de l'armée de Mayence, et fut employé de nouveau sous Moreau, comme génér. de div., en 1800.

MONVEL, acteur du théâtre François. En oct. 1793 il remplit à Paris les fonctions de ministre du culte de la raison, monta le 30 en chaire, dans l'église de St. Roch, vêtu d'une dalmatique aux trois couleurs, et prêcha l'Athéisme.

MONY (*le Mis. de*), émigré françois. Ayant été fait prisonnier par les républ. dans une affaire qui eut lieu le 12 sept. 1792 entre eux et l'armée de Condé, ils le conduisirent à Weissenbourg, en eurent le plus grand soin jusqu'à ce que ses blessures fussent guéries, et le fusillèrent ensuite sur l'autel de la patrie. Sa femme arriva au quartier-général du prince de Condé, pour savoir de ses nouvelles, à l'instant même où on venoit d'apprendre sa mort.

MOORE (*le docteur*), anglais. Imbu des principes de la nouvelle philosophie, il fit un voyage en France en août 1792 avec le Lord Landerdale; et eut la curiosité d'assister aux massacres des prisons des 2 et 3 sept. Il assura ensuite qu'il y avoit tout au plus 200 hommes employés à commettre ces crimes; et dans un journal de son voyage qu'il fit imprimer, il répéta le fameux adage, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs; mais seulement*, ajouta-t-il, *quand le succès est probable.*

MORAIRE, orfèvre, né à Charleville en Champagne, demeurant à Paris. Ce fut lui qui le premier renversa Mr. de Flesselles d'un coup de pistolet sur le grand escalier de l'hôtel de ville, et donna ainsi le signal de son massacre. Il osa ensuite représenter cette action comme un acte d'héroïsme et demander en récompense le commandement d'une compagnie de garde nationale; mais son district le chassa avec horreur, et il erra en Espagne et en Italie jusqu'en 1796, époque à laquelle il revint à Paris.

MORAND, homme de loi, député du dép. des Côtes du Nord à la Législat.

MORAND, député des Deux-Sèvres au Cons. des Anciens en 1797. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

MORARD DE GALLES, amiral françois. Il fit les campagnes de l'Inde avec Mr. de Suffren, comme son capitaine de pavillon, et s'y acquit une réputation de bravoure et d'intelligence. Presque tous les off. de la marine royale ayant émigré au moment de la rév., il parvint rapidement au grade de contre-amiral, et commanda en 1793 une division de la flotte aux ordres de Lelarge. Il continua ensuite à être employé dans ce grade, fut élevé en nov. 1796 à celui de vice-amiral, commandant l'armée navale de la Rép.; et le 15 déc. il sortit de Brest à la tête de la première escadre de la grande flotte, destinée à tenter, avec les troupes aux ordres du général Hoche, une descente en Irlande. Mais après avoir été tourmenté par plusieurs coups de vent, il rentra à Rochefort le 13 janv. 1797, tandis que le reste de sa division regagnoit le port de Brest. La nonréussite de cette expédition jeta sur lui quelque défaveur: il comptoit cependant encore en 1799 à la tête des vice-amiraux.

MOREAU, femme ROSTOING (*Félicité - Marguerite - Magdel.*), noble, âgée de 49 ans, née à Buy, dép. de la Drôme, dom. à Grenoble, cond. à mort comme contre-révol., le 3 germ. an 2, par la com. révol. de Lyon.

MOREAU, ingénieur et habitant de Châlons, député du dép.

de Saône et Loire à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Le 16 décem. 1792 il appuya les motifons de Buzot et Louvet pour faire bannir la famille d'Orléans, et en mai 1795 il fut un des 21 commiss. chargés d'examiner la conduite de Joseph-Lebon.

MOREAU, avocat à Bar et procureur-syndic du dép. de la Meuse, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix.

MOREAU, cultivateur à Compigny, député du dép. de l'Yonne à la Législat. Il devint par la suite présid. du trib. crim. de son dép., fut nommé en mars 1798 au Cons. des Anciens, s'y montra en général très-exagéré, et fut en conséquence un des membres à qui la commission des inspecteurs de la salle n'envoya pas de billet d'invitation pour la séance extraordinaire du 18 brum. an 8 (9 nov. 1799), afin de se débarrasser, au moins pour le premier moment, de l'opposition qu'il n'auroit pas manqué de mettre aux projets de Siéyès et de Buonaparte. Il avoit été, sous la Conv., un des agens du régime de la Terreur, et avoit particulièrement fait couler le sang et prêché l'anarchie à Auxerre.

MOREAU, avocat à Tours, député du tiers-état du Baill. de Touraine aux Etats-Génér. Il prit plusieurs fois la parole à l'Ass. Constituante pour présenter des observations sages et judicieuses sur les opinions de divers orateurs, offrit toujours des vues saines, et se distingua par le calme et l'impartialité de ses discours; mais la crainte influa souvent sur sa manière d'opiner.

MOREAU-SIGISMOND (*écrit ailleurs* MOREAU DE DELMONT), présid. du trib. crim. du dép. du Mont-Terrible, député de ce dép. au Cons. des Anciens en 1798. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

MOREAU, *dit* GRANDMAISON (*Michel*), entrepreneur de bâtimens, né à Nantes, âgé de 43 ans. Il fut un des exécuteurs des ordres de Carrier à Nantes, et se fit même remarquer par sa cruauté parmi ses féroces collégues. Au reste il n'avoit pas changé de métier, car au moment de la rév. (et sans la rév.) il alloit être cond. à mort pour assassinat. Non content d'égorger ses compatriotes, il s'appropria une partie de l'argenterie qu'on séquestra dans son dép.; mais enfin la chute de Robespierre et de Carrier entraîna la sienne, et le 15 décem. 1794 il fut exécuté en place de Grève. Son jugement portoit qu'il étoit convaincu d'avoir ordonné des noyades et fusillades, d'avoir conduit lui-même les détenus aux gabares à sou-

papes, maltraité les victimes en leur coupant les doigts à coups de sabre, etc. etc.

MOREAU, général au serv. de la Rép. franç., fils d'un avocat estimé, né à Morlaix vers l'année 1761. Entraîné par un penchant décidé pour l'art milit., il s'engagea à l'âge d'environ 18 ans; mais son père ayant acheté presqu'aussitôt son congé, il continua ses études, et se trouva au moment de la rév. prévôt de droit à Rennes, où il jouissoit d'un empire marqué parmi les étudians. Un air de franchise, une physionomie gracieuse, des formes agréables, donnoient un nouveau prix à ses moyens naturels et aux connoissances qu'il avoit acquises. Il commença à jouer un rôle distingué à l'époque où M. de Brienne tenta une révolution dans la magistrature: on le nommoit alors le général du parlement. Pendant cinq mois que dura cette petite guerre, (*voy.* Thiars), il déploya une bravoure qui n'excluoit ni la sagesse, ni cette sorte de prudence compatible avec un soulèvement contre l'autorité. Le commandant de Rennes avoit donné ordre de le prendre, mais vivant; il demeura si bien sur ses gardes, et montra tant d'intrépidité, que la garnison ne put l'arrêter, quoiqu'il parût tous les jours sur les places publiques et souvent très-peu escorté. Pendant l'hiver de 1788 à 89, il seconda au contraire les innovations faites par les ministres relativement à la convocation des Etats-Génér., commanda les attroupemens Rennois et Nantois qui se formèrent contre le parlement et les Etats de la province, et mérita ainsi d'être nommé, lors de la formation des Gardes-nat., commandant d'un bataillon de son dép. Dès-lors il se livra en entier à son goût pour le métier des armes, et s'appliqua sérieusement à l'étude de la tactique et des détails militaires; on prétend qu'il dit plusieurs fois à ses camarades: *Je serai avant peu général d'armée.* Trop instruit et trop humain pour concevoir ou pour aimer un gouvernement révol., il fut loin d'approuver la constitution de 1793, et le bataillon qu'il commandoit fut même un des derniers de l'armée à l'accepter. Sa bravoure, son ardeur, ses talens naturels et ses connoissances l'ayant bientôt fait distinguer, il fut élevé en 1793 au grade de génér. de brigade. Le premier combat qu'il ait livré alors ne lui fut pas favorable. Ayant, avec une div. de l'armée de la Moselle, attaqué le 14 sept. l'armée prussienne aux ordres du duc de Brunswick, il fut complétement défait; cependant le rapport officiel publié par l'ennemi, rendit justice aux dispositions faites par

Moreau pour l'attaque et sur-tout pour la retraite. Devenu gener. de div., il servit d'une manière très-brillante en 1794 sous Pichegru à l'armée du Nord, et se distingua particulièrement les 26 et 30 avril, jours où il bloqua et prit Menin; en juin devant Ypres qu'il cerna le 1er. et qui se rendit le 17 après 12 jours de tranchée, devant Bruges où il entra le 29; en juil. à Ostende, Nieuport et Cassandria (*île*) dont il se rendit maître les 1er., 18 et 28; enfin à l'attaque du fort l'Ecluse, qui capitula le 26 août. Ce fut dans le moment même où il acquéroit cette place à la Rép., que les Jacobins de Brest envoyèrent son vieux père à l'échafaud, comme *aristocrate ou ami des aristocrates*. Ce vieillard respectable, que le peuple de Morlaix appeloit *le père des pauvres*, s'étoit chargé de l'administration des biens de plusieurs gentilshommes émigrés, ce qui fournit un prétexte à ses ennemis pour le perdre. On assure que le peuple de Brest, instruit de ses vertus, l'accompagna en répandant des larmes jusqu'au pied de la guillotine. On a reproché plus d'une fois à Moreau d'avoir continué à servir les assassins de son père, qu'il aimoit du reste très-tendrement. La foiblesse de son caractère explique cette conduite. Pendant la célèbre campagne d'hiver de 1794 qui soumit la Hollande à la France, il commanda l'aile droite de l'armée de Pichegru, contribua aux succès rapides de ce général et le remplaça ensuite au command. en chef, lorsqu'il alla prendre celui des armées de Rhin et Moselle. Il ordonna le blocus de Luxembourg en déc. 1795, arrêta alors un plan de défense pour la Hollande, le communiqua aux généraux Dandels et Dumonceau, et le signifia ensuite au comité batave, avec ordre de le mettre à exécution et de lui rendre compte sous huit jours des mesures qu'il auroit prises en conséquence. Ayant passé ensuite au commandement des armées de Rhin et Moselle, il ouvrit en juin 1796 cette campagne qui devint le fondement de sa gloire militaire. Après avoir forcé M. de Wurmser dans son camp près de Franckenthal, il le repoussa jusques sous Manheim, effectua aussitôt un passage du Rhin près de Strasbourg dans la nuit du 23 au 24; et ne trouvant dans Kehl que les troupes des Cercles, qui n'opposèrent aucune résistance, il en fit une partie prisonnière et mit le reste en pleine déroute. Opposant alors à l'armée de Condé et à quelques petits corps autrichiens le gener. Férino, qui se battit continuellement contre eux dans le Brisgaw et vers la Kinche jusqu'au 18 juil., il se porta lui-même

contre l'armée autrichienne du Bas-Rhin qui s'avançoit vers Rastadt, fit passer un nouveau corps à Huningue, pour filer le long des villes Forestières et forcer ainsi à la retraite les troupes qui occupoient le Brisgaw. Le 6 juil. il attaqua l'archiduc Charles à Rastadt, et après une action très-vive et très-disputée il le força à se retirer sur Etlingen, où il le rattaqua le 9, et le força de nouveau à se replier sur Dourlach et ensuite jusqu'à Pfortzheim. Dans ces deux sanglantes journées les armées donnèrent de part et d'autre des preuves d'une grande bravoure, et Moreau déploya les plus grands talens. Pendant la dernière, qui ne fut décidée qu'à la nuit tombante, il manœuvra sur-tout avec une vivacité et une hardiesse incroyables; et fut, il est vrai, parfaitement secondé par tous ses généraux divis., particulièrement par Desaix. Le 15 il se vit encore forcé d'attaquer l'ennemi à Pfortzheim, pour lui faire quitter cette possition: mais dès-lors il commença à se porter en avant avec plus de rapidité; d'autant mieux que les troupes des Cercles, qui occupoient le poste inexpugnable du Knébis, l'ayant abandonné sans combat, le corps qui tenoit encore dans les Brisgaw se vit bientôt contraint de se retirer, de peur d'être tourné par sa droite, tandis que le génér. Laborde essayoit de le couper par les villes Forestières. Néanmoins l'armée autrichienne ne se replia encore que pas-à-pas, et plusieurs combats sanglans eurent lieu les 18, 21 et 22 à Stutgard, Canstadt, Berg et Eslingen; ils tournèrent tous à l'avantage des François, grâce à l'habileté de Moreau, qui manœuvra sur-tout de la manière la plus brillante à Eslingen. Ces succès le rendirent maître de tout le cours du Necker, et le 3 août ses troupes entrèrent à Constance. Le 8 et le 10 deux de ses div. éprouvèrent quelques échecs, et le 11 l'Archiduc, décidé à faire une nouvelle tentative, attaqua sur toute la ligne, et battit les avant-postes des Français, ainsi que leur aile droite qu'il repoussa jusqu'à Heydenheim; mais Desaix, qui commandoit la gauche, culbuta l'ennemi avec sa bravoure et ses talens ordinaires, tandis que Moreau, accourant avec le corps de réserve, rétablit le combat à la droite. Enfin, après une bataille de 17 heures, les deux armées restèrent en présence, se croyant à-peu-près battues toutes deux. Déjà Moreau avoit fait partir ses équipages; mais voyant le lendemain les Allemands commencer leur retraite sur le Danube, il se hâta de prendre une attitude victorieuse, et de se porter en avant,

sans inquiéter cependant l'ennemi, parce qu'il manquoit de munitions. L'archiduc Charles ayant alors filé vers sa droite pour secourir le général Wartensleben, que Jourdan pressoit vivement, Moreau continua à suivre M. de Latour. Le 13 août la div. du génér. Férino eut une action extraordinairement chaude avec le corps de Condé, qui fut repoussé de Kamlach; et le 24 Moreau attaqua l'armée autrichienne à Friedberg près d'Ausbourg, la surprit par une marche rapide, et la mit en pleine déroute, après lui avoir tué ou pris beaucoup de monde. Alors il se porta sur Freisingen, où St. Cyr entra le 3 sept., envoya un corps vers Munich, et ordonna à un troisième de remonter l'Isère. Ce dernier fut battu le 11 sept. par les généraux Frölich et Furstenberg, et le second soutint des combats continuels contre l'armée de Condé sous Munich. Moreau eut l'air un moment de vouloir passer le Danube pour secourir Jourdan; mais voyant que de nouveaux renforts arrivoient chaque jour de l'Autriche, et que le génér. franç. de son côté fuyoit dans la plus grande déroute, il songea à effectuer lui-même sa retraite, et la commença le 11. Il parut d'abord vouloir s'emparer des deux rives du Danube, ce qui lui eût sur-tout facilité le transport des équipages, mais ayant trouvé, le point de Neubourg occupé par le génér. Nauendorff, il se vit obligé de suivre la rive droite. Malgré ce faux mouvement, qui avoit donné occasion aux troupes légères autrichiennes et à l'armée de Condé de lui enlever un corps de 15 à 18 cents hommes, ainsi qu'une colonne d'équipage et un des trésors de l'armée, il repassa tranquillement le Lech le 17, et battit même un corps ennemi qui voulut le presser de trop près. Sa droite seule essuya quelques échecs (notamment vers les frontières de la Suisse), pendant cette longue retraite, qui fut cependant accompagnée de plusieurs combats, dans lesquels il repoussa toujours les Autrichiens, entre autre à celui de Biberach, où il les défit complétement, leur prit des régimens entiers, et leur eût fait beaucoup plus de mal encore si le corps de Condé et la colonne de Mercandin n'eusseut arrêté pendant tout le jour son aile droite. L'archiduc avoit envoyé plusieurs corps pour lui disputer le passage de la forêt Noire; mais il les fit balayer par des troupes détachées en avant, et déboucha enfin lui-même en Brisgaw. Après plusieurs affaires assez sérieuses, où il reçut vertement toutes les attaques qu'on fit pour gêner son passage du Rhin, il l'effectua à Brissac et

Huningue, conservant sur la rive droite une tête de pont devant cette dernière ville, et le fort de Kehl. Les Autrichiens se portèrent d'abord sur ce dernier point. Il fut attaqué avec vivacité et défendu avec la dernière bravoure. Le 22 nov. Moreau conduisit en personne une sortie, et enleva plusieurs ouvrages de l'ennemi. Enfin le 31 déc. Kehl fut rendu aux Allemands, qui dirigèrent alors leurs efforts sur la tête de pont d'Huningue. Ce petit ouvrage fit une résistance admirable. Comme il se trouvoit dominé par les batteries autrichiennes, les François se creusèrent des demeures souterraines, ne laissant dans les redoutes que les hommes nécessaires au service; mais au moment des attaques, les bataillons sembloient naître du sein de la terre, pour venir s'opposer à l'ennemi. Le 4 fév. 1797 on abandonna par capitulation ce coin de terre aux Autrichiens. Moreau se rendit alors à Cologne, pour réorganiser l'armée de Sambre et Meuse, qu'il céda bientôt à Hoche, pour revenir sur le Haut-Rhin. Moreau n'avoit jamais participé aux fureurs des Jacobins; il s'étoit montré sensible même envers les proscrits; enfin il avoit été lié avec Pichegru: toutes ces raisons le rendirent suspect au Directoire en 1797. Nous n'entreprendrons pas de discuter ici jusqu'à quel point ce qu'on a appelé la correspondance de Pichegru (dans laquelle il ne se trouve pas une seule lettre de la main de ce génér.) auroit pu le compromettre: chaque parti, chaque individu y a vu ce qu'il a voulu y voir. Nous dirons seulement que cette correspondance, prise dans les caissons du génér. autrichien Kliglin, étoit depuis long-temps entre les mains de Moreau, sans qu'il eût voulu, ou cru devoir en faire usage, soit par attachement pour son ancien chef, soit qu'il la jugeât insignifiante. Mais au 18 fructidor il changea entièrement de conduite. On commençoit à parler tout haut de cette correspondance, et Moreau, que les gens qui le connoissent s'accordent tous à peindre comme le plus foible des hommes, comme aimant et désirant ce qui est honnête, mais n'ayant pas le courage de le faire dès qu'il rencontre des obstacles, Moreau, dis-je, se porta le dénonciateur de son ami; soit qu'il n'approuvât pas en effet la conduite de Pichegru, auquel il venoit, écrivit-il alors assez bassement, de retirer son estime; soit, (ce qui s'accorde davantage avec son caractère,) qu'il imaginât que cette inculpation de plus ne produiroit rien contre l'accusé, et le sauveroit lui-même de la haine du parti victorieux. Il faut convenir que cette démarche, de quelque

manière qu'on l'interprète, ne peut que lui faire tort aux yeux même des gens les plus indulgens; et encore n'en retira-t-il pas le fruit qu'il s'étoit promis: en vain écrivit-il de nouveau, le 10 sept., contre le grand homme que l'on conduisoit alors à Cayenne, en vain protesta-t-il de son dévouement: on ne tint pas compte de cette tardive dénonciation, et il fut obligé de prendre sa retraite. Si le gouvernement l'a employé par la suite, ce n'est pas qu'il ait cru à sa sincérité; mais il a eu besoin de ses talens, et a toujours plus compté, pour se faire obéir, sur sa foiblesse que sur son amour. — Appelé en 1799 en Italie, non pour y réparer (puisqu'on ne lui en fournit jamais les moyens) les désastres du commencement de la campagne; mais pour arrêter les suites qu'ils devoient naturellement entraîner, il y déploya, de l'aveu de tous les militaires, un génie fait pour le placer à côté des plus grands capitaines; et on ne sauroit lui refuser une juste admiration en voyant avec quel art il disputa, à la tête des foibles débris d'une armée sans solde, sans magasins et sans espoir de renforts, quelques lieues de terrain, que toute l'Europe croyoit devoir ne plus coûter que des marches aux armées victorieuses des Alliés. Son caractère, et peut-être aussi le plaisir de renverser un gouvernement qu'il méprisoit, le rendirent, à la fin de la même année, un des lieutenans de Buonaparte; et il alla ensuite achever de fonder en Souabe sa réputation par une nouvelle campagne. La manière dont il amena, en 1800, M. de Kray à s'engager dans les vallées qui descendent vers le Brisgaw, tandis qu'il effectuoit son véritable passage du Rhin à Stein; l'art avec lequel il le força, en manœuvrant, à lui abandonner le Lech, puis les environs d'Ulm, etc.; enfin la hardiesse de son passage du Danube; lui font plus d'honneur encore que les batailles qu'il gagna alors contre le même général; et nous croyons pouvoir avancer, sans crainte d'être démentis, (par les gens du moins dont le témoignage en ce genre est de quelque poids,) que de tous les généraux de la rév., aucun, si on en excepte Pichegru, ne fut aussi savant, aussi manœuvrier, aussi grand homme de guerre en un mot que Moreau.

MOREAU-MERSAN, député du dép. du Loiret au Cons. des 500 en sept. 1795. Ayant déclaré le 17 nov. qu'il se trouvoit compris dans les dispositions de la loi du 3 brum., qui excluoit dans certains cas du corps législ., on rechercha aussitôt sa conduite passée, et on découvrit qu'il avoit, en vendém.

an 4, signé une déclaration par laquelle il inculpoit la Conv. Nat. et approuvoit le mouvement qui s'étoit manifesté à Paris contre elle au moment de l'acceptation de la constitution. Il fut en conséquence déclaré exclus du corps législ. jusqu'à la paix; mais le Directoire ne l'en comprit pas moins dans la proscription du 4 sept. 1797, (18 fruct.). Il échappa alors à la déportation et fut rappelé ensuite par Buonaparte.

MOREAU de St. Méry, avocat au parlement de Paris, député de la Martinique à l'Ass. Nat. Avant d'y entrer il avoit exercé, avec beaucoup d'autorité, la place de président de la commune et du comité permanent, lors du 14 juil. 1789. Ce fut lui qui, au milieu des électeurs embarrassés du choix d'un commandant général, montra le buste de la Fayette et décida sa nomination. Le 14 oct. il présenta à la commune un rapport contre M. de Bezenval, qu'il avoit fait arrêter en juillet, et harangua le roi lorsque ce prince fut conduit à Paris, après le 6 oct. Devenu membre de l'Ass., il s'y montra plus modéré qu'il ne l'avoit paru à la tête des administrations de la capitale, et s'opposa même quelquefois, sur-tout à propos des colonies, aux vues trop tranchantes des grands régénérateurs; cependant il n'en fut pas moins pendu en effigie à St. Domingue, comme *ami des Noirs*. Pendant l'Ass. législat., il devint membre du conseil de justice, sous le ministère de Joli; mais il fut destitué le 10 août 1792.

MOREL, cultivateur à Vezeigne, député du tiers-état du Bail. de Chaumont en Bassigny aux Etats-Génér. En nov. il pressa l'Ass. d'achever la constitution, pour faire place à une nouvelle législat.; et en 1790 il donna sa démission et fut remplacé par M. Gombert.

MOREL, avocat, député-suppléant du tiers-état du Bail. de Sarguemines aux Etats-Génér. M. Mayer ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat. Il n'y prit guère la parole que pour proposer, le 23 juin 1791, de suspendre le payement des pensions de tout François actuellement hors du royaume.

MOREL, procur.-syndic du district d'Epernay, député du dép. de la Marne à la Législat. Il devint par la suite commis. près l'adminis. de son dép., fut nommé en mars 1799 au Cons. des 500, et passa en déc. au Corps-législ.

MORELLET (*l'Abbé*), membre de l'Académie Françoise. En juin 1795 il attaqua un rapport de Chenier sur la liberté de la presse, dans une brochure intitulée: *Pensées libres sur la liberté de la presse.*

Il y combattit le petit poëte-législateur avec l'arme du ridicule, et on y reconnut d'un bout à l'autre ce genre de plaisanterie à-la-fois philosophique et piquant qui avoit fait jadis le mérite de ses productions.

MORENO (*de*), admiral espagnol. En 1793 il commanda une division de la flotte d'Espagne dans la Méditerranée, et en oct. il se réunit à Gênes à celle d'Angleterre, aux ordres de l'amiral Gell.

MORETON-CHABRILLANT (*Jacques-Henry*), colonel du régt. de la Fère, infanterie. Il avoit été auparavant capitaine des gardes du corps de MONSIEUR, et avoit fait deux campagnes contre Gibraltar. Cet homme, généralement méprisé à cause de son peu de moralité, fut destitué sous le ministère de M. de Brienne, qui lui ôta son régiment sans jugement et d'une manière assez arbitraire. Au moment de la rév. il porta ses plaintes à l'Ass. Nat., obtint un conseil de guerre qui se sépara sans avoir rien décidé, et se fit bientôt employer comme offic. général. Il commanda en cette qualité, en 1792 et 93 sous Dumouriez, et montra peu de talent, mais assez d'intrigue.

MORGE (*le Cte. de*), député de la nobl. du Dauphiné aux Etats-Génér.

MORICE (*J. J.*), offic. d'artillerie, âgé de 21 ans, cond. à mort par un conseil de guerre à Paris, et exécuté le 20 oct. 1792, comme émigré pris en Champagne lors de la retraite des princes français.

MORIN, avocat à St. Nazaire, député du tiers-état de la Sénéch. de Carcassonne aux Etats-Génér. Le dép. de l'Aude le nomma en sept. 1792 à la Conv., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798.

MORIN, juge au trib. de Bitche, député du dép. de la Moselle à la Législat. Le 29 juil. 1792 il s'opposa à la vente des biens de l'abbaye de Vadgass, cette abbaye devant être regardée comme faisant partie de l'Empire, puisque plus des deux tiers de ses possessions étoient situées hors de France. Cette opinion fut mal accueillie, quoiqu'elle fût aussi celle du comité diplomatique, et Merlin de Thionville tança Morin et ses autres co-députés, qui avoient soutenu la même thèse.

MORIN (*Louis-Jean*), noble, brigadier des armées, âgé de 43 ans, né à Bordeaux, cond. à mort le 11 pluv. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, pour avoir appelé les législateurs *infâmes brigands*, et avoir désiré l'arrivée des émigrés et des Anglais.

MORIS, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique près de la cour de France en 1792. Il avoit été un des membres de la Convention qui rédigea la constitution américaine.

MORISSET (*René de*), offic. général vendéen, fait prisonnier par les répub. dans l'île de Noirmoutiers, et fusillé le 7 janv. 1794.

MORISSON, homme de loi et adminis. du dép. de la Vendée, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il siégea toujours parmi la minorité. Il fut peut-être de tous les membres de la Conv. celui qui osa se montrer le plus favorable à Louis XVI, lors du procès de ce prince. Le 13 nov. il soutint que le roi ne pouvoit être mis en jugement et conclut à le faire exporter. Le 29 déc. il parla de nouveau avec force, cita la constitution qui ne reconnoissoit de peine applicable au roi que la destitution, brava les Jacobins, qui traitoient, dit-il, de scélérats tous ceux qui n'avoient pas le *même cœur* et le *même esprit* qu'eux, et demanda enfin le bannissement de Louis XVI et de sa famille avec une pension de 500 mille livres. Vous citez toujours Brutus, dit-il à ses adversaires; mais si César eût été sans armes, sans puissance, ce Brutus fût devenu peut-être son défenseur. Aux trois appels nominaux pour le jugement de Louis XVI il refusa de voter, déclarant qu'il ne regardoit pas ce prince comme justiciable. Malgré cet acte de courage, il survécut au règne de la Terreur, et fut par la suite un des commiss. envoyés à l'armée de l'Ouest, pour y porter le décret d'amnistie accordée aux Chouans et Vendéens, en déc. 1794. Devenu membre du Conseil des 500, il sortit en mai 1797.

MORIVAUX, commiss. du roi près le trib. de Salins, député du dép. du Jura à la Législat.

MORIZOT, homme de loi à Dijon, nommé député de la Côte-d'Or au Cons. des 500 en 1799, pour 2 ans.

MORMONT, femme LASOURNIÈRE (*Magd. Elisab.*), noble, âgée de 35 ans, née à Mache, dép. de la Creuse, dom. à Saint-Air, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 16 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

MORSELLES (*le Baron de*), brabançon. En déc. 1796 il essaya d'organiser un soulèvement dans les Pays-Bas contre les François; mais les levées qu'il avoit faites entre Bruxelles et Gand, ayant été dissipées par les troupes répub., il fut obligé de se cacher. En janv. 1797 on le découvrit près d'Anvers, et le 24 il fut fusillé à Bruxelles.

MORTEMART (*le Marq. de*),

député de la nobl. du Bail. de Rouen aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

MORTEMART (*le Duc de*), pair de France, député de la nobl. de Sens aux Etats-Génér de 1789. Ayant émigré, il leva en 1791, à la solde de l'Angleterre, un régt. qui fut ensuite réuni à celui du duc de Castries et envoyé en Portugal.

MORTIER, négociant, député du tiers-état du Cambresis aux Etats-Génér.

MORTIER DU PARC, député de la Sarthe au Cons. des 500 en sept. 1795.

MORTON-EDEN, *Voy.* EDEN.

MOSCATI, habitant de Mantoue. Il fut membre du congrès Cisalpin, et en juin 1797 Buonaparte le nomma un des Directeurs de cette Rép.

MOSNERON, aîné, négt. à Nantes, député de la Loire-Infér. à la Législat. Il s'y montra assez modéré, et s'opposa notamment, le 21 oct. 1791, à ce que l'on confondît les prêtres non-sermentés avec les perturbateurs reconnus. En déc. 1799 il fut nommé membre du Corps-législ. — *Il ne faut pas le confondre avec les frères* MONERON.

MOUCHETON, garde du corps du roi de France. Il fut sur le point de devenir une des victimes du 5 oct. 1789, à Versailles. Son cheval ayant été tué devant le château par les décharges des gardes nationales, les femmes et les assassins se jetèrent sur lui pour l'égorger; mais n'ayant pu le saisir, ils s'élancèrent comme des oiseaux de proie sur son cheval, en firent rôtir un morceau et le mangèrent.

MOUCHY. *Voy.* NOAILLES.

MOUGEOTTE DES VIGNES, procureur du roi au Bail. de Chaumont en Bassigny, député du tiers-état de ce Bail. aux Etats-Génér.

MOUGINS DE ROQUEFORT, curé de Grasse, député du clergé de la Sénéch. de Draguignan aux Etats-Génér. Il suivit le parti révol., et fut nommé le 9 avril 1791 un des secrétaires de l'Ass. Nat.

MOUGINS DE ROQUEFORT, maire et premier consul de la ville de Grasse, député du tiers-état du Bail. de Draguignan aux Etats-Génér. Doué de peu de moyens, mais d'une grande envie de faire de l'effet, il s'occupa beaucoup de la partie judiciaire pendant toute la session de l'Ass. Constituante.

MOULIN, adminis. du district de Besse, député du dép. du Puy-de-Dôme à la Législat.

MOULIN, député de Rhône et Loire à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI et l'expulsion de la famille des Bourbons. Il rentra

rentra dans l'obscurité après la session.

MOULIN, génér. de division employé en 1793 et 94 contre les Vendéens. Forcé dans Chollet en fév. 1794, il y fut blessé de deux coups de feu, et se brûla la cervelle d'un coup de pistolet, au moment où il alloit être fait prisonnier. La Conv. décréta aussitôt que sa mémoire étoit chère à la patrie, et qu'on lui éleveroit à Tiffauges, aux frais de la Rép., un tombeau simple sur lequel seroit placée l'inscription suivante: „*Républicain, il se donna la mort, pour ne pas tomber vivant au pouvoir des brigands royalistes.*"

MOULIN, général de division et Directeur de la Rép. franç. Employé d'abord dans l'intérieur, il commanda pendant quelque temps l'armée des Côtes-de-Brest, et ensuite (*en oct. 1794*) celle des Alpes, où il montra assez d'intelligence et beaucoup de bravoure. Se trouvant en 1796 commander une division en Alsace, il se porta sur Kehl avec une promptitude incroyable le 18 sept., au moment où le général autrichien Pétrarsch venoit d'enlever une partie de ce fort au général Scherb, et il aida ce dernier à reprendre les postes qu'il venoit de perdre. (*Voyez* SCHERB *et* PETRARSCH.) — En général les hommes qui, pendant les premières années de la constitution directoriale, occupèrent les places de Directeurs, avoient ou joué un rôle ou rendu des services à la rév.; il étoit réservé à la jalouse ambition de Siéyès de s'environner d'être nuls, qui ne pussent ou n'osassent contrarier ses machinations ténébreuses. Lorsqu'il entra au Directoire en juin 1799, il remplaçoit Rewbel; il n'osa attaquer encore Barras, mais il chassa Merlin, Lareveillère, Treillard, appela près de lui les Roger-Ducos, les Gohier, et enfin Moulin, celui de tous dont l'élection étonna le plus la France entière. Général assez obscur, une taille gigantesque étoit le seul mérite qu'on lui connût. Cependant, soit que Siéyès eût dirigé ces choix, soit (ce qui est plus probable,) qu'il eût seulement empêché les Conseils de lui donner des collégues dangereux, Moulin ne fut pas aussi docile qu'il l'avoit peut-être espéré: il se rangea du côté de Barras, et sa perte fut alors résolue. Nous sommes loin d'adopter toutes les fables, toutes les conjurations par lesquelles les amis de Buonaparte ont cru devoir légitimer son usurpation; mais il paroît certain que Barras, Moulin et Gohier avoient aussi leurs projets pour changer une constitution qu'ils sentoient bien ne pouvoir plus marcher. Ils furent prévenus

par l'homme qu'ils avoient voulu, à ce qu'il paroît, associer à leur entreprise; et lorsque cette secousse les eut renversés, Moulin fut celui de tous qui se soumit de moins bonne grâce à la nécessité des circonstances : il songea un moment à résister; mais dépourvu de moyens et d'amis, il fut consigné au Luxembourg, et réussit cependant à s'échapper; mais il retomba aussitôt dans une obscurité, à laquelle le premier Consul se contenta de l'abandonner.

MOULLAND, commis. près le trib. correctionnel de Bayeux, député du Calvados au Cons. des 500 en 1798, pour 2 ans. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

MOUNIER, secrétaire des Etats-provinciaux du Dauphiné, député du tiers-état de cette province aux Etats-Génér. Mounier, chez qui la vertu et l'amour du bien public l'emportèrent de beaucoup sur l'ambition, fut un de ceux qui contribuèrent à accélérer la révolution franç.; mais en même-temps peut-être celui de tous qui se retira le premier de la lice, dès qu'il vit cette révolution prendre une marche qui répugnoit à son cœur. Quelques personnes exagérées (chez les Jacobins ainsi que chez les royalistes) ont voulu en vain noircir sa réputation; ses erreurs ne furent jamais que celles d'une ame honnête, qui désire ardemment le bien de son pays, mais qui peut se tromper sur les moyens de parvenir à ce but. Au moment où il fut nommé aux Etats-Génér., il jouissoit en Dauphiné d'une considération que lui avoit acquise sa conduite populaire, ainsi que les talens qu'il venoit de déployer aux Etats-Provinciaux; et il est certain que l'exemple de cette assemblée, qu'il dirigeoit alors à-peu-près à son gré, influa beaucoup en faveur de la double représentation du tiers, et du vote par tête. Précédé en conséquence aux Etats-Génér. d'une certaine réputation et environé d'une espèce de faveur, il exerça assez d'empire au milieu des premières délibérations de son ordre. Il y soutint d'abord l'avis que les Communes ne devoient s'occuper d'aucune délibération, parce qu'on ne pouvoit pas songer à opiner autrement que par tête. Le 15 juin, lorsque cette chambre agita la question de savoir sous quelle forme elle se constitueroit, il proposa le nom de *Majorité des représentans*. Le 20 juin, il fut un des provocateurs de la fameuse séance et du serment du jeu de Paume, qui devinrent véritablement comme *l'ouverture* de la révolution. Ses amis prétendent le justifier de cette démarche illégale, qui eut des suites si funestes; et voici entre

autres comment M. Mallet Dupan s'exprime à ce sujet. „Siéyès, „Barnave et le club Breton *(noyau de celui des Jacobins, mais où dominoient alors Chapelier, Barnave, etc.)* avoient déterminé de „profiter de la circonstance (*voy. à ce sujet Bailly*), pour transférer „l'Ass. dans la capitale; ils arri„vèrent au jeu de Paume avec ce „projet. M. Mounier et autres fu„rent avertis: l'échauffement étoit „au comble, on n'avoit plus que „le choix des illégalités. Pour pré„venir la proposition de la trans„lation, Mounier interjeta la „motion du serment de ne pas se „séparer avant l'accomplissement „de la constitution; ce qui sus„pendit le coup monté par le club „Breton. Aussi tous les membres „les plus loyaux des Communes „n'hésitèrent-ils pas à prêter ce „serment." Sans rejeter décidément cette opinion, nous ne saurions l'admettre en entier: il nous semble que la crainte de voir dissoudre une ass. dans laquelle il comptoit briller entra bien aussi pour quelque chose dans la conduite de Mounier. Quoi qu'il en soit, on le vit, le 1er. juil., s'opposer avec éloquence à ce que l'Ass. s'immiscât dans la discipline militaire, qui appartenoit exclusivement au roi, et développer de nouveau le 6 les mêmes principes. Le 9 il fit un long rapport sur la manière de procéder à la confection de la constitution, et fut d'avis de la faire précéder d'une déclaration des droits de l'homme. Le 13, tout en reconnoissant que le roi avoit le droit de changer ses ministres, il proposa de prier S. M. de rappeler ceux qu'elle venoit de renvoyer; mais le 15 il combattit ceux qui voulurent exiger impérativement le rappel de Necker, et soutint qu'on ne pouvoit que le conseiller à Louis XVI. Dans le même temps il insista sur le renvoi des troupes que le roi avoit appelées vers la capitale. Le 27 il lut, au nom du comité de constitution, un projet de déclaration des droits de l'homme et un aperçu des principes sur lesquels ce comité comptoit établir une constitution monarchique-mitigée. On ne trouve dans ce morceau ni netteté dans les principes, ni précision dans le style; et il semble justifier, plus que tout autre, le reproche, souvent exagéré, que lui ont fait ses ennemis de manquer de clarté dans l'esprit. Le 31 (juil.) il s'éleva contre les proscriptions arbitraires du peuple de la capitale, et prouva que la poursuite des crimes publiques n'appartenoit pas à Paris seul, mais à toute la nation. Le 10 août il proposa et fit adopter, malgré l'avis de Mirabeau, une formule de serment pour les troupes, et un décret qui au-

torisoit les municipalités à les requérir pour le maintien du bon ordre. Le 20 il présenta une nouvelle rédaction assez vague, des premiers articles des droits de l'homme, articles qui furent décrétés. Le 28 il reproduisit, avec quelques changemens, son projet de travail pour la constitution, et le 29 il parla en faveur du *veto* royal. Le 31 il lut, au nom du comité de constitution, un projet d'organisation pour le corps législatif; et le 4 sept., dans un long discours, souvent éloquent, il développa deux des articles de ce projet. L'un avoit rapport au *veto* absolu, qu'il vouloit accorder au roi, le second à la formation d'un corps législatif permanent et divisé en deux chambres, l'une des représentans et l'autre du sénat. Cette opinion fut la pomme de discorde pour le parti patriotique; car l'on vit aussitôt se former dans son sein trois factions différentes: celle des partisans d'une seule chambre, celle de deux chambres également composées, et celle d'une chambre haute et d'une chambre basse. Le 23, lorsque Mirabeau proposa de s'occuper d'une loi sur la régence, Mounier rejeta cette motion, comme couvrant quelque piége tendu par la faction d'Orléans. Le 28 il fut élu président de l'Ass. Nat., et cette place, qu'il occupoit le 5 oct., le mit à même de voir de plus près les événemens de la nuit du 5 au 6, mais non de pouvoir les empêcher. Le parti démocratique prétendit alors qu'au moment où on lui avoit annoncé l'approche de l'armée parisienne, il avoit répondu: *Tant mieux, nous serons plutôt république;* cette assertion, à laquelle personne n'ajouta foi, même dans le temps, est assez démentie par la conduite qu'il tint le 6 oct. et sur-tout par la suite. Aussitôt après cet événement, qui lui avoit dessillé les yeux sur les projets des différentes factions, il retourna en Dauphiné, envoya sa démission le 21 nov., et publia un exposé de sa conduite. S'étant retiré ensuite à Genève, il y écrivit, sous le nom d'*Appel à l'opinion publique*, un nouvel ouvrage, plus libre et plus hardi que le premier, et qui contenoit des développemens sur les journées des 5 et 6 oct., ainsi qu'une réfutation du scandaleux rapport de Chabroud, en faveur du duc d'Orléans et de ses complices.

Une chose remarquable, c'est que Mounier et Robespierre furent les deux députés pour qui Mirabeau, qui jugeoit si bien les hommes, montra le plus d'aversion. L'un étoit trop honnête pour lui, l'autre trop scélérat; l'un vouloit une révolution sans cri-

mes, l'autre ne tendoit à une révolution que pour en commettre; et Mirabeau de son côté ne vouloit de révolution et de crimes, qu'autant qu'il en falloit pour satisfaire son ambition, sa soif du plaisir et des honneurs.

MOURAT, l'un des chefs des Beys qui gouvernoient l'Egypte lorsque Buonaparte en fit la conquête. Depuis 1776 (époque de la mort de Mohammad, qui avoit fait périr et remplacé son bienfaiteur le célèbre d'Ali-Beys, successeur lui-même d'Ibraim, qui avoit le premier secoué à-peu-près le joug des Turcs), depuis 1776, dis-je, Mourat et un Ibraim s'étoient emparés de l'autorité; souvent prêts à se la disputer les armes à la main, ils avoient fini par la partager ensemble, et en jouir assez paisiblement, d'accord avec les autres Beys, et secondés par cette milice des Mamelucks, qui ne laissoit plus qu'une vaine ombre de puissance à la Porte, et un vain titre au Pacha que cette dernière y entretenoit. Ce furent donc ces deux ennemis que Buonaparte eut sur-tout à combattre. Mais ils furent loin de lui opposer la même résistence. Ibraim se contenta de livrer quelques escarmouches, de fomenter quelques mouvemens; et toujours errant sut la rive droite du Nil, il se retira tantôt en Syrie, tantôt chez les Arabes. Mourat au contraire parut par-tout contre les François, et ne cessa de les combattre pendant leur séjour en Egypte. Ce fut lui sur-tout qui, rassemblant les Mamelucks et toutes les tróupes des Beys, se porta contre Buonaparte dès qu'il le sut débarqué. Son avant-garde fut battue le 6 juil. 1798 à Rohmanie, sur le Nil; le 13 il ne put arrêter les François à Chebreisse, se retira après un combat vers le Caire, et perdit le 21 la bataille d'Embabé, ou des Pyramides, qui lui coûta presque toute son artillerie, ses chameaux et ses bagages. Après cet échec il s'enfuit vers la Haute-Egypte, et Ibraim, qui avoit suivi et secondé ses mouvemens avec un corps sur la rive droite du Nil, se retira vers le désert de Syrie, poursuivi par Buonaparte lui-même, qui tailla en pièces une partie de son arrière-garde à Salchich. Harcelé par l'infatigable Désaix, Mourat lui opposa aussi la plus grande activité; toujours battu, toujours repoussé, il nécessoit de rassembler de nouvelles forces, de rattaquer à chaque instant son vainqueur; et ce ne fut que vers le mois d'octobre que le général françois parvint, après la bataille de Sediman dans la Fayum, à l'éloigner des bords du Nil et à s'ouvrir l'entrée de la Haute-Egypte. Il continua à y

inquiéter les vainqueurs par de continuelles escarmouches ; et lorsque Buonaparte eut été repoussé de Syrie, il tenta, (en juil. 1799) dans l'espoir de seconder la descente que hasarda alors la flotte turque, une expédition par le Fayum vers les lacs Natron, tandis qu'il envoyoit un renfort à Ibraim, qui reparoissoit vers Gaza. Cette entreprise ne fut pas plus heureuse que les autres, et il regagna aussitôt la Haute-Egypte. Le détail des combats multipliés que Mourat et les Beys sous ses ordres continuèrent à livrer dans cette partie et même vers les cataractes, sont du plus grand intérêt, mais ne peuvent trouver place ici. Nous nous contenterons de dire que Kléber mandoit, en janv. 1800, au gouvernement de France, que ce chef s'agitoit toujours, et s'étoit même fait rejoindre par la plupart des autres Beys dispersés jusques-là. Ses mouvemens, quoique toujours malheureux, n'en donnèrent pas moins beaucoup d'embarras aux François.

MOURAIN, adminis. du dép. de la Loire-Infér., député de ce dép. à la Législat.

MOURER, commis. près l'adminis. du dép. de la Meurthe, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

MOURGUES, habitant de Montpellier, protestant de religion. Le 13 juin 1792 le Roi le nomma ministre de l'intérieur à la place de Roland; mais il n'y resta que quelques jours. Ce fut Dumouriez, qui l'avoit vu à la tête des travaux du port de Cherbourg, qui engagea Louis XVI à l'appeler au ministère.

MOURICAULT, commis. près le trib. de cassation, député de la Seine au Cons. des Anciens en mars 1799. Il devint en déc. membre du Tribunat.

MOURLUIS (*J. P.*), âgé de 70 ans, né à Affite, dép. de la Haute-Garonne, conseil. au parlem. de Toulouse, cond. à mort le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant signé des protestations contre les décrets de l'Ass. Constituante.

MOUROT, avocat et professeur en droit à l'université de Pau, député du tiers-état du Béarn aux Etats-Génér.

MOUSSON, secrétaire d'état de la Rép. Helvétique. Ce fut lui en grande partie qui fit échouer, en déc. 1799, le projet que Laharpe, Sécrétan et Oberlin avoient formé, pour singer en Suisse ce que Buonaparte venoit d'effectuer alors en France. (*Voy. à ce sujet* LAHARPE.) Pour prix de sa résistance aux desseins du triumvirat, Mousson fut fait secrétaire-génér. de la commission exécutive, qui remplaça alors le Directoire; mais le

mouvement étant un besoin pour lui, il fut arrêté par ordre du gouvernement en juin 1800, comme impliqué dans une des intrigues qui agitoient alors en tout sens cette nouvelle république. Il sortit encore victorieux de cette lutte.

MOUSTIER (*le Cte. du*), attaché à la carrière diplomatique. Il avoit été employé plusieurs fois avant la rév., notamment près des Etats-Unis d'Amérique. En nov. 1790 le Roi le nomma ministre à Berlin; il en revint par congé en mai 1791, et fut désigné pour le ministère de la marine; il le refusa, et en décem. on le fit passer à l'ambassade de Constantinople, à la place de M. de Choiseuil-Gouffier; mais ne s'y étant pas rendu sur-le-champ, il continua à être employé par les frères de Louis XVI, près du roi de Prusse, particulièrement dans la vue d'engager ce souverain à reconnoître Monsieur, en qualité de régent de France. Une lettre qu'il écrivit à Verdun le 6 sept. 1792, et où il rendoit compte aux princes de ses démarches près de Frédéric Guillaume, fut interceptée et imprimée au procès de Louis XVI. A la fin de 1794 les princes françois l'employèrent de nouveau pour négocier avec les chefs des Vendéens et des Chouans.

MOUTARDIER, nommé député de Seine et Oise au Cons. des 500 en mars 1799, pour un an. Il devint en déc. membre du Corps-Législ.

MOUTH, habitant de Mayence, et l'un des Jacobins les plus zélés de cette ville. Il publia en 1792 un ouvrage intitulé, *Le Républicain de Franconie*. Lorsque les Prussiens s'emparèrent de Mayence en 1793, ils envoyèrent Mouth à la citadelle de Coblenz.

MOUTIÉ, grand chantre et chanoine d'Orléans, député du clergé de ce Bail. aux Etats-Génér.

MOUTIER, lieutenant-génér. du Baill. de Sezanne, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

MOUYSSET, juge au trib. de Villeneuve, député du dép. de Lot et Garonne à la Législat., où il siégea toujours dans le parti modéré. — *Il ne faut pas le confondre avec* Moysset *du Gers*.

MOY (*Charles-Alexandre de*), curé de St. Laurent à Paris. Il étoit d'une des plus anciennes familles de Lorraine, et s'étoit déjà fait connoître avant la rév. par des ouvrages philosophiques; mais il acheva de développer ses principes dans une brochure qu'il publia sous le titre d'*Accord de la religion et des cultes*. Dans cet ouvrage il blâmoit l'Ass. Nationale d'avoir reconnu un clergé constitutionnel; et après avoir soutenu que chaque homme doit avoir sa

religion et ses fêtes particulières, il fournissoit les moyens de les détruire toutes. A la fin de ce pamphlet il s'étendoit longuement et avec délices sur les cérémonies funéraires. Ce petit air *païen* plut infiniment à Laharpe, qui lui accorda de grands éloges dans son Mercure de France. Pour reconnoître le patriotisme de Moy, le dép. de Paris le nomma en sept. 1791 député-suppléant à la Législat., et il y remplaça Gouvion le 17 avril. Le 16 mai il parut à la tribune, et après avoir attaqué vivement la constitution civile du clergé, il proposa des mesures violentes contre les prêtres non-sermentés: dans le courant de juill. il donna sa démission de curé de St. Laurent, ne voulant plus rien avoir de commun avec l'ordre qu'il se proposoit de persécuter.

MOYESSET (*ou* MOYSSET), député du dép. du Gers à la Conv., où il vota la détention provisoire de Louis XVI. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre la tyrannie de la Montagne, il fut un des 73 députés mis alors en arrestation et réintégrés dans la Conv. après la chute de Robespierre. Il passa ensuite au Cons. des Anciens, et en sortit en 1797.

MOYNE, accusateur-public près le trib. crim. du dép. de Saône et Loire, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

MOYOT, négociant et ancien capit. de vaisseau marchand, député du tiers-état de la Sénéch. de Brest aux Etats-Génér.

MUELLE, l'un des chefs de div. des armées royalistes de la Vendée. Il fut tué le 16 fév. 1796. Charette, sous lequel il servoit, avoit la plus grande confiance en lui.

MUGUET DE NANTHOU, écuyer, lieutenant-général du Baill. de Gray, député du tiers-état du Baill. d'Amont aux Etats-Génér. Dès le commencement des troubles ce jeune homme se jeta dans le parti révolut.; mais se trouvant sans aucun talent, il lui fut impossible de jouer un rôle distingué. Pour suppléer à l'éloquence, il prit l'habitude d'employer les gestes, les menaces, et devint un des directeurs des tribunes: il faisoit signe à la populace lorsqu'elle devoit huer, applaudir ou interrompre. Le 5 oct. 1789, mécontent de ce que le Roi différoit de sanctionner quelques décrets, il proposa de n'accorder aucun impôt avant cette sanction. Le 30 oct. 1790 il dénonça Mrs. de la Tour, de Grinstein et de Châlons, chefs des régimens de Royal-Liégeois et Lauzun, comme ayant tenu une conduite contre-révolutionnaire à Béfort, et fit rendre un décret d'accusation contre eux. Le 28 fév. 1791 il pressa vivement

l'Ass. de porter une loi contre l'émigration. Le 16 juin il présenta un rapport sur les troubles de Bastia, et accusa Mr. de Rossi, commandant militaire, d'être lui-même l'auteur de ces troubles qui avoient pourtant été dirigés contre lui. Le 13 juill. on le chargea de lire à la tribune, au nom de tous les comités réunis, un rapport sur les événemens du 20 juin, rapport dans lequel on rejetoit les crimes de cette journée sur ceux mêmes qui en avoient été les victimes. Il retomba dans l'obscurité après la session.

MUIR, (*Thomas*), l'un des chefs de la conspiration qui eut lieu en Ecosse en 1792, et membre de la Convent. Nation. qui s'assembla ensuite à Edimbourg. Le tribunal d'Ecosse le condamna à un banissement de 14 années à Botany-bay. Lord Stanhope, toujours prêt à défendre le crime sous quelle forme qu'il se montrât, prétendit prouver, le 31 janv. 1794, à la chambre des Pairs, que ce jugement étoit injuste, cruel et illégal. Cependant Muir n'en fut pas moins exporté; mais il vint à bout de s'échapper du lieu de son exil, sur un bâtiment américain. Revenant ensuite en Europe sur une frégate espagnole, il fut fait prisonnier par les Anglais; ceux-ci ne l'ayant pas reconnu, l'échangèrent sur le-champ, il débarqua en Espagne, et s'y remit de plusieurs blessures qu'il avoit reçues dans le combat. Aussitôt que la France eut signé la paix avec l'Empereur, elle songea à faire une expédition en Angleterre, et le Directoire appela Muir à Paris, comme un homme propre à tout, et sur-tout à travailler au renversement de sa patrie.

MÜLLER, lieutenant-général au service de Russie. Il servit avec succès dans la guerre contre les Turcs, et se couvrit de gloire à la prise d'Oczakow, en 1788. En 1790 il commanda un corps détaché et emporta, en oct., le camp retranché des Turcs à Kilia-Nova; mais il y fut tué à la fin de l'action. Les regrets de toute la Russie et les larmes des soldats honorèrent également sa mémoire.

MÜLLER, génér. françois, ci-devant danseur à l'Opéra. Ses rapports officiels se sont ressentis souvent de son ancien métier. Une des lettres les plus singulières qu'il ait écrites aux ministres, est celle par laquelle il rendit compte d'un avantage remporté par ses troupes, en avril 1796, sur les Chouans. *Les Chouans au nombre de 4000 hommes*, y est-il dit, *formoient un front d'une lieue et demie. — A la suite d'un feu très-vif de 4 heures, j'ai fait essuyer à l'ennemi une perte considérable, et je n'ai à regretter qu'un mort et 4 blessés.*

— *La victoire au reste a été complète: il faut y avoir été pour le croire.*

Un général Müller, nous ne savons si c'est le même, commanda en chef, en 1793 et 94, l'armée des Pyrénées-Occidentales. Ils étoient encore en 1799 deux génér. divisionnaires de ce nom.

MULLIER DE BRESSEY (*le*), député de la nobl. du Bail. de Dijon aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

MULOT (*l'abbé*), chanoine régulier de St. Victor à Paris. Il avoit joué un rôle peu décent dans l'histoire du célèbre collier acheté par le cardinal de Rhoan; et cet homme, aussi turbulent qu'immoral, n'hésita pas à se jeter dans le parti populaire dès le principe de la rév. En 1789 il figura parmi les électeurs, parut souvent à la tête des députations de la Commune, de la municipalité, etc., et prit une part très-active aux troubles qui agitèrent la capitale pendant cette année et les deux suivantes. Il se trouvoit vice-présid. du corps municipal en fév. 1791, lorsque les tantes du Roi voulurent quitter la France, et il n'épargna aucune démarche pour les retenir à Paris. Au commencement de mars on le fit nommer, par le Roi, commissaire à Uzès, et en juin commissaire médiateur dans le Comtat. Loin d'y ramener la paix, il acheva de consommer la dévastation de ce malheureux pays, en faisant désarmer les propriétaires, qui tombèrent alors en foule sous les poignards des Jacobins. Les amis de l'abbé Mulot ont prétendu qu'il étoit plutôt coupable de foiblesse que de cruauté; (*voy.* Niel.) mais que pourroient-ils répondre aux dépositions de Jourdan coupe-tête, qui déclara n'avoir massacré, brûlé, égorgé que par ordre de Mulot et de ses collégues. Ayant enfin été dénoncé, il parut à la barre de l'Ass. le 19 nov.: il ne lui fut pas difficile de se justifier aux yeux d'une majorité dont il n'avoit fait que remplir les intentions; et comme le dép. de Paris l'avoit nommé en sept. son député à la Législat., il prêta serment durant cette même séance et prit place parmi les législateurs. Le 5 avril 1792 il pressa l'Ass. de proscrire les costumes religieux, et s'atira de grands applaudissemens en disant qu'il falloit *ôter aux religieuses le voile qui leur couvroit les yeux.*

MUNCH (*de*), conseiller aulique de l'Electeur de Mayence, et son envoyé au congrès de Rastadt, en 1797.

MURAIRE, homme de loi et président du trib. du district de Draguignan, député du dép. du Var à la Législat. Pendant le cours de

cette session il parut souvent à la tribune, y montra des talens et resta constamment opposé au parti jacobin; aussi ne fut-il pas réélu à la Convention. Nommé en sept. 1795 par le dép. de la Seine au Conseil des Anciens, il y suivit les mêmes principes, et parla plusieurs fois avec feu et avec éloquence en faveur de la modération et contre les usurpations du Directoire sur le pouvoir législatif. Cette conduite ne pouvoit plaire au parti directorial; aussi le triumvirat triomphant le fit-il comprendre dans la proscription du 4 sept. (18 fruct.) 1797. Il évita cependant alors la déportation à Cayenne, se rendit ensuite à Oleron, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

MURAT, génér. de brigade au service de la Rép. franç. Il fut employé très-activement en 1796 et 97 par Buonaparte, comme aide-de-camp, chef, puis général de brigade, et montra constamment beaucoup de bravoure et d'intelligence. Le 17 avril 1796 il se distingua d'une manière particulière à la bataille de Mondovi. Dans les derniers jours du même mois la cour de Turin ayant fait des propositions de paix, Buonaparte y envoya Murat, pour entrer en négociation, et le dépêcha ensuite à Paris où, de concert avec Juno, il remit au gouvernement 21 drapeaux pris en différentes occasions sur les Austro-Sardes. Le 24 mai il retourna à Turin, portant des dépêches relatives aux négociations, et se rendit de suite à l'armée. En juin il accompagna le ministre Faypoult chez le Doge de Gênes, pour le sommer de chasser dans deux fois 24 heures le ministre impérial du territoire de la Rép.; et quelques jours après il prit le commandement de l'avant-garde du génér. Vaubois, chargé de l'expédition de Livourne. Le 18 juill. il dirigea l'attaque de gauche, formée sur le camp retranché de Mantoue; et après les avantages remportés sur Wurmser, il fut chargé, le 9 sept., de poursuivre ce général à la tête d'un corps de chasseurs. Le 11 il entreprit de lui couper la retraite vers Céréa; mais, après avoir culbuté plusieurs corps ennemis, il se vit repoussé lui-même par la supériorité du nombre, et continuant toujours ses attaques, il fut blessé à celle du 15. Il déploya la même activité pendant la compagne de 1797. Le 14 janv. il se porta sur Monte-Baldo à la tête d'une demi-brigade d'infanterie légère, força les Autrichiens qui occupoient la Corona, les mit en déroute après un combat très-opiniâtre, et obligea leur cavalerie à traverser l'Adige à la nage. Le 24 fév. il chassa l'ennemi des retranchemens de Foy, qui furent

cependant défendus avec bravoure. Le 16 mars il passa le Tagliamento à la tête de sa division, et se distingua de nouveau le 19 au passage du Lisonzo. En sept. Buonaparte le chargea de marcher avec une colonne vers les confins de la Valteline, pour arranger les différens de ce pays avec les Grisons, ou plutôt pour s'en emparer au nom de la Rép. Cisalpine. En effet, à la fin du même mois, il déclara que, vu les torts des Grisons et le vœu des peuples, la Valteline seroit réunie aux Cisalpins. En nov. il précéda Buonaparte, lorsque ce général traversa la Suisse et l'Alsace; et il alla même lui préparer à Rastadt un établissement qu'il n'occupa point. Il s'étoit dès-lors attaché personnellement à Buonaparte; il l'accompagna ensuite dans son expédition d'Egypte, où il servit d'une manière distinguée, revint avec lui en Europe, et fut un des généraux que le Consul employa avec le plus de confiance lorsqu'il changea la forme du gouvernement en nov. 1799. (*Ce ne fut pas lui, mais Serrurier, qui pénétra dans la salle des 500 à St. Cloud pour secourir Buonaparte*). On lui confia d'abord le command. des postes du Cons. des 500, et en déc. celui de la garde consulaire. Dès la fin du même mois Buonaparte resserra encore les liens qui les unissoient, en lui donnant sa sœur en mariage; et Berthier l'employa ensuite, comme un de ses lieutenans, à l'armée de réserve.

MURINAIS (*le Chev. de*), député-suppléant de la nobl. du Dauphiné aux Etats-Génér. Il fut admis à remplacer un démissionnaire à l'Ass. Nat. au commencement de 1790, et quoiqu'il eût quelque talent et beaucoup d'imagination, il n'obtint aucune influence, parce que se laissant entraîner par trop de chaleur, il fut rarement assez maître de lui pour développer ses idées, ou leur donner le poids qu'elles auroient pu avoir. Il fut un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

MURINAIS-DAUBERJON, général, député du dép. de la Seine au Conseil des Anciens en mars 1797. S'étant rangé dans le parti modéré, le Directoire victorieux le fit cond. à la déportation le 4 sept. (18 fructid. an 5), et il mourut à Cayenne le 3 déc. 1798.

MUSARD, commis. près l'adminis. du dép. de la Côte-d'Or, nommé en 1798 député au Cons. des Anciens, pour 2 ans.

MUSSET, curé de Falleron, député du dép. de la Vendée à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Pendant cette dernière session il fut envoyé comme représentant du

peuple dans un grand nombre de dép., et quoique partisan zélé des principes des Jacobins, il sut inspirer la terreur sans se montrer cependant très cruel. Mais le trait suivant, dans lequel l'absurdité l'emporte peut-être encore sur la méchanceté, prouve assez que cette modération lui étoit dictée par la prudence, plutôt que par son propre coeur. *Que ceux qui pensent*, dit-il le 27 avril 1794 à la tribune, *que ceux qui pensent que Louis XVI ne faisoit le mal qu'excité par ses entours, sachent que le crime résidoit dans son ame. La pétition que je vais vous présenter en est une preuve.* Et aussitôt il rendit compte qu'un certain Gamain, serrurier, (*Voy. son article*) ayant fait une armoire pour le roi dans un mur du château des Tuileries, ce prince l'avoit ensuite empoisonné de sa propre main, pour ensevelir ce secret. Il n'hésita point à présenter cette atroce calomnie comme un fait prouvé; et démanda une pension pour Gamain, qui vivoit encore. Devenu membre du Conseil des Anciens, Musset en sortit en mai 1797.

MUY (*Félix du*), lieutenant-général au service de France, homme souple, fin, immoral, mais sans talens militaires. Après avoir nagé entre deux eaux pendant les premières années de la rév., il se déclara pour le parti démocratique dès qu'il le vit sûr du triomphe, et se fit employer en 1792 à l'armée du Rhin. Mais quoiqu'il se fût ménagé la faveur des chefs militaires et des ministres, les meneurs, à qui son caractère ne convenoit pas, le firent bientôt expulser des armées; et il conserva ainsi la honte qui accompagne la duplicité, sans en recueillir le fruit.

N.

NAD

NADAL DE SAINTRAC, député de la Gouadeloupe aux Etats-Génér. de 1789.

Un Nadal, vétéran, et habitant de Bannes, fut pris et massacré avec Mr. Dusaillant, par suite de l'affaire du camp de Jalès.

NAG

NAGEL (*le Baron de*), ambassadeur de Hollande en Angleterre pendant les premières années de la rév. franç. Improuvant les nouveaux principes que l'invasion des François apporta dans sa patrie, il envoya sa démission au gouverne-

ment hollandois en fév. 1795.

Un de ses parens, colonel au serv. de Hollande, fut cond. en 1793 à 5 mois de prison et à une amende pour avoir contribué à la reddition de Gertruidenberg, où il étoit employé en qualité d'adjudant-génér. du gouverneur.

NAILLAC, ministre de France près du duc des Deux-Ponts en 1792. Lorsque Dumouriez, culbutant tout le ministère, abandonna, dans le mois de juin, celui des affaires étrangères pour prendre celui de la guerre, il fit donner la place qu'il quittoit à Naillac; mais cette nomination ayant été révoquée aussitôt que prononcée, Naillac, en arrivant à Paris, trouva Chambonas déja installé dans le poste pour lequel on l'avoit rappelé; et son protecteur le fit alors nommer ministre à Gènes.

NAIRAC, négociant, député du tiers-état de la Sénéch. de Bordeaux aux Etats-Génér. Il s'y occupa beaucoup des colonies, et devint après la session un des hauts-jurés du dép. de la Charente-inférieure. En 1796 la ville de la Rochelle le nomma son député à l'Ass. du commerce que le gouvernement convoqua alors à Paris, et en 1797 il fut élu au Cons. des 500 par le dép. de la Charente-infér. Il passa en déc. 1799 au Corps-Législ.

NANTIAL (*Claire*), noble, âgée de 41 ans, née à Nantial, dom. à Beaumont, dép. de la Haute-Vienne, cond. à mort comme conspir. et fanatique, le 11 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

NARBONNE (*le Cte. Louis de*), colonel d'infant. avant la rév., puis ministre de la guerre. Dès sa plus tendre jeunesse il avoit éprouvé les bontés de Mde. Elisabeth, tante de Louis XVI, et se trouvoit encore attaché à sa maison au moment des troubles. Entraîné par l'espoir de jouer un rôle, il embrassa le parti populaire, sans paroître cependant oublier en entier la reconnoissance et l'attachement qu'il devoit à sa bienfaitrice et au Roi. S'étant fait nommer alors colonel de la Garde-nat. de Besançon, il ne tarda pas à être élevé au grade de maréchal de camp, et enfin au ministère de la guerre. Ce fut en décem. 1791 qu'il parvint à cette place, que sa jeunesse, sa frivolité, son amabilité même, sembloient le rendre peu propre à remplir. A peine eut-il pris le porte-feuille, qu'entraîné par le besoin de faire de l'effet, il entreprit la tournée de toutes les places fortes et des frontières du côté de l'Océan et de l'Allemagne, traînant à sa suite Mde. de Stael, alors sa maîtresse. A son retour il présenta à l'Ass. un rapport, aussi faux qu'incohérent, sur l'état militaire de la France. Pendant

le cours de son ministère, qui dura jusqu'au mois de mars 1792, il se vit dénoncé à chaque instant à la tribune; mais ses amis, entre autres l'abbé Fauchet, l'y défendirent chaudement. Le 9 mars le Roi lui redemanda le porte-feuil, et les dénonciations recommencèrent aussitôt contre lui, avec plus de vivacité que jamais. Il parut en conséquence à la barre, repoussa toutes ces inculpations, et fut applaudi par la majorité, qui décréta qu'il emportoit les regrets de la nation. Il se fit alors employer à l'armée du centre, comme maréchal de camp; mais étant revenu ensuite intriguer à Paris, on porta contre lui un décret d'accusation, relativement à la partie financière de son administration. Il paroît en effet qu'après être entré au ministère accablé de dettes, il en sortit quitte envers tous ses créanciers, et même, à ce que l'on croit, muni de sommes capables de satisfaire longtemps son goût pour la dépense. Il vint cependant à bout d'échapper à ce nouvel orage, et lors du procès de Louis XVI il écrivit même à la Conv., pour lui prouver que ce prince étoit loin d'avoir négligé, comme on l'en accusoit, les moyens de mettre le royaume en état de défense. On l'avoit déjà vu, au moment où les tantes de ce prince furent arrêtées en 1791, à leur sortie de France, témoigner beaucoup d'intérêt pour son ancienne protectrice, et leur porter lui-même le décret qui leur permit de continuer leur route.

NARBONNE-PELET (*Ctesse. de*), *Voy.* NONANT-PIERRECOURT.

NARBONNE-PELET (*Ctesse. de*), *Voy.* DUPLESSIS-CHÂTILLON.

NARET, juge de paix à Provins, député du dép. de Seine et Marne à la Législat.

NATOIRE, d'Arles, propriétaire, nommé en 1798 député des Bouches-du-Rhône au Cons. des 500, pour 2 ans. On l'accuse d'avoir été, sous la Conv., un des chefs des égorgeurs du Midi, un des agens d'Antonnelle et de Vatar dans ces contrées.

NAU DE BELLEISLE, maire de Castelmoron-d'Albert, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér.

NAU, l'aîné, offic. municipal à Abbeville, député du dép. de la Somme à la Législat.

NAUD (*L. et R.*), membres du comité révol. de Nantes, qui assassina sous toutes les formes, pendant le proconsulat de Carrier. Lors du procès de ce comité, ces deux scélérats furent déclarés convaincus d'avoir ordonné des fusillades, des noyades, d'y avoir assisté, etc.; et cependant acquittés sur la question intentionnelle. Un

d'eux figuroit encore en 1799 parmi les Jacobins de la capitale.

NAUENDORFF (*le Baron de*), général autrichien. Il servit en 1789 contre les Turcs en qualité de colonel, sous M. de Laudon ; et le génér. de Lillien l'ayant chargé d'attaquer un corps turc posté à Borecs, il emporta cette position, ainsi que celle de Swinitza, battit complétement l'ennemi et le poursuivit jusqu'à Orsova. Devenu ensuite général-major, il fut employé en 1794 sous Mr. de Cobourg, et commanda avec succès son avant-garde. C'est pendant cette campagne que l'archiduc Charles commença à lui accorder une confiance qui ne fit que s'accroître par la suite. En 1795 il continua à servir utilement dans les Pays-Bas. Le 8 oct. il repoussa les François auprès de Stetten, et le 20 décem. il leur fit éprouver, conjointement avec le génér. Kray, un nouvel échec près d'Alsens. S. M. I. lui accorda dans le même temps la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse. Au commencement de 1796 il fut employé sous Wurmeser en Italie; mais en juill. l'archiduc Charles l'appela en Franconie, où il amena à ce prince un renfort de troupes, avec lesquelles il l'aida à repousser Jourdan, notamment aux journées de Teining et d'Amberg. Ce prince le détacha ensuite avec un corps vers le Danube, pour précipiter la retraite de Moreau, et empêcher ce général de venir inquiéter ses derriers pendant qu'il poursuivoit Jourdan. M. de Nauendorff contint en effet Moreau près de Neubourg, et chassa ensuite ses troupes d'Ulm. Après avoir aidé M. de Latour à déterminer la retraite de ce général, il rejoignit promptement l'archiduc dans le Brisgaw, et dirigea sous les yeux de ce prince l'attaque du 24 oct. sur les défilés de Candern, où l'armée autrichienne remporta quelques avantages, à la suite d'une longue et vigoureuse résistance de la part des François. En fév. 1797 Mr. de Nauendorff fut élevé au grade de feld-maréchal-lieutenant. Au commencement de 1800 il commanda encore l'avant-garde de l'archiduc vers Bâle et Schasouse ; et il servit ensuite, pendant cette campagne, sous M. de Kray.

NAURISSART, directeur de la monnoie à Limoges, député du tiers-état de la Sénéch. du Limousin aux Etats-Génér. Il y travailla dans le comité des finances, et fit quelques rapports sur les monnoies et les contributions.

NAVARRO (*Eugenio de*), génér. espagnol. Ce fut lui qui défendit Collioure contre les François en 1794, et qui leur rendit cette place, ainsi que les forts St. Elme et Port-Vendre, en obtenant

nant une capitulation honorable.

NAVIER, habitant de Dijon et président du dép. de la Côte d'Or, député de ce dép. à la Législat. Il s'y montra le défenseur de la monarchie constitutionnelle, combattit avec assez de courage le terrorisme naissant, parla entre autres le 7 janv. 1792 en faveur de la prérogative royale, et soutint que si tout ce qui restoit en-deçà de la ligne constitutionnelle étoit foiblesse ou esclavage, tout ce qui outrepassoit cette ligne étoit anarchie.

NAVILLE DES ARCS, magistrat de Genève. Cet homme passionné pour le bien public, joignoit à la vertu la plus énergique beaucoup de lumières et de talent. Après l'insurrection du 19 juill. 1794 il fut arrêté et conduit devant le trib. révol., il s'y défendit de la manière la plus noble et la plus véhémente, et s'attira l'admiration de ses ennemis mêmes; mais il n'en fut pas moins cond. à mort. Un de ses juges en prononçant la sentence lui adressa ces mots remarquables, où l'on retrouve cet esprit qui anime toutes les révolutions: *J'ai deux consciences; l'une t'absoud comme innocent, l'autre te condamne pour sauver la Rép. — Elle perdra en moi un bon citoyen*, répliqua froidement Naville; et on le conduisit au lieu de son supplice, où il parla encore avec la plus grande force à ses bourreaux.

NAYROD, député des Côtes-du-Nord au Cons. des Anciens en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5.)

NECKER, fils d'un régent de collége de Genève, contrôleur-général des finances de France. Cet homme, que l'on crut habile en finance, parce qu'il l'étoit en agiotage, et dont l'étroite vanité ne put jamais être égalée que par son avarice, son égoïsme et sa ridicule ostentation de vertu, sut, à l'aide d'un esprit médiocre et d'une morgue qui en imposa long-temps au vulgaire, mettre en fermentation les élémens d'une révolution, dont quelques scélérats plus habiles et sur-tout plus courageux que lui s'emparèrent ensuite. Né républicain, roturier et calviniste, il conserva, même dans le ministère, toutes les petites haines, tous les petits préjugés qu'il avoit, à ce triple titre, conçus dès son enfance: les gens qui l'ont observé avec impartialité, ont remarqué que le désir d'abaisser les grands, l'écraser le clergé catholique, entroit toujours, souvent même à son insçu, dans tous ses plans, dans tous ses projets; et les obstacles que sa religion et son origine mirent quelquefois à son avancement, ne firent que redou-

bler cette passion, en choquant cet orgueil dont il étoit sans cesse bouffi. Médiocre écrivain, (*malgré le secours de sa femme qui avoit plus de moyens que lui*) médiocre administrateur, médiocre dans ses vices ainsi que dans ses qualités, il sut cependant se faire une certaine réputation, par une sorte de charlatanisme qu'il mit dans toute sa conduite et qui fut au fond son seul talent, et par l'effronterie vraiment neuve qu'il eut de joindre la *vertueuse femme* et la *vertueuse fille* du *vertueux époux*, de se joindre enfin lui-même aux prôneurs qu'il s'attacha par tous les moyens. Il est certain que ce ne fut pas lui qui introduisit ou propagea en France l'esprit philosophique; mais il est certain aussi que par son *Compte rendu* et son livre de l'*Administration des finances* il hâta la catastrophe, en initiant le public aux secrets de l'Etat. — Revenons sur nos pas. M. Necker commença par être commis chez M. Telusson, banquier à Paris, et devint ensuite son associé. Sa fortune, dans l'espace de 12 à 15 ans, surpassa celle des plus fortes maisons de banque. Des traités, adroits selon les uns, frauduleux selon les autres, avec la compagnie des Indes, et des spéculations sur les fonds anglois, au moment de la paix de 1763 dont il fut instruit d'avance, sont les principes de cette fortune étonnante, évaluée à 6 millions par les calculs les plus modérés. L'ambition commença alors à balancer dans l'ame de Necker l'avidité. Il songea à s'élever à quelque place de l'administration; mais il ne porta d'abord ses vues qu'à l'emploi de premier commis des finances. Pour y parvenir il s'occupa d'acquérir une réputation littéraire, et publia successivement l'éloge de Colbert, dans lequel il développa un appareil de connoissances superficielles sur le crédit public et le commerce, et un ouvrage sur la législation des blés, ouvrage où il chercha moins à approfondir la question, qu'à produire quelque sensation dans le public et à se faire lire par les personnes qui primoient dans la société. Malgré l'incorrection et l'enflure de son style, malgré le vague et même le vide de ses idées, le ton hypocrite et sentimental qu'il sut jetter dans ces productions, les rendit chères au vulgaire des lecteurs, enchantés de voir populariser les finances, comme on avoit déjà fait de la philosophie. Necker commençoit à jouir d'une certaine réputation lorsque M. Turgot fut disgracié; et voulant profiter de la dissipation où vivoit le nouveau ministre Clugny, il remit à M. de Maurepas, sur les finances, des mémoires dans lesquels il exagéroit

les ressources de l'état. La fortune rapide de Necker faisoit présumer de sa capacité; et Clugny étant mort, le Génevois, porté d'ailleurs par ce Mis. de Pezay (*) qui, sans occuper aucune place, exerçoit alors une si singulière influence sur tout le ministère, fut adjoint à son successeur M. Taboureau des Reaux, qui ne tarda pas à être victime de son ambition, et à se voir forcé de lui céder la place, après environ 8 mois de gestion, c. à. d. le 2 juill. 1777. Pressé par cet unique et impérieux besoin des louanges qui le tourmenta toute sa vie, Necker fit paroître dès 1781 son *Compte rendu*, monument de sa vanité ambitieuse. Bientôt après il tenta, dans l'ivresse du succès, de se prévaloir du suffrage public, et osa aspirer à entrer dans le conseil. On lui objecta sa religion; mais, persuadé que la crainte de le perdre l'emporteroit sur le scrupule, il insista, menaça de quitter sa place; il fut dupe de sa présomption, et on le laissa se retirer. Ce fut alors qu'il publia en Suisse son ouvrage *de l'administration des finances de France*. Même médiocrité comme écrivain, même charlatanisme comme financier, même désir de faire du bruit en appelant le public pour juge entre lui et le souverain qui avoit daigné l'accueillir. Etant rentré en France en 1787 il écrivit contre Mr. de Calonne, qui l'avoit accusé d'être l'auteur du *déficit*, et fut exilé à la suite de cette querelle. En 1788, lorsque la fermentation qui se manifesta contre Brienne eut effrayé la Cour, Necker fut rappelé à la place de contrôleur-général; et se sentant soutenu par la voix du peuple, il ne consentit à reprendre le ministère qu'à condition de ne point travailler avec le ministre principal. *Nous allons voir*, écrivoit alors Mirabeau, *ce charlatan de Necker, ce roi de la canaille; s'il étoit le maître, elle finiroit par tout étrangler sous sa direction.* Mirabeau l'avoit bien jugé. Affamé de succès populaires, il espéra tout gouverner, en faisant entrevoir au roi une augmentation de puissance et au peuple une prochaine démocratie, dans l'abaissement des premiers ordres et des parlemens. Le rapport qu'il fit au conseil, le 27 décem. 1788, sur la formation des Etats-Génér. fut comme la première étincelle qui alluma les matières combustibles rassemblées et préparées depuis

(*) L'introduction au *Moniteur*, année 1789, contient des renseignemens piquans sur M. de Pezay, sur Necker, sur la manière dont ce dernier fit fortune, sur celle dont il soldoit la faveur du premier, enfin sur plusieurs autres ministres de ce temps-là.

long-temps par la philosophie. Il ne faut pas croire cependant que Necker eût un plan fixe; jouet de sa vanité, il erra sans cesse de projets en projets; et ce qui paroîtra peut-être singulier aux gens qui n'ont examiné que superficiellement sa conduite, c'est que, si une sorte d'instinct et ses préjugés le ramenèrent toujours vers l'abaissement des premiers ordres, une idée à laquelle il ne tint pas moins (tant qu'il eut l'espoir de gouverner le monarque) fut celle de rendre ce monarque absolu. Tous ses écrits sont pleins de passages qui décèlent ce goût pour le despotisme, et l'auteur de la *Galerie des Etats-Généraux* en a rapproché plusieurs dans sa note *B*, article Necker. En 1789 on lui reprocha d'avoir contribué à la disette des grains, en manifestant sur cet objet des craintes mal fondées; (ses vues, quoique différentes de celles du duc d'Orléans, coïncidèrent souvent avec celles de ce dernier;) on lui prouva que sur 39 millions, pour lesquels il avoit acheté des blés, 28 étoient rentrés par la vente même de ces blés, et qu'il n'en avoit pas rendu compte; des critiques assurèrent qu'ils avoient été employés à vaincre les obstacles qui s'opposoient à son ambition, ce qui semble au moins exagéré. Le 5 mai il prononça à l'ouverture des Etats-Génér. un discours long et emphatique, et au milieu des louanges les plus fades pour la nation et pour le souverain, il y plaça un plan de travail pour cette assemblée, que son fol amour-propre lui donnoit l'espoir de diriger à son gré. Le 11 juill., lorsque la Cour crut devoir prendre des mesures contre les factions, elle renvoya Necker, qui étoit devenu comme leur sentinelle dans le conseil même du Roi. Le 16 l'Ass. lui écrivit pour lui témoigner ses regrets sur sa retraite, et lui annoncer qu'elle avoit obtenu son rappel. Dès le 12 le peuple de la capitale avoit porté son buste en triomphe à côté de celui du duc d'Orléans. Le 27 on lut à l'Ass. la lettre de remerciement qu'il lui écrivoit; et son retour depuis Bâle jusqu'à Paris fut un triomphe continuel. Cette dernière ville avoit fait fermer les spectacles en son absence, et le jour de son arrivée il alla témoigner sa reconnoissance à l'hôtel de ville, et le lendemain, 29, à l'Ass. Nat. Pendant le reste de l'année il présenta à chaque instant de nouveaux mémoires sur l'état et les ressources des finances. Mais ces petits reviremens, qu'il avoit portés de la banque au ministère, ne pouvoient convenir ni au parti qui vouloit réparer, ni à celui qui vouloit détruire. Ce dernier qui, sans l'aimer jamais,

s'étoit servi de son nom pour causer du trouble, l'abandonna dès qu'il lui devint inutile; et bientôt il lui fut aisé de s'apercevoir que son crédit s'évanouissoit de jour en jour. En sept. il écrivit sur la sanction royale, et se déclara pour le *veto suspensif*. (*Voy. à l'article Mirabeau le tort qu'il fit à la cause royale en repoussant les propositions de ce député, toujours par le même motif personnel, c. à. d. parce qu'il avoit froissé sa vanité.*) Enfin le fameux *livre rouge* parut en avril 1790, et acheva de le dépopulariser. Choqué des observations dont Camus avoit accompagné la publication de ce registre, son orgueil l'aveugla, et il osa, dans sa réponse, appeler les membres du comité des pensions des *hommes novices en affaires, et encore à l'apprentissage des vertus publiques*. Ne pouvant plus se dissimuler le discrédit dans lequel il étoit tombé, l'aigreur s'empara de lui, et on le vit en juillet s'opposer, (contre ses principes bien connus) à ce que Louis XVI sanctionnât le décret portant abolition de la noblesse, et publier même des observations sur cet objet. Haï, méprisé par l'Ass. Nat. qu'il avoit cru diriger, par le peuple dont il avoit été l'idole, par la Cour qu'il avoit conduite dans l'abîme, il se décida dans le mois de déc. à fuir, après avoir vu la populace arracher de dessus la porte de son hôtel cette inscription: *Au ministre adoré*, qu'elle y avoit mise dans un moment de délire; et il retourna dans sa patrie, abandonnant pour gage de son administration 2,400,000 livres, qu'il avoit placés sur le trésor royal, une maison de campagne et son hôtel à Paris. Que son voyage ressembla peu à celui qu'il avoit fait en juill. 1789! Poursuivi par les injures et l'animadversion de tous les partis, il fut arrêté à Arcy-sur-Aube, et ne put continuer sa route qu'à la faveur d'un décret de l'Ass. Nat. Le même peuple de Vesoul, qui avoit jadis traîné sa voiture, le chargea de malédictions et faillit massacrer ses valets. Bientôt le génie des révolutions, qu'il avoit contribué avec tant d'ardeur à attirer sur l'Europe, vint se joindre à sa mémoire, à sa consience, pour le tourmenter dans sa retraite de Copet; et le titre de *Baron* dont il avoit cru devoir orner un nom obscur, devint contre lui un motif de plus de persécution. Non content d'avoir concouru à la perte de sa patrie adoptive et d'avoir été le père et l'instituteur de Mde. de Stael, il eut l'impudeur de publier à la fin de 1792 un pamphlet pour inviter les amis de Louis XVI à le défendre à la barre de la Conv. Nat. Mr. Montjoie, rédacteur de l'*Ami du Roi*, lui répondit pour

l'engager à ne pas s'immiscer davantage dans les affaires d'un monarque que ses conseils avoient conduit au dernier terme du malheur, et près duquel sa présence avoit toujours été le signal des désastres. Nous allons finir cet article en transcrivant quelques phrases (relatives à M. Necker) extraites de *La Galerie des Etats-Génér.*, dont l'auteur, lorsqu'il écrivit cet ouvrage (en 1790) n'étoit point ennemi de la rév.: on sera moins suspect. „Necker, martyr de ses propres succès, jouet des courtisans, idole de la tourbe populaire, sans projets fixes, sans connoissance des hommes, plus avide de louanges que d'estime, est au-dessous des événemens, doué malheureusement d'assez d'esprit pour aspirer aux premières places, et dénué des talens qui y font prospérer. N'ayant ni figure, ni grâces, ni naissance, ni amabilité.... il fit de la sagesse un instrument de succès. A sa rentrée au ministère on s'attendoit à des prodiges..... Que d'espérances ont été trompées!... Mesurant ses forces avec son travail, il a chancelé; et croyant ensuite commander aux opinions, il n'a fait que céder à l'opinion générale qui réclamoit une assemblée nationale. A peine cet engagement a-t-il été pris, que, tourmenté du besoin de primer, de la crainte de ne pas diriger cette grande machine, il a été effrayé de la carrière qu'il venoit de s'ouvrir. Depuis cette époque chaque démarche devient une chute... Il n'inspire ni confiance, ni crainte, ni estime, ni déférence... Forme de convocation presque généralement rejetée, règlemens obscurs, marche tortueuse, moyens d'intrigue et non de talens. Discours à l'ouverture des Etats, où perce à chaque instant l'homme enivré, et cette malheureuse habitude de ne vouloir ou de ne sávoir jamais s'expliquer; ouvrage indécent, mesquin, déplacé, démasquant un génie étroit et une ame incertaine. Conférences où on balbutie au lieu de parler, où l'on tâtonne au lieu d'avancer, où l'on montre dans toute sa honte cette timidité qui provient du sentiment cruel qu'on est au-dessous de sa besogne, enfin où on est arrivé au terme où il faut avouer sa nullité ou présenter de grands expédiens. Le voilà donc révélé ce secret si bien dérobé pendant long-temps aux yeux de la multitude déçue: c'est que Necker est sans plan déterminé, sans génie pour le concevoir, sans adresse pour se le faire donner, etc." (Nous l'avons déjà dit, c'est en 1790 qu'un partisan modéré de la rév. portoit ce jugement.)

Naturam expellas furcâ tamen usque recurret, a écrit le judicieux Horace. Ima-

gineroit-on que flagellé par les sages comme par les foux, par les républicains ainsi que par les royalistes et par les modérés, M. Necker ait osé se croire encore nécessaire au bonheur du monde, et rappeler vers lui, par un ouvrage sur la révolution et par de mauvaises farces conjugales, les regards publics, que son vœu de tous les jours auroit dû être de pouvoir éloigner de son asile. Nous sommes presque certains que lorsque Buonaparte alla le voir à Copet, Mr. Necker, oubliant que le voyageur se plaît quelquefois à jeter un regard sur des débris, ou à visiter ces côtes célèbres seulement par des naufrages, s'est flatté encore que c'étoit un hommage rendu au *grand homme* par un héros.

NÉDONCHEL (*le Marquis de*), grand-bailli d'épée du Quesnoy, député-suppléant de la noblesse du Hainault aux Etats-Génér. Mr. le duc de Croy ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat., et fut un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

NELSON, amiral anglois. Il servit en 1793 et 94 comme capitaine de vaisseau, et montra beaucoup d'activité pendant ces deux campagnes. En 1795 il fut employé comme commodore dans la Méditerranée, et devenu ensuite contre-amiral, il contribua beaucoup à la victoire remportée, le 14 fév. 1797, par l'amiral Gervis sur l'escadre espagnole. La commune de Londres lui envoya, à ce sujet, des lettres de bourgeoisie dans une boîte d'or de 100 guinées. Ayant voulu en août faire une attaque sur les îles Canaries, il fut vigoureusement repoussé par les Espagnols, perdit du monde et eut lui-même un bras emporté. Se trouvant employé en 1798 devant Cadix sous l'amiral St. Vincent, ce fut lui que ce général choisit pour observer et combattre la flotte qui porta alors Buonaparte en Egypte. Le 9 mai il partit avec 3 vaisseaux et quelques frégates pour aller reconnoître le port de Toulon, fut arraché de devant ce port le 17 par un coup de vent, et les François en sortirent le 19, pendant qu'il relâchoit en Sardaigne. Il remit à la mer le 26; continua à croiser dans ces parages, ignorant que la flotte françoise fût déjà au large; réunit à lui, le 10 mai, onze vaisseaux qui devoient former son escadre, et reparut le lendemain devant Toulon. Désabusé enfin, il porta vers Messine, où il apprit le 19 que Buonaparte étoit déjà maître de Malte. C'étoit le jour même où ce génér. en repartoit, et par conséquent les deux flottes se trouvoient en même-temps, les Anglois au nord, les François au sud de la Sicile, comme ils s'é-

toient déjà trouvés 15 jours auparavant séparés et tournant sans se rencontrer autour de la Sardaigne. Après 3 jours de repos Nelson repartit de Messine le 21 juin, porta droit sur l'Egypte, et y parvint le 28, avant la flotte françoise, dont la marche étoit embarrassée par un immense convoi. Instruit que Buonaparte n'avoit pas encore paru devant Alexandrie, il remit à la voile pour aller à sa rencontre ; mais il le manqua encore, s'étant jeté vers l'ouest, tandis que l'amiral Brueix porta un peu vers le nord. Nelson après une inutile croisière quitta, le 9 juil., les eaux de Candie, pour aller se ravitailler en Sicile; y arriva le 19, et en repartit le 24. Quoique la fortune ait dans cette traversée favorisé les François, et quoi qu'on ait dit pour justifier l'amiral Nelson, il paroîtra toujours étonnant qu'il ait erré près de trois mois sans rencontrer dans une mer aussi circonscrite la flotte françoise. S'il eût seulement détaché quelques bâtimens légers sur les côtes de Sardaigne, puis de Sicile, opposées à celles qu'il observoit lui-même, la marche de Buonaparte n'auroit pu lui échapper; enfin, et ce qui paroît plus incontestable encore, si au lieu de quitter Alexandrie pour se porter au-devant des François, qui y arrivèrent deux jours après son départ, (le 1er. juil.), il les y eût attendus, il eût pu les attaquer alors et peut-être détruire une partie de leur convoi. Quoi qu'il en soit, ayant réparu, le 1er. août, vers les côtes d'Egypte, il résolut de réparer par une conduite audacieuse les fautes qu'il sentoit bien avoir commises, et il y réussit pleinement. S'étant aperçu que l'amiral Brueix, mouillé avec 13 vaisseaux, 3 frégates et un aviso, dans la rade d'Abukir, avoit laissé trop d'espace entre lui et la terre, il fit passer (le 1er. à 3 heures après midi) 6 de ses vaisseaux entre les six premiers vaisseaux françois et le rivage, tandis que sept autres les attaquèrent en-dehors ; et il les fit en outre couper de leur ligne par un bâtiment reservé pour cette manœuvre, ce qui empêcha en partie l'arrière-garde françoise de prendre part à l'action. Dans cette position terrible pour les François, on se canonna pendant tout le reste de la journée, pendant toute la nuit; et le 2 à trois heures du matin le combat se soutenoit encore. Les vaisseaux se rapprochèrent jusqu'à la portée du pistolet. L'amiral Brueix, déjà blessé, fut alors coupé en deux par un boulet, le feu prit à son vaisseau qui sauta, couvrit les deux flottes de ses débris, et fit cesser le feu pendant quelques minutes. Mais il se

renouvela bientôt avec acharnement: presque tous les commandans des vaisseaux françois furent tués ou blessés; les bâtimens qui se trouvoient entre deux feux furent forcés de se rendre, après avoir été rasés et désemparés; le combat néanmoins dura encore le trois; le Timoléon se brûla après avoir jeté son équipage à terre, deux vaisseaux seulement s'échappèrent avec deux frégates, tout le reste fut pris ou brûlé; mais les Anglais ne purent emmener dans leurs ports que 6 des 9 vaisseaux dont ils s'emparèrent. Cette victoire, l'une des plus complètes et des plus sanglantes qu'offre l'histoire maritime, fut reçue en Angleterre avec un enthousiasme étonnant. On y oublia, ainsi que dans les différentes cours qui comblèrent alors l'amiral anglois d'une foule de distinctions qui finirent par devenir ridicules à force d'affectation, on oublia, dis-je, ses fautes précédentes, pour ne s'occuper que de son audace et de son succès.

NERI-CORSINI. *Voy. ce dernier nom.*

NEU (*le Bon. de*), général autrichien. En 1794 il servit dans l'armée aux ordres du prince d'Hohenlohe-Kirchberg et se distingua à la retraite que ce général effectua alors sur Spire. On lui confia ensuite le commandement de Mayence, qu'il fut obligé de quitter en nov. pour cause de maladie; mais il le reprit bientôt après, défendit en 1795 cette place contre les François, les poursuivit vivement, le 16 oct., lorsqu'ils en levèrent le siége; et l'archiduc Charles ayant repoussé Jourdan de Franconie, en sept. 1796, Mr. de Neu fit de fréquentes sorties contre cette armée, lui enleva un nombre considérable de canons, de mortiers etc.; et la poursuivant, tantôt sur la Nahe, tantôt sur la Lahne, il contribua aux succès que l'Archiduc obtint le 17 sept., vers Limburg. Ce fut lui qui en déc. 1797 fut chargé de remettre Mayence aux François.

NEUFVILLE DE VILLEROI (*Gabriel-Louis*), âgé de 63 ans, Duc et Pair, capit. de la première compagnie des Gardes du corps du roi, cond. à mort le 9 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol. On rapporte que pendant sa détention à la Conciergerie il refusa de faire une partie de Piquet avec le cardinal de Loménie, parce que les cartes qu'on leur apporta n'étoient pas républicaines.

NEVEU, député-suppléant du dép. des Basses-Pyrénées à la Conv. Nat. Il y fut admis avant le procès de Louis XVI et vota, comme législateur et non comme juge, la réclusion de ce prince et son ban-

nissement à la paix. Envoyé ensuite en mission près des armées de la Moselle et du Rhin, il annonça, à la fin de janv. 1794, que ces armées avoient célébré l'anniversaire de la mort du roi. Devenu membre du cons. des 500, il en sortit en 1798.

NEY, général françois. En 1796, n'étant encore qu'adjudant-général et ensuite génér. de brigade, il se conduisit, à l'armée de Sambre et Meuse, avec la plus grande bravoure et beaucoup d'intelligence, notamment le 4 juin, au combat d'Altenkirchen. Il se distingua de même le 9 juil. à Obermersch, le 26 à Wurzbourg, où il pénétra avec le génér. Championnet, et le 8 août à Forcheim. Dans le commencement d'avril 1797 il contribua beaucoup à la victoire remportée près de Neuwied sur les Autrichiens, qu'il enfonça à la tête de la cavalerie françoise. Le 16, après un combat très-vif, il délogea l'ennemi de Diersdorff. Le 20, son cheval s'étant abattu près de Giessen, au moment où il s'exposoit comme un simple soldat pour sauver une pièce d'artillerie volante, il fut fait prisonnier par les Autrichiens, et bientôt relâché sur sa parole de ne pas servir jusqu'à son échange. Il fut élevé ensuite au grade de génér. de div., et servit en 1799 en cette qualité à l'armée du Rhin.

NICODÈME, consul et échevin de Valenciennes, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Gén.

NICOLAY (*Louis-Marie de*), évêque de Cahors, député du clergé de la Sénéch. du Quercy aux Etats-Génér.

NICOLAY (*Aimar-Charles-Marie*), premier président à la chambre des Comptes, âgé de 47 ans, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

NICOLAY, fils, (*A. M. C.*), âgé de 24 ans, noble, cond. à mort le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de Luxembourg, où il étoit détenu.

NICOLON, marchand de grains et habitant de Douai. Le 16 mars 1791 le peuple de cette ville le traîna sur une place, et le maltraita au point que l'on fut obligé de le trépanner dans la nuit; mais le lendemain la populace, animée de nouveau, l'arracha de la prison où on l'avoit mis pour le sauver, et le pendit comme accapareur et exporteur de blés.

NICOUD, avocat à Chambery. Il fut le premier président du club établi en cette ville, le 26 sept. 1792.

NIEL, jeune, habitant du Com-

tat. Les Jacobins d'Avignon sachant qu'il inspiroit, ainsi que sa mère, un intérêt particulier à l'abbé Mullot, les arrêtèrent en oct. 1791 et mandèrent à ce dernier, que le roi envoyoit pour calmer les troubles de ce malheureux pays, que ces deux têtes répondroient de sa conduite. Cependant, malgré toute la condescendance que Mulot eut pour l'armée de Jourdan et de ses complices, les scélérats n'en massacrèrent pas moins le jeune Niel, dont ils se partagèrent les membres; et sa tête fut présentée à sa mère, qui à son tour devint leur victime.

NIELLY, contre-amiral français. Il commanda une flotte sortie de Brest le 22 avril 1794, et enleva aux Anglois l'Alexandre, vaisseau de 74. En 1796 il fut employé sur la grande escadre destinée à porter le génér. Hoche en Irlande, et il comptoit encore en 1799 parmi les contre-amiraux.

NIEMCEWICZ, nonce de Livonie. Ce jeune homme, passionné pour l'indépendance de son pays, parla avec force le 7 avril 1791, à la séance de la diète, en faveur de la bourgeoise, et démontra que la Rép. de Pologne ne pourroit jamais se relever, si on ne rétablissoit cet ordre dans ses droits naturels. A la séance du 27 janv. 1792 il fit décréter la vacance des places de petit-général ou maréchal de la couronne, et général ou grand maître de l'artillerie, les propriétaires de ces charges ayant refusé de prêter serment à la constitution du 3 mai 1791. En 1794 il servit contre les Russes, en qualité d'aide-de-camp de Kosciuszko, fut arrêté après la prise de Varsovie, traduit à Petersbourg en janv. 1795 et ensuite envoyé Sibérie.

NIMOJEWSKI, seigneur polonois, staroste de Szrim. Il fut un des principaux chefs de la confédération qui se forma en août 1794 à Kosten, pour rendre à la Pologne ce que la Prusse lui avoit enlevé, et qu'elle possédoit sous le nom de Prusse-Occidentale. Cette assemblée le nomma général du palatinat de Posnonie, et il s'empara aussitôt de Szrim, où il trouva la caisse et des magasins prussiens, et il s'avança jusqu'aux portes de Torn, après avoir pénétré dans plusieurs autres villes; mais en janv. 1795 il tomba au pouvoir des ennemis.

NIOCHE, avocat à Loches, député du tiers-état du Baill. de Touraine aux Etats-Génér., et ensuite du dép. d'Indre et Loire à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, après avoir prétendu, quelques jours auparavant, que ce n'étoit pas à la Conv. à juger ce

prince. En février 1793 il fut envoyé en mission près de l'armée des Alpes ; et se rendit alors avec Gautier à Lyon, où il soutint la municip. et le parti de Challier contre les Sections (*voyez à ce sujet l'article* GAUTIER). Les Lyonnois l'ont accusé d'avoir distribué lui-même des cartouches aux soldats du parti terroriste, et de leur avoir prodigué l'eau de vie pour les exciter davantage contre les sectionnistes : il paroît qu'il s'y montra en général plus exagéré que son collègue, et avant de quitter cette ville, il lui imposa une contribution extraordinaire de 6 millions, et prit des mesures pour y faire entrer une armée révol. de 6000 hommes. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797. Le Directoire l'employa ensuite en qualité de commiss.

NION, ingénieur de la marine à Rochefort, député du dép. de la Charente-Infér. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut souvent envoyé en mission dans les dép., et il ne s'y fit remarquer par aucun acte personnel de cruauté. On rapporte que sa femme fut si effrayée d'une visite domiciliaire que fit faire le comité révol. de Rochefort, qu'elle accoucha avant terme, et mourut peu après, avec son enfant. Il fut quelque temps commiss. sur la flotte de Toulon, et le Directoire l'employa par la suite en qualité de commiss. à Londres pour l'échange des prisonniers. Il céda cette place à Otto au commencement de 1800.

NIVIÈRE-CHOL, citoyen de Lyon. Nommé maire de cette ville en 1792, il y rendit les plus grands services par son courage et son activité. Instruit qu'à la séance du club central, du 6 fév. 1793, on avoit résolu le massacre de tous les citoyens honnêtes, il fit sur-le-champ battre la générale, et intimida les Jacobins par l'appareil de la force armée. Les conspirateurs eurent alors l'audace de déclarer, par un placard, qu'il avoit perdu la confiance publique ; pour toute réponse il dévoila les crimes de la municipalité, et satisfait ensuite d'avoir sauvé ses concitoyens il donna sa démission. On le réélut aussitôt à la pluralité de 7500 suffrages sur 7800 ; mais il refusa cette place, révolté des dégoûts que lui suscitoient les représentans du peuple Bazire, Legendre et Rovère.

NOAILLES-MOUCHY (*Philippe*), âgé de 79 ans, duc et maréchal de France, gouverneur des maisons de Versailles, Marly, etc., cond. à mort comme contre-révol., le 9 mess. an 2, par le trib. révol.

de Paris. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

NOAILLES-MOUCHY, née ARPAJON, femme du maréchal *Voy.* ARPAJON.

Renfermés tous deux au Luxembourg, ils y intéressèrent les prisonniers par leurs vertus, et les amusèrent quelquefois par leurs costumes aussi antiques que leurs mœurs.

NOAILLES *(de) prince de* POIX. *Voyez ce dernier nom.*

NOAILLES (*le Marq. de*), ambassadeur de France à Vienne, au moment de la rév. Quoiqu'attaché au roi, il tint cependant une conduite assez incertaine, pendant trois ans. On le vit, entraîné par son propre penchant ou par les railleries, quelquefois piquantes, de la cour où il vivoit, faire souvent une démarche en faveur du royalisme, et la rétracter le lendemain, dans la crainte d'être enveloppé dans la ruine de ce parti. Lorsque Dumouriez parvint au ministère des affaires étrangères, le Marq. de Noailles lui écrivit d'une manière peu flatteuse et demanda sa démission; le décret d'accusation fut alors porté contre lui par l'Ass. Nat.; mais il vint à bout de le faire lever au moyen de ses créatures, et il continua ensuite ses fonctions jusqu'à la déclaration de guerre faite à l'Autriche. Quelques personnes ont cru qu'il n'avoit conservé cette place que pour tâcher d'être utile au roi; d'autres ont prétendu que sa conduite étoit le résultat des principes de cette famille ambitieuse et en général très-unie, qui avoit résolu, dès le principe des troubles, d'avoir quelques-uns de ses membres dans chaque faction, afin d'échapper au naufrage quelle que fût celle qui triomphât. Cette marche eût réussi sans doute avec la transigeante monarchie, mais ne put trouver grâce aux yeux des républicains.

NOAILLES *(Louis Viccomte de)*, grand bailli d'épée et colonel des chasseurs d'Alsace, député de la nobl. du Baill. de Nemours aux Etats-Génér. Ce jeune homme, né avec de l'esprit, de la chaleur, de l'activité, embrassa le parti révol., oublia tout ce que sa famille devoit à la Cour, et se déclara dès l'ouverture des Etats-Génér. pour la réunion des Ordres. Ce fut aussi lui qui, dans la nuit du 4 août, provoqua le premier le clergé et la noblesse à renoncer à leurs priviléges, et donna le signal de la suppression des droits féodaux. Le 18 sept. il présenta un rapport sur l'organisation de l'armée. Le 5 juin 1790 il fit aux Jacobins la motion de défendre à tous les membres de ce club de porter des étoffes étrangères, ce qui fut arrêté. Le 19 du même

mois il contribua à faire décréter la suppression des titres et qualités de la noblesse, ainsi que de la livrée. Dans le courant de mai il se battit au pistolet avec Barnave: après avoir essuyé le feu de ce dernier il tira en l'air, et on les raccommoda. En juil. il fit un nouveau rapport sur la force et l'organisation de l'armée; et quelques jours après il parla des projets des puissances étrangères, des moyens qu'on avoit à leur opposer, et en conclut que la France seroit invincible si elle restoit unie. Le 6 avril 1791 il parut à la tribune du club des Jacobins pour les tranquilliser sur la situation politique de l'Alsace, où il avoit été envoyé en mission. Le 5 mai il lut à l'Ass. un discours long et très-bien raisonné sur l'émission des assignats de 5 livres. Plusieurs personnes remarquant que M. de Noailles ne prenoit habituellement la parole que pour des motions incidentes, et qu'il gardoit souvent le silence quand on agitoit de grandes questions, ont fini par en conclure qu'il n'étoit pas l'auteur des longs discours qu'il prononçoit quelquefois, et on a été jusqu'à nommer même ceux qu'on prétendoit ses faiseurs. Sans décider jusqu'à quel point cette opinion peut être fondée, nous remarquerons seulement qu'il seroit injuste de lui refuser des moyens, même assez étendus; peut-être eût-il été à désirer que son esprit naturel eût été nourri de plus d'instruction, et qu'il eût su réprimer un orgueil, une présomption qui dépassèrent toujours les bornes. Le 5 sept. il parla longtemps sur la situation politique et militaire de la France, prouva qu'on ne prenoit pas assez de précaution contre une attaque spontanée, et indiqua un plan pour assurer la sureté de l'état et ramener la confiance intérieure, qu'il désigna comme l'arme la plus sûre contre toute entreprise étrangère. A la fin de la session il se rendit aux armées, et écrivit en nov., de Sedan, une lettre très-sage et très-modérée sur le refus que Louis XVI avoit fait de sanctionner le décret contre les émigrans. En mai 1792 il commanda la chaîne des avant-postes du camp de Valenciennes; mais il ne tarda pas à donner sa démission et à se retirer en pays étranger, fatigué d'une rév. qui dut lui apprendre, ainsi qu'à ses foibles complices, qu'on ne se joue jamais impunément du repos des peuples, que l'ambition devient un crime dès qu'elle compromet ce repos; enfin que dans des momens de troubles l'esprit ne sauroit remplacer le caractère, que les partis mitoyens sont ceux de la lâcheté ou de l'impéritie, et que rien n'est plus pernicieux que

des demi-mesures et une ame médiocre.

NOAILLES (*A. J. B. A. P. L. C. D.*), femme du vicomte de Noailles, âgée de 35 ans, née à Paris, cond. à mort, le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où elle étoit détenue.

NOAILLE (*Jacques-Barthélemy*), député du dép. du Gard au Cons. des 500 en sept 1795. Il s'y montra un des partisans les plus zélés de la modération et un des ennemis les plus chauds des Jacobins. Le 8 janv. 1796 il parla avec force en faveur des parens des émigrés, et le 22 déc. combattit d'un ton sévère, et presque avec emportement, un projet d'amnistie qui n'avoit pour but que de sauver Babœuf et ses complices. Le 3 du même mois il s'étoit déjà opposé avec véhémence à un projet tendant à réprimer la liberté de la presse. Sentant que l'établissement *d'une gazette privilégiée*, étoit un moyen que le Directoire vouloit employer pour comprimer l'esprit public qui se prononçoit contre lui, il inculpa vivement les *officieux menins* qui vouloient établir le *régime des despotes*, et chercha à populariser le plus possible son opinion en rappelant tous les services qu'avoit rendu à la rév. la liberté de la presse. Un adversaire aussi chaud et aussi déclaré ne pouvoit manquer de déplaire au triumvirat directorial, aussi fut-il frappé par la proscription du 4 sept. (18 fruct.) 1797. Il évita la déportation à Cayenne, se rendit à Oleron en janv. 1798, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

NOAILLY, député-suppléant du dép. de Rhône et Loire à la Conv. Il y fut appelé après le procès de Louis XVI, et ne passa point aux Conseils.

NOBILI, général-major autrichien. Employé comme lieut.-colon. et ensuite comme colonel, pendant les campagnes de 1793 et 94, il se distingua le 18 sept. 1793 à une affaire qui eut lieu à Cugnon, et le 16 avril 1794 à Arlon, où il commandoit l'arrière-garde de Beaulieu. Devenu offic. général, il se fit remarquer de nouveau en 1796, particulièrement le 8 oct. près de Mülberg et le 19 près de Forcheim.

NOBLET, commissaire des guerres à Landau, député du dép. du Bas-Rhin à la Législat. Il donna aussitôt sa démission et fut remplacé par M. Lambert.

NOBLET, député des Ardennes au Cons. des Anciens en 1797.

NOEL (*François-Aimé*), noble, né à Gormer, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort, le 10 août 1796 comme Chouan, et ayant

refusé de se rendre malgré l'amnistie et l'exemple de ses camarades.

NOËL-POINTE. *Voyez ce dernier nom.*

NOËL (*J. B.*), homme de loi, député des Vosges à la Conv. Nat. Il se récusa comme juge de Louis XVI, en alléguant que son fils venant d'être tué aux frontières, il ne pouvoit juger l'homme que l'en regardoit comme la cause de la guerre. Compris dans la proscription lancée contre les membres et partisans de la faction de la Gironde, il fut cond. à mort, le 18 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. contre l'unité de la Rép. Il étoit âgé de 65 ans, et né à Aimeront.

NOËL-DU-PAYRAT, député du dép. de la Dordogne au Cons. des 500 en sept. 1795. Il en sortit en mai 1799.

NOËL (*l'Abbé*), folliculaire, employé dans la diplomatie révol. Né de parens indigens, il commença par être enfant de chœur dans une paroisse de Paris, reçut ensuite l'éducation gratuite des boursiers, d'abord au collége des Grassins, puis de Louis-le-Grand, où il se lia avec Robespierre. Après avoir eu des succès brillans dans ses classes et obtenu des prix à l'Université, il fut fait maître de quartier et ensuite professeur de sixième au collége de Louis-le-Grand. Imbu des idées philosophiques et né avec un caractère assez ardent, il se déclara de bonne heure pour le parti révol., rédigea, dès le commencement des troubles un journal intitulé *la Chronique*, et les principes qu'il y afficha le firent bientôt placer dans les bureaux des affaires étrangères. Vers la fin de 1792 il fut envoyé comme chargé d'affaires en Hollande, et en revint en 1793, lors de la déclaration de guerre contre cette puissance. A son arrivée à Paris le conseil de la commune, excité par Robespierre avec lequel il s'étoit brouillé, le fit d'abord arrêter; mais ayant réussi à apaiser le tyran, il fut relâché et reconnu *patriote et bon citoyen*. Vers la fin de 1794 on l'envoya comme ministre plénipotentiaire près de la rép. de Venise; mais on refusa de l'admettre en cette qualité, et il fut remplacé par l'Allemand, en janv. 1795. Après l'invasion de la Hollande par Pichegru, il y retourna comme chargé d'affaires, ou plutôt pour dicter les lois à la nouvelle Rép. Batave; et en oct. 1796 il exigea en effet de ce gouvernement 2 millions de florins, pour prix de la liberté qu'on lui avoit conquise. En mai 1797 il épousa à Rotterdam mademoiselle Bogaert d'Alblasserdam, fille d'un banquier hollandois.

Hollandois. A la fin de juill. de la même année il signifia, de la part de sa Rép., à celle de Hollande, de refuser le passage aux prêtres déportés qui cherchoient à rentrer en France. Rappelé par la suite, il fut nommé en mars 1800 membre du Sénat-conservateur.

Un autre Noël, ancien comédien de province, agent du comité de Salut-public pendant le règne de la Terreur, devint ensuite commissaire de police à Lyon, et en fut nommé préfet en 1800.

NOGARET, de St. Laurent, fils aîné, homme de loi et membre du dép. de l'Aveyron, député de ce dép. à la Législat. Il redevint par la suite adminis. du dép., et fut réélu en 1798 au Cons. des 500, pour 2 ans.

NOGUÉ-MALIJOY, député des Bouches-du-Rhône au Cons. des 500, en sept. 1795. Il en sortit en mai 1799.

NOGUER, député du dép. de Lot et Garonne à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI.

NOLF, curé de St. Pierre de Lille, député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér.

NOLKEN (*le Baron de*), ministre de Suède à Vienne en 1791. Sa cour le chargea de communiquer à l'Empereur la résolution où elle étoit, ainsi que celle de Russie, d'entretenir un envoyé près des princes frères de Louis XVI, et de prendre, conjointement avec le cabinet de Madrid, toutes les mesures que sembloit exiger la position où se trouvoient le royaume et la famille royale de France. En avril 1793 on le rappela pour lui confier la place de présid. du tribunal de la cour à Jönköping; et dans le même temps il fut chargé d'une commission près de la cour d'Angleterre: il en revint en juillet, après avoir été remplacé par Mr. de Bedstat.

NOLLE (*Marie-Elisabeth*), première femme de chambre de Marie-Antoinette, reine de France. Lors des procédures que le Châtelet instruisit sur les événemens des 5 au 6 oct. 1789, elle déposa que le 6, vers les six heures du matin, ayant vu que les brigands vouloient forcer les gardes, pour entrer dans les appartemens, elle s'étoit précipitée dans la chambre où la reine étoit couchée, lui avoit passé un jupon et des bas, et l'avoit accompagnée chez le roi.

NOMPAIR DE CHAMPAGNY (*de*), major de vaisseau, député de la noblesse du Baill. du Forez aux Etats-Génér. Il passa un des premiers de son ordre à la chambre du tiers-état; et dans le courant de janv. 1791 il présenta, sur la marine, un rapport dans lequel il demanda qu'il n'y eût plus aucune démarcation entre la marine royale

et la marine marchande, et que la dernière devint l'école de l'autre. Ayant survécu au règne de la Terreur, il fut appelé en déc. 1799 dans le conseil d'état des Consuls, section de la marine.

NONANT (*F. P.*), noble, ex-chartreux, âgé de 69 ans, cond. à mort le 21 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

NONANT-PIERRECOURT, *veuve du Cte. de* NARBONNE-PELET, âgée de 30 ans, cond. à mort comme conspir., le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris. — On lit dans le *Tableau des prisons sous Robespierre*, que „Mde. de Narbonne, joignant l'air d'une noble fierté à la touchante sensibilité maternelle, voulut s'approcher (à l'instant de quitter sa prison) d'une fille de 10 ans qu'elle avoit avec elle, et qu'elle savoit qu'elle ne reverroit plus; mais qu'à peine lui laissa-t-on le temps de dire deux mots à la duchesse de Choiseuil pour la lui recommander. Reprenant ensuite sa place près de ses compagnes d'infortune, elle dit à une d'elles qui demandoit quelque chose à l'huissier: Ne vous avilissez pas à faire la moindre demande à un homme de cette espèce." Elle fut exécutée la veille de la chute de Robespierre, et sa tante mourut avec elle.

NORFOLK (*le Duc de*), pair d'Angleterre et membre du parti de l'Opposition. Pendant le cours de la guerre de la rév., contre la France, il attaqua souvent le ministère pour avoir *entrepris et soutenu très-mal à propos cette guerre, et n'avoir pas saisi plusieurs occasions favorables pour la terminer.*

NORMAND, député du dép. de la Loire-Infér. au Conseil des 500 en 1797. Il s'y prononça en faveur du parti modéré; et le 21 juill. entre autres, il fit un rapport tendant à demander au Directoire une réponse cathégorique sur la marche des troupes qui s'avançoient vers la capitale. Le triumvirat triomphant le fit d'abord mettre le 4 sept. (18 fructid.) 1797 sur la liste des députés à exporter; mais gagné ensuite par ses amis, il permit de l'en effacer, et se contenta de faire casser son élection.

NORT (*Nicolas-Agnès-François*), comte, ci-devant colonel d'infanterie, âgé de 60 ans, cond. à mort, le 1er flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant entretenu des correspondances avec les émigrés.

NOUE (*le Cte. de*), maréchal de camp et ancien lieut.-colonel du régt. du Roi, infant. Il se trouvoit commander dans Nancy lorsque

ce et régt. ceux de Châteauvieux et de Mestre-de-camp s'insurgèrent en août 1790, à propos des redditions de comptes. Il montra alors assez de courage personnel, mais beaucoup de foiblesse; fut emprisonné, ainsi que M. de Malseigne, et ensuite délivré par Mr. de Bouillé.

NOUGARET, se disant homme de lettres. En juil. 1792 il se rendit à Grenoble, chargé d'une lettre de Pétion, alors maire de Paris, pour celui de Grenoble, dans laquelle le premier demandoit sureté et protection pour Nougaret, qu'il disoit instruit d'un projet de contre-rév., qui devoit éclater dans le midi. — *Voyez à ce sujet* DÉMORILLON et MONNIER-LA-CARÈRE.

NOURRY, *dit* GRAMMONT, acteur tragique au théâtre de la Montansier. Ce scélérat, qui jouoit avant la rév. les rôles de tyran avec quelques succès, devint un des terroristes les plus atroces pendant le règne de la Montagne. Dès le principe des troubles il fut un des orateurs des groupes au Palais-Royal; se rendit célèbre ensuite en devenant un des massacreurs des prisonniers d'Orléans à Versailles, le 9 sept. 1792; (on prétend même qu'il eut l'audace de se vanter en plein café, au Luxembourg, d'avoir bu dans le crâne de l'une de ses victimes); se fit employer aussitôt comme adjud.-génér. dans l'armée révol., et commit des cruautés de tout genre en 1793 dans la Vendée. Son fils, élevé dans les mêmes principes, suivit la même carrière, et se montra encore plus féroce que lui. Impliqué enfin dans la faction de la Commune, ils furent arrêtés et enfermés au Luxembourg, où le fils, de concert avec quelques autres scélérats de son espèce, vexoit, insultoit et frappoit même les détenus honnêtes. Leurs anciens complices en firent enfin justice le 24 germ. an 2; et cond. à mort comme conspir., comme ayant voulu donner un tyran à l'état, etc., ils portèrent à leur tour la tête sur l'échafaud. Le père étoit âgé de 42 ans et né à la Rochelle, le fils âgé de 19 ans et né à Limoges.

NOUSSITON, avocat à Pau, député du tiers-état du Bearn aux Etats-génér. Il suivit obscurément le parti révol., et fut élu en 1797 député des Basses-Pyrénées au Cons. des 500.

NOVION (*le Chevalier de*), député-suppléant de la nobl. du Baill. de Vermandois aux Etats-Génér. Le Cte. de Miremont ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat., et fut un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

NOWITZKI, colonel russe. Se trouvant à Varsovie lorsque les

Polonois se soulevèrent le 17 avril 1794 contre les troupes de sa nation, il vint à bout de sortir de la ville avec un corps de 2000 hommes et 16 pièces de canon. Il se distingua ensuite dans plusieurs occasions contre les Polonois, et reçut de l'Impératrice l'ordre de St. George de la 4e classe et une épée d'or.

NOYELLE (*le Baron de*), député de la noblesse du Baill. de Lille aux Etats-Génér. Ayant donné sa démission en 1790, il fut remplacé par le Cte. d'Elbhecq, à l'Ass. Nat.

NUGES, député du dép. de l'Isère au Conseil des 500 en sept. 1795. Il y travailla dans la partie des impositions et de la comptabilité, et en sortit en mai 1799.

O.

OBELIN, député du dép. d'Ille et Vilaine à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793, il fut un des 73 députés déclarés en état d'arrestation sous Robespierre et innocentés après la chute du tyran. Devenu membre du Conseil des 500, il en sortit en mai 1797, et fut en déc. nommé commis. de la trésorerie nat.

OBERLIN, Directeur de la Rép. Helvétique, l'un des trois membres de ce Directoire qui tentèrent, à la fin de 1799, d'imiter en Suisse la rév. que Buonaparte venoit d'exécuter en France. (*Voy. à ce sujet l'article* LAHARPE.) Il partagea alors le sort de ce dernier.

OBERNDORFF (*le Cte. d'*), ministre d'état de l'Electeur Palatin. Le 20 sept. 1795 il signa la capitulation par laquelle la ville de Manheim fut rendue aux François. Les Autrichiens s'en étant emparés en novem. arrêtèrent Mr. d'Oberndorff, comme ayant livré cette forteresse par lâcheté, ou par trahison. Il paroît certain qu'il n'avoit agi que d'après l'ordre de son souverain, qui craignoit de voir détruire sa résidence par un bombardement; et ce qui confirme cette opinion, est la chaleur avec laquelle l'Electeur sollicita la liberté de son ministre, qu'il obtint en effet le 27 mars 1796, à condition qu'il n'occuperoit plus de places publiques. Il se retira alors dans ses terres près de Ratisbonne.

OBRUMIER (*Marie*), l'un des membres de cette commission milit. d'Angers, qui fit périr un si grand nombre de François sous le nom de brigands de la Vendée, entre autres plus de 2000 femmes ou enfans. Prudhomme rapporte plusieurs traits atroces de cet Obrumier.

OCARIZ (*le Chev. d'*), chargé des affaires d'Espagne en France en 1792. Ce fut lui qui écrivit au ministre des affaires étrangères, Lebrun, une lettre remplie de sensibilité, de raisonnement et de force au sujet du procès de Louis XVI; et le 17 janv. 1793 il renouvela ses instances et prit même sur lui d'offrir la médiation de son maître pour finir la guerre avec la Prusse, l'Autriche etc., si on vouloit accorder un sursis à l'exécution du Roi. Ses sollicitations ayant été inutiles, il ne tarda pas à se retirer. Après la paix conclue entre l'Espagne et la France, il retourna résider à Paris comme consul, chargé de la partie du commerce.

OCHS, tribun de l'état de Bâle. En mai 1796 il fut envoyé, par ce canton, à Paris, pour dissiper les nuages qui s'étoient élevés alors entre la France et la Suisse, et assurer le Directoire que l'état de Bâle en particulier étoit résolu à conserver inviolablement la bonne intelligence avec la Rép. française. En 1797 il fut chargé d'une nouvelle négociation, à l'occasion des échanges proposés entre les deux états; et lorsque la ruine de la Suisse eut été résolue par le gouvernement françois, Ochs n'hésita pas à en devenir un des instrumens, et à livrer son pays à un joug étranger. On le peint comme un homme délié, jouant le philosophe, et également amoureux d'argent et de pouvoir. Après l'invasion de la Suisse par les François, il travailla spécialement à un plan de constitution pour cette république, occupa quelque temps la place de Directeur, et la quitta bientôt, à la suite de quelques désagrémens.

O'CONNOR, l'un des chefs des *Defenders* d'Irlande. Il fut cond. à mort à Dublin le 31 août 1795, comme ayant levé des hommes pour favoriser une descente des François. Après avoir entendu sa sentence il prononça un long discours, dans lequel il essaya de faire l'apologie des *Defenders*, et qu'il termina par ces mots remarquables: *Avant que la chair qui couvre mes os soit réduite en poussière, les oppresseurs du peuple recevront la punition due à leurs crimes.*

OCZKAI, général-major autrichien. Il servit en cette qualité à l'armée d'Italie pendant les campagnes de 1796 et 97. N'étant encore que major, il s'étoit déjà dis-

tingué de la manière la plus brillante en 1793, notamment le 26 oct. à une des affaires qui eurent lieu dans la forêt de Brumpt, sur la Sorme.

ODELUC, habitant-propriétaire à St. Domingue. Les nègres de son canton s'étant révoltés en août 1792, il se rendit au Cap, et obtint un petit corps de troupes, à la tête duquel il s'empara de plusieurs chefs, qu'il conduisit prisonniers dans cette ville. Mais ayant voulu marcher une seconde fois contre les rebelles, il les trouva considérablement augmentés, et se vit bientôt enveloppé par une troupe nombreuse, qui portoit un enfant blanc au bout d'une pique, en forme d'étendard: un de ses propres nègres devint son assassin.

ODÉOUD, négociant génevois, l'une des onze victimes immolées en 1794 par le trib. révol. de Genève. Il n'avoit jamais pris part aux mouvemens politiques de cette Rép.; mais il étoit riche.

ODIEU, jacobin lyonnois. Il fut membre du directoire de district de Lyon en 1793, et l'un des commissaires qui firent exécuter l'emprunt forcé établi par les représentans Nioche et Gautier. Cet emprunt montoit à 6 millions; mais les commissaires, au moyen des notes-additionnelles, le portèrent beaucoup plus haut. Ils formèrent, en conséquence des mêmes ordres, une l'armée révolut., soutinrent la municipalité qui fit gémir cette ville sous le joug du terrorisme, et noublièrent rien pour faire triompher les jacobins. Cependant les Sections ayant obtenu le dessus dans le courant de mai, Odieu fut emprisonné avec Challier et quelques autres de leurs complices; mais l'armée conventionnelle lui rendit ensuite la liberté.

OGÉ, curé de St. Pierremont, député du clergé du Baill. du Vermandois aux Etats-Génér. Il prêta le serment constitutionnel le 2 janv., 1791 à la tribune de l'Ass.

OGÉ, mulâtre, homme hardi et entreprenant. Se trouvant à Paris au moment de la rév., la société des *Amis des Noirs*, qui lui reconnut du courage et de l'intelligence, jeta les yeux sur lui pour soulever les Nègres de St. Domingue; et dans le courant de l'été de 1790 on le dépêcha dans cette île, muni d'instructions secrètes, de beaucoup d'argent et d'une proclamation adressée à tous les gens de couleur et esclaves nègres. Cet écrit lui attira bientôt un grand nombre de partisans: et il se mit alors à la tête d'une troupe de Noirs, pour pousser plus loin ses succès; mais Mr. de Blanchelande ayant envoyé contre lui un détachement de troupes de ligne, le nouvel

apôtre se vit abandonné de tous ses gens, et contraint de se retirer sur les terres espagnoles. Le gouverneur ordonna aussitôt de l'arrêter, avec plusieurs de ses complices, et les livra à Mr. de Blanchelande, qui les fit tous exécuter.

OGINSKI (*le Cte.*), grand trésorier de Lithuanie. Il occupa successivement plusieurs grandes places, et se montra constamment attaché à l'indépendance de son pays. Arrêté en conséquence à Wilna, en mai 1794, il vint à bout de s'échapper, leva à ses frais un régiment pour combattre les Prussiens et les Russes, et fit des dons gratuits considérables pour les frais de la guerre. En août il commanda une expédition en Livonie, et succomba en même-temps que le reste de ses compatriotes.

OHARA, général anglais, gouverneur de Gibraltar. Il avoit été employé précédemment dans quelques missions diplomatiques. Ayant reçu ordre, en 1793, d'aller prendre le commandement de Toulon, qui venoit de se rendre aux Anglais, il fut blessé et fait prisonnier par les Répub. à la première sortie qu'il tenta contre eux. Renfermé alors au Luxembourg, il fut tourmenté par les agens de la Commune et par les dénonciateurs que l'on entretenoit dans les prisons. On prétend, qu'outré des perquisitions et des vols que l'on se permettoit envers les détenus, auxquels on l'assimiloit, quoiqu'il fût prisonnier de guerre, il s'écria un jour: „En Angleterre nous pouvons dire, *le roi Georges, il est fou;* mais vous, ne pouvez pas dire, *Robespierre, il est un tigre.* Echangé par la suite, il reprit le gouvernement de Gibraltar.

OLBRECHTS. présid. de l'adminis. municip. de Bruxelles, député de la Dyle au Cons. des Anciens en mars 1799. Il devint en déc. membre du Corps-Législ.

OLIVIER, génér. de div. au serv. de France, ancien soldat au 35e régiment d'infanterie. Il fut fait génér. de brigade en 1793, et se distingua particulièrement, par sa bravoure et même ses talens, dans la nuit du 21 au 22 oct. 1796 à la défense de la tête de pont de Neuwied. Il servit ensuite sous Hoche à l'armée de Sambre et Meuse, contribua beaucoup le 16 avr. 1797 à la prise des redoutes et du village de Bendorff, et s'empara le 21 de Wetzlar.

OMORAN (*Jacques*), né à Delphin en Irlande. Etant entré au service de France, il fut employé en 1792 comme maréchal de camp sous Dumouriez, et ensuite fait général de division. En août 1793 il commandoit à Cassel, et le 16 du même mois on le fit arrêter, et conduire enchaîné à Paris, où le trib. révol. le cond. à mort, le 16 ventose an 2.

ONSLOW, vice-amiral anglais. Il commanda, sous l'amiral Duncan, la flotte anglaise qui battit les Hollandois le 11 oct. 1797, et il contribua beaucoup au succès de la journée. La ville de Londres lui fit en conséquence présent d'une épée de 100 guinées.

OPOIX, député du dép. de Seine et Marne à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix.

ORACZEWSKI (*le Cte.*), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Pologne près de la cour de France, en 1791. Il fut rappelé par son gouvernement à la fin de 1792; et ayant pris ensuite une part très-active à la révolution de 1794, il se retira en Suisse, dès que le parti russe l'eut emporté par la voie des armes.

ORANGE (*Guillaume prince héréditaire d'*) gén. d'infant. au serv. de la Rép. des Provinces-Unies. Il commanda, âgé de 21 ans, l'armée hollandoise restée inactive depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, et ne la fit pas moins contribuer, en la réorganisant par sa fermeté et son courage, à tous les succès des alliés pendant l'été de 1793. Après s'être opposé vivement à tout projet d'expédition sur Dunkerque, avoir été abandonné et par conséquent écrasé par des forces supérieures à Menin, il conduisit en bon ordre les débris de son armée au blocus de Maubeuge, par lequel se termina cette campagne. Réuni le 16 avril 1794, aux Autrichiens, dans les plaines de Foren, ce jeune prince emporta bientôt le camp retranché de Landrecies, assiégea, prit cette place en personne, passa au commandement de l'armée autrichienne postée sur la Sambre, et délivra Charleroi, après avoir remporté la victoire de Gosselies. N'ayant pu, malgré les succès de la colonne qu'il commandoit, empêcher la retraite de Fleurus, il prêta ses derniers secours aux Autrichiens, au combat de Waterloo, et rentra avec ses troupes sur le territoire de la rép. hollandoise, envahie peu de temps après, par suite de la défection des alliés, et de la congellation des rivières. Déchargé du commandement de l'armée par S. A. S. le Stathouder, son père, il s'embarqua pour l'Angleterre, le 18 janv. 1795, et passa au serv. de Prusse, avec le grade de lieut.-gener. Il se trouva à l'expédition de la Nord-Hollande en 1799; mais sans titre qui pût lui permettre d'y prendre une part active.

ORANGE (*le prince Frédéric d'*), second fils du Stathouder. Il commanda en 1793 et 94 sous son frère, le prince héréditaire, contre les François, et déploya beaucoup de bravoure, d'activité et d'intelligence. Ces deux campagnes (il fut blessé le 13 sept. 1793) firent concevoir

les plus grandes espérances de ses talens; et ayant passé en 1796 au service d'Autriche, en qualité de général-major, il ne tarda pas à justifier ces espérances. Le 3 sept. il rendit de grands services à la bataille de Wurtzbourg, et se signala ensuite de la manière la plus brillante au siége de Kehl. Le 8 oct. il repoussa vivement l'ennemi dans la place; le 22 nov., étant accouru au moment où tous les postes autrichiens étoient en déroute, il se mit audacieusement à la tête d'une compagnie hongroise, fit face à l'ennemi qui croyant avoir affaire à une tête de colonne ralentit sa marche; et il donna ainsi le temps d'arriver à la réserve, qui repoussa les François dans leurs retranchemens. Le 2 décem. il conduisit la première attaque sur les flèches de Kehl, les emporta d'assaut et encloua 15 pièces de canon. Il montra dans cette affaire la dernière intrépidité et l'intelligence la plus consommée. Il continua à être employé en 1797, prit en av. le command. d'un camp destiné à couvrir Vienne, passa ensuite à l'armée d'Italie, et y mourut presque subitement au commencement de la campagne de 1799. Sa perte causa de vifs regrets dans toute l'armée autrichienne, et fut une véritable calamité pour la maison d'Orange, qui perdoit en lui l'idole des Hollandois, et un des soutiens du parti stathouderien.

ORBANNE (*d'*), avocat, député du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér.

OREILLY (*le Cte. d'*), général espagnol. En mars 1794 il fut chargé d'aller prendre le commandement des armées espagnoles, à la place de Mr. de Ricardos qui venoit de mourir; mais il mourut lui-même en route, et fut remplacé par le comte de La-Union.

ORELLY (*le Cte. d'*), général autrichien. Il se distingua le 31 oct. 1793 à l'affaire de Marchiennes, n'étant encore que major. Devenu offic. général il montra de la bravoure le 23 août à la bataille d'Amberg et le 24 sept. à l'affaire d'Ulm. Lorsque les François passèrent le Rhin à Kehl, le 20 avril 1797, et mirent l'armée autrichienne en pleine déroute, Mr. d'Orelly fut fait prisonnier, après avoir été blessé, ainsi que la plupart des génér. employés avec lui. — *Voy. à ce sujet l'article* Latour.

ORLÉANS (*Louis-Philippe-Joseph duc d'*), prince du sang de France, né à St. Cloud, le 13 av. 1747, fils de Louis-Philippe d'Orléans et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti. La branche d'Orléans compte cinq générations depuis Louis XIII jusqu'à lui inclusivement: Monsieur, frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans,

régent pendant la minorité de Louis XV, Louis d'Orléans, Louis-Philippe d'Orléans et Louis-Philippe-Joseph.

Ce prince, qui eut la velléité du crime, sans en avoir l'énergie, qui les conçut ou les adopta tous sans pouvoir en consommer aucun, rendit célèbre par sa dépravation le nom de duc de Chartres, qu'il porta jusqu'à la mort de son père. Il conduisit d'abord dans le tombeau le prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre, compagnon de ses débauches; et ses ennemis l'accusèrent d'avoir voulu par ce moyen s'approprier les richesses de sa victime, dont il épousa la sœur, femme estimable sous beaucoup de rapports, et qu'il rendit très-malheureuse. Il étoit d'une taille au-dessus de la médiocre, très-bien fait, et il eut la figure régulière et agréable jusqu'à ce que le libertinage et la débauche la lui eurent couverte d'une espèce de croute, ou pustules rouges et virulentes. Il devint chauve de bonne heure, et plusieurs jeunes gens de sa maison se firent épiler pour lui ressembler. Il étoit fort adroit à tous les exercices du corps, bon et compatissant dans son intérieur, ignorant et crédule, mais doué de beaucoup d'esprit naturel. Enfin ce qu'on peut dire de plus vrai sur son caractère, c'est qu'il n'en eut aucun, et que fatigué des plaisirs, il voulut essayer du crime comme d'un plaisir nouveau, que sut encore asaissonner pour lui la vengeance, qui fut sa passion dominante. Sa première faute, et celle qui fut comme la source de toutes les autres, fut sa liaison avec les Laclos, les Sillery, les Genlis, etc., qui ne pouvoient que gangréner tout ce qu'ils touchoient. Destiné à succéder au duc de Penthièvre dans la place de grand amiral, il voulut, en 1778, faire une campagne navale, et commanda une division de la flotte de Mr. d'Orvilliers à la bataille d'Ouessant. On l'accuse s'y avoir manqué de courage; mais cette inculpation n'a jamais été bien prouvée, et tout porte à croire que les fautes qu'il commit dans cette journée, doivent être imputées à un de ses menins, Latouche Tréville. Après cette campagne on créa pour lui la place de colonel-général des hussards, et cette singulière récompense de ses services maritimes dut lui prouver qu'on ne vouloit pas lui donner celle d'amiral; aussi date-t-on de là une partie de sa haine contre Louis XVI. Quelque temps après on le vit monter dans un ballon, et comme quelques années avant il étoit descendu dans des mines et y avoit montré, dit-on, peu assez de fermeté, on publia qu'il avoit voulu rendre tous les élé-

mens témoins de sa lâcheté. A la mort du Cte. de Clermont il se fit nommer chef de toutes les loges maçonniques de France, et cette secte ne lui fut pas inutile dans la suite pour bouleverser son pays. Ce n'est pas que nous prétendions le désigner, ainsi que l'ont fait quelques personnes, comme l'unique cause de la rév., comme l'unique auteur de tous les troubles. Il nous a toujours paru absurde de leur assigner une seule cause, un seul mobile, quels qu'ils fussent. Mais il n'en est pas moins vrai que sa faction étant, dans le principe, la seule qui possédât des trésors et un chef environné d'une certaine puissance, il étoit naturel que tous les ambitieux, quels que fussent au fond leurs projets, se serrassent d'abord autour d'elle, pour profiter de son influence et de ses richesses, tant que les vues pourroient coïncider, c. à. d tant qu'il s'agiroit d'affoiblir ou de renverser l'ennemi commun, le souverain légitime. C'est donc dans ce sens qu'il faut entendre ce que nous dirons par la suite ; c'est dans ce sens que les Maratistes, les Jacobins, les Cordeliers, les Girondins, enfin les différentes sectes même des Monarchiens, tinrent plus ou moins long-temps à ce prince, que quelques ambitieux tentèrent de servir, tandis que le plus grand nombre ne songea au contraire qu'à se servir de lui. Son père étant mort en 1787, il prit le titre de duc d'Orléans, et chercha dès-lors à se populariser. Plusieurs jeunes parlementaires devinrent, la plupart sans s'en douter, les instrumens de ses projets, en exaltant les esprits de la multitude, à propos des divisions survenues en 1788 entre la Cour et les parlemens. Dirigé par ses créatures, il s'opposa vivement au roi à la séance royale du 19 nov. 1787, se fit exiler à Villers-Coteret; et répandant l'argent dans les mains avides des journalistes, il devint bientôt l'idole de la populace. Un des autres moyens qu'il employa avec succès pour gagner la faveur populaire, fut d'accaparer les blés et de soulager ensuite les malheureux qui gémissoient sous cette disette factice. Cette méthode avoit l'avantage de rendre la Cour odieuse, sans blesser son avarice, (l'une de ses passions dominantes) parce que les reviremens de partie qu'il opéra sur les grains, lui firent rentrer à-peu-près les fonds qu'il sacrifia pendant l'hiver de 1788 à 89 à sa vengeance et à son ambition. On le vit à cette époque faire servir des tables et allumer des feux publics pour les pauvres de la capitale, et leur faire en outre distribuer des sommes d'argent. Il passe pour certain qu'il

fut ébranlé un moment dans ses projets par la proposition de marier sa fille au duc d'Angoulême et son fils à une fille du roi de Naples; mais la haine, l'envie de gouverner l'emportèrent bientôt, et ses agens, munis d'instructions imprimées, se répandirent dans les provinces, pour influencer les élections aux Etats-Génér., tandis qu'une espèce d'armée à ses ordres régnoit dans Paris. Ecrire lui-même en faveur du divorce, se montrer, comme par hasard, au milieu de toutes les révoltes, notamment au pillage de la maison du malheureux Réveillon (*), furent les dernières manœuvres qu'il employa au moment de la convocation des Etats-Généraux, auxquels il fut nommé par la nobl. du Baill. de Crépy en Valois. Dès les premières séances il protesta contre les arrêtés de sa chambre, et se réunit à celle du tiers avec les membres dissidens de son ordre, après avoir essayé, le 17 juin, de prononcer sur cet objet un discours que la chaleur et sur-tout un plastron dont il s'étoit couvert de crainte d'être assassiné, l'empêchèrent de terminer. Depuis cet instant il partagea son temps entre les séances de l'Ass. Nat., et celles de son conciliabule qu'il rassembla d'abord au Palais-royal et ensuite à Passy. Son premier projet (ou plutôt celui de ses meneurs) fut, à ce qu'il paroît, de faire interdire le roi, de mettre la reine en jugement, et de se faire proclamer lieut.-général du royaume; mais le choc des différentes factions, qui commençoient déjà à se classer, neutralisa alors les bonnes dispositions du club Breton, depuis club Jacobin. Le 3 juill. il fut nommé président de l'Ass. Nat., mais il refusa cette place. Il s'occupoit alors à corrompre le régiment des Gardes et à préparer la journée du 14 juill., que ses conseils lui avoient représentée comme nécessaire, afin d'effrayer la Cour et de se débarrasser de plusieurs personnes qui le gênoient. Ces mesures coïncidant avec celles de

(*) Prudhomme rapporte que „ la famille d'Orléans passant au milieu de cette émeute, fut extrêmement fêtée; et la duchesse elle-même, *dit-il*, qui n'étoit rien moins qu'initiée aux projets sinistres de son mari, fut très-applaudie.“ — „Nous fumes nous-même, *ajoute-t-il encore*, témoin d'un autre fait pareil sur le Pont-Neuf. Tandis que des jeunes gens du peuple obligeoient tous les passans à fléchir le genou devant la statue d'Henri IV, nous vimes Philippe passer et repasser au moins dix fois; loin de le faire descendre comme les autres, on répétoit à tue-tête. *Vive d'Orléans! Vive le successeur du bon Henri!*“

Necker et du club Breton, eurent un plein effet, quoiqu'il eût été impossible à ses créatures de l'engager à agir par lui-même. Dès le 12 il étoit descendu au milieu de la foule assemblée au palais royal, mais il n'avoit eu que la force de lui adresser ces mots: *Il n'y a qu'un moyen, c'est de prendre les armes*, et il s'étoit retiré bien vîte dans ses appartemens. Cependant le même jour on promena en triomphe son buste avec celui de Necker. Le 13 on fit distribuer de nouveaux libelles contre la reine, et pour profiter des effets de la journée du 14, il fut résolu dans son conseil qu'il proposeroit à Louis XVI sa médiation envers le peuple, à condition que ce prince lui accorderoit la place de lieutenant-général du royaume; mais il n'eut jamais le courage de faire cette ouverture au Roi. L'invasion de Versailles eut lieu peu de temps après. Toutes les dépositions faites au Châtelet sur les journées des 5 et 6 oct. s'accordent à désigner ce prince comme le principal auteur de ce mouvement; mais toujours fidelle à son caractère, il n'eut pas la force d'achever son crime, et de diriger les bras qui vouloient ou qui pouvoient le servir. On a souvent mis en question si le duc d'Orléans s'étoit trouvé en personne pendant la nuit du 5 au 6 à Versailles; ses partisans l'ont nié; mais il est difficile cependant de révoquer en doute le témoignage d'un homme tel que M. Malouet, qui assura, dans sa déposition au Châtelet, l'y avoir vu et même lui avoir parlé. Cette nuit fatale n'ayant pas rempli ses vues, il prouva encore mieux la foiblesse de son ame par la manière dont il céda aux menaces de Lafayette, qui, presque aussi timide que lui, osa pourtant le menacer des tribunaux s'il ne quittoit aussitôt la France. (*Voy.* Lafayette.) En vain Mirabeau (*voy. ce nom*) employa les promesses et même les menaces pour le retenir; croyant toujours voir à sa suite son pâle accusateur, il se trouva trop heureux d'obtenir la permission de mettre la mer entre lui et le trône que quelques jours auparavant il espéroit envahir. C'est alors que Mirabeau prononça une phrase qui le peint énergiquement, et que son obscénité seule nous empêche de transcrire. Cependant, rassuré enfin au bout de huit mois, il osa, malgré de nouveaux ordres de Lafayette (*voy.* Boinville), revenir à Paris, où il fut reçu avec transport par les Jacobins, qui songeoient alors à perdre le singe de Vasington; et il se rendit de suite à l'Ass., où il prêta le serment de fidélité *à la nation, à la loi et au roi.* Le 3 sept. Chabroud avoit déjà paru à la tribune pour blanchir le duc d'Or-

léans des accusations intentées contre lui sur l'affaire de Versailles, et s'étoit couvert lui-même de honte aux yeux de tous les partis. Biron eut l'impudeur de partager cette tâche, et Férière de défendre ce prince dans de mauvais mémoires, que Malouet voua pour jamais à l'infamie par un pamphlet de deux pages. Cependant la plupart des factieux, les uns dégoûtés de servir un chef aussi lâche, les autres n'ayant plus besoin de son appui, commencèrent bientôt à s'éloigner peu à peu de lui; et le jeune Barnave, plein de talens et d'audace, porta les plus grands coups à sa faction, en réunissant, pour d'autres projets, beaucoup de membres du Côté-gauche qui, épars auparavant avoient servi, souvent sans le vouloir, les vues de Philippe. Pendant le mois d'août 1791 il s'opposa à ce que l'on privât les membres de la famille royale des droits de citoyens actifs, et déclara que si cette proposition passoit, il étoit décidé à renoncer aux droits de membre de la dynastie régnante, pour s'en tenir à ceux de citoyen françois. A peine la Législature fut elle assemblée, qu'il envoya Voidel et Pétion à Londres, pour y préparer les voies à de nouveaux accaparemens de grains; mais ce plan ayant manqué, il fit sur les sucres une spéculation qui fournit encore matière à plusieurs émeutes. Ses partisans s'agitèrent beaucoup en sa faveur dans les journées du 20 juin et du 10 août 1792, comme ils l'avoient déjà fait en juin 1791 au Champ-de-Mars (*voy.* Laclos). Prudhomme assure même que ce prince concourut avec les autres démagogues à la formation de la municipalité *dite* du 10 août; mais il auroit dû s'apercevoir alors qu'au lieu de diriger les factions, il étoit entraîné lui-même par un mouvement entièrement étranger à ses projets. Cependant il eut encore le crédit de se faire nommer en sept. à la Conv.; mais ce fut l'instant où le reste de ses faux amis acheva de l'abandonner, et où ses complices eux-mêmes se déclarèrent contre lui, espérant jouer dans une répub. le rôle auquel ils avoient d'abord voulu le porter. Fauchet, Manuel et Merlin de Thionville se montrèrent sur-tout ses ennemis; tout le monde déserta successivement sa cause, et la république, comme le dit ensuite Robespierre, se glissa furtivement entre les divers factions. Il paroît que ce fut celle des ministres, faisant partie de la faction de la Gironde, qui lui demeura le plus long-temps fidelle. C'est le 15 sept. 1792 que la commune de Paris l'avoit autorisé à prendre le nom d'*Egalité*, pour lui et ses des-

cendans. En déc. il avoit aussi fait imprimer une profession de foi, dans laquelle il rappeloit tous les services qu'il avoit rendus à la révolution, et renonçoit formellement à ses droits au trône, pour conserver ceux de citoyen, ajoutant que ses fils étoient prêts à signer de leur sang cette glorieuse renonciation. Nommé député de Paris à la Conv. Nat., conjointement avec Marat, les deux Robespierre, Danton, Collot d'Herbois, Camille-Desmoulins, Manuel, Fréron, Legendre, etc., il se montra dans le procès de Louis XVI digne en tout de tels acolytes. Non-seulement il vota la mort de son cousin avec un sang froid qui indigna la plupart même des Jacobins, et arracha des murmures à toute l'Ass.; mais il donna un grand repas, où réunissant les Maratistes avec les députés que l'on croyoit chancelans, il vint à bout d'effrayer ou de séduire un grand nombre de ces derniers. Pellétier de St. Fargeau lui assura, dit-on, lui seul 25 voix, qu'il comptoit, avant ce dîner, employer en faveur du Roi. Le jour de l'exécution du monarque, Egalité parut sur la place de Louis XV, et assista au supplice dans un cabriolet; dès que le corps eut été emporté, il rentra au Palais-Royal, et monta dans une voiture à 6 chevaux pour aller faire une orgie au Rincy avec ses complices. Quelque temps après sa malheureuse épouse se sépara de lui, et le Duc de Pinthièvre étant mort le 4 mars, il courut à Vernon arracher tout ce qu'il put de cette riche succession. Dès le 9 Danton, Robespierre, Marat et quelques autres allèrent le trouver et le dépouillèrent d'une partie de ce qu'il avoit recueilli, sous prétexte d'un nouveau mouvement populaire en sa faveur; mais le mouvement n'eut pas lieu, et ils s'excusèrent le lendemain sur ce qu'au moment décisif il avoit manqué de courage pour se rendre à l'hôtel de ville, et s'étoit même évanoui. Ce fut le dernier effort que l'on parut vouloir tenter pour lui; et vers la fin d'avril le même Robespierre le fit rayer de la liste des Jacobins, quoiqu'Egalité eût juré à la Conv., le 4 du même mois, que si son fils (qu'on venoit de dénoncer) étoit coupable, l'image de Brutus, qui se trouvoit sous ses yeux, lui rappelleroit son devoir. Le décret d'arrestation fut enfin lancé contre lui-même: en vain écrivit-il à la Conv. dans toute la bassesse de son ame; en vain implora-t-il tous ses anciens complices: sa perte étoit jurée, et il fut bientôt, avec tous les autres membres de sa famille, transféré dans les prisons de Marseille. Il s'y livra tellement à la crapule et à la débauche, que le prince de

Conti se détermina à écrire à la Conv. pour demander d'être séparé de lui, assurant qu'il préféreroit la mort au supplice d'exister avec un tel homme; mais sa demande fut rejetée. Le trib. criminel des Bouches de Rhône, gagné par ceux de ses agens qui étoient encore libres, le déclara innocent; mais le comité de Salut-public défendit de l'élargir, et après 6 mois de détention on le transféra à Paris, pour y être jugé. Appelé devant le trib. révol., il y répondit avec assez de calme et d'adresse; et lorsque son arrêt de mort fut prononcé, il le reçut avec plus de courage qu'on ne s'y attendoit: il mourut de même avec fermeté, et on ne l'aperçut pâlir qu'en approchant de l'échafaud. Il s'entretint long-temps avec un confesseur au moment de son supplice. Ce fut le 6 nov. 1793 qu'il périt, âgé de 46 ans. Son corps fut jeté avec ceux des autres victimes dans le cimetière de la Madelaine. Tel fut la fin de ce prince, encore plus vil que scélérat.

On a souvent mis en question si Dumouriez tint jamais au parti orléaniste: l'affirmative nous paroît incontestable, quoiqu'il l'ait nié avec beaucoup de chaleur. Ce n'est pas que nous imaginions qu'il ait partagé les vues, les projets de ce parti: il n'eut jamais lui-même ni vues, ni projets certains; mais il nous semble prouvé qu'il entretint assez long-temps des relations avec les Orléanistes, soit qu'il voulût simplement s'étayer de leur influence pour parvenir, soit qu'il songeât à se ménager leur faveur en cas qu'ils triomphassent. Nous en dirons à-peu-près autant de l'abbé Siéyès, malgré les assertions tranchantes de quelques écrivains.

ORLOWSKI, général polonois, opposé au parti russe. En 1792 il étoit gouverneur de Kaminiec, et en 1794 il commanda dans le duché de Mazovie, contre les Prussiens, occupa quelque temps la place de gouverneur de Varsovie, et fut ensuite fait prisonnier vers Sendomir. On se contenta de lui donner Varsovie pour prison, soit qu'on le crût moins dangereux, ou plus aisé à gagner que les autres généraux qu'on envoya dans les forteresses de Prusse ou en Sibérie.

ORMESSON DE NOYSEAU (*A. L. F. de P.* LEFÉVRE *d'*), présid. au parlem. de Paris, député de la noblesse de la Prévôté et Vicomté de cette ville aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791. Le trib. révol. de Paris le cond. à mort, le 1er. flor. an 2, comme conspir. et comme ayant protesté contre l'autorité légitime. Il étoit âgé de 42 ans.

ORMESSON

ORMESSON (LEFÈVRE d'), conseiller d'état et ancien contrôleur-général des finances. Il fut nommé membre du conseil des finances en juill. 1789, lors de la retraite de Necker; et cette nomination n'ayant pas détruit sa réputation de patriotisme, il fut bientôt élu commandant de bataillon de la garde nationale parisienne, et en janv. 1791 membre du dép. de Paris. A la fin de 1792 la pluralité des suffrages l'éleva à la place de maire de Paris, mais il la refusa, comme étant au-dessus de ses forces. En 1796 il offrit une retraite à Melle. d'Espagne, dépouillée de tous ses biens par la révolution.

ORNANO (*J. M.*), noble, né en Corse, âgé de 68 ans, cond. à mort le 21 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg, où il étoit détenu.

Un ORNANO (*Michel*), du dép. de Liamone, île de Corse, fut nommé en déc. 1799 membre du Corps-législat.

ORSINI (*le Comte*). Au commencement de 1796 le Grand-duc de Toscane l'envoya comme ambassadeur à Paris, pour solliciter l'amitié du gouvernement françois, et désavouer la conduite de son prédécesseur, Mr. de Carletti. — *Voy. ce nom.*

ORTAL, fils, de Tournay, député de Jemmappes au Cons. des 500 en mars 1799. Il devint en déc. membre du Corps-législat.

OSMOND (*le Mis. d'*), ministre plénipotentiaire de France à la Haye, au moment de la rév. En avril 1791 le roi le nomma ambassadeur en Russie, à la place de Mr. de Ségur, mais il donna sa démission à la fin de décembre.

OSSELIN (*Charles-Nicolas*), homme de loi, né et dom. à Paris, membre de la municipalité *dite* du 10 août 1792, et l'un des directeurs de l'insurrection de cette journée. (Quelques personnes l'ont aussi accusé d'avoir pris part aux massacres de sept., ce qui ne paroît pas prouvé.) Il avoit déjà, en juil., pris la défense de Manuel et de Pétion, lors de leur destitution; et à la fin d'août on le nomma membre du trib. crim. chargé de faire le procès aux victimes de la journée du 10 août, comme en étant les auteurs. Il se montra un des juges les plus modérés et les plus fermes de ce trib., du reste aussi cruel qu'illégal. Nommé en sept. député de Paris à la Conv. Nat., il y vota la mort de Louis XVI; devint le rédacteur de la plupart des lois contre les émigrés; et ce qui est digne de remarque, c'est qu'il monta peu de temps après sur l'échafaud, pour avoir violé ces mêmes lois, en voulant sauver une femme émigrée. Le 15 frim. an 2, le trib.

révol. de Paris le cond. à la déportation, comme ayant abusé de son caractère de député et de membre du comité de Sureté-génér., pour extraire des prisons et cacher, chez son frère curé de Versailles, (qui fut lui-même cond. aux galères) Charlotte-Félicité de Luppé, femme Charry, émigrée. On le déposa alors à Bicêtre, en attendant son départ; mais le 8 mess. an 2, le trib. le cond. à mort comme complice de la conspir. des prisons. Le véritable motif de sa condamnation est qu'on le regardoit comme attaché au parti de la Gironde. Lorsqu'il fut informé qu'il étoit compris dans cette conspir., il arracha un clou du mur de sa prison et se l'enfonça dans le côté: mais n'étant pas mort de cette blessure, il fut conduit devant le trib., sur un brancard et presque mourant; à peine le président, en s'approchant de lui, put-il entendre ses réponses; mais il n'en fut pas moins cond., et il périt âgé de 40 ans.

O'SULIVANT (*J. B.*), maître d'armes, natif d'Angers. Il fut un des favoris et l'un des complices les plus féroces de Carrier, qui le fit, pendant sa mission, adjudant de la place de Nantes. C'est lui qui imagina d'égorger ses victimes avec un couteau dont la lame étoit fort étroite: il faisoit semblant de causer avec elles, les engageoit à tourner la tête sous quelque prétexte, et leur plongeoit son poignard dans la gorge en-disant: *cela est fini.* Ce monstre fut à la fin de 1794 compris dans le procès de Carrier et du comité révol. de Nantes; mais le trib. de Paris l'acquitta, le 26 frim., sur *la question intentionnelle*, après avoir reconnu qu'il avoit été „ auteur ou complice des horreurs commises à Nantes, — en coopérant à différentes noyades, exerçant des cruautés inouïes envers les victimes qu'il livroit aux flots, etc."

OTT, (*on le trouve aussi très-souvent écrit* OTTO), feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche. Il servit en 1789 en qualité de général-major contre les Turcs, et en 1793 contre les François. Il se distingua en différentes occasions pendant cette campagne, notamment à l'attaque du camp de Famars, et ensuite à celle de Marchienne, où il montra beaucoup de talent. Il servit de même utilement en 1794 dans les Pays-Bas, et en 1795 sur le Rhin. En 1796 il suivit M. de Wurmser en Italie, et commanda son avant-garde (conjointement avec Mezaros), le 11 sept., lorsque ce général se porta de Legnano sur Mantoue, et se réunit à la garnison de cette place, à la suite d'un combat très-vif. Nommé feld-maréchal-lieutenant à la promotion de fév. 1797, il

continua à être employé dans cette partie, et y commandoit encore une div. en 1800.

Un autre Ott, colonel d'artillerie, servit de la manière la plus distinguée pendant la guerre de la rév., et se signala sur-tout le 3 sept. 1796 à la bataille de Kornach, près Wurtzbourg.

OTTO, agent diplomatique du gouvernement françois. Après avoir été secrétaire d'ambassade à Berlin, puis chargé d'affaires, par *intérim*, lors de la nomination de Siéyès au Directoire, il remplaça Niou à Londres en janv. 1800, pour l'échange des prisonniers.

OUDAILLE, laboureur, député du tiers-état du Baill. de Beauvais aux Etats-Génér.

OUDINOT, géné. de div. au serv. de la Rép. Il servit en général d'une manière assez obscure, commanda un corps en 1796 à l'armée du Rhin, et fut nommé en 1799 chef de l'état-major de celle d'Italie, sous Massena.

OUDOT, curé de Savigny, député du clergé du Baill. de Châlons-sur-Saône aux Etats-Génér.

OUDOT, habitant de Banne et commiss. du roi au trib. de cette ville, député du dép. de la Côte-d'Or à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Pendant ces deux sessions il travailla beaucoup dans différens comités, notamment dans celui de législation, et fit très-souvent des rapports en leur nom. Devenu membre du Cons. des 500, il continua à s'y occuper de la partie législative, particulièrement de celle de la jurisprudence, et en sortit en 1798. En général il se montra assez exagéré: on peut lui reprocher plusieurs motions sanguinaires à la Conv.; et suivant toujours les mêmes principes il appuya fortement, le 27 sept. 1797, la proposition faite au Cons. des 500 d'exclure tous les nobles des fonctions publiques. On le comptoit encore en 1799 parmi les Jacobins de la capitale.

OURS DE LA MARTINIÈRE (*Jean-André*), noble, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 27 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

OURSIN DE BURE (*J. B. Louis*), conseil. au parlem. de Paris, âgé de 74 ans, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant participé aux arrêtés du parlement de Toulouse, des 25 et 27 sept. 1790.

OUVRARD DE MARTIGNY DE NAZEL (*Marie-Eléonore*), noble, ex-religieuse de Fontrevault, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme conspir., le 2 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

OXENSTIERN (*le Cte.*), ambassadeur de Suède près de la diète de Ratisbonne. Il reçut ordre de sa cour de se rendre en la même qualité près des princes françois, frères de Louis XVI, en 1791, et en sept. 1792 il passa à l'ambassade de Lisbone.

OYRÉ (*d'*), général franç. Ce fut lui qui commanda en chef à Mayence en 1793, lorsque les Prussiens attaquèrent cette place. Il conduisit en personne la sortie audacieuse que fit la garnison dans la nuit du 30 au 31 mai, et vint à bout de pénétrer jusqu'à Marienborn, après avoir jeté l'effroi dans une partie de l'armée assiégeante. Il rendit la place (de concert avec le député Merlin) le 23 juil., et obtint une capitulation honorable. Quatre jours après la Conv. le décréta d'accusation; mais Merlin, de retour à Paris, parut à la tribune, le justifia et le fit acquitter.

OZAROWSKI (*Pierre d'Alcontara*), castellan de Woinecz, Hettmann ou grand génér. de la couronne de Pologne. Partisan zélé de la Russie, il eut beaucoup de part à la confédération de Targowitz, qui produisit la constitution de 1792. Lors de l'insurrection qui éclata en avril 1794 à Varsovie contre les Russes, son hôtel fut pillé, et quoique malade on le tira quelques jours après du château royal où il habitoit, pour l'emprisonner. Le 3 mai on le traduisit devant le trib. provisoire, qui le cond. à être pendu, après avoir entendu la lecture de sa correspondance avec les Russes, qui fut trouvée dans les papiers de l'ambassadeur Igelström. On remarqua que la potence étoit plantée avant son jugement, ce qui a fait dire que lui et plusieurs de ses adhérens avoient été pendus par le peuple.

Deux de ses fils servirent dans le parti polonois, et un d'eux commanda même un corps à la bataille de Chelm.

OZUN, député du dép. des Hautes-Pyrénées au Cons. des 500 en sept. 1795. Il s'y occupa beaucoup de la partie de l'administration intérieure, des charges et impositions départementales, et présenta souvent des vues judicieuses sur ces objets. Il sortit du corps législ. en mai 1799.

P.

PACCARD, avocat, député du tiers-état du Baill. de Châlons-sur-Saône aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

PACHE, ministre de la guerre, puis maire de Paris. Mde. Roland l'a peint en deux mots: C'est en politique, dit-elle, le Tartuffe de Molière. Toute sa conduite prouve en effet la justesse de cette définition. Fils d'un Suisse, portier de M. le maréchal de Castries, il se retira dans son ancienne patrie, sous prétexte d'aller *habiter un pays libre*, mais dans le fait, pour s'éloigner de celui qui rappeloit son origine. Né avec une certaine dose d'esprit, il avoit reçu quelque éducation et n'étoit pas dénué de connoissances. Au moment de la rév. il revint à Paris, espérant bien profiter des troubles qui se préparoient, mais uniquement, si on l'en croit, par condescendance pour ses enfans qui soupiroient après cette ville. Un grand air de modestie, de désintéressement, une espèce d'abnégation de lui-même qui sembloit exclure toute ambition, furent les moyens dont il se servit pour se faire des prôneurs et pour parvenir. Au milieu des premiers mouvemens, il renvoya à M. de Castries le contrat d'une pension que ce ministre lui faisoit en récompense des services de son père; la crainte d'être regardé comme créature d'un proscrit le détermina seule à cette démarche; mais les dupes qu'il avoit déjà faites la représentèrent comme une action sublime et patriotique. Cependant il chercha alors à se lier avec les gens en faveur, captiva avec soin et persévérance les suffrages d'une petite société popul., organisée pour acquérir de l'influence, et consentit enfin à travailler sous les ministres; mais toujours en refusant avec obstination de recevoir des appointemens, et sur-tout des titres ou places secondaires. Cette marche captieuse eut l'effet qu'il en attendoit. Tout le monde fut dupe de son désintéressement, on ne l'appeloit plus que le *Bonhomme*, ou le *Papa Pache*, et après avoir ainsi travaillé, comme ami, comme citoyen zélé, sous Roland au ministère de l'intérieur et sous Servan à celui de la guerre, il finit par remplacer ce dernier, le 3 oct. 1792. Mais ce fut alors que le Tartuffe jeta son masque, et laissa voir en même-temps et son insuffisance et son am-

bition. Il s'entoura aussitôt des Montagnards Fabre, Chabot, etc., prit pour ses premiers commis les Vincent, les Hassenfratz, etc. (*voyez ces noms*), gaspilla les fonds de son ministère avec la dernière impudeur, laissa désorganiser les armées faute d'argent, d'approvisionnemens, d'habits, etc., et remplit tous les emplois de gens la plupart aussi ineptes que scélérats. „Pache, dit Mercier, fut plus fatal à la France qu'une armée ennemie. Il se mit à la tête d'une association monstrueuse (*le comité central-révol., Voyez à ce sujet l'article* GUSMAN), formée des principaux auteurs des massacres de sept., qui vécurent alors dans un luxe que payoit Pache. Ils délibéroient dans la salle des Jacobins dans l'intervalle des séances: c'est de cette horde que sont sortis ces coupe-jarrets qui commirent tant de désordre à Paris et aux environs." — „Au moment de sa démission, forcée par les maux qu'il avoit faits, il nomma encore, dit Mde. Roland, à 60 places, tout ce qui restoit à sa connoissance de sujets assez vils pour lui faire la cour, depuis son gendre (Xavier Audouin) de vicaire devenu ordonnateur à 19,000 livres d'appointemens, jusqu'à son perruquier, polisson de 19 ans, fait commissaire des guerres." (Le même écrivain cite un trait de perfidie de Pache envers Biron, qu'il seroit trop long de rapporter ici.) Il fut un des ministres qui signèrent l'ordre de l'exécution de Louis XVI; mais forcé enfin de quitter, en janv. 1793, un département dans lequel il avoit introduit, sous tous les rapports, le désordre le plus extrême, il fut, dès le 14 fév., nommé maire de Paris, et continua à opérer, à la tête de la Commune, de son comité et de ses brigands soudoyés, le plus de mal qu'il put. Il se distingua sur-tout lors de la chute des Girondins, à laquelle il contribua de toutes ses forces, quoique ce fût à leurs chefs qu'il dût son élévation. Cachant toujours avec soin, sous une apparence de modestie et de bonhomie, tantôt son incapacité, tantôt son ambition, il parut alors se laisser aller à tout ce que vouloit le parti des Hébertistes, qui songeoit à en faire un grand personnage, dans l'espoir de régner sous son nom; et profitant des excès commis par eux, il se laissa éclipser par Chaumette, et eut soin de ménager le comité de Salut-public, de manière qu'il en fut quitte pour perdre sa place, lorsque Robespierre et Danton envoyèrent à l'échafaud le reste de cette faction. Echappé aux divers proscriptions de l'an 2, il continua, après la chute de la Mon-

tagne, à rester attaché au parti Terroriste, fut impliqué dans la conspir. du 12 germ. an 3 (1er. av. 1795) contre la Conv., enfermé en conséquence au château de Ham, et relâché par la suite. Compromis de nouveau en 1796 dans l'affaire de Babœuf, il se retira en pays étranger, rentra en France peu de temps après; et en 1799 il faisoit encore nombre parmi les Jacobins de la capitale.

PAGANEL, curé de Noaillac et procur.-syndic du district de Ville-Neuve, député du dép. de Lot et Garonne à la Législat., où il appuya, le 8 juil. 1791, une dénonciation faite contre Mallet-du-Pan, et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En août 1793 il fut un des commissaires chargés d'organiser la levée en masse. En mai 1794 on le nomma secrétaire de la Conv. Envoyé plusieurs fois en mission, il s'y conduisit avec assez d'humanité. Il fut employé en 1795 dans le comité des secours publics, et présenta plusieurs rapports sur la salubrité des prisons et sur des secours à accorder, notamment aux veuves et enfans des citoyens morts, *victimes de la Fayette*, au Champ-de-Mars. Après la session il fut nommé secrétaire des relations étrangères, puis supprimé.

PAGE, l'un des commiss. envoyés en France par les colons de St. Domingue, en oct. 1793, pour réclamer contre les vexations exercées par les satellites de Santonax. Tout le fruit qu'il retira de ce voyage, fut d'être emprisonné à Paris au moment de son arrivée: on le remit cependant en liberté en nov. 1794.

PAIGIS, médecin à Château-Gontier, député du dép. de la Mayenne à la Législat.

PAIGNARD, négt. et admin. du district de Bellême, député du dép. de l'Orne à la Législat.

PAIGNON, femme TARDIEU-MALESY (*F. M.*), âgée de 56 ans, née à Paris, noble, cond. à mort, le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg, où elle étoit détenue. (*Voyez* TARDIEU-MALESY *et* BOIS-BÉRANGER.)

PAILLART, directeur de l'enregistrement à Chartres, député du dép. d'Eure et Loire au Cons. des Anciens en mars 1799. Il devint en déc. membre du Corps-législ.

PAILLET (*Jean-Joseph*), professeur de rhétorique à Châlons, et ensuite juge du trib. de district de Verdun, député du dép. de la Meuse à la Législat. En juin 1794 il devint membre du trib. révol. de Paris; le 4 juil. il fut admis au club des Jacobins, et ensuite con-

servé au trib., lors de l'épuration ordonnée après la chute de Robespierre.

PAIN, conseiller assesseur au Baill. de Thorigny, député du tiers-état du Baill. de Caen aux Etats-Génér.

PALASNE DE CHAMPEAUX, sénéchal de St. Brieux, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville, aux Etats-Génér. Il fut membre du comité des pensions, participa en avril 1790 à la publication du livre rouge, et continua en 1791 à s'occuper des mêmes objets. En sept. 1791 il fut nommé présid. du trib. crim. du dép. des Côtes du-Nord.

PALFY-D'OERDEDY (*le Cte. Charles de*), chef d'une des plus grandes familles de Hongrie, et chancelier de ce royaume. Pendant toute la guerre de la rév. franç. il entretint à ses frais aux armées 20 jeunes gentilshommes pauvres; et en 1797 il commanda une colonne de l'armée d'insurrection de Hongrie.

Un de ses parens servit avec succès en 1793 et 94, comme colonel, à l'armée autrich. en Brabant, et en 1799 et 1800 comme génér.-major en Italie.

PALHIEZ, député des Basses-Alpes au Cons. des 500 en sept. 1795. Au moment de la vérification des pouvoirs le Conseil décida qu'il seroit exclus de son sein jusqu'à la paix, comme porté sur une liste d'émigrés. Cependant, après de nouvelles recherches qui prouvèrent sa non-émigration, et qu'il n'avoit été porté sur cette liste que sous le régime de la Terreur, il prit place dans le corps législ. en avril 1796.

PALISSOT, poëte assez célèbre, nommé en 1798 député de Seine et Oise au Cons. des Anciens, pour un an.

PALLAVICINI (*Antonio Marq. de*). Ce fut lui qui signa en mai 1796, comme ministre plénipotentiaire du duc de Parme, l'armistice conclu alors entre ce prince et la Rép. françoise, sous la médiation de l'Espagne.

PALLOI, entrepreneur de bâtimens à Paris. Dès le principe de la rév. il se montra Jacobin forcené, fut un des *vainqueurs* de la Bastille, mérita d'être appelé par excellence *le patiote Palloi*; et il n'y eut pas alors une insurrection à Paris, dans laquelle il ne jouât un rôle plus au moins considérable. On le vit entre autres assassiner lâchement M. Carle, dont il se disoit l'ami (*voyez ce nom*); et il se distingua sur-tout dans les journées du 20 juin et du 10 août 1792. Ayant formé, à cette dernière époque, un bataillon d'une partie des manœuvres qu'il avoit employés au démolissement de la Bastille, (dont il avoit été chargé

par le gouvernement,) il quitta Paris à la tête de sa troupe, sans payer ses autres ouvriers, ce qui causa même une insurrection, et se rendit à l'armée de Champagne, où il commit plusieurs assassinats et en outre tant d'actes d'insubordination, qu'il fut bientôt obligé de se sauver à Paris, où il dénonça Dumouriez comme un traître, pour avoir fait punir ses complices. Marat obtint bientôt la réintégration de Palloi dans la place de lieutenant-colonel de son bataillon, mais après la chute de Robespierre il fut enfin emprisonné pendant quelque temps.

PALMAERS, desservant de Mordyck, député du clergé du Baill. de Bailleul aux Etats-Génér.

PALMER, complice de Muir (*Voyez ce nom*), cond. comme lui à 14 années d'exil à Botany-Baye.

PALMQUIST (*le Baron de*), colonel de marine au service de Suède. Ayant été chargé, en juil. 1794, d'aller arrêter à Naple le baron d'Armfeldt, il fut accusé à son retour d'avoir trahi l'état, en favorisant l'évasion de ce conspirateur, (*voyez à l'article* ARMFELD *ce que c'étoit que cette conspiration*,) et le conseil aulique de guerre le cond. en oct. à être fusillé.

PAMPELONE (*de*), archidiacre de la cathédrale de Viviers, député du clergé de la Sénéch. de Ville-Neuve-de-Berg aux Etats-Génér. Ayant embrassé le parti révol., il devint en 1793 membre du trib. de Lyon, qui ordonna alors le massacre d'un si grand nombre de citoyens de cette ville et des dép. voisins. En déc. 1799 il fut nommé au Corps-législ.

PAMPIN, voleur de profession. Ce scélérat, âgé de 50 ans et tout mutilé par les suites de ses crimes, se trouvoit à la Conciergerie, pour assassinat, au moment du règne de Robespierre. Le tyran, le trouvant un homme selon son cœur, défendit de lui faire son procès, et ordonna même, dit-on, d'avoir pour lui tous les égards possibles; de sorte que cette prison devint comme une petite souveraineté pour Pampin, qui se servoit du reste de forces que lui laissoient les chutes qu'il avoit faites et les blessures qu'il avoit reçues dans le cours de ses exploits, pour tourmenter les autres prisonniers.

PANAT, grand-vicaire de Pontoise, député du clergé du Baill. de Chaumont en Vexin aux Etats-Génér.

PANAT (*le Marq. de*), député de la nobl. de la Sénéch. de Toulouse aux Etats-Génér.

PANAT (*le Vicomte de*), député de la nobl. du Bail. de Rhodès aux Etats-Génér.

PANETTE (*Vincent de*), dépu-

té de la nobl. de Trévoux aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

PANICHOT, commiss. près le trib. correctionnel de Neuf-château, député des Vosges au Cons. des 500 en 1798.

PANIS, avocat et beau-frère du célèbre Santerre, député de Paris à la Conv. Cet homme, l'un des Jacobins les plus sanguinaires de la capitale, fut un des meneurs qui dirigèrent les insurrections du 20 juin et du 10 août 1792. Le 20 juin il fut chargé, avec son ami Sergent, de soulever le faubourg St. Antoine, et le 10 août il devint un des membres de la municipalité qui se constitua elle-même pour achever d'anéantir la monarchie. Il se signala de nouveau, et d'une manière plus sanglante encore, dans les massacres des prisons les 2 et 3 sept., s'enrichit même, dit-on, des dépouilles des victimes, (ce fut lui qui, avec Sergent, fit évader le prince de Poix qui paya chèrement sa rançon,) et signa enfin cette circulaire horrible par laquelle la Commune de Paris invita, le 5 sept., toutes celles de France à imiter ces massacres. (*Voyez à ce sujet* DEFORGUES.) Pour reconnoître tant de de services, la ville de Paris le nomma un de ses députés à la Conv. Nat., où il vota ensuite la mort de Louis XVI. Dès le 25 sept. il parut hardiment à la tribune pour justifier la municipalité du 10 août, des inculpations que quelques membres avoient lancées contre elle; mais son discours obtint en général peu de succès. Attaché long-temps au char de Robespierre, il fut membre du comité de Sureté-génér. pendant son règne, s'éloigna ensuite de lui et l'attaqua même avec assez de vigueur dès le 8 thermidor (26 juil. 1794), le sommant de lui déclarer s'il l'avoit porté sur la liste des proscrits. Au reste il étoit aisé de voir que Panis (ainsi que ses collégues) ne cherchoit qu'à sauver sa tête et non à servir la patrie: loin de reprocher à Robespierre le sang qu'il avoit fait couler et la terreur sous laquelle gémissoit la France entière, il ne l'accusa que de *calomnier la Conv. et les comités*, dont il étoit membre; *d'étendre les proscriptions* JUSQUES *sur ses collégues mêmes*, etc. Aussi resta-t-il attaché au parti jacobin après la chute du tyran, et se montra-t-il favorable, en 1795, à l'insurrection qui éclata le 1er. prair. (20 mai) contre la Conv. Ayant voulu dans la séance du 8 (27 mai) parler en faveur de son digne ami Laignelot, il fut accusé lui-même, perdit la tête, se défendit de la manière la plus plaisante, en invo-

quant *Dieu*, parlant de la *pureté de son cœur*, de son *humanité*, appelant ses collégues *messieurs, messieurs!* et finit par être décrété d'arrestation, après s'être entendu reprocher les assassinats de sept., et avoir vu Auguis, qu'il avoit appelé *son ami*, s'écrier: *Point d'amitié avec le colporteur de la mort!* Amnistié par la suite, il fut employé dans les hospices de Paris, et comptoit encore en 1799 parmi les Jacobins de la capitale.

PANETIERS (*le Cte. de*), député de la nobl. de la Vicomté de Couserans aux Etats-Génér.

PANTIN, cultivateur à Gaillarbois, député de l'Eure à la Législat.

PANVILLIERS (JARD-). *Voy.* JARD.

PAOLI (*Pascal*), génér. corse. Il s'acquit une certaine célébrité par les efforts qu'il fit depuis 1762 jusqu'en 1769, pour rendre sa patrie indépendante, où plutôt pour la gouverner sous la protection des Anglois, et par l'activité et la constance dont il appuya son ambition. Après la conquête de cette île par les François, il se retira (en 1769) en Angleterre; mais les troubles survenus en France ouvrant une nouvelle carrière à ce caractère ardent, il retourna en 1790 dans son pays, où il avoit conservé une grande influence; et il n'eut pas de peine à s'attirer la faveur des révolutionnaires, en ayant l'air d'embrasser leur parti. En fév. il fut nommé maire constitutionnel de Bastia, se rendit en France dans le courant d'avril, parut à la barre de l'Ass. Nat. et y prêta le serment civique. De retour en Corse il y fut élu commandant de la garde nationale et président du département. En 1791 et 92 il continua à occuper ces places et à suivre, du moins en apparence, les erremens des meneurs françois; mais en 1793 on commença à s'apercevoir que le zèle répub. n'étoit qu'un masque, dont il se couvroit pour revenir plus tranquillement à ses anciens projets; et la Conv., après l'avoir mandé vainement à sa barre, le déclara traître à la patrie comme ayant voulu se faire souverain de Corse sous la protection des Anglois, et ayant fait manquer une expédition contre la Sardaigne. Dans le même moment (en mai) il achevoit de renoncer à toute dissimulation; et ayant convoqué une *consulta*, il en fut nommé président et généralissime des Corses. Pour encourager l'insurrection de ses compatriotes, il leur promit l'appui de la Grande-Bretagne, avec laquelle il avoit en effet ouvert des négociations; et en fév. 1794 il favorisa en conséquence la descente des troupes angloises dans cette île. Pendant quelque temps les Anglois eurent

assez d'égards pour Paoli, qui avoit plus contribué à l'expulsion des troupes françoises que les forces britanniques, et on plaça même son buste dans la salle du parlement établi à Bastia; mais cet homme ambitieux et remuant se montra bientôt peu satisfait de la portion d'autorité qu'on lui laissoit, et dès-lors il s'éleva entre lui et le Vice-roi Eliot une froideur, qui dégénéra ensuite en inimitié. Alors il préféra renoncer entièrement au gouvernement, et se retira en Angleterre. Cependant, avant de partir, il publia une lettre par laquelle il invitoit ses compatriotes à bannir tout esprit de division, et à rester soumis à S. M. B.

PAPILLON DE LAFERTÉ (*Denis-Pierre-Jean*), âgé de 67 ans, intendant des menus du Roi, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

Papillon fils, servoit alors comme simple hussard à l'armée de Pichegru. Dans le même temps son général de division Moreau, son capitaine Tassin et lui apprirent que leurs pères venoient d'être guillotinés, pendant qu'ils prodiguoient leur sang aux frontières; le jeune homme, désespéré de la mort de son père, passa en pays étranger, exemple que ne suivirent point ses deux ambitieux compagnons d'infortune.

PAPILLON D'AUTEROCHE (*Nicolas-Jacques*), noble, fermier général, âgé de 64 ans, cond. à mort le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant mis *dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé.*

PAPIN, curé de Marly-la-Ville, député du clergé de la Prévôté et Vicomté de Paris aux Etats-Génér. Il embrassa le parti révol., et s'occupa beaucoup des monnoies pendant l'Ass. Constituante.

PAPIN, adminis. du dép. de la Loire-Inférieure, député de ce dép. à la Législat.

Un Papin (*peut-être le même*) fut nommé en 1795 député du dép. des Landes au Conseil des Anciens, et passa en déc. 1799 au Corps-Législ.

PARADIS, député du dép. de l'Yonne au Conseil des Anciens en sept. 1795. S'étant attaché fortement au parti modéré, le Directoire le fit cond. à la déportation le 5 sept. 1797 (19 fructid. an 5). Il échappa alors à l'exil de Cayenne, se rendit à Oleron en janv. 1798, et fut rappelé en déc. 1799, par Buonaparte.

PARADISI, habitant de Reggio. Cette ville fut une de celles d'Italie qui se prononcèrent le plus vivement en 1796 en faveur du système françois, et Paradisi

s'y montra un des républicains les plus zélés; aussi Buonaparte, pour récompenser son civisme, le nomma-t-il un des Directeurs de la Rép. Cisalpine.

PARCELLE DE ST. CRISTAU (*Adrien-François*) fermier général, âgé de 44 ans, cond. à mort, le 19 flor. an 2, par le trib. révol., comme conspir., ayant mis *dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens*.

PARDIEU (*le Cte. Félix de*), ancien officier, député de la nobl. du Bail. de Saint-Quentin aux Etats-Génér. Il fut un des 27 membres de la chambre de la noblesse qui protestèrent le 19 juin contre la majorité, et se réunirent au tiers-état. Il végéta ensuite dans la secte des demi-révolutionnaires.

PARÉ, premier clerc de Danton. Il suivit son maître dans la route révol., fut d'abord employé comme commissaire dans le dép. de la Seine, devint secrétaire du Conseil-exécutif-provisoire lorsque Danton fut appelé au ministère de la justice en août 1792, et remplaça, un an après, Garat à celui de l'intérieur.

PAREIN, avocat, puis général répub. Ce scélérat, l'un des plus vils et des plus sanguinaires qu'ait produits la rév., exerça d'abord le métier de dénonciateur, et le 5 mai 1791 l'Ass. Nat. lui accorda même une gratification de 12 mille livres, pour avoir dénoncé un *projet* de fabrication de faux assignats. Il se fit ensuite juge-assasin, et présida en cette double qualité aux massacres des prisons les 2 et 3 sept. 1792 à Paris, et à celui des prisonniers d'Orléans, le 9 du même mois, à Versailles. On lui donna ensuite un grade militaire pour aller commander, avec Ronsin, l'armée révolutionnaire parisienne; et après s'être signalé par sa barbarie dans la Vendée, il présida pendant quelque temps cette commission milit. de Saumur, qui fit couler tant de sang françois et égorgea tant de femmes et d'enfans. Des services aussi signalés, le rendirent digne de l'amitié de Collot-d'Herbois, qui l'appela bientôt à Lyon, pour y présider la commission qu'il venoit d'y créer, alors afin de ravager cette malheureuse ville. Collot le fit nommer ensuite général de brigade; il continua à servir le parti jacobin; et s'étant trouvé impliqué dans la conspiration jacobine de Drouet et Baboeuf, on l'envoya à Vendôme, où il fut jugé et acquitté. On le comptoit encore en 1799 au nombre des Jacobins de la capitale.

PARENT (*Marie-Barbe*), née à Valenciennes. Cette jeune fille servit pendant 15 mois comme soldat à l'armée de la Moselle, avec autant de bravoure que de décence; et son sexe ayant été reconnu, elle

reçut son congé devant Mayence, avec une gratification de 600 livres, pour retourner chez elle.

PARENT DE CHASSY (*Nicolas*), avocat du Roi au conseil et au présidial de Troyes, député du tiers-état du Baill. du Nivernois aux Etats-Génér. Le 2 déc. 1792 la Conv. le décréta d'accusation, comme fortement impliqué dans les papiers trouvés aux Tuileries, et le trib. de Paris le cond. à mort, le 14 pluv. an 2, comme contre-révol. Il étoit âgé de 37 ans.

PARENT DE RÉAL, présid. de l'adminis. du dép. du Pas-de-Calais, nommé député de ce dép. au Cons. des 500 en 1799, pour un an. Il passa en déc. au Tribunat.

PÂRIS, gendarme, puis garde-du corps du Cte. d'Artois, et enfin garde constitutionnel de Louis XVI. Il paroît qu'au moment où il apprit l'arrêt de mort porté contre ce prince, sa tête s'exalta, et qu'il résolut aussitôt d'assassiner un de ceux qui avoient voté contre lui. Le 20 janv., étant entré au Palais-royal chez le restaurateur Février, il entendit par hasard nommer Lepelletier de St. Fargeau: il s'approcha alors de lui et lui demanda s'il étoit Lepelletier, membre de la Conv. Sur sa réponse affirmative, il ajouta: *et vous avez voté pour la mort? — Ma conscience,* voulut répondre Lepelletier; mais Pâris ne lui donna pas le temps d'en dire davantage; tirant son sabre il lui en perça la poitrine, et sortit malgré les efforts du restaurateur, qui seul essaya de le retenir. Aussitôt il quitta Paris et prit la route de la Normandie, où quelques jours après on voulut l'arrêter à Forges-les-Eaux, sur la dénonciation d'un nommé Auguste, marchand de peaux de lapins, qui lui avoit trouvé un air suspect. Mais au moment où deux gendarmes se présentèrent pour le saisir dans son lit, il se brûla la cervelle. La Conv. Nat. envoya Legendre et Talien pour vérifier le fait, de peur que ce ne fût une ruse de Pâris pour échapper; mais il confirmèrent à leur retour le rapport qu'avoit envoyé la commune de Forges-les-Eaux. On trouva sur Pâris son extrait de baptême, son brevet de garde-du-roi, et un billet sur lequel étoit écrit. „Je „n'ai point eu de complice dans la „belle action que j'ai faite en don„nant la mort au scélérat St. Fer„geau. Si je ne l'eusse pas trouvé „sous ma main, j'aurois purgé la „terre du monstre, du parricide „d'Orléans.

„Sur ce brevet d'honneur, je l'écris sans effroi
„Je l'écris à l'instant où je quitte la vie:
„François, si j'ai frappé l'assassin de mon roi,
„C'étoit pour m'arracher à votre ignominie."

PARISOT, *femme* CAROUDELET (*Anne-Marie-Louise-Catherine*), noble, âgée de 92 ans, cond. à mort le 16 prair. an 2, par le trib. révol. de Cambray, comme ne s'étant pas retirée de la dite ville, place forte, comme elle le devoit, étant ex-noble.

PARISOT, avocat et procureur fiscal aux Riceis, député du tiers-état du Baill. de Bar-sur-Seine aux Etats-Génér.

PARISOT, député du dép. de la Haute-Marne au Conseil des 500 en sept. 1795. Il s'y montra assez modéré, et on le vit, à la suite d'un tableau des vols et des assassinats qui se commettoient dans la Rép., réclamer la peine de mort, comme seule capable d'arrêter ces délits. Quelque temps après il parla en faveur de la religion, et demanda que le nombre des églises rendues au culte fût augmenté. — Quelques personnes l'ont confondu mal à propos avec un *André* PARIZOT, chanoine d'Auxerre, déporté à Cayenne, échappé de cette colonie et mort en Ecosse le 9 janv. 1800, à la suite d'un naufrage.

PARKER (*Sir Hyde*), amiral anglais. Il fut employé contre la France avec la plus grande activité pendant toute la guerre de la rév., tantôt en Amérique, tantôt dans la Méditerranée; et par-tout il montra beaucoup de bravoure et d'intelligence. Il se distingua particulièrement le 14 fév. 1797 à la bataille que gagna l'amiral Jervis (*Lord St. Vincent*) sur la flotte espagnole; et la commune de Londres lui envoya en conséquence des lettres de bourgeoisie dans une boîte d'or de 100 guinées.

PARKER (*William*), capitaine de vaisseau de la marine angloise. Il se distingua dans plusieurs occasions pendant la guerre de la rév. franç., et notamment le 28 mai 1794, jour où il soutint un combat terrible avec l'Audacieux de de 74, contre le vaisseau françois la Bretagne de 112 canons. Le lendemain il eut un nouvel engagement avec une frégate et deux corvettes ennemies, et après s'être réparé dans le port de Plymouth, il se trouva encore à la bataille que livra l'amiral Howe le 1er juin.

PARKER (*Richard*), chef de la révolte qui éclata dans le printemps 1797 à bord de l'escadre de l'amiral Bridport. Parker étoit né en 60 ou 61 de parens honnêtes, dans la ville d'Exter. Il reçut une assez bonne éducation, et entra dans la marine: à l'époque de la guerre d'Amérique il étoit surnuméraire. A la paix il épousa une femme, dont il eut bientôt dissipé la fortune; alors il contracta des dettes et fut mis en prison à Edimbourg. Il n'en sortit que lorsque les différens Comtés prirent la résolution de lever des matelots pour

la marine royale. Il s'enrôla et fut conduit à Nore, à bord du Sandwich, où il se fit d'abord remarquer par des propos séditieux et des provocations contre les officiers. Il acquit bientôt toute la confiance des matelots, et lorsque la révolte eut tout-à-fait éclaté, ils le nommèrent amiral de la flotte. Il montra dans cette circonstance beaucoup de dignité et de résolution; mais l'insurrection s'étant calmée, il se livra lui-même, le 13 juin, entre les mains de quatre de ses camarades, en les priant de le garantir des insultes des autres matelots. On l'embarqua alors sous bonne escorte dans une chaloupe, et à son débarquement le peuple le reçut à coups de sifflets. *Ne me sifflez pas*, sécria-t-il aussitôt avec beaucoup de calme; *je me justifierai*. De Maidsthone où on l'avoit d'abord mis, on le transféra à Sheerness. Jusqu'au 20 on lui fit subir différens interrogatoires, dans lesquels on chercha en vain à découvrir les secrets moteurs de l'insurrection. Le 22 on entendit plusieurs témoins qui déposèrent contre lui; il répondit avec beaucoup de fermeté et de noblesse. A la fin du mois il fut condamné à être pendu. Il reçut son arrêt avec la plus grande tranquillité, le plus grand respect pour ses juges, et sollicita leur indulgence en faveur des autres matelots. Le 30 il fut exécuté près de Sheerness, à bord du Sandwich; il conserva beaucoup de calme dans ses derniers momens, et s'entretint long temps avec un ecclésiastique. Son corps fut ensuite exposé sur l'île de Cheppy, vis-à-vis la rade du nord.

PAROY, (*le Mis. de*), grand bailly d'épée de Provins, député de la noblesse de ce Baill. aux États-Génér.

PASCALIS, avocat au parlement d'Aix, jurisconsulte célèbre et auteur de plusieurs écrits estimés sur l'administration. Son éloignement pour les nouveaux principes et sur-tout l'attachement que lui conservoit le peuple d'Aix, l'ayant rendu odieux au parti révolutionnaire, le club des Amis de la constitution excita contre lui une émeute le 12 déc. 1790, et réussit à le faire assassiner.

PASQUET (*Charles*), noble, dom. à Laroche, dép. de la Corèze, cond. à mort comme émigré, le 25 vend. an 3, par la com. milit. de Bois-le-Duc.

PASQUIER (*Etienne*), conseil. au parlem. de Paris, âgé de 58 ans, cond. à mort le 1er flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant pris part aux arrêtés du parlement de Toulouse des 25 et 27 sept. 1790.

PASSWAN-OGLOU, pacha de Widdin, homme ambitieux et entreprenant

prenant, qui se révolta en avril 1797 contre la Porte. Il entra alors en campagne à la tête de 30 mille hommes, prit le titre d'Osman IV, et annonça le projet de marcher sur Constantinople. Il avoit eu l'adresse d'attirer dans son armée les débris de celle de Kosciuszko et d'employer utilement tous les officiers polonois, plus instruits que ceux des Turcs. En juill. les pachas de Romélie, d'Albanie et de Bulgarie rassemblèrent leurs forces pour l'attaquer; mais il repoussa tous les corps qui osèrent se présenter, résista même à une armée du Grand-seigneur, qui l'assiégea ensuite dans Widdin, conclut ou rompit plusieurs traités avec la Porte; et en 1799 il continuoit à régner en maître dans son gouvernement, faisant trembler à-la-fois son ancien souverain et tous les pachas qui l'environnoient.

PASTEUR (*J. D.*), hollandois. Les Etats-Généraux l'envoyèrent en 1795 à Londres pour réclamer les vaisseaux retenus dans les ports d'Angleterre; et au retour de cette mission, qui fut sans succès, on le nomma commissaire, et ensuite ministre plénipotentiaire de la Rép. batave près de celle de France, pour traiter de la paix.

PASTORET, maître des requêtes à la cour des Aides de Paris, membre de l'académie des Inscriptions et Belles-lettres, et connu par plusieurs ouvrages sur la législation. S'étant prononcé en faveur de la rév., le Roi le nomma ministre de l'intérieur en sept. 1790, à la place de M. de St. Priest; mais il occupa peu de temps le ministère, et fut élu successivement, le 30 janv. 1791 président du dép. de Paris, le 14 fév. procureur-syndic du même dép., le 3 sept. député de Paris à la Législat, et le 3 oct. président de cette assemblée. Au moment de la mort de Mirabeau, il avoit paru à la barre de l'Ass. Nat., comme présid. du dép., pour demander que l'église de Ste. Geneviève fût consacrée à recevoir les cendres des grands hommes que le corps législatif jugeroit dignes de cet honneur. A la première séance de la Législat. il adressa, à l'Ass. Constituante, un discours d'adieu, dans lequel il encensa ses prédécesseurs et tonna contre les *Rois-tyrans*. Le 25 oct. il parla avec force contre l'émigration, et proposa des mesures répressives, en ne les étendant qu'aux François qui, chargés de fonctions publiques, les avoient abandonnées au moment du danger. Le 25 février 1792 il pressa, par des raisons philosophiques, la suppression du tribunal de l'Université. Le 9 avril il proposa l'abolition graduelle de l'esclavage des Nègres. Le 20 av.

il appuya vivement le projet de déclarer la guerre à l'Autriche. Le 16 juin il fit décréter l'établissement d'une place et l'érection d'une statue de la liberté sur l'emplacement de la Bastille. Le 19 il présenta un rapport très-philosophique sur la nécessité de séparer de la religion les actes qui constatent les naissances, mariages et décès. Le 21 il repoussa avec force une motion de Couthon, qui vouloit qu'on pût rendre les décrets exécutoires sans la sanction du Roi. Le 30 il prononça un discours très-sage, pour inviter l'Assemblée à l'union, lui prouver que l'esclavage deviendroit la suite des troubles, et l'engager à faire punir les auteurs de l'attentat commis le 20 juin contre le Roi. Le 3 juillet il combattit avec force l'opinion de Tourné qui vouloit que l'Ass. s'emparât du pouvoir exécutif; et il demanda même que l'orateur fût sévèrement puni pour avoir osé faire une proposition inconstitutionnelle; mais une telle demande ne pouvoit alors avoir de succès. Le 28 il s'opposa avec une nouvelle vigueur à l'envahissement qu'on permettoit aux municipalités sur le pouvoir judiciaire, et présenta tous les abus que devoit entraîner cette espèce de despotisme. Ayant survécu au règne de la Terreur, il fut nommé en 1795 député du dép. du Var au Conseil des 500, et y devint un des plus fermes défenseurs du parti de la modération, en faveur duquel il s'étoit déjà déclaré vers la fin de la Législature. Dans toutes les discussions qui eurent lieu relativement à Job Aimé, il s'opposa toujours aux moyens violens et révol. Le 10 fév. 1796 il sollicita avec un ton d'enthousiasme les honneurs du Panthéon pour Montesquieu, et le 14 juin il prononça un discours très-éloquent sur le respect dû aux tombeaux. Le 1er. mai il avoit déjà parlé avec la même force en faveur des prêtres déportés, qu'on punissoit encore à cause d'une constitution religieuse qui n'existoit plus. Il déploya la même sensibilité et les mêmes talens le 11 août, à propos de l'administration des prisons de la Rép.; et huit jours après il fut élu président du Conseil. Dans le courant de sept., oct. et nov. il parla plusieurs fois sur la liberté de la presse, que le Directoire vouloit réprimer à sa manière; et balançant les avantages et les inconvéniens de cette liberté, ainsi que les projets des meneurs, il présenta des vues très-sages sur cet objet. Le 11 décem. il parla de nouveau en faveur des prêtres fugitifs, et ce discours est un des morceaux les mieux faits qu'il ait prononcés à la tribune. Il prenoit dès-lors une part très-active aux

divisions qui s'élevoient entre la majorité des Conseils et celle du Directoire, et le 13 fév. 1797, à la suite d'un tableau assez vif des brigandages qui se commettoient en France, il rappela que le code pénal avoit pourtant prévu, classé tous ces crimes, et qu'on ne pouvoit accuser que le pouvoir exécutif, s'il ne faisoit pas infliger les peines portées par les lois. Le 28 mai il présenta une motion d'ordre contre les lois révolutionnaires, et chercha à prémunir contre le retour de la Terreur, par une peinture énergique des crimes qu'elle avoit enfantés. Le 28 juin il parla en faveur des fugitifs de Toulon. Le 18 juill. ils se déclara contre l'approche des troupes que le Directoire appeloit vers Paris, et s'exprima d'une manière forte, mais calme, sur le renvoi des ministres qui avoient l'estime de l'Assemblée. Le lendemain il dénonça un article du *Rédacteur*, où l'auteur de ce journal (vendu au Directoire) se permettoit une sortie injurieuse au corps législatif. Le 22 il demanda la clôture des clubs, et pour appuyer son opinion il déroula aux yeux du Conseil le tableau des forfaits dont ils avoient souillé la révolution. Son énergie et son éloquence étoient également redoutables au triumvirat directorial, aussi fut-il un des premiers proscrits portés sur la liste de déportation dressée le 5 sept. 1797 (19 fructid. an 5). Ayant échappé néanmoins à l'exil de Cayenne, il se rendit en janv. 1798 à Oleron, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

PATOCHY, l'un des députés envoyés à Paris, en juin 1793, par la soi-disante Convention *Rhéno-Germanique*, assemblée à Mayence, pour demander la réunion de ce pays à la France.

PATRIN, député du dép. de Rhône et Loire à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI.

PATRIX, premier général en chef de l'armée des brigands d'Avignon. Ce jeune homme qui, par sa fougue, son audace, avoit mérité la confiance de cette horde d'assassins, n'avoit pas du reste dépouillé tout sentiment d'humanité, et il finit par être victime de celle qu'il osa montrer à Serian. Après le sac de cette ville par ses troupes, au commencement de 1791, son état-major le fit fusiller à Montreux comme coupable de trahison, parce qu'il avoit favorisé l'évasion d'un prisonnier que l'on vouloit massacrer: ce fut Jourdan-coupe-tête qui lui succéda. Mr. de Patrix le père, doublement malheureux par la rév., perdit quelque temps après (le 24 juin) un autre de ses fils, officier dans le régt. de Poitou infant., massacré

à Brest par la populace, comme aristocrate.

PATY DE DURAYET (*Bernard*), conseiller au parlement de Guienne, cond. à mort comme contre-révol., le 28 prair. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

PAULET, jacobin de Marseille. En juin 1793 il fut arrêté et traduit devant les tribunaux, pour avoir pendu 11 personnes : toute sa défense consista en des protestations réitérées qu'il *n'en avoit pendu que* 9, *et encore toutes aristocrates*.

PAULHIAC DE SAUVETAT, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Périgord aux Etats-Génér.

PAULSE (*Jacq.*), fermier général, âgé de 71 ans, cond. à mort le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice *de la conspir. du tabac*.

PAULTRES DESÉPINETTES (*le*), négt. à St. Sauveur, député du tiers-état du Baill. d'Auxerre aux Etats-Génér.

PAULUS (*Pierre*), offic. distingué de la marine hollandoise. Se trouvant présider les Etats de Hollande en fév. 1795, il les convoqua en toute diligence dans la nuit du 7 au 8, à raison des nouveaux événemens qu'amenoit l'invasion de l'armée françoise. On le continua presque malgré lui dans la place de président des Etats jusqu'à la mi-avril, et alors il fut un des députés chargés de conclure un traité de paix et d'alliance avec la France. Le 1er. mars 1796, jour de l'ouverture de la Conv. Nat. batave, il en fut élu président à l'unanimité; mais une maladie interrompit bientôt ses fonctions, et il mourut le 17. La Conv. décréta qu'il n'avoit cessé de bien mériter de la patrie, et fit remettre cette déclaration à sa veuve, ainsi que son écharpe tricolore.

PAUME, *femme* GAUTHIER-ST.-CREST (*J. M.*), âgée de 48 ans, noble, cond. à mort le 7 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où elle étoit détenue.

PAUTRIZEL, député de la Guadeloupe à la Conv. Nat., où il ne prit séance qu'après le procès de Louis XVI. Il s'occupa particulièrement du sort des colonies, pencha toujours en faveur du parti terroriste; et s'étant enfin déclaré contre la majorité de la Conv., lorsque les Jacobins attaquèrent l'Ass. le 20 mai (1er. prair.) 1795, il fut décrété d'accusation, à la séance du 25, et ensuite amnistié.

PAVÉE DE VILLEVIEILLE. *Voy. ce dernier nom.*

PAVIE, député du dép. de l'Eure au Cons. des 500 en 1797. S'y étant prononcé en faveur du

parti modéré, il fut cond. à la déportation le 5 sept. 1797 (19 fruc tid. an 5); mais il échappa alors à l'exil de Cayenne, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

PAYAN (*Claude-François*), adminis. du dép. de la Drôme. Au commencement de 1794 il fut appelé de Provence par ordre de Robespierre, (auquel il ressembloit au physique ainsi qu'au moral), pour être d'abord juré au trib. révol. de Paris, et ensuite agent national près de la commune de cette ville. Il en fut un des membres les plus scélérats, et les plus dévoués à Robespierre; il se constitua en conséquence le 9 thermidor (27 juil. 1794) en insurrection à la Commune, avec le maire Fleuriot, le commandant Hanriot, pour défendre leur protecteur; fut mis hors de la loi le même jour, et exécuté avec lui le lendemain. Il étoit né à Paul-les-Fontaines et âgé de 27 ans.

PAYEN, cultivateur, député du tiers-état d'Artois aux Etats-Génér.

PAYEN DE BOISNEUF, propriétaire, député du tiers-état du Baill. de Touraine aux Etats-Généraux. Il travailla successivement dans les comités des colonies, de marine, des recherches, et fut nommé en sept. 1791 un des hauts-jurés du dép. d'Indre et Loire.

PAYNE (*Thomas*), américain, l'un des fondateurs de la Rép. des Etats-Unis. Mde. Roland donne une idée assez juste de cet homme qui, tourmenté du besoin des révolutions, chercha à exciter des troubles en Angleterre dès que ceux de son pays furent terminés, et vint ensuite se jeter au milieu des factions françoises. „Il étoit, dit-elle, connu par des écrits qui avoient été utiles à la rév. d'Amérique, et auroient pu concourir à en faire une en Angleterre. La hardiesse de ses pensées, l'originalité de son style, l'audace avec laquelle il jette ses pensées, doivent produire de la sensation; mais je le crois plus propre à semer ces étincelles d'embrasement, qu'à discuter les bases ou préparer la formation d'un gouvernement. Il saisit, établit ces principes qui frappent les yeux, ravissent un club, enthousiasment une taverne: mais pour la discussion, ou le travail du législateur — à-peu-près nul talent." Voilà, le portrait d'un factieux, et non d'un homme d'état. Etant venu à Paris en juin 1791, il fit paroître à cette époque une affiche qui contenoit diverses questions relatives au départ du Roi, et tendoient à faire sentir la nécessité d'abolir une monarchie tombée dans l'avilissement; mais n'osant signer ce libelle, il em-

prunta le nom d'Achille Duchâtelet. Le 26 août 1792 Guadet lui fit obtenir, de la Législat., un décret de naturalisation, et en sept. il fut nommé député du dép. du Pas-de-Calais à la Conv. Nat. Le 20 nov. il opina par écrit sur le sort de Louis XVI, et déclara que le *ci-devant Roi faisant partie de la horde des brigands couronnés, il étoit juste, légitime et politique* de lui faire son procès. Cependant lorsqu'il fut question de la peine qu'avoit méritée ce prince, il s'opposa, autant qu'il étoit en lui, à sa mort, et vota pour son bannissement. Cette opinion fut en partie cause que Robespierre le fit, en juin 1793, exclure de la Conv. comme étranger. On l'y rappela à la fin de 1794, et étant sorti après la session du corps législat., il adressa, en mai 1796, au Cons. des 500, un ouvrage intitulé : *De la décadence et de la chute du système des finances d'Angleterre*, ouvrage dans lequel il annonçoit que ce gouvernement touchoit à sa fin. Payne ne produisit pas en France tout l'effet et n'obtint pas toute l'influence dont il s'étoit sans doute flatté; ne parlant pas le françois, quoiqu'il l'entendît, il n'osa jamais paroître à la tribune, et se vit toujours obligé de faire transmettre au public ses idées, ses ouvrages, ses discours même par son humble admirateur Lanthénas; ce qui exclut au moins tous succès oratoires.

PECHELIN (*le Baron de*), général-major suédois. Il fut un des chefs des conjurés qui formèrent le projet d'assassiner Gustave, projet qui fut exécuté par Ankarström. Convaincu de complicité, la cour de justice le cond. à mort et le tribunal suprême confirma la sentence; mais le roi ayant exigé, avant de mourir, que son frère fît grâce au complices d'Ankarström, l'arrêt porté contre Pechelin fut commué en une prison perpétuelle, et on l'enferma à Warburg, où il mourut en janv. 1796.

PÉCHEUR, député de la Moselle au Cons. des Anciens en sept. 1795. Il en sortit en mai 1799.

PEDRINI, député au congrès cisalpin. Il fut un des membres qui parurent le plus souvent à la tribune en 1797, et qui influèrent le plus sur les délibérations. Le 1er. janv. il proposa d'adopter la constitution françoise, sauf quelques modifications exigées par la localité; et il fit décréter ensuite, malgré l'opposition des Bolonois, que la constitution de Bologne étoit annullée par l'acte même de réunion. Le lendemain il insista sur la nécessité de travailler sans délai à la constitution, et demanda le rappel des ex-nobles et l'abolition du droit d'aînesse.

PÉGOT, négociant à St. Gau-

dens, député du tiers-état du pays de Comminges et Nébouzan aux Etats-Génér.

PÉLANQUE-BÉRAUT, procureur du Roi, député du tiers-état de la Sénéch. de Condom aux Etats-Génér.

PELÉ, député du dép. du Loiret à la Conv. Nat., où il refusa de voter comme juge dans le procès de Louis XVI, et prononça comme homme d'état la détention de ce prince pendant la guerre et son bannissement à la paix. Il devint ensuite membre du Cons. des 500, et en sortit en 1798.

PELET DANGLADE (*Jacques*), conseiller au parlement de Bordeaux, âgé de 75 ans, cond. à mort le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme aristocrate mis hors de la loi.

PELET, de la Lozère. *Voyez* PELLET.

PELISSIER, médecin, député du tiers-état de la Sénéch. d'Arles aux Etats-Génér.

PELISSIER, de St. Rémy, frère du précéd., nommé en sept. 1791 député-suppléant des Bouches-du-Rhône à la Législat., où il ne prit point séance.

Un des deux (*nous croyons que c'est le constituant*) fut nommé en sept. 1792 député du même dép. à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, sans motiver son opinion, *à l'exemple*, dit-il, *de Brutus, qui n'a pas laissé les motifs, qui le portèrent à poignarder César.* A la fin de décem. 1793 il fut secrétaire de la Conv., et en oct. 1795 il dénonça les représentans du peuple Chambon et Cadroy, pour n'avoir pas réprimé les assassinats commis dans le midi, pendant qu'ils y étoient en mission. Il fut employé après la session en qualité de commis. du Directoire.

PELLÉ, adminis. du dép. de Seine et Oise, nommé député de ce dép. au Cons. des Anciens en 1798, pour un an. Il y fut renommé en mars 1799, et passa en déc. au Corps-législ.

PELLEGRIN, curé de Sommercourt, député-suppléant du clergé du Baill. de Bar-le-Duc aux Etats-Génér. Mr. Collinet ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat.

PELLEMEULLE, né à Saint-Venant. Parmi cette foule de soldats françois qui ont étonné leurs ennemis par des traits extraordinaires de valeur, on remarqua en 1793 un nommé Pellemeulle, qui étant retenu à l'hôpital par 14 blessures reçues le 22 nov. à l'affaire de Mormale, s'en échappa quelque temps après, et s'élança par une croisée haute de 15 pieds, pour courir à Templeuve, où il entendoit livrer un combat vif et disputé. S'étant jeté dans la mêlée, il sauva le général Noël

qui alloit être pris, et reçut huit blessures nouvelles. La Conv. Nat. lui accorda le grade de lieutenant; mais sa vue et ses forces affoiblies par les blessures le forcèrent bientôt à renoncer aux fatigues de la guerre.

PELLERIN DE LABUXIÈRE, propriétaire, député du tiers-état du Baill. d'Orléans aux Etats-Gén.

PELLERIN, avocat à Nantes, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér.

PELLET, député du dép. de la Lozère à la Conv. Nat., où il ne vota point dans le procès de Louis XVI, se trouvant alors absent par congé. Sans s'être jamais prononcé fortement pour le parti modéré, il se montra toujours assez opposé aux Terroristes; et dans le courant de 1794 il parut souvent à la tribune pour parler contre les clubs, contre les agitateurs, et pour solliciter des lois qui pussent assurer les propriétés, la sureté personnelle, ainsi qu'une meilleure administration dans les finances. A la fin de sept. il fut nommé secrétaire et quelques mois après président de la Conv. En avril 1795 il prononça un très-long discours sur la situation intérieure et extérieure de la France, et dans cette espèce de tableau politique de l'Europe, il déploya, au milieu de quelques erreurs, d'assez grandes connoissances diplomatiques. Devenu membre du Conseil des 500, il y parla, le 23 sept. 1796, avec beaucoup de force en faveur de la paix, et présenta le vœu général du peuple pour cet objet; mais ses efforts ne lui attirèrent que des murmures d'improbation de la part de la majorité. Il sortit du Conseil le 20 mai 1797.

PELLETIER, député du dép. du Cher à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Le Directoire l'employa en qualité de commiss. après la session.

PELLETIER-FEUMUSSON, chanoine régulier et curé de Domfront, député du clergé de la Sénéch. du Maine aux Etats-Généraux, et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

PELLICOT, adminis. du dép. des Bouches-du-Rhône, député de ce dép. à la Législat. Le 22 nov. l'Ass. le nomma grand procurateur près de la Haute-cour-nat., séante à Orléans.

PELOUX, député-suppléant du tiers-état de la Sénéch. de Marseille aux Etats-Génér. M. Roussier ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat. On le vit par la suite prendre chaudement la défense des députés Girondins proscrits par la Montagne, et présider, le 12 juin 1793, le comité génér. des Sections de Marseille, qui adressa une proclamation à tous les répub.

franç., pour leur annoncer qu'il ne reconnoissoit plus la Conv., et qu'il alloit armer contre les tyrans qui venoient de mutiler ainsi la représentation nat. Cette adresse respiroit la plus grande énergie: il ne paroît pas cependant que Peloux soit tombé sous le fer des Terroristes.

PELTIER-FEUMUSSON. *Voy.* PELLETIER.

PÉMARTIN, avocat à Oleron, député du tiers-état du Bearn aux Etats-Génér., et ensuite du dép. des Basses-Pyrénées à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il siégea toujours parmi les modérés pendant la Conv., passa en sept. 1795 au Cons. des 500, en sortit en mai 1798, y fut réélu en mars 1799 et entra en déc. au Corps-législ.

PÉNAT, grand vicaire de Pontoise, député du clergé du Baill. de Chaumont en Vexin aux Etats-Génér.

PENEAU, député du dép. de l'Indre au Cons. des Anciens en sept. 1795.

PENIÈRES, député du dép. de la Corrèze à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il se montra néanmoins toujours assez opposé aux Terroristes, et après la chute de Robespierre il attaqua même ses suppôts avec beaucoup de chaleur. On le vit monter assez souvent à la tribune pour y parler sur les colonies, l'agriculture, les mouvemens populaires et sur d'autres sujets, que la vivacité de son caractère ne lui permit presque jamais de traiter sans beaucoup de véhémence. Il alla même jusqu'à accuser les Jacobins d'avoir fait empoisonner M. de Goltz, qui traitoit à Bâle de la paix entre la Prusse et la Rép. Lors du soulèvement qu'effectuèrent les Terroristes le 1er. avril (12 germ.) 1795 contre la majorité de la Conv., il fut maltraité dans les rues de Paris par leurs affidés, et l'on fit même feu sur lui; mais il parvint à s'échapper et à se réfugier dans le sein de la Conv. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en 1797, y fut aussitôt réélu, et passa en déc. 1799 au Tribunat.

PEPIN, député du dép. de l'Indre à la Conv. Nat. où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il fut assez constamment employé au comité de législation, passa en sept. 1795 au Cons. des 500, et en sortit en mai 1797

PERALDI, député de l'île de Corse à la Législat. Ayant été envoyé, en août 1792, comme commiss. à l'armée de la Fayette, ce général, d'accord avec la municipalité de Sedan, le fit d'abord arrêter, ainsi que ses collégues Kersaint et Antonelle; mais il fut

bientôt obligé de les relâcher et de reconnoître leurs pouvoirs. De retour en Corse après la session, Peraldi s'unit à Paoli, se jeta dans le parti anglois, et lorsque les troupes françoises reconquirent cette île, il fut contraint de s'enfuir, et s'embarqua, avec le vice-roi Eliot, en nov. 1796.

PERARD, député du dép. de Maine et Loire à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il rentra dans l'obscurité après la session.

PERCEVAL (*Alexandre-Philippe-Pierre*), fermier-génér., âgé de 36 ans, cond. à mort, le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. *du tabac.*

PERCEVAL DE FRILEUSE (*Charles-René*), fermier-génér., cond. à mort, le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. *du tabac.*

PERDREAUX, batellier à Nantes. Il fut l'agent favori du comité révol. de cette ville et de Carrier, qui le chargèrent particulièrement des Noyades. *Donnez-moi*, disoit-il un jour étant pris de vin, à un médecin qui le dénonça depuis, *donnez-moi une prise de tabac*, JE L'AI BIEN GAGNÉE; *car je viens d'en expédier 7 à 800.* — Comment donc vous y prenez-vous pour aller si vîte? lui demanda le médecin. — *Rien de plus aisé! quand je fais des baignades, je dépouille les hommes et les femmes, je les attache deux-à-deux, je les fais venir sur le bord de la Loire, ils montent dans mon bateau, et je les précipite ainsi la tête la première dans l'eau.* — Mais quelques-uns pourroient échapper en nageant. — Ah! quand cela arrive *nous avons des Gats pour les assommer.* Ce trait et plusieurs autres furent cités lors du procès du comité révol. de Nantes; mais Perdreaux n'y comparut point, soit qu'il eût déjà péri, ou qu'il se fût échappé.

PERDRY, avocat, ancien échevin de Valenciennes, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér.

Un Perdrix (*peut-être le même*) figura ensuite dans le trib. du 10 août 1792, dans le comité révol. de Paris en mai et juin 1793, et en 1794 dans la section de la Montagne.

PERÉ DU HAMEL. — *Voyez* PERRÉE.

PÉRÉ, ex-présid. du trib. crim. du dép. des Hautes-Pyrénées, député de ce dép. au Cons. des Anciens en 1797. Il se montra en nov. 1799 favorable à la rév. de St. Cloud, devint en conséquence membre de la commission-intermédiaire du Conseil, et en déc. du Sénat-conservateur.

PERÈS D'ARTASSAN, con-

seiller au parlement de Bordeaux, député du tiers-état de la Sénéch. de Mont-Marsan aux Etats-Génér. Il donna sa démission et fut remplacé par M. Dufau.

PERÈS, avocat à Mirande, nommé en 1789 député du tiers-état de la Sénéch. d'Auch aux Etats-Génér., et en sept. 1792 député-suppléant du dép. du Gers à la Conv., où il fut appelé vers la fin de la session (le 5 flor. an 3.) Etant passé au Cons. des 500, il y combattit, le 22 déc. 1796, dans un long discours, un projet d'amnistie proposé alors, et essaya de prouver que cette mesure étoit *immorale* et impolitique. Le 9 juil. 1797, après s'être opposé vainement au décret porté en faveur des fugitifs de Toulon, il s'élança hors de la salle, en éclatant en murmures contre la majorité. Il sortit du corps législ. en 1798.

PERÈS DE LA GESSE, avocat, député du tiers-état du pays de Rivière-Verdun aux Etats-Génér.

PERÈS, député de la Haute-Garonne à la Conv. Nat., où il refusa de prononcer comme juge sur le sort de Louis XVI, et demanda, comme législateur, que ce prince fût détenu pendant la guerre et banni à la paix. Par une suite de la modération de ses principes il sollicita, le 21 sept. 1794, la révision de toutes les lois *démagogiques*, rendues depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 27 juil. (8 therm.) 1794; mais sa motion fut écartée par l'ordre du jour. A la fin de la même année il parla avec chaleur en faveur d'un grand nombre de citoyens des dép. du Nord, presque tous cultivateurs, que les Jacobins avoient fait mettre en arrestation sous prétexte qu'ils avoient favorisé les ennemis extérieurs; et à la fin de 1795 il fut envoyé en mission dans ces dép., et près de l'armée de Sambre et Meuse. Devenu membre du Cons. des 500, il continua à se montrer ami de la modération, et on le vit entre autres combattre Perès du Gers, qui s'oppsoit à une amnistie proposée en faveur de tous les citoyens détenus pour opinions politiques, etc. Il avoit aussi, quelque temps avant, engagé le Conseil à dédommager en quelque sorte les parens des condamnés, en les autorisant à acquérir des biens nationaux avec les *bons* qu'on leur avoit délivrés en remplacement de leurs biens vendus. En janv. 1797 il fut nommé secrétaire du Conseil, et en nov. il défendit de nouveau la cause des malheureux, en invitant le corps législatif à s'occuper des hôpitaux, et démontrant l'absurdité de la loi qui les avoit dépouillés. Il sortit du Cons. en 1798, et fut aussitôt réélu à celui des Anciens.

PERETTI-DELLA-ROCCA, grand-vicaire d'Aleria, député du clergé de Corse aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

PEREYRA (*Jacques*), manufacturier de tabac, originaire Belge, né à Bayonne, dom. à Paris, âgé de 51 ans, cond. à mort, le 4 germ. an 2, par le trib. révol., comme conspir., c'est-à-dire comme complice de la faction des Hébertistes. Ce scélérat fut membre du comité-central-révol. de la Commune, qui, dirigé par Marat et composé presqu'en entier d'étrangers (*voy.* GUSMAN) causa tant de maux dans la capitale. Enfermé avec Défieux à St. Lazare, lorsqu'ils eurent déplu aux meneurs, ils y furent souvent visités par les Vincent, les Ronsins, et se firent un jeu d'y vexer les détenus honnêtes. On cite de lui le mot suivant à propos d'un voleur qui s'étoit évadé: „Il ne fait que se rendre justice: „les voleurs n'ont à se reprocher „que de petites foiblesses qui ne „les rendent pas coupables à mes „yeux." La haine de faction se chargea enfin de faire justice de Pereyra et de la plupart de ses collégues.

PERGEN (*le Cte. de*), ministre de la police et grand maréchal des Etats d'Autriche, sous Joseph II. En avril 1795 l'empereur François II l'envoya à Londres, pour ratifier les articles d'un traité de subsides conclu entre l'Autriche et l'Angleterre, et en 1797 il le nomma un de ses ministres au congrès de Rastadt.

PÉRIER, curé de St. Pierre d'Etampes, député du clergé du Bail. de cette ville aux Etats-Génér.

PERIER, ancien notaire à Paris, député du tiers-état du Baill. de Château-Neuf-de-Thimerais aux Etats-Génér.

PERIÈS. *Voy.* PERRIÈS.

PERIGNON, juge de paix à Montech, député de la Haute-Garonne à la Législat.

PERIGNON (*Dominique-Catherine*), génér. franç., commandant en chef l'armée des Pyrénées-Orientales en 1794 et 95. Pendant le cours de ces deux campagnes il remporta différentes victoires sur les Espagnols; notamment le 7 juin 1794 près de la Jonquière, le 17 nov. à St. Sébastien de la Mouga et à la Madelaine, le 20 du même mois à Escola (*ou Fighière*), où le général ennemi La-Union fut tué; (ce succès fit tomber le fort de Fighières, où il trouva 9000 hommes et 71 pièces de canon) et enfin le 7 mai 1795 dans son camp près de cette dernière ville. La paix ayant été conclue alors avec l'Espagne, il fut nommé à la fin de la même

année ambassadeur à Madrid. Il s'y rendit en avril 1796 avec une suite nombreuse, fut reçu avec distinction par les ministres et par le roi, qui lui fit cadeau d'un équipage et de chevaux de selle et il signa le 19 août, à St. Ildephonse, un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne.

PERIGNY (*le Marq. de*), député du tiers-état de St. Domingue aux Etats-Génér., où il intrigua d'une manière subalterne, sous les auspices des Lameth, ses cousins. Ayant voulu, pendant la Législat., aller révolutionner en Suisse, il y fut arrêté et cond. à être pendu: mais on commua cette peine en celle du pilori et du fouet. De retour en France, il parut à la tête du club jacobin de Strasbourg, et dans le courant de 1792 on l'y entendit prononcer en l'honneur des piques, sur la mort de Léopold et contre tous les rois, différens discours qui parurent être encore moins dictés par la scélératesse que par la démence.

PERIGORD (*Françoise de*), *femme* SINCLAIR-TEXIER, noble, âgée de 70 ans, née à Rochechouart, dom. à Lanton, dép. de la Haute-Vienne, cond. à mort, le 28 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant fait émigrer ses deux fils.

PÉRISSE-DULUC, libraire, député du tiers-état de Lyon aux Etats-Génér. Il y siégea dans le Côté-gauche; mais ses principes, assez modérés, et son peu de talent ne lui permirent pas d'y jouer un rôle; et ayant en 1793 embrassé à Lyon le parti anti-jacobin, il fut une des victimes immolées dans cette ville, après le siége qu'elle soutint contre les troupes conventionnelles.

PERNELLE, notaire à Lure, député du tiers-état du Baill. d'Amont aux Etats-Génér.

PERNOT (*N. J.*), noble, âgé de 80 ans, maréchal-de-camp, cond. à mort, le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

PEROTTE-VALHAUSY (*J. F.*), conseiller au parlement de Toulouse, âgé de 52 ans, cond. à mort, le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple, ayant pris part aux arrêtés du parlement de Toulouse des 25 et 27 sept. 1790.

PERRACHE (*Alexandre-Marie*), noble, cond. à mort comme contre-révol., en brum an 2, par la com. milit. de Lyon.

Il avoit servi dans Lyon, pendant le siége de cette ville, contre les Conventionnels.

PERRAU, homme de loi et juge de paix du canton de Sauge-

Fougereuse, député du dép. de la Vendée à la Législat.

PERRÉ-DUHAMEL, négociant à Grand-Ville, nommé en 1789 député du tiers-état du Baill. de Coutances aux Etats-Génér, et en sep. 1795 du dép. de la Manche au Cons. des Anciens. Il en sortit en mars 1799, et fut nommé en déc. membre du Tribunat.

PERREGAUX, banquier, nommé en déc. 1799 membre du Sénat-conservateur.

PERRET DE TRÉGADORET, avocat à Ploermel, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. En 1795 le dép. du Morbihan le nomma au Cons. des 500.

PERRET, homme de loi et officier municipal à Aurillac, député du dép. du Cantal à la Législat.

PERREY (*D. A.*), substitut du procureur-général du parlement de Toulouse, âgé de 60 ans, cond. à mort, le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple, ayant pris part aux arrêtés du parlement de Toulouse, les 25 et 27 sept. 1790.

PERRIER, négt, à Grenoble, nommé en déc. 1799 membre du Corps-législ.

PERRIER (*Marie-Magdeleine*), *veuve* FONTENOY, noble, âgée de 57 ans, cond. à mort, le 17 prair. an 2, comme conspir., ayant dit des rois coalisés: *Voilà donc les nôtres qui s'avancent; dans quinze jours il n'y aura plus de République.*

PERRIÈS, député du dép. de l'Aude à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et de toute sa famille, et leur bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre l'oppression exercée par les Jacobins, il fut compris dans les 73 députés décrétés alors d'arrestation, et réintégrés ensuite dans le sein de la Conv. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798.

PERRIN DE ROZIERS, avocat à Ville-Franche en Rouergue, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér.

PERRIN, procur.-syndic de Lons-le-Saulnier, député du dép. du Jura à la Législat.

PERRIN (*Pierre-Nicolas*), maire de Troyes, député du dép. de l'Aube à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il étoit négociant, et fournit à la Rép. pour 5 millions de toile de coton. Le 23 sept. 1793 Charlier le dénonça pour prétendue malversation dans cette fourniture, et il fut cond. le 20 oct. à 12 années de fers, après avoir été exposé pendant 6 heures; mais il mourut bientôt de honte et de douleur, et son juge-

ment ayant été annullé, on réhabilita sa mémoire après la chute de Robespierre, et on indemnisa sa veuve et ses enfans. Il étoit âgé de 42 ans.

PERRIN DE NOAILLY (*Claude*), noble, dom. à Poully-les Fleurs, cond. à mort comme contre-révol., le . . . . . an 2, par la com. révol. de Lyon.

PERRIN, député du dép. des Vosges à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. On le vit pendant toute cette session monter souvent à la tribune, pour entretenir l'Ass. d'objets de finance, et pour déclamer avec chaleur contre les Royalistes et quelque fois aussi contre les Terroristes. Quoique révolutionnaire ardent, il ne fut jamais tres-lié avec les Jacobins, et ne se souilla d'aucune cruauté particulière pendant le cours de ses missions dans les dép. du Nord et du Pas de Calais. Devenu membre du Cons. des 500, il continua à s'y occuper beaucoup de finances, en sortit en mai 1797, fut réélu en mars 1798 à celui des Anciens, se montra en nov. 1799 favorable à la rév. de St. Cloud, devint en conséquence membre de la com. intermédiaire de ce Cons. passa en déc. au Corps-législ., et fut son premier présid. à l'ouverture des séances.

PERRIN, accusateur-public près le trib. crim. de la Gironde, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

PERRIN-LA-FARGUE, député de l'Aveyron au Cons. des 500 en sept. 1795. Il en sortit en mai 1799.

PERROY, de St. Germain l'Epinasse, homme de loi, nommé en mars 1790 député au Cons. des 500, par le dép. de la Loire, pour un an.

PERRONNET DE BEAUPRÉ (*Claude-Joseph*), noble, capit. au régt. d'Auvergne, âgé de 61 ans, cond. à mort comme contre-révol., le 3 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

PERROT (*Angélique-Pierre*), président de la chambre des Comptes de Paris, âgé de 56 ans, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

PERROT (*Ant. Nicol.*), président de la cour des Aides de Paris, âgé de 57 ans, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

PERROT (*Aug. J. B.*), noble, âgé de 23 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les

prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

PERROY (*Claude*), ex-maître des comptes à Dijon, âgé de 60 ans, cond. à mort, le 21 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple.

PERRUQUET DE BÉVI (*Jacques-Anselme*), noble, âgé de 69 ans, cond. à mort, comme contre-révol., le 26 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

PERRUQUET, frère du précédent, (*Claude-Nicolas*), noble, âgé de 67 ans, cond. à mort, le 14 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-révol.

PERSONNE, député du dép. du Pas-de-Calais à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en 1798.

PERVINQUIÈRE, avocat à Fontenay-le-Comte, député du tiers-état de la Sénéch. du Poitou aux Etats-Génér.

PERY (*G. X. C.*), homme de loi, âgé de 38 ans, membre de la com. populaire de Bordeaux, cond. à mort, le 16 frim. an 2, par la com. milit. de cette ville, comme *rangé dans la classe des modérés, et parce que, sous l'Ass. Constituante, il déclamoit contre le vertueux Robespierre.*

PESKAY, député de la Dordogne au Cons. des Anciens en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5.)

PETERSEN, habitant de Spire. Il fut maire de cette ville et l'un des chefs du club jacobin en 1792 et 93, pendant le séjour qu'y firent les François.

PETIET, député d'Isle et Vilaine au Conseil des Anciens en sept. 1795. Le Directoire l'appela le 7 fév. 1796 au ministère de la guerre, qu'il conserva jusqu'au 23 juil. 1797. Le dép. de la Seine le nomma en mars 1799 au Cons. des 500, et après la rév. du 18 brumaire (9 nov.) il devint un des adjoints au ministre de la guerre Berthier.

PETINIAUD, député de l'île de St. Domingue au Cons. des 500 en 1795.

PÉTION DE VILLENEUVE (*Jérôme*), avocat assez obscur à Chartres, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér., où il se distingua par un dévoûement complet au parti révolutionnaire. Avec un physique heureux, des talens médiocres, un caractère assez entreprenant, mais cependant foible dans les dangers, il devint un des premiers accélérateurs de la révolution. Le 18 août 1789 il combattit avec force une motion de Mirabeau tendante à renvoyer la déclaration des droits de

de l'homme après la constitution. Le 1er sept. il se déclara pour le *veto* suspensif à accorder au Roi. Le 5 il parla en faveur de la permanence et de l'unité du corps législatif. Le 5 oct. il dénonça avec feu la prétendue orgie des Gardes-du-corps, et seconda les desseins de la faction d'Orléans, à laquelle il étoit alors entièrement dévoué. Le 8 il proposa de retrancher de la formule des titres du Roi les mots *par la grâce de dieu: C'est calomnier dieu*, sécria-t-il; *Charles IX étoit-il aussi Roi par la grâce de dieu?* Le 31 il attaqua avec assez d'art et de force le discours de l'archevêque d'Aix en faveur des biens du clergé; et chercha à prouver que les richesses ne faisoient que corrompre cet ordre et nuire à sa véritable utilité. En oct. il fut nommé membre du premier comité de Sureté-Générale. Dans le courant de 1790 on le vit soutenir avec le même zèle le parti jacobin. Il s'opposa notamment à ce que la justice se rendît au nom du Roi, à ce qu'on laissât à ce prince le droit de paix et de guerre; et fut ensuite un des défenseurs de Marat contre Malouet, et des meurtriers d'Avignon contre l'abbé Maury. Le 4 décem. l'Ass. Nat. l'élut son président. Le 17 janv. 1791 il prononça un long discours sur l'organisation des jurés, et le 27 fév. il se permit une sortie violente contre un article proposé par le comité de constitution, portant que *toute invitation faite au peuple de désobeir à la loi est un crime*; il déclama avec une espèce de fureur contre cette opinion, et resta enfin presque seul dans la salle, ce qui lui arrivoit assez souvent, lorsqu'il s'emparoit de la tribune. Le 11 mars il plaida la cause des gens de couleur, et parla le 22 en faveur de la régence élective. En juin il fut nommé président du trib. crim. de Paris, et lorsque l'Ass. apprit ensuite le départ de Louis XVI, il fut un des trois commissaires chargés d'aller chercher ce prince à Varennes. S'il ne fut pas, pendant la route, aussi insolent avec le roi que Latour-Maubourg, il n'eut pas non plus pour lui les égards d'humanité que Barnave témoigna à ce malheureux prince. Au reste lorsque les membres de l'Ass. Nat. s'étoient retirés des Jacobins, Pétion y étoit resté, lui sixième; et il ne trahit pas ensuite la confiance de cette société, ni celle du duc d'Orléans, lors de la discussion sur l'évasion de Louis XVI. Il attaqua la *prétendue inviolabilité* de ce monarque, et demanda qu'il fût jugé par une convention nommée *ad hoc*. Le 28 août il prononça un discours en faveur de l'insurrection militaire, et assura que les officiers seuls étoient constamment coupa-

bles de tous les troubles qui survenoient dans leurs corps. A la fin de sept. le duc d'Orléans l'envoya en Angleterre (*) préparer, avec Voidel, des magasins pour les blé qu'il vouloit exporter de France, afin d'y causer une nouvelle disette; cette spéculation ne réussit pas (*voy.* ORLÉANS), mais à son retour il obtint la place de Maire, dans laquelle il fut installé le 18 nov. C'est de cette époque que date sa véritable influence, ainsi que les outrages dont il ne cessa d'abreuver Louis XVI, tantôt par des affiches, tantôt par les insurrections dont il fut un des principaux directeurs. Le 20 juin sur-tout il mania les révoltés avec le plus grand empire; et rien n'égale la cruauté et la lâcheté avec laquelle il insulta à l'impuissance du Roi, tant dans le sein de l'Assemblée qu'au château des Tuileries. Le lendemain Louis XVI lui parla avec fermeté et le traita même assez mal; pour s'en venger Pétion fit aussitôt imprimer sa conversation avec ce prince, espérant par ce moyen animer encore le peuple contre lui. Cependant le dép. de Paris eut le courage de le suspendre de ses fonctions le 6 juill., et le Roi confirma cette suspension: mais Pétion fit aussitôt agir les assemblées sectionnaires, qui le redemandèrent à grands cris; (on vit alors la populace parcourir les rues en répétant: *Pétion ou la mort!*) et le 12 il parut lui-même à la barre, non pour se justifier, dit-il, mais pour provoquer un justice sévère. Dans un discours très-long, il s'occupa en effet moins à se défendre qu'à lancer contre la Cour et le département une foule d'injures, qui lui méritèrent les applaudissemens des tribunes et la levée de la suspension prononcée contre lui. Cependant cette tracasserie le rendit plus timide, ou du moins plus circonspect dans la journée du 10 août, où il montra une irrésolution et prit successivement des mesures contradictoires, qui parurent aux yeux de quelques personnes les effets de la crainte, et à ceux du plus grand nombre le résultat des réflexions d'un homme, qui cherchoit à se mettre à l'abri de toute responsabilité, si le crime ne réussissoit pas. Mais les résultats mêmes, ses propres aveux et ceux de ses complices ou amis, ont résolu tous les doutes que l'on pouvoit avoir sur ses intentions pendant cette journée. Dès le 3 août il avoit demandé formellement à l'Assemblée, au nom de la commune, la déchéance du Roi; de-

(*) Mercier attaché, pendant la Conv., à la même faction que lui, dit expressément dans son NOUVEAU TABLEAU DE PARIS, qu'il *y alla avec Mde. de Genlis.*

puis plusieurs jours il sondoit les esprits par les rapports qu'il faisoit à la Législat. sur l'état de la capitale; le 10, pour se décharger de toute responsabilité, il eut soin de se faire consigner chez lui par la canaille à ses ordres, à l'instant même où ses affidés préparoient l'attaque du château, et où il envoyoit à Mr. de Mandat ordre de le défendre. Ce qui prouve la réalité de cette *prudente comédie*, ce sont les applaudissemens que ne cessoient de lui donner ces mêmes hommes qui le tenoient en arrestation. Dès qu'il le voulut il en sortit, pour aller à l'Ass. aduler le peuple, se charger de la police des séances, des fonctions du comité de surveillance, et conduire ensuite la famille royale au Temple. Dans une lettre qu'il publia par la voie des journaux le 10 nov. 1792, il dit lui-même *qu'il n'avoit pas peu contribué à amener le 10 août.* Le jacobin Prudhomme, après avoir rapporté sa pétition du 3, et nommé toutes les factions qui concoururent à la journée du 10, ajoute: „Pétion n'étoit pas plus tranquille; chacun de ces meneurs avoit sa sorte d'ambition;" et Mercier, son ami, dit expressément „qu'il visita les postes du château *pour assurer le succès de l'attaque;* mais qu'on regardoit alors ses jours comme si précieux, qu'un décret le manda pour l'arracher aux périls qu'il eût pu courir, et qu'on mit sur une porte des Tuileries cette inscription: *Ici le maire de Paris eût été assassiné, si un décret n'eût sauvé ses jours.*" Il ajoute qu'à l'ouverture de la Conv. certains membres vouloient faire de Pétion un dictateur ou un souverain; et il rappelle, à l'appui de cette opinion, que c'étoit lui qui présidoit l'Ass., lorsque Manuel proposa de loger le président aux Tuileries, de l'environner d'une garde imposante, etc.; mais du reste il le prétend par des massacres de sept.; et c'est en cela qu'il contredit Prudhomme, qui assure que *le maire, les ministres, etc. étoient d'accord.* Nous ne déciderons pas s'il eut part ou non à ces massacres; nous croyons cependant qu'il les improuva; mais il est certain qu'il ne fit aucune démarche efficace pour les arrêter, tandis que sa place l'y obligeoit d'une manière si impérative (*Voy.* MANDAR); et il faut convenir que Prudhomme l'attaque avec avantage lorsqu'il rapporte le discours même qu'il tint à l'Ass., et dans lequel il avoua qu'ayant paru deux fois à la Force, il y avoit fait cesser deux fois les massacres, mais qu'*on les avoit ensuite achevés.* Combien est criminel l'homme public qui peut si facilement arrêter le sang et qui le laisse couler. Ce fut un spectacle assez curieux que de

le voir venir ensuite, le 6, à l'Ass., inviter les représentans à jeter un voile sur ces événemens, leur assurer qu'il n'en avoit été instruit que lorsqu'il n'étoit plus temps d'y remédier; et surtout d'entendre Herault-Séchelles, président, lui répondre que l'Ass. *étoit satisfaite d'opposer à des événemens malheureux un homme de bien tel que lui, et qu'elle se reposoit sur sa sagesse.* Nommé alors député d'Eure et Loire à la Conv., il fut le 1er présid. de cette assemblée, qui à sa première séance publique (le 21 sept.) décréta l'abolition de la royauté. Depuis cet instant jusqu'à la mort de Louis XVI, il monta presque chaque jour à la tribune pour presser la mort de ce prince (*Voy. au sujet de cette conduite envers le roi l'article* Manuel); et on le vit encore à cette époque s'occuper des intérêts du duc d'Orléans, au parti duquel il parut assez constamment attaché. Cependant en nov. commença à éclater entre lui et Robespierre, qu'on avoient nommés jusque-là (sur-tout à l'Ass. Constituante) les deux doigts de la main, une haine qui finit par lui devenir fatale; et il fit même paroître alors (le 10) un discours et une lettre, qui seront des monumens précieux pour l'histoire, à raison des renseignemens qu'ils contiennent sur l'année 1792, et en particulier sur Robespierre, Marat, Brissot et sur lui-même. Les séances du 10 avril et jours suivans furent consacrées presqu'en entier aux luttes de ces deux champions, qui trouvant le théâtre de la rév, trop étroit pour eux, se jurèrent, en présence de leurs collégues, une guerre à mort; mais enfin Robespierre, Danton et la Commune l'emportèrent; et le 2 juin Pétion (ainsi que ses complices) fut décrété d'accusation, et mis hors de la loi le 28 juill. Il réussit d'abord à s'échapper de chez lui, où il étoit gardé par un gendarme; mais il fut trouvé par la suite, avec Buzot, mort de faim ou assassiné, et à moitié dévoré par les animaux, dans un champ du dép. de la Gironde. Telle fut la fin d'un homme qui avoit été une des idoles les plus chères au peuple de Paris. Mercier dit qu'il avoit une contenance fière, une figure assez belle, le regard affable; et tout en convenant qu'il joiguoit à cela quelque chose de compassé, de faux, d'apprêté, qui inspiroit la défiance, il rend justice à sa finesse, mais exagère ses talens et sur-tout ses moyens oratoires. Quant à Mde. Roland, si prodigue de louanges envers tous les gens de son parti, elle en a accablé Pétion, qu'elle peint comme un *homme de bien*, un *bon homme*, probe, *franc*, *vertueux*, obligeant; mais elle reconnoît qu'il

est froid orateur, et lâche dans son style, comme écrivain.

PETIOT, procureur du roi à Châlons sur Saône, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér.

PETIT, cultivateur à Magnicourt, député du tiers-état de la province d'Artois aux Etats-Génér.

PETIT, négociant et juge de paix à Chamarande, district d'Etampes, député du dép. de Seine et Oise à la Législat.

PETIT (*Michel-Edme*), député du dép. de l'Aisne à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Cet homme, qui se donnoit pour un élève de J. J. Rousseau et un ennemi des prêtres, se déclara pourtant d'une manière assez constante et assez courageuse contre les Terroristes; on le vit, après avoir déclamé contre les rois et la religion, s'élever avec la même force contre Marat, s'écrier, le 25 mai 1793, que *les départemens n'avoient point envoyé des députés pour être témoins des farces de ce pantin féroce*, et solliciter un décret d'exclusion contre tous les députés qui se permettroient des termes injurieux dans les discussions. Le 14 sept. 1794 il fit un long rapport sur les moyens que les Terroistes avoient employés pour comprimer la France. On l'avoit vu proposer aussi que tout député fût tenu à présenter l'état de sa fortune. Il ne passa point aux Conseils.

PETIT-JEAN (*Madeleine*), habitante de Paris et mère de 17 enfans. Elle s'enrôla, comme canonnier, dans un des bataillons de Paris, et servit contre les Royalistes de la Vendée, qui la firent prisonnière et la relâchèrent ensuite. La Conv. Nat. lui accorda, le 13 juin 1794, une gratification de 500.

PETIT-JEAN (*François*), trésorier des guerres à Toul. Il devint commissaire ordonnateur au moment de la rév., et fut employé successivement aux armées sous Dumouriez, Dampierre, Custine et Houchard. Après avoir échappé à une foule de dénonciations présentées contre lui par les Jacobins, il succomba en sept. 1793, et fut enfermé à l'Abbaye. Le trib. révol. lui fit alors son procès et, le 18 flor. an 2, il fut cond. à mort, comme complice de Dumouriez, et ayant, par suite, laissé l'armée et les places du Nord sans subsistances.

PETITJEAN, député de l'Allier à la Conv., où il vota pour que Louis XVI fût exécuté sans sursis. (*On ne trouve point son nom dans l'appel nominal sur la peine à infliger à ce prince, mais seulement dans celui relatif à la question du sursis.*).

PETIT-MANGIN, procureur du Roi à St. Diez, député du tiers-

état du Baill. de Mirecourt aux Etats-Génér. Le dép. des Vosges le nomma en sept. 1791 membre du Haut-Jury nat.

PETRASCH, général autrichien. En 1794 il servit comme général-major à l'armée des Pays-Bas, et montra de la bravoure, notamment le 17 avril à Bohain. Devenu feld-maréchal-lieutenant au commencement de 1796, l'archiduc Charles lui confia le commandement de Manheim en juillet, époque où les François pénétrèrent en Franconie et en Bavière. En sept., voyant l'armée de Jourdan dans la déroute la plus complète, il sortit de Manheim avec sa garnison, chassa le 13 un petit corps ennemi qui occupoit Bruchsal, se fit joindre par la garnison de Philipsburg; et cette division, augmentée encore d'un corps de cavalerie que Mr. de Meerfeldt lui amena de la grande armée, se porta sur Kell et en forma l'attaque. Elle emporta d'abord la plus grande partie des retranchemens ennemis; mais quelques bataillons ayant défendu les dernières redoutes en désespérés, les François eurent le temps de recevoir du renfort, et repoussèrent avec perte les troupes de M. de Petrasch jusqu'à Bischofsheim. Conformément aux ordres de l'Archiduc, ce général se porta aussitôt sur Stutgard, où il arriva le 24, et s'étendit ensuite vers Vilingen et Doneschingen, pour gêner la retraite de Moreau; mais ce dernier envoya contre lui un corps qui le repoussa de ces dernières positions, et s'ouvrit un libre passage. En 1800 il servit à l'armée du Rhin, et commanda dans la forteresse d'Ulm.

PEUVERGUE, député du Cantal à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. Peu de temps après le procès de ce prince il donna sa démission, et fut arrêté à Nevers, au moment où il retournoit dans son dép.; mais un décret de la Conv. lui rendit la liberté.

PEYNIER (*de*), chef d'escadre au service de France et gouverneur de St. Domingue. Il se trouvoit commander dans cette île au moment de la rév., et il vint à bout, par sa fermeté, de retarder, au moins de quelque temps, les malheurs qui dévastèrent ensuite cette colonie.

PEYRAS DE JUGEATS (*Jeanne*) noble, domiciliée à Aurillac, dép. du Cantal, condamnée à mort, le 19 sept. 1793, par le trib. crim. de son dép., comme contre-révol.

PEYRE, député du dép. des Basses-Alpes à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre le tyrannie de la Montagne, il fut compris dans la proscription lancée alors contre

73 députés, retira ensuite sa signature, mais ne fut néanmoins réintégré dans ses fonctions qu'en déc. 1794, c. à. d. en même-temps que ses autres collégues. En juin. 1795 il fut représentant du peuple près des armées d'Italie, passa en sept. au Cons. des 500 et en sortit en 1798.

Un Peyre fut en 1791 membre influent des Cordeliers, et se trouvoit présider cette société lorsqu'elle prit, le 17 avril, le célèbre arrêté par lequel elle dénonça à la nation le premier fonctionnaire public (Louis XVI), pour avoir entendu la messe d'un prêtre insermenté, avoir communié de ses mains, etc.

PEYROT (*J. F.*), conseiller au parlement de Toulouse, âgé de 59 ans, cond. à mort, le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple, ayant pris part aux arrêtés du parlement de Toulouse les 25 et 27 sept. 1790.

PEYRUCHAUD, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Castel-Moron d'Albret aux Etats-Génér.

PEYSSARD (*Jean-Pascal-Charles*), garde du corps du roi de France, chevalier de St. Louis, député du dép. de la Dordogne à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, auquel il avoit deux fois prêté serment de fidélité. Si le plus grand degré de la scélératesse est de commettre des crimes sans nécessité, et d'imputer, contre toute évidence, des forfaits aux victimes qu'on a immolées, Peyssard est sans doute un des hommes les plus vils qu'ait démasqués la révolution. Ce fut lui qui, au scandale des révolutionnaires même les plus outrés, prononça contre la mémoire de Louis XVI un discours plus absurde encore que cruel, et dans lequel il accusa ce prince, *d'avoir empoisonné François Gammain, serrurier*, (*voy. à ce sujet l'article de* Musset *qui avança le premier cette étrange calomnie*) et où il assuroit que *Louis avoit montré dès son enfance cette perversité qui caractérise le despote, et qu'il avoit fait sur des animaux l'apprentissage de cette brutalité, qui a rougi les pages de la révolution du sang versé par ses mains homicides*. Fortement attaché au parti de la Montagne, il s'occupa constamment, après la chute de Robespierre, à ramener le règne de la Terreur; et s'étant montré un des chefs de la révolte qui éclata le 1er. prairial an 3 (20. mai 1795) contre la Conv. Nat. et coûta la vie au représentant Feraud, il fut décrété d'arrestation le même jour, le lendemain d'accusation, et condamné le 18 juin à la déportation. Pendant la séance du 1er. prairial il avoit demandé la destitution de toutes les au-

torités créées depuis le *9 thermidor* : on sent ce que promettoit une telle démarche.

PEZONS, avocat à Alby, député du tiers-état de la Sénéch. de Castres aux Etats-Génér. Il devint par la suite juge au trib. crim. du dép. du Tarn, et fut nommé en mars 1799 au Cons. des Anciens.

PFLIEGER, aîné, cultivateur à Altkirch et procureur-syndic d'Huningue, député du tiers-état du Baill. de Béfort et Huningue aux Etats-Génér., et ensuite du dép. du Haut-Rhin à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI. Il passa ensuite au Conseil des 500, et en sortit en 1798.

PHÉLINES, offic. du Génie au service de France, député de la noblesse du Baill. de Blois aux Etats-Génér. Il embrassa le parti de la minorité de son ordre, protesta le 19 juin contre la majorité, se réunit au tiers-état, et resta néanmoins dans l'obscurité.

PHÉLIPPEAUX (*Pierre*, — *écrit souvent* PHILLIPEAUX), homme de loi, député de la Sarthe à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, après avoir vivement pressé le procès et le jugement de ce prince, notamment le 4 et le 25 décem. 1792, jours où il proposa de condamner le Roi sans désemparer, et appuya la motion de Bourdon, qui vouloit que les soldats blessés le 10 août fussent présens au jugement, pour offrir aux députés des preuves convaincantes de la trahison de Louis XVI. Pendant le reste de cette année et une partie de 1793 il se montra un des jacobins les plus outrés et les plus délirans de l'Assemblée. Il fut le seul qui osa, avec Duhem, soutenir, le 10 mars, le projet présenté par Robert Lindet pour la formation d'un trib. révol. sans jurés, projet que Barrère lui-même traita de *monstruosité*, (*voy. à ce sujet l'article* Lindet), et ce fut lui qui, le 6 avril, demanda que la promesse faite par la Conv. d'une somme de 300 mille livres à quiconque livreroit Dumouriez fût étendue aux étrangers, et que même si quelque émigré vouloit remplir cette tâche, il lui fût accordé de pouvoir rentrer en France et dans tous ses biens, ainsi que sa famille. Il seroit difficile de s'imaginer qu'un tel homme eût jamais pu encourir le reproche de modérantisme; cependant, ayant été, en juin, envoyé en mission dans la Vendée, la haine de parti l'engagea bientôt à dénoncer, à la tribune ainsi que dans une volumineuse brochure, les généraux jacobins qui y commandoient, comme perpétuant cette guerre par leurs cruautés, et ensuite le comité de Salut-public lui-même, comme complice de toutes ces mesures. Un caractère aussi

hardi ne pouvoit que déplaire aux chefs des Terroristes; aussi le fit-on arrêter comme conspir. le 30 mars; et le 5 avril le trib. révol. le cond. à mort, pour avoir attaqué le gouvernement par ses écrits; avoir calomnié Marat, s'être déclaré le défenseur de Roland, etc. etc.; et on lui reprocha sur-tout de s'être prononcé, lors du procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple. (Il avoit en effet proposé cette mesure dans le comité de législation, mais il avoit ensuite voté contre, lors de l'appel nominal.) Son véritable crime étoit de s'être uni à la faction de Danton. Il étoit né à Femère et âgé de 35 ans. On a publié les deux dernières lettres qu'il écrivit à sa femme avant sa mort: il y prononce les noms de probité, de vertu, de justice, et ceux du ciel et de la mort avec un calme, un orgueil et une résignation, qui pourroient sans doute en imposer à ceux qui ne l'ont pas entendu à la tribune, provoquant les sanglantes lois de la Terreur. Il est cependant juste de dire qu'il paroît que chez lui, ainsi que chez quelques-uns des ses complices, que nous avons eu le soin de désigner, le crime fut plutôt le résultat de la violence que de la noirceur de son caractère.

PHILIBERT DE ST. JULIEN, administrateur du dép. du Var, député de ce dép. à la Législat.

PHILIPPE, du Léman, commis. près l'adminis. du dép., député au Cons. des Anciens en mars 1799. Il fut employé dans différentes missions pendant le règne de la Terreur, continua à professer les mêmes principes lorsqu'il fut admis au corps législ., et comptoit alors parmi les Jacobins de la capitale.

Un autre PHILIPPE, de la Meurthe, fut un des plus fougueux agens du régime révol. dans ce dép. pendant le règne de la Montagne.

PHILIPPE, du Mont-Blanc, commiss. près le trib. correctionnel d'Annecy, député au Cons. des 500 en mars 1799.

PHILIPPON (*Marie-Jeane*), femme de Roland ministre de l'intérieur, âgée 39 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort le 18 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant participé à une conspir. contre l'indivisibilité de la Rép., en réunissant chez elle les principaux chefs de cette conspir. et entretenant des correspondances avec eux. — *Voy.* ROLAND.

PHILIPPSTADT (*le prince de* HESSE), commandant de Bois-le-Duc, en 1794. Cette ville ayant été attaquée par les François, il la leur rendit le 9 oct., sans qu'ils eussent tiré un seul coup de canon contre les ouvrages de la place,

et leur livra 300 émigrés qui se trouvoient dans la garnison, et qui furent fusillés.

PHORTIEN DÉPINAY (*N. A. M. M.*), noble et lieutenant-colonel d'infanterie, âgé de 58 ans, cond. à mort le 21 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

PICARD (*Claude-Augustin*), habitant de Troyes. Le 9 sept. 1789 il commit sur Mr. Huez, maire de cette ville, (*voy. ce nom*) des cruautés inouïes, et finit, secondé par la populace, par le tuer et le promener dans toutes les rues. Le 27 nov. il fut cond. à être rompu vif, et ses principaux complices à différentes peines afflictives.

PICARD DE LA POINTE, lieutenant de la vénerie du Roi, député du tiers-état du Baill. de St. Pierre-le-Moutier aux Etats-Génér.

PICAULT, député de Seine et Marne au Conseil des Anciens, en sept. 1795. En sept. 1796 il fit un rapport favorable aux prêtres qui avoient été précédemment condamnés à la réclusion. Il sortit du Cons. en 1799, y fut aussitôt réélu, et passa en déc. au Tribunat.

PICHARD (*Nicolas*), président au parlement de Bordeaux, âgé de 61 ans, cond. à mort, le 12 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant fait émigrer sa fille et son gendre en Espagne.

PICHEGRU, général au serv. de France, naquit à Arbois en Franche-Comté en 1761, d'une famille honnête quoiqu'obscure et peu riche. Il fit ses premières études au collége d'Arbois, et sa philosophie chez les Minimes de cette ville. Montrant une aptitude et un goût décidé pour les siences exactes, les Minimes l'engagèrent à aller répéter la philosophie et les mathématiques à leur collége de Brienne. En enseignant ces sciences il acheva de s'y fortifier lui-même, et quittant bientôt Brienne, (où il n'avoit point fait de vœux, quoique quelques personnes l'aient d'abord cru) il s'enrôla dans le 1er. régt. d'artillerie. Les officiers de ce corps ne tardèrent pas à s'apercevoir de l'instruction et des dispositions précieuses que possédoit ce jeune homme, et le nommèrent presqu'aussitôt sergent. Embarqué durant les dernières années de la guerre d'Amérique, les connoissances étendues qu'il possédoit déjà, et son goût pour le travail, le mirent à même d'observer avec fruit tout ce qui a rapport à la guerre maritime, et d'étendre encore ses propres idées par d'utiles comparaisons. En 1789 il se trouvoit occuper le grade d'adju-

dant (*), et alloit, au moment de la rév. être élevé à celui d'officier. La réputation dont il commençoit à jouir, le fit appeler alors au commandement d'un bataillon de Gardes-nat. dans lequel tous les chefs désespéroient, après maintes tentatives, de pouvoir introduire l'ordre et la subordination. Pichegru accepta, et y établit bientôt une discipline exacte, au moyen de cette fermeté et de cette vigueur, aussi calmes que soutenues, qui l'ont éminemment distingué pendant tous ses commandemens. En 1792 il fut employé dans l'état-major de l'armée du Rhin, parcourut rapidement les grades de génér. de brigade et génér. de div., et prit en 1793 le commandement en chef de cette même armée, après qu'elle eut été défaite et presque désorganisée dans les lignes de Weissenbourg et dans sa retraite jusqu'à la Zorn. On a dit avec quelque espèce de justice que Dumouriez avoit été le premier général qui (dans cette guerre) eût appris aux François à se battre; mais il est certain que Pichegru fut le premier qui leur apprit à vaincre. En Alsace ainsi qu'en Flandre, il trouva le territoire françois envahi, les armées découragées et presque dispersées; et sur un point comme sur l'autre il n'abandonna le commandement qu'après avoir fixé la victoire dans son camp. Qu'on nous permette ici une digression que semble commander le sujet. Le public, qui voit les résultats sans presque jamais remonter aux causes, place généralement Pichegru, Moreau, Buonaparte à la tête de tous les génér. franç. Cependant Hoche, Jourdan, et beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de nommer ici, ont aussi remporté des victoires, même des victoires très-éclatantes: néanmoins on ne les met et on ne les mettra jamais qu'en seconde ligne. C'est que les trois premiers, outre ces talens généraux, nécessaires à l'homme de guerre, ont possédé éminemment et au dernier degré une de ces qualités qui annoncent le génie et font le grand capitaine: Buonaparte cette audace de conception, cette promptitude d'exécution qui réparèrent toujours les fautes nombreuses qu'il fit, ou l'élevèrent en quelque sorte au-dessus de ces fautes mêmes: Moreau, plus sage, plus savant, cet art de la manœuvre qui prévoit, prépare les résultats, et fait autant, avec moins d'éclat et moins de sang: Pichegru enfin, qui eut souvent la har-

(*) Les officiers de ce régt. rapportent qu'à cette époque, investi de la confiance du colonel, et chargé de tous les détails du corps, il en étoit de fait, pour-ainsi-dire, le véritable chef.

diesse de l'un et toujours la profondeur l'autre, une conception vaste et cette science de juger les circonstances, ses propres moyens et ceux de ses ennemis, sience qui ne donne pas les talens, mais les complète quand elle s'y trouve jointe; et ce qui assure à jamais sa gloire, c'est qu'il fut l'inventeur du nouveau genre de guerre qui procura ensuite tant de victoires aux François. Voyant qu'il avoit à combattre, avec des troupes braves, mais peu aguerries et toujours prêtes à se laisser décourager par les retards, contre des armées froides, mais patientes et pourvues d'une nombreuse cavalerie, il imagina son système de guerre de tirailleurs, d'artillerie volante, d'attaques sans cesse répétées, qui rendit presque inutile la cavalerie ennemie, neutralisa l'ensemble et la discipline allemande, excita l'amour-propre et soutint la constance du soldat françois, au génie duquel il eut encore soin de se conformer, en s'affranchissant de l'ancienne routine des siéges et des armées d'observation. Cette méthode nouvelle, qu'il essaya en Alsace et perfectionna dans sa belle campagne de la West-Flandre, fut suivie par tous les génér. françois, et doit être regardée comme une des principales causes de leurs succès. Lorsqu'il prit le commandement de l'armée du Rhin, elle étoit (comme nous l'avons déjà dit) dans le plus grand désordre, la plus grande pénurie, et presque désorganisée. Il s'occupa d'abord à arrêter les progrès ultérieurs de l'ennemi et à rétablir parmi ses troupes la discipline, qu'il regarda toujours comme indispensable; mais à peine y eut-il réussi, à peine eut-il conçu un plan d'opérations pour délivrer l'Alsace, et préparé ainsi tous élémens de la victoire, que les commis. de la Conv., séduits par les déclamations et les forfanteries de Hoche, le mirent sous les ordres de ce dernier, qui vint le joindre avec l'armée de la Moselle; et il se vit ainsi contraint d'exécuter en second les projets qu'il avoit donnés, et dont Hoche prétendit bientôt s'attribuer la gloire. La modestie et la prudence qui l'ont toujours caractérisé, l'engagèrent à supporter cette injustice; il s'en vengea en forçant le premier les lignes de Haguenau, le 23 déc. 1793: et Hoche n'ayant pu le perdre, malgré ses intrigues, (*voy.* Hoche), il passa en fév. 1794 au commandement de l'armée du Nord. En y arrivant il trouva les troupes entièrement désorganisées, tant par la fuite (*Lafayette et Dumouriez*) ou la retraite (*il seroit trop long de les nommer tous*) des différens généraux qui l'avoient précédé,

que par les brigandages et les cruautés des proconsuls conventionnels, notamment de Saint-Just et Lebas. Cette armée, qui avoit été battue par-tout, excepté à Hontschoote et au déblocquement de Maubeuge, étoit plutôt un assemblage de motionneurs, qu'un corps de militaires; et Pichegru s'occupa aussitôt à y rétablir la discipline, en éloignant les soldats des clubs. Le dessein formé par le Comité de la guerre, d'attaquer dans la forêt de Mormale le centre de l'ennemi, avoit coûté aux François plusieurs défaites; et Pichegru, dès son arrivée, aperçut tout le vice de ce plan. Néanmoins pour se conformer aux ordres du gouvernement il forma, en mars, une attaque très-bien conçue et habilement dirigée sur le Cateau; mais après quelques légers succès il fut repoussé sur toute la ligne. Alors il résolut, malgré les ordres du comité(*), d'entamer l'ennemi par ses flancs; et se portant sur la Westflandre, il mit à exécution ce projet, qui par la hardiesse de la conception, par la rapidité et l'ensemble des manœuvres, doit être regardé comme un des exploits les plus brillans de cette guerre, et qui décida en quelque sorte du sort de toute la campagne. Les victoires de Courtray, du Mont-Cassel, de Menin, (*voy.* Clairfait) remportées les 26 et 29 av., lui ouvrirent cette ligne qui paroissoit impénétrable; et habile à profiter de ses succès, il appela aussitôt à lui 20 mille hommes du centre, où il étoit décidé à ne plus faire d'efforts; ne laissa sur ce point que les garnisons des places, et porta le reste des troupes à son aile droite, sur la Meuse, où elles durent agir avec l'armée des Ardennes. Les 10 et 11 mai de nouvelles affaires s'engagèrent contre

(*) On ne sauroit trop faire remarquer l'impudeur avec laquelle ce Carnot, à qui quelques gens ont accordé une réputation militaire, on ne sait trop pourquoi, puisqu'il ne dirigea jamais un bataillon, et qu'il ne montra que des talens d'administrateur ou de buraliste, a voulu enlever à Jourdan la gloire de la bataille de Fleurus, et faire croire aussi qu'il étoit l'auteur du projet d'invasion de la Westflandre. (*Voy. son rapport du 1er. vendém. an* 3.) Il n'est pas étonnant que ce conspirateur, à vues aussi étroites que sanguinaires, et dont rien ne sauroit égaler la vanité, ait cru pouvoir faire oublier l'entêtement avec lequel il soutint les plans sur la forêt de Mormale, puisqu'il imagina bien pouvoir faire oublier aussi que sa main, qui osa tracer depuis les mots de *vertu* et d'*honneur*, avoit signé tous ces arrêts qui dévastèrent sa patrie. Ennemi personnel de Pichegru, dont il envioit la gloire, ainsi que celle de tous les gén^r., il a, dans ses exploits des François, omis ou attribué à des officiers en sous-ordre les victoires de ce général, avec une mauvaise foi tout-à-fait maladroite.

Clairfait sous les murs de Tournay et de Courtray; la dernière est une de celles qui firent le plus d'honneur au général autrichien; mais Pichegru sut, par la vivacité et l'unité de ses attaques, décider la victoire en faveur des François, qui déployèrent dans cette bataille la plus étonnante valeur. Dans le même temps la droite de l'armée se faisoit battre *(en dépit des rapports mensongers de Barrère, Carnot et autres)* sur la Sambre; Pichegru s'y rendit aussitôt pour l'organiser, la faire agir avec méthode et accélérer ses opérations; mais il la trouva terrifiée par St. Just et Lebas, et voyant que les deux proconsuls ne vouloient faire la guerre *qu'à coups d'hommes*, il retourna promptement vers Courtray. Le 17 mai l'Empereur, le prince de Coburg et le duc d'York attaquèrent les François à Sanghien, tandis que Clairfait s'avança sur la Lys, par Vervik; le premier corps sur-tout obtint des succès; mais Pichegru, résolu à prendre le lendemain sa revanche, chargea Moreau d'occuper, quoiqu'avec des forces inférieures, l'armée de Clairfait, attaqua le 18 les princes coalisés, entre Menin et Courtray, et remporta après un combat long et sanglant (que la présence de l'Empereur sur-tout rendit un des plus opiniâtres de la guerre) la victoire la plus complète, et la plus décisive, fit beaucoup de prisonniers, s'empara de 65 pièces de canons, d'un grand nombre de chevaux, de caissons, de bagages, des drapeaux, étendards, etc.: une autre de ses div. battoit en même-temps l'ennemi à Moucron; Moreau seul fut moins heureux; mais à la nouvelle de la défaite du duc d'York, Clairfait se retira sur Thielt; et Pichegru voulant l'attirer hors de cette position avantageuse, cerna Ypres, dans les premiers jours de juin. Les Autrichiens s'avancèrent en effet pour secourir cette place, ce qui le mit à même de les attaquer et de les battre le 10 et le 13 juin à Rousselaer et Hooglède. Cette dernière bataille fit tomber Ypres et décida du sort de la Westflandre; car dès-lors l'ennemi n'osa résister sur aucun point. Pendant que ces événemens se passoient à la gauche, la droite, où Pichegru, quoique général en chef, avoit fort peu d'influence, étoit continuellement battue. Jourdan vint alors la joindre avec une partie de l'armée de la Moselle, et gagna bientôt après l'importante bataille de Fleurus. C'est ici le lieu de répéter une remarque que nous avons déjà fait entrevoir plusieurs fois. Dumouriez, Jourdan, Buonaparte n'obtinrent presque jamais d'avantages qu'à force de sang humain: combler les re-

tranchemens ennemis avec des cadavres, lasser leurs adversaires par des attaques vingt fois répétées, telle fut en grande partie leur science: c'est-à-dire celle d'hommes braves et entêtés. Pichegru au contraire sut manœuvrer, tromper l'ennemi par des marches, et le battre aussi de vive force lorsque les circonstances l'exigèrent. Moreau embrassa ce genre de tactique, et Hoche sut y plier quelque fois son caractère bouillant. Au moment où Pichegru, par une combinaison savante, alloit, en passant l'Escaut à Oudenarde, séparer Clairfait de l'armée angloise, pour le battre en détail et retomber ensuite sur les derrières des troupes opposées à Jourdan, le comité de Salut-public lui envoya un autre ordre d'opérations, absurde sous plusieurs rapports, mais auquel il fut contraint de se conformer. Forcé de laisser ainsi échapper les armées qui se retiroient devant lui et devant Jourdan, il s'occupa à recueillir au moins le fruit de ses victoires précédentes, et s'empara successivement de Bruges, d'Ostende, de Gand, d'Oudenarde, de Tournay, etc., tandis qu'il faisoit faire les siéges de Nieuport, de l'Ecluse, l'investissement de Landrecies, du Quesnoy, de Condé et de Valenciennes. Quoique Pichegru n'eût influé que par des plans généraux sur les opérations de l'armée de Sambre et Meuse, il n'en étoit pas moins général en chef de toutes les armées de cette frontière; sa puissance, sa gloire choquèrent les proconsuls-conventionnels; ils le lui firent sentir plusieurs fois, notamment à Bruxelles, et nuisirent essentiellement à ses succès ultérieurs, en contrariant tous ses projets. Il se contenta de leur dire, avec l'espèce de sévérité qui le caractérise, *qu'il voyoit bien que l'aristocratie n'avoit fait que changer de mains*; et consentit de nouveau à voir séparer les deux armées qui venoient d'opérer leur jonction. A la suite de ces dégoûts il marcha sur Malines, y battit les coalisés, le 15 juill., les repoussa le 16 derrière la Neethe, et s'empara de Nieuport et d'Anvers. Il forma alors un nouveau plan qui, en coupant l'armée angloise de l'armée autrichienne, devoit le rapprocher lui-même de cette dernière, assurer les succès de celle de Sambre et Meuse, et même des troupes qui agissoient sur le Rhin; mais la jalousie des représentans du peuple et de Jourdan, en empêcha encore l'exécution. Se bornant donc à harceler les troupes angloises, il les battit le 16 sept. à Boxtel, les força à se retirer derrière la Meuse, s'empara bientôt après du fort Crève-cœur, de Bois-le-Duc, etc.; et les ayant dé-

faites de nouveau le 19 oct. à Pufflech, on acheva alors de bloquer Grave, on entra le 26 à Hulst, Axel, au Sas-de-Gand, le 29 dans Venloo après un siége très-vif, et enfin on investit Nimègue, qui se rendit le 8 nov. Dans ce temps Pichegru étant tombé malade, fut obligé de se retirer à Bruxelles; mais il continua à correspondre avec Jourdan et avec Moreau qui le remplaça, et à les aider de ses conseils. En décembre, voyant que les gelées alloient peut-être offrir l'occasion de conquérir la Hollande, il retourna à l'armée, et les journées du 27 au 29 virent à-la-fois, bloquer Bréda, capituler Grave, passer le Waal, et emporter l'île de Bomel, le fort St. André, etc. Le thermomètre se trouvoit alors à 17 degrés au-dessous de la glace. En janv. les troupes françoises achevèrent de passer le Vahal gelé, sur plusieurs points, entrèrent dans Tiel le 11, après un combat où les Autrichiens, abandonnés par les Anglois, tinrent assez longtemps; et alors l'envahissement des Provinces-Unies fut pour-ainsi-dire effectué; car de cet instant, l'armée hollandoise commença à se débander, les Anglois n'osèrent plus paroître devant les François, le Stathouder s'enfuit de ses Etats, et la marche des vainqueurs n'eut plus l'air que d'un triomphe, tantôt sur la mer glacée (un corps de cavalerie et d'artillerie légère alla sur les glaces, jusque dans la Nord-Hollande s'emparer des vaisseaux de guerre) tantôt au milieu des boues et des eaux débordées, obstacles qui eussent peut-être été insurmontables pour toute autre nation. Utrecht, Amersfort se rendirent le 17 janv., et le même jour le Leck fut passé, les lignes de la Greb emportées et 80 pièces de canon prises; le 18 Gertruydenberg capitula, après 4 jours de bombardement et l'enlèvement de tous ses forts; le 21 Gorcum, Dordrecht et Amsterdam furent de même occupés; dans les premiers jours de fév. on arriva à l'extrémité de la Hollande, et Pichegru s'arrêta ne trouvant plus de pays ennemi devant lui(*). Ayant reçu peu de temps après ordre d'aller diriger les opérations de l'armée de Rhin et Moselle, il conserva néanmoins le commandement en chef de celles du Nord, et de Sambre et Meuse, confiées à Moreau et Jourdan; et se trouva ainsi avoir alors sous ses ordres plus de troupes qu'aucun général, si

(*) Les ministres et généraux prussiens l'invitèrent à ne point entrer sur le territoire de leur souverain, lui faisant part des négociations qui venoient de s'ouvrir entre la France et la Prusse.

si l'on en excepte les souverains, n'en eut jamais à sa disposition. S'étant rendu alors dans la capitale, la Conv. Nat. le nomma commandant de la ville de Paris, contre les Terroristes, le 12 germinal an 3 (1er. av. 1795), et sa présence, ainsi que les dispositions qu'il fit, déjouèrent leurs projets. Pendant le reste de l'année il obtint différens succès vers le Rhin, et s'empara de Manheim le 20 sept.; mais ayant reçu un échec en nov., les désorganisateurs, qui ne lui pardonnoient pas son modérantisme, le forcèrent bientôt de donner sa démission. Carnot s'est vanté depuis, dans ses écrits, d'avoir été un des principaux auteurs de sa retraite. Il retourna alors au milieu de ses concitoyens, environné de l'estime de la France entière, et de celle de tous les ennemis qu'il avoit combattus. La modestie qui règne dans tous ses rapports, fit toujours un contraste frappant avec les forfanteries et les rodomontades des commissaires et des autres généraux; la fermeté avec laquelle il s'opposa à l'exécution de la loi atroce contre les prisonniers anglois et hannovriens, la discipline qu'il fit observer à ses troupes, les égards, l'humanité qu'il témoigna, (*dans un temps où la Montagne obligeoit d'être cruel sous peine de mort*) aux vaincus, aux proscrits même, lui attirèrent la reconnoissance des Anglois, des Hollandois et d'un grand nombre d'émigrés: enfin après avoir commandé des armées nombreuses, avoir eu des sommes immenses à sa disposition, et avoir conquis un des pays les plus riches de l'Europe, il rentra dans sa famille aussi pauvre qu'il en étoit sorti. Quelque temps après sa retraite des armées, on lui offrit l'ambassade de Suède, apparemment comme un exil honorable; mais il la refusa, et fut nommé en mars 1797 député du dép. du Jura au Cons. des 500, où il devint l'ame du parti modéré et la terreur des jacobins. Il y fut accueilli avec transports à la première séance, et aussitôt élu président à la presqu'unanimité. Dès le 20 juil. il fit un assez long rapport sur la nécessité de réorganiser les Gardes-nat. (dans l'intention de les opposer aux usurpations du pouvoir exécutif), et sur la manière d'opérer cette nouvelle organisation. Le 26 il prononça un discours très-bien fait (*) sur la marche des troupes que le Directoire appeloit

(*) Carnot dit, dans ses écrits, que » pendant un entretien de 2 heures » qu'il eut avec Pichegru, ce général parla avec plus de finesse d'esprit » qu'il ne lui en avoit cru jusqu'alors, ne le connoissant que sous le rap- » port des talens militaires, qui ne supposent pas toujours ce genre d'es-

vers Paris, et contre le retour au régime révolutionnaire. Mais le courage, la franchise, les talens même ne suffisent pas toujours, pour déjouer l'intrigue; environné d'orateurs qui ne savoient que pérorer à la tribune, et non agir, il ne put inspirer du courage aux timides, donner de l'ensemble, de l'unité à vingt coteries différentes qui formoient son parti, il ne put réussir enfin à vaincre la circonspection des uns, les scrupules des autres, la frayeur de presque tous, et à les engager à porter eux-mêmes les premiers coups à la faction qui les menaçoit. Le 18 fructidor (4 sept.) le triumvirat directorial triompha, et pour prix de ses victoires et de ses services, Pichegru se vit condamné à la déportation. Il paroît certain que déjà long-temps avant cette journée, c. à. d. dès qu'il eut connu l'espèce d'hommes qu'il avoit, en général, pour seconds, il désespéra du succès: il eût pu comme tant d'autres échapper aux satellites de Barras; mais il avoit provoqué le premier l'armement des Gardes-Nat.; il avoit fait une sorte d'appel à la ville de Paris, et quoiqu'il sût bien que personne ne remueroit en sa faveur au moment de la crise, il pensa avec raison que s'il disparoissoit, on publieroit aussitôt qu'il avoit déserté des hommes auxquels il ne manquoit qu'un chef. Il resta donc, malgré le danger presque certain qui le menaçoit (*on crut universellement, le premier jour, que le Directoire feroit juger tous les députés arrêtés*), et il se conduisit au moment de son arrestation, dans la traversée, et pendant son séjour à Cayenne avec cette fermeté qui en impose aux tyrans et ennoblit encore l'infortune. Nous n'entreprendrons pas de décider si effectivement Pichegru eut quelques liaisons avec les Royalistes; mais il paroît constant, malgré les reproches qu'ont pu lui faire les exagérés de tous les partis, qu'il fut, plus qu'eux tous, vraiment attaché au bonheur de la France; et il seroit aussi injuste de lui refuser ce témoignage, que le titre de grand homme de guerre.

» prit secondé par une éducation soignée etc. « — Cet éloge n'est pas suspect dans une telle bouche; et tous les gens qui connoissent Pichegru s'accordent à le peindre comme aussi étonnant au moins, sous le rapport du tact, de la finesse politique, que sous celui des talens militaires. Quoiqu'il ne soit rien moins que phlegmatique, il sait se posséder au suprême degré, et sa conduite est toujours froide et réfléchie. Rien de si uni, de si simple et sans prétention que sa manière d'être dans la vie ordinaire.

Rien ne le peint mieux peut-être, sous ce rapport, que la phrase suivante qui se trouve dans un ouvrage (*Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor etc.*, attribué à Delarue,) où il est du reste assez mal jugé: — „Pichegru ne „s'occupe que de son pays; il semble toujours disposé à répondre „à ceux qui viennent lui parler „en faveur de tel ou tel parti: „*Faites le bonheur de la France „et je serai pour vous.*“ S'étant échappé de Cayenne, le 3 juin 1798, il parvint, après la navigation la plus périlleuse (*plusieurs ouvrages en ont donné les détails*) dans les possessions angloises, et se rendit delà en Europe. Investi de toute l'estime de la France entière, il y conservoit de nombreux partisans; aussi Buonaparte eut-il soin de le tenir éloigné d'un état qui ne pouvoit plus les renfermer tous deux.

PICOT DE LIMOËLAN (*Michel-Jean-Alin*), gentilhomme, âgé de 59 ans, né à St. Malo, cond. à mort, le 18 juin 1793, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de Bretagne, dont Laroyrie étoit le chef.

PICOT-LACOMBE, député du Puy-de-Dôme au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5.)

PICQUÉ, député du dép. des Hautes-Pyrénées à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. de 500, il en sortit en mai 1797.

PICQUET, avocat du roi à Bourg en Bresse, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. Le dép. de l'Ain le nomma en mars 1797 au Cons. des Anciens, mais son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5.)

PICTET-DIODATI, membre de l'adminis. du dép. du Léman, nommé en déc. 1799 au Corps-législ.

PIEDOÜE-D'HÉRIOT, député du Calvados au Cons. des Anciens en mars 1797. Son élection fut annullée comme celle de Picquet.

PIEDREQUIN, femme TRESTOUDAS, (*Rose*), âgée de 44 ans, née à Langres, cond. à mort, le 24 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant *voulu* faire passer des *habits* à une femme émigrée.

PIERRET, ancien maire de Rheims, député du dép. de la Marne à la Législat.

PIERRET, député du dép. de l'Aube à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Cet homme, d'un caractère assez courageux, fut toujours ennemi des Terroristes; et ayant survécu aux

proscriptions de l'an 2, il poursuivit vivement leurs complices. En avril 1795 il fut secrétaire de la Conv. Le 20 mai il fit une violente sortie contre *ceux qui faisoient*, dit-il, *des motions et provoquoient jadis des décrets horribles; qui se promenoient dans les dép. avec la guillotine, et ne mangeoient pas un poulet sans l'avoir fait guillotiner*. Au commencement de sept. il présenta un rapport contre les Jacobins de Besançon, qui vouloient remuer; et le 11 nov. il reprocha à Romme de parler *lâchement* dans l'examen du procès de Carrier. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1799, et échappa ainsi à la déportation qui l'eût sans doute frappé le 18 fructidor.

PIERRON (*Jacq.-Jean-Louis*), juge du trib. de Briey, député du dép. de la Moselle à la Législat., où malgré son ambition et sa fausseté il ne put parvenir à jouer un rôle. Il avoit été le fondateur d'un club jacobin à Briey, et y avoit le premier pris la cocarde tricolore. Pendant la Législat. il se rapprocha successivement de tous les partis, pour voir celui qui lui offriroit plus d'avantages; mais aucun ne le trouva digne d'être acheté. Après la session il fut nommé administrateur du dép. de la Moselle; mais en 1794 on l'accusa d'avoir entravé la vente des biens nationaux, et le trib. révol. de Paris le cond. à mort, comme conspir., le 17 flor. an 2. Il étoit âgé de 32 ans.

PIERROT, notaire à Anvilliers-les-Forges, et membre du dép. des Ardennes, député de ce dép. à la Législat.

PIERRY, l'un des chefs de la force armée qui conduisit Louis XVI à l'échafaud. Ce fut lui qui exécuta les intentions de Santerre en ordonnant aux tambours de couvrir, par un roulement, la voix de ce prince, quand il voulut parler. Pierry se trouvoit à Londres en mars 1797.

PIET DE BEAUREPAIRE (*Armand-François-Louis*), noble, âgé de 40 ans, né à Cleyrey, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 14 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme s'étant associé aux chevaliers du poignard, ayant ainsi été complice de Louis XVI le 10 août 1792, et ensuite de quelques chefs des Vendéens.

PIET, député du dép. de la Sarthe au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée le 5 sept. (19 fruct. an 5.)

PIETRI, député de l'île de Corse à la Législat.

PIETTE, député-suppléant du dép. des Ardennes à la Conv. Nat., où il fut appelé après le procès de Louis XVI, et où il se montra toujours assez modéré. On le vit par-

ler successivement en faveur des créanciers des émigrés, de plusieurs citoyens du dép. des Ardennes traduits tyranniquement devant les tribunaux, et enfin de la malheureuse demoiselle de Sombreuil, qui s'étoit dévouée si courageusement pour sauver son père guillotiné ensuite à l'âge de 76 ans, et dont le frère périt en 1795 à Quiberon.

PIEYRE, fils, adminis. du dép. du Gard, député de ce dép. à la Législat.

PIFFON, curé de Valeyrac, député du clergé de Bordeaux aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept 1791.

PIGEON, général de brigade au service de la Rép. Il fut assez constamment employé à l'armée d'Italie, et s'y distingua dans un grand nombre d'occasions, notamment à la tête des troupes légères de la division de Massena.

PIGEON, juge au trib. civil. du dép. de la Dordogne, nommé député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799, pour 2 ans. Il devint en déc. membre du Corps-législ.

PIGEON (LE). *Voyez* LEPIGEON.

PIGNATELLI (*le Prince* BELMONTE *de*), ambassadeur de Naples en Espagne. Il fut disgracié à la fin de 1791, et rappelé de Madrid. Mais en mai 1792 on l'employa comme brigadier-général, et il commanda même en 1793 les troupes napolitaines à Toulon. En 1795 il fut nommé ministre extraordinaire près du roi d'Espagne; en juin 1796 il négocia, au nom de son souverain, une suspension d'armes avec Buonaparte, et conclut définitivement en oct. la paix avec le Directoire de France. En juil. 1797 il alla résider, comme ministre de Sicile, près du Saint-Siége.

PIGNATELLI (D'EGMONT-). *Voy.* EGMONT.

PIGNATELLI (*le Cardinal de*). En sept. 1796 le Pape le chargea de négocier, à Florence, la paix avec les François. Il fut ensuite nommé légat à Ferrare.

PIGNATELLI (*le Prince de*). S'étant rendu suspect par ses opinions politiques, il fut obligé de quitter les états napolitains en juin 1797, et il alla aussitôt s'engager, comme simple soldat, à l'armée françoise, dans la légion Lombarde.

PIIS (*Charles-Antoine de*), grand-sénéchal du Bazois, député de la noblesse de cette Sénéch. aux Etats-Génér. Il donna sa démission en juin 1790, et fut cond. à mort, le 16 prair. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme ennemi de la rév. Il étoit âgé de 52 ans.

PIJON. *Voy.* PIGEON.

PILASTRE DE LA BRARDIÈRE, bourgeois à Cheffes, nommé en 1789 député de la Sénéch. d'Anjou aux Etats-Génér., et en sept. 1792 du dép. de Maine et Loire à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il devint ensuite membre du Cons. des Anciens, en sortit en 1798, fut alors employé comme adminis. des hospices civils, et nommé en décem. 1799 au Corps-législ.

PILAT, député-suppléant du tiers-état de Douai aux Etats-Génér. Il remplaça M. Simon de Maibelle à l'Ass. Nat.

PILET, député de la Loire-Infér. au Cons. des 500 en mars 1799. Il devint en déc. membre du Corps-législ.

PILLAUT, procur.-syndic du district de Dourdan, député du dép. de Seine et Oise à la Législat.

PILLY (*Joseph*), noble, dom. à Annecy, dép. du Mont-Blanc, cond. à mort, comme contre-révol., le 30 niv. an 2, par le trib. du dit dép.

PINARD (*Jean*), né à Christophe-Dubois, dép. de la Vendée, et membre du club des Jacobins de Paris. Il suivit Carrier dans sa mission à Nantes, et y fut un des commiss. les plus atroces du comité révol. de cette ville. Chargé particulièrement de la partie des campagnes, il servoit de grand approvisionneur au trib., et y envoyoit par charretées les enfans, les femmes et les vieillards. Il commit aussi les plus grandes dilapidations dans ces malheureux dép.; mais de retour dans la capitale il fut enfin dénoncé, par sa section, ensuite compris dans le procès intenté contre les membres du comité de Nantes, et cond. à mort, le 25 frim. an 3, par le trib. révol. de Paris, comme complice de Carrier, comme ayant commis plusieurs assassinats de femmes et d'enfans, ayant incendié plusieurs habitations, volé une somme de 4000 livres, etc. etc. Il fut, avec Moreau-Grand-Maison, le seul membre de ce comité qui accompagna Carrier à l'échafaud. Il étoit âgé de 26 ans. Prudhomme raconte de lui des traits de cruauté qui surpassent tous ceux que les Collot, les Lebon, les Carrier se permirent à Lyon, à Arras, et à Nantes: on ne peut les comparer qu'aux atrocités commises à St. Domingue par les Noirs. Aussi eut-il soin de s'environner lui-même d'une troupe de Mulâtres, et c'est à leur tête qu'il parcourut les campagnes, faisant une guerre particulière aux femmes et aux enfans. Ayant pénétré un jour chez la nommée Chauvette, près de la forêt de Pimé, il lui annonça qu'il avoit déjà tué ce jour-là six

femmes, qu'elle seroit la septième, et voyant qu'elle tenoit son enfant dans ses bras: „Console-„toi, *lui dit-il*, il sera expédié „avec toi. C'est Pinard qui te „parle, Pinard qui fait la guerre „aux femmes." Un militaire, nommé Mariette, la sauva de sa fureur, ainsi que deux enfans qu'il voulut égorger le lendemain, après avoir tué leurs mères. Nous pourrions encore rapporter cent traits semblables; mais en voilà déjà trop sans doute sur un pareil scélérat.

PINCEPRÉ DE BUIRE, propriétaire, député du tiers-état du Baill. de Peronne aux Etats-Génér.

PINCHINAT, adminis. du dép. des Basses-Alpes, député de ce dép. à la Législat.

PINEL, député du dép. de la Manche à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des 500 il en sortit en mai 1797.

PINELLE, curé de Heilsheim, député du clergé du Baill. de Colmar et Schelestadt aux Etats-Génér.

PINET, aîné, adminis. du district de Bergerac, député du dép. de la Dordogne à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé, en août 1794, en mission dans les dép. des Pyrénées, avec Cavaignac, il y partagea presque tous les crimes de ce dernier (*voy. son article*); et moins crapuleux que lui, il se montra peut-être plus avide et plus cruel encore. Dénoncé enfin par la société populaire de Bayonne, en mai 1795, il fut décrété d'arrestation le 20 (1er. prair. an 3) par suite de cette accusation, et sur-tout pour avoir pris part à la révolte jacobine qui éclata ce jour-là contre la représentation nationale. Il fut ensuite amnistié.

PINET, agent de change à Paris. En 1788 et 89 il emprunta de l'argent à un intérêt si exorbitant, qu'il séduisit tous les avides et crédules capitalistes de cette ville; et son exactitude à payer les intérêts, et sur-tout à rendre les fonds de quiconque témoignoit la moindre inquiétude, sans qu'aucune instance pût les lui faire reprendre, lui attira une telle confiance, que cet homme, sans aucun capital apparent qui servît de caution, vit passer dans sa caisse en fort peu de temps des sommes immenses. Ses liaisons connues avec le duc d'Orléans, qu'on croit le premier auteur de sa fortune, et qui l'employa dans ses accaparemens de grains, le firent appeler en 1789 par la Cour, qui recherchoit alors les causes de la disette que l'on éprouva au moment de l'ouverture des Etats-Généraux.

Il eut en conséquence une conférence à Marly avec les ministres et plusieurs autres personnes que l'on soupçonnoit être aussi dans le grand secret des accaparemens. On lui promit la place de garde du trésor royal, et il s'engagea de son côté à fournir des éclaircissemens sur cet objet. Mais il fut assassiné quelques jours après (le 29 juil.) dans un bois près de Passy, à la suite d'une conversation avec le duc d'Orléans, et allant, pour affaire, dans un cabriolet de ce prince. On répandit aussitôt le bruit qu'il s'étoit tué lui-même; mais tous les rapports prouvent le contraire; et ayant vécu encore trois jours, il assura que ses affaires étoient dans le meilleur état. Beaucoup d'indices portent à croire qu'il fut victime du duc d'Orléans, ou plutôt des conseillers de ce prince, qui resta maître du secret qu'il alloit révéler, et même, dit-on, de son porte-feuille qu'il avoit déposé peu de temps avant au Palais-Royal. Sa mort entraîna une banqueroute de 54 millions; un seul particulier, M. de Marconnai, y perdit 2 millions 500 mille livres.

PINCKNEY, citoyen des Etats-Unis d'Amérique. Il jouissoit d'une grande réputation diplomatique dans sa patrie, et en 1794 il fut un des commissaires envoyés en Angleterre, pour arranger les différens survenus avec cette puissance. Il y demeura ensuite en qualité de ministre plénipotentiaire, et à la fin de 1795 il fit un voyage en Espagne, pour y régler les intérêts de son pays relativement à la Floride. En mai 1796 il obtint sa retraite de l'ambassade d'Angleterre; mais en 1797 on le chargea de se rendre près de la Rép. françoise, et il fut un des trois commissaires qui entamèrent alors, avec cette puissance, une négociation qui fut bientôt rompue, négociation dont on publia alors les détails, et qui jeta le vernis le plus désagréable sur plusieurs membres du Directoire et sur le ministre Talleyrand Périgord, qui avoient prétendu vendre, à leur profit personnel, la paix aux Etats-Unis.

PINNELIÈRE, curé de St. Martin, île de Rhé, député du clergé de la Sénéch. de la Rochelle aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

PINTEREL DE LOUVERNY, lieutenant-génér. du Baill. de Château-Thierry, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

PINTO, premier ministre de Portugal. Pendant toute la guerre de la rév. de France, il eut une grande influence dans le conseil de Lisbonne, et resta toujours

fermement attaché à l'alliance de l'Angleterre.

PIORRY, homme de loi et adminis. du dép. de la Vienne, dép. de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il parut quelquefois à la tribune pendant ces deux législatures; mais ayant été envoyé en mission dans le dép. de la Vienne, il y commit toute sorte de cruautés. On l'accusa en 1795 d'avoir trempé dans la révolte jacobine du 1er. prairial; il vint à bout alors de se disculper, en se représentant lui-même comme un *bon diable, qui n'avoit ni la tournure ni le talent d'un conspirateur*; mais en therm. il fut décrété d'arrestation, à la suite d'une dénonciation faite sur des pièces envoyées par les administrateurs de Poitiers. Parmi ces pièces on remarque une lettre écrite par Piorry à la société populaire de cette ville, et qui commence par ces mots: „Vigoureux sansculottes, je vous ai obtenu le patriote Ingrand (*voy. ce nom*) pour aller dans vos murs; songez qu'avec ce bon b... de Montagnard, vous pouvez tout faire, tout briser, tout renverser, tout incendier, tout déporter, tout renfermer, tout guillotiner, tout régénérer. Ne lui laissez pas une minute de patience; que par lui tout tremble, tout croule, etc." Il fut ensuite amnistié.

PIQUET, commiss. près l'adminis. du dép. de la Haute-Saône, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

PIRON DE MARSENGES, général vendéen. Dès le mois de mars 1793 il s'étoit réuni à Catinau; et il contribua beaucoup à la victoire que l'armée royaliste remporta le 18 juil. à Vihiers sur les répub., à qui elle enleva 25 canons, 150 chariots, toutes leurs provisions, et fit éprouver une perte de 3000 prisonniers. Le 23 déc. il périt lui-même au combat de Savenay.

PISON DU GALAND, avocat à Grenoble, député du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér. Il y acquit une certaine réputation, sans cependant paroître fréquemment à la tribune. Quoique partisan zélé de la révolution, il ne donna jamais dans les partis outrés, et parut toujours vouloir balancer l'influence de la capitale par celle des provinces. Dans les différens rapports qu'il fit au nom du comité des Domaines, il montra beaucoup de mesure et de modération, notamment le 14 fév. 1791, jour où il eut occasion, à propos de l'aliénation du comté de Fénestranges, de parler du crédit des Polignacs et des abus reprochés à la Cour. En mars 1797 le

dép. de l'Isère le nomma au Cons. des 500, et il en fut élu secrétaire dès les premières séances. L'auteur de *La galerie des Etats-Génér.* disoit de lui en 1790: „Il ne sait jamais bien ce qu'il fait, rarement ce qu'il dit, ni bien ce qu'il veut; mais par une de ces contradictions dont l'esprit humain fournit tant d'exemples, ce même homme a une facilité d'analyser les discours, de resserrer les motions, d'extraire les articles essentiels, de passer avec une extrême facilité au milieu des détours de la métaphysique, etc." On sent assez qu'un jugement pareil, a plus de brillant que de solidité.

PITOU, espèce de troubadour qui composoit des chansons contre-révol., et les débitoit lui même à Paris, sur les places publiques. Il les assaisonnoit, en les chantant, de réflexions et de lazzis sur le Directoire et la révolution. Il avoit été arrêté 16 fois et toujours relâché; enfin, au commencement de nov. 1797, il fut déporté.

PITT, premier commissaire de la trésorerie, chancelier de l'Echiquier, etc. etc., ministre de S. M. B. Nous n'aurions pas même placé ici le nom de M. Pitt, si nous n'avions craint que le public ne regardât cette omission comme une singularité ou une affectation, dans un ouvrage où l'on a tâché de n'oublier aucun homme marquant. En effet, que peuvent dire de lui ceux qui, manquant de matériaux et de connoissances pour le juger sainement, se sont fait une loi de n'admettre ni les diatribes sanglantes ni les louanges exagérées que lui prodiguent tour-à-tour ses ennnmis et ses admirateurs. Quant à sa conduite ostensible, personne ne lui refuse de l'éloquence, et l'art de composer et de dominer le parlement. Héritier des talens du lord Chatam et de sa haine contre la France, il y joint, à un degré éminent, ce que ses amis appellent de la persévérance. Depuis que mille intrigues dévoilées, que mille intrigans soldés, ont découvert à tous les yeux la part, plus ou moins active, que le ministère anglois a eu et a encore à nos troubles, il y auroit plus que de la sottise, il y auroit de l'impudeur et de la mauvaise foi à nier ce qui est devenu évident. Mais c'est précisément sur le degré même d'influence que M. Pitt exerce sur nos malheurs, c'est sur les avantages et les inconvéniens de cette politique, que nous ne nous permettrons pas de prononcer. Il n'y a que les résultats qui puissent nous apprendre jusqu'à quel point ses projets ont été conseillés par la sagesse, la prévoyance, ou la passion; jusqu'à quel point ses opérations financières, si contra-

dictoirement jugées, ont comblé, couvert, ou agrandi le gouffre du déficit; enfin si elles ont assuré à la Grande-Bretagne un éclat passager ou une prospérité durable, et si la chute de la monarchie françoise n'a pas porté un coup irréparable, non à la monarchie en Europe, mais aux monarchies telles qu'elles existent maintenant. Il seroit injuste de placer M. Pitt dans la classe (plus nombreuse qu'on ne sauroit l'imaginer) des hommes d'état qui ne vivent qu'au jour le jour; cependant ne s'est-il pas trouvé, quelquefois au moins, dans le cas où se trouvent chaque jour tant de ministres, qui ne peuvent sans doute s'empêcher de sourire en voyant les politiques, les gazetiers ou les publicistes leur prêter des vues, des projets, des combinaisons, et pour ainsi dire une sorte de préscience, tandis qu'ils ne font que se laisser entraîner aux événemens, et les plus habiles que profiter des chances, mais non les préparer. C'est une question que nous osons soumettre à la candeur des amis de ce grand homme.

PLAICHARD-CHOTTIÈRE, médecin et offic. municip. à Laval, député-suppléant du dép. de la Mayenne à la Législat., (où il ne prit pas séance) et ensuite député à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

PLANCHE (LA). *Voy.* LAPLANCHE.

PLANCHUT (*Vincent*), vice-présid. du district de Nismes, député du dép. du Gard à la Législat.

PLANCHUT DE LA CHASSAGNE (*Pierre-Gabriel*), noble, âgé de 35 ans, né et dom. à Nîmes, cond. à mort, le 27 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos contenant provocation au rétablissement de la royauté.

PLANELLY (*de*), député-suppléant de la noblesse de Sens aux Etats-Génér. M. de Mortemart ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat., et fut un des signataires des protestations des 12 et 15 sept 1791.

PLANTIGNY (FERRUS *de*), l'un des chefs des Lyonnois pendant le siége qu'ils soutinrent en 1793 contre les répub. Il fut guillotiné après la reddition de la ville. *Voy.* FERRUS.

PLAS DE TANE (*le Cte. de*), député de la noblesse de la Sénéch. du Quercy aux Etats-Génér.

PLATER (*le Cte. Casimir*), noble polonois et châtelain de Trozky. Il s'attacha au parti russe, et fut envoyé en nov. 1792, en qualité de délégué, par la con-

fédération générale près de l'impératrice. Nommé en juin vice-chancelier de Lithuanie, le roi le chargea en juil. d'entamer, conjointement avec le prince Antoine de Sulkowsky, grand-chancelier de la couronne, des négociations avec l'ambassadeur russe, afin d'obtenir le maintien de la République de Pologne, la restitution des provinces usurpées par la Prusse et la Russie, et la retraite des troupes de ces deux puissances. A la fin du même mois il signa le traité d'alliance avec la Russie, aux intérêts de laquelle il étoit vendu. Aussi les Polonois l'arrêtèrent-ils en mai 1794, au moment de la prise d'armes; mais il fut ensuite remis en liberté; et en mars 1795 l'assemblée de Grodno le nomma membre de la députation chargée d'aller prêter foi et hommage à Catherine.

PLAZANET, député-suppléant de la Corrèze à la Conv. Appelé dans son sein après le procès de Louis XVI, il passa en sept. 1795 au Cons. des 500, et en sortit en mai 1797.

PLEURE (*le Marq. de*), maréchal-de-camp et grand bailly d'épée du Baill. de Sézanne, député de la noblesse de ce Baill. aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

PLEVILLE LE PELEY, ancien capitaine de vaisseau de la marine royale, contre-amiral républ. A la fin de 1795, le Directoire exécutif, au moment de son installation, le nomma ministre de la marine; mais il refusa cette place, devint en janv. 1796 un des membres de la com. consultative appelée près du comité de marine, et fut nommé en déc. 1799 au Sénat-conservateur.

PLICHON, député du Nord au Cons. des 500 en sept. 1795. Il donna sa démission quelque temps après.

POCHERON (*ou* POCHON), curé de Champvert, député du clergé du Baill. de Charolles aux Etats-Génér.

POCHET (*de*), ancien assesseur et avocat, député du tiers-état de la Sénéch. d'Aix aux Etats-Génér. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

POCHOLLES, professeur de rhétorique à Dieppe, député-suppléant du dép. de la Seine-Infér. à la Législat., où il ne prit point séance, et ensuite député à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En 1793, 94 et 95 il fut successivement envoyé en mission dans la Vendée, où il exagéra les pertes des Royalistes, mais ne commit aucune cruauté; à Lyon où il s'opposa aux Jacobins, et à Tours, où il se conduisit de même avec assez de modération. Prudhomme lui reproche cependant

avec beaucoup d'énergie d'avoir violé le tombeau d'Agnès Sorel, dispersé ses cendres etc.; et il assure que ce fait est consigné dans les registres de la municip. de Loches, Pocholles devint après la session commiss. du Directoire.

POECE DE VALLEBRANCHE (*Pierre de*), noble, âgé de 48 ans, officier chouan, pris et cond. à mort, le 10 août 1796, comme n'ayant pas voulu profiter de l'amnistie accordée aux Royalistes-chouans.

POIGNOT, négociant, député du tiers-état de Paris aux Etats-Génér. Il travailla beaucoup dans le comité d'aliénation des biens nationaux, et fut en nov. 1790 secrétaire de l'Ass. Nat.

POINTE (*Noël*), député de Rhône et Loire à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les 24 heures. Le Directoire l'employa en qualité de commiss. après la session.

POINTEL DU PORTAIL, nommé en mars 1797 député d'Ille et Vilaine au Cons. des Anciens, pour 2 ans, en remplacement de Petiet. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct.)

POIRIEZ, commiss. près le trib. correctionnel d'Abbeville, député de la Somme au Cons. des 500 en 1798.

POISSAC (*le Baron de*), ancien conseiller au parlement de Bordeaux, député de la noblesse de la Sénéch. de Tulles aux Etats-Génér. Il donna sa démission dans le mois de juin, et étant retourné alors à Tulles, il fut sur le point d'y être massacré par la populace, qui poursuivit dans sa maison un M. de Massai, capit. au régt de royal Navarre qu'elle vouloit lanterner; et on ne l'arracha lui-même des mains de ses bourreaux qu'en le traduisant en prison.

POISSON DE COUDREVILLE, président du trib. de St. Lô et admins. du dép. de la Manche, député de ce dép. à la Législat, et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. En 1795 il travailla dans le comité des finances, passa en sept. au Cons. des Anciens, en sortit en 1797, y fut aussi réélu, et devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

POITEVIN, homme de loi à Barjols, député du dép. du Var à la Législat. Il n'y ouvrit, pour ainsi dire, la bouche qu'à la dernière séance, pour faire une motion sur le salaire à accorder aux électeurs.

POIX (DE NOAILLES *Prince de*), chevalier de la toison d'or, capitaine des Gardes-du-corps, gouverneur en survivance de Versailles, etc., député de la noblesse du Baill. d'Amiens et Ham aux Etats-Génér. Il y

suivit d'abord le parti révol., on le nomma même commandant de la garde nationale de Versailles; mais il donna sa démission le 31 juil. 1789, et évita ainsi d'être compromis dans la journée du 5 oct. Durant les séances de la chambre de la noblesse, il avoit eu déjà une querelle d'opinion avec le comte de Lambertye, s'étoit battu avec lui le 22 juin, et l'avoit blessé. La mode, autant que l'ambition, avoit poussé le prince de Poix vers la faction populaire; mais il étoit toujours resté attaché au roi; et il voulut même se rendre, en 1791, en pays étranger, près des princes françois; mais ayant été mal accueilli par quelques émigrés, il retourna aussitôt à Paris, resta constamment auprès de Louis XVI pendant tous les événemens du 10 août 1792, fut arrêté par ordre du comité de surveillance, et ensuite relâché au moment des massacres de septembre, par le crédit de Panis et de Sergent, qui lui firent payer chèrement sa rançon.

POLIGNAC (*Gabrielle-Yolande-Martine, née* POLASTRON, *Duchesse de*), gouvernante des enfans de France. Il semble que la nature eût voulu réunir en elle tout ce qui peut séduire. Beauté, grâces, expression dans les traits, esprit orné, amabilité, agrément dans le caractère, tout en elle étoit fait pour plaire et intéresser. Liée intimement avec Marie-Antoinette, qui avoit pour elle la plus tendre amitié, elle en profita pour faire combler de grâces la famille de son mari; et ne tarda pas en conséquence à être déchirée par cette classe avide qui voudroit engloutir toutes les places, toutes les pensions, et ensuite par la tourbe ignorante qui répète et qui juge sur parole. Quoi qu'il en soit des mensonges de l'une et des cris de l'autre, il est certain que madame de Polignac, avoit elle-même très-peu d'ambition, et qu'il est probable qu'elle eût fait fort peu d'usage de son crédit, ou même qu'elle ne l'eût peut-être jamais obtenu, sans les conseils et les sollicitations journalières de sa belle-sœur, Diane de Polignac, qui, née avec beaucoup d'esprit, étoit dévorée de la soif de l'intrigue et des grandeurs. Madame de Polignac possédoit un jugement sain, et elle donna souvent d'utiles conseils à la Reine. Poursuivie par la haine aveugle du peuple, au commencement de la révolution, elle traversa le royaume au milieu des plus grands périls, et se rendit à Vienne avec son mari, qui devint alors l'agent des princes, frères de Louis XVI, près de cette cour, et ensuite près de celle de Russie. Elle mourut à Vienne à la fin de 1793, âgée de 44 ans, et regrettée de pres-

que tous les gens qui l'avoient connue. On se rappelle que Marie-Antoinette avoit coutume de dire, lorsqu'elle étoit avec elle: *Je ne suis plus la Reine, je suis moi.* Il paroît certain que le chagrin violent que lui causa le sort de cette princesse, contribua beaucoup à hâter sa mort.

POLISSART, député du dép. de Saône et Loire au Cons. des 500, en sept. 1795. Il fut peu de temps après exclus du corps législ., jusqu'à la paix, comme ayant un beau-frère émigré, et se trouvant lui-même sur la liste. Le directoire ne l'en fit pas moins comprendre sur celle des déportés, le 19 fructid. an 5 (5 sept. 1797).

POLITI (*le Comte Pierre de*), envoyé, en 1796, par S. A. R. l'infant Duc de Parme près du Directoire de France, pour conclure un traité de paix, qui fut signé à Paris le 5 nov.

POLLART, ex-maire de Franciade, député de la Seine au Cons. des 500, en 1798.

PÓLVEREL, homme atroce, qui se fit une réputation par sa cruauté, et dont le nom est devenu pour ainsi dire inséparable de celui de Santonax. Il avoit suivi le barreau pendant quelques années à Bordeaux, et vers la fin de 1792 on l'envoya comme commissaire à St. Domingue, pour y rétablir le calme. Ce fut en vain que les députés de cette île le dénoncèrent le 16 juill. 1793, et qu'on lança contre lui un décret d'accusation; il n'en consomma pas moins la ruine de cette florissante colonie. Sous prétexte que tous les colons étoient royalistes, il souleva contre eux les mulâtres, et tous ceux que les nègres n'avoient pas encore égorgés à cette époque, ou que la fuite ne put sauver, devinrent ses victimes et celles de son digne ami. Fort de la faveur des Jacobins, il reparut en France en août 1794, et alla le 6, d'un air triomphant, protester de son civisme à la tribune de cette société. Son collégue Santonax, qui l'accompagnoit, eut le pouvoir de les faire blanchir l'un et l'autre en 1795. Polverel avoit principalement dévasté à St. Domingue les provinces de l'Ouest et du Sud, tandis que Santonax le surpassoit encore dans celles du Nord. — *Voyez* SANTONAX.

POMIER, homme de loi à St. Antonin, député du dép. de l'Aveyron à la Législat.

POMME, député de la Guiane françoise à la Conv. Nat. Devenu membre du Conseil des 500, il y parla plusieurs fois en faveur des colonies, se montra en 1796 voué au parti directorial, et sortit du corps législ. en 1798. On le regar-

doit, sous la Conv., comme un assez chaud Montagnard.

POMMIER (*Jean-Pierre*), âgé de 67 ans, noble, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 9 mess. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme ne s'étant pas soumis à la loi du 27 germ. an 2, et comme étant hors de la loi.

POMMIER (*Fossel*) DU BREUIL, âgé de 50 ans, baron, né et dom. à Cixsac, dép. de la Gironde, cond. à mort le 17 pluv. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme ayant empêché son domestique de faire le service dans la garde nationale, et ayant conservé dans son château une quantité d'armes et de poudre, au mépris de la loi.

POMPEI, député du dép. de Golo, (*Ile de Corse*) au Cons. des 500, en 1797.

PONCELIN, prêtre domicilié à Paris, rédacteur d'un journal intitulé le Courrier Républicain. Ses principes ne se trouvant pas d'accord avec ceux de la Conv., Talien le dénonça le 23 sept. 1795, comme prêchant la discorde dans les assemblées primaires; et le 26 oct. le conseil milit. du théâtre François le cond. à mort, pour avoir, dans les numéros de son journal du 8 sept. au 2 oct., provoqué à la révolte, à l'assassinat des représentans du peuple, et au rétablissement de la royauté; mais il vint à bout de se soustraire à son jugement. Il reparut ensuite dans la capitale, recommença la rédaction de son journal, toujours opposé aux principes du gouvernement; et en janv. 1797 il présenta requête au juge de paix de la section du Luxembourg, pour obtenir qu'il fût informé relativement à un assassinat commis sur sa personne. Il déposa qu'ayant été mandé au Luxembourg par ordre de Barras, on l'avoit introduit dans le palais, et enfermé pendant plusieurs heures; qu'ensuite plusieurs hommes s'étant emparés de lui l'avoient lié, lui avoient fait souffrir toutes sortes d'outrages, en le soumettant à la punition qu'on inflige aux enfans, et l'avoient à la fin reconduit, tout couvert de sang, jusqu'au milieu de la rue. Cette plainte, comme il est aisé de s'en douter, n'eut aucune suite, et Poncelin ne put obtenir justice du Directeur.

PONCET D'ELPECH, avocat et consul à Montauban, député du tiers-état de la Sénéch. du Quercy aux Etats-Génér. En 1797 le dép. du Lot le nomma au Cons. des 500. — *Voy. à ce sujet l'article* SELVES.

PONCIN. *Voy.* POUCIN.

PONIATOWSKI (*Stanislas-Auguste*), roi de Pologne. Peu de princes ont peut-être été aussi diversement jugés que ce malheureux souverain, qui vit la même main l'élever sur le trône, et l'en arracher

arracher 30 ans après, pour briser jusqu'à ce trône même. La vanité de Catherine fut d'abord flattée de mettre une couronne sur la tête de son amant, en dépit des Polonois, qui objectoient sur-tout contre lui sa grande jeunesse; et il est probable qu'elle espéra aussi acquérir plus d'influence dans cette république, en confiant la première magistrature à un homme qu'elle comptoit dominer par la reconnoissance et même par un reste d'amour. Mais il ne suffit pas d'être beau, spirituel et aimable, pour pouvoir gouverner un empire. Ecartant les louanges ainsi que les injures, qu'ont prodiguées à ce prince les différens partis, nous croyons être justes en disant que ce que l'on a appelé ses erreurs, ses fautes, ses trahisons même, ne fut que le résultat de la foiblesse de son caractère, qui ne lui permit jamais d'embrasser ou de suivre un parti fixe. Il ne sut ni s'attacher franchment à sa bienfaitrice, ni (ce qui eût été plus convenable et sur-tout plus noble) se dévouer à la restauration d'une nation généreuse, à qui il ne manqua un instant (*lors de la constitution du 3 mai 1791*) qu'un chef entreprenant pour prendre en Europe le rôle qu'elle étoit digne d'y jouer. Enflammé un moment par ceux de ses compatriotes qui s'indignoient de voir leur patrie sous un joug étranger; mais effrayé bientôt par les menaces de la Russie, et plus encore par les insinuations de quelques lâches conseillers, vendus à ses voisins, il ne fit que hâter la chute de son pays, en tentant quelques-uns de ces efforts inutiles qui décèlent la foiblesse, et qui sont toujours pernicieux lorsque l'on n'a pas le courage de les soutenir. Enfin dominé, repoussé, ou méprisé par toutes les factions étrangères et polonoises, il succomba sans exciter d'intérêt, même de pitié, et devint une nouvelle preuve de cette vérité, que sur le trône la foiblesse et l'indécision sont les pires de tous les vices. — *Voy. au sujet de sa déposition l'article* Repnin.

PONIATOWSKI (*Joseph*), neveu du précéd. Ce jeune prince parut tenir beaucoup du caractère de son oncle; cependant il est juste de dire que l'on remarqua en lui de l'activité et de l'attachement à son pays, presque toutes les fois qu'il ne fut pas dominé par le roi, par ses conseillers et par la foule des courtisans qui, l'environnant sans cesse, lui firent commettre beaucoup de fautes, et donnèrent à sa conduite un air d'incertitude qui le rendit suspect à tous les partis. Pendant la campagne de 1792 il commanda contre les Russes, montra d'abord du zèle et de l'activité, et se laissa ensuite décou-

rager, plus encore par ses flatteurs que par les succès des ennemis. Son oncle ayant accédé à la confédération de Targowitz, il donna cependant sa démission, avec la plupart des meilleurs officiers de l'armée; et lorsque les Polonois tentèrent en 1794 de secouer le joug des étrangers, il se rendit à leur camp, et demanda à y servir comme volontaire. Il y demeura en effet quelque temps en cette qualité, dans la division de Mockronowski; mais il paroît qu'il aspiroit secrétement au commandement. Kosciuszko, qu'il n'aimoit pas, lui confia pourtant une division, avec laquelle il servit très mollement, sur-tout pendant les deux siéges de Varsovie. Mais après la reddition de cette ville il y demeura, jouissant de toute sa liberté; et réconcilié bientôt avec la cour de Russie, il sembla prendre soin de justifier lui-même les inculpations que lui avoient prodiguées ses ennemis, en allant (en janv. 1797) accepter des places et des bienfaits de la main qui avoit détrôné son oncle et asservi sa patrie.

PONINSKI (*Adam*), jeune homme, neveu d'un prince Poninski attaché au parti russe. Adam combattit au contraire avec beaucoup d'énergie pour la liberté de la Pologne, se distingua par une grande bravoure dans la campagne de 1792, et servit de même avec un grand zèle en 1794. Inculpé en oct., pour n'être pas arrivé à temps, avec sa div., le 4, sur le terrain où se donna la bataille de Maciejovice, il se justifia pleinement aux yeux de ses juges.

PONS DE SOULAGES, propriétaire, député du tiers-état de la Sénech. de Rhodès aux Etats-Génér.

PONS (*plus souvent écrit* Pous), curé de Mazameth., député du clergé de la Sénéch. de Toulouse aux Etats-Génér. Le 3 janv. 1791 il prêta, à la tribune de l'Assemblée, le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics.

PONS (*Robert*), de St. Martin, député du dép. de l'Aveyron au Conseil des 500 en sept. 1795. Il en sortit en mai 1799.

PONS, de Verdun, connu avant la rév. par quelques méchans vers. Ce petit poëte embrassa le parti révol. avec fureur, fut en conséquence nommé député du dép. de la Meuse à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, et ne put cependant parvenir à y jouer un rôle, non plus qu'au Conseil des 500, quoiqu'il parût assez souvent à la tribune. On lui reproche d'avoir commis plusieurs exactions et cruautés dans son dép., et sur-tout d'y avoir autorisé celles dont son frère se rendit coupable pendant le règne de la Ter-

reur. Dans le même temps il fut lui-même un des flatteurs de Robespierre, et travailla dans les comités, sur-tout dans celui de Législation. Le 3 décem. 1797 il prononça un long discours sur les enfans mineurs des émigrés, et après avoir paru s'attendrir sur leur sort, il proposa de les enlever aux pères, mères, ou parens qui leur restoient en France, pour leur donner une éducation républicaine. „Lors même, *dit-il*, que ces pères ou mères auroient prouvé leur patriotisme en divorçant, il faut leur ôter leurs enfans, et la régie de leurs biens." Cette opinion seule donne la mesure de la moralité et du sens de ce scélérat subalterne. On le comptoit encore en 1799 au nombre des Jacobins de la capitale, ainsi que son frère Clément Pons, nommé alors commiss. du Directoire près l'adminis. du dép. de la Meuse, dont il avoit été un des dévastateurs pendant les années précédentes.

PONSART, député du dép. d'Ille et Vilaine au Conseil des 500 en 1797. Il s'y montra assez modéré, et osa même blâmer la rigueur des lois portées contre les pères et mères d'émigrés; aussi le Directoire ne lui pardonna pas ses principes, et le 19 fructidor an 5, (6 sept. 1797) son élection fut annullée.

PONTAILLÉ, commiss. près l'adminis. du dép. d'Ille et Vilaine, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1799.

PONTARD, évêque constitutionnel de la Dordogne, député de ce dép. à la Législat. Le 22 sept. 1793 il présenta sa femme à la Conv. Nat., et comme il étoit le premier évêque qui donnât cet exemple, la Conv. ordonna à son président de lui accorder, ainsi qu'à son épouse, le baiser fraternel.

PONTAVIS (*Louis-Anne*), noble, âgé de 26 ans, né à Lamballe, offic. au régim. d'Armagnac, cond. à mort, le 18 juin 1793, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de Bretagne, dont Laroyerie étoit chef.

PONTAVIS (*René-Jacques*), noble, capit. au régim. de Rohan, dom. à Loroux, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme émigré, le 19 mess. an 2, par le trib. crim. du dép. du Nord.

PONTÉCOULANT (DOULCET *de*), *Voy.* DOULCET.

PONTEVILLE DE ROCHECHOUART (*Vesse. de*), *Voy.* BOUCHER.

POPULUS (*Marie-Etienne*), avocat à Bourg en Bresse, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. Son nom, qui prêtoit à la plaisanterie, lui procura alors une espèce de réputation; et dans tous les sarcasmes lancés contre le parti

révolut., on ne manqua jamais de l'accoler à la célèbre Théroigne, amante du *peuple en masse*. Il parut très-rarement à la tribune, et seulement pour y traiter des objets de peu d'importance. Après la session il fut nommé juge du trib. de district d'Epidain, dép. de l'Ain, et s'étant trouvé à Lyon au moment du siége que cette ville soutint en 1793 contre les républ., il fut accusé d'avoir pris part à la révolte, et cond. à mort le 26 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon. Il étoit âgé de 57 ans.

PORCHER DE LISSONNAY, commissaire du roi près le trib. du district de la Châtre, nommé en sept. 1791 député-suppléant du dép. de l'Indre à la Législat., où il ne prit point séance, et en sept. 1792 député à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix. Sans avoir jamais joué un rôle marquant dans la rév., il fut toujours employé avec beaucoup d'activité, tant au comité de législation, au nom duquel il fit de fréquens rapports, que dans les dép., où il se conduisit d'une manière assez modérée. Devenu membre du Conseil des Anciens, il continua à se montrer zélé républicain, sans donner absolument dans le Terrorisme; il sortit du corps législ. en 1798, y fut réélu en 1799, se prononça en nov. en faveur à la rév. de St. Cloud, devint en conséquence membre de la comm. intermédiaire du Cons., et ensuite du Sénat-conservateur.

PORRO, citoyen de Milan. Buonaparte le nomma en juin 1797 ministre de la police de la rép. Cisalpine; et en nov. de la même année on l'envoya, en qualité de ministre plénipotentiaire, près de l'état de Gênes.

PORTAL, commiss. près l'adminis. du dép. de la Haute-Loire, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798.

PORTALIS, député du dép. de la Seine au Cons. des 500, en 1795. Il s'y fit remarquer autant par la modération de ses opinions, que par la force et la logique de son éloquence. On le vit défendre avec courage les parens des émigrés, les droits de la famille Riquet-Caraman sur le canal de Languedoc, la liberté des cultes etc. etc.; et le discours qu'il prononça sur la religion et en faveur des prêtres, est sur-tout rempli de raison, de sensibilité, et de la logique la plus nerveuse. Il aimoit trop la justice pour ne pas être accusé de haïr la Rép.; aussi ses ennemis le désignèrent-ils comme Royaliste, et il fut inscrit sur la liste de proscription du 18 fructid. an 5 (4 sept. 1797). Il échappa alors à l'exil de Cayenne, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

PORTE, député du dép. de la Haute-Garonne au Cons. des 500 en 1797, pour 2 ans, à la place du c. Pérignon. Il s'y montra assez partisan des mesures révolutionnaires, et s'opposa entre autres, le 9 juil., à la rentrée des prêtres et à la liberté des cultes. En 1799 le même dép. le renomma au même Conseil, et il en fut exclus en nov., comme opposant à la rév. de St. Cloud.

PORTENAC (*Jean-Baptiste*) né à Indervilliers, dép. de la Meurthe, grenadier au 53e. régt. d'infant. Ayant eu une cuisse emportée à l'affaire du 17 nov. 1793 par un éclat d'obus, il ne poussa, au lieu de cri de douleur, que celui de *vive la République*; et se voyant prêt à tomber entre les mains de l'ennemi, il pria un de ses camarades de l'achever; ce dernier le refusa, mais à la fin, entraîné par ses instances, il l'embrassa les larmes aux yeux et lui brûla la cervelle.

PORTERIE (*de la*), curé de Lincouac, député du clergé de la Sénéch. du Mont-de-Marsan aux Etats-Génér. Il prêta le serment constitutionnel à la tribune de l'Ass. Nat. le 31 déc. 1790.

PORTIEN DE PINAY (*Nicolas-Marie-Antoine-Mathieu*), noble, lieutenant-colonel d'infant., cond. à mort le 9 juin 1794, comme complice des Royalistes de la Vendée.

PORTIEZ, avocat, député du dép. de l'Oise à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec la restriction qu'on examineroit ensuite quand la sentence devroit être exécutée. Quelques jours avant il avoit demandé que le procès de ce prince fût renvoyé au trib. crim. de Paris. Assez ardent Jacobin, il ne fut pas cependant très-sanguinaire; il s'occupa beaucoup des revenus de l'état, et travailla dans les comités des domaines et d'aliénation. Ayant été, vers la fin de 1795, envoyé en mission dans la Belgique, il pressa vivement la réunion de ce pays à la Rép. franç., et chercha à y intimider les partisans de l'Autriche. De retour au Cons. des 500, il décida cette réunion, insistant beaucoup plus, pour y parvenir, sur les ressources pécuniaires qu'on pourroit tirer de ces provinces, que sur les intérêts politiques. Il fit ensuite différens rapports sur la manière d'aliéner les biens ecclésiastiques situés dans ces nouveaux départemens, sortit du Cons. en 1798, y fut aussitôt réélu pour deux ans, par le dép. de la Seine, et devint en déc. 1799 membre du Tribunat.

PORTLAND (*Willam-Henry-Cavendish-Bentinck Duc de*), longtemps l'un des membres les plus

illustres du parti de l'opposition dans la chambre des Pairs du parlement d'Angleterre, ensuite ministre de S. M. B. Le 22 déc. 1792 il déclara que, dans la crise où se trouvoit la G. B. par suite de la rév. franç., il se croyoit obligé, par devoir, d'affermir le parti ministériel ; et depuis ce jour il se déclara en effet contre celui de l'opposition. En juin 1794 il vota pour la continuation de la guerre, et en juill. il accepta la place de secrétaire-d'état ayant le département des affaires intérieures. Dans le conseil tenu à Londres en juin 1797, sur la manière d'agir avec la France dans les conférences à entamer à Lille, il fut d'avis de continuer la guerre.

POSUEL (*Jean*), noble, né à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 28 germ. an 2, par la com. révol. de cette ville.

POSUEL (*Pierre*), noble, âgé de 60 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 3 pluv. an 2, par la com. révol. de cette ville.

POTHÉE, échevin à Montoire, député du tiers-état du Baill. de Vendôme aux Etats-Génér. En sept. 1791 il fut nommé membre du Haut-Juré pour le dép. de Loir et Cher.

POTHIER DE GÈVRES (*Louis-Joachim*), noble et duc et pair, âgé de 62 ans, né à Paris, dom. à Thorigny, dép. de Seine et Marne, cond. à mort le 19 mess. an 2, comme complice d'une conspir. dans les prisons de Luxembourg, où il étoit détenu.

POTHIER (*ou* POTTIER), député du dép. d'Indre et Loire à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Membre assez ardent du club des Jacobins, il fut aussi secrétaire de la Convent., travailla beaucoup pendant la session dans le comité de liquidation, et sur-tout dans celui de législation, au nom duquel il fit souvent des rapports. Malgré la rigidité de ses principes, il s'attendrit pourtant, au commencement de 1795, en faveur des citoyens qui se trouvoient sur la liste des émigrés, sans avoir quitté la France, et proposa de faciliter leur radiation. Il rentra dans le néant après la session.

POTOCKI (*le Cte. Stanislas-Félix*), grand-maître de l'artillerie polonoise. Possesseur d'une fortune considérable, il jouissoit en Pologne d'une grande considération au moment des troubles de 1788. Attaché fortement à l'ancienne aristocratie, il s'opposa de toutes ses forces à la diète assemblée à cette époque, et qui tenta, en mai 1791, de donner à l'état une constitution monarchique, capable de le tirer de l'anarchie et par conséquent de la nullité où il languissoit. Les vues de Félix Po-

tocki coïncidant avec celles de la cour de Russie, qui vouloit retenir la Pologne dans l'abaissement, il se lia intimement avec la première de ces deux puissances, et osa même en mai 1792 publier à Targowitz (conjointement avec Rzewuski et Braniki) un manifeste contre la nouvelle constitution et tendant à l'annuler. Comme le comte *Ignace* Potocki avoit été, avec Kolontay, le principal auteur de la constitution du 3 mai, attaquée par *Félix*, on nomma cette guerre la guerre des Potocki. Mais le dernier, secondé par l'armée russe, aux pas de laquelle il s'attacha, l'emporta bientôt; et le roi Stanislas Auguste, aussi foible que mal conseillé, accéda lui-même à cet acte de Targowitz, qui fut suivi de la confédération de Grodno, tenue sous les auspices de la Russie, et sous la direction de *Félix* Potocki, qui en devint grand maréchal. Elle annulla la constitution monarchique, décrétée l'année précédente. Beaucoup de Polonois ont cru qu'il avoit espéré un moment faire ôter la couronne à Poniatowski, et la mettre sur sa tête. Quoi qu'il en soit, il se chargea en 1793 de plusieurs commissions près de l'impératrice de Russie, et exerça pendant cette année une grande puissance en Pologne; mais ses compatriotes, excités et conduits par Kosciuszko, Kolontay, *Ignace* Potocki, etc., ayant pris les armes contre les Russes en 1794, on instruisit le procès de *Félix*; il fut déclaré traître à la patrie, cond. à mort, ses biens furent confisqués; et comme il étoit absent, on le pendit en effigie. Mais dans le même temps il jouissoit de la plus grande faveur près de l'impératrice; cette princesse lui restitua sa fortune après la conquête de la Pologne, et l'éleva, en janv. 1795, au grade de général en chef. Il avoit déjà accepté en 1793 l'ordre de St. Alexandre de Newski.

POTOCKI (*le Comte Ignace*), grand-maréchal de Lithuanie, cousin du précédent. Nous ne répéterons pas ici les louanges exagérées que lui ont données les patriotes polonois; mais en retranchant ce qui tient à l'esprit de parti, il est juste de dire qu'à des connoissances très-étendues, il joignit un grand amour pour son pays, de la fermeté et en même-temps beaucoup plus de douceur que son ami et collaborateur Kolontay. Les aristocrates polonois, improprement appelés royalistes, l'ont accusé de s'être laissé un peu séduire par les principes de la philosophie moderne. Indigné du rôle honteux que les puissances voisines de la Pologne, et sur-tout le gouvernement anarchique sous lequel elle languissoit, lui faisoient jouer de-

puis long-temps, il se joignit en 1788 à Kolontay, Malakowski, etc., pour lui donner une autre forme de gouvernement, qui fut en effet décrété le 3 mai 1791. (*Voy. à ce sujet les articles Kolontay et Malakowski*); et ce fut lui sur-tout qui contribua à décider le roi Stanislas-Auguste à coopérer à cette constitution. Dès le mois de juin suivant il se rendit à Dresde pour engager l'Electeur de Saxe à accepter l'hérédité de la couronne de Pologne; mais il ne put obtenir de réponse définitive. Il essaya aussi en janv. 1792 d'engager son cousin *Félix*, à accéder à cet acte. En juin il se rendit à Berlin pour intéresser cette cour au sort de la Pologne, menacée par la Russie; et pendant les mois de mai, juin, juillet, il fit tous ses efforts pour empêcher les progrès de la confédération de Targovitz, publiée par son cousin, et pour détourner le roi d'y accéder. Mais les armées russes ayant fait bientôt des progrès rapides, et Stanislas-Auguste s'étant soumis aux ordres de l'Impératrice, il se vit contraint de se réfugier en pays étrangers, et fut aussitôt dépouillé de tous ses biens. (*Voy. à ce sujet et relativement à la part qu'il prit à l'insurrection de 1794 les articles* Zajonczeck, Kosciusako *et sur-tout* Kolontay.) Dès qu'il apprit, dans le courant de mai 1794, les succès de Kosciuszko, il partit de Dresde, où il étoit retiré, se rendit à Cracovie, et de-là à Varsovie où, muni de pouvoirs par le général en chef, il établit un conseil national, pour l'administration des affaires: il fut lui-même chargé de la partie diplomatique, et continua à rendre de grands services jusqu'à la prise du faubourg de Prague par les Russes. Etant resté à cette époque dans Varsovie, sur la foi de la capitulation, il n'en fut pas moins arrêté en déc., et conduit prisonnier en Russie.

POTTIER, d'Indre et Loire. *Voy.* POTHIER.

POTTIER, du Nord, adminis. de ce dép., député au Cons. des 500, en 1798.

POUCIN, (*mieux* PONCIN), avocat et ancien lieutenant de maire à Bouchain, député du tiers-état du Quesnoy aux Etats-Génér.

POUGEARD DE LIMBERT, avocat à Confolens, député du tiers-état du Baill. d'Angoulême aux Etats-Génér. Il travailla beaucoup, à l'Ass. Nat., dans le comité d'aliénation des biens nationaux. En sept. 1795 il fut élu par le dép. de la Charente au Cons. des Anciens, d'où il sortit en 1799.

POUGET, procur.-syndic du district de Castel-jaloux, député du dép. de Lot et Garonne à la Législat.

POUHAËR, député des Côtes-

du-Nord au Cons. des 500, en 1799.

POUILLY (*le Baron de*), maréchal-de-camp, député de la noblesse du Baill. de Verdun aux Etats-Génér. Il donna sa démission dès le mois d'oct. 1789, et fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. Loison; il est mort en Allemagne en 1795.

POULAIN DE CORBIOU, maire de Saint-Brieux, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér.

POULAIN DE BEAUCHÊNE, ancien-lieutenant de la grande louveterie de France, député du tiers-état du Baill. de Caen aux Etats-Génér. Lors de la discussion qui eut lieu relativement à la suppression des droits féodaux, il demanda celle des pigeons, des lapins et des moines; parce que les uns, dit-il, mangent le blé en grain, les autres en herbe et les derniers en gerbes.

POULAIN DE BOUTANCOURT (*Célestin*), maître de forges, député du tiers-état du Baill. de Vitry-le-François aux Etats-Génér. En sept. 1792 le dép. de la Marne le nomma à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix; il passa ensuite au Cons. des 500, en sortit en 1798, y fut aussitôt réélu, et devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

POULAIN-GRANDPRÉ, avocat au parlement de Nancy, zélé Jacobin dès le principe de la rév. Il occupa en 1791 la place de procureur-général-syndic du dép. des Vosges, et fut, en sept. 1792, nommé député de ce dép. à la Convent. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, mais avec sursis. On l'avoit déjà nommé, le 18 nov. 1792, un des commiss. chargés d'aller présenter au roi les papiers sur lesquels on fondoit l'accusation intentée contre lui. Jusqu'en 1795 il travailla dans les comités, s'occupa particulièrement des finances, et fut à cette époque envoyé en mission dans les dép. de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et de Rhône et Saône. Devenu membre du Conseil des Anciens, il y apporta des principes plus exagérés encore qu'il n'en avoit jamais montrés à la Convention, et il n'y eut pas une loi révolutionnaire, proposée dans les Conseils, dont il ne se montrât le zélé défenseur. Les modérés et les prétendus Chouans ou royalistes servirent souvent de butte à ses diatribes; il se déclara contre les parens d'émigrés, contre les prêtres; pressa vivement la prohibition des marchandises angloises; ce qui devoit ruiner une foule de négocians, auxquels l'Etat lui-même avoit vendu toutes celles prises depuis la guerre; enfin il se montra entièrement voué aux intérêts du Directoire, et ce fut lui qui, après le

18 fructidor (*le 9 octobre*) fit rapporter le décret qui défendoit aux troupes d'approcher à une certaine distance du lieu des séances du corps législatif. Etant sorti du Cons. des Anciens en 1797, il avoit été aussitôt réélu à celui des 500, et fut un des députés cond. momentanément en nov. 1799 à être détenus dans le dép. de la Charente-Inférieure, comme opposans à la rév. de St. Cloud. On le comptoit alors parmi les Jacobins de la capitale; et voici le tableau, un peu chargé, mais ressemblant sous plusieurs rapports, que l'on trouve de lui dans le *Dictionnaire des Jacobins vivans*, imprimée à Paris en 1799. „Poulain est un des plus „vils caméléons de la rév.; la „haine, l'hypocrisie, etc., sont „peintes sur sa figure livide. Il a „caressé toutes les factions, mar„ché sous les étendards de tous „les partis; mais il a toujours eu „soin de se garder une porte de „derrière etc.... Avant le 31 mai „(*époque de la chute des Girondins*) „il garda un lâche silence; après, „il s'agenouilla devant l'idole san„glante de la Terreur. En l'an 5 „François de Neuchâteau le porta „aux 500, et il porta à son tour „François au ministère, puis au Di„rectoire. Ce fut à cette époque „que s'établit chez lui un bureau „de distribution des places, four„nitures etc.; et tout cela s'opé„roit avec *le plus grand désinte„ressement du monde!* On prétend „seulement que sur l'article de „la *reconnoissance*, il étoit d'une „*âpreté*, d'une *gloutonnerie dévo„rantes*, etc. etc.... Membre du „club semi-jacobin de la rue „de l'Université, il alloit souper „chez François de Neuchâteau, „assistoit au lever de Merlin, et „passoit la nuit à conspirer avec „Lamarque; mais au 30 prairial „an 7 (*époque où Siéyès changea le „le Directoire et le ministère*) il „sacrifia son ami (*François*) et de„vint un de ses détracteurs.... „L'emprunt forcé est sorti armé „de pied-en-cap de la lourde cer„velle de Poulain, et il vient de „mettre le comble à ses exploits, „en se joignant à *Guillotine-Briot* „et *Jourdan-écrevisse* pour met„tre (*faire déclarer*) la patrie en „danger."

POULE (*Chrisostome*), ci-devant prêtre et moine Augustin à Draguignan, où il étoit né. Cet homme, neveu du célèbre prédicateur Poule, embrassa le parti révol. avec une sorte de fanatisme, et finit par devenir partisan zélé du Jacobin Babœuf. Regardant l'abbé Siéyès comme un obstacle aux projets de ce dernier, il se rendit chez lui, le 12 avril 1797, sous prétexte de lui demander des secours, comme étant son compatriote; mais dès qu'il se vit seul, il voulut lui tirer

un coup de pistolet dans la poitrine ; l'abbé vint à bout de le détourner, et le reçut cependant dans la main, le bras et le côté gauche. Poule arrêté, raconta lui-même le fait avec le plus grand sang froid, et ajouta que son désir eût été de frapper de mort toute la représentation nationale. Le 4 juin il fut cond. à 20 ans de fers, et à l'exposition pendant 6 heures.

POULE (LA), avocat. *Voyez* LAPOULE.

POULHARIEZ (*Isidore*), noble, conseiller au parlement de Toulouse, né et dom. dans cette ville, âgé de 60 ans, cond. à mort le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., en provoquant, signant ou approuvant des écrits et protestations au nom du parlement de Toulouse.

POULHARIEZ, fils, (*Louis-Isidore*), conseiller au parlement de Toulouse, âgé de 31 ans né et dom. dans cette ville, cond. à mort le 26 prair., etc.

POULLE, prêtre, prévôt du chapitre d'Orange, député-suppléant du clergé de cette principauté aux Etats-Généraux. L'évêque d'Orange ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat., et fut un des signataires de la protestation du 12 septembre 1791.

POULTIER, lieutenant-général du Baill. de Montreuil-sur-Mer, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. Le dép. du Pas-de-Calais le nomma en mars 1799 au Cons. des 500, et il devint en déc. membre du Corps-législ.

POULTIER, prêtre et moine bénédictin, député du dép. du Nord à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les 24 heures. Dès le principe de la rév. il embrassa le parti popul. avec fureur, se maria, devint chef de bataillon de garde nationale, fit en cette qualité la campagne de 1792, et offrit la même année un don patriotique à la Législat. Ce fut pour le récompenser de tant de patriotisme que son dép. le nomma en sept. 1792 un de ses députés. Né avec un esprit aussi foible que turbulent, il eut entre autres la manie de se mêler de détails militaires, ce qui lui attira souvent des scènes désagréables, notamment le 10 avril 1793, jour où Pétion fit censurer par l'assemblée ce *moine jaseur*. En général sa conduite pendant cette session fut un tissu d'inconséquences. Le 2 août 1794 il prononça cependant contre Lebon un mot qui fit dans la salle la plus grande sensation. Au moment où Lebon cherchoit à se justifier des crimes qu'on lui imputoit, en disant que dans ses missions il avoit sué.... Poultier l'interrompit, avec

ce mot terrible : *Il a sué le sang !* Dans le commencement de 1795 il fut envoyé en mission près de l'armée navale de la Méditerranée ; et se conformant au langage alors à la mode, il écrivit de Marseille contre les Terroristes, autrefois ses amis. S'étant trouvé ensuite à Toulon, au moment de l'insurrection qui éclata au milieu de mai dans cette ville, il fut arrêté par les rebelles ; mais relâché presque aussitôt. Non content du métier de législateur, il s'étoit fait en outre journaliste, et rédigeoit une feuille jacobine, où on l'entendit tour-à-tour sonner le tocsin, crier à la contre-révolution, et assurer ensuite qu'il avoit toujours été modéré, et que pendant ses missions dans le midi, il „ avoit passé les nuits à donner des passe-ports aux prétendus fédéralistes, qu'il avoit ordre de poursuivre.“ Devenu membre du Conseil des Anciens, il resta fidelle aux principes anti-modérés, et se voua en entier aux intérêts du Directoire. Dans son journal, il se déclara l'ennemi du nouveau tiers (élu en sept. 1795), l'accusa de désirer la rentrée des émigrés, et de vouloir s'en environner, comme des recrues nécessaires : à la tribune du Conseil, il tonna de même contre les prêtres, les parens d'émigrés, contre le modérantisme, et divagua de la manière la plus absurde (surtout le 17 fév. 1796) en faveur du joug directorial. Pendant la lutte qui exista en 1797 entre la majorité du Directoire et celle des Conseils, Poultier servit ardemment les triumvirs, et parla souvent en leur faveur, notamment le 21 août. Il sortit du corps législ. en mai 1798, et continua son journal, qui servit souvent de jouet à ses confrères. Un d'eux releva sur-tout assez plaisamment, en déc. 1799, un passage dans lequel il annonçoit „ qu'on lui „ couperoit le poignet avant de lui „ faire signer une lettre semblable „ à celle qu'un général (Delarue) „ venoit d'écrire à plusieurs chefs „ des Chouans. On a l'ame flétrie, „ *ajoutoit Poultier*, en lisant cette „ correspondance. — Mais, *continue son critique*, on me coupe„ roit le point est plus joli. Cela „ rappelle Rétif, qui ayant insulté „ une jolie femme, lui demanda „ pardon à genoux en lui disant : „ „ Je ne me releverai d'ici que „ lorsque vous m'aurez tué.“ Ce „ pauvre Poultier :

Sa colère au hasard s'est long-temps déchaînée ;
Tout Paris le honnit, tout Paris le berna.
Du tambour en un mot il eut la destinée,
Et dut le bruit qu'il fit aux coups qu'on lui porta.

Mercier le traite à-peu-près de la même manière dans son *Nouveau Paris*. Il fut, dit-il, moine, joueur de gobelets, stentor des spectacles forains ; acteur chez le Grimacier,

même auteur, puis représentant du peuple, enfin journaliste et l'*Ami des lois*.

POUPART, curé de Sancère, député du clergé du Baill. du Berry aux Etats-Génér.

POUPART, gentilhomme français, né en Lorraine. Ayant passé au service de Pologne, il se trouva commander une division en 1792 contre les Russes, et se distingua à plusieurs reprises par sa bravoure et ses talens militaires, sur-tout à la bataille du 17 juin, dont le succès lui fut dû en grande partie, et dans laquelle l'ennemi perdit plus de 4000 hommes.

POURET-ROCQUERIE, procureur du roi au Baill. de Perriers, député du tiers-état de celui de Coutances aux Etats-Génér.

POUS, de Mazameth. — *Voy.* PONS.

POUTERIC-ESCOT, juge de paix du canton de la Force, nommé député de la Dordogne au Cons. des 500 en 1799, pour 2 ans.

POUTET (*Jacques*), noble, procureur-syndic du dép. de la Moselle, âgé de 56 ans, né et dom. à Metz, cond. à mort le 17 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans le dép. de la Moselle, notamment en suspendant l'exécution des lois relatives aux biens religieux.

POYA DE L'HERBAY, lieutenant particulier au Baill. d'Issoudun, député du tiers-état de celui du Berry aux Etats-Génér.

POZZO-DI-BERGO, habitant de Corse, député de cette île à la Législature de France. Le 16 juil. 1792 il engagea l'Assemblée à déclarer la guerre à l'empire d'Allemagne. A la fin de la session il retourna en Corse, et fut nommé procureur-syndic du département; mais bientôt, d'accord avec Paoli, il appela les Anglois dans sa patrie, la fit révolter contre les Français, et devint, en juin 1793, membre de la *Consulta*. (*Voy. à ce sujet Paoli.*) Lorsque les Anglais en furent chassés, en nov. 1796, il se sauva avec le vice-roi. — *Voyez* ELIOT.

PRADIÉ, citoyen de Genève. Ayant été dénoncé en 1794 comme aristocrate, il fut incarcéré et ensuite mis en jugement le 22 sept. La cour de l'hôtel de ville se remplit aussitôt de Terroristes, qui voyant que le tribunal alloit l'acquitter, ainsi qu'un nommé Baudi, arrachèrent ces deux victimes à leurs gardes, et les massacrèrent avec des excès de cruauté presqu'incroyables.

PRADT (*de*), archidiacre de la cathédrale et vicaire-génér. de Rouen, député du clergé du Baill. de Caux aux Etats-Génér. Loin de suivre le parti révol., il signa la protestation du 12 sept. 1792, écri-

vit contre les nouveaux principes, et publia plusieurs ouvrages sur la guerre et la politique extérieure.

PRAIRE-MONTAUD, député du dép. de la Loire au Cons. des 500, en sept. 1795; il y embrassa le parti modéré, et parla notamment le 25 juill. 1796 en faveur des parens des prêtres déportés ou incarcérés; aussi fut-il compris dans la grande proscription du 18 fructidor an 5.

PRASLIN (*le Cte. de*), colonel du régt. de Lorraine infant., député de la noblesse de la Sénéch. du Maine aux États-Génér.

PRAT, de Lesneven, député du Finisterre au Cons. des 500, en 1798.

PRÉCY, député du dép. de l'Yonne à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il siégea long-temps parmi les Jacobins, et fut envoyé en mission, en 1795, dans son dép., pour y travailler aux approvisionnemens de la capitale en bois et charbons. Il devint ensuite membre du Cons. des 500, en sortit en 1798, et fut aussitôt réélu, pour un an, à celui des Anciens.

PRÉCY (*Perrin de*), colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Se trouvant habiter une terre à quelques lieues de Lyon lorsque cette ville fut, en 1793, menacée d'un siége par les Républicains, on lui décerna le commandement général; il l'accepta, après quelque résistance, et déploya dans cette place beaucoup de talens et de bravoure. Lyon, situé dans une mauvaise position militaire, entièrement ouvert, et trop vaste pour pouvoir être défendu, n'avoit dans ses murs que dix mille hommes, pleins de bonne volonté, mais également inaguerris et indisciplinés. Presque tous pères de famille, ils avoient à trembler à-la-fois pour leurs parens et leurs propriétés, et se voyoient environnés d'une populace immense, vendue à leurs ennemis ou facile à acheter. Il étoit impossible qu'ils pussent résister à une armée, en partie régulière, et dix fois plus nombreuse qu'eux. Dans cette position critique, Mr. de Précy fit tout ce qu'on pouvoit exiger d'un homme brave et habile; il remporta d'abord plusieurs avantages sur les assiégeans, et se conduisit sur-tout de la manière la plus brillante le 29 sept., jour où il reprit la grande redoute et le poste de Saint-Louis, le pont de la Mulatière, le poste de Broteaux, que la trahison venoit de livrer aux Conventionnels, et leur enleva l'île Pérache. Dans ce combat, qui coûta à l'ennemi plus 1500 hommes, Mr. de Précy eut deux chevaux tués sous lui; il renversa de sa propre main deux volontaires nationaux, qui

avoient déjà pénétré dans la ville à l'attaque du pont de la Mulatière; et n'ayant plus de chevaux à sa portée, il s'empara du fusil d'un de ses grenadiers qui tomba près de lui, et chargea le premier à la tête des Lyonnois. Mais enfin, après 70 jours de résistance, le défaut de munitions, la rigueur de la saison, et les dispositions du peuple, le forcèrent à songer à la retraite. Deux mille hommes seulement se déterminèrent à l'accompagner, avec quelques pièces de canon; mais trahi par des espions, il se vit, dès qu'il eut atteint la campagne, enveloppé par toutes les forces ennemies, et par une partie des habitans de la contrée, assemblés au son du tocsin. La plus grande partie de sa petite troupe fut massacrée, et ceux qui se sauvèrent ne durent leur salut qu'aux paysans, chez qui l'humanité l'emporta encore sur la crainte des vengeances nationales. Mr. de Précy fut du nombre de ceux qui survécurent à cette boucherie, et il se réfugia en pays étranger.

PREISSING (*le Cte. de*), envoyé de la cour de Bavière au congrès de Rastadt, en 1797.

PRESSAC DES PLANCHES, présid. du trib. de Civray, député du dép. de la Vienne à la Législat.

PRESSAVIN, député du dép. de Rhône et Loire à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. On ne le vit guères prendre la parole qu'en mai 1795 pour se plaindre de la cherté des comestibles, proposer de prendre des mesures pour remédier à ce mal, dont il accusa les agioteurs et les Royalistes d'être les auteurs; et il rentra après la session dans le néant.

PREVOST-CABANIS (*Jean-François*), conseiller de l'état de Genève. Pendant la lutte qui eut lieu entre les magistrats et les bourgeois, à propos de la constitution donnée à cette Rép. par Mr. de Vergennes, il soutint vivement le parti de ces derniers; cependant la faction populaire ne lui tint aucun compte de ses services, lors de la prise d'arme du 19 juil. 1794; et comme il se rendit alors coupable du crime de vouloir distinguer la liberté de la licence, on le plongea dans les prisons. Le 23 et le 24 il fut successivement acquitté par les tribunaux; mais les Sansculottes, peu satisfaits de ce jugement, le firent fusiller le 24 au soir. Au moment de l'exécution il écrivit, avec un crayon, à sa femme et à son fils une lettre pleine de noblesse et de sensibilité; il y invitoit ce dernier à servir sa patrie, quoiqu'elle l'eût injustement condamné.

PRÉVOST DE LA CROIX, député du dép. de la Gironde au

Conseil des 500 en mai 1797. Son élection fut annullée le 5 sept. (19 fructidor an 5). Un de ses parens avoit été guillotiné le 5 niv. an 2, à Paris.

PRÉVOST, du Puy-de-Dôme, député de ce dép. au Cons. des Anciens, en 1799.

PRÉVOST, de la Mayenne. *Voy.* PRÔVOST.

PRÉVOT, avocat du roi à Roye, député du tiers-état du Bail. de Péronne aux Etats-Génér. Il travailla pendant l'Ass. Nat. dans les comités chargés de l'administration et aliénation des domaines nationaux. En 1798 le dép. de la Somme le nomma au Cons. des 500, pour un an.

PRÉVOT D'ARLINCOURT (*Louis-Adrien*), fermier-général, âgé de 50 ans, né à Evreux, dom. à Paris, cond. à mort le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., notamment *en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens.*

PRÉVOT D'ARLINCOURT (*Charles-Adrien*), fermier-général, né à Doules, dép. de la Somme, dom. à Mont-Valérien, dép. de la Seine, cond. à mort le 25 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., notamment en *mêlant etc.*

PREZ-CRASSIER (*de*), chev. de St. Louis, lieut. colon. d'infant. et grand bailli d'épée du Charollois, député de la nobl. du Bail. de Gex aux Etats-Génér. Ayant suivi le parti révol., il devint maréchal de camp, fut employé en 1792 sous Dumouriez, commanda en août, derrière Longwi, le camp de Fontenay qu'il évacua à l'approche des Prussiens, servit ensuite sous Dampierre, et prit en nov. 1793 le command. en chef de l'armée des Pyrénées; mais destitué presqu'aussitôt, il fut alors emprisonné à Paris, obtint sa liberté après la chute de la Montagne, recouvra alors ses biens, qui avoient été confisqués, et fut même en 1795 réintégré dans son grade, mais sans activité de service.

PRIESTELEY, Anglais, minis. de la religion presbytérienne, et l'un des plus célèbres chimistes et naturalistes de l'Europe. Né avec un jugement faux et un coeur pervers, il se rendit moins fameux encore par ses connoissances que par l'ardeur avec laquelle il chercha à propager les principes de la *philantropie anarchique;* et ce zèle lui valut des lettres de citoyen françois, et ensuite l'honneur d'être nommé député du dép. de l'Orne à la Conv. Nat., honneur dont il ne put profiter, faute de savoir la langue françoise. Il avoit déjà envoyé son fils en France, pour le faire naturaliser, et il fut en effet présenté à la Législature. Mais cet enthou-

enthousiasme révolutionnaire n'avoit pas aussi bien réussi à Birmingham, ville du Comté de Warwik, où il habitoit: le peuple pilla sa maison et la rasa jusqu'aux fondemens; et son *patriotisme* ayant à la fin attiré l'attention du gouvernement, il se vit contraint de chercher un pays plus philosophe. Il se retira en conséquence en Amérique, puis en France dans le courant de 1796, et le Directoire l'engagea, l'année d'après, à retourner en Amérique, afin d'y travailler à l'affranchissement et au bonheur futur de l'Angleterre et des Etats-Unis.

PRIEUR, avocat à Châlons, député du tiers-état du Baill. de Châlons-sur-Marne aux Etats-Génér. Sans y jouer un rôle distingué, il se fit remarquer par sa voix glapissante, ses opinions exagérées; et fut assez généralement connu alors sous le nom du *crieur*. On le vit souvent paroître à la tribune, non pour y prononcer des discours suivis, mais pour y vomir quelques phrases courtes et virulentes contre les modérés et les royalistes. Ce fut lui qui, le 29 mai 1791, provoqua le premier une loi contre les émigrans; et le 9 juill. il revint de nouveau sur cet objet: mais le 21 juin 1791 il se distingua surtout par les outrages qu'il prodigua au roi, relativement à son départ de Paris; et le lendemain on l'envoya dans le Finistère, pour y contenir les mécontens qui menaçoient de remuer à l'occasion de cet événement. Nommé en sept. 1792 par le dép. de la Marne à la Conv. Nat., il y vota ensuite la mort de Louis XVI. Dès l'ouverture de cette session il fut envoyé comme commiss. à l'armée de Dumouriez, campée alors en Champagne, et il l'accompagna, avec Sillery et Carra, jusqu'à l'entière évacuation du territoire françois par les troupes coalisées. Le 8 fév. 1793 il demanda vivement le rapport du décret porté contre les auteurs des massacres des prisons des 2 et 3 sept. précédent, ce qui fit croire qu'il n'avoit pas été lui-même étranger à ces massacres; et le 15 mars, le représentant Bréard ayant refusé de se charger des fonctions de commiss. de la Conv. près du trib. révol., Prieur le remplaça. Le 10 juin il fut nommé membre du comité de Salut-public, se rendit près de l'armée de la Vendée vers le mois d'oct., et fit fusiller, à Savenai, 1200 paysans qui avoient mis bas les armes. Il est juste cependant de dire qu'il fut loin de rivaliser de barbarie dans cette contrée avec plusieurs autres proconsuls. Les habitans de l'Orient lui rendent le témoignage que „le *plaisir* l'emportant sur les *affaires*, le sang fut épargné pendant son séjour parmi eux;" et on

assure aussi qu'il fit un jour des représentations à Carrier sur ses noyades, lui proposant d'y substituer les fusillades sur le champ de bataille; mais Carrier le traita *d'imbécille en révolution*. Quelle humanité au reste que celle qui ne consistoit qu'à fusiller au lieu de noyer? Cependant il fut nommé de nouveau, après la chute de la Montagne, (*le 6 oct. 1794*) membre du comité de Salut public, et le 22 du même mois président de la Convent. Il n'avoit vu qu'avec peine les Jacobins comprimés par le parti modéré; aussi se montra-t-il un des chefs les plus ardens de l'insurrection qui éclata le 1er. prairial an 3 (20 mai 1795) contre la majorité de la Convent.; mais les Terroristes ayant eu le dessous, il fut décrété d'arrestation le même jour, parvint alors à s'évader, voulut, *dit-on*, se tuer lui-même, se cacha pendant quelque temps, et fut enfin amnistié en 1796. On le comptoit encore en 1799 parmi les Jacobins de la capitale.

PRIEUR-DUVERNOIS (*C. A.*), officier du Génie, député du dép. de la Côte-d'Or à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En août 1792 il se rendit près de l'armée du Rhin, pour y annoncer la déchéance du Roi, et ayant été, en avril 1793, envoyé près de celle des côtes de Cherbourg, il fut, au mois de juin, arrêté par les Fédéralistes et emprisonné à Caen, avec Romme. Il ne parut presque jamais à la tribune; mais il travailla dans les comités, notamment dans celui de Salut-public sous Robespierre, (*ainsi que Prieur de la Marne*), et dans ceux des travaux et de l'instruction publique. En mai 1794 il présida la Conv., passa au Conseil des 500 en sept. 1795, et en sortit en 1798.

PRIMAUDIÈRE, avocat, député du dép. de la Sarthe à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en 1798.

PRIORAU, prévôt de la maréchaussée des chasses du roi. Son attachement connu pour la personne de ce prince fut cause, qu'au commencement de la rév., on l'employa pour la distribution des grains à Versailles, où l'on redoutoit un mouvement, à raison de la cherté du pain. Louis XVI l'envoya aussi, le 5 oct., au-devant des premières bandes de femmes qui vinrent de Paris, afin de reconnoître leurs intentions; et il se vit cité, vers le même temps, dans le procès de Mr. de Bézenval, où ses dépositions furent toutes en faveur de ce général. Il suivit en 1790 les frères du roi en pays étranger, fut employé comme prévôt-général à leur armée, pendant la campagne de 1792, et mourut ensuite en Brabant.

PRIVAT, curé de Craponne, député du clergé de la Sénéch. du Puy-en-Velay aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

PROAS, Malais de nation, et chef de pirates. En 1793 il infestoit les mers de l'Inde, avec une flotte équipée d'une manière supérieure à toutes celles qu'on avoit vues jusque-là dans ces parages: il attaquoit indistinctement les vaisseaux de toutes les nations, et avoit sa retraite dans les ports de Borneo.

PROJEAN, cultivateur et homme de loi, député du dép. de la Haute Garonne à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il ne passa point aux Cons., et devint messager d'état (*où, comme on l'a dit, valet*) de celui des 500.

PROLY (*Pierre-Jean-Berthold de*) Baron allemand, né à Bruxelles, l'un des étrangers qui accoururent en France au moment de la rév. Il y devint membre de ce comité central dans lequel il se trouvoit à peine un François (*Voy. à ce sujet* GUSMAN), et qui fut comme la source d'où sortit l'anarchie et la terreur. Il avoit d'abord été négt. à Bruxelles, puis s'étant ruiné par inconduite et sur-tout en agiotant, il se fit auteur et se réfugia enfin à Paris. Lorsqu'on commença à soupçonner, en 1793, les intentions de Dumouriez, il fut envoyé (avec Pereyra et Dubuisson) par le ministre Lebrun, pour surveiller la conduite de ce général. A leur retour ils remirent un procès-verbal, qui fut lu à la séance du 1er. avril, et Proly dénonça lui-même Dumouriez à la tribune des Jacobins. Mais attaché au parti de la Commune ou des Hébertistes, (*Voy.* CHAUMETTE *et* HÉBERT) il fut enveloppé dans leur procès, et cond. à mort le 4 germ. an 2, comme complice d'une conspir. tendante à donner un tyran à l'état. Il étoit âgé de 42 ans.

PROST, de Dole, député du dép. du Jura à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut ensuite commiss. à l'armée d'Italie, et devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

PROUVEUR, juge du trib. de district de Valenciennes, député du dép. du Nord à la Législat. où il se montra, même dans la minorité, un des membres les plus attachés à la monarchie; aussi ne fut il pas réélu à la Convention. Le 13 juill. 1792 il parla entre autres avec force pour demander que l'on poursuivît les auteurs et instigateurs des événemens du 20 juin.

PROVANÇAL (*de*), MIS. DE FONDCHÂTEAU, député de la nobl. de la Sénéch. d'Arles aux Etats-Génér.

PROVENCHÈRE DU CHASSING (*Claude-Joseph-Bertrand*) noble, dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol., le 18 brum. an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

PROVERA (*le Mis. de*), lieutenant-feld-maréchal au serv. d'Autriche et chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. Cet officier, recommandable par une grande bravoure, mais presque toujours malheureux, commanda en 1796 une division de l'armée d'Alvinzi en Italie. Le 11 avr., jour de la bataille de Millesimo, il se vit coupé avec son corps, et réduit à se jeter dans un vieux château sur la montagne de Cossaria. Augerau l'y suivit avec vivacité, et tenta d'emporter d'assaut ce poste, dans lequel M. de Provera se défendit avec beaucoup de bravoure jusqu'au 15, où il fut contraint de se rendre prisonnier de guerre. Le 12 nov. il fut plus heureux au combat de Calagniola, et remporta un avantage sur l'aile droite des Répub. près de Soave; mais le 12 janv. 1797 la fortune se déclara de nouveau contre lui. Ayant reçu ordre d'attaquer l'ennemi en avant de Legnano, il passa l'Adige sur un pont de bateaux à Angiari, et obtint d'abord quelques succès contre les Répub.; mais ayant voulu pénétrer vers Mantoue, il se vit bientôt culbuté, enveloppé, et fut contraint de capituler le 16; son corps, fort de 6700 hommes, fut renvoyé sur la parole de ne pas servir d'un an, et il perdit dans cette affaire 20 pièces de canon. En mai il fut mis à la pension, sans activité de service.

PROVOST DE BOURION, homme de loi, député de la Mayenne au Cons. des 500, en 1798. Il se montra en nov. 1799 favorable à la rév. de St. Cloud, et devint en déc. membre du Corps-Législ.

PRUCHE, maire de Dormans, député du tiers-état du Baill. de Sézane aux Etats-Génér.

PRUDHOMME DE KERAUGON, lieutenant des canonniers gardes côtes et commiss. des Etats de Bretagne, député du tiers-état de la Sénéch. de Lesneven aux Etats-Génér.

PRUDHOMME, juge de paix à Rozoy, député du dép. de l'Aisne à la Législat.

PRUDHOMME, député des Côtes du Nord au Conseil des Anciens, en mars 1797. Son élection fut annullée le 5 sept. (19 fructid. an 5).

PRUDHOMME (*L.*), imprimeur, journaliste, et écrivain, connu particulièrement par ses *Révolutions de Paris* et par son *Histoire générale des crimes de la révolution françoise*. Dès le commencement des troubles il professa des principes

si exagérés, que son journal l'emporta souvent en férocité, surtout en absurdité, sur ceux de Camille-Desmoulins et autres Jacobins extrêmes. Sa rage se dirigea particulièrement contre Marie-Antoinette et contre tous les souverains de l'Europe. En déc. 1791 il annonça, par des affiches en lettres majuscules, un ouvrage intitulé : *Crimes des reines de France, jusqu'à la reine actuelle inclusivement.* Cette espèce de proclamation n'ayant pas été prohibée, au bout de quelque temps il en fit afficher, jusqu'à la porte de l'Ass. Nat., une nouvelle en lettres rouges et qui commençoit ainsi : *Prud-homme à tous les peuples de la terre : J'avertis que je publierai incessamment les crimes de tous les potentats de l'Europe; des Papes, Empereurs, rois d'Espagne, de Naples, etc. Le premier besoin d'un peuple qui veut être libre est de connoître les crimes de ses rois. Malgré la vigilance des despotes, je répandrai des milliers d'exemplaires dans leurs états sous ma devise :* LA LIBERTÉ DE LA PRESSE OU LA MORT. On le vit ensuite presser de tout son pouvoir le jugement de Louis XVI, sommer le gouvernement de faire chaque année du 14 juil. la fête des piques, et d'ordonner que ce jour-là cette arme fût arborée à toutes les fenêtres. Il seroit trop long de rappeler ici toutes les féroces absurdités qu'enfanta cette tête en délire; mais le règne de Robespierre parut un peu le calmer, et la vue du sang, qu'il avoit si ardemment désiré, effraya son ame, moins féroce sans doute qu'il ne l'avoit cru lui-même. Cependant ne pouvant se départir du mot de *crime*, qu'il avoit pris l'habitude de répéter sans cesse, il publia, en 1796, l'*Histoire générale des crimes commis pendant la révolution*, etc.; compilation informe, indigeste, où l'on retrouve par-tout le goût, le ton, le style et le discernement d'un sansculotte. Cependant cet ouvrage n'en sera pas moins un monument très-précieux pour l'histoire, parce qu'il contient une foule de faits racontés par les témoins oculaires, et parce qu'il est par-tout très-facile de distinguer leur témoignage, des cris et de la déclamation du rédacteur. Quel est le François qui eût imaginé en 1792 que ce seroit l'auteur du *Journal des Révolutions de Paris* qui numéreroit, pour ainsi dire, un jour et les forfaits et les victimes des Jacobins. Tourmenté aujourd'hui comme autrefois par le besoin d'injurier et de déchirer, il s'est plu à charger le tableau des crimes des agens de la Terreur, comme il s'étoit fait précédemment un plaisir de noircir, d'outrager les partisans de la

royauté. Ce n'est pas que nous prétendions blâmer ceux qui notent d'infamie les Carrier, les Lebon, les Collot, les Robespierre, etc.; mais étoit-ce à Prudhomme à s'élever contre eux; et lorsqu'on le voit mêler ensuite les noms les plus respectables à ces noms abhorrés, et aller insulter, jusque dans la tombe, les cendres des victimes les plus pures, on reconnoît que la double soif de la calomnie et de l'argent, est le seul motif qui l'ait fait écrire. Avant de relever quelques-unes des contradictions qui fourmillent dans son ouvrage, nous allons parler de la manière dont il s'y est pris pour le rédiger: comme nous l'avons cité très-fréquemment dans ce Dictionnaire, il est nécessaire d'établir le degré d'authenticité qu'ont les faits qu'il rapporte. Dès qu'il eut conçu le projet de publier cette compilation, il chercha à se procurer dans les départemens quelques correspondans qui pussent lui envoyer un tableau des maux qu'avoit endurés leur pays, sous le joug de la Terreur: il recueillit ces différens narrés faits par des témoins oculaires (et c'est en eux que consiste l'intérêt de son ouvrage), les réunit ensuite, sans leur donner ni ordre, ni liaison, sans corriger ces différens styles, (ce qui cause la bigarrure, et l'inconséquence la plus révoltante dans le ton et les principes), et y ajouta enfin de temps-en-temps des réflexions qui en sont comme la partie déclamatoire, et qui offrent plus d'inconséquences encore que tout le reste, quoique rédigées par le même homme. Ce que nous disons de ces *narrés* n'a rapport qu'aux articles des départemens; tout ce qui regarde Paris, la Cour, les Jacobins, etc., étant Prudhomme lui-même; et certes son témoignage, là, n'est pas suspect, car il parle de ses complices, qu'il a ensuite désertés, il est vrai, mais dont il a été long-temps à même de voir tous les crimes. Quant aux inconséquences, nous dirons que depuis le Jacobinisme le plus exagéré, jusqu'au Royalisme le moins déguisé, toutes les opinions se trouvent présentées, adoptées et défendues, non dans le courant de l'ouvrage, mais dans les endroits même qui sont de lui seul. Nous ne parlerons pas de sa haine et de ses injures contre Marie-Antoinette, contre Louis XVI et tous les princes ou souverains les plus respectés: ses principes sur cet objet sont connus et consignés par-tout; nous ne citerons pas ses diatribes contre les chefs successifs des Montagnards, chaque ligne de son *Histoire* en renferme de nouvelles: nous nous contenterons de dire que cet ennemi des trônes, dans son article des

Crimes des Notables, (*car ce sont des* crimes *par-tout*,) leur fait un *crime* de n'avoir pas procuré des ressources au roi, afin de *prévenir tous les malheurs qui ont désolé le sol françois;* c'est-à-dire, si je ne me trompe, la révolution et par conséquent l'établissement de la Rép. „Leur lâche insouciance, *dit-il*, perdit la Cour et laissa le champ libre à tous les excès. La postérité leur doit son mépris et son indignation. Malédiction sur eux!..." Et comme s'il eût craint qu'on se méprît sur les regrets que lui inspire, par intervalles, la chute de la monarchie, il a soin de s'écrier dans son 3e. vol. page 89, „que les magistras du peuple devroient faire écrire en lettres d'or sur leurs manteaux cette maxime de l'Italien Malvezzi: *Je tiens qu'il y a autant de liberté sous un bon prince, comme il y a de tyrannie dans une mauvaise république* (*)." Nous terminerons par une remarque (qui peut s'étendre à beaucoup de gens plus sages, plus judicieux que Prudhomme,) c'est qu'en adoptant des idées plus modérées, plus réfléchies sur les dernières années de la rév., il ne peut consentir cependant à renoncer aux haines, aux préjugés, aux contes populaires qu'il adopta durant les premiers troubles; aussi n'hésite-t-il pas à justifier les incendies et les assassinats de 1789 et 90 (entre autres les massacres du malheureux Huez, maire de Troyes, de MM. Montesson, Cureau, etc.) par toutes les fables absurdes que l'on répandit alors pour égarer le peuple; mais auxquelles tout homme sensé ne crut point alors, et peut encore moins croire aujourd'hui. Toutes les peines qu'il se donne pour justifier ses liaisons avec Camille, Danton, etc., et pour persuader qu'il n'approuva jamais les massacres et les proscriptions, ne sont pas ce qu'il y a de moins curieux dans son ouvrage. L'auteur d'un *Dictionnaire des Jacobins vivans*, publié à Paris (*sous le titre d'Hambourg*) en 1799, traîne Prudhomme dans la boue. „Si le peuple françois accorde, *dit-il*, un prix aux scélérats lâches, personne ne pourra le disputer à l'éditeur des révolutions de Paris, ce Thersite de la révolution. Depuis la réaction, sa lâcheté lui fit quitter la bannière des anarchistes, pour se mêler parmi les honnêtes gens. De garçon relieur à Meaux,

(*) On pourroit citer encore cent passages pareils; entre autres celui où (t. 3, p. 41) il parle de la *nécessité des gradations* dans la société, de cette *élévation nuancée des classes au-dessus de la multitude, qui constitue la monarchie.*

„ il est devenu un des riches par-
„ ticuliers de la Rép.; et il est
„ parvenu par ses intrigues à se
„ faire nommer régisseur des hô-
„ pitaux. C'est là que ce Saltim-
„ banque crapuleux tient ses re-
„ pas obscènes et scandaleux. Et
„ les malades !....“ — Il semble qu'on ait voulu emprunter ici le ton de Prudhomme, pour le célébrer dignement.

PRUDON, général, député du dép. de Saône et Loire au Cons. des 500 en mars 1799, pour un an. S'étant opposé en nov. à la rév. de St. Cloud, il fut exclus du Cons. et cond. momentanément à être détenu dans le dép. de la Charente-Inférieure.

PRUGNON, avocat, député du tiers-état du Baill. de Nancy aux Etats-Génér. Cet homme, instruit et éclairé, s'occupa beaucoup des lois judiciaires, administratives, financières, et montra, sur-tout dans les deux premiers objets, des connoissances très-étendues et des vues très-droites. Le 3 sept. 1790 il présenta un rapport sur l'affaire de Nancy, et fit voter des remerciemens à M. de Bouillé et aux troupes sous ses ordres. Devenu membre du comité d'aliénation, ensuite de celui du remplacement des tribunaux, il parut souvent à la tribune en leur nom, y combattit la cupidité des administrateurs, et annonça dans toutes ses opinions une imagination vive et un cœur pur et honnête. Le 6 avril 1791 il prononça, sur la liberté de tester, un discours plein de force, de connoissances et de sensibilité. Enfin le 16 mai il combattit avec sagesse et énergie l'opinion de la réélection des membres actuels à la Législat. suivante et prouva les dangers de cette mesure.

PRUNELLE DE LIERRE, habitant du district de Latour-Dupin, nommé député-suppléant du dép. de l'Isère à la Législat., où il ne prit point séance, et ensuite député à la Conv. Nat., où il vota pour que Louis XVI et sa famille fussent sans délai bannis de la Rép. Il avoit déjà proposé de faire juger ce prince par des commissaires nommés *ad hoc* dans les départemens, lui réservant en outre le droit d'en appeler ensuite au peuple dans les assemblées primaires. Il est un des membres qui se prononcèrent le plus ouvertement en faveur du roi.

PUCH DE MONBRETON (*de*), député de la noblesse de la Sénéch. de Libourne aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

PUGET DE BARBANTANE. — *Voy. ce dernier nom.*

PULAWSKI, polonois, maréchal de Wolhinie. Vendu aux in-

térêts de la Russie, il ne laissa échapper aucune occasion, en 1792 et pendant les années suivantes, de lui sacrifier son pays. En avril 1793 il présida un moment la diète de Grodno, et en oct. 1794 il se mit à la tête d'une confédération, sous la protection de l'Impératrice, qui le récompensa de son dévouement par l'ordre de St. Alexandre de Neuwski. Sa femme, indignée de sa conduite, sollicita le divorce en juil. 1794, et fit un don patriotique de 20,000 florins de Pologne, pour la défense de l'état.

PUPIER, femme LEGALLERIE (*Anne*), noble, âgée de 38 ans, née et dom. à Montbrison, cond. à mort, comme contre-révol., le 14 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

PUY-MUSSIEN (*Louis-Franç.*), noble, âgé de 60 ans, né et dom. à Montbrison, cond. à mort, comme contre-révol., le 14 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

PYRON, homme obscur qui fut un des premiers chefs de la Vendée. Le général d'Elbée le regardoit comme un officier très-utile: il se trouva entre autres affaires à celle de Cholet.

PYROT, procureur-syndic du district de Metz, député du dép. de la Moselle à la Législat.

PUYSAYE (*le Cte. Joseph de*), député de la noblesse du Baill. du Perche aux Etats-Génér. Il se rangea du côté de la minorité de cet ordre, signa la protestation du 19 juin contre la majorité, se réunit au tiers, siégea toujours dans le Côté-gauche dans l'Ass., et acquit même des propriétés *dites* bien nationaux. Il se jeta ensuite dans le parti fédéraliste, et commanda une division des forces départementales du Calvados, pendant le règne de la Terreur. Etant devenu par la suite un des génér. des Chouans, il continua à déployer quelques moyens, assez d'activité et beaucoup d'intrigue, ce qui le rendit souvent suspect à son parti. Il fit alors différentes courses en Angleterre, s'attacha à ce que l'on crut généralement, aux intérêts de cette puissance, et acheva de se perdre de réputation par la trop célèbre expédition de Quiberon. A force d'intrigues et de manœuvres il étoit parvenu à se faire donner le commandement des troupes émigrées, qui toutes ne lui accordoient, au lieu de confiance, qu'un mépris assez général; et il faut convenir qu'il parut vouloir le justifier. On en est encore à savoir si ce fut la lâcheté, la perfidie, ou l'incapacité qui domina alors dans sa conduite. A peine se montra-t-il un instant à terre lors du débarquement, et il sembla n'avoir suivi l'expédition que pour reporter aussitôt en Angleterre la nouvelle du massacre

presque général des forces qu'on avoit eu la folie de lui confier. Les François eux-mêmes plaignirent les victimes de cette absurde ou cruelle entreprise; et on peut dire avec vérité que ce n'est pas sur les républicains qu'elle jeta le plus de honte.

PUYSÉGUR (*de* CHASTENET *de*), archevêque de Bourges, député du clergé du Baill. du Berry aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

PUYSÉGUR (*de* CHASTENET *Cte. de*), lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de St. Louis, ministre et secrétaire d'état, ayant le dép. de la guerre. Il fut un des ministres que le roi renvoya en juil 1789. et l'Ass. Nat. déclara qu'il emportoit les regrets et l'estime de la Nation, quoiqu'il fût loin cependant de partager les opinions du moment. Il n'avoit pas un caractère fait pour des temps de troubles; mais il étoit très-attaché à Louis XVI. Il resta toujours près de lui, commanda même une des compagnies de gentilshommes qui se formèrent le 10 août 1792 aux Tuileries, pour défendre la personne du roi, et ne quitta la France qu'après la mort de ce prince.

PUZEL, veuve VARIN (*M. F.*), noble, âgée de 59 ans, née et dom. à Besançon, cond. à mort, le 1er. therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant entretenu des correspondances avec des émigrés.

Q.

QUANTIN DE CORVIZRANT (*Joseph-Antoine*), noble, dom. à Savenay, dép. de la Marne, cond. à mort, le 15 vend. an 3, par la com. milit. de Bois-le-Duc, comme émigré.

QUASDANOWICH, général autrichien. Il servit utilement en 1794 et 95 à l'armée des Pays-Bas, commandoit à Heidelberg vers la fin de cette dernière année, et remporta entre cette ville et Manheim, un avantage assez important; passa ensuite en Italie, y fut employé assez activement sous M. de Wurmser en 1796, et enfin mis à la pension en fév. 1797.

QUATREFAGES DE LA ROQUETTE, ancien négt., député du tiers-état du Baill. de Nismes aux Etats-Génér.

QUATREMÈRE DE QUINCY, conseiller au Châtelet de Paris. Il embrassa le parti révol., fut le rapporteur de l'affaire de Favras,

mais n'adopta jamais les principes jacobins. En sept. 1791 il fut nommé député de Paris à la Législat., et il y combattit avec force pour la constitution *monarchienne*. Le 1er. fév. 1792 il défendit M. Bertrand, ministre de la marine, accusé par les Jacobins, rappela la loi qui donnoit au roi le choix de ses ministres, et termina par une sortie vigoureuse contre les tribunes qui se permettoient de siffler ou d'applaudir les orateurs. Le 12 mai il fit décréter, malgré l'opposition du parti répub., une fête en l'honneur du maire d'Etampes, victime d'une émeute. Désirant de bonne foi faire marcher la constitution qu'on venoit de donner à l'état, il s'opposa toujours avec courage, à ceux qui voulurent l'entraver; et le 2 juin, ainsi que le 2 juil., on le vit défendre encore les ministres Duport et Monciel. Sa fermeté ne pouvoit que déplaire aux agitateurs; aussi fut-il un des députés les plus vivement insultés, le 8 août au sortir de la séance, par les fédérés et les phalanges de Marat. Le lendemain il dénonça ces outrages à l'Assemblée; mais les provocateurs de cette scène scandaleuse, avoient eux-mêmes la force en main. Prudhomme dit expressément dans son *Histoire des Crimes:* „Il n'y „eut guère que Vaublanc et Qua„tremère qui, *ayant reçu des pou„voirs de leurs commettans pour le „maintien de la charte royale*, „eurent le courage de remplir leurs „mandats." Après la session il devint président de la section de la Fontaine de Grenelle; et ayant survécu aux proscriptions de l'an 2, son horreur pour les Terroristes le rendit un des chefs de l'insurrection des Sections les 13 et 14 vendém. an 4 (4 oct. 1795). Le parti opposé ayant eu le dessus, il fut cond. à mort, le 26 vend. an 4 par le conseil milit. du Théâtre-François, pour avoir provoqué à la révolte contre la Conv.; mais il vint à bout de s'échapper alors, et un jury ayant, en juil. 1796, déclaré qu'il n'y avoit pas eu de révolte en oct. 1795, il reparut publiquement, et prononça même le 27 juil., après avoir été acquitté, un discours rempli de noblesse et de force. Le dép. de la Seine-le nomma, en mars 1797, au Cons. des 500; mais ses principes, qui l'attachèrent fortement à la majorité, lui continuèrent en quelque sorte l'animadversion du parti exagéré; et le 19 fruct. an 5, il fut compris dans la grande déportation. Il échappa alors à l'exil de Cayenne, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

Un Quatremère d'Ijonval, frère du précéd., à-peu-près chassé de sa famille avant la rév. pour inconduite (*on dit même pour es-*

croqueries), persécuta ses parens, sur-tout son frère, pendant les troubles, et alla jusqu'à déposer et écrire contre lui après le 14 vendém. an 3 et le 18 fruct. an 5. Il devint génér. de brigade et passa au service de Hollande.

QUATRE SOUS, jeune fille qui, à l'âge de 16, avoit déjà fait plusieurs campagnes dans les armées de la Rép., et avoit eu plusieurs chevaux tués sous elle. Le 22 avril 1794 la Conv. Nat. lui accorda une pension, avec promesse de l'augmenter le jour de son mariage.

QUATRE-SOUS DE LAHANTE (*Gédéon-Alexis-Pierre*), noble, âgé de 60 ans, né à Lille, dom. à Coulomiers, cond. à mort, le 19 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

QUATRE-SOUS-DE-MAROLLES, chevalier de St. Louis, présid. du district de Bojoy, député du dép. de Seine et Marne à la Législat.

QUATRE-SOUS-DE-MAROLLES (*Madame de*). *Voyez* BARENTIN.

QUEINEC, député du dép. du Finisterre à la Conv. Nat., où il vota, non comme juge, la détention de Louis XVI et son exportation à la paix. Ayant été ensuite un des signataires de la protestation du 6 juin 1793, il fut mis en arrestation sous Robespierre, et réintégré après la chute de la Montagne. Il passa ensuite au Cons. des 500, et en sortit en 1798.

QUERHOENT (*N. X.*), comte et maréchal-de-camp, âgé de 52 ans, né à Bois-Ruant, dép. du Morbihan, dom. à Paris, cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison des Carmes, où il étoit détenu.

QUERU DE LA COSTE, député du tiers-état de Rennes aux Etats-Génér.

QUESLIN, homme de loi à Valogne, député du dép. de la Manche à la Législat. Le 22 août 1792 il se déclara, à propos de l'élection des députés des Colonies, pour la liberté des Nègres, et leur admission aux droits de citoyens actifs.

QUESNOY, juge du tribunal de district de Saumur, député de Maine et Loire à la Législat. Il s'étoit déjà présenté le 18 fév. 1790 à la barre de l'Ass. Nat., pour la féliciter sur ses travaux. Zélé partisan des nouveaux principes, il pressa l'Assemblée, le 19 oct., de déclarer d'une manière précise que tout prêtre qui se marieroit conserveroit son traitement; et le 9 nov. il demanda que tous les frais nécessaires pour mettre les frontières en état de défense, fussent levés sur les biens des émigrés.

QUESNEL, député du dép. du

Calvados au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée le 5 sept. (19 fruct. an 5).

QUESSARD (*Henri*), noble, âgé de 54 ans, né à Parcon, dép. de la Charente-Infér., dom. à Bordeaux, cond. à mort, le 27 mess. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme contre-révol.

QUETINAU (*Pierre*), génér. franç., créature de Dumouriez. Ayant été envoyé en 1793 pour commander contre la Vendée, il se fit battre continuellement par les royalistes. La Conv. ne lui pardonna pas d'avoir laissé prendre Thouars sans coup férir, et moins encore d'avoir osé écrire à Tallien, qui étoit en mission dans cette partie, que ceux qu'il appeloit des brigands, des *rebelles*, marchoient par colonnes de 10 et 12 mille hommes très-bien *organisés*, et aussi *braves et ardens* que les républicains étoient *tièdes et indifférens*. Tallien le dénonça comme traître; on le conduisit à l'Abbaye, et le 26 vent. an 2, le trib. révol. de Paris le cond. à mort, comme convaincu de connivence avec les rebelles de la Vendée. Il étoit né à Puy-notre-Dame, dép. de Mayenne et Loire, et âgé de 37 ans.

QUILLET, cultivateur à Cramont et adminis. du district d'Abbeville, député du dép. de la Somme à la Législat.

QUINCY (*de* MESMAI *de*), conseil. au parlem. de Franche-Comté, protestant de religion. En juil. 1789 on l'accusa d'avoir, sous prétexte d'une fête, attiré chez lui beaucoup de citoyens et de les avoir fait sauter au moyen d'une mine. Il se trouva ensuite que la populace et les troupes de Vézoul voulant visiter son château où il n'étoit plus, et sans doute le brûler, comme tant d'autres, s'enivrèrent dans ses caves, et mirent eux-mêmes le feu à des barils de poudre, qui tuèrent ou blessèrent plusieurs personnes; aussi laissa-t-on assoupir cette affaire, qui avoit d'abord été gravement dénoncée à la tribune de l'Ass. Nat.

QUINETTE, notaire à Soissons, et adminis. du dép. de l'Aisne, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut en général moins exagéré pendant la première session; cependant on le vit, à la séance du 20 avril 1792, mettre le plus grand empressement à faire déclarer la guerre à l'Empereur. En août il fut envoyé en mission à l'armée de la Fayette, après l'arrestation de Kersaint et de ses collègues; et ayant été en avril 1793 chargé de même de se rendre près de celle de Dumouriez, il fut un des 4 députés que ce général livra au prince de Cobourg; et qui après être res-

tés long-temps dans les mains des Autrichiens, furent échangés à Bâle le 25 décem. 1795 contre Madame Royale de France. De retour à Paris, il parut au Conseil des 500, fut reçu avec transport et porté en triomphe jusqu'au bureau du président. En janv. 1796 il devint secrétaire du Conseil et en nov. son président. On l'avoit vu, dans le courant d'octobre, parler en faveur des enfans des émigrés. Il sortit du Conseil en mai 1797, et fut nommé ministre de l'intérieur en juil. 1799. Son incapacité reconnue lui mérita des diatribes sanglantes, et il ne fut dans cette place que le mannequin des Jacobins et particulièrement de son ami Lamarque (*voyez ce nom*) qui le faisoit mouvoir à son gré. Il avoit été uniquement redevable à sa détention en Autriche de l'influence et des places dont il jouit pendant quelque temps. Il fut renvoyé du ministère lors de rév. de St. Cloud.

QUIROT, dépnté du dép. du Doubs à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI. Quoique Jacobin zélé, il agit contre Robespierre avec assez de force dans la journée du 9 thermidor, et contre le reste de sa faction le 12 germinal an 3. Mais devenu membre du Conseil des 500, son goût pour les moyens violens et pour le retour de la terreur parut augmenter à mesure que l'on se rapprocha du système de la modération; et on le vit dès-lors combattre à tort et à travers toutes les propositions de majorité. En juil. 1797 le général Villot s'étant aperçu qu'il faisoit signe aux tribunes d'applaudir ou d'improuver, l'apostropha durement. Au sortir de la séance Quirot lui en demanda raison: Sur le champ! lui répondit Villot; mais le prudent Jacobin obtint que l'affaire seroit remise au lendemain, fit ensuite intervenir le ministre de la police, et le combat n'eut pas lieu. Plusieurs scènes de ce genre, qui se succédèrent en peu de temps, achevèrent de rendre ridicule un certain air spadassin qu'il avoit pris avec ses collégues. (*Voy. aussi à ce sujet l'article* LARUE.) On le comptoit encore en 1799 parmi les Jacobins de la capitale, et s'étant fortement opposé en nov. à la rév. de St. Cloud, il fut chassé alors du Conseil, et même cond. momentanément à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér. On lui reproche aussi d'avoir été, pendant le règne de la Terreur, un des oppresseurs de son dép., où il endoctrinoit les sansculottes par sa correspondance.

R.

RABASSE, adminis. du dép. de la Seine-Infér., député au Cons. des 500 en 1798, pour 2 ans. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

RABAULT-SAINT-ETIENNE (*Jean-Paul*), avocat, homme de lettres et ministre de la religion réformée, député du tiers-état de la Sénéch. de Nismes aux Etats-Génér. Sectateur ardent de la nouvelle philosophie, ennemi juré du clergé catholique, dont il prétendoit avoir reçu des insultes, il ne laissa échapper aucune occasion de le détruire; et on peut, avec justice, le mettre au nombre des hommes chez qui l'esprit de secte ajouta beaucoup à la fureur révolutionnaire: aussi devint-il plus modéré dès qu'il n'eut que la monarchie à combattre; et quelques personnes ont même cru qu'il n'avoit jamais visé à la République, mais seulement à un changement de dynastie. Quoi qu'il en soit, il annonça de bonne heure dans ses écrits que „tous les établissemens „anciens nuisoient au peuple; qu'il „falloit renouveler les esprits, „changer les idées, les lois, les „usages, les hommes, les cho„ses, les mots, enfin détruire „tout, pour pouvoir tout recréer." La phrase suivante qui lui échappa lorsque les biens du clergé eurent été déclarés biens nationaux, phrase rapportée par Prudhomme et attestée par un grand nombre de témoins, ne laisse aucun doute sur sa haine et ses projets contre le clergé: „Enfin nous les tenons „(*les prêtres catholiques*) ils ne „peuvent plus nous échapper." Plein d'activité et d'enthousiasme, il parut très-souvent à la tribune pendant l'Ass. Constituante; mais son éloquence, presque toujours riche en mots et vide de sens, étoit plutôt celle d'un rhéteur que d'un homme d'état, et ne lui procura par conséquent qu'une influence passagère. Le 15 mai 1789 il prononça un discours très-étendu et très-insignifiant pour faire la proposition, bien simple, d'accéder au vœu du roi, en établissant des conférences conciliatoires avec les autres ordres. Le 18 août il parla d'une manière tout aussi vague sur les droits de l'homme; le 23 il demanda pour les protestans le droit civil et la liberté du culte; et le 4 sept. il se déclara pour le *Veto* suspensif à accorder au roi, réclamant du reste avec chaleur l'unité du corps législatif. En mars 1790 il présida l'Ass. Nat.

Le 25 fév. 1791 il s'éleva d'une manière cruelle contre les malheureuses victimes des troubles de Nismes; et sûr de la faveur de la majorité, il exalta le patriotisme des oppresseurs, qui recommencèrent dès-lors leurs persécutions avec plus d'audace que jamais. On le vit parler aussi sur l'organisation des Gardes-nationales et sur la liberté indéfinie des cultes. En sept. 1792 le dép. de l'Aube le nomma un de ses députés à la Conv. Nat., où il suivit une marche toute différente que celle qu'il avoit tenue à la première Ass.; ce qui semble confirmer l'opinion qu'il n'avoit voulu que refondre la monarchie. Le 28 décem. il combattit avec force l'avis de ceux qui vouloient que la Conv. jugeât elle-même Louis XVI. Il y soutint qu'elle n'en avoit pas le droit; que la constitution ne l'avoit pas créée cours de judicature; qu'aux tribunaux seuls appartenoit un acte pareil, et qu'il devoit même être confirmé par le peuple. „*Je suis „las*, s'écria-t-il, *de ma portion „de despotisme*, et je soupire après „l'instant où un tribunal national „nous fera perdre *les formes et la „contenance des tyrans.*" Ce langage ne pouvoit convenir à la Montagne; aussi ne tarda-t-il pas à porter sa tête sur l'échafaud. Lors de l'appel nominal sur la peine à infliger au Roi, il vota sa détention et son bannissement à la paix. Quelques jours auparavant il avoit prononcé un discours tendant à faire adopter en France l'éducation des Crétois: ce projet singulier fut envoyé par décret à tous les dép. En janv. 1793 il présida la Conv. Nat., et fut nommé en mars commiss. pour surveiller les opérations du trib. révol. Dans le même-temps il s'éleva avec beaucoup d'énergie contre le parti terroriste qui opprimoit la Conv. Nat.; et on le vit, notamment le 14 mai, appuyer une pétition des Bordelais, et demander que le comité de Salut-public s'expliquât sur les dissentions qui régnoient dans l'Ass. Mais le 31 (jour où il fit de nouveaux efforts contre la Montagne) il fut décrété d'arrestation comme membre de la faction des *hommes d'état*. Il s'évada alors, et se sauva à Bordeaux; mais le décret de mise hors de la loi ayant été lancé contre lui, le 28 juill., il fut arrêté le 4 déc., et exécuté le lendemain même, (15 frim. an 2), par jugement du trib. révol., de Paris. Il étoit âgé de 50 ans, et natif de Nismes.

RABAUT-POMMIER (*Jacques-Antoine*), frère du précédent, député du dép. du Gard à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec appel au peuple. Ayant signé ensuite la protestation du 6 juin 1793, contre la tyrannie de la Montagne,

Montagne, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation sous Robespierre et innocentés après sa chute. Le 7 oct. 1795 il fit, à la tribune, l'éloge de son frère; et la Conv. décréta que les œuvres politiques de ce dernier seroient imprimées aux frais de la nation, et distribuées à tous les députés. Devenu membre du Conseil des Anciens, Rabaut-Pomier s'y montra assez modéré, et en sortit en 1798.

RABAUT, jeune, député du dép. du Gard au Conseil des Anciens, en mars 1797. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

RABUSSON-LAMOTE, offic. municip. à Clermont-Ferrand, député du dép. du Puy-de-Dôme à la Législ.

RABY DE ST. MÉDARD, bourgeois, habitant de Castel-Sarazin, député du tiers-état de la Sénéch. de Toulon aux Etats-Génér.

RADIX (*F. L.*), conseiller au parlement de Paris, chanoine de Notre-Dame, âgé de 57 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

RAFELIS DE BROVES (*le Vicomte de*). *Voy.* BROVES.

RAFFET, commandant du bataillon de la section de la Montagne. Il fut, sous Robespierre, en concurrence avec Henriot pour le commandement de la Garde-nationale parisienne; mais ayant eu le dessous, il se vit contraint de se sauver aux armées, pour éviter la mort. Après la chute de la Montagne il revint dans la capitale; obtint le commandement du bataillon de la Butte-des-Moulins; et lors de l'insurrection jacobine du 1er. prairial (20 mai) 1795, ce fut lui qui, à la tête de 3 bataillons, marcha avec les représentans Legendre et Augis pour délivrer la Convention : sa conduite dans cette journée lui valut la place de commandant temporaire de la ville de Paris.

RAFFIN, ancien offic. de cavalerie, député du dép. des Basses-Alpes à la Législat.

RAFFRON DU TROUILLET, député de Paris à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, après avoir pressé le procès de ce prince avec le dernier acharnement. Il s'occupa quelquefois de législature, quelquefois de finances; et quoiqu'âgé de 84 ans, il se montra toujours ardent Jacobin. Cependant après la chute de la Montagne, il insista assez vivement pour hâter le jugement de Carrier et de ses complices, et se prononça contre Barrère, Lebon et David. Devenu membre du Conseil des 500, il présida la première séance

comme doyen d'âge, et en sortit en mai 1797. Mercier, dans son *Nouveau Paris*, fait entendre qu'il usa des deniers de l'Etat pour entretenir une *maîtresse, aux yeux vifs et à la taille svelte.*

RAGMEY (*Pierre-Louis*), homme de loi à Lons-le-Saunier, l'un des juges qui condamnèrent à mort Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France.

RAIDT, bourgeois de Mayence, l'un des Jacobins les plus actifs de cette ville en 1792. Lorsque les Alliés reprirent cette place en 1793, on l'emprisonna à Königstein.

RAIGECOURT (*Auguste*), noble, entré au service d'Autriche depuis la rév., cond. à mort comme émigré, le 1er. vend. an 3, par la comm. milit. de Valenciennes. Il avoit été, en 1791, chargé par Mr. de Bouillé de disposer, sur la route de Varennes, les relais nécessaires pour la fuite de Louis XVI.

RAINGEARD, commiss. près le trib. correctionnel de Paimbœuf, député de la Loire-Infér. au Cons. des Anciens, en 1798. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-législat.

RAISSON, limonadier à Paris, puis secrétaire-général de l'administration provisoire du dép. de Paris, en sept. 1792. Ce Jacobin furieux occupa cette place jusqu'en fév. 1793, époque à laquelle il fut employé comme directeur de la fabrication des assignats. Il fixa long-temps l'attention du gouvernement par les pétitions hardies qu'il présenta à la Conv., au nom des Jacobins dont il fut secrétaire; et par la surveillance active qu'il invitoit sans cesse cette société à exercer sur les représentans du peuple. On prétend qu'il proposa même à sa section, pendant le règne de la Terreur, de *se défaire des gens inutiles*, pour nourrir plus aisément les Sansculottes. Après le 9 thermidor même il fit demander la réincarcération des *suspects;* et ayant figuré très-vivement au club des Jacobins, le 12 germ. an 3 (1er. av. 1795), il fut arrêté et détenu quelque temps au château de Ham. Relâché après le 13 vendém. an 4 (4 oct. même année), on le vit reparoître dès la fin du même mois au Palais-Royal, et se concerter avec Chrétien pour rétablir les sociétés populaires. Envoyé par la suite en mission en Italie, il y suivit, dit le *Dictionnaire des Jacobins vivans*, les traces de Rapinat et autres, et abandonna alors les *frères*, craignant de perdre ses richesses.

RALLIER, député du dép. d'Ille et Vilaine au Conseil des Anciens, en sept. 1795. Le 29 oct. il fut nommé un des inspecteurs de la salle, se montra en général

assez modéré, sortit du Cons. en 1799, fut aussitôt réélu à celui des 500, et devint en déc. membre du Corps-législ.

RAMBAUD, député du dép. du Rhône au Cons. des 500, en sept. 1795. Il y fit différens rapports, entre autres sur les secours à accorder aux défenseurs de la patrie, et contre la violation du secret des lettres. Le 4 juill. 1797 il parla aussi en faveur de la ville de Lyon, que le Directoire avoit peinte comme un foyer de contre-révolution et un repaire d'assassins.

RAMEAU (*Jean-Franç.*), homme de loi et vice-présid. du dép. de la Nièvre, député de ce dép. à la Législat. Après la session il devint assesseur du juge de paix de Cosne; mais le trib. révol. de Paris le cond. à mort, le 18 flor. an 2, comme conspir. Il étoit âgé de 57 ans, et né à Neuvy-sur-Loire.

RAMEAU (*Just*), député du dép. de la Côte-d'Or à la Convent. Nat., où il vota le bannissement actuel et à perpétuité de Louis XVI, en déclarant qu'il ne le faisoit pas comme juge, parce que le décret monstrueux de la Conv. ne pouvoit pas lui donner cette qualité. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en 1798.

RAMEL, procureur-syndic du dép. du Lot, député de ce dép. à la Législat.

RAMEL, adminis. du dép. de la Loire, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799. Il devint en déc. membre du Corps-législ.

RAMEL DE NOGARET, avocat du roi à Carcassonne, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. Il s'y occupa presque exclusivement de la partie des finances et des contributions. En juin 1791 il fut envoyé en mission dans le Finisterre, menacé de troubles à propos de l'évasion du roi; et en juill. il devint secrétaire de l'Ass. Nat. Ayant été, en sept. 1792, nommé député de l'Aude à la Conv. Nat., il y vota la mort de Louis XVI, et continua à s'y occuper de la partie financière, ainsi que dans le Cons. des 500, où on le vit parler à chaque instant sur cet objet, sur les contributions publiques, sur les assignats, le maximum, la trésorerie, les salaires des fonctionnaires etc. etc. Tous ces rapports lui valurent enfin la place de ministre des finances, que le Directoire lui donna en fév. 1796, et qu'il remplit avec assez de capacité jusqu'au 20 juil. 1799.

RAMEL, adjudant-génér. au service de la Rép. franç. Il avoit peu servi aux armées, et toujours d'une manière assez obscure; mais ayant obtenu en 1797 le commandement des grenadiers de la garde du corps législat., la proscription

du 18 fructidor, dans laquelle il fut enveloppé, lui donna une espèce de relief: il se conduisit au reste dans cette journée avec la dernière foiblesse, fut abandonné par ses soldats sans avoir tenté aucun effort pour les contenir, et se laissa ensuite arrêter et désarmer sans opposer de résistance. Transporté à Cayenne avec Pichegru et autres proscrits, il s'échappa avec ce général, et publia à son retour en Europe un *Journal*, dans lequel il tenta de justifier la conduite qu'il avoit tenue le 18 fructidor.

RAMFREVILLE DES NOYERS (*Charles*), noble, offic. au régt. de Royal-Comtois, dom. à Noyers, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, comme émigré, le 11 therm. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Seine-Infér.

RAMOND, homme de lettres, député de Paris à la Législat. Il occupa souvent la tribune pendant cette session, et l'on vit toujours régner dans ses discours une rectitude de vues et une conséquence de principes qui ne se démentirent pas un seul moment. Après s'être fait une règle de suivre la constitution donnée à l'état par la première assemblée et sanctionnée par le roi, il marcha constamment sur cette ligne, sans paroître tenir à aucune faction particulière. Dans la discussion relative aux émigrés, il convint que la confiscation devoit frapper tous ceux qui prendroient les armes contre la France; mais soutint en même-temps que ceux qui n'avoient pas d'intentions hostiles, devoient jouir du droit qui appartient à tout homme de transporter sa personne et ses propriétés où bon lui semble. Le 29 oct. 1791 il parla avec force et méthode en faveur des prêtres insermentés, et insista sur le libre exercice de tout culte. Le 10 mars 1792 il fit le premier la motion de décréter que les ministres du roi avoient perdu la confiance de la nation; et obtint le 3 mai un décret d'humanité en faveur des prisonniers de guerre. Le 24 du même mois il défendit vivement les prêtres non-sermentés, et s'éleva contre la tyrannie qu'exerçoient sur eux les autorités départementales. Le 29 il parla avec force contre le projet de licencier la garde soldée du roi, et représenta, mais en vain, que cet acte étoit contraire à la constitution. Le 20 et le 28 juin il combattit de toutes ses forces les Girondins, qui préparoient la chute du pouvoir exécutif en l'avilissant, et qui attaquoient Lafayette parce que ce général, toujours incertain dans sa conduite, sembloit vouloir se rapprocher de Louis XVI.

RAMPEL, curé de Mayence. Lorsque les François s'emparèrent

de cette ville en 1792, il en devint un des plus chauds Jacobins; mais les Alliés y étant rentrés en 1793, on l'emprisonna à Kœnigstein, après lui avoir infligé un certain nombre de coups de bâton.

RAMPILLON, député du dép. de la Vienne au Conseil des 500, en mars 1797. Loin d'embrasser le parti modéré comme la plupart de ses collégues du nouveau tiers, il se voua aux intérêts du Directoire, et prononça entre autres, le 13 juill. 1797, un discours très-violent contre la rentrée des prêtres déportés. Il devint en décem. 1799 membre du Corps-législ.

RAMPON, génér. franç. En 1793 il servit en qualité d'adjudant-génér. à l'armée des Pyrénées, et il fut fait prisonnier par les Espagnols le 27 janv. 1794. Ayant passé ensuite à l'armée d'Italie comme génér. de brigade, il y montra la plus grande bravoure les 10 et 15 avril 1796 aux batailles de Montenotte et de Millesimo. Le jour de celle de Montenotte il défendoit la redoute de Montelezino avec 1600 hommes. Mr. de Beaulieu, après avoir culbuté le centre de l'armée françoise, arriva en personne à la tête de 15,000 hommes devant cette redoute et en forma l'attaque. Rampon, au milieu du feu le plus terrible, fit jurer à sa troupe de mourir toute plutôt que d'abandonner son poste, et arrêta en effet l'ennemi, qui bivouaqua à portée de fusil de la redoute, et se vit le lendemain rattaqué et battu à son tour.

RANCOURT DE VILLIERS, député de la noblesse du Baill. de Gien aux Etats-Génér.

RANGEART, archiprêtre d'Angers, curé d'Andard et membre de l'académie des Sciences et Belles-lettres, député du clergé de la Sénéch. d'Anjou aux Etats-Génér.

RANVIER DE BELLEGARDE (*Jean-Marie*), noble, conseiller à la cour des monnoies, âgé de 65 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 5 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

RANVIER (*Franç.*), noble, off. d'infanterie, âgé de 64 ans, né et dom. à Fontaine-de-Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 21 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-révol.

RASPIELLER, député du Mont-Terrible au Cons. des Anciens, en sept. 1795.

RASSAY (*Jacq.-Aug.-Aubert*), noble, maréchal-de-camp, âgé de 69 ans, né à Paris, dom. à Versailles, cond. à mort, comme contre-révol., le 15 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris.

RASTIGNAC (DE CHAPT *de*), abbé de St.-Mesmin, vicaire-génér. d'Arles, docteur de Sorbonne,

homme estimé dans le clergé de France à cause de ses mœurs et son instruction. En 1789 il fut député du clergé du Baill. d'Orléans aux Etats-Génér., et signa la protestation du 12 sept. 1791, relative aux innovations faites en matières religieuses par l'Ass. Nat. Enfermé à l'Abbaye après la session, il s'y trouvoit lors des massacres de sept. 1792. Le 3, au moment où la boucherie commença dans cette maison, il parut, avec l'abbé Lenfant, à la tribune d'une chapelle où beaucoup de détenus étoient renfermés, leur annonça que leur dernière heure approchoit, et les invita à se recueillir pour recevoir la bénédiction. (*Voyez* Lenfant.) Une demi-heure après ces deux vieillards furent massacrés.

RATAUD, propriétaire et maire de Montereau, député du dép. de Seine et Marne à la Législat.

RATIER, curé de Broons, député du clergé de l'évêché de St. Malo aux Etats-Génér. Il prêta le serment constitutionnel exigé des prêtres, le 31 déc. 1790, à la tribune de l'Ass. Nat.

RATIER DE MONTGUION, propriétaire et avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Saintes aux Etats-Génér.

RATHSAMHAUSEN (*le Baron de*), colonel d'infanterie, député de la noblesse du Baill. de Haguenau aux Etats-Génér. Il donna sa démission en sept. 1790, en mandant au président qu'il regardoit sa mission comme finie, puisque la noblesse étoit abolie, et qu'il n'avoit été député que par cet ordre.

RAUCOURT, père de la fameuse actrice de ce nom. Poussé par la misère, il se précipita par une fenêtre d'un septième étage en 1796. On trouva dans sa poche un billet ainsi conçu : „Je prie „qu'on n'inquiète personne ; ma „mort est volontaire ; je ne puis „plus supporter mon horrible vie. „Priez le dieu de miséricorde de „me pardonner." Il avoit aussi sur lui une lettre de sa fille qui, tout-à-la-fois respecteuse et tendre, semble faite pour écarter les soupçons qui auroient pu s'élever contre elle.

RAUTENFELD, génér.-major russe. Il servit en 1790 contre les Suédois et se fit battre par eux, le 5 avril 1790, près de Pertumaski. En 1793 il devint l'exécuteur des ordres de l'Impératrice en Pologne ; et ce fut lui qui, avec un corps de troupes, cerna, sous prétexte du bon ordre, la diète de Grodno, en fit arrêter plusieurs membres, et en dicta les délibérations.

RAUX, maître de forges, député du tiers-état du Baill. de Rheims aux Etats-Génér.

RAY, sous-lieutenant au service de la Rép. Franç. Convaincu

d'avoir dépouillé un offic. autrichien, qu'il avoit fait prisonnier, il fut dénoncé par ses camarades, et à leur demande destitué le 14 oct. 1796.

RAYBAND, député du Var au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

RAYMOND DUCASTAING. *Voyez* DUCASTAING.

RAYNAL (*l'abbé Guillaume-Thomas*), écrivain connu par différens ouvrages économiques et politiques. Il fut élevé chez les Jésuites, et porta même quelque temps l'habit de leur ordre. Ses premiers ouvrages furent l'*Histoire du parlement d'Angleterre*; et celle du *Stathoudérat*: ils firent peu de sensation, mais l'*Histoire du divorce de Catherine d'Arragon et de Henry VIII* commença à le faire connoître avantageusement. Il s'y trouve un tableau de l'Europe, digne d'un grand écrivain. Enfin son *Histoire philosophique et politique de l'établissement et du commerce des Européens dans les deux Indes*, acheva de fonder sa réputation. Cet ouvrage, où l'on trouve de grandes beautés de style et de grandes vérités, mêlées à de grandes erreurs, respire la philosophie du 18e siècle, la haine de tout ce que cette philosophie étoit convenue de nommer despotisme; et trop souvent l'auteur s'y livre à la déclamation et à l'enflure. On a assuré que l'abbé Raynal avoit eu des collaborateurs pour cet ouvrage; ce qui semble assez naturel, puisqu'il est nécessairement basé sur des compilations; mais l'ordre, la texture et le style de cette production, au reste plus éblouissante que solide, n'en sont pas moins de lui. Lorsqu'elle parut (en mai 1781) le parlement de Paris la condamna, et facilita en même-temps à l'auteur les moyens d'échapper aux peines que l'on crut devoir décerner contre lui. Il fut accueilli en Prusse, en Angleterre, et l'impératrice de Russie lui donna même des marques sensibles de sa protection. De retour en France peu avant la rév., il espéra enfin y voir réaliser son rêve philosophique; mais il ne tarda pas à être convaincu que l'anarchie populaire est pire que le prétendu despotisme, et qu'elle conduit bien plus surement à la tyrannie. L'Ass. Nat. ayant, sur la motion de son ami Maloüet, annullé l'arrêt rendu précédemment contre lui, il écrivit en sept. 1790 au présid., pour remercier la législature de cette faveur, et déposer dans son sein la rétractation des erreurs qui pouvoient lui être échappées dans ses ouvrages. Cette démarche, qui indiquoit assez de quel oeil il envisageoit la

rév. franç., ne plut point aux novateurs; mais il acheva de lever tout doute sur ses principes, par une seconde lettre qu'il adressa le 31 mai 1791 à l'Ass. Il s'y élevoit avec courage et avec son énergie ordinaire contre les idées désorganisatrices alors à la mode; et les chefs du parti populaire, qui ne s'étoient pas attendus à voir le fougueux auteur de l'*Histoire philosophique* prétendre entraver leur marche rapide, en témoignèrent le plus grand mécontentement, et finirent par assurer, pour toute réfutation, que sa tête étoit aliénée. Cette lettre est un monument précieux pour l'histoire de la politique et de l'esprit humain. Par un destin assez singulier, il échappa aux fureurs de l'an 2, et mourut le 8 mars 1794 à Passy, âgé de 84 ans. Il se trouvoit alors presque réduit à la misère par la suppression de toutes ses rentes et pensions, après avoir fondé lui-même pour 6000 livres de rentes viagères dans différentes académies. Au moment de sa mort il travailloit à une nouvelle édition, très-changée, de son histoire philosophique; et il laissa parmi ses manuscrits une histoire de la révocation de l'édit de Nantes, en 4 volumes.

RAYNAULD. *Voy.* RÉYNAUD.

RAZE (*de*), lieut.-génér. au bail. de Vezoul, député du tiers-état de celui d'Amont aux Etats-Génér.

RÉ, habitant de Régio, et l'un de ceux qui se prononcèrent le plus fortement en 1796 en faveur du régime françois. Le 3 sept. le Sénat le nomma un de ses députés près de celui de Bologne, pour opérer la réunion.

RÉAL (*André*), député de l'Isère à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement dans des temps plus calmes. Il fut envoyé plusieurs fois en mission pendant cette session, fit rendre en nov. 1792 un décret portant confirmation de l'impôt extraordinaire établi sur la ville de Lyon; et proposa, en juin 1793, d'accorder des secours aux administrateurs des Pays-Bas, obligés de fuir de chez eux depuis le retour des Autrichiens. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en 1797.

RÉAL, premier accusateur public près le fameux trib. crim. du 10 août 1792, et ensuite substitut du procureur de la commune. Ayant, en 1793, improuvé les proscriptions de la Montagne, et étant devenu suspect aux chefs de cette faction, il fut enfermé alors au Luxembourg, et n'en sortit qu'après le 9 therm. Rendu à la liberté, il reparut dans la société des Jacobins, et y fit, le 6

août 1794, la peinture de l'intérieur des prisons sous le règne de la Terreur, et des moyens employés pour trouver des crimes aux détenus. Il avoit été aussi journaliste, et rédacteur de la feuille intitulée, *Le patriote de 1789*. De l'esprit et des formes agréables lui ont acquis quelques partisans, et ont fait en quelque sorte oublier les crimes qu'il commit à la tête du trib. du 10 août, et ensuite comme agent d'Hébert et de Chaumette: mais beaucoup d'autres personnes l'ont jugé avec moins d'indulgence, et le rédacteur du *Dictionnaire des Jacobins*, après avoir rapporté et peut-être exagéré ses fautes, rappelle (ce qui est exact) qu'il fut successivement le défenseur des membres du comité révol. de Nantes et des victimes de ce comité, des Babouvistes et des Vendémiairistes; et il ajoute „Que lui importe, „pourvu qu'il se nourrisse des „pleurs des opprimés. L'assassin „sur la route est préférable à l'hy„pocrite Réal; vous vous défiez „du premier, et le second, avec „les dehors de la vertu, vous fait „tomber dans ses piéges." En déc. 1799 il fut appelé au conseil d'état, section de la justice.

REBECQUI (*François-Trophime*) citoyen de Marseille et membre du dép. des Bouches-du Rhône, député de ce dép. à la Conv. Nat., où il fut appelé de bonne heure et vota la mort de Louis XVI. Il avoit été envoyé précédemment comme commissaire civil à Avignon, pour y rétablir l'ordre; mais il y soutint vivement le parti jacobin, fut mandé à la barre de la Législat. le 8 mai 1792, y comparut le 8 juin, répondit avec assurance à ses accusateurs, offrit de produire le tableau exact de sa vie politique depuis 1789, s'honora de l'opinion que Mirabeau avoit eue de lui, enfin de se rendre à Orléans pour y être jugé, et se vit aussitôt acquitté par l'influence de ceux qui avoient provoqué les troubles et la réunion du Comtat. Devenu en sept. suivant membre de la Conv., il y dénonça, dès la quatrième séance, Robespierre comme aspirant à la dictature: une telle accusation ne pouvoit lui être pardonnée. Il occupa cependant en janv. 1793 une place au comité de Sureté-générale; mais bientôt mis hors de la loi par suite des journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793, il se sauva alors à Marseille, et s'y noya au moment où plusieurs des ses collégues furent exécutés à Bordeaux et ailleurs.

REBOUL, habitant de Pézénas et vice-président du dép. de l'Hérault, député de ce dép. à la Législat. Il y siégea parmi la minorité, c. à d. dans le parti modéré,

et varia cependant quelquefois dans ses principes.

RECHBERG, ministre du duc des Deux-Ponts à Ratisbonne, en 1796. Il se rendit en 1797, en qualité de ministre plénipotentiaire de ce prince, au congrès de Rastadt.

RECLESNE (*Franç.-Abraham*) noble, âgé de 61 ans, né à Yonne, dép. de l'Allier, dom. à Gannat, cond. à mort le 4 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., comme ayant dit que malgré la Rép. son fils seroit noble et Maltais.

REDING (*le Baron de*), capit. au régt. des gardes Suisses. Il fut blessé à la tête et au bras, à la défense du château des Tuileries le 10 août 1792; et ayant été le soir même enlevé de l'hôtel où on l'avoit transporté, il fut traîné dans les prisons de l'Abbaye, où on lui remit le bras pour la seconde fois; mais arraché de nouveau de son lit le 2 sept., par les égorgeurs de la Commune, il fut massacré dans la rue.

REDON, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Riom en Auvergne aux Etats-Génér. Il jouissoit depuis long-temps dans son pays d'une grande réputation de probité et de vertu, et devenu membre de l'Ass. Nat., il s'opposa constamment aux désorganisateurs. Le 29 août 1789 il parla entre autres avec beaucoup de logique contre les innovations; il chercha, mais en vain, à persuader à l'Ass. que, faite pour exécuter le voeu général des cahiers, elle étoit chargée de réformer les abus de l'ancienne constitution et non d'en créer une nouvelle; et passant de là au *Veto*, il prouva que tous les cahiers, ou presque tous, l'accordoient au roi. Il fut ensuite un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

REGNARD, procureur du roi en la châtellenie de Montluçon, député-suppléant du tiers-état de la Sénéch. du Bourbonnois aux Etats-Génér. M. Dubuisson ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat.

REGNARD-CLAUDIN, négt. et maire de la Ferté-sous-Jouarre, député de Seine et Marne à la Législ.

REGNAUD-BRETEL. *Voy. ce dernier nom.*

REGNAUD, avocat, député du tiers-état de St. Jean d'Angely aux Etats-Génér. Il se montra un des orateurs les plus verbeux de cette assemblée; et il seroit aussi impossible de citer toutes les questions sur lesquelles il prit la parole, que difficile de fixer exactement à quelle faction il tenoit; cependant, après avoir varié sans cesse dans ses opinions, il finit par se rapprocher du parti monarchien, et rédigea même, en sa faveur, un journal, (*Le courrier de*

Versailles) qui lui valut de violentes insultes aux Champs Elysées de la part des Marseillois. Doué d'un bel organe et de beaucoup d'assurance, il laissa passer peu de séances sans paroître à la tribune; parla entre autres plusieurs fois sur les finances; et osa même, le 9 sept. 1789, à propos des deux chambres, s'attaquer au Cte. de Mirabeau qui l'accabla de toute sa supériorité. On a prétendu que les envoyés de Malthe lui avoient offert le droit de porter la croix sans faire de preuves, et une pension de 12,000, s'il parvenoit à faire rendre à l'ordre les biens et les droits que lui avoient enlevés les premiers décrets; mais la suppression totale de cet ordre lui ôta ces avantages. En juill. 1790 il fut secrétaire de l'Ass. Nat. Le 21 juin 1791, il proposa, au moment où l'on apprit le départ du roi, de décréter l'arrestation de tout individu qui se présenteroit pour passer la frontière; et dans la même séance il fut nommé commissaire, pour se rendre dans les dép. de l'Ain, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, afin d'y maintenir l'ordre, qui auroit pu être troublé sous prétexte de l'évasion de Louis XVI. Il s'attacha par la suite à Buonaparte, le suivit en Italie, l'accompagna à Malthe; et fut nommé par ce général, en décembre 1799, membre du Conseil d'état, section de l'intérieur.

RÉGNAULD D'EPERCY, procureur du roi à Dole, député du tiers-état de Franche-Comté aux Etats-Génér. Il y travailla beaucoup dans les comités de commerce et d'agriculture.

REGNAULD DE MONTLAUSIER. — *Voy. ce dernier nom.*

REGNAULT-BEAUCARON, juge au trib. du district. d'Ervy, député du dép. de l'Aube à la Législat. Il s'y rangea dans le parti constitutionnel, dénonça en juin Mr. le Duc de Penthièvre, comme prétendant jouir encore du droit de pêche sur la rivière d'Eure, et défendit le 8 août Lafayette, que les Jacobins vouloient faire décréter d'accusation. Mais son intérêt pour ce général faillit lui coûter cher; car au sortir de la séance il fut assailli par des Fédérés et des gens en bonnets rouges, qui après l'avoir insulté long-temps, le terrassèrent, et descendoient déjà le fatal reverbère pour l'y accrocher, lorsqu'un grenadier l'arracha de leurs mains et le conduisit jusqu'au corps de garde du Palais-Royal. Le 23 août il s'opposa au décret de déportation proposé contre les prêtres insermentés.

REGNAULT-DE-BELLESCISE (*Charles*), noble, off. au régt. de la Rochefaucauld, âgé de 30 ans, né et dom. à Chasselay, dép. du Rhône, cond. à mort le 25 vent.

an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'intelligences avec les ennemis de la Rép. et d'avoir émigré.

REGNAULT DE BELLESCISE, évêque de St. Brieux. — *Voyez* BELLESCISE.

REGNAULT DE MONTLAUSIER. *Voy. ce dernier nom.*

REGNEAULT, avocat du roi à Lunéville, député du Baill. de Nancy aux Etats-Génér. Il fut, en oct. 1790, secrétaire de l'Assemblée Nat.

REGNÉE, présid. de l'adminis. du dép. du Calvados, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1799, pour un an.

RÉGNIER, avocat, député du Baill. de Nancy aux Etats-Génér. Il s'y occupa de la partie administrative, de la législation criminelle, et ne se prononça jamais d'une manière bien décidée pour aucun parti. Le 22 juin 1791 il fut envoyé en mission dans les dép. du Rhin et des Vosges, pour y prévenir les troubles qu'auroit pu occasionner l'évasion de Louis XVI. De retour dans sa patrie après la session, il y suivit avec chaleur le parti terroriste, tant que la Terreur fut à la mode. „Regnier, dit Prudhomme, fut membre du comité de surveillance de Nancy, s'affubla du bonnet rouge, adora Marat, puis chanta ensuite *(après le 9 thermidor)* le réveil du peuple." Le dép. de la Meurthe l'ayant nommé en 1795 au Cons. des Anciens, il s'y montra cependant encore beaucoup moins modéré qu'à la Législat. On le vit y paroître continuellement à la tribune, presque toujours pour combattre les mesures modérées, et notamment pour s'opposer à l'admission d'Aimé, à la rentrée des prêtres, etc. Il fut successivement en nov. 1795 et fév. 1796 secrétaire, puis présid. du Cons.; y fut réélu en 1799, époque à laquelle il devoit en sortir, se montra en nov. favorable à la rév. de St. Cloud, devint en conséquence membre de la comm. intermédiaire du Cons., et en déc. du conseil d'état, section des finances.

REGNIER, homme de loi, député du dép. de l'Ain à la Législat.

REGNIER *(Victoire)*, femme *Lavergne*, âgée d'environ 26 ans, née à Angoulême, cond. à mort, le 11 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant crié *Vive le Roi*, dans une des salles d'audience, après avoir entendu prononcer la sentence de mort de son mari, et afin de terminer ses jours avec lui. — *Voy.* LAVERGNE.

REGUIS, député du dép. des Basses-Alpes à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. En mai 1795 il fut un des 21 commiss.

chargés d'examiner la conduite de Joseph Lebon; et devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1797, y fut réélu en mars 1799 par le même dép., et devint en déc. membre du Corps-Législ.

REHAUSEN, major suédois. En 1796 le roi de Suède le nomma son chargé d'affaires près de la Rép. françoise; mais le Directoire, supposant que ce choix avoit été suggéré par le cabinet de Pétersbourg, refusa de le reconnoître. Mr. de Staël notifia alors, de la part de son souverain au ministre des relations étrangères de France, que sa cour persistoit à présenter Mr. de Rehausen; cette nouvelle démarche demeura sans effet: les Directeurs déclarèrent par un arrêté du 5 août qu'ils persistoient aussi dans leur refus; ordonnèrent en même-temps au ministre de la police d'appliquer à cet envoyé la loi contre les étrangers, et rappelèrent leurs ministres en Suède, ayant soin de déclarer qu'ils ne confondoient pas la nation suédoise avec son souverain, et qu'elle pouvoit toujours compter sur l'affection du gouvernement franç. En mars 1797 Mr. de Rehausen se rendit en qualité de chargé d'affaires de Suède à Lisbonne.

REICHARD, conseiller de régence de Bavière, envoyé de cette cour au congrès de Rastadt en 1797.

REICHLING (*le Baron de*), ministre de l'électeur Bavaro-Palatin. En mars 1792 ce prince l'employa comme assesseur au vicariat de l'Empire; et le chargea en juin 1795 d'une commission très-délicate près du cabinet de Vienne. Il présenta à l'Empereur, au nom de son maître, un mémoire où ce prince, après avoir dit qu'il étoit informé par différentes voies des projets hostiles de la part des François sur Manheim, passoit aux craintes que lui inspiroit la maison d'Autriche elle-même. Il avouoit à cette cour que le bruit s'accréditoit de plus en plus que son ministre Carletti offroit de sa part, à la Rép. franç., la cession des Pays-Bas et le Rhin pour limite, à condition que la France de son côté ne s'opposeroit pas à l'occupation de la Bavière par les troupes impériales; et il finissoit par demander une explication sur cet objet. Le cabinet de Vienne, dans sa réponse à Mr. de Reichling, nia tous ces bruits, et les traita d'impudentes calomnies.

REIGNAC (*Gast. J. B. Joseph*), noble, âgé de 43 ans, né et dom. à Bordeaux, conseiller au dit parlement, mis hors de la loi, le 9 pluv. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme aristocrate.

REINAUD-LASCOURS, député du Gard au Cons. des 500 en 1795. Il en sortit en mai 1799,

et fut nommé en déc. membre du Corps-législ.

REINHARD, ministre de France près des villes Anséatiques, en 1796. En janv. 1797 il fut rappelé de Hambourg, pour aller occuper ensuite la place de ministre près de la cour de Toscane. Appelé par Siéyès au ministère des affaires étrangères lorsque celui-ci entra au Directoire, il rendit cette place à Talleyrand après la rév. de St. Cloud, (nov. 1799) et devint alors ministre plénipotentiaire près la rép. Helvétique.

REIZENSTEIN *(le Baron de)*, grand-bailli de Lörach. Le margrave de Baden le chargea, en juil. 1796, de pleins pouvoirs pour traiter d'une suspension d'armes avec le général Moreau: il la signa le 25 juill., et conclut en août la paix au nom de son souverain avec la Rép. franç.

RÉMI, l'un des jurés du trib. révol. établi à Arras par Lebon. „C'étoit la perle des jurés, dit Prudhomme; Lebon l'appeloit son *petit canarien*, allusion à un habit jaune qu'il portoit. Intime ami du bourreau, il en recevoit les habits des condamnés etc." Bapeaume et Cambray furent aussi le théâtre de ses crimes; et on assure qu'il s'écria un jour sur la place publique de cette dernière ville: „Il „doit tomber au moins ici 600 têtes par mois, et on ne vient pas „nous les dénoncer: il faut que „nous soyons dénonciateurs, témoins et juges." — Un propos pareil nous dispense de nous étendre davantage sur son compte.

REMIGNY *(Antoine-Henry)*, noble, âgé de 37 ans, né et dom. à Nevers, cond. à mort le 4 thermidor an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de Louis XVI, dans la journée du 10 août, et affectant de porter des fleurs de lys jusque sur son gilet.

REMONVAL, françois de naissance et capit. au service d'Autriche. Lors de la révolte qui éclata à Bruxelles, le 11 décem. 1789, il déploya le plus grand courage et la plus grande énergie; il osa même reprocher au général d'Alton sa conduite lâche et peu militaire dans cette journée, pendant laquelle il reçut lui-même un coup de feu dans le visage.

RÉMY, quartier-maître trésorier du régt. des dragons de Monsieur. Ayant été employé, en juin 1791, dans le détachement qui dut favoriser la fuite de Louis XVI par Varennes, il fut arrêté dans cette ville, avec Mrs. de Damas et de Floirac, et ensuite relâché lors de l'amnistie qui suivit l'acceptation de la constitution par le roi.

REMUSAT, député des Bouches-du-Rhône au Cons. des Anciens, en 1795.

RENAUD, avocat à Agen, dé-

puté du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér.

RENAUDET, corsaire françois. S'étant emparé, en avril 1794, de deux bâtimens anglois qui faisoient la traite des Nègres et en avoient 450 à bord, au lieu de vendre ces malheureux à son profit, il leur rendit la liberté à tous, et pourvut même à l'éducation de ceux qui se trouvoient encore enfans.

RENAUDIN (*Léopold*), juré au trib. révol. de Paris, qui sous les ordres de Robespierre et sous la direction de Fouquier Thinville, fit couler tant de sang françois. Après la chute de la Montagne il comparut devant ce tribunal où il avoit prononcé tant d'arrêts de mort, et fut cond. à son tour le 18 flor. an 3, comme complice de Fouquier. Il étoit âgé de 46 ans, et né à St. Rémy, dép. des Vosges. On l'accuse particulièrement (et un crime de cette nature contient tous les autres) d'avoir, dans le procès d'une nommée Bois-Marie, âgée de 17 ans, quitté son siége de juge, pour aller déposer contre elle comme témoin, et avoir ensuite opiné à la mort comme juré. „Il „étoit, dit Prudhomme, l'ami in„time de Robespierre, il le sui„voit par-tout, et lorsqu'il le vit „en danger il veilla à sa conserva„tion, armé de pistolets et poi„gnards. Il étoit du nombre de „ces jurés qu'on appeloit *solides*."

RENAULT (*Aimée-Cécile*), fille d'un maître papetier de Paris, âgée de 20 ans, cond. à mort par le trib. révol. de Paris, le 29 prair. an 2 (17 juin 1794), comme ayant cherché à assassiner le représentant du peuple Robespierre. La vue du sang qui couloit à grands flots dans la capitale avoit dérangé et exalté l'imagination de cette jeune fille; mais il paroît certain, et l'on crut même alors, qu'elle n'avoit jamais eu le dessein qu'on lui prêta contre Robespierre. Le 23 mai 1794 elle se présenta chez lui, et demanda à le voir. Comme on lui répondit qu'il étoit sorti: „Il est, dit-elle, fonctionnaire public et doit en cette qualité répondre à tous ceux qui se présentent. Quand nous n'avions qu'un roi on entroit tout de suite chez lui: je verserois tout mon sang pour en avoir encore un." Ce ton fit naître des soupçons; on l'emmena au comité et on l'interrogea. „Connoissez-vous Robespierre? lui demanda-t-on. — Non, répondit-elle. — Que lui vouliez-vous donc? — Cela ne vous regarde pas? — Avez vous dit que vous désiriez un roi? — Oui, car vous êtes 500 tyrans, et j'allois précisément chez Robespierre pour voir comment est fait un tyran. (*Voy. à ce sujet l'article* Amiral.) — Pourquoi portez-vous

avec vous ce paquet (elle avoit sous son bras du linge dans un mouchoir). — M'attendant à aller où vous allez me conduire, j'ai été bien aise d'avoir du linge pour changer. — Qu'entendez-vous par là! — En prison; et ensuite à la guillotine." La malheureuse n'avoit que trop bien deviné; on trouva deux couteaux dans sa poche; et elle fut en conséquence cond. à mort comme ayant voulu assassiner Robespierre. On la conduisit au supplice couverte d'une chemise rouge, et son père, âgé de 62 ans, périt avec elle comme son complice. Ses parens, ses amis, ses connoissances furent enveloppés dans sa perte: plus de 60 personnes, qu'elles ne connoissoit pas, mais qui se trouvèrent renfermées dans la même prison, furent aussi envoyées à l'échafaud; et de tous ceux qui tenoient à cette jeune fille ses frères seuls lui survécurent. Ils étoient alors aux armées à répandre leur sang pour la patrie; le comité de Salut-public les y fit arrêter, charger de fers, et ordonna de les conduire à Paris pour y être jugés; mais leurs camarades leur fournirent les moyens de s'échapper.

RENAULT (*Alex.-Jacques*), député de l'Orne au Cons. des 500, en sept. 1795. Il y parla en faveur de l'admission d'Aimé, démontra quelque temps après la nécessité de restreindre les divorces, et se montra en général assez modéré. Etant sorti du Conseil en 1799, il y fut aussitôt réélu par le même dép., et devint en décem. membre du Corps-législ.

RENAUT, curé de Preux-au-Bois, député du Baill. du clergé du Quesnoi aux Etats-Génér.

RENDON DE LATOUR (*Marc. Antoine Franç.*), noble, âgé de 58 ans, né à Laon, dép. de l'Aîne, dom. à Creil, dép. de l'Oise, cond. à mort le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

RENÉ, capitaine d'infanterie au serv. de France. Se trouvant, le 13 fév. 1797, à Garda, avec un détachement de 50 hommes, il vit, au moment où il visitoit son petit poste avancé, 7 Autrichiens marcher à lui; il ordonna à ses gens de les attendre pour les faire prisonniers, tandis qu'il iroit rassembler le reste de son monde. On les lui amena bientôt, mais craignant une attaque, il sortit du village avec toute sa troupe, pour prendre une position avantageuse. En effet, à peine eut-il fait quelques pas, qu'il se trouva en face d'une colonne autrichienne, dont le commandant lui ordonna de se rendre; mais René lui répliqua que

que c'étoit à lui à mettre bas les armes, ou bien qu'il alloit faire passer toute sa troupe au fil de l'épée. Enfin, après quelques pourparlers, l'Autrichien persuadé à son air d'assurance qu'il commandoit effectivement un corps considérable, consentit à se rendre prisonnier; et le républicain, ne voulant pas bouger, de peur de trahir son petit nombre, fit jeter les armes, en défilant devant lui, à cette colonne qui se trouva forte de 1800 hommes. Il leur ordonna d'aller se loger dans le village, et en ayant ensuite occupé toutes les issues, il donna avis à ses chefs de cette capture.

RENNEL (*le Cte. de*), député de la noblesse du Baill. de Toul aux Etats-Génér. Il donna sa démission peu de temps après la réunion des Ordres, et fut remplacé par M. d'Alençon.

REPNIN (*le prince*), général russe, employé contre les Turcs en 1789 et déjà connu précédemment par plusieurs campagnes brillantes. Il obtint différens avantages sur eux, notamment dans la campagne de 1791 et en l'absence de Potemkin, sous lequel il commandoit. Lorsque l'Impératrice voulut, en 1794, s'emparer de la Pologne, il fut chargé de préparer les moyens d'invasion, prit en mai le commandement des troupes de Livonie, destinées pour cette expédition, et emporta d'assaut, en août, la ville de Wilna, où les Russes massacrèrent non-seulement les soldats polonois, mais même les habitans, sans égard au sexe et à l'âge. Cependant sa marche méthodique déplut ensuite à Catherine, qui l'aimoit peu, et qui le mit sous les ordres de Suworow, comme elle l'avoit déjà mis précédemment sous ceux de Potemkin, quoiqu'il fût leur ancien, et bien supérieur en talens, au moins au dernier de ces deux généraux. En nov. 1795 l'Impératrice le chargea de déposer le roi Stanislas, auquel il remit, de la part de cette souveraine, une lettre qui portoit en substance: „Que l'effet des arrangemens pris à l'égard de la Pologne étoit la cessation de l'autorité royale; qu'ainsi on lui donnoit à juger s'il n'étoit pas convenable qu'il abdiquât formellement." En effet il signa l'acte qu'on lui présenta ensuite, 30 ans après avoir été placé sur le trône par la même princesse. Le 20 nov. 1796 le génér. Repnin fut fait feldmaréchal.

REPOUX, avocat à Autun, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér.

REPPI (*Pierre*), citoyen et chef révolut. à Ancône. Ce fut lui qui, en novem. 1797, proclama, en qualité de président de l'Assemblée de cette ville, son indépen-

dance et son érection en République.

RESCH, commiss. près l'admins. du dép. du Haut-Rhin, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798.

RETZ (*Jean Bap. de*), chevalier de St. Louis et capitaine de la Garde-nationale de Mende. Le 28 mars 1792 il fut décrété d'accusation par la Législat., comme auteur des troubles du dép. de la Lozère ; et ayant été en conséquence emprisonné à Orléans, il fut ensuite transféré à Versailles, et massacré dans cette ville en sept. même année.

REUBEL. *Voy.* REWBEL.

REUILLÉ. *Voy.* LAPLANCHE.

REUSS (*Henry XV prince de*), général autrichien. En 1793 il fut employé en qualité de colonel à l'armée du prince de Cobourg, et commanda en avril et en mai un corps près de Bavay, où il obtint quelques avantages sur les François. Il fut fait ensuite général-major, et servit en cette qualité à la même armée en 1794. En 1796 il passa à celle d'Italie, où il se distingua en nov. à l'affaire du château de Pietra et à celle de Baselga. En fév. 1797 il devint feld-maréchal-lieut., continua alors à être employé en Italie, et commanda ensuite, en 1799 et 1800, un corps formant l'aile gauche de l'armée de M. de Kray, et chargé d'entretenir, par le Tirol et les Grisons, la communication entre l'Allemagne et l'Italie.

REUTERSCHWERDT (*de*), chargé d'affaires de Suède en Hollande en 1796. Dans le courant de mars il assista, avec les autres ministres étrangers, à l'ouverture de la Convention Nat. batave.

REUX, homme anciennement attaché au corps-royal de l'artillerie. Vendu à Dubois-Crancé, il parut, en 1793, se dévouer à la défense de Lyon, et gagna tellement la confiance du général de Précy, que ce dernier le nomma major-général de l'artillerie lyonnoise. Il eut soin dès-lors de faire remettre tous les jours aux assiégeans un bulletin de l'état de la ville et des projets des habitans. Sa fourberie, qui coûta la vie à tant de Lyonnois, ne fut point découverte pendant le siége ; mais aussitôt après la reddition de la place, on le vit se ranger du côté des Jacobins qui le reçurent à bras ouverts, et renchérir bientôt sur tous les moyens déjà imaginés pour faire périr les malheureuses victimes, qui pouvoient d'autant moins échapper à ses coups, que sa place l'avoit mis à même d'apprécier leur courage et leur haine pour les Terroristes.

REVAY (*le Baron de*), major

des hussards de Blanckenstein, au service d'Autriche. Pendant toute la guerre de la rév. franç. il ne cessa de donner des preuves de sa bravoure et de son intelligence. Employé en 1793 dans le Brabant, il se distingua beaucoup à l'affaire du 16 oct., et le 31 du même mois à celle de Vassignies. Le 3 sept. 1796 il se signala de nouveau à la bataille de Wurtzbourg, ainsi que le 11 et le 16 du même mois aux deux affaires de Giessen.

RÉVEILLON, chef d'une manufacture de papiers peints à Paris, et l'une des premières victimes des émeutes de 1789. Le 27 avril il fut pendu en effigie par la populace, sous prétexte qu'il avoit voulu diminuer le salaire des ouvriers; et le lendemain sa maison fut pillée et sa manufacture détruite. Plusieurs des brigands qui pénétrèrent dans ses caves y trouvèrent la mort, pour avoir bu des acides nitreux, employés à la composition des couleurs. On a prétendu que cette émeute avoit été excitée par le parti orléaniste, dont Réveillon avoit refusé de servir les vues, en lui consacrant, pour les jours d'insurrections, les nombreux ouvriers qu'il employoit. Le gouvernement lui accorda quelques indemnités; mais il fut contraint de se tenir, pendant près d'un mois, caché à la Bastille pour éviter les poursuites de ses ennemis.

REVEL DE ST. ANDRÉ (*le Comte de*), ambassadeur extraordinaire du roi de Sardaigne à la Haye, en 1792. En juin 1796 ce prince le nomma ambassadeur près de la Rép franç., avec laquelle il avoit déjà négocié à Gênes, et signé ensuite à Paris un traité de paix, dans le courant de mai. Le 1er. juill. il obtint une audience secrète du Directoire, pour y désavouer, au terme du traité, la conduite qu'on avoit tenue relativement à l'arrestation de Maret et Sémonville; mais en août il reçut ordre de quitter Paris, parce qu'il étoit émigré du Mont-Blanc, et qu'il avoit montré une joie trop vive en apprenant les avantages remportés alors par Wurmser en Italie.

REVELLE, député-suppléant du dép. de la Seine-Infér. à la Conv. Il y fut appelé après le procès de Louis XVI, et ne passa point aux Cons.

REVER, curé de Comteville, près le Pont-Audemer et adminis. du dép. de l'Eure, député de ce dép. à la Législat.

REVERCHON, négociant à Vergisson, député du dép. de Saône et Loire à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. On le vit présider les Jacobins, occuper une place de secrétaire de la Convent., ensuite de membre du comité de Su-

reté-générale (après la chute de la Montagne); et son civisme fut en outre certifié, à la séance du 29 août 1793, par Barrère, qui rendit compte que la sœur de ce député ayant été arrêtée avec ses enfans, les représentans près de l'armée des Alpes les lui avoient envoyés devant Lyon où il étoit alors en mission pour le siége, afin qu'il prononçât lui-même sur leur sort; mais que Reverchon leur avoit répondu : „Je ne suis point juge de ma sœur et de ses enfans; je vous les renvoye, décidez vous même sur leur sort; j'ai plusieurs parens dans Lyon (entre autres deux fils de cette même sœur) mais dussent-ils tous périr, je ne m'écarterai jamais de mon devoir." Il n'y eut cependant qu'un seul de ses parens guillotinés à Lyon après le siége, et ce fut un vieillard de 62 ans; sa sœur et sa famille échappèrent aussi à la mort. Après la chute de la Montagne il fut envoyé une seconde fois à Lyon, et y suivit alors, comme il avoit fait précédemment, les erremens du jour, en comprimant les Jacobins, qu'il avoit secondés de toutes ses forces pendant sa première mission. Devenu membre du Conseil des 500, il en sortit en mai 1797, devint alors adminis. de son dép., fut nommé en mars 1798 au Cons. des 500, pour un an, et en mars 1799 à celui des Anciens.

REVERSAC DE CÉLESTE (*Pierre-Louis-Emmanuel*), conseiller au parlement de Toulouse, âgé de 52 ans, né et dom. à Toulouse, cond. à mort, le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., en provoquant, signant et approuvant des protestations au nom de son corps, en sept. 1790.

REVERSEAUX (*Jacq.-Phil.-Isaac* GUÉAU *de*), noble, intendant de la Rochelle, âgé de 55 ans, né à Paris, dom. à Chartres, cond. à mort le 24 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos tendans à empêcher le recrutement.

REVOL, avocat, député du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér. et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

REWBELL, né à Colmar en 1746, bâtonnier de l'ordre des avocats au conseil souverain d'Alsace, député du tiers-état du Bail. de Colmar et Schelestadt aux Etats-Génér. Il fut long-temps l'homme d'affaires de plusieurs princes allemands possessionnés en Alsace, et se chargea ensuite, par *reconnoissance*, de différens procès contre ces mêmes princes; procédé qu'il eut soin, au moment de la rév., de représenter comme une marque de patriotisme et d'amour pour la liberté. Son accent étranger ne

l'empêcha pas de paroître souvent à la tribune pendant la première session, plutôt, il est vrai, pour y faire quelques sorties violentes, conformes à son caractère brusque, entêté et despotique, que pour aborder ou traiter à fond des questions importantes. Cependant il fut un des premiers accélérateurs de la rév., et son penchant pour les mesures violentes se manifestant dès l'ouverture des séances de la chambre du tiers-état, il chercha, le 8 mai, à faire sentir la nécessité de se constituer, afin de forcer les deux autres ordres à prendre un parti définitif. Le 28 juill. il prononça un assez long discours pour jeter la terreur dans l'Assemblée, en supposant des complots royalistes, et dans le dessein de prouver que l'on ne devoit pas respecter le secret des lettres. Le 18 sept. et le 9 oct. il peignit les princes étrangers possessionnés en Alsace comme autant de petits tyrans, et provoqua à grands cris la spoliation de ses anciens bienfaiteurs. Le 14 oct. il s'opposa à ce qu'on relâchât Mr. de Bezenval, et insista sur la formation d'un comité des recherches, dont il fut ensuite nommé membre. Le 19 décem., fidelle à son système de Terreur, dont il parut alors aussi chaud partisan au moins que Robespierre lui-même, il combattit tous les plans de finances proposés, et voulut qu'on les remplaçât par un emprunt forcé sur tous les gens qui possédoient du numéraire; que pour cet effet les notaires fussent obligés de donner un état des espèces qu'ils avoient inventoriées, et les municipalités d'arbitrer les sommes que chaque individu devroit verser dans cet emprunt. Le 21 et le 24 décem. il combattit avec emportement l'opinion de ceux qui prétendoient donner aux juifs le titre de citoyens qu'ils ne réclamoient pas eux-mêmes, et assura, avec raison, qu'au moins en Alsace, ce cadeau compromettroit leur sureté. En 1790 il fut secrétaire de l'Ass. Nat., et on le vit successivement provoquer la vente des cloches, l'anéantissement des parlemens, s'opposer à ce qu'on accordât au roi le droit de paix et de guerre, et ensuite accepter la place utile de commissaire pour la surveillance de la caisse de l'extraordinaire. (Au milieu de tous ses vices l'avarice fut toujours sa passion dominante.) En 1791 il présida l'Assemblée Nation.; et après s'être opposé de nouveau, en janv., aux négociations entamées par l'Empereur en faveur des princes allemands, il s'efforça, mais en vain, le 16 mai, de faire déclarer les membres de l'Assemblée Constituante rééligibles à la législature suivante. Ce fut lui qui proposa

en août de faire occuper par des troupes les gorges du Porentrui; et nommé après la session procureur-syndic du dép. du Haut-Rhin, il y comprima de toutes ses forces la fermentation qu'y causa la nouvelle de la suspension du Roi. Il étoit, après Robespierre, le membre de l'Ass. Nat. qui avoit laissé entrevoir le plus clairement le désir d'arriver à une république; aussi, devenu membre de la Conv., en sept. 1792, il y pressa le procès de Louis XVI avec le dernier acharnement, tenta de faire envelopper la reine dans le même décret d'accusation, assura qu'elle avoit vendu jusqu'à ses diamans pour envoyer des secours aux émigrés, et finit par traiter *d'imbécilles* ceux qui s'opposoient à ce qu'on la déclarât co-accusée avec le roi. Lors du jugement de ce prince il se trouva en mission à Mayence, et ne pouvant voter aux différens appels nominaux, il eut soin de consigner son opinion dans la lettre suivante, en date du 6 janv. 1793, et signée de lui, de Haussman et de Merlin de Thionville. „Nous sommes entourés de „morts et de blessés. C'est au nom „de Louis Capet que les tyrans „égorgent nos frères, et nous ap„prenons que Louis Capet vit en„core!" Pendant le siége de Mayence il seconda assez activement, dans l'intérieur, son collégue Merlin, qui montra beaucoup de bravoure hors des murs. On les a accusés généralement de s'être approprié l'argenterie de l'Electeur; et il faut convenir que leur conduite subséquente, et sur-tout celle de Rewbell à sa sortie du Directoire (*voy. plus bas*) semble confirmer cette inculpation. Quoi qu'il en soit, il brava ces inculpations et reparut dans le sein de la Conv. nat. à la séance du 4 août. Avec autant de dureté dans le caractère et plus d'âpreté encore dans les formes que Robespierre, il étoit aussi lâche que lui dans les instans de crise, ou dès qu'il rencontroit de la résistance; mais il n'avoit ni son activité, ni son audace, ni sur-tout cette astuce qui fut la grande science du tyran; aussi n'osa-t-il jamais rivaliser avec lui, et s'il ne se rangea pas précisément au nombre de ses créatures, au moins n'osa-t-il point le combattre, quoique dès le principe de la rév. il eût, comme lui, visé à la Rép. dans l'espoir seul d'en occuper les premières places. Il eut soin de se tenir à l'écart, et sur-tout de se faire envoyer en mission pendant les temps les plus orageux de son règne, et ne prit aucune part à la lutte qui le renversa; mais aussitôt après le 9 thermidor, concevant plus que jamais l'espoir d'arriver un jour à la puissance, il se

déclara hautement contre la société des Jacobins, qui prétendoit s'immiscer encore dans le gouvernement; et on le vit entre autres les 11 et 16 oct. 1794, ainsi que le 9 nov., presser la suppression de ce club, dont le système désorganisateur ne convenoit plus à ses projets. Il figura alors successivement dans le comité de Sureté-génér., dans celui de Salut-public, présida la Conv., et fut envoyé avec l'abbé Siéyès en Hollande pour y négocier la paix, ou plutôt imposer des conditions à cette nouvelle république. Son caractère, ses principes étoient toujours les mêmes; sa position seule avoit changé. Dans le courant de 1795 il obtint plus d'influence qu'il n'en avoit eu jusques-là; et on l'entendit tonner souvent contre les Terroristes, et en même-temps contre les Royalistes; fidelle en cela à sa maxime de tenir toujours le peuple dans un certain état d'effervescence, en l'effrayant par des conspirations vraies ou supposées. Il fit aussi décréter, le 17 avril 1795, la vente des biens des émigrés par voie de loterie, pour accélérer cette opération. Ayant passé en sept. au Cons. des 500, il en fut nommé secrétaire à l'ouverture des séances, et ensuite membre du Directoire exécutif, dont il devint le premier président. Dans cette nouvelle place il se montra un des membres les plus travailleurs, fut constamment l'ami des hommes extrêmes et des mesures violentes, et s'abandonna avec plus de liberté que jamais à son goût pour la rapine et pour l'argent; aussi les affaires d'administration et la partie pécuniaire des traités (*les Directeurs ou ministres se firent payer pour tous ceux qu'il conclurent alors avec les états étrangers*) furent toujours ce qui l'occupa le plus. Naturellement brutal et violent, dépourvu d'éducation, il l'emportoit souvent dans les assemblées du Directoire par les gestes et les menaces qu'il se permettoit, (*des témoins oculaires ont assuré qu'il fit plusieurs fois sauter à coups de poing les écritoires posées sur le bureau du conseil*); et le seul Barras, lorsque ces scènes lui déplaisoient, faisoit taire d'un seul mot le tremblant avocat, toujours prêt à plier sous les formes militaires de son collégue. Tous les témoignages s'accordent à prouver qu'il ne joua que le second rôle dans l'affaire du 18 fructidor an 5; mais il est hors de doute que ce fut lui, plus que tout autre, qui influa ensuite, avec Merlin, sur l'invasion de la Suisse, opération aussi injuste qu'impolitique, et qui coûta en 1799 plus d'un revers à la France. Après avoir vu sortir Letourneur du Directoire, (*personne n'ignore com-*

ment se tiroit ce prétendu sort, *toujours arrangé d'avance*) en avoir expulsé Carnot et Barthélemy, il sembloit devoir en chasser encore devant lui le foible Laréveillère et ne pouvoir céder qu'à Barras; cependant il consentit à prendre sa retraite en mai 1799, et fut remplacé par Siéyès. Merlin, successeur de Barthélemy, avoit acquis alors une grande influence dans le Directoire; mais il paroît cependant que ce qui détermina sur-tout Rewbell à accepter le billet noir, fut l'embarras qu'il remarqua dans la marche financière du gouvernement, ainsi que les reproches sanglans qui s'élevoient de toute part contre lui, relativement à ses dilapidations et à la guerre de Suisse. Il n'en prit pas moins séance sur-le-champ dans le Cons. des Anciens, auquel il venoit d'être nommé par son dép. Tous les journaux furent remplis alors de diatribes contre lui, et on remarqua sur-tout le passage suivant, qui se trouva, à la fin de juin, dans l'*Ami des lois*. „Par quelle fatalité Jean Rewbell, avocat alsacien, „avare, lourd, ivrogne et brutal, „s'est-il entouré de noms si mal„heureusement formés pour ex„primer tout ce qui peint le bri„gandage? Le trop fameux nom „de son beau-frère est *Rapinat*, „celui de son secrétaire *Forfait*, „et celui de son adjoint *Grugeon*. „On peut donc désormais définir „le crime par un mot synonyme: „Forfait sera le positif; Rapinat „ou Grugeon le comparatif, et „Rewbell le superlatif. Ce dernier „a fait remettre le service de por„celaine et autres effets précieux „que sa famille avoit soustraits du „Luxembourg: reste encore une „armure, estimée 109 mille francs; „ses fils ont renvoyés aussi plu„sieurs chevaux qu'ils avoient sous„traits." Quelque exagérés que soient ces reproches, ils servent à indiquer l'idée que l'on avoit alors de la moralité de Rewbell. Mais un aveu plus précieux sans doute est celui de Carnot sur le compte de l'homme dont il fut le collègue à la Conv., dans les comités, et enfin au Directoire, pendant plus de 5 ans. „Rewbell, dit-il dans „ses écrits, est le patron des gens „accusés de vols et de dilapida„tions, comme Barras celui des „nobles tarés et Laréveillère des „prêtres scandaleux." Et il ajoute ailleurs: „Je n'ai jamais entendu „de langage aussi conforme à ce„lui de Robespierre que celui de „Rewbell. Il paroît entièrement „convaincu que la probité et le „patriotisme sont deux choses ab„solument incompatibles, et ne „conçoit pas comment un homme „sans reproches auroit pu se je„ter dans la révolution." Quel aveu dans la bouche de Carnot!...

Qu'il est plaisant, et consolant tout-à-la-fois, de l'entendre révéler ainsi les turpitudes, puis les secrets de ses dignes collégues. Mais que penser de l'homme qui partagea si long-temps leur puissance; et de quelles couleurs pourroient-ils le peindre à leur tour, s'ils se mêloient aussi d'écrire.

REWBELL, frère du précédent. Il devint rapidement colonel pendant la rév., et fut accusé, en août 1793, d'avoir abandonné, sans tirer un seul coup de fusil, une redoute qu'il défendoit lors de l'attaque du camp d'Horubach. Il fut fait ensuite général, commanda à la Haye en 1797, et comptoit en 1799 parmi les génér. de div. Un autre Rewbell, fils du Directeur, étoit à la même époque adjudant-général.

REY, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Béziers aux Etats-Génér. Il s'y occupa, surtout en 1791, des lois judiciaires.

REY, général de div. au serv. de la Rép. Cet ex-moine, homme cruel et généralement détesté du soldat, quitta le froc au commencement de la rév., et parvint rapidement au grade de général de brigade. En 1793 il fut employé en cette qualité contre la Vendée, et remporta plusieurs avantages sur les Royalistes, entre autres à Parthenay et à Thouars, les 28 août et 14 sept. En 1795 il commanda par *intérim* l'armée des côtes de Brest, et fit la guerre aux Chouans avec une cruauté que le général en chef Hoche ne put pas toujours empêcher, lors même qu'il se trouva sur les lieux; car malgré les ordres réitérés de ce général et la paix qu'il conclut avec les révoltés, Rey continua à piller les campagnes et les villages. Il étoit au reste ami intime du représentant Boursault (*Voyez ce nom*) et ce fut lui qui, le 5 janv. 1795, fit arrêter Cormatin. (*Voy. encore ce nom.*) En 1796 il passa à l'armée d'Italie, où il servit avec bravoure, fut employé en 1797 sur le Bas-Rhin, et en 1799 à l'armée de réserve.

REY-SAINT-GERY, *(C. J. A.)*, noble et conseiller au parlement de Toulouse, né dans cette ville, âgé de 64 ans, cond. à mort, le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple, en prenant part à la coalition des parlemens, notamment aux arrêtés du parlement de Toulouse des 25 et 27 sept. 1790.

REYBAZ, génevois, connu par ses sentimens révolutionnaires. Il fut quelque temps ministre de Genève en France, et obtint, après la chute de Robespierre, une nouvelle reconnoissance de l'indépendance de sa Rép. Il concouroit alors à Paris à la rédaction d'une feuille intitulée *Le censeur des journaux*;

et il fut aussi un de ceux que Mirabeau employa à lui préparer les nombreux matériaux dont il se servoit ensuite dans ses discours, ses rapports, ses écrits, etc. Le 27 nov. 1796 le Directoire exécutif lui fit signifier l'ordre de quitter la capitale sous 24 heures, sous peine d'y être contraint par la force publique: il n'étoit plus alors ministre de Genève.

REYGNAUD DE PARCIEUX. *Voy.* REYNAUD.

REYNAUD, maire du Puy, député du dép. de la Haute-Loire à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission dans son dép. pendant le règne de la Montagne, il s'y montra partisan outré de la Terreur, vexa, incarcéra ses concitoyens; et il commençoit même à y faire couler le sang lorsque le 9 therm. vint mettre un terme à ses fureurs. Nous pourrions citer de lui vingt propos plus barbares les uns que les autres: il n'en fut pas moins en oct. 1794 un des commiss. chargés d'examiner la conduite de Carrier. Il ne passa point aux Cons.

REYNAUD DE PARCIEUX (*Antoine-Bonne*), noble, âgé de 48 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, le 6 vent. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-révol. Se trouvant très-malade lorsqu'on l'emprisonna après le siége de cette ville, il fut transféré à l'hôpital, d'où on le transporta ensuite aux pieds des juges, et delà, sans connoissance, à l'échafaud.

REYNAUD (*le Cte. de*), député de la colonie de St. Domingue à l'Ass. Nat. de France. En mars 1790 il fut membre du comité colonial; mais il signa ensuite la lettre adressée le 16 mai 1791 à l'Assemblée par tous les députés de St. Domingue, et dans laquelle ils annonçoient vouloir s'abstenir des séances jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des instructions de leurs commettans, auxquels ils faisoient passer le décret porté la veille, sur les gens de couleur et noirs libres.

REYNAUL-GENAS (*Auguste*), noble, dom. à Nismes, cond. à mort, le 27 mess. an 2, par le trib crim. du dép., comme contre-révol.

RHULIÈRES (*A. J. A. de*), offic. de la gendarmerie nationale de Paris et frère de l'académicien de ce nom. Se trouvant commander la gendarmerie le 10 août 1792, il voulut d'abord l'employer à la défense du roi; mais jugeant bientôt aux propos de ses cavaliers qu'ils ne consentiroient point à servir la cause de ce prince, il se retira, avec ses officiers, avant l'attaque du château. Il fut ensuite arrêté, et mis en prison à

la Force, où il devint une des victimes des massacres des 2 et 3 sept.

RIARD, Jacobin forcené de Lyon, complice et ami de Challier. Après avoir partagé les crimes de ce dernier (il commanda la force armée de la municip.) il partagea aussi son sort; car les Lyonnois ayant secoué un instant le joug de leurs assassins (*voyez* CHALLIER) le trib. des Sections le condamna à mort et le fit exécuter avec son chef. Javogues prononça ensuite son apothéose en même-temps que celle de Challier.

RIBAS (*de*), général russe, employé avec beaucoup d'activité pendant la campagne de 1790 contre les Turcs. Il commanda la flottille qui remonta le Danube le 2 nov. pour favoriser l'attaque de Kilia, et influa beaucoup sur l'heureuse issue de cett entreprise, en chassant les Turcs de Cadgia-Bey et dispersant leur flottille. Dirigeant ensuite celle qui, le 22 déc., attaqua par eau la forteresse d'Ismaël, il parvint au pied des remparts avant toutes les colonnes de terre, qui lui durent en grande partie leurs succès. Après ce siége il continua à commander la flottille russe, et contribua sensiblement, le 11 av. 1791, à la victoire que remporta alors le prince de Galitzin. En oct. il fut un des trois ministres plénipotentiaires employés au congrès d'Usch, (ville à 10 lieues de Jassi,) pour y traiter de la paix avec les Turcs. Vers le mois de déc. de la même année il se porta à Galäz, afin de s'opposer au projet formé par l'ennemi d'y incendier la flottille et les magasins russes. En juil. 1792 il quitta Kilia avec son escadre et se rendit en Crimée. L'Impératrice l'éleva en déc. au grade de contre-amiral, et lui accorda, en janv. 1793, une gratification de 20,000 roubles pour les soins qu'il s'étoit donnés lors des négociations de Jassy. En mars 1794 il fut nommé commandant du port projeté à Hadgi-Bey, sur la mer Noire.

RIBAULT, député des Côtes-du-Nord au Cons. des 500, en 1799.

RIBBING (*le Cte. Adolphe Louis de*), suédois impliqué dans l'assassinat du roi de Suède. Il fut arrêté le 22 mars 1792, et le 1er. juin cond. par le conseil supérieur de Stokholm a être dégradé de noblesse, dignités et honneurs, à avoir la main droite coupée, la tête tranchée, et à être écartelé; mais le régent commua cette peine en un bannissement perpétuel, et le 15 août il fut conduit jusqu'aux frontières, avec Horn, Lilienhorn et Ehrenswärd, ses complices.

RIBEREAU, député du dép. de la Charente à la Conv. Nat., où

il vota la mort de Louis XVI. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre la tyrannie de la Montagne, il fut un des 73 députés mis alors en arrestation et réintégrés dans le sein de la Conv. Nat. en déc. 1794. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798.

RIBEREX (*M. G.*), noble, âgé de 57 ans, né et dom. à Cursac, dép. de la Drôme, cond. à mort, le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

RIBEROLLES, négt. à Thiers, député du tiers-état de la Sénéch. de Riom en Auvergne aux Etats-Génér.

RIBES, homme de loi à Limoux et adminis du dép. de l'Aude, député de ce dép. à la Législat.

RIBES, homme de loi à Perpignan, ancien subdélégué et membre du dép. des Pyrénées-Orientales, député de ce dép. à la Législat. Il siégea constamment dans le parti de la minorité, et osa le 4 juin 1792, attaquer le parti d'Orléans et défendre le roi, avec la dernière audace, contre les inculpations de l'ex-capucin Chabot, qui venoit de dénoncer le prétendu comité autrichien. Dans ce discours M. Ribes signala à son tour le comité des agitateurs aux ordres du duc d'Orléans, assura que le projet de ce prince étoit de faire massacrer le roi et la famille royale; que Dumouriez, Talleyrand et Bonnecarère étoient ses principaux agens; que Pétion le secondoit en excitant le peuple contre Louis XVI, et en souffrant que ce prince fût insulté par les folliculaires à gages, tels que Martel et le père Duchesne; enfin il sollicita un décret d'accusation contre d'Orléans, Dumouriez et Bonnecarère. Ce discours ne fut pas écouté tranquillement, et les Jacobins ou Orléanistes demandèrent à grands cris que l'orateur fût déclaré fou.

RIBET, négt., député du dép. de la Manche à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec la restriction que cette sentence ne seroit exécutée qu'après l'expulsion de tous les membres de la famille royale.

RIBOUD, procureur-général-syndic du dép. de l'Ain, député de ce dép. à la Législat.

RICARD, veuve LEFÈVRE (*Louise-Angélique-Cath.*), née à Fécamp, dép. de la Seine-Infér., âgée de 56 ans, dom. à Chartres, belle-mère de Pétion, cond. à mort, le 3 vend. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue d'avoir applaudi à l'évasion de l'ex-ministre Lebrun, et d'avoir déclaré que les Brissotins et les Girondins, étoient de bons républicains, et que pour le bonheur

du peuple il faudroit peut-être un roi.

RICARD, lieutenant au présidial de Nismes, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

RICARD, conseiller au sénéchal de Castres, député du tiers-état de cette Sénéchaussée aux Etats-Génér.

RICARD DE SÉALT, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Toulon aux Etats-Génér. En août il présenta un écrit signé par 16 curés qui renonçoient, au nom de l'Eglise, au droit de dîmes; le 15 déc. il chercha à noircir la conduite de M. d'Albert de [illegible]s, relativement à l'émeute de Toulon, et à justifier la révolte des matelots; et en avril 1791 il parla sur l'organisation du corps de la marine.

RICARD, père, négt. à Lyon, député du dép. du Rhône au Cons. des 500, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

RICARDOS CARILLO (*Don Antonio Cte. de*), génér. espagnol. Au moment où la guerre éclata, en 1793, entre l'Espagne et la France, la cour de Madrid lui donna le commandement de l'armée de Catalogne; et son activité, jointe à la confiance qu'avoient en lui les troupes combinées, lui procura de grands succès pendant toute cette campagne. Dès le mois d'avril il remporta quelques avantages sur l'ennemi, et s'empara le 21 de la ville de Céret. Se trouvant, dans le courant de mai, sur le territoire françois, il publia le 21 une proclamation aux habitans du pays, rédigée de la manière la plus sage, et qui ne contenoit ni menaces ridicules, ni promesses illusoires; aussi fit-elle assez d'effet, et vit-on un nombre considérable de Roussillonnois se joindre à lui. Alors il poursuivit ses conquêtes; le 6 juin le fort les Bains se rendit après 43 jours de blocus et 7 sommations consécutives; et le fort de Bellegarde capitula le 24, à la suite d'un bombardement de 33 jours. Ce fut le 3 juil. qu'il adressa aux généraux françois, relativement aux levées en masse, une lettre qui fit assez de bruit alors, sur-tout à cause de l'adresse, ainsi conçue : *A qui que ce soit qui commande l'armée françoise.* En août il s'avança de Thuir à Trouillas, et attaqua successivement Ville-Franche et Mont-Louis, dont il se rendit maître. Il se rapprocha ensuite de Perpignan, dans l'intention d'attaquer le camp retranché que les François avoient établi sous cette ville; et le 1er. sept. il enleva de vive force le poste de Cornelia, où l'ennemi perdit beaucoup de

monde et des canons. Il jeta alors sur ses côtés plusieurs partis, qui pénétrèrent fort avant dans le Rousillon; mais s'étant, le 17 du même mois, porté sur Perpignan, il échoua devant le camp près de Salces, et après une attaque très-vive, il se vit contraint à la retraite, qu'il exécuta d'abord avec assez d'ordre, mais qui devint une déroute complète dès que les Espagnols s'aperçurent qu'on avoit coupé un pont sur lequel ils devoient passer. Cette journée coûta à M. de Ricardos 3000 hommes tués ou prisonniers. Cependant il reprit sa position à Trouillas, et les François étant venus l'y attaquer trois jours après, il les battit complétement, leur enleva 19 pièces de canon et leur prit ou tua près de 4000 hommes. Cette victoire, qu'il décida lui-même en chargeant à la tête de ses carabiniers, rétablit entièrement ses affaires, sans qu'il osât néanmoins se reporter sur Perpignan. Le fruit de cette campagne, fut outre un grand nombre de prisonniers et les villes déjà nommées, 109 pièces de canon de gros calibre, un nombre plus considérable de calibre inférieur, plusieurs magasins de vivres et d'habillemens, etc. Le roi donna à ce général l'ordre de Charles III dans le courant de janv. 1794; mais il mourut très-peu de temps après, et l'Espagne fit en lui une perte irréparable. Le plus bel éloge que l'on puisse lui accorder, c'est de rappeler que les armées espagnoles n'éprouvèrent plus que des défaites, sous ses successeurs, et même sous M. de La-Union, auquel on avoit attribué en 1793 une partie des succès de M. Ricardos, et qui n'en obtint plus un seul dès qu'il commanda en chef.

RICCI, avocat à Modène. Buonaparte le nomma, en juil. 1797, ministre des finances de la Rép. Cisalpine.

RICHARD DE LAVERGNE, curé de la Trinité de la ville de Clisson, député du clergé des Marches-communes de Poitou et de [illegible]agne aux Etats-Génér.

RICHARD, propriétaire à Bourg-Argental, député du tiers-état du Baill. du Forez aux Etats-Génér. Il devint par la suite adminis. du dép. de la Loire, fut nommé en mars 1799 député au Cons. des Anciens, pour deux ans, et passa en déc. au Corps législ.

RICHARD, maire de Crest, député-suppléant du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér. Il remplaça M. Mounier à l'Ass. Nat.

RICHARD, présid. du trib. crim. du dép. des Vosges, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798.

RICHARD, fédéré du dép. de

la Haute-Loire, en juil. 1792. A peine arrivé à Paris, on le circonvint, ainsi que tous ses camarades, pour le faire consentir à exécuter les projets que l'on méditoit alors contre le roi; mais loin d'y accéder, il présenta à l'assemblée Législative, en son nom et en celui de 60 de ses frères d'armes, une petition, par laquelle ils demandoient qu'on les fît partir le lendemain même pour l'armée, déclarant qu'en cas de refus ils retourneroient dans leurs dép., ne voulant pas se prêter aux desseins horribles qu'on leur proposoit. Cette adresse fut mal accueillie par la majorité de l'Assemblée; cependant la minorité en obtint l'impression, après qu'on en eut vérifié les signatures.

RICHARD-VILLIERS, admins. du dép. de la Mayenne, député de ce dép. à la Législat.

RICHARD (*Frédéric-Henry*), président au parlement de Dijon, dom. dans cette ville, cond. à mort, le 21 germ. an 2, par le trib. crim. du dép., comme émigré.

RICHARD, homme de loi et procureur de la commune de la Flèche, député du dép. de la Sarthe à la Législat. ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il s'étoit montré pendant l'Ass. Législative partisan des moyens extrêmes, et il suivit les mêmes principes à la Conv. En mars 1793 il alla en mission à l'armée de la Vendée avec Choudieu, dont il partagea souvent les crimes; et le 21 nov. il fut nommé secrétaire de l'Ass. En janv. 1794 il présida le club des Jacobins, et fut ensuite envoyé près de l'armée du Nord. Au commencement d'oct. il devint membre du comité de Salut-public, fit alors plusieurs rapports au nom de ce comité, entre autres sur les mesures à prendre pour envoyer aux armées tous les jeunes gens qui venoient d'atteindre 18 ans. Vers le mois de mai 1795 il retourna en mission près des armées du Nord et de Sambre et Meuse, et dans le courant de sept. il annonça, de la Hollande où il se trouvoit, l'acceptation de la constitution par les troupes. Devenu membre du Cons. des 500, il présenta différens rapports dans le courant d'août 1796, entre autres sur la formation et les frais d'un nouveau corps de 10,000 vétérans. En nov. il parla en faveur de M. de Montbrun que le Directoire avoit fait mettre en arrestation; et pressa la formation d'une commission chargée de surveiller les individus qui se faisant apothicaires, chirurgiens et médecins, sans posséder aucunes lumières, assassinoient journellement les citoyens. A la séance du 6 déc. il

proposa, à la suite d'une peinture assez forte des brigandages que favorisoit le port d'armes, une loi pour restreindre ce droit dangereux; mais cette proposition parut alors assez singulière, et ne fut pas reçue avec beaucoup de faveur. Il sortit du corps législatif en mai 1797.

RICHAUD, député-suppléant du dép. de Seine et Oise à la Conv. Nat., où il prit séance après le procès de Louis XVI. A la fin de 1793 il fut envoyé en mission à Lyon; et devenu ensuite membre du Cons. des 500, il y fit, le 17 juin 1796, un long rapport sur les salines. Il sortit du Cons. en mai 1797.

RICHE, négociant à Angers, député du tiers-état de la Sénéch. d'Anjou aux Etats-Génér. Il y prit la parole pour demander l'abolition de la vénalité des charges de judicature.

RICHEPANSE, génér. franç. Employé comme chef d'escadron de chasseurs à l'armée de Sambre et Meuse, il y servit en 1795 avec la plus grande distinction; mais ce fut le 1er. juin 1796 qu'il déploya, à Altenkirchen, une présence d'esprit et une audace qui lui valurent le grade de général de brigade, sur le champ de bataille même. On le vit dans cette journée culbuter à la tête de ses chasseurs la cavalerie ennemie, et disperser ensuite l'infanterie à coups de fusils: il eut pendant l'action un cheval tué sous lui et reçut un coup de sabre au bras. Le 7 août il fut blessé de nouveau au combat près de la rivière de Rauh-Eberabh. En avril 1797 il décida la bataille de Neuwied, en chargeant à la tête de la cavalerie; et son dévoûment au Directoire lui ayant attiré la confiance de Hoche, ce général lui donna le commandement des troupes qu'il fit porter vers Paris en juil., pour servir le triumvirat contre la majorité des Conseils, commission qui fut ensuite remise à Augerau. Employé en 1799 et 1800 à l'armée du Rhin, il continua à y montrer la même valeur et la même intelligence.

RICHER-SÉRIZY, littérateur connu avant la rév. par quelques opuscules en vers et en prose. Il fut long-temps l'ami particulier de Camille-Desmoulins, et fournit même des morceaux à son journal. Emprisonné sous Robespierre, il fut relâché quelques jours après sa mort, et commença peu de temps après à publier son *Accusateur public*, journal anti-républicain, où, au milieu d'un style souvent vague et boursoufflé, on trouve des passages d'une énergie et d'une beauté surprenantes: au reste, quoique supérieur à Camille, on reconnoît à chaque instant en lui son co-opérateur.

Arrêté

Arrêté plusieurs fois à raison de cet ouvrage, il parvint toujours à se faire relâcher; et en mai 1796, le trib. crim. du dép. de la Seine, après avoir prononcé qu'il étoit coupable de *délits constans*, relativement à la révolte du 13 vend. (4 oct. 1795) l'innocenta sur *l'intention*. Cependant après la secousse du 18 fruct. an 5 (4 sept. 1797) il crut prudent de quitter la France, parce que ses feuilles, qu'il avoit écrites avec encore plus de force et de liberté que jamais, pendant la lutte du Directoire et des Conseils, l'avoient fait cond. à la déportation; et il se retira alors à Bâle. Mais dans les derniers jours d'oct. il fut arrêté au milieu de cette ville, sur la réclamation de Bacher, envoyé de France en Suisse, et on le transféra aussitôt à Rochefort pour être ensuite déporté à Cayenne. Cependant il vint à bout de s'échapper de sa prison en mars 1798, à l'instant où on alloit l'embarquer, et il se retira en pays étranger.

RICHETEAU (*René-Louis*), noble, se disant négociant, volontaire dans la légion Nantaise, dom. à Coudre, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, comme vendéen, le 18 niv. an 2, par la com. milit. d'Angers.

RICHIER (*de*), député de la noblesse de la Sénéch. de Saintes aux Etats-Génér.

RICHLER (*de*), brigadier général au service de Sardaigne. Ce fut lui qui commanda les troupes sardes à Toulon en 1793; et le général Dundas fit un grand éloge de son habileté et de sa conduite, sur-tout au moment de l'évacuation de cette place.

RICHON, avocat au Puy, député du tiers-état de la Sénéch. du Puy-en-Velay aux Etats-Génér.

Un Richond (*peut-être le même*) présid. de l'adminis. du dép. de la Haute-Loire (*séant au Puy*) fut nommé en mars 1798 député de ce dép. au Cons. des 500.

RICHOUX, député du dép. de l'Eure à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il fut ensuite un des 73 députés mis en arrestation sous Robespierre, et réintégrés dans leurs fonctions après la chute de la Montagne. Rentré à la Conv. en déc. 1794, il ne cessa d'y professer les principes de la justice et de la modération; et ce fut dans ce sens qu'il parla successivement, sur l'administration des postes; sur le sort des députés mis hors de la loi par Robespierre; sur le commerce; enfin sur la société populaire d'Evreux, qui, pendant le règne de la Terreur, avoit eu, dit-il, l'honneur d'être rayée de la liste de correspondance des Jacobins de

Paris. Devenu membre du Cons. des Anciens, il fut employé dans la com. des finances en janv. 1796, fut secrétaire du Conseil en déc. de la même année, et sortit du corps législ. en 1798.

RICORD, avocat, député du dép. du Var à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, après avoir pressé son procès avec beaucoup d'acharnement. Ayant été envoyé en mission, en janv. 1794, près des armées d'Italie à la suite de Robespierre le jeune, il se lia intimement avec lui, et participa à toutes les vexations, à toutes les cruautés que ce dernier exerça, de concert avec Fréron, et autres, dans les dép. où ils furent employés, et notamment à Marseille et à Toulon. „Ricord, fils du député, *dit Prudhomme*, jeune homme de 20 ans, respirant dans les bras de son père le souffle empoisonné du terrorisme, fut alors nommé procureur-syndic du dép. des Bouches du Rhône, pour y seconder les fureurs des proconsuls.“ Mais la Montagne ayant été renversée (par ceux même qui avoient été ses complices dans le Midi, tels que Fréron, Barras, Tallien, etc.), il fut accusé, en août, de concussions, d'abus de pouvoir, de dilapidations de toute espèce; il répondit avec fermeté, et annonça que sous peu de jours il seroit prêt à se justifier et à former lui-même plusieurs dénonciations; mais il fut ensuite décrété d'arrestation le 27 mai 1795, comme un des auteurs de la révolte jacobine des 1er., 3 et 4 prair. an 3 (20, 22 et 23 mai) contre la Conv. Amnistié en 1796, il recommença à intriguer avec la faction jacobine, fut impliqué en mai dans l'affaire de Babœuf, ensuite arrêté le 11 du même mois, transféré au Temple, puis acquitté.

RICOURT, député de la Lys au Cons. des 500 en 1797. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

RIFFAUD, adminis. des poudres et salpêtres, nommé en 1798 député du dép. d'Indre et Loire au Cons. des Anciens, pour 2 ans.

RIGAUD DE TERREBASSE (*Aimé-Julien*), noble, rentier, âgé de 67 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol., le 27 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

RIGAUD, mulâtre de St. Domingue. Il devint général au serv. de la Rép. franç., commanda en 1796 la partie du Sud sous Rochambeau fils, et continua à y être employé pendant les années suivantes. Après avoir travaillé long-temps à se faire un parti, il refusa tout-à-coup d'obéir aux ordres du génér. en chef Toussaint-Louverture, ainsi qu'aux pro-

clamations du commissaire de gouvernement Roume; et ce conflit de pouvoirs fit de nouveau couler le sang, en 1799, dans cette colonie, que ces deux généraux se disputèrent les armes à la main.

RIGAULT (*Joseph-Julien-Honoré*), conseiller au parlement de Toulouse, dom. dans cette ville, né à Castres, dép. du Tarn, âgé de 45 ans, cond. à mort, le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. contre la liberté du peuple françois, en prenant part aux arrêtés et protestations du parlement de Toulouse, des 25 et 27 sept. 1790.

RIGOUARD, curé de Solliès-la-Fallède, député du clergé de la Sénéch. de Toulon aux Etats-Génér. Il suivit le parti révol., et fut nommé en mai 1791 évêque constitutionnel du dép. du Var.

RIMBERT, tonnelier, vinaigrier et marchand de vin à Orléans, homme très-riche, qui fut auteur d'une émeute violente qui eut lieu dans cette ville les 12, 13 et 14 sept. 1789. Il fut pendu le 14 au soir. On prétend qu'il entretenoit une correspondance très-active avec la faction d'Orléans; mais il perdit la tête dès qu'il vit son projet avorté, et se trahit lui-même. Prudhomme donne de grands détails sur cette émeute, dans son 3e. vol. de l'*Histoire des crimes de la rév.*

RIOU (*Jean-Franç.-Marie*), député du Finisterre au Cons. des 500 en sept. 1795. On lui refusa d'abord l'entrée du corps législ. comme parent d'émigrés; mais ayant réussi enfin à y être admis, il se montra toujours plus partisan des moyens de rigueur, que de ceux de la modération. Se trouvant présider le Conseil le 21 janv. 1797, jour de la prestation de serment de haine à la royauté, il prononça un discours analogue à la circonstance; et le 9 juil., après avoir éclaté en murmures contre un décret adopté en faveur des fugitifs de Toulon, il s'élança hors de la salle, comme un furieux. Le 26 oct. il fit, à propos de la paix d'Udine, un pompeux éloge de Buonaparte, et le compara à César. Etant sorti du Cons. en 1799 il y fut aussitôt réélu par le même dép.

RIOUFFE (*Honoré*), homme de lettres, nommé en déc. 1799 membre du Tribunat. Dès les premières séances il excita les murmures de tous ses collégues et se fit rappeler à l'ordre, en louant Buonaparte avec autant de maladresse que d'exagération, et surtout en ayant l'air de le défendre; tandis qu'aucun membre ne l'avoit attaqué, où ne vouloit qu'on ima-

ginât qu'il en avoit eu même le dessein.

RIQUET, adminis. du dép. de la Charente-Infér., député de ce dép. à la Législat.

RIQUET, marin anglois. Peu attaché, apparemment, à son pays, il fit demander le 7 déc. 1792 à la Conv. Nat., par le ministre de la marine, la permission d'armer un vaisseau à ses frais, pour la défense de la liberté françoise.

RIQUIER, propriétaire à Brimeux, député du tiers-état du Baill. de Montreuil-sur-Mer aux Etats-Génér.

RISTON, avocat de Nancy fixé à Paris au moment de la rév. Ayant été employé par M. de Laporte, pour acheter l'édition des Mémoires de madame de Lamotte et la brûler à Sèves, Merlin, qui avoit bâti une conspiration sur cette brûlure même, le fit citer devant l'Assemblée, espérant trouver en lui un dénonciateur; mais voyant que son rapport étoit en entier conforme à celui du ministre, il demanda qu'il fût tenu de vider sur-le-champ la barre. Ce fut Riston qui osa le premier, en 1792, publier des mémoires en faveur de Louis XVI, l'un en novembre, et l'autre en décembre.

RITTER (*le Baron de*), envoyé de l'évêque de Wurtzbourg au congrès de Rastadt, en 1797.

RITTER, juge au trib. d'Altkirch, député du dép. du Haut-Rhin à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut envoyé successivement en mission, en fév. 1793, dans le Porentruy, pour prendre des renseignemens sur la Rép. rauracienne; en avril près de l'armée du Rhin; en nov. 1794 près celle des Alpes, puis à Toulon, et près des troupes chargées d'opérer un débarquement en Corse. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798.

RIVALS (*François*), nommé en mars 1795 ministre de France à Stockholm. En mars 1796 il passa à la cour de Cassel en la même qualité.

RIVAUD, député du dép. de la Haute-Vienne à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI. Il fut ensuite un des 73 députés mis en arrestation sous Robespierre, et réintégrés dans leurs fonctions après la chute de la Montagne. En 1795 il fut envoyé en mission à l'armée de Rhin et Moselle, passa en sept. au Conseil des 500, et en sortit en 1798.

RIVERIEUX DE GAGE (*François*), noble, âgé de 63 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim. an 2, par la com. milit. de Lyon.

RIVERIEUX DE VARAX (*Jean-Claude*), noble, âgé de 63 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 16 niv. an 2, par la com. de Lyon.

RIVERIEUX (*Antoine-Claude*), noble, né et dom. à Lyon, âgé de 61 ans, cond. à mort comme contre-révol., le 8 pluv. an 2, par la com. de Lyon.

RIVERIEUX DE VARAX, fils (*Louis-Hugus*), noble, âgé de 33 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol., le 16 niv. an 2, par la com. de Lyon.

RIVERY, cultivateur et négociant à St. Valery, adminis. du dép. de la Somme, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. A la fin d'oct. 1794 il fut un des commiss. chargés d'examiner la conduite de Carrier. Devenu membre du Conseil des 500, il en sortit en mai 1797, devint alors adminis. de son dép., et fut réélu en 1798 au même Cons., pour 2 ans.

Un de ses parens, ancien lieutenant particulier au Baill. d'Amiens, fut guillotiné à Paris le 22 mess. an 2.

RIVERY (*Couppronne-François*), noble et chanoine d'Ainay, âgé de 50 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort. comme contre-révol., le 14 niv. an 2, par la com. de Lyon.

RIVERY (*Camille*), noble et prêtre, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme réfractaire et contre-révol., le 6 niv. an 2, par la com. de Lyon.

RIVIÈRE (*le Vte. de*), capitaine de vaisseau au service de France. Ce fut lui qui commanda, en 1791, le vaisseau la Ferme et une frégate, que l'on envoya à la Martinique pour y rétablir la paix; et il aida puissamment alors Mr. de Damas à y ramener le calme. Il se trouvoit encore dans ces parages, en juin 1793, lorsque les petits Blancs, réunis aux Noirs, ravagèrent et incendièrent cette île, après avoir massacré une partie des propriétaires. Il sauva un grand nombre de ces derniers (près de 7,000) à bord de ses bâtimens, où des vaisseaux marchands qui se trouvoient dans les ports de la Martinique. Dans le courant de juill. il arbora pavillon espagnol, et entra au service de cette puissance.

RIVIÈRE, curé de Vic, député du clergé de la Sénéch. de Bigorre aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

RIVIÈRE, lieutenant-général de la Sénéch. de Mende en Gévaudan, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér.

RIVIÈRE, de la Corrèze, député-suppléant de ce dép., devenu membre de la Conv. après le procès de Louis XVI.

RIVIÈRE, adminis. du dép. du Nord, député de ce dép. au Cons. des Anciens, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-Législ.

RIVIERRE, de l'Aube, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

RIVOALLAN, homme de loi et adminis. du dép. des Côtes-du-Nord, député de ce dép. à la Législat. Il devint par la suite commis. près l'adminis. municip. du canton de Perdenet, et fut nommé en 1798 député des Côtes-du-Nord au Cons. des Anciens, pour deux ans.

ROARAN (*de*), gentilhomme poitevin, l'un des premiers chefs de la Vendée. Il se réunit à Catineau le 14 mars 1793, dès que ce dernier se fut emparé de Beaupreau, commanda ensuite l'armée du Haut-Poitou sous d'Elbée, et fut nommé membre du conseil militaire, après l'expédition de Nantes. Au commencement d'août il dirigea la première attaque contre la ville de Luçon, attaque qui n'eut pas de succès.

ROBECOURT (DE HAUSSY-), présid. du trib. de district de Péronne, député du dép. de la Somme à la Législat., où il siégea constamment parmi la minorité, c. à. d. parmi les modérés. En oct. 1791 il appuya une proposition tendant à faire rapporter un décret rendu la veille, qui supprimoit les titres de *Sire* et de *Majesté*, donnés au Roi en lui parlant. Le 10 mars 1792 il essaya, mais en vain, de défendre Mr. de Lessars qu'on vouloit décréter d'accusation. Le 21 du même mois, il demanda, de même inutilement, que les femmes dont les maris étoient sortis de France, pussent jouir de leur fortune comme si elles étoient séparées. Le 20 mai il entreprit, mais toujours accompagné de la même défaveur, de justifier le juge de paix Larivière (*voy. ce nom.*), qui avoit lancé un décret d'amener contre des membres de la Législat., et de prouver qu'en cas même de forfaiture la connoissance en appartenoit d'abord au pouvoir judiciaire. Le dép. de la Somme le nomma en mars 1797 au Cons. des 500, mais son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructidor an 5).

ROBECQ (le prince de MONTMORENCY-), chev. des ordres du Roi, lieut.-génér. de ses armées, et grand d'Espagne, député de la nobl. du Bail. de Bailleul aux Etats-Génér. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

ROBERJOT, député-suppléant du dép. de Saône et Loire à la Conv. Nat., où il ne prit séance

qu'après le procès de Louis XVI. Il fut, en oct. 1794, nommé membre du comité d'agriculture et des arts; dans le courant de 1795 envoyé en mission dans les pays conquis; et après son retour il présenta, en août et sept., plusieurs rapports tendant à prouver l'utilité, la nécessité même de pousser les frontières de la France jusqu'au Rhin. Devenu membre du Conseil des 500, il en sortit le 20 mai 1797 et fut nommé, à la fin de décem., ministre de la Rép. près des villes Anséatiques. Il se conduisit dans cette place avec assez de modération, devint ensuite ministre de la Rép. au Congrès de Rastadt, et fut assassiné, le 28 avr. 1799, par des gens habillés en hussards autrichiens, à l'instant où il quittoit cette ville pour retourner en France (*Voy.* Bonnier et *Jean* Debry). Il avoit été nommé en mars au Cons. des 500 par le dép. de Saône et Loire, et ce Cons. arrêta, le 29 juin, que „jusqu'à son remplacement son nom „seroit prononcé dans chaque appel nominal; qu'à cet appel le président répondroit ces mots: *Que le „sang des ministres français assassinés à Rastadt retombe sur la „maison d'Autriche!* et que sa „place seroit occupé par un cos„tume, couvert d'un crêpe noir." — *Ce décret fut commun à son collégue Bonnier.*

ROBERT, avocat à St. Pierre-le-Moustier, député du tiers-état du Baill. du Nivernois aux Etats-Génér.

ROBERT, député du dép. des Ardennes à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI.

ROBERT, du Tarn, député de ce dép. au Cons. des 500 en sept. 1795. En nov. 1797 il fit un rapport sur l'instruction publique.

ROBERT, de Paris, espèce de littérateur avant la rév. Dès le principe des troubles il embrassa le parti popul. avec chaleur, rédigea un journal républicain intitulé *Mercure National*, en commun avec sa femme, déja connu précédemment, comme bel-esprit, sous le nom de Melle. Keralio (*). Ne possédant aucune fortune, il intrigua dans tous les sens pour avoir des places, (il poussa la folie jusqu'à demander l'ambassade de

(*) Mde. Roland les peint ainsi tous deux dans ses Mémoires. „Je „ vis une petite femme spirituelle, adroite et fière, qui me reçut fort „ agréablement; je trouvai son gros mari, à face de chanoine, large, brillant de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que „ n'altèrent jamais de profondes combinaisons." Et elle fait dire plus loin à Dumouriez: „Quoi! vous me parlez de ce petit homme à tête noire, aussi large qu'il est haut! je ne me déshonorerai pas en employant une telle caboche."

Constantinople), harcela Roland, Brissot, Dumouriez, écrivit ensuite contre eux, et finit par s'attacher à Danton, qui l'employa comme secrétaire après le 10 août 1792, époque à laquelle il fut nommé lui-même au ministère de la justice. Il passe pour certain que Robert concourut alors aux massacres des prisons; et Prudhomme rapporte même que le 2 sept., pendant que ces massacres commençoient, il vit Mde. Robert dînant tranquillement chez le ministre. Poussé par ce protecteur, l'épais Robert entra anssitôt au corps électoral, et fut nommé député de Paris à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI, en regrettant qu'il ne fût pas en son pouvoir de prononcer celle de tous les souverains. Il avoit déjà fait ses efforts, le 13 nov. 1793, pour hâter le jugement de ce prince. Sa femme, plus adroite que lui, servit long-temps Danton avec chaleur, et Prudhomme rapporte quelques anecdotes piquantes à ce sujet. Le mari, de son côté, s'occupoit sérieusement de sa fortune; et bientôt (dit encore Mde. Roland, ainsi que Prudhomme) il paya ses dettes, fit de la dépense, et forma chez lui une réunion de patriotes, qui y mangeoient très-souvent, entre autres le duc d'Orléans. Toujours prêt à plier devant la puissance, il survécut à la perte des Dantonistes, échappa aux proscriptions de l'an 2, sortit du corps législ. à la fin de la session, et acheva ensuite de se créer une fortune très-considérable en se jetant dans les fournitures.

ROBERT DESARDIÈRES (*Jacq.-Paul*), noble, lieutenant de vaisseau, âgé de 32 ans, né à Mallaure, dép. de la Vendée, dom. à Choisy-sur-Seine, cond. à mort le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

ROBERT DESSARDIÈRES (*Silvestre-Joachim*), noble et élève de marine, âgé de 27 ans, né à Châlons, dom. à Choisy-sur-Seine, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

ROBERT DE L'ESPINAY (*Jean-Hon.*), noble, âgé de 47 ans, né à la Rochelle, dom. à Garné, dép. d'Eure et Loire, cond. à mort le 14 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant tenu des propos contre-révol., et s'étant refusé à déposer sa croix de Saint-Louis à sa municipalité.

ROBERT DE SAINT-VINCENT, conseiller au parlement de Paris, et l'un de ceux qui s'opposèrent en 1788 aux innovations tentées

par M. de Brienne. Lors de la séance royale qui eut lieu en nov., il parla contre les démarches de la Cour avec beaucoup de liberté et d'emportement, fut arrêté en conséquence le 21 du même mois, et exilé pendant quelque temps. Loin d'embrasser ensuite le parti révol., il se retira en pays étranger, et y mourut en 1799.

ROBESPIERRE (*Maximilien-Isidore*), naquit à Arras en 1759 de parens pauvres; et on a même prétendu, mais à tort, qu'il étoit de la famille de Damiens, assassin de Louis XV. Son père, avocat au conseil supérieur d'Artois, s'étant ruiné, quitta la France longtemps avant la rév., établit une école de françois à Cologne, puis passa en Angleterre, et de là en Amérique, où il laissa ensuite ignorer son existence, et sur-tout qu'il eût donné le jour au monstre qui devint le tyran de sa patrie. La mère de Maximilien, nommée Marie-Joseph Carreau, étoit fille d'un brasseur d'Arras, et elle mourut de bonne heure, laissant son fils âgé seulement de 9 ans. Outre un frère, qui partagea ses crimes, ce dernier eut deux soeurs, dont l'une mourut jeune, et l'autre s'attira sa haine par ses principes honnêtes et religieux, de sorte qu'après l'avoir attirée à Paris, il la chassa de sa maison, et la renvoya mendier un asile à Arras. Elevé par la charité de ses parens, il passa bientôt à celle de l'évêque d'Arras, qui le retira en 1770 de la cathédrale, où il étoit enfant de choeur, pour l'envoyer au collége de Louis-le-Grand, où il lui avoit obtenu une bourse. Dès son bas âge il fut sombre et méchant, quoique timide. Ce caractère, qu'il contraignoit devant ses maîtres, passa à leurs yeux pour l'amour de l'étude, et lui concilia la bienveillance de quelques-uns d'entre eux, tandis que d'autres pressentirent la noirceur de son ame. L'abbé Proyart, son principal, fut le dispensateur des secours que lui continuoit l'évêque d'Arras; et l'abbé Aimé, chanoine de Paris, dont il fut depuis le persécuteur, lui accorda sa table. Mr. Hérivaux, un de ses professeurs, admirateur outré des héros de Rome, contribua beaucoup à développer en lui l'amour du républicanisme; il le surnommoit le *Romain*, et ne cessoit de louer son amour déjà prononcé pour l'indépendance et l'égalité. Plus assidu, plus travailleur qu'on ne l'est ordinairement à cet âge, il fit en général d'assez bonnes études, et laissa même concevoir alors, sous le rapport des talens, des espérances qu'il fut loin de réaliser par la suite. En 1775, lorsque Louis XVI fit son entrée à Paris, il fut choisi

par ses condisciples pour présenter à ce prince l'hommage de leur reconnoissance. Devenu avocat au conseil d'Artois, il composa des mémoires contre les magistrats de St. Omer, contre ceux d'Arras, contre les Etats de sa province; et quoique peu estimé dans son corps, il obtint une place à l'académie d'Arras, grâce à la protection d'un M. de Fosseux. Les troubles politiques de 1788 firent fermenter sa tête; on le remarqua bientôt dans les conciliabules révolut. qui eurent lieu au commencement de 1789, et le tiers-état de la province d'Artois le nomma ensuite un de ses députés aux Etats-Génér. Arrivé à l'Ass., où il apporta une espérance encore vague, mais pourtant certaine, de tout détruire, il y obtint d'abord très-peu d'influence; et on ne le regarda même pendant toute cette première session que comme un homme sombre, capable de tout, mais doué de peu de moyens. Cependant si le défaut d'éloquence ne lui permit pas de rivaliser avec les orateurs qui brilloient alors à la tribune, il commença à s'acquérir un assez grand pouvoir sur la populace; et Necker le cajola en conséquence, de la manière la plus basse, le 19 juin. Pendant quelque temps il courtisa Mirabeau, qui le méprisoit et le haïssoit tout-à-la-fois, (*voy.* MIRABEAU); et il l'accompagnoit si assidument dans les rues et sur les places publiques, qu'on finit par le surnommer *le singe de Mirabeau.* Ce n'est pas qu'il aimât cet homme célèbre; mais il encensoit en lui l'idole du peuple; et il eut soin de s'en éloigner à mesure qu'il le vit perdre sa popularité. Il paroît que Robespierre n'eut aucun plan fixe jusqu'au mois de mai 1793, époque à laquelle il s'empara de l'autorité; car en juill. 1792 il imprimoit encore: *que le régime monarchique et les formes représentatives, étoient les seuls qui convinssent à un empire aussi grand que la France.* — Revenons maintenant sur nos pas. La première fois qu'il se fit remarquer à l'Ass. Constituante, fut le 20 juill. 1789, jour où il s'éleva contre un projet de loi martiale, et chercha à légitimer l'insurrection. Le 27 il attaqua vivement Mr. de Castelnau, ministre de France à Genève, sur lequel on avoit saisi plusieurs lettres, qu'on ne put néanmoins réussir à trouver suspectes. Le 24 août, au milieu d'un discours rempli des mots à la mode *despotisme, liberté, tyrannie, etc.*, il conjura l'Assemblée de décréter la liberté de la presse. Le 28, au moment où l'on décréta que *la France étoit monarchie*, il eut envie de s'opposer à cette déclaration, et tergiversa en quelque sorte autour de la ré-

publique; mais n'ayant pas eu le courage de trancher le mot, l'Ass., qui soupçonna son intention, lui imposa silence. Toujours ardent à dénoncer, il voulut, le 5 sept., iuculper Mr. de la Salle, commandant en second de la Garde-nat. parisienne; mais le voeu général lui ferma de nouveau la bouche. Le 5 oct. il fit une sortie virulente contre le roi et les ministres, à propos de quelques réflexions que ce prince s'étoit permises sur des décrets présentés à sa sanction; et le 8 il renouvela contre eux les mêmes diatribes. Dans les journées des 5 et 6 oct. il parut ne prendre aucune part bien directe aux efforts des factions qui avoient concouru à amener cet événement, et il se contenta de haranguer, le 5, les femmes qui accompagnèrent Maillard dans l'assemblée, espérant que leur fureur pourroit aplanir la route qu'il envisageoit déjà, quoique d'une manière encore vague. Le 21 oct. il divagua long-temps sur les malheurs du peuple, sur les crimes, les conspirations du gouvernement; mais son discours produisit aussi peu d'effet qu'un autre qu'il prononça le lendemain, pour prouver que l'homme qui n'a pas un sou de propriété, a autant de droit à être électeur et éligible que les propriétaires. Dévoré de la soif des dénonciations, on le vit accuser successivement, les Etats du Cambresis, le 19 nov.; Mr. d'Albert de Rioms, le 14 décembre; et le parlement de Rennes, le 15 du même mois. Le 23 il sollicita vivement le droit de citoyen en faveur des juifs, comédiens et bourreaux. Pendant le courant de 1790 il continua à acquérir du pouvoir dans les clubs, et à se voir méprisé dans l'Assemblée. Le 18 mai, lors de la discussion sur le droit de paix et de guerre, il s'opposa vivement à ce qu'on accordât ce droit au roi, et dit entre autres que ce prince n'étoit que le *commis, le délégué de la nation, chargé de faire exécuter ses volontés.* Comme membre prépondérant des Jacobins, il eut une part très-active dans l'affaire d'Avignon; et le 18 nov. il pressa avec chaleur la réunion de tout le Comtat à la France. En janv. 1791 il parla plusieurs fois sur la législat. criminelle; et montra alors, ainsi que le 27 fév. à propos des émigrés, et le 19 mars dans une discussion sur les prêtres, une modération qui lui étoit si peu naturelle, qu'on lui soupçonna quelques motifs secrets. Le 30 mai il se prononça en faveur de l'abolition de la peine de mort; et cet homme qui devoit, quelques mois après, faire couler des fleuves de sang, soutint que cette peine n'avoit pu être inventée que par des

tyrans. Un secrétaire ayant lu le lendemain une lettre où l'abbé Raynal censuroit la plus grande partie des travaux de l'Ass., Robespierre s'élança à la tribune, et chercha à couvrir d'ignominie ce vieil apôtre de la liberté. Le 21 juin, lors du départ du roi pour Varennes, il montra le plus grand abattement; mais aussitôt que ce prince eut été arrêté, son espoir de renverser la monarchie ne fit que s'accroître, et il travailla de toutes ses forces à préparer le mouvement qui eut lieu au champ de Mars les 14, 16 et 17 juillet. Le 14 il attaqua avec force, à la tribune de l'Ass., le principe d'inviolabilité du monarque, espérant le faire mettre en jugement; mais à la fin de la séance, voyant que son opinion étoit rejetée, malgré la pétition présentée dans le même sens par les factieux, il commença à craindre de nouveau pour lui, et demanda *qu'au moins on ne provoquât pas la perte des personnes qui se trouvoient engagées dans cette affaire.* Le lendemain, en sortant des Jacobins, il dit au peuple qui l'entouroit: *Mes amis tout est perdu; le roi est sauvé.* Cette phrase seule trahissoit ses projets et ses craintes; cependant le 16, au lieu d'aller à l'Assemblée, il se rendit aux Jacobins, (*que venoient de quitter tous les autres députés, Rœderer, Buzot, Pétion, Antoine et les deux Robespierre seuls exceptés*) y dénonça ses collègues, prétendit qu'on avoit voulu l'assassiner; et secondé par Marat et Danton exalta tellement les esprits que le lendemain, 17, on se réunit de nouveau au Champ de Mars, et qu'on y éleva un autel avec cette inscription; *A celui qui a bien mérité de la patrie*, et au-dessous le nom de *Robespierre.* Mais après avoir ainsi préparé cette insurrection, dont le but étoit toujours de faire destituer le roi, il n'osa paroître lui-même, se conduisit avec lâcheté au moment décisif, et Lafayette dissipa ce rassemblement à la tête de la force armée. (*Voy. la Fayette.*) Le 2 sept. prenant la parole sur la manière de présenter l'acte constitutionnel à la sanction du roi, il déclama avec une espèce de rage concentrée contre ce prince, contre la constitution qui lui conservoit des droits qu'il auroit voulu lui arracher; et ne pouvant détruire à lui seul ce qu'avoit fait la majorité, il s'en dédommagea par des injures contre le monarque et les lois qui entravoient sa marche vers la république. Le 5 il combattit Barnave relativement aux colonies; (*voy. Barnave*) et cette séance est peut-être celle où on l'écouta avec le plus de calme; ses opinions ayant toujours été repoussées jusques-là, souvent même avec dédain, à cause

de son exagération. Le jour de la clôture de l'Assemblée Constituante, on lui décerna une espèce d'ovation: le peuple vint le prendre au sortir de la salle, lui mit une couronne de chêne sur la tête, le plaça dans un carrosse, dételа les chevaux, et le traîna jusques chez lui en criant : *Voilà l'ami du peuple, le grand défenseur de la liberté.* Son ami, ou plutôt son rival, Pétion, fut associé à ce triomphe. Ce même Pétion l'ayant accusé d'affecter de la religion, il se justifia en lui disant aux Jacobins: *Tu sais ce que je fais ; que t'importe ce que je dis.* Charles de Lameth avoit de même voulu un moment lui faire faire son procès, sur des pièces juridiques, tels que des ordres supposés du Roi et des lettres circulaires pour incendier les châteaux et massacrer les propriétaires; mais il sentit que ce seroit s'attaquer à tous les Jacobins, puisque Robespierre n'avoit été que leur interprète et leur agent. Un autre danger auquel il échappa pendant cette première session, fut la haine du peuple d'Arras. Ayant obtenu un congé, il se rendoit dans sa patrie, lorsqu'un courrier, envoyé par ses partisans, le fit rétrograder, en lui apprenant que toute la ville attroupée n'attendoit que son retour pour l'immoler. Il avoit été nommé en juin 1791 accusateur près le trib. crim. de Paris, et après être sorti du corps législatif, il prêta en conséquence serment pour cette place par devant la municipalité, le 15 fév. 1792; mais le 15 avril il donna sa démission, afin de se livrer tout entier à la direction du club des Jacobins. Cependant cette démission même lui attira une défaveur momentanée. Ce fut lui néanmoins qui, le 19 mars, reçut Dumouriez et l'embrassa au club des Jacobins. *Si Dumouriez*, lui dit-il d'un ton sévère, *continue comme il a commencé, il trouvera dans chacun de nous un frère; mais je regarde comme bien difficile de rencontrer un ministre vraiment citoyen.* Dumouriez lui répondit en se jetant à son cou, et reçut de ses mains le bonnet rouge. On le vit à cette époque paroître souvent à la barre de la Législat., pour la féliciter ou l'effrayer au nom de son parti. Toujours timide et hypocrite, toujours adroit à profiter de l'énergie et des travaux de ses complices, il n'eut qu'une part secondaire aux mouvemens des 20 juin et 10 août, ne parut personnellement à la tête d'aucune de ces émeutes; mais devint, le 10, membre de la Municipalité qui régna alors dans la capitale, ensuite présid. du trib. chargé de juger les victimes de cette journée, et enfin membre du conseil de justice, qui travailla avec le minis-

tre Danton. Dès le 12 août il demanda aux Jacobins le jugement de Custine et sa mort dans les 24 heures. Quant aux massacres de sept., il paroît qu'il se contenta, selon son ordinaire, d'en recueillir le fruit, sans y participer personnellement : il aida à remplir les prisons, à exaspérer le peuple, et le laissa agir ensuite sous la direction de Danton et autres ; mais il eut, avec un nommé Mandar, au sujet de ces massacres, une conversation qui le peint mieux que la plus longue dissertation. (*Voy.* MANDAR.) Depuis longtemps il étoit lié avec Marat et Danton; il se servoit de la fougue du premier, sans craindre de trouver en lui un rival; et quoiqu'il redoutât l'ascendant du second, il s'étaya de son caractère prononcé et de ses formes révolutionnaires, tant qu'il eut d'autres ennemis à combattre. A l'aide de tels auxiliaires (*) il exerçoit déjà un grand empire sur les Jacobins, et par eux sur la capitale, qui influençoit à son tour la Législature et les provinces. Mais ce pouvoir même lui attira de bonne heure des ennemis ; et ayant été nommé député de Paris à la Conv. Nat., il se vit, dès la cinquième séance (25 sept.), dénoncé par Rébecqui et par plusieurs autres Girondins, comme voulant s'élever à la dictature. Il monta froidement à la tribune, et après un très-long exposé de tous ses travaux depuis 1789, pour amener la république, exposé qui fut souvent interrompu par les Girondins, il se défendit en dénonçant lui-même ceux qui l'accusoient, et on passa à l'ordre du jour. Mais il fut attaqué de nouveau le 29 oct. par le ministre Roland, par Rébecqui, et sur-tout par Louvet, qui prononça contre lui un discours plein de force, d'éloquence, et l'accusa de vouloir écraser le parti constitutionnel. (*Voy. au sujet de ce discours l'article* GRANDVILLE.) Il chercha aussitôt à se justifier, secondé par son frère et par Danton, qui furent écoutés, ainsi que lui, avec assez de défaveur ; mais le 5 nov. devint le jour de son triomphe ; il employa toute la séance à repousser la dénonciation de Louvet, l'emporta sur les Girondins, et fut jouir ensuite de sa victoire aux Jacobins, où Merlin de Thionville lui assura qu'il étoit un *aigle*, *et que Barbaroux étoit un reptile.* Manuel et Collot le félicitèrent sur le même ton. De ce moment il ne cessa de poursuivre la mort de Louis XVI avec un acharnement et une persévérance

(*) Voyez, relativement à la manière dont il fut secondé pendant longtemps par les Cordeliers, les Jacobins et la Commune, les articles Danton, Marat, Chaumette, et la fin même de cet article.

incroyables. Le 30 nov. il demanda que l'on jugeât sans délai *le dernier tyran de France, et qu'on lui appliquât la peine due à ses forfaits.* Le 2 décem. il soutint, dans un long discours, qu'il ne s'agissoit pas de juger Louis, mais *qu'il s'agissoit d'un acte de providence nationale à exercer, en déclarant ce prince traître à la nation françoise, à l'humanité, et en le condamnant à donner un grand exemple au monde, dans le lieu même où, le 10 août, les martyrs de la liberté avoient péri.* Il voulut aussi faire envoyer la Reine et Mde. Elisabeth par devant les tribunaux, et garder le Dauphin au Temple jusqu'à la paix. Le 3 décem. on lui refusa la parole sur le même sujet; mais le 4 il la prit malgré de violentes oppositions, et proposa de *condamner sur-le-champ Louis à mort, en vertu d'une insurrection.* Enfin, jusqu'au jour du supplice de ce prince, il ne cessa d'assiéger la tribune pour y prononcer (selon les expressions d'un de ses collégues) *des vociférations de cannibales* et des préjugemens atroces. Il est inutile d'ajouter qu'il vota la mort, le jour de l'appel nominal. Le 27 mars 1793 il poursuivit de nouveau les restes de la maison de Bourbon; et confondant leur cause avec celle des Girondins, contre lesquels il soutenoit depuis long-temps une lutte pénible, il demanda, le 10 avril, que la Reine, le duc d'Orléans, Sillery, Vergniaux, Guadet, Gensonné et Brissot fussent envoyés devant le trib. révol. Au milieu de ce combat, qui pensa plusieurs fois lui devenir funeste, il continua à jouir dans la capitale d'un grand pouvoir, et à proposer de temps en temps des décrets plus dignes d'un forcené, que d'un homme d'état; mais enfin les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin, qui furent l'ouvrage des Dantonistes et sur-tout de la Commune, bien plus que le sien, le rendirent entièrement maître de la Conv., et fondèrent cet empire tyrannique qui ne cessa qu'avec sa vie. Ses ennemis les plus dangereux parmi les Girondins furent mis hors de la loi, les autres arrêtés; et dès-lors tout trembla devant lui, et devant ce gouvernement révolutionnaire, qui fut confié au comité de Salut-public, dont il prit la direction, et à 12 commissions qui remplacèrent les ministres. La multiplicité des dénonciations et des supplices, jeta dans tous les esprits une défiance, une terreur, qui donnèrent bientôt à Paris et à toute la France l'air d'un désert: à peine osoit-on se parler, et chaque homme croyoit, dans l'homme qu'il rencontroit, voir un dénonciateur. Occupé dans les comités ou avec ses complices,

Robespierre parut dès-lors moins souvent à la Conv., et n'y parla plus que pour se faire applaudir. La femme, la sœur de Louis XVI périrent sur l'échafaud; Lyon, Toulon, Arras, la Vendée, les dép. fédéralisés, devinrent plus particulièrement les victimes des ordres expédiés par ses comités et exécutés par ses proconsuls. Cependant tous les hommes qui avoient paru ses amis, tous ceux qui avoient marché sur la même ligne, ou pour mieux dire qui avoient préparé sa puissance, se fatiguèrent bientôt d'obéir à un homme, qui n'avoit eu d'autre talent que celui de s'approprier leurs succès. La faction de la Commune ou des Hébertistes, qui avoit contribué plus que toute autre à le débarasser des Girondins, fut la première à s'éloigner des Comités, et par conséquent de Robespierre. Forte des victoires qu'elle avoit fait remporter jusques-là à la Montagne, elle crut pouvoir régner seule et dicter des lois à la Conv.; mais le bonheur ou l'adresse de Robespierre sut lui opposer à-la-fois les Jacobins et les Cordeliers (elle venoit de se séparer de cette dernière faction); et elle succomba en mars 1794 sous leurs efforts réunis. Danton, Desmoulins et autres Cordeliers travaillèrent plus à sa perte que Robespierre; mais ce dernier sut, selon sa coutume, en recueillir tout le fruit. Cependant ce fut après cette victoire même qu'il eut un ennemi plus terrible encore à combattre. Ce Danton, dont l'énergie lui avoit été si utile, et à l'ombre duquel il avoit si souvent marché tout en le détestant, avoit aidé à balayer devant lui les autres factions: les deux leurs restoient alors seules en présence, et il falloit nécessairement que l'une ou l'autre succombât. Mais l'audace inconsidérée de Danton dut céder à l'astuce de son ennemi, qui avoit eu soin de placer d'avance toutes ses créatures dans le gouvernement, et d'en éloigner peu-à-peu les Cordeliers, afin de leur ôter tout moyen d'exécution. En effet, après avoir partagé pour-ainsi-dire sa puissance avec lui, il eut soin de commencer à le dépopulariser en l'envoyant s'enrichir dans la Belgique; et une semaine lui suffit ensuite pour le faire accuser, arrêter et envoyer à l'échafaud, avec Desmoulins, Lacroix, Fabre, etc. (*Voy. Danton.*) Dans le courant du même mois (*av.*) il livra encore au trib. révol. les restes du parti de la Commune et de celui des Cordeliers, qu'il affubla du nom d'*Athées;* et depuis cet instant jusqu'à sa chute, son pouvoir ne trouva plus de concurrens. Il avoit daigné en août 1793 présider la Conv., qu'il nommoit lui-même *sa machine*

machine à décrets; mais ce fut toujours aux Jacobins et dans les comités qu'il prépara l'exécution de ses projets; et les mots *il est nécessaire, il faut, je veux*, devinrent enfin ses expressions journalières. S'il parloit peu à l'Assemblée, il occupoit souvent la tribune aux Jacobins, y signifioit ses ordres avec le dernier despotisme; et on le vit même, le 11 fév. 1794, faire chasser deux membres pour avoir osé combattre son avis. Ce qui est digne de remarque, c'est que la France, gémissant sous les luttes des différens partis, applaudit un instant aux coups que leur porta Robespierre, espérant être moins malheureuse encore sous un seul tyran: quelques gens honnêtes même, lui sachant gré d'avoir puni ces Athées, ces Hébertistes, aussi atroces qu'impies, oublièrent presque les lois de sang auxquelles il avoit eu part, entre autres ce décret révoltant porté contre les prisonniers anglois et hanovriens, et que les armées refusèrent constamment d'exécuter. Ce fut au commencement de mai qu'il fit annoncer par Barrère, organe ordinaire de ses commandemens, son nouveau plan de religion, qui lui attira encore quelques suffrages; mais qui dut prouver à tout homme réfléchi que le tyran se croyoit enfin maître du gouvernement, puisqu'il songeoit à réédifier, lui qui n'avoit voulu jusque-là que détruire. En juin il présida une seconde fois la Conv., et c'est l'époque où la Terreur fut portée à son comble. Cependant il se formoit alors, dans le silence, un orage qui devoit bientôt le renverser. Nous oserions presque assurer que si Robespierre, content d'avoir abattu toutes les premières têtes de la Conv. et de faire décimer chaque jour la France entière, eût épargné seulement ses collégues parmi lesquels ils ne se trouvoit plus personne qui osât prétendre au premier rang, sa puissance eût probablement été encore de quelque durée; mais lâche, timide et défiant, sentant sa foiblesse et croyant la masquer à force de barbarie, il voulut continuer à proscrire, et força ainsi à la résistance des gens qui n'eussent peut-être pas mieux demandé que de servir et de commander sous lui: la vue du danger ranima leur courage, et certains de leur perte, ils voulurent tenter au moins de se sauver par un coup d'audace. Le 10 juin, Ruamps et sur-tout Bourdon de l'Oise osèrent témoigner quelque défiance contre le comité de Salut-public, ce qui occasionna le 11 une discussion dans laquelle Robespierre parla avec despotisme, et où ses confidens Barrère et Billaud-Varennes (*qui devoient se porter ses*

accusateurs un mois après) forcèrent au silence Tallien qui avoit pris la défense de Bourdon. Mais ces deux derniers et leurs amis virent qu'ils étoient perdus sans ressources, et dès-lors ils redoublèrent d'intrigue pour renverser Robespierre. Ce dernier ne l'ignoroit pas; mais oubliant ce système d'attaque qui lui avoit toujours réussi, et demeurant sourd aux conseils de St. Just, qui unissoit l'audace au sang-froid, il temporisa et se perdit lui-même. Après avoir passé plusieurs jours dans la retraite, occupé à projeter, tandis qu'il auroit dû agir; après avoir attiédi, plutôt que réchauffé ses partisans, par des discours incertains tenus aux Jacobins, il reparut le 26 juill. (8 thermidor) à la Conv., et monta à la tribune pour vanter sa vertu, et déclamer contre les comités dont plusieurs membres (Billaut-Varennes entre autres) s'éloignoient de lui, les uns parce qu'ils voyoient l'orage se former sur sa tête; les autres parce qu'ils avoient appris que leurs noms étoient à leur tour portés sur les listes de proscription. Bourdon osa encore le premier commencer l'attaque, en demandant le renvoi du discours de Robespierre à l'examen des comités avant d'être livré à l'impression, sous prétexte qu'il pouvoit s'y être glissé des erreurs. *Des erreurs!* dans un discours de Robespierre. Cette expression frappa toutes les oreilles; la partie étoit liée; on crut qu'il étoit temps d'agir, et Vadier, Cambon, Billaud, Panis, Bentabolle, Charlier, Amar, Thirion et Bréard, parlèrent successivement contre le despote, mais avec une demi-hardiesse qui prouvoit la frayeur qu'il inspiroit. Le seul Barrère, encore incertain du parti qu'il devoit prendre, ne prononça dans cette séance que des phrases insignifiantes, incapables de le compromettre envers aucun des deux partis. Cependant Robespierre sentit tout le danger qui le menaçoit; il vit que la plupart des membres du gouvernement l'abandonnoit, ou par haine ou pour ne pas tomber avec lui, et dans la nuit du 26 au 27 (du 8 au 9 thermid.) il convoqua ses amis intimes. St. Just le pressa d'agir sur-le-champ; il remit à 24 heures, et ce retard fut son arrêt de mort. En vain St. Just voulut le lendemain parler à la Convent.; sa voix fut étouffée; Tallien rengagea le combat, Billaud-Varennes acheva de déchirer le voile, et Robespierre s'étant élancé à la tribune, des cris *à bas le tyran* l'en chassèrent aussitôt. Alors, ce fut à qui déclamoit contre l'idole renversée, à qui porteroit les derniers coups. Cependant, menacé de toutes parts

il montra plus de courage qu'on ne lui en soupçonnoit, osa menacer encore la Conv., et dire avec un air d'ascendant à Tallien, qui demandoit la parole pour ramener la discussion à son véritable point: *Je saurai l'y ramener!* Néanmoins, après plusieurs divagations au milieu desquelles les différens orateurs ne déployèrent aucune espèce d'éloquence, mais qui donnèrent le temps à la plupart des chefs de parcourir la salle pour s'assurer la majorité (*), on mit aux voix le décret d'arrestation, et il fut aussitôt porté contre lui, contre son frère, St. Just, Couthon et Lebas. Mais dans la nuit le comité de Sureté-génér. fut attaqué, Robespierre et ses complices furent arrachés du Luxembourg, conduits et reçus en triomphe à la Commune, où le commandant de la Garde-nat., Hanriot, le maire Fleuriot, l'agent de la Commune Payan, et le reste de leurs amis, jurèrent de les défendre, et se déclarèrent en insurrection contre la Conv. Robespierre eut alors un instant l'espoir de triompher; il assura même, dit-on, qu'il alloit marcher dans 2 heures sur la Convention, et écrivit, conjointement avec St. Just, le billet suivant à Couthon, qui ne se trouvoit pas encore près de lui. „Couthon, „tous les patriotes sont proscrits, „le peuple entier est levé; ce seroit

(*) Nous ne saurions nous empêcher de citer ici quelques réflexions judicieuses que fait Prudhomme sur cette séance. Après avoir nommé les membres qui, se sachant désignés par Robespierre, hasardèrent les premiers de l'attaquer, il continue: »Pressés du besoin de se sauver, ils » n'intéressèrent à leurs périls leurs autres collégues, que par l'effroi » d'un péril semblable. La *Plaine*, sur qui pesoit principalement la » Terreur depuis le 31 mai, comptoit si peu sur les chefs de l'insur- » rection, qu'on la vit long-temps indécise entre le Dictateur qui se » vantoit le 8 thermidor de l'avoir protégée, d'avoir défendu même les » 73, et ses antagonistes nouveaux qui, descendus de la Montagne, » venoient de banquettes en banquettes recruter des auxiliaires à leur querelle. » Prodigues de protestations, il ne triomphèrent pas sans peine de la » répugnance qu'inspiroient leurs anciens torts, de la méfiance que » méritoit leur soudaine conversion. Comment se dissimuler que beau- » coup des agresseurs du tyran, en étoient les émules; que ces mem- » bres des comités de Salut-public et de Sureté-génér., qui proscrivoient » aujourd'hui Robespierre, étoient précisément ceux qui depuis sa lon- » gue absence des comités de gouvernement, dirigeoient seuls les atro- » cités toujours croissantes du trib. révol. . . . . Quel crime repro- » choient-ils enfin à celui qu'il vouoient au supplice? Celui de leur » préparer le même sort. Qu'opposoient-ils à ses principes? des princi- » pes semblables, la Terreur.» — Ce morceau est frappant de vérité.

„le trahir que de ne pas te ren-„dre à la maison commune où nous „sommes.“ Mais la Conv. ayant mis hors la loi Robespierre et ses partisans, et nommé Barras et 11 commissaires pour diriger la force armée, la partie des troupes qui s'étoit d'abord rangée près d'Hanriot l'abandonna, et à 3 heures du matin la maison de ville, Robespierre et ses amis se trouvèrent au pouvoir des Conventionnels. A l'instant où il vit qu'on alloit le saisir il tenta de se tuer; mais il ne fit que se fracasser la mâchoire inférieure (*d'autres ont cru qu'il s'étoit servi de la main de son frère pour s'ôter la vie*), fut aussitôt conduit dans les couloirs de la salle des séances, enfermé ensuite à la Conciergerie et exécuté le jour même, 10 thermidor (28 juillet 1797). Ce qui est digne de remarque, c'est qu'il occupa, pendant sa courte détention, le même cachot qu'avoient habité successivement Hébert, Danton et Chaumette. Les guichetiers le froissèrent de toute manière, pendant qu'il examinoit, d'un air stupéfait, sa triste demeure; et ayant fait signe à un d'eux (*il ne pouvoit plus parler*) de lui apporter une plume et de l'encre; *Qu'en veux-tu faire*, lui répliqua-t-il; *est-ce pour écrire à ton être suprême? Dans le moment tu vas l'aller voir!* Quand il sortit pour marcher au supplice, les détenus obstruant le passage, le guichetier s'écria: *Place, place donc à monsieur l'Incorruptible!* Il fut conduit sur une charrette, placé entre Hanriot et Couthon: les boutiques, les fenêtres, le toits étoient couverts de spectateurs, et des cris de joie l'accompagnèrent pendant toute la route. Sa tête étoit enveloppée d'un linge sanglant, qui soutenoit sa mâchoire inférieure, de sorte qu'on ne voyoit qu'à demi sa figure pâle et féroce. Les cavaliers qui l'escortoient le montroient aux spectateurs avec la pointe de leurs sabres. Le peuple l'arrêta devant la maison où il logeoit, des femmes dansèrent devant la voiture, et une d'elles lui cria: *Ton supplice m'enivre de joie! Descends aux enfers, avec les malédictions de toutes les épouses, de toutes les mères!* Le bourreau, pour l'exécuter, lui arracha brusquement l'appareil mis sur sa blessure: il jeta un cri horrible, sa mâchoire inférieure se sépara de la supérieure, le sang jaillit et sa tête offrit le spectacle le plus hideux. Il mourut âgé de 35 ans.

Nous croyons devoir ajouter encore, à ce que nous avons déjà dit, quelques réflexions qui pour n'être pas entièrement conformes à l'opinion générale, n'en sont peut-être que plus près de la vérité.

De tous les hommes que la rév.

franç. a mis en scène, aucun n'a laissé un nom aussi abhorré que Robespierre. Nous sommes loin sans doute de vouloir diminuer l'horreur qu'il inspire; cependant ne seroit-il pas facile de prouver que, semblable à ces animaux impurs que les Anciens chargeoient de toutes les iniquités d'une nation à l'instant de les sacrifier, il s'est vu, au moment de sa chute, chargé, accablé des iniquités, des crimes de tous ses complices, de ses ennemis même, qui ont voulu pour-ainsi-dire se purifier à ses dépens. Devoré d'ambition, Robespierre crut que le sang seroit utile à ses projets, et il le fit couler à grands flots; mais il seroit absurde d'imaginer qu'il ait jamais pu inventer et diriger tous ces petits détails de cruauté qui firent les délices des Fouquier, des Dumas, des Leben, des Collot, des Carrier, des Fréron, des Tallien, des Billaud, des Barrère, des Carnot, des Amar, des Vadier, et de toute cette foule de proconsuls et de membres des Comités, qui moins vastes dans leur ambition, mais plus vils, furent les uns aussi cruels, les autres plus barbares encore que lui. Ils ont ensuite rejeté sur Robespierre leur propres crimes, et ont consenti à passer pour plus lâches qu'ils n'étoient, afin de paroître moins coupables; mais si le tyran renversé ne put répondre à leurs accusations, les faits y répondent pour lui. Personne n'ignore que ce fut pendant l'absence qu'il fit en 1794 des Comités, que la Terreur fut portée à son comble, et les exécutions du trib. révol. encore multipliées: aussi ce que les coryphées des Termidoriens lui reprochèrent le 9 thermidor, ne fut point d'avoir tyrannisé, ruiné, ensanglanté sa patrie; mais, l'un d'avoir méprisé son rapport sur des *agens de Pitt*; l'autre d'avoir dénigré ses *travaux en finances*, et tous d'avoir *calomnié* les Comités, d'avoir voulu *proscrire ses collégues*. Ils sentoient bien que la plupart des lois révolut., la plupart des actes de tyrannie ou de cruauté, avoient été moins souvent encore provoqués ou commis par Robespierre, que par eux-mêmes, par la Commune, les Cordeliers, et par ces Girondins, que beaucoup de gens ont voulu par la suite regarder, on ne sait trop pourquoi, comme des modérés. Ces remarques ne tendent donc pas à justifier Robespierre, mais à prouver que les proconsuls et plus encore les membres des comités pendant l'an 2, doivent partager son infamie; et que c'est bien vainement qu'il prétendent présenter sans cesse ces mots TERREUR et ROBESPIERRE, comme une égide, propre à repousser tous les reproches de leur siècle et à les garantir du

jugement de la postérité (1). Robespierre n'avoit du reste aucun de ces talens ou de ces avantages brillans qui semblent commander le succès. Il étoit dur, sec, sans imagination, et sans courage; son physique foible, sa figure sombre et livide, sa vue bornée et délicate, sa voix presqu'éteinte, ne pouvoient non plus prévenir ou séduire la multitude; et quoiqu'il fût parvenu, par une grande habitude de la tribune, à parler avec facilité (2), il ne put jamais lutter avec les premiers orateurs de la Conv. Mais la nature sembla suppléer à tous les moyens qu'elle lui refusoit en lui accordant l'art de profiter à-la-fois et des talens des autres et des fautes qu'ils pouvoient commettre. Entouré sans cesse d'une bande de femmes, que l'on appeloit ses *jupons gras*, de quelques enfans et de quelques hommes de la lie du peuple, qu'il chargea du soin de soutenir et d'étendre sa popularité, il s'en servit utilement aussi pour s'emparer, aux yeux de la multitude, du mérite de tous les succès révolutionnaires; et fort de son intégrité en matière pécuniaire, il eut toujours soin d'ouvrir la voie des honneurs et sur-tout des richesses à ses rivaux, afin d'avoir un moyen de plus pour les perdre. Enfin, une chose qui a été connue de peu de monde et qui étaya puissamment son autorité, fut une espèce d'espionnage qu'il exerça sur tous les hommes marquans dans la rév. Il commença dès l'Ass. Constituante à tenir note de leurs démarches, de leurs opinions, de leurs inconséquences, de leurs foiblesses, enfin de toute leur conduite; et ce tableau lui servit, plus qu'on ne sauroit l'imaginer, à effrayer ou à dominer les uns, et à perdre les autres. Nous terminerons en disant que quoique Robespierre fût fort au-dessous du rôle qu'il avoit entrepris, on est néanmoins forcé de convenir que ce ne fut pas pourtant un homme tout-à-fait ordinaire.

ROBESPIERRE, le jeune, (*Augustin-Bon-Joseph*), frère du précédent. On assure que *Maximilien* l'appeloit laconiquement *une bête*.

(1) A moins d'avoir suivi exactement les travaux de la Conv. et ensuite des Comités, il est impossible de se faire une idée du nombre des lois révol. dues aux Girondins, et sur-tout de l'atrocité des arrêtés signés par Billaud, Barrère, Carnot, Collot et autres, tantôt conjointement avec Robespierre, et tantôt sans lui.

(2) La seule séance où il ait montré de la véritable éloquence, est celle du 31 mai 1793, jour où il lui échappa un mouvement très-brillant contre Vergniaud, qui avoit voulu l'interrompre.

Il avoit été, ainsi que lui, élevé au collége de Louis-le-Grand, au moyen d'une bourse que lui avoit accordée l'abbaye de St. Vast. Au commencement de la révolution il obtint la place de procureur de la commune d'Arras, s'y conduisit avec beaucoup de despotisme, et fut élu, grâce à son nom, député du dép. de Paris à la Conv. Nat., où il fut, ainsi qu'aux Jacobins, un des aboyeurs du tyran, sans pouvoir devenir (faute de moyens) un de ses agens principaux. Il le seconda sur-tout dans son acharnement contre Louis XVI, et vota, comme lui, pour la mort la plus prompte. Il fut envoyé successivement, en qualité de commissaire, à l'armée que Carteau commanda contre les Marseillois, puis à Nice et à Toulon. Dans ces différentes missions il se rendit coupable de vexations et de cruautés de tout genre; et non content de faire couler le sang, il s'enrichit encore par des concussions et par des marchés frauduleux dans les fournitures des armées. En juil. 1794 il fut secrétaire de la Conv., et le 27 (9 therm.), lorsque l'on porta le décret d'accusation contre son frère, il demanda à *partager son sort, comme il avoit partagé ses vertus;* cette demande lui fut accordée, et on le mit également hors de la loi, dès qu'on sut que es deux frères et leurs complices étoient maîtres de l'hôtel de ville et en état d'insurrection. A l'instant où la force armée parvint jusqu'à eux pour les arrêter, Robespierre jeune s'élança par une fenêtre sur la place de Grève, afin de terminer lui-même ses jours, et selon d'autres dans l'espoir de se sauver; mais n'ayant fait que se casser une jambe, on le traîna le lendemain à l'échafaud avec ses complices. Il étoit âgé d'environ 30 ans.

ROBIN DE MORÉRY, négociant, député du tiers-état de la Sénéch. de Ploermel aux Etats-Génér. Il donna sa démission de bonne heure, et fut remplacé par M. Ledéist.

ROBIN, jeune homme qui sortit du collége en 1793, pour aller servir contre la Vendée. Carrier, qui le jugea digne de lui, se l'attacha bientôt, l'employa, à la tête de la compagnie *Marat*, aux noyades de Nantes, et ensuite dans le trib. d'Angers qui égorgea tant de François sous le nom de brigands de la Vendée. Il fut aussi commiss. des guerres près des armées qui combattirent les royalistes; mais enfin, après la chute du terrorisme, on ouvrit les yeux sur ses crimes; il fut compris dans l'accusation portée contre Carrier en déc. 1794, traduit devant le trib. de Paris, et ensuite acquitté, sur la *question intentionnelle*. On le comptoit encore en 1799 au nom-

bre des Jacobins de la capitale.

ROBIN, marchand et cultivateur, député du dép. de l'Aube à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En nov. 1794 il fut envoyé en mission dans les dép. de l'Yonne et de Seine et Loire, et chargé ensuite des approvisionnemens de Paris. Etant sorti du corps législ. à la fin de la session, il fut nommé au Cons. des 500 pour la Guyanne-Françoise; mais ces élections furent déclarées nulles, et prévoyant lui-même cette décision, il donna sa démission quelques jours avant qu'elle ne fût rendue.

ROBIN, du Cher, député de ce dép. au Conseil des Anciens en 1795.

ROBIN-LÉONARD, homme de loi, député de Paris à la Législat., où il siégea dans le parti modéré. Le 18 mai il combattit, mais en vain, une loi contre les étrangers, proposée par Carnot; et le 20 il essaya, tout aussi inutilement, de défendre le juge de paix Larivière, attaqué par Merlin, Bazire et Chabot, qu'il avoit cités devant son tribunal, relativement à l'affaire du *Comité-autrichien*. Après avoir essayé, le 25 mai, de faire modifier le décret de déportation contre les prêtres, il appuya cette même mesure le 23 août. Le 18 du même mois il avoit parlé assez vivement contre les habitans de Sedan, qui venoient d'arrêter trois commiss. de l'Assemblée. Le 14, 15 et 16 sept. il fit adopter une série d'articles sur le divorce. Il sortit du corps législ. à la fin de la session, et dans les premiers jours de janv. 1794 il fut enfermé à la Bourbe, où il resta jusqu'après la chute de Robespierre.

ROBOUAM, cultivateur et président du district de Châtillon, député du dép. des Deux-Sèvres à la Législat.

ROCA, bourgeois à Prade, député du tiers-état de la Sénéch. de Perpignan aux Etats-Génér.

ROCHAMBEAU (*le Cte. de*), génér. au serv. de France. Il s'étoit acquis une espèce de réputation dans la guerre de Sept ans, à la tête du régt. d'Auvergne, dont il étoit colonel. Devenu successivement maréchal-de-camp, inspecteur et lieutenant-général, il commanda avec assez de succès les troupes françoises à Boston pendant la guerre d'Amérique, et reçut le cordon bleu au retour de cette expédition. Ayant paru en 1789 pencher vers le parti révol., les constitutionnels le firent nommer maréchal de France, et lui obtinrent le commandement de l'armée du Nord. A la fin de 1790 et au commencement de 1791 il adressa plusieurs proclamations à son armée, pour l'inviter à-la-fois à la subordination militaire et

à l'observation des décrets de l'Assemblée. Le 21 juin, au moment du départ de Louis XVI pour Varennes, il se présenta à la barre de l'Assemblée, pour y prêter serment d'obéissance pleine et entière aux ordres du pouvoir législatif; et le même jour un décret l'appela au comité militaire, pour y délibérer sur les mesures à prendre dans les circonstances que pouvoit amener l'évasion du roi. Ce fut en déc. de cette année qu'on lui donna le bâton de maréchal de France. Mais Dumouriez étant parvenu au ministère, cet homme brouillon et ambitieux, qui vouloit éloigner tous les anciens généraux afin de les remplacer, trouva moyen, dans son plan de campagne, de laisser Rochambeau à Lille, pendant qu'il faisoit agir tous les génér. divisionnaires. En effet, abreuvé de dégoûts, il donna sa démission en mai 1792, après la défaite de Quiévrain, où Biron s'étoit porté sans le prévenir, et sur des ordres directs du ministre.

ROCHAMBEAU, fils. La même faction qui avoit fait nommer son père maréchal de France, le fit, dans le même temps, élever au grade de maréchal-de-camp; et il servit en cette qualité, pendant la campagne de 1792, sous le général Biron. Il se conduisit même avec valeur et intelligence à la retraite que l'armée françoise fut obligée de faire le 29 avril, après une attaque sur Mons. En 1793 il passa en Amérique, et défendit la Martinique contre les Anglois dans le commencement de 1794. Après avoir servi encore dans cette partie en 1795, il revint en France, et fut nommé au commencement de 1796 gouverneur-général de St. Domingue. Il y arriva le 11 mai, ayant sous ses ordres le général Lavaux pour la partie du Nord, Toussaint Louverture pour celle de l'Ouest, et Rigaud dans celle du Sud. Il étoit en outre accompagné des 4 commissaires Santonax, Leblanc, Giraud et Raimond; mais il n'avoit que 400 hommes en état de porter les armes, composés de 250 canonniers et de 150 bas officiers destinés à former des régimens de noirs et de mulâtres. Il trouva le nord de l'île agité par de violens troubles; la belle ville du Cap ne renfermoit plus que 200 blancs, revenus depuis l'incendie provoquée en 1793 par Santonax, et à-peu-près 12 maisons réparées. Les forces angloises, sur tous les points, s'élevoient à près de 20,000 hommes, y compris les gens de couleur. Rochambeau, presque sans moyens, se vit encore contrarié par ses généraux divisionnaires et par les commissaires civils, qui débutèrent par une violente pro-

clamation, remplie d'injures contre toutes les puissances maritimes neutres et ennemies. Enfin Santonax et ses collégues voyant qu'ils ne pouvoient lui faire partager leurs projets sanguinaires, finirent par le destituer, et le firent partir, comme prisonnier, pour l'Europe. Il arriva à Bordeaux dans le commencement de sept. 1796, fut renfermé au château de Ham, en attendant les ordres du Directoire, qui le fit mettre en liberté le 26 du même mois; et il se rendit aussitôt à Paris où il se justifia.

ROCHEBRUNE (*le Baron de*), député de la noblesse du Baill. de St. Flour aux Etats-Génér. Il siégea constamment dans le Côté Droit, et fut un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

Un Rochebrune fut officier et membre du conseil général des Chouans.

ROCHECHOUART (*le Cte. de*), maréchal-de-camp, député de la noblesse de Paris aux Etats-Génér. Il fut un des sept membres de cet ordre qui l'abandonnèrent les premiers, et annoncèrent par une lettre publique leur réunion au tiers-état. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

ROCHECHOUART, veuve DU CHÂTELET, (*Diane-Aidélaïde*), âgée de 62 ans, née et domc à Paris, cond. à mort, le 3 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant fait passer des fonds à son fils émigré.

ROCHEFORT (*François*), âgé de 47 ans, conseiller au parlement de Toulouse, cond. à mort, le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., en provoquant, signant, ou approuvant des écrits et protestations faits par le parlement de Toulouse, en 1790.

ROCHEGUDE (*de*), capitaine de vaisseau, député-suppléant de la noblesse de la Sénéch. de Carcassonne aux Etats-Génér. Il remplaça M. de Badens à l'Ass. Nat.

Un *Marq. de* ROCHEGUDE, habitant d'Avignon, accusé d'être attaché au Pape, fut pendu par la populace le 11 juin 1791. — *Voy.* DAULAN.

ROCHEGUDE, député du dép. du Tarn à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798.

ROCHEMORT (*F. G. P.*), noble, âgé de 43 ans, né à Rochefort, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

ROCHENÉGLY. — *Voy.* LA-ROCHENÉGLY.

ROCHER, habitant de Paris, l'un des membres de la municipalité qui se forma le 10 août 1792 pour diriger cette journée. Il prépara et conduisit également les massacres de sept. de la même année. Il s'étoit déjà fait remarquer par ses fureurs dans la journée du 20 juin, avoit même été arrêté un instant, et ensuite relâché par ordre des Sections.

ROCHER (*Marie-Anne-Marguerite*), noble et religieuse, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, condamnée à mort, le 21 mess. an 2, par la comm. milit. popul. d'Orange, comme contre-révol.

ROCHEREUIL (*Madame de*), femme attachée à la Reine de France, pour l'éducation de ses enfans. Au moment du départ du roi et de cette princesse pour Varennes, en juin 1791, madame Rochereuil avertit Gouvion, aide-de-camp de la Fayette, qu'il y avoit des mouvemens extraordinaires dans le château; Gouvion l'avoua lui-même dans son rapport.

ROCHOUX DE LA BOUIGE, administrateur du dép. de l'Indre, député de ce dép. à la Législat.

ROCQUE, de St. Pons, négociant, député du tiers-état de la Sénéch. de Beziers aux Etats-Génér.

ROCQUE, de Mons. — *Voyez* LAROQUE.

RODAT D'OLEMPS, cultivateur, homme de loi, député du tiers-état de la Sénéch. de Rhodès aux Etats-Génér. Le dép. de l'Aveyron le nomma en 1798 au Cons. des Anciens, et il devint, en déc. 1799, membre du Corps-législ.

ROEDERER, conseiller au parlement de Metz, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. Il s'y déclara hautement pour le parti révol.; et lorsque tous les membres l'Ass. Nat. quittèrent les Jacobins, pour se réunir aux Feuillans, il fut même un des 5 députés qui restèrent, avec Robespierre, dans le premier de ces clubs. Le parlement de Metz ayant été dénoncé en nov. 1791, il eut l'impudeur de provoquer lui-même, le 17, des mesures de rigueur contre son corps. Le 7 déc. il essaya de prouver qu'on devoit fixer à 21 ans l'âge d'éligibilité, y admettre tous les non-propriétaires; et le 21 du même mois il parla en faveur de l'admission des comédiens aux droits de citoyens. Le 21 janv. 1790 il fut nommé membre du comité des impositions; et pendant le reste de l'année il travailla dans les bureaux, et prit quelquefois la parole sur la division départementale, judiciaire et religieuse de la

France. En janv. 1791 il proposa, au nom des comités, un projet relatif au timbre et parla pendant plusieurs séances sur cet objet. Lorsque l'on apprit, dans celle du 22 juin, l'arrestation du roi à Varennes et la part que M. de Bouillé avoit eue à son évasion, il fit décréter la destitution de ce général. Etant sorti en sept. du corps législ., il fut nommé le 11 nov. procureur-syndic du dép. de Paris, et commença dès-lors un rôle de duplicité, qu'il crut sans doute seul capable de le maintenir dans ce poste délicat, et qui finit par lui mériter, au moins, la défiance de toutes les factions. Flattant et menaçant tour-à-tour le Roi et les Jacobins, et ménageant toujours l'Assemblée, il espéra échapper, par cette conduite incertaine, aux attaques de la municipalité, et aux dangers que les journées du 20 juin 1792 et surtout du 10 août rassemblèrent autour de lui. Mais dans celle du 10 on le vit s'intéresser à Louis XVI, et caresser en même-temps la populace; effrayer ce prince et donner dans le même moment des ordres pour sa sureté, le livrer enfin aux factieux dans le sein de l'Assemblée; et cette conduite acheva de le démasquer et d'opérer sa perte. Les scellés furent aussitôt mis sur ses papiers, et il essaya vainement de se disculper du *crime* d'avoir penché pour le maintien de la constitution. Il nia formellement dans sa justification avoir donné l'ordre de repousser la force; mais toujours fidelle à son caractère, il assura en même-temps *avoir mis autant de soin, et c'est beaucoup dire, à préserver les jours de la famille royale, qu'il en auroit mis à préserver ceux du plus obscur citoyen.* Au reste il termina sa profession de foi en affirmant qu'il *avoit toujours été partisan de l'égalité, de la liberté, de la monarchie économique, et de la république même.* Ces divagations ne calmèrent point ses ennemis; il fut obligé de se tenir caché assez long-temps, et se trouva ensuite condamné à cette nullité, le supplice des intrigans. Il se vona quelque temps après à la rédaction d'un journal, et l'on retrouva dans ses écrits la même immoralité, sur-tout en fait de religion, et la même ambiguité que dans sa conduite. Les morceaux sortis de sa plume sont peu remarquables par le style, en général assez lourd, mais ils ont souvent le mérite d'une logique nerveuse et serrée, et semblent annoncer dans l'auteur un homme capable de penser et d'écrire fortement, si l'habitude qu'il a contractée de se conserver, si j'ose le dire, une porte de derrière, dans ses opinions comme dans sa con-

duite, ne jetoit une espèce de vague dans toutes ses conclusions. En mars 1796, époque où l'on venoit de détruire les clubs et de consacrer la liberté de la presse, il dit dans un de ses n^os^. „La cause pour laquelle les clubs ont admirablement servi contre un gouvernement qu'on vouloit détruire, est celle pour laquelle ils sont dangereux pour un gouvernement qu'on veut conserver. Les clubs font les hommes et défont les choses; la presse fait les choses et défait les hommes.“ On sent assez que la seconde partie de cette proposition n'a que le mérite de l'antithèse; mais il falloit louer. Condamné depuis 1792 à l'obscurité ou au rôle de journaliste, Rœderer épioit depuis long-temps l'occasion de rentrer en scène: il crut l'avoir trouvée en 1799, et se joignit, assez franchement, à ceux qui voulurent alors renverser le Directoire. Il paroît qu'il fut, avec Talleyrand et Volney, un des hommes dont Buonaparte se servit le plus pour préparer les élémens de la rév. qu'il méditoit, et dont il vouloit ôter aussitôt la direction à son collégue Siéyès. Appelé, en récompense, dans le courant de déc., au conseil d'état, dans la section importante de l'intérieur dont il fut nommé président, Rœderer conserva, avec la confiance du Consul, une grande puissance dans le gouvernement; et il passoit, en 1800, pour en être un des membres les plus influans.

ROEEMRS, député de la Meuse-Infér. au Cons. des 500 en 1797. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

ROETTIERS (*J.-B.-Emanuel*), noble, gentilhomme de la chambre de Louis XVI, âgé de 45 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 11 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

ROETTIERS DE LA CHEVINNERIE, femme CHARRAS (*Anne-Jeanne*), marquise, âgée de 41 ans, née à Paris, dom. à Amiens, cond. à mort, le 11 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

ROGER, juge royal à Simmore, député du tiers-état du pays de Comminge et Nébourzan aux Etats-Génér. Il travailla dans les comités des biens domaniaux, et fut en avril 1791, secrétaire de l'Ass. Nat.

ROGER-DUCOS, député du dép. des Landes à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Possédant quelque ambition et peu de moyens, il fut secrétaire de la Conv., y fit des rapports, fut envoyé en mission dans la Belgique, et joua, en un mot, un de ces rôles secondaires réservés à la médiocrité. Il présida

aussi les Jacobins en janv. 1794 (*c'est-à-dire pendant le règne de la Terreur*); et on l'avoit déjà vu, lors de la chute des Girondins, voter contre eux, selon l'expression de Prudhomme, *avec une affectation scandaleuse*. Devenu membre du Cons. des Anciens, loin de se rapprocher du parti modéré, il se prononça contre l'admission d'Aimé, et défendit la célèbre loi du 3 brum. qui excluoit, sous plusieurs prétextes, un grand nombre de citoyens du corps législ. Il présida plusieurs fois ce Conseil, notamment le 18 fruct. an 5 (4 sept. 1797), jour où il s'assembla à l'école de médecine, pour seconder et sanctionner les proscriptions lancées par la majorité du pouvoir exécutif. Ce fut en grande partie cette présidence qui lui valut la place de Directeur, à laquelle on le nomma le 1er. mess. an 7 (19 juin 1799), époque où Siéyès venoit de renouveler le Directoire (*Voy. Siéyès*); et ce prêtre timide, jaloux de son autorité, applaudit à la nomination d'un être nul, qu'il comptoit diriger à son gré. Cependant une nouvelle refonte se préparoit dans le gouvernement: il n'est pas probable que Roger-Ducos ait été consulté, ou averti même de ce mouvement par les acteurs; mais il paroît qu'il soupçonna leurs projets, au moins le jour de l'exécution; car étant entré dans la salle du Directoire où se trouvoient rassemblés Barras, Gohier et Moulin, pour s'informer si les bruits que l'on répandoient étoient fondés, et ayant appris que ses collégues n'avoient aucuns renseignemens certains, il leur annonça qu'il *alloit en chercher*; et se rendit aussitôt à la salle des inspecteurs du Cons. des Anciens, où il se trouva bientôt réuni à Siéyès, puis à Buonaparte, qui consentirent ensuite à lui donner le vain titre de troisième consul, en récompense de sa docilité, et plus encore peut-être de son insignifiance: aussi les Parisiens ne tardèrent-ils pas à dire que Ducos étoit *une balle de coton, placée entre deux beaux vases de porcelaine, pour empêcher la collision*. Lors de la mise en activité de la constitution consulaire, on acheva de lui rendre justice en le plaçant au Sénat-conservateur, dont il devint le second président, après l'abbé Siéyès.

ROGER (*Auguste*), noble, étudiant, dom. à Châteaubourg, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort, le 11 therm. an 2, par la com. milit. de l'armée du Nord, comme émigré.

ROGER-MARTIN (*déjà à* MARTIN). Il présenta en 1796 et 97 différens rapports sur la contribution mobiliaire, sur l'instruction publique, etc.; et se prononçant

en faveur des opinions directoriales, il insista beaucoup, en fév. 1796, pour que l'on réprimât la liberté de la presse, qui, suivant l'impulsion de l'esprit public, commençoit à servir à-la-fois la religion et le modérantisme. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

ROGIER DE ROSTEMOND (*René*), noble, dom. à Thouars, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 3 frim. an 2, par la com. milit. de Saumur, comme conspir.

ROGNIAT, adminis. du dép. de l'Isère, député de ce dép. à la Législat.

ROGUE (*Louis de*), l'un des offic. des royalistes de la Vendée et membre du comité de correspondance. Ayant été fait prisonnier à Noirmontiers, il fut fusillé le 7 janv. 1794.

ROHAN-GUÉMENÉ (*Louis-René-Edouard*), cardinal, né le 27 sept. 1734, évêque-prince de Strasbourg, évêque de Canople en Egypte, grand aumônier de France, abbé de St. Vaast, diocèse d'Arras, et de la Chaise-Dieu, diocèse de Clermont, l'un des 40 de l'académie Françoise, trop connu par la célèbre affaire du *collier*. Exilé à Saverne depuis cette époque, il fut nommé en 1789 député du clergé du Baill. de Haguenau et Wissenbourg aux Etats-Génér., par l'influence du parti révol., qui voulut par là braver la Cour. Cependant il n'osa accepter, et donna une espèce de démission; mais l'abbé Louis, que l'on avoit élu à sa place, étant mort, sa nomination fut confirmée; l'Ass. Nat. fit lever son exil, et il y parut à la séance du 12 sept. Les révolutionnaires avoient espéré que l'esprit de vengeance le jetteroit dans leur parti; mais après les avoir flattés un instant, et avoir même prêté le serment civique, il s'éloigna d'eux et quitta l'Assemblée. Le 29 juil. 1790 on lui ordonna de reprendre ses fonctions sous 15 jours; mais à la fin d'août il écrivit au présid. une lettre par laquelle il annonçoit, que ne pouvant se soumettre à la constitution donnée au clergé, et croyant de son devoir de défendre ses prérogatives comme prince de l'Empire, il envoyoit sa démission de député, et alloit s'adresser pour le second objet à la chambre de Wetzlar. Cette déclaration fut bientôt suivie d'un décret d'accusation, qui fut lancé contre lui comme auteur des troubles survenus dans les dép. du Rhin; et il se retira alors dans la partie de sa principauté située sur la rive droite de ce fleuve.

ROHAN (*le Prince Ferdinand de*), archevêque de Cambray, et tréfoncier de la cathédrale de

Liége. Lors des troubles qui eurent lieu dans cette ville en 1790, il fut nommé régent de la principauté, prit possession du palais du Prince-Evêque qui avoit fui, et prêta serment d'être fidelle à la nation, à la loi, et de maintenir les principes de la rév. du 18 août 1789. Mais dès qu'il vit, en janv. 1791 que les décrets de la diète de Ratisbonne, confirmés par l'Empereur, alloient forcer les insurgés à rentrer dans le devoir, il quitta Liége, en leur adressant une lettre où il leur juroit un inviolable attachement. La rév. de France, qui attaquoit ses propres droits, lui parut beaucoup moins juste que celle de Liege, qui l'avoit revêtu d'un nouveau pouvoir, et il ne tarda pas en conséquence à émigrer.

ROHAN-CHABOT (*le prince de*). Après avoir embrassé pendant quelque temps le parti révolut., avoir servi comme Garde-national et aide-de-camp de Lafayette, il changea de principes dès qu'il s'aperçut que les factieux en vouloient à la monarchie même et à la vie du roi. Le 10 août 1792 il se rendit près de ce prince, l'accompagna à l'Assemblée, et demeura en faction près de sa porte le 11 et le 12; mais son attachement pour Louis XVI ayant été remarqué, on l'arrêta, et on le conduisit dans les prisons de l'Abbaye, où il fut massacré le 2 sept. suivant.

ROHAN-ROCHEFORT (*J. Guet.-Henoc*), prince, âgé de 24 ans, né à Paris, dom. à Rochefort, dép. de la Charente-infér., cond. à mort, le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir., de la faction de l'étranger, du soulèvement des prisons, et de l'assassinat du représentant du peuple Collot-d'Herbois. Il fut conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

ROJOU, homme de loi et administrateur du dép. de la Sarthe, député de ce dép. à la Législat.

ROLAND DE LA PLATIÈRE, inspecteur général des manufactures à Arras et ensuite à Lyon. Au commencement de la rév. il devint membre de la municipalité de cette dernière ville, y fonda un club jacobin, qu'il affilia à celui de Paris, se rendit en 1790 dans la capitale, prit part alors aux travaux du parti populaire, et fut enfin porté par cette faction puissante, en mars 1792, au ministère de l'intérieur à la place de Cahier de Gerville. Il étoit alors âgé de 60 ans, ne possédoit qu'une fortune très-bornée, habitoit un troisième, et n'étoit connu que pour avoir fourni à l'Encyclopédie des articles sur la partie méthodique des arts. Sa tête naturellement ardente, son imagination nourrie des exemples

exemples des Romains, lui avoient donné un grand mépris pour son siècle, un grand amour pour le gouvernement républ.; et on remarqua que le premier jour où il parut chez le Roi, il s'y rendit en cheveux plats, avec un habit noir et des souliers sans boucles, dans un costume digne en un mot du protégé d'un parti qui s'honoroit du nom de *Sansculottes*. Il se conduisit bientôt d'une manière si despotique envers Louis XVI, que ce prince le renvoya dès le mois de juin; et de cet instant il se consacra plus que jamais à servir les Jacobins, devint un des membres les plus travailleurs de leur comité de correspondance, et fut un des principaux provocateurs des journées du 20 juin et du 10 août. Plusieurs personnes ont même cru que celle du 20 juin avoit eu principalement pour but de forcer le roi à reprendre Roland et les autres ministres renvoyés avec lui. Au 10 août l'Assemblée Législat. le réintégra dans le ministère de l'intérieur, et il devint par là membre du conseil exécutif provisoire. On le vit dès-lors paroître à chaque instant à l'Assemblée, pour y faire des rapports ou des demandes; et sa liaison avec Pétion, Brissot, etc. l'ayant entraîné dans la faction de la Gironde qui s'étoit peu-à-peu séparée des Jacobins, il commença à se brouiller avec ces derniers. Cependant en sept. le dép. de la Somme le nomma député à la Conv. Nat., et il parut préférer cette place au ministère; mais le voeu de l'Assemblée l'engagea à rester à son poste. Dans le courant d'oct. il dénonça plusieurs fois, mais inutilement, les horreurs commises par la commune de Paris. Le 20 nov. il annonça la découverte d'une armoire dans un mur du château des Tuileries, et de pièces que l'on prétendit y avoir trouvées à la charge de Louis XVI. Quatre jours après il proposa la démolition de tous les châteaux d'émigrés. Cependant son crédit baissoit à mesure que celui de la Montagne s'élevoit, et les Jacobins mirent autant d'acharnement à l'attaquer que les Girondins à le défendre. Le 20 janv. 1793 il signa, comme membre du conseil exécutif provisoire, l'ordre pour l'exécution de Louis XVI. Mais bientôt les dénonciations, les pamphlets, les accusations se multiplièrent contre lui au point qu'il se vit forcé de donner sa démission. Cependant, n'ayant pu obtenir d'épurer ses comptes et par conséquent de quitter Paris, il se vit enveloppé dans la proscription lancée les 31 mai, 1 et 2 juin contre toute la faction de la Gironde. Il vint alors à bout de s'échapper de la capitale, et se retira à Rouen, chez des amies qui consentirent

à le cacher; mais aussitôt qu'il eut appris le supplice de sa femme, il résolut de ne pas lui survivre. Son premier projet fut de se rendre à l'improviste dans la salle de la Conv., de l'étonner assez pour la forcer à entendre des vérités qu'il croyoit utiles, et de demander ensuite à être conduit à l'échafaud; mais réfléchissant que cette mort juridique entraîneroit la confiscation des biens qu'il pouvoit laisser à sa fille, il préféra se tuer lui-même; et étant sorti de son asile le 16 nov. à 6 heures du soir, il suivit la route de Paris jusqu'au Bourg-Baudoin, entra dans une avenue qui conduit à une maison appartenante à M. le Normand, s'assit contre un arbre et se perça avec une canne à épée qu'il avoit apportée avec lui. Il étoit né à Chizy le 19 fév. 1734. Quoique Roland ait concouru à bouleverser sa patrie, il seroit cependant injuste de le confondre avec les premiers scélérats de la rév. Des idées fausses et exaltées, un esprit bizarre, un caractère dur et singulier, lui firent adopter un système dont il ne sentit pas d'abord tout le danger; et quoique son erreur lui fût demeurée chère, il gémit presque toujours sur les crimes qu'il vit commettre, et mourut avec la fausse persuasion que tous les forfaits dont il fut témoin étoient dus aux acteurs de la révolution et non à la révolution elle-même. Quoique sa femme ait voulu faire entendre dans ses Mémoires qu'elle avoit la *meilleure part* aux travaux littétaires de son mari, il nous paroît certain qu'il ne lui étoit pas inférieur, si ce n'est tout au plus du côté de la facilité.

ROLAND, femme du précédent (*Marie-Jeanne*), fille d'un graveur de Paris, nommé Philipon. Née avec de l'esprit, elle reçut une éducation assez soignée, prit de bonne heure un goût décidé pour les lettres et devint auteur dès l'âge de 16 ans. Une imagination vive, un coeur ardent, qui avoient besoin d'occupation et d'aliment, donnèrent à son caractère et à ses idées une tournure singulière, et la portèrent vers une espèce de philosophie, qui devint comme un dédommagement des plaisirs et des jouissances que sa naissance et sa fortune lui refusoient. Il est probable que placée dans un rang plus élevé, dans une carrière plus brillante, elle se fût contentée d'être une femme aimable; mais mécontente de la sphère étroite que le sort lui avoit assignée, elle se fit philosophe et bel-esprit. Mariée à M. Roland, (à-peu-près contre le gré de son père) elle devint un des instrumens de sa fortune. D'abord ce fut elle en partie qui obtint sa translation de l'inspection d'Arras à celle de Lyon; et

lorsqu'il se fut établi dans la capitale, elle contribua beaucoup à ses succès, en réunissant chez elle les coryphées du parti de la Gironde, dont plusieurs admiroient ses grâces, d'autres son caractère et tous son esprit: elle de son côté les louangea à l'excès dans ses écrits, sur-tout Barbaroux qu'elle trouvoit *beau comme Antinoüs*, et Louvet qui lui sembloit *aimable et complaisant*, peut-être comme son Faublas. Ses cercles continuèrent et s'étendirent encore au moment où son mari parvint au ministère; elle reçut chez elle les autres ministres, et ce fut dans cette espèce de comité que se discutèrent habituellement les projets des Girondins. Si on s'en rapporte aux Mémoires qu'elle a écrits sur sa vie, et qui prouvent combien elle se croyoit intéressante pour la postérité, elle eut la plus grande part à tous les travaux de son mari, et rédigea même la lettre que ce ministre écrivit au roi en remettant le porte-feuille, ainsi qu'une autre adressée au Pape. *S'il eût fait des homélies*, dit-elle, *j'en aurois composées*. Le 7 décem. 1792 ayant paru à la barre de la Conv. Nat., pour y donner des éclaircissemens sur une dénonciation, elle y parla avec noblesse, avec aisance, et fut admise aux honneurs de la séance. Elle s'y présenta une seconde fois au moment où son mari fut décrété; mais elle ne put se faire écouter, et se vit ensuite enfermée elle-même à l'Abbaye. Elle écrivit alors à l'Assemblée et au ministre de l'intérieur; sa section demanda aussi sa liberté; mais toutes ces démarches furent alors inutiles. Le 24 juin 1793 elle fut cependant relâchée, mais aussitôt arrêtée de nouveau, au moment même où elle rentroit chez elle. Le motif de cet instant de liberté, fut qu'on n'avoit pas rempli la première fois les formalités nécessaires, et qu'on vouloit rendre son arrestation légale. On la conduisit alors à Ste. Pélagie, de-là à la Conciergerie; et traduite devant le trib. révol., elle fut cond. à mort le 18 brum. an 2, comme ayant conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la Rép. Elle alla au supplice avec l'ironie à la bouche et le dédain sur les lèvres; et en arrivant sur la place de la Révolution, elle s'inclina devant la statue de la liberté en sécriant: *O liberté que de crimes en ton nom!* Elle étoit née à Paris et âgée de 39 ans. (*Elle naquit en 1754 et non en 56, comme on l'a écrit presque par-tout: elle dit elle-même, dans ses mémoires, qu'elle avoit 18 ans en 1772.*) Si on l'en croit, elle fut une des femmes les plus jolies et sur-tout les plus

agréables qui ayent existé; si on consulte au contraire ses portraits, elle ne fut rien moins que belle; mais d'après les personnes qui l'ont connue, elle étoit grande, d'une taille élégante, avoit une physionomie très-spirituelle, de grands yeux noirs pleins de cette expression qui fait oublier l'irrégularité des traits, et ces formes toujours séduisantes pour les hommes. Il en est de son esprit comme de sa personne : rien, selon elle, n'auroit été au-dessus de ses forces; et on est fâché de voir une femme, qui avoit de l'esprit et des moyens, se rendre ridicule en écrivant de la meilleure foi du monde, que si elle eût vécu, elle auroit voulu et auroit pu devenir le Tacite de la France. Son style souvent agréable, quelquefois rapide et pittoresque, mais presque toujours incorrect et parfois lâche et trivial, prend de la grâce et de la chaleur dès qu'elle parle des passions et sur-tout de l'amour. Ses aveux prouvent que le coeur, l'imagination et le physique l'entraînèrent, dès son enfance, de la manière la plus impérieuse, vers ce dernier penchant, que les circonstances de sa jeunesse et les occupations qu'elle se créa ensuite contribuèrent seules à tempérer. Elle assure dans ses Mémoires qu'elle forma le projet de se tuer au moment d'un de ses interrogatoires publics; mais qu'ensuite elle changea d'avis, parce que, dit-elle, elle ne vit plus que cela pût faire une impression utile. Elle annonça avant sa mort que son mari ne lui survivroit pas, qu'il se tueroit en apprenant son supplice; et l'événement justifia sa prédiction.

ROLIN, curé de Verton, député du clergé du Baill. de Montreuil-sur-Mer aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

ROLLAND, curé du Caire, député du clergé de la Sénéch. de Forcalquier aux Etats-Génér. Le 3 janv. 1791 il prêta le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics.

ROLLAND, président du trib. de Faulquemont, député du dép. de la Mozelle à la Législat. Il devint par la suite commiss. près le trib. correctionnel de Metz, et fut nommé en 1798 député de la Mozelle au Cons. des 500.

ROLLAND (*Barth.-Gabr.*), président au parlement de Paris, âgé de 64 ans, né et dom. dans cette ville, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre la liberté du peuple, en prenant part aux arrêtés du parlement de Toulouse des 25 et 27 sept. 1790.

ROLLAND, conseiller au par-

lement de Guienne, âgé de 70 ans, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort, comme contre-révol., le 1er. therm. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

ROLLAT (*Yves-Louis*), noble, président du district de Gannat, âgé de 59 ans, né à Aureuil, dép. de l'Allier, dom. à St. Jean-de-Vannes, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort le 27 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant dit qu'il se faisoit honneur d'être aristocrate, qu'il vendroit volontiers son bien pour envoyer de l'argent aux émigrés, et ne voulant pas qu'on l'appelât citoyen; parce que ce nom ne convenoit qu'à son chien.

ROLLAT, fils, (*Jean*), âgé de 42 ans, né à Aureuil, dom. à Ecuriolles, dép. de l'Allier, cond. à mort le 27 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant refusé de porter la cocarde tricolore, ne voulant en orner que son cheval ou son chien, et faisant passer du numéraire aux émigrés. etc.

ROLLAT (*Claude*), noble, âgé de 24 ans, né et dom. à Vernay, dép. de l'Allier, cond. à mort comme contre-révol., le 11 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

ROLLAT (*Sébastien*), noble, âgé de 52 ans, né à Bruyère, dép. de l'Allier, dom. à Paris, cond. à mort le 29 germ. an 2, par le trib. de Paris, comme contre-révol., ayant fait parti d'un rassemblement chez Billens et Charras.

ROLLAT, fils (*René*), offic. de Colonel-général dragon, âgé de 32 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 29 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant fait parti d'un rassemblement chez Billens et Charras, et comme émigré.

ROLLET DAVAUX (*Jacq. Amable-Gilbert*), président au cidevant présidial de Riom, né et dom. à Riom, âgé de 68 ans, cond. à mort, comme conspir., le 24 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

ROLLIN, professeur de législation à l'école centrale du dép. de la Loire-Infér., député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

ROMÉ (*Guil.-Jérôme*), noble et capit. d'infanterie, âgé de 46 ans, né à Fécamp, dép. de la Seine-Infér., dom. à Paris, cond. à mort, le 28 flor. an 2, par le trib. révol., comme conspir., s'étant trouvé aux Tuileries à la journée des poignards.

ROMÉ (*Albert-Marie*), général de brigade au service de la Rép., noble, âgé de 63 ans, né à Vernouttes, dom. à Paris, cond. à mort, le 25 brum. an 2, comme convaincu d'avoir voulu livrer aux Vendéens la ville de Blois.

Un autre Romé fut nommé en

1795 consul général de France en Espagne.

ROMME (*Gilbert*), cultivateur à Gimeaux et ancien professeur de mathématiques et de physique, député du dép. du Puy-de-Dôme à la Législ. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Pendant ces deux sessions il se montra constamment Jacobin forcené, et n'omit aucune occasion de défendre et de propager les principes terroristes. Mercier (toujours noble dans son style) le nomme, dans son NOUVEAU PARIS, le *mulet d'Auvergne;* expression qui du reste peint à-la-fois ses formes et son caractère. Le 19 mai 1792 il dénonça le juge de paix Larivière, qui avoit lancé un mandat d'amener contre Bazire, Merlin et Chabot, pour l'affaire du comité *autrichien*. Le 16 mars 1793 il fit décréter la suppression de la maison de St. Cyr; en avril il fut envoyé, avec Prieur de la Côte-d'Or, à l'armée de Cherbourg, pour surveiller les Girondins; et cette faction le fit même arrêter en juin et enfermer à Caen, comme otage des députés décrétés le 2 du-même mois; mais son parti triomphant lui rendit au bout de 2 mois la liberté. En sept. il présenta le nouveau calendrier, qui fut adopté à la place du calendrier romain; et en nov. il présida la Convent. Après la chute de la Montagne il dissimula quelque temps ses principes sanguinaires; mais il ne put s'empêcher de les trahir dans l'affaire de Carrier. Ayant été nommé, en nov. 1794, un des 22 membres chargés d'examiner la conduite de cet homme atroce, il pencha en sa faveur, essaya de pallier ses crimes dans le rapport qu'il en fit à la Conv.; et ses deux collégues Pierret et Baudin l'accusèrent même de se conduire lâchement dans cette affaire, et d'avoir toujours contrarié l'avis des autres membres de la commission. A la fin du même mois il fut envoyé en mission dans les ports de Normandie pour des opérations relatives aux marchandises étrangères, qui y avoient été confisquées, et qui s'y trouvoient enmagasinées. De retour dans la capitale, il se livra plus que jamais à la cause des Jacobins; et le 1er. prairial an 3 (20 mai 1795), lorsque ces factieux se portèrent à la salle de la Conv., il se montra un de leurs chefs les plus ardens, et demanda à grands cris le retour au régime de la Terreur; mais cette faction ayant eu le dessous, il fut décrété d'arrestation dans la même séance, et le lendemain d'accusation. Le 18 juin un conseil milit. le cond. à mort, comme l'un des chefs de l'insurrection du 1er. prair. comme ayant demandé la liberté de tous les partisans de Ro-

bespierre arrêtés depuis le 9 thermidor, et le renouvellement de tous les comités au gré des factieux; comme ayant provoqué des visites domiciliaires et une liste de proscription contre les députés fidelles à la Convent., etc., etc. A l'instant où on lui lut son jugement il se poignarda, et on le crut mort; ce qui fut cause qu'on ne le conduisit point à l'échafaud; mais ses amis l'ayant transporté dans une retraite, leurs soins le rappelèrent à la vie, et il se rendit ensuite secrétement en Russie, où il avoit passé autrefois plusieurs années; il y fut accueilli par un jeune Cte. Stroganoff, dont il avoit fait l'éducation, et il y vécut ignoré et inconnu à tout le monde. Mais la nouvelle de la rév. du 4 sept. (18 fructidor) 1797, le rappela pour ainsi dire à la vie; il quitta aussitôt sa retraite, et osa même retourner en France. Il est natif de Recoin, dép. du Puy-de-Dôme, et il avoit 45 ans lorsque le conseil milit. le cond. à mort.

ROMOEUF. Deux jeunes gens de ce nom, d'une classe subalterne, s'attachèrent à la Fayette lorsqu'il devint général de la Garde-nationale parisienne, et il en fit ses aides-de-camp. Ce fut un d'eux (Antoine) qu'il chargea en juin 1791 de courir après Louis XVI et de le faire arrêter, lorsque ce prince s'échappa de la capitale. Ayant accompagné leur général à l'armée du centre, ils y furent faits capitaines de dragons, et désertèrent ensuite avec lui.

RONSIN (*Charles-Philippe*), poëte dramatique très-obscur. Né avec des passions vives, il se livra d'abord à la littérature, mais ses productions médiocres (il travailla sur-tout pour les Boulevards) le laissèrent languir dans l'obscurité. Pendant les deux premières années de la rév. il se borna à assister aux séances des Jacobins, ensuite des Cordeliers, et à composer de mauvais drames révolutionnaires. Enfin, en 1791 il commença à se flatter de pouvoir jouer un rôle dans les scènes qui se préparoient, et se lia avec Danton, Marat et autres coryphées du parti populaire. Après le 10 août 1792 il fut nommé commissaire ordonnateur à l'armée des Pays-Bas, ensuite adjoint du ministre de la guerre, et enfin (*avec Vincent*) général de l'armée révolutionnaire. Meaux, où il présida en quelque sorte au massacre des prisons le 4 sept.; Lyon, d'où il écrivit aux Cordeliers „qu'on alloit employer des moyens prompts pour se débarrasser en masse des contre-révol., et que le Rhône, teint de leur sang, iroit annoncer aux Fédéralistes du Midi leur destruction;“ tous les lieux enfin où il se porta, devinrent successivement

le théâtre de ses cruautés. Employé aussi contre la Vendée, il y exerça la plus horrible tyrannie; et dépourvu de talens milit., il fit la guerre en bourreau, et fut cause de plusieurs déroutes des républ., notamment à Coron, où il commandoit l'avant-garde de Santerre. On prétend que Cromwel est le modèle qu'il s'étoit proposé; mais pendant qu'il songeoit aux moyens de satisfaire son ambition en élevant la faction de la Commune *dite* des Hébertistes, dont il étoit membre, au dessus de la Conv. elle même, le comité de Salut-public le fit arrêter (en décem. 1793) avec son ami Vincent. Après 40 jours de détention il fut relâché, et s'occupa aussitôt, de concert avec ses amis, à tirer une vengeance éclatante de ses persécuteurs; mais Robespierre et les Dantonistes veilloient à-la-fois sur les menées de la Commune (*voy.* PACHE, CHAUMETTE *ou* HÉBERT); et le 14 mars 1794 Ronsin fut arrêté de nouveau, traduit devant le trib. révol., et cond. à mort le 4 germ. an 2. (24 mars), comme conspirateur, et comme ayant voulu donner un tyran à l'état. Il mourut avec autant de fermeté qu'il en avoit montré pendant son procès. Il étoit âgé de 42 ans, et né à Soissons. Un aveu que nous ne saurions passer sous silence, est celui qu'il fit un jour à quelqu'un qui lui portoit des plaintes contre les soldats et l'état-major de son armée révol., qui tyrannisoit, pilloit, violoit, massacroit: „Que voulez-vous que j'y fasse, répondit-il? Je sais comme vous que c'est un ramas de brigands; mais il me faut de ces coquins-là pour mon armée: trouvez-moi des honnêtes gens qui veuillent faire ce métier!"

RONZIER, cultivateur à Flageac, député du dép. de la Haute-Loire à la Législat.

ROSA (*Filipo d'alla*), ministre du Duc de Parme. Ce fut lui qui, de concert avec le Cte. de Pallavicini, conclut le 9 mai 1796, au nom de son maître, une suspension d'armes avec Buonaparte, sous la médiation de l'Espagne.

ROSE, *femme* MONTARLY (*J. Gabr.*), noble, âgée de 51 ans, née à Damartin, dom. à Langres, cond. à mort, le 24 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., déclamant contre la liberté du peuple, cherchant à le décourager en exaltant les forces et les succès des ennemis étrangers, et provoquant la dissolution de la représentation nationale.

ROSEMBERG (*le Cte. de*), fils du prince de Rosemberg, ministre et grand chambellan de l'empereur. Il servit en 1796 en qualité de colonel, et fut élevé en sept. au grade de quartier-maître-général, pour s'être distingué à la ba-

taille de Wurtzbourg, où il fut fait prisonnier par l'ennemi pendant une partie de l'affaire. Il se signala de nouveau le 27 oct. près de Planich et Bibelsheim, y montra beaucoup de bravoure et d'intelligence, et se trouvoit encore employé en 1800.

ROSENSTEIN (*Wils*), auteur suédois, connu par un ouvrage estimé sur les préjugés. Gustave III le donna pour précepteur à son fils, et il resta près de son pupile après l'assassinat de ce monarque. Il étoit en même-temps conseiller de chancellerie. En 1794 le Duc régent voulut l'éloigner du jeune roi; mais il s'étoit dès-lors tellement acquis l'amitié et la confiance de son élève, que ce prince opposa à son oncle la résistance la plus ferme et la plus constante. Cet homme, regardé comme un esprit juste et profond, fut en nov. 1796 nommé conseiller du roi, et dès-lors on le regarda comme devant avoir une grande influence sur les affaires.

ROSSEL, *femme de* ROSSET-CERY, offic. de marine (*Marie-Anne-Catherine*), âgée de 44 ans, née à Rochefort, dom. à Sens, cond. à mort le 21 flor. an 2, comme conspir., ayant entretenu correspondance avec son mari émigré.

ROSSÉE DE BELLEFORT, député du Haut-Rhin au Cons. des Anciens en 1795. Il s'y attacha au parti directorial, en sortit en mai 1799, et fut nommé en déc. membre du Corps-Législ.

ROSSET, député du Mont-Blanc au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5.)

ROSSET DE FLEURY (*M. Max.-Hercule*), noble, âgé de 23 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la faction de l'étranger, du soulèvement des prisons, et de l'assassinat de Collot-d'Herbois; il fut conduit à l'échafaud couvert d'une chemise rouge.

ROSSET (*Ctesse. de*). *Voyez* LHERMITE.

ROSSIGNAC (*Vincent*), noble, prêtre et offic. public, âgé de 32 ans, né à Boussac, dép. de la Haute-Vienne, dom. à Lusignac-Durand, dép. de la Charente, cond. à mort comme fanatique, le 25 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

ROSSIGNOL, garçon orfèvre à Paris, puis génér. répub. Cet homme, né avec l'ame d'un tigre, fut un des héros de la Bastille, un des chefs de meutes dans toutes les insurrections jacobines, et l'un des massacreurs de sept. 1792, dans les prisons de Paris. Ce fut aussi lui qui réitéra le signal du meurtre

de Mandat sur les marches de l'hôtel de ville, à l'instant où il vit qu'on alloit l'épargner. (*voy.* MANDAT). En 1793 il fut fait lieutenant colonel d'une division de gendarmerie, et bientôt employé contre les Vendéens; mais le général Biron, qui commandoit en chef cette armée, le fit incarcérer à Niort, dans le courant de juin, pour concussions et atrocités commises dans le pays où il servoit. Ses amis obtinrent son élargissement, et il reprit le commandement d'une division, connue sous le nom d'armée des Côtes de la Rochelle. Dans le courant d'août il remporta quelques légers avantages sur les royalistes, et à la fin du même mois les commiss. de la Conv. le destituèrent, comme coupable de pillages inouïs et pour s'être livré à la plus dégoûtante crapule. Peu de jours après le ministre Bourbotte le fit réintégrer dans ses fonctions; il alla aussitôt en remercier lui-même l'Assemblée; et à la fin de sept. il obtint le commandement en chef de l'armée des Côtes de Brest. Ce fut alors qu'il se permit, plus que jamais, des cruautés de tout genre, et entre autres, qu'il fit mettre à l'ordre qu'il payeroit 10 livres par paire d'oreilles de Chouans qu'on lui apporteroit. Danican assure, dans ses mémoires, avoir vu solder ces comptes. Au reste il se faisoit gloire de sa barbarie, et on l'entendit un jour dire dans un souper à Saumur: *Regardez ce bras; eh bien, il a égorgé 63 prêtres aux Carmes de Paris.* Une autrefois, adressant ses instructions à Grignon, il lui dit: *Ah-ça, général de brigade, te v'là prêt à passer la Loire; tue tout ce que tu rencontreras; c'est comme ça qu'on fait une révolution.* Nous pourrions citer encore mille traits ou propos pareils; ceux-ci suffisent pour le peindre. Dénoncé plusieurs fois, les Jacobins le soutinrent toujours avec constance; mais ses talens ne répondant point à sa cruauté, il avança peu la guerre de la Vendée; et quelques massacres particuliers, auxquels il donna le nom de victoires, ne balancèrent pas les échecs qu'il essuya à plusieurs reprises, entre autres à Martigné, où Larochejaquelin le battit complétement, le 11 sept. 1793. Il s'en vengea en portant le fer et la flamme par-tout où il pénétra. Enfin à la suite de l'insurrection jacobine du 12 germ. an 3 (1er. av. 1795) à laquelle on le soupçonna d'avoir part, il fut décrété d'arrestation, et en mis d'accusation, comme coupable de mesures forcenées, de pillages, de profanations d'églises, de vols et de la crapule la plus dégoûtante, pendant son commandement en Bretagne. Relâché après l'insurrection des Sections en ven-

démiaire an 4 (oct. 1795). il se jeta en 1796 dans la faction de Drouet et Babœuf, et fut arrêté dans la nuit du 11 au 12 mai, dans le lieu où se rassembloient les conjurés. Dans ses dépositions, Grisel le désigna comme le plus sanguinaire de ces hommes de sang. *Je ne veux point*, leur avoit-il dit dans leur comité, *je ne veux pas me mêler de votre insurrection, si les têtes ne tombent comme la grêle, si le pavé n'est rougi de sang; et si enfin nous n'imprimons une terreur qui fasse frémir l'univers entier.* Echappé à l'échafaud, il figura en sept. 1797 (18 fruct. an 5) dans l'état-major d'Augereau, chargé alors d'arrêter Pichegru et tous les membres honnêtes des deux Conseils; et en 1799 on le comptoit encore au nombre des Jacobins de la capitale.

ROSSY *(Camille)*, noble corse maréchal-de-camp au service du roi de France. Ayant, dès le commencement de la rév., suivi le parti populaire, il fut, en 1791, nommé commandant des troupes de ligne en garnison dans l'île de Corse, et peu après élevé au grade de lieutenant-général. En 1792 il fut employé à l'armée des Alpes, et en sept. il commanda à Montmélian; mais devenu suspect aux Jacobins, il fut cond. à mort, le 8 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir été un des généraux perfides. Il étoit âgé de 65 ans et né à Ajaccio.

ROSSY *(Hiacinthe)*, chef de brigade au 4e. régt. de chasseurs à cheval, âgé de 50 ans, né et dom. à Ajaccio en Corse, cond. à mort le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où il étoit détenu.

ROSTAING *(le Mis. de)*, maréchal-de-camp au serv. de France, chevalier de St. Louis et de Cincinnatus, grand-bailli de Forez, député du tiers-état de ce Baillage aux Etats-Génér. Il demeura constamment attaché au Côté-gauche pendant toute la session; et voici ce qui l'entraîna, en grande partie, dans le parti popul. Au moment où tous les vœux de son ordre, qu'il présidoit, alloient, aux ass. bailliagères, se réunir en sa faveur, on vint lui annoncer sa nomination par la chambre du tiers; flatté de ce choix, et celui de la noblesse n'étant pas encore achevé, il accepta, et de cet instant se crut obligé à voter dans le sens de l'ordre qui l'avoit élu.

Il y eut un chef vendéen du même nom.

ROSTAING *(Mdme. de)*. *Voy.* MOREAU.

ROSTAN *(Jos-Marie-Honoré)*, noble et négociant, dom. à Marseille, cond. à mort, le 27 germ.

an 2, par le trib. crim. du dép., comme fédéraliste.

ROTUNDO, italien de nation. Il fut un des étrangers qui accoururent en France au moment de la rév., et que l'on vit figurer à la tête de tous les attroupemens. Il se distingua sur-tout le 17 juill. 1791, jour de l'insurrection du Champ de Mars, et le comité des recherches le fit même arrêter aussitôt; mais il fut remis en liberté au moment de l'acceptation de la constitution par le roi. De nouveaux crimes signalèrent bientôt son civisme; et ce fut lui qui, lorsque la famille royale eut été enfermée au Temple, concourut à l'assassinat de Mde. la princesse de Lamballe, et présenta ensuite sa tête sous les fenêtres de la Reine, en lui annonçant que le même sort l'attendoit. Etant allé en Angleterre quelque temps après, il se vanta lui-même à une table publique de cet assassinat. En 1793 il se rendit à Genève, où il eut une querelle très-vive avec un Irlandois, pour avoir dit qu'il espéroit que le roi d'Angleterre seroit bientôt traité comme celui de France. Enfin la potence mit un terme à ses crimes, et ayant été convaincu de vol et de meurtre, il fut exécuté en Piémont au commencement de 1794.

ROUAULT, député du dép. du Morbihan à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre la tyrannie de la Montagne, il fut un des 73 députés incarcérés sous Robespierre, et innocentés après sa chute. Il passa ensuite au Conseil des 500, et en sortit en mai 1797.

ROUBAUD, médecin et adminis. du district de Grasse, député du Var à la Législat., et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI.

ROUBAUD, médecin à Trouvés, district de St. Maximin, député du dép. du Var à la Législat.

ROUCH, député de l'Hérault au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructidor).

ROUCHER (*J. A.*), homme de lettres, âgé de 48 ans, né à Montpellier, dom. à Paris, cond. à mort le 9 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où il étoit détenu. Il s'étoit fait connoître avant la rév. par un poëme intitulé *Les mois*, et par quelques poësies fugitives. Pendant sa captivité il entretint une correspondance très-suivie avec sa fille, et leurs lettres furent imprimées quelque-temps après sa mort. On voit que c'est l'ouvrage d'un poëte et d'une femme bel esprit. Le jour où on

lui signifia son jugement, il envoya son portrait à sa femme et à sa fille avec les quatre vers suivans :

„Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,
„Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
„Lorsqu'un savant crayon dessinoit cette image
„On dressoit l'échafaud et je pensois à vous."

ROUCHETTE (*Jean-Franç.-Marie*), conseiller au parlement de Paris, âgé de 27 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol., comme complice d'un complot contre la liberté du peuple, en prenant part aux arrêtés et protestations du parlement de Toulouse des 25 et 27 sept. 1790.

ROUCHON, député du dép. de l'Ardèche au Conseil des 500 en sept. 1795. Le 20 oct. 1796 il prononça un discours plein de force et de raisonnement contre la célèbre loi du 3 brum., qui excluoit, dans différens cas, du corps législ., et parla de la manière la plus forte en faveur des principes de la modération.

ROUDONNEAU, imprimeur-libraire qui publia à Paris une collection des lois rendues par les différentes législatures depuis 1789 jusqu'à la fin de l'an 4 de la Rép. françoise. Ce répertoire forme 6 volumes in-4°.

L'Assemblée Nationale ou Constituante - - - - -	2557
la Législature - - - - -	1712
la Convention - - - - -	11,220
les Conseils - - - - - -	1193
en y ajoutant environ - -	4000
arrêtés pris par les comités de gouvernement et exécutés comme lois, cela donne un total de plus de	20,000
actes législatifs.	

ROUÈDE, homme de loi, adminis. du dép. et juge de paix à St. Gaudens, député de la Haute-Garonne à la Législat.

ROUGEMONT, député du Mont-Terrible à la Conv. Il n'y prit séance, ainsi que les autres députés des dép. réunis, qu'après le procès de Louis XVI.

ROUGEOT (*Claude-Franç.*), fermier-général, né à Lyon, dom. à Paris, âgé de 68 ans, cond. à mort, le 19 flor. an 2, par le trib. révol., comme complice d'un complot contre la souveraineté du peuple françois, notamment *en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens.*

ROUGET (*la citoyenne Claude*), jeune fille qui fit deux campagnes, avec distinction, dans les armées de la Rép., en qualité de volontaire national. En déc. 1793 on lui accorda une pension de 500 livres, avec ordre de retourner chez elle.

ROUGET, de Lille offic. d'artil. et homme de lettres. C'est lui qui composa le célèbre hymne des

Marseillois et qui en fit la musique. Ce chant patriotique ne le sauva pas de la fureur des Terroristes, et il fut incarcéré pendant 6 mois, sous le règne de Robespierre, dont la mort seule conserva ses jours.

ROUGIER DE LA BERGERIE, membre de la société d'agriculture de Paris, représentant de la commune de 1789, et président du district de St. Fargeau. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de l'Yonne à la Législat., et il y professa les principes les plus exagérés. Le 22 oct. 1791, au moment où on agita la question relative à l'émigration, il présenta un projet de décret tendant à déclarer déchus de leurs droits à la couronne les princes françois qui refuseroient de rentrer sous un délai fixe; à faire faire le procès à tous les citoyens fonctionnaires publics qui avoient quitté leurs postes; et à priver du droit de citoyen tout individu qui auroit déclaré vouloir changer de domicile. Le 28 mars 1792 il dénonça M. de Castellanne, évêque de Mende, comme auteur des troubles du dép. de la Lozère; et le 13 mai il proposa d'exiger un nouveau serment des prêtres insermentés, et de les incarcérer en cas de refus.

ROUGIER-DAUTERIVE (*Jean*), ancien capit. d'infanterie, âgé de 50 ans, né et dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort, comme contre-révol., le 11 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

ROUHAUD, député de la Charente au Cons. des Anciens en sept. 1795.

ROUJOUX, commissaire du roi près du trib. du district de Landernau, député du dép. du Finisterre à la Législat. Le 21 oct. 1791 il prit la parole sur la question relative aux prêtres insermentés, se déclara en faveur de la tolérance, et demanda qu'il fût fait une adresse au peuple pour le ramener à ce sentiment. Le 25 du même mois il parla sur l'émigration; et après avoir prouvé qu'il étoit impossible d'accorder une loi générale contre les émigrés avec les principes de liberté, il proposa de ne prononcer que contre MONSIEUR, comme héritier de la couronne, et contre les fonctionnaires publics qui avoient abandonné leur poste. En 1798 le dép. du Finisterre le nomma au Cons. des Anciens, et il devint en déc. 1799 membre du Tribunat.

ROULHAC (*de*), lieutenant-général de la Sénéch. de Limoges et maire de cette ville, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

ROULLY, offic. de chasseurs au service de la Rép. franç. et aide-

de-camp du général Lefèvre. Ce jeune homme plein de talens, se distingua à plusieurs reprises en 1795 et 96 à l'armée de Sambre et Meuse, notamment au passage du Rhin en sept. 1795, et à celui de la Sieg le 1er. juin 1796. Le général en chef Jourdan sollicita alors son avancement près du Directoire, en assurant que son mérite, son zèle et sa valeur ne pouvoient être comparés qu'à sa modestie et aux excellentes qualités de son cœur. Il fut tué le 14 juil. en allant à l'ennemi à la tête d'une colonne, après le passage de la Lahn.

ROUME DE ST. LAURENT (*Philippe-Rose*), l'un des commissaires pacificateurs envoyés en 1791 par le roi à St. Domingue, pour rétablir le calme dans cette colonie. (*Voy. au sujet de cette mission l'article* MIRBECK.) Au commencement de 1796 le Directoire de France le chargea d'aller prendre possession de la partie espagnole de St. Domingue, cédée à la France par le traité de Bâle. Il s'embarqua en conséquence à Cadix, et arriva en avril au lieu de sa destination; mais ayant été accusé ensuite de s'être mal conduit dans cette île, le Directoire le déclara démis de ses fonctions le 3 juin 1797, et lui fit enjoindre de venir rendre compte de sa mission. S'étant justifié, il continua à être employé dans cette colonie, et s'y trouvoit encore en 1799 en qualité de commis. civil, lorsque la guerre y éclata entre Rigault et Toussaint-Louverture. — *Voy. les articles de ces deux généraux.*

ROUMILLON (*Jeanne-Marie*), noble et religieuse, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort, comme contre-révol., le 24 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

ROUMILLON (*Sylvie-Agnès*), religieuse, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort, comme contre-révol., le 22 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

ROUSSEAU, juge au trib. du Château-du-Loir, ex-président du dép. de la Sarthe, député de ce dép. à la Législat.

ROUSSEAU (*Jean*), député-suppléant de Paris à la Conv. Nat., où il fut appelé après le procès de Louis XVI. Ayant passé au Cons. des Anciens, il en sortit en 1798, y fut aussitôt réélu, se montra favorable en nov. 1799 à la rév. de St. Cloud, devint en conséquence membre de la comm. intermédiaire de ce Cons., et en déc. du Sénat-conservateur. On le peint en général comme un homme instruit, modéré et pourvu d'une certaine éloquence.

Un ROUSSEAU-D'ETELONNE, du dép. des Ardennes, et ancien ban-

quier à Paris, fut nommé en déc. 1799 membre du Corps-législ.

ROUSSEL (*J. B. J.*), curé de Blarenghem, député du clergé du Baill. de Bailleul aux Etats-Génér. Le 3 janv. 1791 il prêta, à la tribune de l'Ass. Nat., le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics, et signa cependant la protestation du 12 sept. même année, contre les innovations faites par l'Ass. en matière de religion.

ROUSSEL, député du dép. de la Meuse à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. Le 27 déc. 1792 il avoit déjà prononcé un discours, dans lequel il s'étoit efforcé de prouver que la Conv. n'avoit pas le droit de juger ce prince, et qu'on ne pouvoit prendre contre lui que les mesures de sureté, qu'exigeoit l'intérêt de l'état.

ROUSSELET, avocat du roi au Baill. de Provins, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

ROUSSELIN, habitant de Paris, l'un des membres influens du club des Jacobins, et long-temps membre du trib. révol. de cette ville. Ce fut lui qui, le 30 mai 1793, alla à la tête de la majorité des Sections intimer leurs ordres à la Conv., pour la proscription des Girondins. Ce jeune homme, âgé seulement alors de 20 ans, avoit de l'instruction et de l'éducation, et fut entraîné dans le parti révol. par Danton, dont il admiroit les formes et le caractère prononcés. En nov. il fut envoyé comme commiss. à Troyes, et demanda aussitôt au comité de Salut-public la faveur singulière de pouvoir y mettre la guillotine en permanence. Ses services ne purent cependant le garantir de l'animadversion de Robespierre, qui le fit chasser des Jacobins le 25 mai 1794, sous prétexte qu'il cherchoit à éloigner le peuple de ses représentans, et qu'il avoit voulu détourner le glaive de dessus la tête d'un scélérat, — Danton, le plus redoutable de ses rivaux. Arrêté aussitôt, il fut acquitté par le trib. révol., réincarcéré de nouveau deux jours après par ordre de Robespierre, et enfin délivré après le 9 therm. Employé ensuite par Bernadotte (*voy. ce nom*) dans le ministère de la guerre, il quitta sa place dès que son protecteur eut été renvoyé du ministère; et on le comptoit encore en 1799 parmi les Jacobins.

ROUSSELOT, curé de Thiénans, député du clergé du Baill. d'Amont aux Etats-Génér.

ROUSSIER, négociant, député du tiers-état de la Sénéch. de Marseille aux Etats-Génér.

ROUSSI, comtesse, dom. à Thionville, cond. à mort, le 24 brum.

brum. an 3, par le trib. crim. et révol. de Liége, comme ayant donné de faux assignats. Contumace.

ROUSSILLON, négociant à Toulouse, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. Il y travailla beaucoup dans les comités d'agriculture et de commerce, et ce fut lui entre autres qui, le 18 janv. 1791, fit rendre le décret qui supprima la compagnie du Sénégal, comme contraire aux principes d'égalité.

ROUSSILLON, habitant de Paris et l'un des Jacobins furieux de cette ville. Il fut successivement électeur et commissaire rédacteur de la section de Marseille: et c'est lui qui porta la parole, au nom de cette section, lorsqu'elle alla, le 8 fév. 1793, demander à la Conv. le rapport du décret qui ordonnoit de poursuivre les auteurs des massacres des premiers jours de sept. 1792. Parmi les raisonnemens qu'il employa pour appuyer cette pétition, on en remarqua un sur-tout, dans lequel il est impossible de décider si l'ineptie et l'audace l'emportent sur le mépris qu'il dut éprouver pour les législateurs auxquels il osa l'adresser. Ce qui prouve la légalité de ces meurtres, leur dit-il, c'est que ceux qui en ont été les victimes ne furent renfermés dans les prisons par des trib. contre-révolutionnaires, que pour pouvoir en sortir en masse, et se réunir aux chevaliers du poignard. Au reste sa pétition fut appuyée par Albitte, Bourbotte, Poultier, Châles, Bentabolle, Chabot, Lecointre, Jeanbon-St.-André, etc.; et les Jacobins l'emportèrent. En 1793 il devint juge du trib. révol., et à la séance du club des Cordeliers du 22 août, prenant la parole, après le féroce Julien, sur le procès de la reine, il s'écria d'un air de triomphe: Cette femme est devant notre tribunal; la guillotine sera son partage: j'en réponds! Pour en être plus sûr encore il fit déposer un de ses parens, comme témoin, contre cette princesse.

ROUVELET DE MILHAUD, commiss. près l'adminis. centrale du dép. de l'Aveyron, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

ROUVENAC. *Voy.* L'HUILLIER.

ROUVEROY (*le Baron de*), général autrichien. Il se distingua le 14 oct. 1792 près de Maubeuge, et contribua beaucoup, par sa bravoure et ses bonnes dispositions, au gain de cette affaire, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il n'étoit alors que lieutenant-colonel d'artillerie, et ayant été fait colonel, il se signala de nouveau à la fin de 1796 au siége de

la tête de pont d'Huningue. En fév. 1797 on l'éleva au grade de général-major. Il s'étoit déjà fait connoître dans la guerre contre les Turcs, et avoit dirigé le siége de Berbyr.

ROUX (*Jean-Pierre-Félix*), député-suppléant du dép. de l'Aveyron à la Conv. Nat., où il fut admis après le procès de Louis XVI. En mai 1795 il fut un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Joseph-Lebon; et il passa ensuite au Cons. des 500, d'où il sortit en 1798.

ROUX (VICTOR.), maire de Cassis, député-suppléant du dép. des Bouches-du-Rhône à la Législat. Dès le mois de nov. 1791 il fut appelé dans le sein de l'Ass., et travailla particulièrement dans le comité d'instruction publique.

ROUX-FAZILLAC, habitant d'Exideuil, chevalier de St. Louis et membre du dép. de la Dordogne, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il s'attacha au parti jacobin, et fit différens rapports à la Législat. et à la Conv. sur l'éducation et sur les postes. En avril 1793 il fut envoyé en mission dans les places de la frontière du Nord; et, toujours attaché à la faction montagnarde, il poursuivit les Girondins avec acharnement avant et après le 31 mai. Dans le courant d'août il fut un des commissaires chargés de faire exécuter la levée en masse. Le Jacobin Quinette l'employa par la suite dans le ministère de l'intérieur; mais il se retira lorsque ce dernier donna sa démission, et il fut de nouveau employé par le Directoire.

ROUX (*Louis*), député du dép. de la Haute-Marne à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut toujours assez attaché aux mesures révol., travailla beaucoup dans les comités, entre autres dans celui de constitution, et se porta même le défenseur du comité de Salut-public. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1797. Il étoit prêtre, aussi se signala-t-il par son zèle contre la religion, dans le dép. des Ardennes et notamment à Sedan où il fut envoyé en mission dans les premiers mois de 1794.

ROUX (*Jacques*), prêtre, officier municipal à Paris et Jacobin forcené. Cet homme, qui s'intituloit le prédicateur des sansculottes, fut un des commissaires de la commune chargés de la police du Temple pendant que Louis XVI et sa famille y furent renfermés. On ne sauroit peindre la cruauté avec laquelle il traita et insulta ses prisonniers: nous pourrions citer cent traits plus atroces les uns que les autres; nous nous contenterons de rapporter le sui-

vant. Le roi éprouvant un grand mal de dent, le pria de lui faire venir un dentiste: *Ce n'est pas la peine*, lui répondit Roux en faisant un geste qui indiquoit la guillotine; *dans peu vos dents seront réparées.* Et le roi ayant ajouté; *Monsieur, si vous éprouviez les douleurs que je ressens, vous me plaindriez.* — *Bah, bah!* reprit-il, *il faut s'accoutumer à tout.* Tout le monde se rappelle que ce fut encore lui qui, choisi pour conduire Louis XVI à l'échafaud, lui répondit au moment où ce prince le prioit de se charger d'une bague pour la reine: *Je ne suis chargé que de vous mener à la mort!* Le 25 fév. suivant, jour où tous les épiciers de Paris furent pillés par la populace, il applaudit aux excès de cette journée, se vanta d'être le Marat de la municipalité, et prêcha hautement le vol et le libertinage. La section des Piques lui retira sa confiance, et invita celle des Graveliers, dont il étoit membre, à censurer sa conduite. Il n'en parut pas moins le 26 juin à la barre de la Conv., où il prononça, au nom de cette section, un discours rempli des préceptes de la plus complète anarchie: mais il fut désavoué par les autres membres de la députation; Thuriot, Robespierre lui-même s'indignèrent de ses principes, et il fut chassé de la barre. Bientôt ses collègues l'accusèrent de friponnerie, et n'ayant pu prouver son innocence, il fut expulsé de la Commune le 9 sept. 1793. De nouvelles accusations le firent traduire le 15 janv. 1794 devant le trib. de police correctionnelle; mais les juges ayant déclaré que les délits dont il se trouvoit chargé passoient leur compétence, on le renvoya par devant le trib. révol. Au moment où il entendit prononcer cette décision il se frappa de cinq coups de couteau, et mourut dans les prisons de Bicêtre, où on le reporta.

ROUX (*Charles-Benoit*), curé d'Eiragues en Provence, nommé, le 3 mars 1791, évêque d'Aix, sur le refus de l'évêque légitime de prêter le serment constitutionnel. Son patriotisme ne le sauva pas de l'échafaud; car le 15 germ. an 2, le trib. crim. de son dép. le cond. à mort, comme contre-révol.

ROUX-PUIVERT (*V. C. F.*), noble, âgé de 31 ans, né à Toulouse, cond. à mort, le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

ROUX (LE). *Voy.* LEROUX.

ROUXEL DE BLANCHELANDE. *Voy.* BLANCHELANDE.

ROUYER, maire de Bezières, député du dép. de l'Hérault à la

Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. On le vit paroître souvent à la tribune pendant ces deux sessions, et presque toujours pour soutenir le parti exagéré. Il sollicita particulièrement des mesures de rigueur contre les prêtres, et prêcha, à tout propos, l'insurrection dans les corps militaires. Le 26 janv. et le 7 fév. 1791 il profita d'une pétition des Gardes-françoises qui venoient, pour la vingtième fois, solliciter des récompenses, pour s'être insurgés, et quelque temps après d'une discussion sur la garde constitutionnelle du roi, pour dénoncer M. de Brissac et les ministres. Le 10 fév. il fit décréter la suppression du mot *Sire*, qu'on mettoit toujours à la tête des lettres adressées au roi. Dans le courant de mars il fut nommé membre du comité de marine; et le 1er. il renouvela avec un acharnement incroyable les dénonciations faites contre M. de Lessart, et provoqua sa destitution. Le 13 mai il proposa un projet de loi contre les prêtres insermentés, et le 29 juil. il obtint que les ecclésiastiques seroient tenus à faire eux-mêmes le service de la garde nationale, assurant que s'ils formoient une classe à part, c'étoit certainement la dernière de toutes. Le 1er. août il fournit un moyen de lever en huit jours 100,000 hommes d'infanterie et 12,000 de cavalerie. Pour l'infanterie, dit-il, rien de plus aisé. Il y a 400,000 gardes nationaux non mariés, c'est un quart à faire marcher; pour la cavalerie, il y a 1470 relais de poste, il n'y a qu'à y prendre 12,000 bidets, c'est 8 bidets par relais. Ce plaisant projet fut renvoyé aux comités. En août il fut envoyé en mission près des armées du Midi, pour y annoncer la déchéance du roi; et il se rendit également par la suite à Lyon, puis à Toulon, d'où il envoya différens rapports au comité de Salut-public. Malgré son zèle patriotique et l'ardeur avec laquelle il vota la mort de Louis XVI, il finit par déplaire aux Montagnards, fut compris, comme Girondin, dans le décret d'arrestation du 2 juin 1792, et ensuite mis hors de la loi le 28 juil.; mais ayant échappé à toutes les recherches, il réclama sa réinstallation en déc. 1794, et l'obtint enfin le 11 avril 1794. Dès-lors on le vit paroître souvent à la tribune, pour déclamer contre les prêtres réfractaires, et en même-temps pour faire supprimer quelques lois, reste du Terrorisme. Devenu membre du Cons. des 500, il continua à y prendre la parole à chaque instant. En 1796 il parla entre autres contre les parens d'émigrés,

qu'il peignit comme auteurs de l'avilissement des assignats; en faveur des armées qui avoient, dit-il, sauvé l'honneur du nom françois, en réparant les crimes de l'intérieur; enfin sur l'organisation de la marine et l'administration des postes. En janv. 1797 il fit un long rapport sur l'état de la gendarmerie nationale, accusa le Directoire de se permettre des destitutions tellement arbitraires qu'un roi n'auroit pas osé les prononcer, et proposa des mesures sur cet objet. En mars il présenta un autre rapport, sur la solde des troupes, au nom d'une commission spéciale, et sortit le 20 mai du Conseil.

ROUYER, avocat à Moulins en Bourbonnois, l'un des agens de la Terreur dans cette ville, et membre du comité révol. qui y fut organisé par Fouché de Nantes, et ensuite dirigé par Forestier. Les scélérats qui formèrent ce comité étant trop obscurs et trop vils, pour nous en occuper séparément, nous nous contenterons d'indiquer ceux qui y figurèrent avec Rouyer, qui vexèrent, incarcérèrent, dépouillèrent leurs concitoyens, puis les envoyèrent en foule à l'échafaud à Paris et Lyon. Rouyer, expulsé du barreau pour inconduite, étoit le plus fin et par conséquent le plus dangereux de ces scélérats; mais le plus actif et le plus influent étoit Delan, médecin, anciennement aumôné par le parlement, et qui avoit chassé sa mère de chez lui et envahi la fortune de sa sœur. Secondés par quelques hommes ruinés, par quatre prêtres et par un comédien, ils exercèrent bientôt le plus horrible brigandage dans cette commune; et pour donner une idée de leurs principes et de leur conduite, nous nous contenterons de citer quelques passages d'une lettre que ce comité écrivit à la com. de Lyon, en lui envoyant un convoi de victimes; et que Delan se chargea de porter lui-même, afin de hâter et d'assurer leur perte. „Fais-les donc participer, *mandoit-il*, fais-les participer à l'hon„neur de la grande fusillade, dont „la conception fait honneur à ton „imagination révol. Cette manière „de foudroyer les ennemis du „peuple, est infiniment plus digne „de sa toute-puissance, et con„vient mieux pour venger en „grand sa volonté outragée, que „le jeu mesquin et insuffisant de „la guillotine. Ce dernier instru„ment n'est bon que pour les petits „criminels. Ne te jette donc pas „dans le labyrinthe des formes, „pour juger nos brigands; prends „notre comité pour un jury nat., „qui a, sans aucun remords, la „conviction intime et morale de „leur scélératesse profonde.“

Cette demande eut en effet un plein succès, et d'autres victimes furent encore envoyées à Lyon et à Paris. — *Voy. aussi les articles* FOUCHÉ *et sur-tout* FORESTIER.

ROUZET, député du dép. de la Haute-Garonne à la Conv. Nat. Il s'y montra un des membres les plus favorables à Louis XVI, lors de son procès; pressa vivement l'Ass. de ne point juger ce prince, de renvoyer la décision de son sort aux ass. primaires; et l'on peut dire avec justice que son discours est un des meilleurs qui ayent été prononcés pour sauver ce monarque. Lors de l'appel nominal sur la peine à lui infliger, il vota pour sa réclusion provisoire, en déclarant qu'il ne se regardoit point comme juge. Il fut ensuite un des députés qui montrèrent le plus de courage contre Robespierre, lorsque le tyran commença à étendre sa cruauté jusque sur ses collègues; et ayant signé la protestation du 6 juin 1793, il fut un des 73 membres de la Conv. décrétés d'arrestation, et réintégrés en 1794 dans le sein de l'Ass. Il se déclara alors avec force contre les restes des Terroristes, défendit plusieurs fois les intérêts des parens des condamnés, travailla beaucoup dans le comité des finances, passa au Cons. des 500, et en sortit en 1798.

ROVÈRE (*Joseph-Stanislas de*), *marquis de* FONVIELLE, officier dans les gardes du Pape, puis député des Bouches-du-Rhône à la Conv. Nat. de France. De tous les intrigans que la rév. a mis en évidence, Rovère est un de ceux dont la vie est la plus romanesque. Il étoit fils d'un aubergiste très-riche, de Bonnieux dans le Comtat-Venaissin, nommé Rovère. Une éducation honnête et beaucoup d'adresse, lui fournirent les moyens de s'introduire dans les meilleures sociétés, où il se donna pour issu de l'ancienne famille de Rovère de St. Marc, éteinte depuis long-temps; et un nommé Pin, connu à Avignon par son habileté à forger des titres, lui composa une généalogie au moyen de laquelle il se trouva enté sur cette maison illustre, prit le titre de Mis. de Fonvielle, et obtint bientôt après la main d'une Melle. de Claret, riche héritière dont il dissipa ensuite la fortune. Quelques personnes prétendent que dans le principe de la rév. il suivit un instant le parti royaliste, et parut même au camp de Jalès; mais il l'abandonna bientôt, car on le vit dès 1791 figurer sous Patrix, puis sous Jourdan, à la tête de l'armée des brigands d'Avignon, et concourir à toutes les horreurs qui dévastèrent alors ce malheureux pays. Obligé de fuir pendant quelque temps, il repa-

rut avec plus d'audace que jamais, ainsi que ses complices, après l'amnistie du 8 nov. 1791, se mit sur les rangs, en sept. 1792, pour être député à la Conv., prouva aux électeurs, que choquoit son titre de *marquis*, qu'il étoit petit-fils d'un boucher, et fut en effet nommé par son département. Quand il eut pris séance à l'Ass., il continua à y intriguer de toutes ses forces, sans que ses moyens lui permissent néanmoins d'y jouer un rôle bien distingué. Dès le mois d'oct. il se fit envoyer en mission dans le dép. de l'Yonne; le 10 nov. il présenta au nom de différens comités un rapport sur la conduite du génér. Montesquiou, qui fut sur-le-champ décrété d'accusation; en janv. 1793 il vota la mort de Louis XVI; et envoyé ensuite *(en fév.)* à Lyon, avec Bazire et Legendre, il y prépara avec eux, *(voy. ces deux noms,)*, en favorisant les projets des anarchistes, les maux qui accablèrent ensuite cette malheureuse ville. Il étoit alors assez fortement attaché au parti Terroriste; et le 14 mai Barbaroux se plaignit de ce que Rovère, qui, dit-il, n'avoit jamais servi que dans la garde du Pape, vînt cependant d'être fait maréchal-de-camp. Le 31 du même mois il se vengea de cette attaque en se portant un des persécuteurs des Girondins; et on assure même qu'il se vanta d'avoir été l'un des organisateurs de cette journée, et d'avoir *poussé* nominativement *à la guillotine* ses deux collègues Mainville et Duprat. Non content de proscrire et de tyranniser, il songea aussi à s'enrichir; et on l'entendit à la fin de la même année se vanter lui-même d'avoir rétabli sa fortune au moyen de ses missions et de ses travaux dans le comité de Sureté-génér. (*) Soit adresse de sa part, soit qu'il craignît, comme tant d'autres, de devenir la victime de Robespierre, il se déclara contre lui en juillet (*thermidor*) 1794, dès qu'il le vit attaqué; et fut même, le 28, un des membres adjoints à Barras pour diriger la force armée contre ses partisans. Dès-lors on le vit se prononcer constamment contre les Jacobins. En nov, il fut élu secrétaire de la Conv., et en déc. il

(*) Par une erreur, dont nous ignorons la cause, plusieurs écrivains ont attribué à St. Just le propos que nous citons, ainsi que ce que nous avons rapporté plus haut sur la naissance, le nom même et les intrigues de Rovère avant la rév.; ce qui semble d'autant plus étrange que St. Just, né dans le dép. de la Nièrve, n'avoit aucun rapport avec le Comtat, et qu'il ne pouvoit s'être marié, avoir dissipé la fortune de sa femme, etc. etc., puisqu'il étoit encore étudiant et n'avoit que 20 ans au moment de la convocation des Etats-Génér.

présenta un rapport sur la nécessité de comprimer les Terroristes des départemens. En janv. 1795 il présida la Conv.; dans le courant de fév. il attira l'attention de l'Assemblée sur des troubles et des assassinats provoqués à Avignon par les Jacobins; le 3 mars il parla de nouveau contre cette secte, et après l'insurrection du 20 mai (1 gr. prair.) il les accusa encore d'avoir voulu, par cette secousse, sauver Collot, Billaud et Barrère. Cette guerre, qu'il paroissoit avoir déclarée aux Terroristes, finit par le rendre suspect à la faction qui n'ayant renversé Robespierre, que pour échapper à l'échafaud, n'en étoit pas moins demeurée ennemie du modérantisme: Tallien, Legendre et surtout Louvet l'accusèrent avec chaleur d'être vendu aux puissances étrangères, d'avoir cherché à les servir tantôt comme Terroriste, tantôt comme Modéré, tantôt à la Glacière d'Avignon, tantôt à la tête des sections de Paris; et le 15 oct. (24 vendém.) il fut décrété d'arrestation et les scélés mis sur ses papiers, comme complice des Royalistes de l'intérieur et l'un des chefs de l'insurrection du 4 oct. (13 vendém.). Cette mesure cependant n'eut aucune suite sérieuse; il n'en passa pas moins alors au Cons. des Anciens, où il continua à se prononcer pour le parti modéré, et devint en conséquence une des victimes du 4 sept. (18 fruct.) 1797. Il fut alors conduit à Cayenne et y mourut le 11 sept. 1798.

ROVÉRÉA, officier suisse au service de France. Retiré dans le canton de Berne après les événemens de 1792, il montra la plus grande énergie en 1798, (à la tête d'un corps nommé la *Légion fidelle*,) pour la défense de sa patrie contre les François. Obligé de la quitter ensuite, il publia en Allemagne une relation de ces mêmes événemens, dont il avoit été témoin et acteur; leva aussitôt un corps d'émigrés suisses, au service d'Autriche et soldé par l'Angleterre, et le céda à M. de Wattewill au commencement de 1800, c'est-à-dire à l'époque où il s'aperçut (à ce qu'il paroît), que ce corps n'alloit être employé à rien moins qu'à la restauration de son pays.

ROY, avocat à Angoulême, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. Il siégea constamment parmi les modérés; et ayant, le 13 nov. 1790, traité le côté gauche de *scélérats*, à propos d'une pétition incendiaire accueillie par la majorité, il fut envoyé pour trois jours à l'Abbaye. Il signa ensuite les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

ROY (LE). *Voy.* LEROY.

ROY, député du dép. de Seine et Oise à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution par le peuple. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en 1797.

ROYE, veuve du maréchal duc de BIRON, (*Françoise-Pauline*), âgée de 71 ans, née à Paris, dom. à Baure, près Amiens, cond. à mort, le 9 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

ROYER (*Honoré-Joseph*), conseiller d'état, abbé de Noe, député du clergé d'Arles aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791. Le 19 mess. an 2, le trib. révol. de Paris le cond. à mort, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu. Il étoit noble, âgé de 55 ans et né à Arles.

ROYER, curé de Chavannes, député-suppléant du clergé du Bail-d'Aval aux Etats-Génér. Il remplaça M. Bruet curé d'Arbois à l'Ass. Nat., suivit le parti révol., et amusa l'Ass. le 7 janv. 1791, en se plaignant à la tribune que la veille un prêtre avoit refusé de le confesser, parce qu'il avoit prêté le serment constitutionnel.

ROYER, député du dép. de l'Ain à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 5 juin 1793 contre les mesures révol., il fut un des 73 députés, mis en état d'arrestation sous Robespierre et innocentés après la chute du tyran. Il passa ensuite au Cons. des 500, et en sortit en 1798.

ROYER-CALLART, député de la Marne au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct.)

Un autre Royer, substitut de l'accusateur public Fouquier-Tinville, et digne de marcher sur ses traces, figuroit encore d'une manière très-active en 1799 parmi les Jacobins de Paris.

ROYÈRE (*de*), évêque de Castres, député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. Il donna sa démission après les événemens du 5 au 6 oct. 1789, et fut remplacé par M. Cavailhès.

ROYOU, *dit* GUERMEUR. *Voyez ce dernier nom.*

ROYOU (*l'Abbé*), professeur au collége de Louis-le-Grand. Au commencement de la rév. il rédigea un journal intitulé l'*Ami du roi*, et se fit remarquer autant par l'aisance et la pureté de son style, que par les sarcasmes qu'il sut répandre sur les chefs du parti popul. Sans se livrer à cette manière ampoulée et déclamatoire,

qui devint commune aux coryphées des deux partis, il sut couvrir de ridicule les travaux de l'Assemblée; et bientôt des dénonciations, ensuite des attroupemens furent dirigés contre lui. Il échappa au comité des recherches et aux gens payés pour assaillir sa maison; mais il mourut le 21 mai 1792. — *Voy. l'article* FRÉRON.

ROYS (*le Cte.* DES), grand sénéchal de Limoges, député de la nobl. du Haut-Limousin aux Etats-Génér.

ROZE, député du Mont-Blanc au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5).

ROZÉ, curé d'Emalville, député du clergé du Baill. de Caux aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

ROZÉ, curé d'Obersteinbrunn, député du clergé de Béfort aux Etats-Génér.

ROZIER, juge au trib. de cassation, député du dép. de Seine et Oise au Cons. des 500, en mars 1799.

RUALEM (*de*), abbé d'Ile-les-Villenoy, de St. Allyre etc. etc., chef du conseil et intendant des finances de Mdes. Adélaïde et Victoire de France, conseiller au parlement de Rouen, député du clergé du Baill. de Meaux aux Etats-Génér. Il fut un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

RUAMPS, cultivateur et adminis. du dép. de la Charente-Infér., député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En 1793 il fut membre du comité de Sureté-génér., se rendit en Alsace en qualité de commiss., y seconda les fureurs des autres proconsuls, et se montra en général, pendant toute la session, Terroriste zélé. Né avec un caractère extraordinairement violent, il ne prononça presque jamais de discours suivis, mais prit souvent la parole pour menacer de se brûler la cervelle ou de la brûler aux autres. C'est avec cet emportement qu'il s'opposa, en juin 1794, aux mesures présentées par les agens de Robespierre (notamment le 10 par Couthon sur les attributions du trib. révol.); et pendant le reste de la même année ainsi qu'en 1795, au modérantisme dont il étoit l'ennemi déclaré. Il prit aussi une part très-active aux mouvemens du 1er. av. (12 germ.) 1795, fut décrété alors d'arrestation, transféré au château de Ham, et ensuite amnistié.

RUAULT, curé d'Yvetot, nommé en sept. 1791 député-suppléant

du dép. de la Seine-Infér. à la Législat., où il ne prit point séance, et en sept. 1792 député à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix. En janv. 1793 il fut membre du comité de Sureté-générale; mais ayant signé ensuite la protestation du 6 juin contre les mesures révol., il fut un des 73 députés arrêtés sous Robespierre et innocentés après la chute du tyran. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

RUAULT, officier au service de France, devenu maréchal-de-camp au moment de la rév. Nommé commandant de Lille en 1792, ce fut lui qui défendit cette place contre le duc de Saxe-Teschen. (*Voy.* ANDRÉ.) Il servit ensuite sous Miranda au siége de Maestricht, et suivit Dumouriez au moment de sa fuite.

RUBAT, juge au trib. du district de Belley, député du dép. de l'Ain. à la Législ.

RUBAT, fils, juge au trib. de Mâcon, député de Saône et Loire à la Législat. Il devint par la suite commiss. près l'adminis. de son dép., et fut nommé en 1798 député au Cons. des Anciens.

RUBI (*le Marq. de*), gouverneur de l'Andalousie. Il commanda en 1794 l'armée de Biscaye contre les François, et se laissa battre de la manière la plus complète le 28 nov. en avant de Bergara: cette défaite entraîna la perte des villes d'Ascuatia et d'Aspetia.

RUDEL, avocat, député du dép. du Puy-de-Dôme à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En oct. 1794 il travailla dans le comité des pétitions, des dépêches et de la correspondance. Le 25 oct. 1795 il présida la Conv., comme doyen d'âge, pour la formation des deux Conseils, et le surlendemain il présida encore, en la même qualité, celui des Anciens, dont il étoit devenu membre. Il en sortit en mai 1797.

RUDENSKÖLD (*la Cⁱᵉˢˢᵉ. Madelaine de*), dame de la cour de la princesse Sophie-Albertine, sœur du Régent de Suède. Elle fut soupçonnée de conspiration et arrêtée à Stockholm dans la nuit du 17 au 18 déc. 1792. On trouva chez elle des chiffres dont elle se servoit pour correspondre avec le baron d'Armfeld, ambassadeur en Italie; et d'après ses papiers et les témoins qui déposèrent contre elle, on la condamna, le 30 juil. 1794, à perdre l'honneur, la vie et les propriétés, comme conspir. contre le Régent et l'état. On mitigea ensuite la sentence, et elle fut en conséquence, le 23 sept., mise sur un échafaud et attachée à un pilori sur la place de Ritterhölm. Elle tomba en foiblesse, et ne put rester exposée pendant une heure,

comme la sentence le portoit. On la transféra alors dans une maison de force (maison à filer) pour y demeurer sa vie durant. Mais le 22 juin 1796 elle fut remise en liberté, et alla habiter dans l'île de Gothland une terre que le gouvernement lui acheta. Tous ces changemens de scène ont tenu à la politique du duc de Sudermanie, régent du royaume pendant la minorité du roi. — *Voy. l'article de ce prince et celui du Bon. d'Armfeld.*

RUDLER, adminis. du dép. du Haut-Rhin, député de ce dép. à la Législat. Devenu ensuite juge du trib. de Colmar, la com. chargée après la mort de Robespierre d'épurer celui de Paris, l'en nomma vice-président, en août 1794. Il fut employé ensuite *(en 1797)* comme commissaire du gouvernement près de l'armée de Moreau; et dans le courant de nov. le Directoire le chargea d'organiser en départemens, les pays conquis sur la rive gauche du Rhin.

RUELLE *(Albert)*, juge au trib. de Bourgueil, nommé en sept. 1791 député-suppléant du dép. d'Indre et Loire à la Législat., où il ne prit point séance, et en sept. 1792 à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut secrétaire de la Conv. en avril 1794; se rendit dans la Vendée, où il travailla avec beaucoup d'activité et de succès à négocier les suspensions d'armes qui amenèrent la perte des Chouans et Vendéens. Il paroît certain qu'il agit personnellement de bonne foi dans ces négociations; et Charette entre autres se loua beaucoup de sa loyauté. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

RUELLO, curé de Londéac, député du clergé de la Sénéch. de St. Brieux aux Etats-Génér. Le 31 déc. 1790 il prêta le serment constitutionnel à la tribune de l'Ass.

RUET, administrateur du dép. de l'Allier, député de ce dép. à la Législat. Il mourut à Paris en juin 1792.

RUFFIN, littérateur très-instruit dans les langues orientales. En janv. 1797 il accompagna l'ambassadeur de France à Constantinople en qualité de secrétaire d'ambassade, y demeura ensuite comme chargé d'affaires de la Rép., et fut enfermé aux Sept-Tours au moment de l'expédition des François contre l'Egypte.

RUFFO (*Claude-Marie* DES COMTES DE LARIC *de*), évêque de St. Flour, député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

RUFFO, napolitain, archevêque et cardinal, employé successi-

vement en qualité de Nonce apostolique à Florence, et ensuite à Vienne. Dans un siècle où on a montré tant d'activité pour détruire et si peu d'énergie pour conserver ou défendre les gouvernemens et les anciennes institutions, le cardinal Ruffo fait une glorieuse exception à la règle générale; et nous ne doutons pas que la postérité, plus juste encore que ses contemporains, qui ont célébré et bientôt oublié ses services, ne cite avec éloge le courage, les talens et le patriotisme qu'il déploya pour le maintien de la monarchie napolitaine. Lorsqu'une grande partie de cet état eut été envahie en 1798 par les François, que l'armée aux ordres du génér, Mack (*voy. ce nom*) eut été défaite et dispersée, et ce général lui-même fait prisonnier, le cardinal Ruffo se retira vers la Calabre, rassembla autour de lui quelques troupes, organisa des levées et des insurrections dans toute cette partie, et y fit une guerre si active aux répub., tant qu'ils occupèrent les états napolitains, qu'il les empêcha de pénétrer dans cette province, où il avoit si heureusement réussi à enflammer et à soutenir le zèle des habitans. Son exemple, le bruit des succès qu'il obtenoit et l'espoir d'être secouru par lui, servirent encore à encourager les mouvemens partiels qui inquiétèrent sans cesse les François sur tous les points. Avant leur retraite même il remporta sur eux plusieurs avantages, les chassa de différentes positions; et à cette dernière époque il les poursuivit avec activité, influa sensiblement sur la reprise de la ville et du royaume de Naples, et ensuite sur celle de Rome et d'une grande partie de l'Etat de l'Eglise. Mais le service le plus essentiel peut-être qu'il ait rendu à son souverain, service que le vulgaire n'a pas su apprécier, est d'avoir conservé à ce prince une armée, de l'avoir mis conséquemment à même de ne pas rentrer en fugitif dans ses Etats, d'y donner la loi au lieu de la recevoir, et de soumettre ou punir lui-même une multitude de révoltés, dont il auroit été aussi dangereux qu'humiliant de ne devoir la réduction qu'à des étrangers. On ne tarda pas à lui ôter le commandement des troupes qu'il avoit dirigées avec tant de gloire, et l'empereur de Russie lui adressa à-peu-près dans le même temps une lettre très-flatteuse, en lui envoyant les ordres de St. André et St. Alexandre Newski. Cette partie du public qui consulte davantage la reconnoissance et le mérite que les intrigues et les petites convenances, auroit désiré voir le cardinal Ruffo remplacer Pie VI; mais il étoit trop jeune

pour oser y prétendre, et Pie VII l'employa de nouveau en 1800 près de la cour de Vienne.

Un de ses parens, le commandeur de Ruffo, avoit été en 1796 et 97 ambassadeur de Naples près de la Rép. franç.

RUHAULT. *Voy.* RUAULT.

RUHL, adminis. du dép. du Bas-Rhin, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il ne vota point dans le jugement de Louis XVI, se trouvant, depuis la fin de déc. 1792, en mission dans le dép. de la Moselle. Pendant la Législat. il professa des principes très-exagérés, et on le vit à chaque instant déclamer contre le Roi, les ministres, les princes, les émigrés et leurs parens, qu'il proposa de charger de plusieurs impositions particulières. Devenu membre de la Conv. il s'y montra plus exagéré encore, adopta le système jacobin avec fureur, et fut notamment un des membres qui pressèrent le plus vivement le procès de Louis XVI. Le 27 oct. 1792 il prononça un discours long et violent pour prouver la nécessité de faire périr ce prince, ainsi que la gloire dont s'étoit couverte la nation angloise par un pareil acte de vengeance, et pendant les sept premiers jours de décembre il fit un rapport continuel des pièces à la charge de l'accusé, trouvées aux Tuileries. En juil. 1793 il fut nommé secrétaire et en mars 1794 président de la Conv. Nat.; mais ayant été, pendant cet intervalle, en mission dans le dép. de la Marne, il eut soin, à son passage à Rheims, de briser publiquement la bouteille de la sainte Ampoule destinée au sacre des rois; et il en envoya les débris à l'Assemblée, qui applaudit à son civisme. Quoique chaud Montagnard, il survécut au 9 therm., et échappa ensuite au coup qui frappa, en mars 1795, Barrère et ses complices, dont il fut sur le point de partager le sort; mais enfin s'étant mis à la tête de l'insurrection jacobine du 20 mai (1er. prairial) 1795, il fut décrété d'arrestation le même jour, d'accusation le 23, et il se donna lui-même la mort le 29, s'attendant à être cond. par un conseil. milit.

RUILLÉ (*Guill. Cte.* DE LAPLANCHE *de*), député de la nobl. d'Anjou aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791. La com. milit. d'Angers le cond. à mort, le 13 niv. an 2, comme brigand de la Vendée, parce qu'il avoit rempli quelques fonctions dans cett ville pendant qu'elle étoit au pouvoir des Royalistes.

RULLY (*le Cte. Bernard de*), colonel du régt. du Maine. Se

trouvant en garnison à Bastia, au commencement de la rév., il y fut massacré en av. 1789, sous prétexte d'aristocratie, et comme ayant donné l'ordre de faire feu sur la populace. Ce mouvement fut excité par les Jacobins qui redoutoient sa fermeté, et qui cherchèrent ensuite à justifier cet assassinat par cent contes absurdes, que Prudhomme a répétés dans son *Histoire des crimes de la rév.*

RUSCA, génér. franç., né à Dolce-Aqua, dans les états du roi de Sardaigne. Ayant affiché dès 1789 des sentimens révol., il fut banni de son pays, ses biens furent confisqués, et il se rendit aussitôt à l'armée françoise d'Italie, où il obtint du service, et montra le plus grand courage. Nommé en conséquence adjudant-génér., il servit en 1795 de la manière la plus brillante contre les Espagnols, et se distingua surtout, par un sang-froid et une intelligence admirables, le 14 juin sur les bords de la Fluvia. Elevé alors au grade de génér. de brigade, il fut employé en 1796 à l'armée d'Italie, et se signala de nouveau dès l'ouverture de la campagne en s'emparant de la redoute de St. Jean de Muriatte. Le 29 juil. il fut blessé au combat de Salo; et ayant continué à servir de la même manière, il devint peu de temps après génér. divisionnaire.

RZEWUSKI (*Severin*), hetman et général de la couronne de Pologne, l'un des grands seigneurs attachés à la Russie, et un des auteurs de la confédération de Targowitz, qui prépara le démembrement de cet état. De concert avec *Félix* Potoki (*voy. ce nom*) qui jouissoit d'une bien plus grande influence que lui, il refusa de prêter serment à la constitution de 1791, et écrivit alors une longue lettre au roi de Pologne pour motiver son refus. La diète le déclara aussitôt déchu de sa place, comme rebelle; et il se retira à Pétersbourg; mais en mai 1792 il reparut à la suite d'une colonne de troupes russes, et publia à Targowitz, avec les deux autres triumvirs Potoki et Braniki, un manifeste pour casser les tribunaux, les commissions et juridictions quelconques, ainsi que les opérations de la diète; ordonnant aux troupes polonnoises de venir se joindre aux Russes, et de prêter serment à la confédération-générale, sous peine d'être déclarées coupables de trahison. En nov. il fut envoyé comme délégué de cette confédération près de l'impératrice de Russie. Cependant, malgré tous les titres qu'il s'étoit acquis à la faveur de cette princesse, il n'en fut pas moins disgracié en avril 1793, pour s'é-

tre opposé au rétablissement d'un conseil sollicité, ou plutôt ordonné par le ministre russe; et ses biens furent même séquestrés le lendemain.

S.

SAB SAH

SABATHIER (*Pierre-Louis-André*), notaire à Léré, député du dép. du Cher à la Législat.

Un Sabathier, de Cabre, abbé et conseiller au parlement de Paris, se montra un des antagonistes les plus ardens de la Cour, lors des troubles survenus en 1788 à propos des innovations tentées alors par M. de Brienne (*voy. ce dernier nom et les articles d'*ESPRÉMENIL, FRÉTEAU *etc.*) — Il ne faut pas le confondre avec Sabatier, de Cavaillon, professeur au collége de Tournon et auteur de différentes poësies assez médiocres; ni avec *François* Sabbathier, de Condom, professeur à Châlons-sur-Marne et qui a publié une longue compilation sur les auteurs classiques; ni enfin avec *Antoine* Sabatier, de Castres, abbé, avantageusement connu par ses Trois siècles littéraires. Ce dernier travailla au commencement de la rév., avec Rivarol, à un journal royaliste, aussi bien écrit que fortement pensé; et il quitta ensuite la France.

SABINE-VIRITIL, femme PERIGORD, (*M. H.*), comtesse, âgée de 31 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort, le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où elle étoit détenue.

SABLIÈRE LA CONDAMINE, médecin à St. Roman, député du dép. de l'Isère à la Législat.

SABLON-CORAIL (*Antoine*), noble, dom. à Riom, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort, comme contre-révol., par la com. de Lyon, an 2.

SABRAN (*Louis-Hector-Honoré-Maxime de*), évêque-duc de Laon, pair de France, premier aumônier de la reine, abbé de St. Nicolas-des-Bois, député du clergé du Baill. de Vermendois aux Etats-Génér.

SAGE (*Bernard*), adminis. du dép. de Rhône et Loire, député de ce dép. à la Législat.

SAHUGUET, connu sous le nom de D'ESPAGNAC, (*l'Abbé Marc-René*), fournisseur des armées de la Rép., âgé de 41 ans, né à Brive,

Brive, dép. de la Corrèze, dom. à Paris, cond. à mort, le 16 germ. an 2, par le trib. révol., comme ayant trempé dans une conspir. tendant à avilir la représentation nat., et à détruire par la corruption le gouvernement répub. — *Voy.* ESPAGNAC.

SAHUGUET, génér. françois, offic. avant la rév. Pendant les premières années de la guerre il servit à l'armée des Pyrénées et s'y distingua dans plusieurs occasions, notamment le 18 sept. 1793 à l'affaire d'Esterri, où il dirigea une colonne et défit complétement les Espagnols. En 1796 il fut employé au blocus de Mantoue, et se signala de nouveau dans différens combats, sur-tout le 15 sept., jour où il s'empara du fort St. Georges, de la Favorite, et enleva du canon et beaucoup d'hommes à l'ennemi. Le 7 oct. il repoussa avec le même succès une sortie faite par la garnison, et la força, après un combat de 9 heures, à se retirer avec précipitation dans la place. En avril 1797 il attaqua et fit rentrer dans l'ordre des insurgés italiens, qui s'étoient rassemblés près de St. Arcangelo et dans le fort de Taboleto. Dans le courant de juin Buonaparte le chargea du commandement du dép. des Bouches-du-Rhône à la place du général Willot, qui venoit d'être nommé au corps législatif, et en 1799 il se trouvoit encore employé dans l'intérieur.

SAIGE, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Bazas aux Etats-Génér.

SAILLANT (*le Cte. du*), ancien page du roi. Ayant été nommé au commencement de la rév. colonel de la garde nationale de Mende, il sut gagner la confiance de ce corps, ainsi que des Gardes-Nat. des lieux voisins, et contribua à rassembler près de 20 mille hommes, en 1791, à Jalès, sous prétexte d'une nouvelle fédération; mais dans l'espoir d'organiser un mouvement royaliste, dans les dép. de l'Ardèche et de la Lozère. Après que l'on eut renouvelé le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, les gardes nat. se retirèrent; mais plusieurs de leurs chefs et quelques prêtres, d'accord avec du Saillant, se réunirent au château de Jalès, pour former une espèce de comité; les projets qu'ils conçurent ne purent s'exécuter alors, mais on établit et entretint une correspondance avec les frères de Louis XVI, par le moyen d'un Mr. de Conwai, qui devoit prendre le commandement en chef, dès que du Saillant auroit rassemblé des forces considérables. Ce dernier reparut près de

Banne en mai 1792, réunit au tour de lui quelques centaines d'hommes, et s'établit à St. André, à St. Brès; et s'empara même du château de Banne; mais ce foible rassemblement, sans argent, sans armes et sans discipline, fut aussitôt dispersé que formé; et du Saillant tomba lui-même au pouvoir des républ. Un détachement du régt. de Hainault, qui l'avoit fait prisonnier, l'ayant remis ensuite entre les mains des Gardes-nat., il fut conduit aux Vans, et massacré sur la place publique, avec quatre personnes qui l'accompagnoient.

SAINTOUT (*Léonard-Ant.*), noble, âgé de 67 ans, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort, comme contre-révol., le 1er. therm. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

SAINT-AGNAN (*Franç.-Arnaud*), noble et prêtre, dom. à Séez, dép. de l'Orne, cond. à mort, le 9 fruct. an 2, par le trib. crim. du dép. du Calvados, comme réfractaire à la loi.

SAINT-AIGNAN, nommé député de l'Eure au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

SAINT-ALBIN (*de*), doyen du chapitre noble de Vienne, député du clergé du Dauphiné aux Etats-Génér.

SAINT-AMOUR-GOUESSE, député du Pas-de-Calais au Cons. des 500, en mars 1799.

SAINT-ANDRÉ. — *Voyez* REVEL.

SAINT-AUBIN (*Jean-Martin*), noble et prêtre, chanoine de Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 29 pluv. an 2, par la com. révol. de cette ville.

SAINT-BLIN (*Nicolas*), noble, âgé de 40 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant dit qu'il falloit un roi, et que les affaires ne pourroient pas aller sans cela.

SAINT-CYR, génér. au serv. de la Rép. franç., offic. rempli de bravoure et de talens. Il se distingua dans plusieurs circonstances, à l'armée du Rhin, pendant la campagne de 1795; mais ce fut en 1796 qu'il se conduisit sur-tout de la manière la plus brillante; et le général Moreau, dans différens rapports, assura qu'il lui devoit une partie de ses succès. Au combat du 15 juin, dans le Deux-Ponts, il commanda l'aile gauche des François, et s'empara de Holtzhof. Chargé ensuite de diriger le centre de l'armée aux batailles de Rastadt les 6 et 9 juill., il y déploya autant d'habileté que de bravoure et d'activité, et partagea la gloire de ces deux importantes journées avec Desaix et le géné-

ral en chef. Pendant tout le reste de la campagne il ne cessa de donner de nouvelles preuves de talent, à Pfortzheim, à Struttgart, à Heydenheim, près d'Augsbourg et à Freysingen. Il continua à servir avec le même succès pendant la brillante retraite de Moreau, et fut chargé quelque temps après de missions diplomatiques. Rappelé aux armées, il fut employé en 1799 en Italie, commanda en 1800 le centre de l'armée du Rhin, et continua à y rendre les plus grands services.

SAINT-ESTEVENT, curé de Ciboure, député du clergé du Bail. du Labour aux Etats-Génér.

SAINT-FARGEAU (*Louis-Michel* LEPELLETIER *de*), présid. à mortier au parlem. de Paris, député de la nobl. de cette ville aux Etats-Génér. Possesseur d'une immense fortune, il étoit connu avant la rév. par des moeurs très-relâchées, mais en même-temps par un caractère doux; et on prétend même qu'il avoit fait serment de ne jamais cond. à mort. On sent assez qu'un pareil engagement tenoit à des idées philosophiques; aussi embrassa-t-il de bonne heure le parti révol. Cependant il est bon de remarquer que lorsque tous les députés de la noblesse de Paris quittèrent leur ordre, pour se réunir au tiers-état, il resta seul, avec M. de Mirepoix, dans la chambre de son ordre, et parut improuver la démarche de ses collègues; mais sa liaison avec le duc d'Orléans et la direction qu'il vit prendre aux événemens l'entraînèrent bientôt; et dès le 13 juill. on l'entendit s'écrier, en proposant d'inviter le roi à rappeler Necker et les autres ministres alors disgraciés: *Représentons le peuple, de peur qu'il ne se représente lui-même.* En sept. il fit la singulière motion de fixer à un an la durée des sessions des Ass. Nat.; en janv. 1790 il fut nommé membre du comité de jurisprudence criminelle, en devint alors un des membres les plus travailleurs, et présenta successivement, en son nom, durant cette année et la suivante, de fréquens rapports sur le code pénal, dans lequel il tenta vainement de faire supprimer la peine de mort. On le vit aussi s'opposer, en mai 1790, à ce que le roi conservât le droit de paix et de guerre; appuyer en juin la suppression des titres honorifiques, et occuper, à la fin du même mois, le fauteuil de président. Le patriotisme de St-Fargeau alla toujours en croissant après la session, à mesure que le système révol. prit plus de consistance; et après avoir été employé dans le dép. de Paris, et avoir présidé celui de l'Yonne, il fut nommé, par ce dernier, député à la Conv. Nat. Le 30 oct. 1792 il y prononça un

long discours sur la liberté de la presse, et fit rejeter un projet de Bailleul, tendant à en réprimer les excès. Lors du procès de Louis XVI il soutint que ce prince pouvoit et devoit être jugé par la Conv.; mais fidelle à son serment de ne jamais condamner à mort, il voulut d'abord voter la réclusion, et engagea même 25 de ses collégues, sur lesquels il avoit beaucoup d'empire, à adopter la même opinion: mais gagné ensuite par le duc d'Orléans, pendant l'orgie que donna ce prince le 13 janv. 1793, (*voy. à ce sujet l'article* ORLEANS) il finit par voter la mort, ainsi que ses cliens, ce qui donna tout-à-coup 26 voix de plus aux Jacobins. On a prétendu assez généralement que le duc d'Orléans, pour le séduire, lui avoit promis une alliance avec sa famille: nous avons peine à adopter cette opinion; mais quel que soit le motif qui l'ait fait changer alors, il ne tarda pas à en être puni, car il fut assassiné 4 jours après (*le 20 janv.*), au Palais-Royal, par Pâris, chez le restaurateur Février, où il étoit entré pour dîner (*Voy. à ce sujet l'article Pâris*). Saint-Fargeau expira sur-le-champ, et n'eut le temps de prononcer (*malgré les beaux discours qu'on lui a prêtés*) que ces deux mots: *J'ai froid!* Le 24 il fut inhumé avec pompe au Panthéon (*Ste. Geneviève*), la nation adopta sa fille, et Robespierre lut à la tribune de la Conv. un travail qu'il avoit laissé sur l'éducation nat. Il étoit né à Paris, le 29 mai 1760. On assure que St. Fargeau dit un jour à un de ses amis: Quand on a 600,000 livres de rentes, il faut être à la crête de la montagne où à Coblentz. — *Voy. à* LEPELLETIER *les articles de sa fille et de son frère.*

SAINT-GERMAIN D'APCHON (*Ant. Louis-Claude*) marquis, maréchal de camp, âgé de 45 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 18 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

SAINT-GERMAIN DE VILLEPLAT (*Joseph*), fermier-génér., âgé de 66 ans, né à Valence, dép. de la Drôme, dom. à Fontainebleau, cond. à mort le 22 flor. an 2, comme conspir. contre le peuple franç., *en mêlant dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens.*

SAINT-GERVAIS, député de l'Aude au Cons. des 500, en 1797.

SAINT-HILAIRE, (*Barrand de*), offic. Vendéen, attaché à l'état-major des armées royalistes. Il fut fait prisonnier à Noirmoutiers, et fusillé le 7 janv. 1794.

SAINT-HILAIRE, génér. au serv. de la Rép. Il étoit offic. de hussards au moment de la rév., et c'est lui qui commandoit le détachement qui, le 10 nov. 1791,

s'empara de Jourdan coupe-tête à quelques lieues d'Avignon (*voy.* JOURDAN). Devenu génér. de brigade, il servit à l'armée d'Italie, et s'y distingua en 1795 à l'affaire du petit Gibraltar, ensuite à celle de Final, où il fut blessé, et le 4 août à Gavardo où il défit les alliés, de concert avec le génér. Guieux. Au commencement de 1800 il commandoit à Marseille.

SAINT-HORENT, député de la Creuse au Cons. des 500, en 1797.

SAINT-HURUGE (*le Mis. de*), gentilhomme bourguignon. Possesseur d'une fortune honnête, il la dissipa de bonne heure et se fit ensuite renfermer au château de Dijon, pour une affaire d'honneur dont il se tira mal, et qui fut portée devant les maréchaux de France. Sorti de prison, il épousa une fille publique, qui fatiguée bientôt de son inconduite et des mauvais traitemens qu'elle en essuyoit, obtint de Mr. Amelot une lettre de cachet pour le faire mettre à Vincennes, puis à Charenton (*). Relâché une seconde fois, il se réfugia en Angleterre en 1777, s'y fit remarquer dans les cafés par sa haine contre un gouvernement qui n'avoit fait, probablement, que l'arracher à la potence par ces différentes arrestations; et au moment des troubles de 1789 il revint dans sa patrie, bien résolu de la bouleverser, pour satisfaire ce qu'il nommoit sa vengeance. Ses qualités physiques et morales séduisirent les chefs révolut: il joignoit à la force et à la tournure d'un portefaix un caractère tour-à-tour rampant, audacieux, bas, insolent et lâche, selon les circonstances. Sa voix tonnante le fit bientôt distinguer dans les groupes, et il devint un des chefs de meutes du Palais-Royal. Le 30 août 1789 il excita notamment une insurrection violente à propos du *veto*, et engagea le peuple à se porter à Versailles; mais la Commune s'y opposa, et le fit même arrêter. Relâché après quelques jours de détention, il recommença son rôle avec plus d'audace que jamais, se chargea de faire incendier les châteaux dans le Maconnois, et figura ensuite le 5 oct. à Versailles. Il étoit connu, sous le nom du *Père Adam*, de la canaille et des crocheteurs, avec lesquels il s'enivroit tous les jours. Il continua pendant les années suivantes à présider à toutes les émeutes, et on le vit particulièrement le 1er. mai 1791, faire

(*) Un *Recueil d'anecdotes* imprimé à Hambourg en 1798, sous titre de Paris, attribue l'arrestation de St. Huruge au Bon. de Breteuil, que l'on dit amoureux de sa femme: ce fait est aussi exact que le roman que le même auteur a publié sur Hoche.

brûler au Palais-Royal un mannequin représentant le Pape, après l'avoir couvert d'avanies, et jeter ensuite ses cendres au vent. Ce fut aussi lui qui, avec Santerre, dirigea, le 20 juin 1792, la troupe armée qui après avoir défilé dans la salle de la Législat., alla insulter le roi et la reine aux Tuileries. Il fut quelque temps après arrêté à Péronne, pour y avoir prêché le meurtre et l'incendie, et le juge de paix voulut même lui faire son procès; mais Louvet obtint son élargissement à la séance du 11 août. Cet incident l'empêcha de figurer dans la journée du 10; mais il s'en dédommagea en participant aux massacres de sept., et en devenant ensuite un des espions et des agens du régime de la Terreur. On assure qu'il se fit sur-tout un jeu de tourmenter les Anglais qui furent alors arrêtés à Paris, et qu'il avoit connus, pour la plupart, en Angleterre.

SAINT-JULIEN, colonel au service d'Autriche. Il se distingua d'une manière particulière le 3 nov. 1796 au sanglant combat de Bassano, et devenu génér. major, il servit utilement, en 1800, en Italie et fut chargé, après la bataille de Maringo, d'aller traiter à Paris des préliminaires de la paix.

SAINT-JULIEN (*J. B.*), noble, dom. à Cahusac, dép. du Gers, cond. à mort, le 16 pluv. an 2, par le trib. crim. du dép., comme contre-révol.

SAINT-JUST (*Antoine* — on le trouve écrit quelquefois *Louis-Léon de*), né à l'Isère, dép. de la Nièvre, en 1768, étudiant, nommé en sept. 1792, par le dép. de l'Aisne, député à la Conv. Nat., et cond. à mort le 10 thermid. an 2 (28 juil. 1794). Quoiqu'il n'eût que 21 ans au moment de la rév., il embrassa avec chaleur le parti républ., et parvenu à la Conv., il en devint bientôt un des membres marquans, sur-tout par ses missions et dans le comité de Salut-public. De l'esprit, de l'instruction, une tête froide, une ame chaude, un coeur atroce et une audace incroyable le rendoient capable de tout dans un moment pareil. Lié avec Robespierre, qui sentoit tout le prix d'un tel second, il fut assez long-temps (*sur-tout depuis la fin de 1793*) son principal confident; et il lui aida à jouer un rôle, qu'il eût pu sans doute soutenir lui-même avec beaucoup plus de succès, s'il eût déja possédé quelque réputation ou quelque consistance. On l'a même soupçonné d'avoir voulu, malgré sa jeunesse, se créer un parti. Dès l'ouverture de la discussion sur le procès de Louis XVI, le 13 nov. 1792, il prononça un discours très-violent, où après s'être indigné que ce prince se trouvât, par la forme même du jugement, élevé au dessus des autres citoyens, il demanda

la prompte et sanglante punition des crimes qu'il lui prêta. Le 29 du même mois il proposa, au sujet des subsistances, différentes mesures révolut., entre autres la vente des biens des émigrés, un impôt foncier en nature et une loi sur le commerce des grains. Le 8 juill. 1793 il fit un long rapport sur les crimes attribués aux Girondins, et demanda contre tous leurs chefs la mise hors de la loi; ce qui eut en effet lieu quelques jours après. En oct. il fit rendre un décret qui ordonna le séquestre des possessions des étrangers dont le pays se trouvoit alors en guerre avec la France. Ayant été ensuite envoyé en mission en Alsace, après la prise des lignes de Weissenbourg par les Autrichiens, il y continua, de concert avec Lebas, les proscriptions et les massacres commencés par Milhaud, Guyardin et sur-tout par Baudot et Schneider. La guillotine demeura en permanence sur la place de Strasbourg, une autre parcourut les campagnes; enfin la mort, la proscription, la fuite et les confiscations, achevèrent de ruiner et de détruire ce que la guerre avoit épargné. (*Voyez à l'article* LEBAS *des détails sur cette mission, et sur celle dans le dép. du Nord, où ils furent également envoyés ensemble*) De retour à la Conv. vers la fin de 1793, Saint-Just y obtint plus d'influence que jamais; et ce fut en 1794 que, maître en grande partie de l'esprit de Robespierre, il devint, avec Couthon, le confident et souvent le régulateur des projets du tyran. Dans le courant de fév. il présida la Convent. Le 25 du même mois il fit, au nom du comité de Salut-public, un des rapports les plus audacieusement absurdes qu'on ait osé se permettre à la tribune de l'Ass. Il ne craignit pas de faire un long parallèle de l'état de la France sous Louis XVI et sous le comité de Salut public, et d'assurer que sous ce prince les prisons, les échafauds, etc. consommoient la moitié plus de victimes que depuis le régime de la Terreur. Le résultat de cette déclamation fut de faire investir le comité de nouveaux pouvoirs. Le 31 mars il présenta, sur l'arrestation de Danton et de ses collègues (*), un autre rapport dans lequel on reconnoît de même l'homme qui, comptant plus sur la puissance que sur la persuasion, dicte ses volontés, sans s'embar-

(*) C'est aussi lui qui avoit fait décréter la veille cette arrestation par les comités de Salut-Public et de Sureté-génér., à la suite d'un discours prononcé dans leur sein. Voyez au sujet de ce discours l'article Lavicomtrie. Prudhomme assure qu'outre la haine de parti, Saint-Just

rasser de choquer la vraisemblance dans les inculpations dont il charge ses victimes. Ce discours, qui est l'historique de la révolution, tracé avec une cruauté réfléchie, fut reçu avec applaudissement. En juin il donna un tableau assez curieux des sommes employées pour acheter l'alliance ou la neutralité de quelques états. La cour de Constantinople seule avoit coûté en diamans ou en numéraire, 70 millions. Lorsque la faction qui renversa Robespierre (*Voy. ce nom*) commença à remuer, Saint-Just fit tous ses efforts pour engager le tyran à frapper sans délai, mais il ne put cette fois l'empêcher de temporiser. En sortant de la séance du 26 juill. 1794 (8 thermidor an 2), dans laquelle Bourdon de l'Oise, Tallien et quelques autres membres avoient déjà osé s'élever contre Robespierre, il le pressa de nouveau de ne pas perdre un instant, et de s'assurer de ses ennemis durant la nuit même; mais cette fluctuation, cette frayeur, avant-coureurs ordinaires de la chute des factieux, l'emportèrent encore sur ses conseils; Robespierre remit à 24 heures l'exécution du plan que proposoit Saint-Just, et le chargea de sonder de nouveau, et de préparer le lendemain par un discours, l'esprit de la Conv. En effet, dès l'ouverture de la séance du 27 (9 thermidor), Saint-Just se présenta avec audace à la tribune, et déclara que dût-elle devenir pour lui la roche Tarpeïene, il n'en diroit pas moins son opinion; mais en vain essaya-t-il de dénoncer les comités de gouvernement; des cris redoublés lui imposèrent silence; les partisans même de Robespierre se tournèrent contre lui pour ne pas partager sa chute, et sans avoir tenté de nouveaux efforts pour résister à ses ennemis (ce qui étonna tous les spectateurs), il se vit bientôt compris dans le décret d'accusation lancé contre le tyran. Réfugié ensuite avec lui à l'hôtel de ville, (*Voy. à ce sujet l'article* Robespierre) il eut un instant l'espoir de triompher; mais les troupes de la Conv. ne tardèrent pas à s'emparer de lui et de ses complices; il ne chercha point, à leur exemple, à attenter à ses jours, et fut exécuté avec eux aux flambeaux, le 28 au soir — 10 thermidor. Il étoit alors âgé de 26 ans et 6 mois. Un des traits qui peint le

nourrissoit encore un ressentiment particulier contre Camille Desmoulins, qui avoit imprimé, dans un des Nos. de son *Vieux Cordelier*, que Saint-Just *portoit sa tête comme un Saint-Sacrement*. — Ce sont de pareilles vengeances que l'on décore du nom de patriotisme; ce sont des querelles semblables pour lesquelles on bouleverse les états! . . . . .

mieux peut-être son caractère tranchant et destructeur, est un arrêté par lequel il ordonna de raser la maison de quiconque seroit convaincu d'agiotage.

SAINT-LAURENT (Roume *de*), *Voy.* Roume.

SAINT-LÉGER, l'un des commis. nommés en 1791 par le roi, pour aller rétablir le calme dans l'île de St. Domingue. — *Voyez* Mirbeck.

SAINT-LÉGER (*S. B.*), noble, dom. à Laon, cond. à mort, le 11 mess. an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Aisne, comme émigré.

SAINT-MAIXANT (*le Mis. de*), maréchal de camp, député de la noblesse de la Sénéch. de Guéret aux Etats-Génér.

SAINT-MARS (*le Mis. de*), député de la noblesse du Baill. d'Etampes aux Etats-Génér.

SAINT-MARTIN, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. d'Annonay aux Etats-Génér. Le 7 sept. 1790 il dénonça plusieurs prêtres comme ayant fait parti du camp de Jalès; et en mars 1791 il fut secrétaire de l'Assemblée. En sept. il devint président du trib. crim. du dép. de l'Ardèche, et fut nommé en sept. 1792 député de ce même dép. à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. Il continua, pendant cette session, à travailler dans les comités, sans y exercer beaucoup d'influence; et son peu de caractère fut même ce qui le sauva de la fureur des Montagnards, car après avoir été enveloppé dans la proscription du 31 mai 1793, il en fut ensuite excepté, comme ayant pris très-peu de part aux délibérations du comité des 12, dont il avoit été membre. Après la chute de cette faction il recommença à travailler dans les comités, et ayant passé au conseil des 500, il en sortit en mai 1797, devint juge au trib. de cassation, fut réélu en 1798 au même Cons., et entra en déc. 1799 au Corps-Législ.

SAINT-MARTIN-VALOGNE, député du dép. de l'Aveyron à la Conv. Nat., où il vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI. Il y joua du reste un rôle très-insignifiant, fut en juin 1795 secrétaire de l'Assemblée, devint ensuite membre du Conseil des 500, et en sortit en mai 1797.

SAINT-MAURICE (Barbeyrac, *Mis. de*), député de la noblesse de la Sénéch. de Montpellier aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

SAINT-MAURICE (*Louis-Marie-François prince de*), fils de M. de Montbarrey ancien ministre de la guerre (*voy. ce nom.*) âgé de 38 ans, né et dom. à Paris, colo-

nel, cond. à mort le 29 prair. an 2, comme conspir. et complice de l'Amiral, assassin de Collot d'Herbois (*voy.* AMIRAL); il fut conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

SAINT-MÉLÈNE (*Henri*), âgé de 40 ans, noble, conseiller aux requêtes du parlement de Rennes, né à Pudhisen, dép. des Côtes-du-Nord, dom. à la Simonerie, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort, le 2 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

SAINT-PERNE (*J. B. M. B.*), noble, âgé de 17 ans, né à Rennes, dom. à Paris, cond. à mort, le 1er. therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol. et complice des assassinats de Louis XVI contre le peuple, le 10 août 1792.

SAINT-PERNE, *femme* CORNAILLER (*A. L. M. C.*), noble, âgée de 21 ans, née à Rennes, dom. à Paris, cond. à mort, le 1er. therm. an 2, par le trib. révol. de Paris. S'étant déclarée enceinte, elle fut enfermée à l'Evêché, et remise en liberté après le 9 thermidor.

SAINT-PERNE (*Mde. de*). *Voy.* LOLLIVIER.

SAINT-PIERRE-LESPERET, adminis. du dép. du Gers, nommé en déc. 1799. membre du Corps-Législ.

SAINT-PRIEST (*Franç.-Emanuel* GUIGNARD *Cte. de*), ministre d'état, ayant le département de la maison du roi en 1789, et précédemment ambassadeur à Constantinople. Le parti révol. espéra un instant l'attirer à lui; et ayant été renvoyé par le roi, en même-temps que M. Necker, pendant les orages de juillet 1789, il fut aussitôt rappelé par l'influence de l'Ass. Nat. Mais ce témoignage d'estime ne diminua point son attachement pour Louis XVI, et ne l'empêcha pas, en conséquence, d'être dénoncé le 10 oct. par Mirabeau, qui l'accusa d'avoir dit le 5 aux femmes qui demandoient du pain à Versailles; *Vous n'en manquiez pas quand vous n'aviez qu'un roi, allez en demander à vos 1200 souverains.* Le même jour il écrivit à l'Assemblée pour se disculper. Le 12 Mirabeau annonça qu'il donneroit suite à cette dénonciation; mais il la laissa ensuite tomber dans l'oubli. Ce qui fit naître cette haine soudaine du parti popul. contre M. de Saint-Priest. furent des avis qu'il donna au président de l'Assemblée sur les manoeuvres des affidés du Palais-Royal. Le comité des Recherches voulut un moment l'impliquer dans l'affaire de Bonne-Savardin, et le dénonça ensuite lui-même comme criminel de lèse-nation. Fatigué de ces tracasseries, il donna sa démission

le 23 déc. 1790, quitta la France quelque temps après, fut un des 4 ministres du conseil que Louis XVIII assembla en 1795 à Vérone, accompagna ensuite ce prince à Blankenbourg, puis à Mieteau, et donna sa démission en août 1800.

SAINT-PRIEST (*M. L.* GUIGNARD *Vte. de*), intendant de Languedoc, attaché à la maison du Roi, né à Grenoble, âgé de 62 ans, cond. à mort., le 9 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

SAINT-PRIEST (*Julie-Agathe*), *femme* d'Acier-Desbrosses, noble, âgée de 42 ans, né à Limoges, dom. à Confolens, dép. de la Charente, cond. à mort, le 25 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant entretenu correspondance avec son mari émigré.

SAINT-PRIX (*J. B.* MARTIN-). *Voy.* MARTIN.

SAINT-PRIX (*Hector* SOUBEIRAN —). *Voy.* SOUBEIRAN.

SAINT-SAUVEUR (*de*), évêque de Bazas, abbé de l'île de Médoc, député du clergé de la Sénéch. de Bazas aux Etats-Génér. Il donna sa démission en juin 1790.

Un de ses parens, chanoine de Sens, fut massacré à Paris le 2 sept. 1792, dans les prisons des Carmes.

SAINT-SIMON (*le Mis. de*), lieut.-génér. au serv. de France et grand d'Espagne, député de la noblesse du Baill. d'Angoulême aux Etats-Génér. Ayant passé en Espagne après la session, il y commanda la légion royale, formée d'émigrés françois, employés à l'armée espagnole, devint ensuite lieutenant-général au service de cette puissance, et fut employé en cette qualité pendant la campagne de 1794, dans la Navarre.

Un de ses parens, évêque d'Agde, fut guillotiné à Paris en juil. 1793. — *Voyez* SIMÉON-ST.-SIMON.

SAINT-TUEN (*Barthélemy*), noble, âgé de 61 ans, lieutenant de maréchaussée, né à Rouen, dom. à Puy-Bon-Air, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 16 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

SAINT-VINCENT (*Sir John* JERVIS *Lord*), amiral au service de la Grande-Bretagne. Après avoir servi d'une manière distinguée pendant la guerre d'Amérique, il continua à être employé très-activement durant celle de la rév. franç. En 1794 il commanda une escadre aux îles du Vent, et dirigea avec succès une opération sur les Barbades. En 1796 il croisa dans la Méditerranée avec une flotte, s'occupa à y faire respecter le pavillon anglais par les petites

puissances d'Italie, que les François, de leur côté, tyrannisoient en même-temps sur terre; et remporta enfin le 14 fév. 1797 une victoire complète sur la flotte espagnole, qui mit à la mer sous les ordres de l'amiral Cordova. Quoique supérieur à celles des Anglois, cette flotte fut défaite et perdit 4 vaisseaux de ligne. La commune de Londres vota des remerciemens à Sir Jervis, lui fit présent d'une épée de 200 guinées; et le roi lui accorda la dignité de Baron et Comte de la Grande-Bretagne, à lui et à ses descendans mâles, avec le titre de Baron de Jervis de Medford, comte lord de St. Vincent. Il bloqua ensuite le port de Cadix, bombarda cette ville en Juill., dans l'espoir de détruire la flotte; mais ce bombardement n'ayant produit aucun effet, il se contenta de continuer alors le blocus; et ce fut lui qui, en mai 1798, détacha Nelson, avec une partie de ses forces, pour aller détruire, à Aboukir, la flotte qui avoit conduit Buonaparte en Egypte. Il continua à commander en 1799 et 1800 dans la Méditerranée ou dans l'Océan des forces qu'il remit quelquefois par intervalle, à d'autres amiraux, pour cause de santé.

SAINTE-ALDEGONDE (*le Cte. François de*), gentilhomme de Monsieur et colon. de Royal-Champagne, député de la nobl. du Bail. d'Avesne aux Etats-Génér.

SAINTE-AMARANTE (*Jeanne-Franç.-Louise de* Demier *de*) native de Saintes, dom. à Cercy, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 29 prair. an 2, comme conspir. et complice de l'assassinat de Collot-d'Herbois: elle fut conduite à l'échafaud en chemise rouge. — Un scélérat, nommé Annaud, que Mde. de Ste. Amarante feignit de ne pas connoître lorsqu'elle fut emprisonnée, se vengea de ce dédain, en la faisant comprendre, avec ses deux enfans, sur la liste des prétendus assassins de Collot. Cette famille intéressante fut pleurée par tous les détenus, qui furent sur-tout attendris des transports des deux enfans, lorsqu'ils apprirent qu'ils étoient portés sur la même liste de mort que leur mère. „ *Ah, maman*, lui disoient-ils en la pressant dans leurs bras, *nous allons mourir avec toi!*“ Fouquier, témoin de leur départ pour l'échafaud, fut indigné de la fermeté des deux femmes. „Voyez, dit-il, comme elles sont effrontées; il faut que j'aille les voir monter sur l'échafaud, pour m'assurer si elles conserveront ce caractère; dussé-je me passer de dîner.“

SAINTE-AMARANTE, fils (*Louis*), âgé de 17 ans, né à Pa-

ris, dom. à Cercy, cond. à mort comme la précédente.

SAINTE-AMARANTE, fille (*Charlotte-Rose-Emilie*), *femme* SARTINES, âgée de 19 ans, née à Paris, dom. à Cercy, cond. à mort comme le précédent. Ce fut elle sur-tout qui montra le plus grand courage au moment de son supplice. „Ne croyez pas me punir, „*dit-elle aux juges*; je meurs avec „ma mère et mon mari (*Voy.* SARTINES). Je n'ai jamais rien dit „ni fait contre mon pays; mais „je préfère la mort, plutôt que „de vivre avec des tigres."

SAINTE-MARIE (*S. C.*), noble, âgé de 17 ans, né à Paris, cond. à mort le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

SAINTE-MARIE (*A. F.*), noble, âgé de 14 ans, né à Paris, cond. à 20 ans de détention et six heures d'exposition, vu son âge, comme ennemi du peuple, et complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

SAINTE-MARIE (MIOMANDRE *de*) garde du corps du Roi de France. Se trouvant de garde dans l'intérieur du château de Versailles, pendant la nuit du 5 au 6 oct. 1789, il y fut percé de plusieurs coups par les brigands, tandisqu'il défendoit la porte de l'appartement de la reine, et crioit à ses femmes de chambre de la sauver. Les assassins le laissèrent pour mort, mais il guérit de ses blessures; il est mort depuis à Jersey, en 1796.

SAINTE-SUZANNE-BRUNETEAU, sous-lieutenant d'infanterie au service de France. Ayant suivi le parti révolut., il fut fait adjudant général, puis général de brigade en 1793, se distingua dans plusieurs circonstances en 1796 à l'armée du Rhin, notamment le jour du passage de ce fleuve, et ensuite le 29 juin, à l'attaque de Renchen, où il enleva 600 chevaux et fit 1200 prisonniers aux Autrichiens. Devenu génér. de div., il continua à être employé sur le Rhin, commanda en 1800 l'aile gauche de cette armée en qualité de lieutenant-général du général en chef, et rendit des services signalés pendant cette campagne.

SAISSEVAL (*Ch. Geneviève*) *veuve* DUTILLET, noble, âgée de 49 ans, née à Paris, dom. à Provins, cond. à mort, le 1er. prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant entretenu des intelligences avec les ennemis de la Rép.

SAJOT (*Henry-Bernard-Catherine*), président au parlement de Toulouse, né et dom. dans cette ville, âgé de 50 ans, cond. à mort, le 26 prair. an 2, par le trib. ré-

vol. de Paris, comme contre-révol., en provoquant, signant ou approuvant des écrits et protestations du parlement de Toulouse, en 1790.

SALADIN, juge au trib. d'Amiens, député du dép. de la Somme à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Pendant la Législat. il parut hésiter continuellement entre les factions constitutionnelle et jacobine; et les discours qu'il prononça en avril et mai 1792 sur les prêtres insermentés, sur le prétendu comité Autrichien, et sur les différentes dénonciations portées contre le ministre Duport-du-Tertre, se ressentirent de l'incertitude de ses principes. Devenu membre de la Convent., on le vit encore solliciter quelquefois des mesures de rigueur, au moment même où il se permettoit des déclamations et intriguoit contre les Terroristes. Dénoncé le 21 août 1793 pour avoir traité la Montagne de *repaire de scélérats*, tous les Montagnards de *brigands, d'assassins, etc.*, il fut compris dans la liste des 73 députés arrêtés alors et réintégrés dans la Convent. en déc. 1794. Devenu, après cette dernière époque, membre de la commission des 21, il présenta en son nom, en déc. 1794 et janv. 1795, différens rapports pour faire juger Barrère, Vadier, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes; continua ensuite à se déclarer avec force contre les restes des Terroristes, et finit par faire suspecter son modérantisme, au point que le 15 oct. on le décréta d'accusation, comme ayant cherché à diviser le corps législatif, à servir les intérêts des ennemis de la Rép. et s'étant les 3, 4 et 5 du même mois (12, 13 et 14 vendém.) montré favorable à la révolte des Sections. Cependant ce décret n'eut aucune suite sérieuse, et il n'en passa pas moins au Conseil des 500; mais y ayant soutenu de nouveau le parti modéré contre le Directoire, il devint une des victimes du 18 fruct. (4 sept. 1797), fut cond. à la déportation, évita néanmoins l'exil de Cayenne, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

SALAMAN, député de l'Aude au Cons. des 500, en sept. 1795.

SALCETTE. *Voyez* LA SALCETTE.

SALENAVE, député des Basses-Pyrénées au Cons. des 500, en 1797. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-Législ.

SALGUES, député du Lot au Cons. des 500, en 1795.

SALICETTI, avocat au conseil supérieur de Corse, député du tiers-état de cette île aux Etats-Génér. Le 30 nov. il pressa l'Assemblée de déclarer la Corse unie

à la France et ses habitans citoyens françois. Dans le courant de 1790 il fut membre du comité d'administration et d'aliénation des domaines nationaux, et ensuite secrétaire de l'Ass. En juin 1791 il parla en faveur des adminis. du dép. de Corse, que quelques écrits avoient inculpés. Après la session il occupa la place de procureur-syndic de ce dép., et fut nommé en sept. 1792 un de ses députés à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Depuis cette époque il fut presque toujours en mission. En mai 1793 il se rendit en Corse, envoya en juin un rapport sur les troubles de cette île, et s'opposa avec assez d'activité au parti anglois, soutenu par Paoli. Obligé de s'enfuir peu après, il se trouva en août à l'armée de Carteau, chargée alors de s'emparer de Marseille; et en décem. il passa à Toulon, où il fut employé long-temps. Il s'y montra, ainsi qu'à Marseille, partisan des mesures révol., et concourut à toutes les vexations et cruautés commises dans ces deux villes par Fréron, Barras, Gasparin, Robespierre jeune, Ricord, etc. (*voy. ces noms*). Ayant continué à professer les principes terroristes après la chute de la Montagne, il fut rappelé de Toulon, décrété d'arrestation le 27 mai 1795, pour avoir, sous prétexte de santé, prolongé son séjour dans cette ville, afin d'y agiter les esprits, et comme impliqué dans la conspir. jacobine de prairial an 3, contre la Conv. Amnistié ensuite, il fut, en fév. 1796, nommé commiss. du gouvernement près de l'armée d'Italie; et il s'y conduisit avec la dernière hauteur et le dernier despotisme, envers les petites puissances et notamment à Reggio, à Modène et à Bologne. Vers la fin de l'année il se rendit en Corse, fut nommé en mars 1797 au Cons. des 500 par le dép. du Golo; et toujours enclin aux voies de rigueurs, on le vit le 6 sept. 1797 (deux jours après le 18 fructidor) demander que l'on autorisât le Directoire à faire des visites domiciliaires. En 1800 il se trouvoit de nouveau en mission dans sa patrie.

Salicetti est né à Bastia en 1757 ou 58; sa famille est une des plus considérables de cette ville, et il s'y attacha au barreau, après avoir fait ses études à l'université de Pise. Il joint à des avantages extérieurs, de l'esprit et du courage; mais on lui reproche, outre les fautes que nous avons déjà rapportées, d'avoir acquis une fortune immense pendant ses diverses missions.

SALIGNAC-FÉNELON (*J. B. Aug.*), noble, abbé, âgé de 80 ans, né à Jean d'Estillac, dép. de la Drome, dom. à Paris, cond. à mort

le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

SALIGNY, député du dép. de la Marne au Conseil des Anciens, en sept. 1795. Il s'y occupa de la partie des contributions, en sortit en 1799, y fut aussitôt réélu, et devint en déc. membre du Corps-Législat.

SALIS (*le Bon. de*), aide-major des gardes Suisses du roi de France. Il défendit ce prince avec beaucoup de fermeté, le 10 août 1792, et enleva même trois pièces de canons aux assaillans; mais obligé de céder ensuite, il réussit d'abord à échapper aux Marseillois, fut arrêté quelques jours après, et massacré le 2 sept. 1792, dans les prisons de la Conciergerie.

Un M. DE SALINS-MARCHELINS, d'abord offic. au serv. de France, puis commandant des Gardes-suisses à Naples, leva un régiment de Suisses émigrés, après l'invasion de son pays par les François, et servit à sa tête dans l'armée autrichienne en 1799 et 1800.

SALLABERY (*Charles-Victor-Franç.*), noble, président à la chambre des Comptes, juge de paix au moment de la rév., ensuite offic. municipal à Blois, âgé de 62 ans, né à Paris, cond. à mort, le 12 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant entretenu des intelligences tendant à faire livrer la ville de Blois aux Royalistes de la Vendée.

SALLE (LA). *Voy.* LASALLE.

SALLÉ DE CHOUX, avocat du roi à Bourges, député du tiers-état du Baill. du Berry aux Etats-Génér.

SALLELES, homme de loi à Cahors, député du dép. du Lot à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en 1797, y fut aussitôt réélu par le même dép.; mais comme il y avoit eu scission parmi les électeurs, le Directoire, le trouvant trop modéré, fit casser son élection après la journée du 4 sept. même année (18 fructidor an 5) et le fit remplacer par son concurrent Lachièze. — *Voy. ce nom.*

SALLENGROS, homme de loi et officier municipal à Maubeuge, député du dép. du Nord à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Pendant la Législat. il avoit été en mission avec Duhem et Gossuin dans les dép. du Nord, et durant la Conv. il travailla beaucoup dans les comités des travaux et des secours publics, au nom desquels il présenta différens rapports.

SALLES DE COSTEBELLE, avocat à Pegarolles, député du tiers-

tiers-état de la Sénéch. de Béziers aux Etats-Génér.

SALLES (*J. B.*), médecin à Vézelise, député du tiers-état de Nancy aux Etats-Génér., où il se montra partisan zélé des principes révolutionnaires. Cet homme, d'un esprit éclairé et d'un caractère délié, parut peu à la tribune pendant les premières années, mais il intrigua beaucoup, et fut regardé comme un des auteurs des troubles de Nancy. Après s'être opposé en août 1789 à ce que le roi eût le *veto* absolu, il combattit de même avec force et en détail l'avis de ceux qui vouloient, en juin 1791, enlever à ce prince l'inviolabilité; on remarqua même dans son discours cette phrase: On me poignarderoit plutôt que de me faire souffrir que le gouvernement passât entre les mains de plusieurs. Il fut peu fidelle par la suite à cette espèce de serment, car il accepta en sept. 1792 la place de député du dép. de la Meurthe à la Convent. Nat., après l'établissement de la Rép.; et vota dans cette assemblée la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Quelques jours avant il avoit fait, il est vrai, tous ses efforts pour engager la Conv. à rapporter le décret par lequel elle se constituoit juge de ce prince, ou au moins à renvoyer la ratification du jugement par devant les assemblées primaires. Le 26 fév. 1793 il dénonça Marat comme excitant le peuple au meurtre, au pillage, et comme l'ayant engagé, notamment dans son journal, à pendre les accapareurs à la porte de leurs magasins. De tels principes ne pouvoient convenir aux chefs alors régnans, et les Montagnards le firent décréter d'arrestation le 2 juin, et mettre hors de la loi le 28 juill. Il s'enfuit d'abord à Evreux, avec Guadet et autres Girondins. Forcé ensuite d'abandonner cette ville, il traversa la Bretagne, s'embarqua à Quimper, et passa à Bordeaux. Là, après avoir erré long-temps d'asile en asile, de caverne en caverne, il fut saisi le 19 juin 1794 chez le père de Guadet, traduit à Bordeaux, et exécuté le lendemain. Il étoit âgé de 34 ans.

SALLIER (*Henry-Guy*), président à la cour des Aides de Paris, âgé de 60 ans, né à Roche en Bremy, dép. de la Côte-d'Or, dom. à Paris, cond. à mort, le 1er. flor. an 2, par le trib. révol., comme conspir. contre la liberté du peuple, en prenant part aux arrêtés du parlement de Toulouse des 25 et 27 sept. 1790.

SALMON DE MÉZIERE, administrateur du dép. de la Sarthe, député de ce dép. à la Législ. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI pendant la guerre

et son bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les mesures révolut., il fut un des 73 députés mis alors en arrestation, et réintégrés après la chute de la Montagne. Devenu membre du Conseil des 500, il en sortit en mai 1797.

SALOMON DE LA SAUGERIE, avocat, député du tiers-état du Bailli. d'Orléans aux Etats-Génér. Il fut membre du premier comité de Sureté-générale de l'Assemblée Nat., mais ne marqua dans aucun genre.

SALVAGE, homme de loi et membre du district de Mauriac, député du dép. du Cantal à la Législat.

SAMARY, curé de Carcassonne, député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 15 sept. 1791.

SAMSON (*les Frères*), exécuteurs des jugemens criminels à Paris avant et pendant la rév. En 1790 ils intentèrent un procès diffamant au journaliste Gorsas et le gagnèrent; mais le crédit de leur adversaire fut cause qu'on les emprisonna. Dans le courant d'août ils obtinrent leur liberté, et ce fut eux qui exécutèrent Louis XVI, le 21 janv. 1793. Mercier (*voy. ce nom.*) dans son *Nouveau Paris*, leur a consacré un chapitre; il est trop remarquable pour que nous n'en citions pas quelques traits: „Quel homme „que ce Samson! impassible, il „ne fit jamais qu'un avec le cou„peret du supplice. Il fit tomber „la tête du plus puissant monar„que de l'Europe, celle de sa „femme, celle de Couthon, de „Brissot, de Robespierre, de tous „les adverses, et tout cela d'un „front égal. Si on a appelé un „geolier un Verrou-Animal, on „peut appeler Samson la Hache„Guillotine. Il abat la tête qu'on „lui amene, n'importe laquelle. „Quel instrument! Il dut craindre „de rester un jour seul dans Pa„ris. Que dit-il? Que pense-t-il? „A-t-il fait réflexion qu'il a mis „à mort tous les chefs des par„tis contraires? Je voudrois sa„voir ce qui se passe dans sa „tête, et s'il a regardé ses terri„bles fonctions uniquement comme „un métier. Plus je rêve à cet „homme, président du grand mas„sacre de l'espèce humaine, abat„tant des têtes couronnées sans „froncer le sourcil, de même que „celle du plus *pur* républ., plus „mes idées se confondent. Com„ment dort-il après avoir reçu „les dernières paroles, les der„niers regards de toutes ces tê„tes coupées. En vérité je vou„drois être dans l'ame de cet „homme pour quelques heures, „j'y surprendrois peut-être quel-

„ques idées qui nous sont inconnues. Il dort! dit-on; et il „pourroit bien se faire que sa „conscience fût en plein repos. „La guillotine l'a respecté, comme „faisant corps avec elle. Il va, „vient, comme un autre; il assiste „quelquefois au théâtre du Vaudeville; il rit; me regarde; ma „tête lui est échappée; il n'en „sait rien; et comme cela lui „est fort indifférent, je ne me „lasse pas de contempler en lui „cette indifférence, avec laquelle „il a envoyé dans l'autre monde „cette foule d'hommes: il recommenceroit, si.... Eh pourquoi „pas? N'est-ce point là son métier?"

SAMTHABER, conseiller aulique de Wurtzbourg, envoyé de cette cour au congrès de Rastadt, en 1797.

SANADON, évêque constitutionnel d'Oleron, député du dép. des Basses-Pyrénées à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix.

SANCERRE, commissaire du roi, député du dép. du Tarn à la Législat.

SANCY, avocat à Châlons, député du tiers-état du Baill. de Châlons-sur-Saône aux Etats-génér. Le 3 janv. 1791 il prononça un long discours sur l'organisation de la justice civile et criminelle.

SANGLÉ-DUMOUTOS, *dit* Longchamp, valet de chambre de la reine, âgé de 43 ans, cond. à mort le 25 vent. an 2, comme complice de la journée du 10 août 1792.

SANGLIER (*la Mis. de*), volontaire dans un bataillon employé contre la Vendée. Ayant été accusé d'être l'agent des Royalistes et d'organiser les déroutes dans l'armée républ., il fut guillotiné à Tours.

SANLAVILLE, notaire à Beaujeu, député du dép. de Rhône et Loire à la Législat.

SANTERRE, brasseur et marchand de bière dans le faubourg St. Antoine à Paris. Dérangé, brutal, crapuleux et enclin à tous les vices du petit peuple, il étoit au reste d'une taille, d'une force et d'une audace qui lui donnoient une grande prépondérance dans son quartier. Quoique très-ignorant, il possédoit l'éloquence des halles; et dès le principe de la rév. on le vit jouer dans les émeutes un rôle semblable à celui de Legendre, Saint-Huruges et autres conducteurs de la populace. De pareils talens le rendirent cher à la faction orléaniste, qui chercha à se l'attacher; et il fut bientôt reçu familièrement au Palais-Royal et à Monsseaux. Il commença à figurer le 14 juil. 1789 à la prise de la Bastille, à la tête

des forces de son faubourg, et fut nommé lors de la formation des gardes-nat. commandant de bataillon: En 1791 il intenta un procès à Lafayette, qui l'avoit accusé d'avoir tiré sur son aide de camp Desmottes, le jour où le peuple s'étoit porté au château de Vincennes. Le 28 nov. de la même année il donna une alerte dans tous les corps-de-garde de Paris, en semant le bruit que les troupes devoient être égorgées pour faciliter au roi le moyen de s'échapper: en conséquence les postes furent doublés, les portes du château des Tuileries fermées, et toutes les personnes qui s'y trouvoient retenues jusqu'au lendemain. Mais ce fut en 1792 qu'il commença à obtenir plus d'influence. Le 20 juin, après avoir, à la tête des Jacobins, intimidé la partie saine de la Législat., il dirigea la populace contre le château, et alla abreuver d'outrages Louis XVI et sa famille; le 31 juill. il réchauffa les têtes par une querelle qu'il excita aux Champs-Elysées entre les Marseillois, auxquels il donnoit un repas civique, et des grenadiers du bataillon des Filles-St.-Thomas, réputés amis de Louis XVI; enfin le 10 août, devenu commandant de la garde nationale, il seconda tous les efforts des Jacobins pour renverser la monarchie, et conduisit ensuite lui-même le roi à la tour du Temple. Cependant, malgré tant de zèle, il ne parut pas propre à diriger le massacre des prisons. Marat, *dit Prudhomme*, le regardoit comme un homme sans caractère; la Commune le chargea le 31 août d'aller passer une revue à Versailles, et il en revint le 4 sept., en sorte qu'il n'assista, ni dans cette ville ni à Paris, aux assassinats commis à cette époque. Le 11 décem. il conduisit Louis XVI à la barre de la Conv. Nat., pour l'instruction de son procès; le 21 janv. 1793 il commanda, avec Berruyer, les troupes qui protégèrent l'exécution de ce prince; et ce fut lui qui l'interrompit lorsqu'il essaya de parler au peuple de dessus son échafaud, et fit couvrir sa voix par un roulement de tambour. Désirant figurer aussi aux armées, il remit, le 31 mai, à la Conv. un plan de campagne contre la Vendée, et partit dès le 10, avec 14 mille hommes, pour aller combattre les Royalistes; mais il fut continuellement malheureux: les défaites, les déroutes se succédèrent avec une rapidité étonnante, et il finit par être mis en arrestation. La journée du 9 thermidor an 2 lui rendit ensuite la liberté; mais il ne fut plus employé, et se contenta d'intriguer obscurément, et d'acheter, des fruits de son patriotisme, quelques biens nationaux.

Cependant on le comptoit encore en 1799 parmi les Jacobins de la capitale; on prétendit même en nov. qu'il étoit un des chefs de la conspir. terroriste que l'on découvrit ou que l'on supposa alors, et qui servit de prétexte à l'usurpation de Buonaparte (*voy. à ce sujet l'article* JOURDAN); et on assura qu'il devoit commander dans Paris conjointement avec Jourdan et Garreau. Il fut en conséquence arrêté momentanément.

SANTONAX, scélérat dont le nom seul rappelle l'idée du meurtre et de la dévastation. Envoyé en 1791 à St. Domingue, avec Polvérel, en qualité de commissaire civil, afin d'y rétablir le calme, le bouleversement de cette belle colonie, le bombardement du Port au Prince, l'incendie total du Cap et des vaisseaux qui se trouvoient dans le port, le supplice d'une grande partie des Blancs, le massacre ou la déportation des autres, signalèrent sa première mission dans ce malheureux pays. Il n'existe pas de genre de cruautés et d'exactions qu'il n'y ait commis: les femmes, les enfans, les vieillards y devinrent également ses victimes, et au Cap sur-tout, on le vit faire fusiller par centaines ceux dont il vouloit envahir les propriétés. Les plaintes des colons arrivèrent plusieurs fois jusqu'aux législatures; mais elles furent presque toujours étouffées par l'ascendant des Jacobins. Enfin, le 16 juill. 1793, les députés de cette île obtinrent contre lui un décret d'accusation; et en août 1794 il revint en France. Mais soutenu par sa faction, il parut aux Jacobins, se rendit ensuite avec audace à la barre de la Convent., provoqua un jugement, et finit par être acquitté. Après avoir long-temps hésité, le Directoire se détermina, en avril 1796, à le renvoyer à St. Domingue, dans l'espoir que, rendu à des principes plus modérés, il profiteroit de l'influence qu'il avoit sur les nègres, pour les rappeler à leurs travaux. Mais à peine débarqué avec ses collégues et le général Rochambeau, (*voy. ce nom.*) il arma les Noirs contre les Blancs, publia une proclamation propre à rallumer l'incendie au lieu de l'arrêter, fit saisir le général et ceux des agens civils qu'il ne put pas réussir à diriger à son gré, et les renvoya en France, comme prisonniers d'état. Il continua ensuite ses actes arbitraires avec plus d'audace que jamais, malgré les plaintes des colons et le mécontentement des troupes; et épousa à la même époque une femme de couleur. Enfin, le 3 juin 1797, le Directoire déclara ses fonctions finies, et le somma de venir rendre compte de sa mission; il obéit et

reparut en effet à Paris; mais son audace, son or et ses partisans eurent encore le pouvoir de le faire blanchir, et il prit même séance au Cons. des 500, où il avoit été nommé par cette île en 1795. — *Voy.* POLVÉREL. Après la rév. de St. Cloud, en nov. 1799, Buonaparte le cond. momentanément à être détenu dans le dép. de la Charente-infér., comme Terroriste.

SANTUARÉ, *femme* D'ESPREMENIL, âgée de 40 ans, née à l'île Bourbon, dom. à Mure-Fosse, dép. de la Seine-infér., cond. à mort le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la faction de l'étranger, du soulèvement des prisons, et de l'assassinat de Collot d'Herbois. Elle fut conduite à l'échafaud en chemise rouge.

SAPINEAU, l'un des chefs des Royalistes de la Vendée. Il figura dans ce parti dès son origine, y joua toujours un rôle assez marquant quoique secondaire, commanda souvent en chef, signa à différentes fois des traités ou suspensions d'armes avec la Rép., et se trouva encore à la fin de 1799 à la tête des Chouans, lorsqu'ils traitèrent avec les Consuls.

SARAZIN (*le Cte. de*), chev. de St. Louis et ancien offic., député de la noblesse du Baill. de Vendôme aux Etats-Génér.

SARRON (*Claude*), noble, offic. de cavalerie, âgé de 65 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 1er. pluv. an 2, par la comm. de Lyon.

SARTINE, fils (*Char.-Marie-Antoine*), maître des requêtes, âgé de 34 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la faction de l'étranger, de la conspir. des prisons et de l'assassinat de Collot d'Herbois. Il fut conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

SARTINE, femme du précéd. — *Voy.* SAINTE-AMARANTE.

SATILLIEUX (*le Mis. de* FAURE *de*), officier du Génie, député de la noblesse de la Sénéch d'Annonay aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

SAUCOURT, *veuve* DENIS-DAEL (*C. L. S.*), noble, âgée de 35 ans, née à Paris, cond. à mort le 6 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où elle étoit détenue.

SAULNIER, propriétaire à Lautigué, député du dép. de Rhône et Loire à la Législat.

SAUMES (*le Bon. de*), l'un des 4 principaux chefs du rassemblement royaliste connu sous le nom de camp de Jalès. Il fut arrêté le 23 fév. 1791, et livré aux trib.

chargés de connoître des crimes de lèse-nation; mais l'amnistie, qui suivit l'acceptation de l'acte constitutionnel par le roi, lui rendit la liberté.

SAUNHAC (*J. J.*), noble, âgé de 32 ans, né à Villelongue, dép. de l'Aveyron, dom. à Paris, cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans les prisons des Carmes, où il étoit détenu.

SAURET, présid. du trib. crim. du dép. de l'Allier, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-Législ.

SAURINE (*l'abbé*), député du clergé de Bearn aux Etats-Génér. Ayant suivi le parti révolut., le dép. des Landes le nomma son évêque constitutionnel, et ensuite, en sept. 1792, un de ses députés à la Conv. Nat., où il vota la détention du roi et de sa famille jusqu'à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les mesures révolut., il fut un des 73 députés mis alors en état d'arrestation, et réintégrés dans le sein de la Conv. après la chute de la Montagne. Devenu membre du Conseil des 500, il fut nommé un des inspecteurs de la salle à la fin d'oct. 1795, et en sortit en mai 1797.

SAUSSE, marchand épicier à Varennes. Il se trouvoit être procureur de la commune de cette ville, en juin 1791, lorsque le roi y arriva avec sa famille; et ce fut lui qui contribua principalement à son arrestation. Ayant refusé de viser son passe-port, sous prétexte qu'il étoit trop tard, il l'engagea à se rendre chez lui, où il seroit plus commodément qu'à l'auberge. Il entretint alors le monarque, le flattant d'un prochain départ; et dans le même instant il dépêcha des courriers, pour appeler à la hâte les gardes nationales de toutes les villes et bourgs voisins. Enfin, quand il fit jour, il annonça à ce prince qu'il falloit se disposer à retourner à Paris; les raisonnemens du Roi, les prières, les larmes de Mde. Elisabeth et de la Reine, qui lui présenta le dauphin en le conjurant de les sauver, rien ne put l'émouvoir; et il déclara même au détachement des hussards de Lauzun, qui étoit accouru, que la vie de Louis XVI seroit compromise si on faisoit quelque tentative pour l'enlever. Le 18 août 1791 la Législat. lui accorda une gratification de 20,000 livres, en récompense de son patriotisme.

SAUSSET, député de l'Ain au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

SAUTAYRA, adminis. du district de Montelimart, député de la

Drôme à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Le Directoire l'employa, après la session, en qualité de commiss.

SAUTEREAU, homme de loi et procureur-syndic du dép. de la Nièvre, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Pendant la première session il travailla dans le comité de législation; durant la seconde il continua à être employé dans les bureaux, au nom desquels il fit quelques rapports. Le 26 mars 1795 il parla sur la disette du pain, sur les troubles qu'elle excitoit; et devenu membre du Conseil des 500, il en sortit en 1798.

SAUVÉ, (*Gervais*), négociant et maire de Duce, député du dép. de la Manche à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1797.

SAUZÉAS, adminis. du dép. de la Loire, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799.

SAVARON (*J. Guil.*), noble, commandant de vétérans, né à Lyon, cond. à mort, le 21 brum. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme ayant participé à la révolte de cette ville.

SAVARY (*Louis-Jacques*), habitant d'Evreux, député du dép. de l'Eure à la Conv. Nat., où il vota pour la détention de Louis XVI, sauf les mesures à prendre en cas d'invasion. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre la tyrannie de la Montagne, il fut d'abord décrété d'arrestation et ensuite mis hors de la loi; mais en av. 1795 le décret fut rapporté, il rentra dans le sein de la Convent., fut nommé en juill. 1795 secrétaire de l'Assemblée, et fit, dans le même mois, au nom du comité de législation, un rapport sur les abus qu'entraînoit le discrédit du papier monnoie. Ayant passé au Cons. des 500 à la fin de la session, il donna sa démission dès la séance du 4 nov. 1795, devint par la suite commiss. près l'adminis. de son dép., fut nommé en mars 1799 au Cons. des 500, et entra en déc. au Corps-Législat.

SAVARY (*Jean-Julien-Marie*), habitant de Chollet et juge au trib. révol. de Paris après la chute de Robespierre, (*en août 1794*), député de Mayenne et Loire au Cons. des 500, en sept. 1795. Il s'y montra en général très-attaché aux mesures extrêmes, aux moyens révol., devint, sur-tout après le renouvellement du tiers du Cons. en mars 1797, un des chefs les plus ardens des *Valentisseurs* (*nom que l'on donna à ceux qui cherchèrent à entraver le retour*

à l'ordre et à la modération), et se déclara hautement en faveur du Directoire. Le seul objet sur lequel il ait parlé avec sens, est la guerre de la Vendée, parce qu'une expérience et des intérêts personnels le rappeloient également alors aux vrais principes. A la fin de juin 1797 il se plaignit de ce que les acquéreurs de biens d'émigrés étoient persécutés, et de ce qu'on recommençoit les processions dans les dép.; le 3 juil. il s'opposa à l'amnistie proposée en faveur des émigrés du Haut et du Bas-Rhin; le lendemain il demanda l'aliénation de tous les presbytères, la prohibition du culte catholique; et le 9 du même mois il combattit également le projet d'amnistie à accorder aux fugitifs de Toulon. Nous pourrions citer encore de lui une foule d'opinions aussi peu modérées, mais celles-ci suffisent sans doute pour donner une idée de ses principes. Etant sorti du Cons. en 1799, il fut aussitôt renommé par son dép. à celui des Anciens, et se montra en nov. un des membres opposés à la rév. de St. Cloud. Il fut même un de ceux à qui la comm. des inspecteurs n'envoya pas de lettres de convocation pour la séance du 19 brum., afin de s'épargner, au moins dans le premier moment, l'opposition qu'elle prévoyoit bien qu'il voudroit mettre à un changement réprouvé par tous les Jacobins.

SAVARY, directeur de la Rép. Helvétique. Ce fut lui qui, avec Dolder alors président du Directoire, fit échouer, en déc. 1799, le projet que leurs trois collégues Oberlin, Secrétan et sur-tout Laharpe, avoient formé d'imiter en Suisse la rév. que Buonaparte venoit d'opérer en France. (*Voy. les détails de cet événement aux articles* LAHARPE *et* MOUSSON.) Le rapport de cette affaire ayant été fait au Grand-Conseil, le 7 janv. 1800, le Directoire fut cassé, Savary et Dolder furent chargés alors provisoirement du pouvoir exécutif, et nommés le lendemain membres d'une commission exécutive.

SAVIN (*Louis-Marc-Antoine*), capit. de cavalerie, l'un des premiers chefs de la Vendée. Il suivit Charette, lorsque ce dernier se sépara du général en chef d'Elbée; il fut fait prisonnier en mai 1796, et jugé à mort par un conseil milit. Les papiers françois l'avoient déjà fait fusiller en janv. 1794, à Noirmoutiers.

SAVOI-ROLLIN, ancien avocat-génér. au parlem. de Grenoble, nommé en déc. 1799 membre du Tribunat.

SAVOLDI, habitant de Brescia, nommé membre du Directoire de la Rép. Cisalpine, en nov. 1797.

SAVONIÈRES (*le Marq. de*), ancien lieutenant-colonel de dra-

gons et lieutenant des Gardes du corps du roi de France. Se trouvant à la tête de sa troupe le 5 oct. 1789, au moment où les insurgés attaquèrent le château, il eut le bras cassé d'un coup de fusil que lui tira, d'un corps de garde, un soldat national de Versailles. Il retint ses camarades, qui vouloient le venger, et mourut des suites de sa blessure.

SAVONEAU, cultivateur et adminis. du dép. de Loire et Cher, député de ce dép. à la Législat.

SAVORNIN, député du dép. des Basses-Alpes à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. de 500, il en sortit en mai 1797.

SAVY (*J.-Franç.-Madel.*), conseiller au parlement de Toulouse, né et dom. dans cette ville, âgé de 34 ans, cond. à mort, le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., en signant des protestations de ce parlement en sept. 1790.

SAY (*J. B.*), rédacteur de la DÉCADE PHILOSOPHIQUE (*journal très-révol.*), nommé en déc. 1799 membre du Tribunat.

SCELLIER (*Gérard*), député de la Somme à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu pour 2 ans.

SCELLIER (*Gabriel-Toussaint*), juge au trib. révol. de Paris, et l'un de ceux qui cond. à mort Marie-Antoinette, reine de France. Le 17 flor. an 3 (6 mai 1795) il fut cond. lui-même comme complice des crimes de Fouquier-Tinville. Pendant le cours de son procès, il montra une audace et un sang-froid étonnans, et dit à ses juges le jour du jugement: *Votre tour viendra, et ce ne sera pas long!* On ne sauroit rien imaginer de plus atroce que la conduite de ce scélérat à la tête du trib. révol., qu'il présida par intervalle, à la place de Fouquier-Tinville: en voulant imiter ce dernier, il le surpassa même quelquefois; et la séance du 22 mess. an 2 (10 juil. 1794) est un monument affreux de la cruauté et de l'espèce de dérision avec lesquelles il traitoit et faisoit périr ses victimes.

SCÉPEAUX (*Marie-Louis-Alexandre-César Cte. de*), colonel de cavalerie au service de France, avant la rév. S'étant jeté, dès 1794, parmi les Royalistes de la Vendée, il devint un de leurs chefs, et fut celui de tous qui conserva le plus de consistance à la troupe qu'il commandoit, après la mort de Charette et Stofflet. En mars 1795 il remporta encore un avantage assez considérable à la tête d'un corps de Chouans, près d'Aubigné; mais en mai il se soumit à la Rép., ne voyant plus de possibi-

lité de continuer la guerre. Néanmoins on l'arrêta peu après, et en sept. on le conduisit à Paimbœuf pour le déporter. Cependant il reparut de nouveau en 1799 à la tête des Chouans, traita de bonne heure avec Hédouville, fut ensuite un des premiers à conclure la paix avec les Consuls; et dans le courant de fév. 1800 Buonaparte le raya en conséquence, par un arrêté exprès, de dessus la liste des émigrés, et le rétablit dans ses propriétés.

SCHAUENBOURG, gentilhomme alsacien, major du rég. de Nassau, avant la rév. Ayant suivi le parti popul., il devint général au service de la Rép., et fut employé à l'armée de Rhin et Moselle, où les échecs qu'il éprouva causèrent sa destitution en sept. 1793. Cependant il fut par la suite réintégré dans son grade, servit de nouveau en Alsace en 1796, et aida au général Scherb à repousser un corps autrichien; qui avoit pénétré, le 18 sept., dans le fort de Kehl. En 1798 il dirigea en grande partie les forces employées contre la Suisse, commanda à Berne après la conquête de cet état, retourna à l'armée du Rhin, en qualité d'inspecteur de cavalerie, lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche en 1799, et continua à y être employé de la même manière en 1800.

SCHELLENBERG, général autrichien. Il fut employé en 1796 à l'armée du Rhin et se distingua particulièrement le 3 et le 16 sept. aux affaires de Wurtzbourg et de Giessen.

SCHENCK, major prussien. Il servit avec distinction en 1794 contre les Polonois, notamment le 23 oct., jour où il fit la plus belle défense dans le camp retranché de Sochazow, contre le prince Poniatowski, qui l'y attaqua pendant huit heures avec des forces considérables.

SCHEPPERS (LECLERC-), négociant à Lille, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. Ayant suivi le parti révol., il devint par la suite commiss. près la municip. de Lille, et fut nommé en 1798 député du dép. du Nord au Cons. des 500, pour 2 ans; mais s'étant prononcé fortement en nov., à St. Cloud, contre la rév. opérée alors par Buonaparte, il fut exclus le jour même du corps législ.

SCHERB, génér. franç. Pendant la brillante campagne de Moreau, en 1796, il fut chargé de contenir, avec une division, les garnisons de Philipsbourg et de Manheim. Il s'établit dans le pays de Bruchsal, remporta, dans le courant de sept., quelques avantages sur ces troupes qui jointes par un rassemblement de paysans, s'étoient mis en campagne, et il

les repoussa sous le canon de Philipsbourg. Mais attaqué, le 18 du même mois, par des corps détachés de l'armée de l'archiduc Charles et unis à ces mêmes garnisons, il se vit contraint de rentrer dans Kehl, et le défendit avec bravoure et succès contre le général Pétrarsche, qui n'y pénétra un instant par surprise que pour en être aussitôt repoussé. Il fut destitué par le Directoire, dans le courant du mois d'octobre, comme entaché de modérantisme.

SCHERER (*Barthélemi-Louis-Joseph*), génér. au serv. de la Rép. franç. Après avoir servi onze ans dans les troupes autrichiennes, il entra dans le régiment d'artillerie de Strasbourg, et s'y trouvoit capit. au moment de la rév. Ayant adopté les nouveaux principes, il devint rapidement général de brigade, génér. de division; servit en cette qualité à l'armée de Sambre et Meuse en 1794, contribua aux différens avantages obtenus alors par cette armée, et commanda successivement les blocus ou siéges de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, dont il se rendit maître en juil. et en août. En nov. il fut nommé commandant en chef de l'armée des Alpes, et remporta, en avril 1795, quelques avantages sur les Alliés. Il passa ensuite à l'armée des Pyrénées-Occidentales, et y obtint également quelques succès; mais la paix s'étant faite avec l'Espagne, il revint sur-le-champ en Italie, et défit complétement l'armée Austro-Sarde le 22 et le 23 nov. à Final et sur la rivière de Gènes. Malgré cette victoire il désespéra de pouvoir tenir tête à l'ennemi, avec des troupes peu nombreuses, dépourvues de tout et presque désorganisées; il demanda en conséquence sa démission, et remit, au commencement de 1796, cette armée à Buonaparte. En juil. 1797 Scherer fut nommé par le Directoire ministre de la guerre; et dès le 11 août il reçut une lettre assez impertinente de Hoche, qui l'accusoit de royalisme. Il lui répondit très-vertement; mais en oct. le général Dutertre, qui avoit escorté Pichegru et les autres déportés jusqu'à Toulon, dénonça Scherer comme ayant participé à leur conspiration. L'attachement que l'on supposoit à ce génér pour Pichegru, et quelques promesses que l'on assura qu'il lui avoient faites relativement aux projets que la majorité du Directoire formoit alors contre celle des Conseils, servirent de fondement à cette inculpation, qui n'eut aucunes suites sérieuses; et il conserva le ministère jusqu'en 1799, époque à laquelle il reprit le commandement de l'armée d'I-

talie. Il y commença la campagne d'une manière peu heureuse contre les armées Austro-Russes, et fut bientôt remplacé par Moreau. Il eut soin pendant son ministère de faire employer tous ses parens, et donna entre autres à son frère la place de secrétaire génér. de la guerre.

SCHERER. De tous les prêtres allemands que la rév. attira en France, il fut le premier qui abjura le sacerdoce: ce fut le 11 nov. 1793 qu'il renonça à la prêtrise, à la séance des Jacobins de Strasbourg.

SCHIEFFER (*John-Frédéric*), président en 1792 de la société des *amis du peuple*, dans la ville de Neuwington en Angleterre. Il signa, en cette qualité, l'adresse de félicitation que cette société adressa en oct. à la Conv. Nat. de France.

SCHIMMELPENNING, hollandois, l'un des membres marquans de la Convention Nat. Batave, en 1795 et 96. Il prononça entre autres, le 21 nov. 1796, un long discours sur un projet de constitution. Il fut ensuite nommé ambassadeur près de la Rép. franç., et occupoit encore cette place en 1800.

SCHIRMER, député du dép. du Haut-Rhin à la Législat. Il devint par la suite adminis. du même dép., fut nommé en 1798 au Cons. des Anciens, et entra en déc. 1799 au Corps-législ.

SCHLADEN, génér.-major prussien. Il servit utilement en 1793 et 94 dans les Deux Ponts.

Un de ses parens, le Bon. de Schladen fut nommé en janv. 1796 ambassadeur extraordinaire de Prusse à Lisbonne.

SCHLEMMER, conseiller de régence, envoyé de Bavière au congrès de Rastadt, en 1797.

SCHLICK (*le Cte. de*), ministre de l'Empereur près de la cour de Mayence en 1792. En juil. 1793 il fut nommé envoyé extraordinaire près de celle de Dresde, et il devint en 1794 ministre impérial près des cercles du Haut-Rhin et de Franconie. Il présenta en cette qualité plusieurs notes à ces Cercles, et protesta en sept. 1796 contre l'occupation de Nuremberg par les troupes prussiennes.

SCHMITS, avocat à Château-Salins, député du tiers-état du Baill. de Sarguemines aux Etats-Génér.

SCHNEIDER (*Eulogue*), prêtre allemand, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Strasbourg, puis commiss. civil près l'armée d'Alsace et accusateur public près le trib. crim. du Bas-Rhin. Ce scélérat fut un des étrangers qui, au moment de la rév., accoururent en France pour la dévaster. Les massacres, les per-

sécutions dont la plupart des autres agens de la Terreur se rendirent coupables ne sont rien près de ceux qu'il exerça et peu d'entre eux peuvent lui être comparés. Ce juge-bourreau parcouroit sans cesse cette malheureuse contrée, à la tête de l'armée révol. et suivi de la guillotine. Sur la simple déposition de deux de ses satellites, les citoyens de tout âge, de tout sexe, pauvres comme riches, étoient envoyés à la mort, et on le vit un jour, en entrant dans une commune, faire ordonner à la municipalité de lui livrer sur-le-champ 5 têtes à son choix. Le trait suivant, tiré d'entre mille, nous dispensera d'en citer d'autres. Dans le cours de ses tournées étant arrivé au village d'Epsig, il se présenta chez Kuhn, juge de paix du canton, et le trouva à table. On l'invita à dîner; tous les convives s'empressèrent de lui céder la place d'honneur, toute la maison fut occupée à le servir, et bientôt il parut s'égayer au milieu des bouteilles et de la bonne chère; mais tout-à-coup, adressant la parole au maître de la maison, il lui demanda s'il avoit encore beaucoup de vin pareil. Kuhn lui répondit qu'il en avoit encore quelques bouteilles à son service. „*Eh bien*, reprit le monstre, *hâte-toi d'en faire servir encore une, car dans trois quarts d'heure tu n'en boiras plus!*" En effet il fit entrer la guillotine dans la cour même de son hôte, et lui fit trancher la tête devant sa femme, ses enfans, ses amis et ses domestiques éplorés, sous prétexte qu'il avoit été autrefois receveur du cardinal de Rohan. Pour couronner tous ses crimes, il faisoit préparer à Strasbourg des Noyades semblables à celles de Nantes, lorsqu'enfin les proconsuls eux-mêmes en firent justice. S'étant permis, au retour d'une de ses courses, d'entrer dans la ville avec une pompe insultante, dans un carrosse à six chevaux, précédé de coureurs, et entouré de gardes le sabre nu, les commissaires de la Conv. St. Just et Lebas, choqués non de ses crimes, mais de son orgueil, le firent arrêter, et le lendemain même, 21 décem. 1793, il fut exposé pendant une grande partie de la journée sur un échafaud. On le transféra ensuite à Paris, où le trib. révol le cond. à mort, le 12 germ. an 2, comme convaincu d'avoir, par des concussions et vexations immorales et cruelles, par l'abus le plus révoltant et le plus sanguinaire du nom et des pouvoirs d'une com. révol., opprimé, volé, assassiné, ravi l'honneur, la fortune et la tranquillité à des familles paisibles. Il étoit âgé de 37 ans, et né à Vipefold.

SCHOENFELD, génér. prussien, homme d'un caractère adroit, qui fut envoyé en 1789 en Brabant pour soutenir et diriger la révolte des Brabançons contre l'Empereur. Il fut fait lieutenant-général par l'ascendant du parti de Van-der-Noot, contrecara continuellement les vues de Vander-Mersch, finit même par perdre et faire déposer ce général, le seul peut-être qui agit de bonne foi dans le parti patriotique; et après avoir remporté quelques légers avantages à la tête des insurgés, il contribua à leur anéantissement aussitôt (à ce que l'on croit) que ses instructions secrètes le lui ordonnèrent. Au commencement de 1792 il fut envoyé par son souverain à Coblentz, près des princes frères de Louis XVI; et il commanda pendant cette campagne une division de l'armée prussienne. En 1793 il fut employé au siége de Mayence, et ce fut lui qui dirigea, le 8 mai et le 8 juil., les deux attaques de Kostheim, où il montra beaucoup de bravoure et d'intelligence. A la première il eut un cheval tué sous lui, et à la seconde il s'empara de ce poste important. Le roi lui écrivit à la suite de cette affaire une lettre très-flatteuse, et lui accorda l'ordre de l'aigle noir. Le 14 sept. il se signala de nouveau à la bataille de Pirmasens, où il contribua à assurer la victoire aux Prussiens par les manoeuvres hardies qu'il fit exécuter à la cavalerie. Il fut blessé dans cette affaire, et le roi lui témoigna de nouveau sa satisfaction, et en même-temps sa douleur de le savoir blessé. En 1794 il fut employé contre les Polonois, et continua à montrer beaucoup de valeur et d'activité. Il fut d'abord détaché sur la rive gauche de la Vistule, pour couvrir de ce côté le siége de Varsovie; et le 27 août il défit complétement Madaliuski, qui vouloit se jeter dans la province de Posen.

SCHROEDER (*le Baron de*), général autrichien. Il fut employé en 1789 contre les patriotes Brabançons; et ayant en nov. attaqué avec imprudence le village de Turnhout, où se trouvoit Vander-Mersch, il y perdit beaucoup de monde, et en fut repoussé après avoir été lui-même blessé au genou. Cette affaire fut infiniment avantageuse au parti patriotique, sur-tout à raison de la confiance qu'elle inspira à des troupes de nouvelle levée, qui n'osoient auparavant se mesurer avec les Autrichiens. Il servit ensuite contre les François, remplaça en mai 1793 M. de Beaulieu à Arlon, y fut attaqué le 9 par un corps françois très-supérieur en nombre, et ne se retira qu'après une vigoureuse défense; mais cette affaire, qui fit

honneur au courage de ses troupes et au sien, n'en fit point à sa prévoyance ; car depuis huit jours il étoit averti de cette attaque, depuis trois les avant-postes étoient aux mains, et il ne prit aucune mesure pour sauver des magasins immenses qui se trouvoient à Arlon, et qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi. En 1794 il contribua sous Bender à la défense de Luxembourg. Il étoit feld-maréchal-lieutenant depuis le mois de fév. 1793.

SCHWARTZENBERG (*le Prince de*), général autrichien. En 1792 il servit comme lieutenant-colonel et aide-de-camp du général Clairfait; et se distingua particulièrement le 1er. mai, à la bataille de Quiévrain. Pendant la campagne de 1793 il commanda une partie de l'avant-garde du prince de Cobourg, et se signala de nouveau en juil. vers Valenciennes, en oct. à Oisy, à Estreux, près de Landrecies, pénétra avec des partis vers Guise, et jusqu'à St. Quentin. Le 29 mai 1794 il contribua à repousser les attaques faites sur le Cateau ; et ayant déployé de nouveau, le 27 avril, la plus grande bravoure et la plus grande intelligence à l'affaire qui eut lieu entre Bouchain et Cambray, il reçut l'ordre de Marie-Thérèse sur le champ de bataille. Il fut moins heureux à Kehl dans la nuit du 24 juin 1796, et soit négligence de sa part, ou de celle des chefs des troupes des Cercles qu'il avoit sous lui, il fut surpris et fait prisonnier, sans tirer un coup de fusil; mais pendant tout le reste de cette campagne il montra de nouveau du courage et de l'habileté, et se distingua d'une manière particulière le 3 sept. à la bataille de Wurtzbourg, et le 16 du même mois à l'attaque de Dietz.

SCHWARTZINGER, lieutenant-colonel d'artillerie au service d'Autriche. Il se conduisit de la manière la plus brillante le 11 mai 1794 devant Courtray, et le Cte. de Clairfait assura dans son rapport qu'il devoit en partie à sa bravoure et à son habileté le salut de son corps d'armée. Il se distingua de nouveau, le 2 janv. 1797, à la prise des flèches et de la redoute de Schwabenschantz, devant Kehl.

SCHWARTZKOPF, ministre de Hanovre près du cercle du Haut-Rhin. Il fut, en 1797, envoyé de sa cour au congrès de Rastadt.

SCHWENDT, syndic de la noblesse de la Basse-Alsace, député du tiers-état de Strasbourg aux Etats-Généraux.

SCHWERIN (*le Cte. de*), général-major au service de Prusse. En 1793 il fut chargé de commander un cordon sur les frontières de

de la Pologne, et en mai il fut nommé gouverneur de Thorn, dont la Prusse venoit de s'emparer. En juin 1794 il joignit l'armée qui marcha alors contre les Polonois, et en prit le commandement sous le roi, qui s'y rendit en personne.

SCICH-ALI, kan de Derbent. Ce vieillard, âgé de 120 ans, le même qui au commencement du siècle avoit remis les clefs de Derbent à Pierre le Grand, les rendit le 19 mai 1796 au Cte. de Zubow, après avoir résisté pendant 50 jours à l'armée russe. Il s'avança au-devant du vainqueur avec tous les officiers de sa cour, portant un sabre suspendu à son cou, pour annoncer qu'il reconnoissoit la faute qu'il avoit commise en prenant les armes contre l'Impératrice. Il obtint grâce de la vie pour tous les habitans et la sureté de leurs propriétés. Ce prince, le plus puissant de tous ceux du Schirvan et du Daghestan, avoit adhéré aux projets de révolte formés par un Aga-Mahemet-Kan contre la Russie; avoit fait tous ses efforts pour attirer dans son parti les chefs de ces contrées et venoit de rassembler plus de 10 mille hommes dans sa capitale.

SEBIRE, cultivateur à Carfoutin, député du dép. d'Ile et Vilaine à la Législat.

SEBOTTENDORFF, général autrichien. Il fit la campagne de 1792 en qualité de colonel, et fut élevé en fév. 1793 au grade de général-major. En juin il commanda le corps de troupes autrichiennes employé au siége de Mayence, et il s'y conduisit avec bravoure et activité. En mars 1796 il fut fait feld-maréchal-lieutenant et servit alors en Italie. Chargé, le 29 juil., d'attaquer les retranchemens ennemis situés entre la rive droite de l'Adige et Montebaldo, il emporta le poste de Brentino avec la dernière valeur. En fév. 1797 il fut mis à la pension.

Un autre Sebottendorff, offic. au serv. d'Autriche se distingua en janv. 1797 au siége de la tête de pont d'Huningue.

SECKENDORFF, général-major autrichien. Il servit en 1793 à l'armée des Pays-Bas, commanda dans le courant de sept. un corps détaché en avant de Charleroi; et fut employé en Italie pendant les campagnes de 1796 et 97.

SECRETAN, Directeur de la Rép. hélvétique, et l'un de ceux que Laharpe entraîna, en déc. 1790, dans le projet qu'il conçut alors d'imiter en Suisse la rév. que Buonaparte venoit d'exécuter en France. — *Voy. les détails de cet événement aux articles* MOUSSON *et* LAHARPE. — Il partagea le sort de ce dernier et de son autre collégue Oberlin.

SECONDS, député de l'Avey-

ron à la Conv. Nat., où il vota *la mort*, *la mort la plus prompte* de Louis XVI. Il rentra dans l'obscurité après la session, et fut employé comme commiss. par le Directoire.

SÉDILLEZ, homme de loi et adminis. du district de Némours. En mars 1791 il fut nommé par le dép. de Seine et Marne membre du trib. de cassation, et en sept. député à la Législat., où il passa pour très-modéré. Le 9 fév. 1792 il présenta, au nom du comité de législation, un rapport tendant à faire ordonner aux émigrés de rentrer sous peine de payer de triples contributions; et le 27 juil. on décréta, sur sa motion, qu'il ne seroit plus accordé de passe-ports qu'aux envoyés du gouvernement et aux négocians, tant que la patrie seroit en danger. Le 12 sept il parla sur le divorce, et essaya, mais en vain, de faire restreindre la loi portée sur cet objet. Le dép. de Seine et Marne le nomma en 1798 au Cons. des Anciens, pour 2 ans, et s'étant montré favorable à la rév. opérée en nov. 1799 à St. Cloud par Buonaparte, il fut nommé aussitôt membre de la com. intermédiaire du Cons., et en déc. du Tribunat.

SEGLA (*Urbain-Elis.*), ancien conseiller au parlement de Toulouse, né et dom. dans cette ville, âgé de 57 ans, cond. à mort, le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris comme conspir., en signant les arrêtés pris par son corps les 25 et 27 sept. 1790.

SÉGRÉTAIN, député de la Mayenne au Cons. des Anciens, en sept. 1795.

SÉGRÉTIER (*Jac.-Claude-Frimond*), propriétaire à Boissize-la-Bertrand, député-suppléant du dép. de Seine et Marne à la Législat. Mr. Jaucourt ayant donné sa démission il le remplaça en août 1792.

SEGUIER, veuve RÉMIGNY, (*Suzanne-Thérèse*), noble, âgée de 66 ans, née à Paris, dom. à Nevers, cond. à mort, le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant caché ses titres de noblesse et ses terriers, ayant logé un commandant de bataillon dans une chambre à charbon, et fait mettre son drapeau dans une écurie, et ayant dit à un tailleur qu'il perdroit ses pratiques, s'il n'abandonnoit la société populaire.

SEGUIN, député du dép. du Doubs à la Conv. Nat., où il vota la détention et le bannissement de Louis XVI.

SÉGUR (*le Vicomte de*), maréchal-de-camp, député de la noblesse de Guyenne aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

SÉGUR (*le Cte. de*), député-suppléant de la noblesse de Paris

aux Etats-Génér. La mort de M. de Rochechouart l'ayant appelé en juil. 1791 à l'Assemblée Nationale, il donna sa démission par une lettre adressée au président.

Le Marq. de Ségur, maréchal de France et ministre de la guerre, avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

SEIGNELAY DE COLBERT. *Voy. ce dernier nom.*

SEIGNELAY-COLBERT DE CAST-HILL. — (*Voy.* COLBERT). Il fut en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

SEIGNEURET, père, (*J. Franç.*), noble, dom. à Aubagne, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, comme fédéraliste, le 5 flor. an 2, par le trib. crim. du dép.

SEIGNEURET, fils, (*Pierre*), noble et prêtre, dom. à Aubagne, cond. à mort, comme fédéraliste, le 5 flor. an 2, par le trib. crim. du dép.

SELVES, nommé en mars 1797 député du Lot au Cons. des 500. Comme il y avoit eu scission dans l'ass. électorale et qu'elle avoit fait une double élection, Selves fut d'abord appelé au Cons.; mais après la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5) son élection fut annullée, et on reçut à sa place son concurrent Delbrel.

SÉMONVILLE (HUGUET *de*), conseiller au parlement de Paris. Cet homme, à-la-fois spirituel, intrigant et immoral, s'introduisit en 1788 chez le cardinal de Brienne, sous prétexte de l'instruire des démarches de ses confrères; mais après avoir épié les projets du ministre, il retournoit en rendre compte dans les conciliabules qui se tenoient alors chez Duport. (*Voy. ce nom.*) Au moment de la révolution, il s'attacha au parti popul., se lia particulièrement avec la Fayette, fut envoyé en Brabant, et fit tous ses efforts pour donner une direction démocratique aux troubles qui agitoient alors ce pays. Nommé en 1792 ministre de France près de la Rép. de Gènes, il ne cessa d'y propogander. Dumouriez ayant pris un instant le ministère des affaires étrangères, le désigna pour l'ambassade de Constantinople; (ce qui effraya les puissances étrangères, qui tâchèrent de l'empêcher d'y être reçu) et on le nomma en attendant à celle de Turin. Au moment où il voulut se rendre dans cette ville, le roi de Sardaigne, instruit de son caractère et de sa conduite en Brabant et à Gènes, lui fit signifier de ne pas entrer dans ses états. La colère du ministre français ne put le faire admettre par cette puissance; Gènes et Venise témoignèrent à leur tour de la répugnance à le recevoir; et en mai 1793 le comité de Salut-public se

décida à l'envoyer, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, près de la Porte-Ottomane. Cette commission, dont le but étoit alors de la dernière importance, puisqu'elle tendoit à occuper les forces russes et autrichiennes, en excitant la Turquie contre ces deux puissances, attira de nouveau l'attention de toutes les cours, qui s'opposèrent, par leurs ministres, à ce qu'il fût reçu à Constantinople; et l'Empereur ne craignit pas même de violer le droit des gens, en le faisant enlever en route. Tandis qu'il traversoit les lignes Grises, muni des ordres des souverains du pays, il fut arrêté le 25 juil. au village de Novate, près du lac de Chiavenne, embarqué dans un batteau avec Maret et 16 autres personnes de leur suite, conduit au château de Milan et ensuite à Mantoue. Il avoit avec lui des richesses considérables, destinées à la Porte, et parmi lesquelles on remarquoit, quatre voitures superbes, bronzées et dorées; deux grandes caisses d'étoffes d'or, de mousselines et de dentelles d'un grand prix; 80 mille louis en espèces; un service d'or pour 20 couverts, qui étoit celui du roi de France; deux petites caisses remplies de bijoux, estimés, valeur intrinsèque, 18 millions de florins; enfin une grande de quantité de pierreries, parmi lesquelles se trouvoit le plus beau diamant de la couronne. (*Voy. au sujet de ces présens l'article* St. Just.) Le 31 mai 1794 il fut transféré à Custrin et il y resta jusqu'au 6 nov. 1795, époque à laquelle il partit pour Fribourg en Brisgau, où on le réunit aux autres prisonniers qui, le 25 déc., furent échangés avec lui à Bâle contre madame Royale de France. Après la rév. opérée en nov. 1799 à St. Cloud par Buonaparte, il fut d'abord désigné pour occuper une place dans le conseil d'état, et nommé ensuite à l'ambassade de Hollande, où il se rendit en janv. 1800.

SEMPIL, président de la société constitutionnelle de Londres. Il signa, en nov. 1792, une lettre de félicitation adressée à la Conv. Nat. de France, et envoya, au nom de ses commettans, 1000 paires de souliers pour les défenseurs de la Rép. franç., promettant d'en expédier bientôt 5000 autres paires.

SÉNAUX (*Pierre-Mad.*), conseil. au parlement de Toulouse, né dans cette ville, âgé de 34 ans, cond. à mort, le 26 prair. an 2, par le trib. révol., comme ayant signé les arrêtés pris par son corps les 25 et 27 sept. 1790.

Un *Jean-Joseph-Dominique de* Sénaux, président au parlem.

de Toulouse, fut en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

SENBAUSEL, député de Lot et Garonne au Cons. des 500 en 1798.

SÉNONES. *Voy.* LAMOTTE.

SENTETZ, procureur du roi en la Sénéch. d'Auch, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér. Le 27 mars 1791 il prit la parole sur les troubles qu'excitoit dans sa patrie la constitution civile du clergé, et demanda l'armement de la garde nationale pour les réprimer. Le 6 juin, il proposa la peine de mort contre quiconque professeroit publiquement l'athéisme, le déisme, et tous dogmes qui ordonnent ce que les lois de l'état réputent crimes.

SEPTEUIL (TOURTEAU *de*), premier valet-de-chambre de Louis XVI. Il fut le seul de ceux qui remplissoient cette charge, qui parvint à échapper aux arrestations du mois d'août 1792. Sa femme, qui fut enfermée à la Force, survécut aux massacres de sept.; mais les commiss. de la Commune lui volèrent 1187 mille livres, tous ses diamans et 700 mille livres de la liste civile, dont son mari étoit dépositaire. Ce dernier, retiré en Angleterre, écrivit en déc. de la même année au présid. de la Conv. et aux municipalités de toutes les grandes villes de France pour nier que Louis XVI l'eût jamais chargé, comme on avoit osé en accuser ce prince, d'accaparer le numéraire et de commercer sur le sucre et les grains.

SÉRANNE, négociant à Cette, député du dép. de l'Hérault à la Législat. En mars 1792 il y fit un rapport sur la marine et la navigation marchande.

SERBELLONI (*le Duc* GALÉAS *de*), chambellan de l'empereur et décurion du conseil-génér. de Milan. Partisan zélé des principes philosophiques, il applaudit à la rév. franç., vit ensuite avec plaisir les répub. pénétrer en Italie, et se rendit dès le mois de juin 1796 à Paris, en qualité de député de la municipalité de Milan, pour féliciter le gouvernement sur ses victoires. Devenu membre du congrès Cisalpin, il fut nommé par Buonaparte, en mai 1797, membre du Directoire de cette nouvelle Rép.; mais à la fin de la même année il se démit de cette charge, pour prendre celle d'ambassadeur en France.

SERCLOT DES GUYONNIÈRES, député de la Mayenne au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5.)

SERENT (*le Cte. de*), député de la noblesse du Nivernois aux Etats-Génér. Ce jeune homme,

doué d'un extérieur agréable et d'un esprit facile, fut un des commissaires rédacteurs de son ordre pendant le mois de juin; et quoique très-attaché au roi, l'envie de briller le fit quelquefois pencher du côté de la faction monarchienne après la réunion des ordres. Le 6 oct. 1789 il essaya, mais en vain, d'engager l'Assemblée à aller siéger au château, pour se rapprocher de la personne de Louis XVI; le 15 mai 1790 il soutint avec force que le droit de paix et de guerre devoit appartenir au pouvoir exécutif. Le 8 oct. il parla en faveur des maisons religieuses, à qui on refusoit de payer leurs traitemens; et le 31 mai 1791 il prit la défense des officiers de l'armée, accusés par des pétitions et calomniés par plusieurs membres de l'Assemblée. Il fut ensuite un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791. Il fut tué en Bretagne en 1798.

SERGENT, graveur en taille douce à Paris. Ayant embrassé de bonne heure le parti révol., il figura d'abord dans les groupes, puis dans les districts, et enfin aux Cordeliers, dont il devint un des membres les plus actifs. De concert avec son ami Panis (*voyez ce nom*) il dirigea l'attroupement du faubourg St. Antoine contre le château, dans la journée du 20 juin 1792, et fut ensuite un des principaux chefs de celle du 10 août. Après avoir provoqué, ce jour-là, le massacre des Suisses dans les cours des Tuileries, il inventoria, comme municipal, et s'appropria une partie des dépouilles de ses victimes; comme s'il eût voulu préluder ainsi les scènes sanglantes et les vols dont il se rendit coupable en sept., dans les prisons de la capitale. Argent, montres, bijoux, tout disparut alors entre ses mains: on finit même par le surnommer *Sergent-Agathe*, à cause d'une agathe fort belle dont il s'étoit emparé; et il en fut quitte pour rendre, par la suite, une partie des objets qu'il avoit pris, en assurant qu'il *ne les avoit gardés que dans le dessein de les acheter*. Enfin pour que rien ne manquât à ses crimes, il signa l'horrible circulaire que la commune de Paris, adressa le 5 sept., à toutes celles de France, pour les inviter à imiter les massacres des prisons. (*Voy. à ce sujet l'article* Deforgues.) Pour le récompenser de tant de patriotisme, les électeurs de Paris le nommèrent le même mois (sept. 1792) à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI; et dès la séance du 24 il s'opposa vivement à une motion que fit Kersaint de rendre une loi contre les provocateurs à l'assassinat. Le 14 déc. il fut accusé, par Lesage, d'avoir fait imprimer des écrits tendant à égarer

le peuple et à lui rendre suspecte la Conv. Nat. Malgré son attachement aux principes exagérés, il échappa aux orages de 1794 à la faveur de sa médiocrité; mais ayant voulu intriguer de nouveau en 1795, et s'étant montré favorable à l'insurrection jacobine qui éclata en prair. an 3 contre la Conv., il fut décrété d'arrestation le 13 du même mois (1er. juin), comme Terroriste et comme convaincu de friponneries. Amnistié par la suite, il devint commis., près l'administration des hôpitaux milit. de la capitale, et figuroit encore en 1799 parmi les Jacobins.

SERIVE, nommé en mars 1797 député du dép. du Nord au Cons. des 500, pour 2 ans, en remplacement de Plichon. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct.)

SERRA, sénateur génois, qui se montra de bonne heure partisan des principes franç., et prononça, dans le Sénat même, des discours favorables au nouveau régime républicain.

SERRES (*Joseph*), député du dép. des Hautes-Alpes à la Conv. Nat., où il vota la détention et le bannissement de Louis XVI. Attaché aux principes répub., mais ennemi des excès des Terroristes, il marqua assez pour s'attirer leur haine, et fut mis en état d'arrestation le 2 juil. 1793, comme ayant signé la protestation du 6 juin, et ayant écrit aux administrateurs de son dép. contre la commune de Paris, qu'il accusoit de préparer de nouveaux massacres. Rentré à la Conv. après la chute de la Montagne, il continua à se montrer l'ennemi des Terroristes. Devenu membre du Cons. des 500 il y professa de même des sentimens modérés, et sans se laisser effrayer par la journée du 18 fruct. (4 sept. 1797), il s'opposa, le 18 oct., à l'expulsion des nobles de tous les emplois, et soutint deux jours après la même opinion avec la dernière véhémence, malgré les cris du parti contraire, qui le menaça de la déportation. Il sortit du Cons. en mai 1798.

SERRES (*Jean-Jacques*), député de l'Ile de France à la Conv., où il ne prit séance qu'après le procès de Louis XVI. Il y parla quelquefois sur les colonies, fut envoyé en mission dans le Midi, et s'y conduisit avec modération. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

SERRES, de Bordeaux. — *Voy.* SERS.

SERRES DE ST. ROMANS (*J.*), noble et conseiller au parlement de Paris, né et dom. dans cette ville, âgé de 50 ans, cond. à mort, le 9 therm. an 2, par le

trib. révol., comme conspir., ayant fait émigrer son fils.

SERRURIER, génér. de division au service de la Rép. franç. Employé en Italie en 1795, il y servit avec distinction, notamment le 5 juil., jour où il s'empara, à la tête de l'aile droite de l'armée françoise, du col de Ferme que la supériorité du nombre l'avoit forcé d'abandonner quelques jours auparavant; et le 11 déc. à la bataille de Final, au gain de laquelle il contribua sensiblement. A l'ouverture de la campagne de 1796 il remporta quelques avantages sur les Piémontois, vers Céva; et les 20 et 22 avril il se signala également à St. Michel et au combat de Mondovi. En juil. et en août il montra la plus grande activité et beaucoup de talent aux affaires de Mantoue, et le génér. en chef le chargea du blocus de cette place. Ce fut aussi sa division qui s'empara de Véronne. En 1797 il se distingua de nouveau dans les combats multipliés qui se livrèrent aux environs et sous les murs de Mantoue, particulièrement contre le général autrichien de Provera; et le 2 fév. il signa la capitulation de cette forteresse. Il montra de même beaucoup de bravoure et d'intelligence au passage du Tagliamento; et à l'affaire de Gradisca. Buonaparte lui confia ensuite le commandement de la ville de Venise, et il se conduisit avec adresse et fermeté dans cette place assez difficile. Lorsque ce général revint de son expédition d'Egypte en 1799, Serrurier fut un des généraux qui se réunirent au tour de lui, et qui le secondèrent efficacement en nov., lors de la rév. de Saint-Cloud. Ce fut même lui qui, aussitôt que Buonaparte eut été insulté et menacé dans le Conseil des 500, pénétra au pas de charge avec un corps de grenadiers dans la salle et en dissipa tous les membres.

SERS (*Pierre*), négociant et offic. municipal à Bordeaux, député du dép. de la Gironde à la Législat. Cet homme, factieux assez obscur, ne se fit guère remarquer que par les injures qu'il adressa souvent à ceux qui n'étoient pas de son avis. Pendant la séance trop célèbre du 10 août 1792, il proposa de charger les sections de Paris d'envoyer des architectes pour abattre aussitôt les statues des rois. Cependant, le 26 du même mois, il s'opposa à la levée du corps de *Tyrannicides* proposée par Jean Debrie. Après la session il devint présid. du dép. de la Gironde, prit part à la lutte des Fédéralistes contre la Montagne, et fut alors mis hors de la loi; mais les représentans Porcher et Jean-Bon

St. André firent ensuite rapporter le décret lancé contre lui. En déc. 1799 il fut nommé membre du Sénat-conservateur.

SERVAN (*Joseph*), officier du Génie et frère du célèbre avocat-général du parlement de Grenoble. Il avoit été sous-gouverneur des pages, officier d'infanterie, puis du Génie; et ayant donné de bonne heure dans la révolution, il fut fait colonel d'un des régimens de la garde nationale soldée de Paris, ensuite maréchal-de-camp et enfin, en mai 1792, nommé ministre de la guerre à la place de M. de Grave. Jacobin zélé, il ne put rester long-temps en place, et le roi indigné de sa conduite lui retira le porte-feuille dès le 12 juin: l'Assemblée décréta en conséquence qu'il emportoit ses regrets. Cependant il fut accusé à raison de quelques marchés faits par lui pour les approvisionnemens de Sarrelouis et Béfort; mais il se justifia par une lettre datée du 8 juil. Il fut alors employé au camp de Soissons, où l'on réunit tout ce que l'on put trouver de plus exagéré parmi les Gardes-nat., et le 11 août l'Assemblée lui rendit le ministère de la guerre. Il montra beaucoup de foiblesse et d'irrésolution en sept., lorsque les Alliés pénétrèrent en Champagne; et notamment le 3, dans un conseil qui s'assembla chez Rolland, pour aviser aux moyens de les repousser. (*Voyez à ce sujet l'article* DANTON.) Les embarras et les contradictions qu'il éprouva dans cette place l'engagèrent, malgré son patriotisme, à donner sa démission le 14 oct.; et on lui confia aussitôt le commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Mais il le quitta en juil. 1793, à l'instant où il alloit être destitué; et il fut bientôt après arrêté chez lui sur les bords du Rhin, traduit devant une com. milit. à Lyon, et transféré ensuite dans les prisons de l'Abbaye. Ayant été heureusement oublié par les Terroristes pendant l'an 2, on lui rendit à-la-fois la liberté, ses biens, son grade et même ses appointemens, en sept. 1795.

SERVEAU, nommé député-suppléant du dép. de la Mayenne à la Législat., et ensuite député à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, mais seulement dans le cas d'invasion du territoire françois par les puissances étrangères. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

SERVIÈRE, juge au trib. de Bazas, député du dép. de la Gironde à la Législat.

SERVIÈRE, de la Lozère, député de ce dép. à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI,

en se réservant d'examiner la question du sursis. A la fin de 1794 il fut un des membres chargés d'examiner la conduite de Carrier; et ayant été envoyé en mission dans le dép. du Var, en 1795, il y prit différens arrêtés que l'Ass. cassa en oct., comme trop modérés. Il ne passa point aux Cons. Il étoit protestant, et l'on assure que les préjugés religieux contribuèrent beaucoup, dans le commencement des troubles, à exciter son zèle révol.

SERVONAT, député du dép. de l'Isère à la Conv. Nat., où il vota la détention et le bannissement de Louis XVI, comme législateur et non comme juge. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en 1798.

SEURRAT DE LA BOULLAYE, conseiller au châtelet d'Orléans, député de la noblesse du Baill. d'Orléans aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

SÉVÈNE, homme de loi à Marvejols, député du dép. de la Lozère à la Législat.

SEVESTRE, député du dép. d'Ille et Villaine à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Jacobin zélé, il montra le plus grand acharnement contre ce prince pendant tout son procès. En avril 1793 il fut envoyé en mission à l'armée des Côtes-de-Brest; et à la fin de 1794 nommé commis. pour l'examen de la conduite de Carrier.

SEYFFER, médecin ou plutôt charlatan saxon, qui vint en France, y vendit publiquement de l'orviétan et finit par s'attacher au duc d'Orléans. Quelques personnes l'ont accusé d'avoir été l'instrument de la mort de madame de Lamballe; tandis que d'autres assurèrent au contraire qu'il s'étoit jeté aux genoux du duc pour l'empêcher de donner l'ordre de ce meurtre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'arrêté en même-temps que son maître, il fut relâché par ordre des Jacobins, qu'il se trouva ensuite en concurrence avec Santerre pour la place de commandant de la garde nationale de Paris; et qu'il commanda dans le Calvados contre les fédéralistes. Les représentans Turreau, Bourbotte et Prieur de la Marne le destituèrent en déc. 1793, comme ayant refusé d'attaquer un corps de Royalistes.

SHERIDAN, membre du parti de l'opposition dans la chambre des Communes d'Angleterre. Pendant la guerre de la rév. franç. il devint un des orateurs marquans de ce parti, et un des ennemis les plus acharnés des ministres. En fév. 1793 il s'opposa à la guerre contre la France et au bill contre les étrangers. Le 18 avril il fit la

motion de demander le rappel de lord Aucland, ambassadeur à la Haye, parce qu'il avoit engagé L. H. P. à faire arrêter tous les membres de la Conv. Nat. de France, qui, ayant condamné Louis XVI à mort, pourroient se présenter sur le territoire hollandois. Enfin aux séances du 3 et du 6 mai il sollicita avec la dernière chaleur une réforme parlementaire. En 1794 il sembla redoubler encore de fureur contre le parti ministériel. Il se passa peu de séances où il ne l'attaquât avec toute la véhémence dont il étoit capable; et souvent même on le vit descendre jusqu'aux injures. Les subsides, les moyens employés pour défendre les colonies, les jugemens portés contre les perturbateurs du repos public, les sommes volontaires accordées par le peuple, le traité conclu avec la Prusse, la suspension de la loi d'*Habeas corpus*, la guerre contre la France, la mauvaise foi des alliés du continent, l'armement des émigrés, etc. etc. etc., furent successivement le texte des diatribes violentes, des attaques personnelles et injurieuses qu'il se permit pendant cette session. Il tint à-peu-près la même conduite en 1795, et on l'entendit sur-tout en oct. presser vivement la paix, en accablant à-la-fois d'invectives les ministres anglois et les anciens rois de France, et comblant d'éloges la nouvelle république. Les années suivantes il persista dans les mêmes principes, et on le vit notamment le 28 fév. 1797 s'emporter contre Pitt, qu'il accusa d'avoir perdu la tête, et contre le gouvernement qu'il taxa de marcher vers une banqueroute prochaine. Cependant toutes les fois qu'il crut voir l'existence ou la sureté de son pays menacée par les François ou compromise par quelque attentat contre le roi, il se prononça fortement contre les ennemis tant intérieurs qu'extérieurs; mais ces rapprochemens ne furent jamais que momentanés, et en 1800 il combattit de nouveau pour contraindre le ministère à conclure la paix avec la France. Ce que l'on retrouve à chaque instant dans ses discours sont des sorties aussi déplacées que lâches et peu généreuses contre une maison auguste (*celle de Bourbon*) tombée dans le malheur. Une telle conduite donne une foible idée de son ame et de son caractère.

SHÉE, présid. d'une comm. intermédiaire établie à Bonn par le génér. Hoche en 1797, pour l'admins. de cette partie des pays réunis. En nov. 1799 le gouvernement consulaire le nomma commiss. près tous les dép. de la rive gauche du Rhin, à la place de Lakanal.

SHERLOCK, adjud.-génér. au serv. de la Rép., nommé député de Vaucluse au Cons. des 500 en 1798, pour 2 ans. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ., et donna sa démission en janv. 1800. Il fut alors emprisonné à l'Abbaye pendant 18 jours, pour insubordination milit.

SIAU, aîné, négt. et membre du dép. des Pyrénées-Orientales, député de ce dép. à la Législat.

SIBLOT, médecin à Lure, député du dép. la Haute-Saône à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat, où il vota la mort de Louis XVI. En mai 1795 il fut membre de la commiss. des 21, chargée d'examiner la conduite de Joseph Lebon, ne passa point ensuite aux Cons., et fut employé par le Directoire en qualité de commiss.

SICIANOFF (*le Prince de*), général russe. Se trouvant commander le corps qui occupoit Grodno au moment où les Polonois essayèrent, en avril 1794, de secouer le joug des étrangers, il fut prévenu de leurs desseins, évacua la ville, après s'être fait remettre les armes et payer une forte contribution, se retira alors à Hononietz où il se fortifia, et évita, par cette prévoyance, le sort qu'éprouvèrent les autres généraux commandans en Pologne. L'impératrice, pour lui témoigner sa satisfaction, lui accorda l'ordre de St. Wolodimer de la 2e. classe.

SIDNESY-SMITH. — *Voy. ce dernier nom.*

SIERAKOWKI, génér. polonois, commandant du Génie à Varsovie, en 1794. Vivement attaché à son pays, il s'occupa, dès que les Russes eurent été chassés en av. de cette ville, de l'environner de redoutes propres à la défendre contre les coalisés qui s'avancèrent bientôt pour l'attaquer. Employé lui-même à la tête d'un corps en Lithuanie, il y obtint d'abord quelques avantages contre les Russes, fut ensuite repoussé par Derfelden, battu quelque temps après (*en sept.*) par Suworoff à Brzesc, perdit ensuite, sous Kosciuszko, qui étoit venu le rejoindre, la bataille de Maciejowice, y fut fait prisonnier avec le général en chef et deux autres généraux, et envoyé à Pétersbourg, d'où on le transféra ensuite dans la prison d'état de Schlusselbourg.

Un de ses parens fut en 1792 conseiller de légation près de la cour de Suède, et en 1794 suppléant au conseil national de Pologne. — La place d'ambassadeur près du St. Siége fut aussi occupée en 1792 par un Polonois de ce nom, alors évêque-suffragant de Przeweyel.

SIEVERS (*le Cte. Jacques*),

conseiller intime de l'impératrice de Russie et gouverneur de Novogorod. Nommé en 1793 ambassadeur en Pologne il y prépara le démembrement de ce malheureux pays. Toutes les démarches, toutes les insinuations, toutes les flatteries, toutes les menaces qu'il employa pour effrayer ou gagner la diète de Grodno; tous les mémoires qu'il remit aux maréchaux, afin de prouver que l'intérêt même de cet état demandoit que l'on s'en partageât les lambeaux, sont des objets précieux pour l'histoire de la bonne foi diplomatique. Les cours de Pétersbourg et de Berlin le récompensèrent de ces négociations par les ordres de St. André et de l'Aigle noir. Cependant toutes ces manœuvres, soutenues par des baïonnettes et par de l'or, n'ayant pu régler, selon ses vœux, les dernières séances de cette diète, dont il avoit acheté une partie des membres, fait enlever plusieurs autres à main armée, et dont il tint la salle entourée de troupes et de canons, il se retira de Varsovie en déc., en témoignant le mécontentement de l'impératrice, qui ne tarda pas en effet à employer des moyens plus efficaces encore pour réaliser ses projets.

SIÉYÈS DE LA BEAUME, propriétaire et avocat à Fréjus, député du tiers-état de la Sénéch. de Draguignan aux Etats-Génér.

SIÉYÈS (*Léonce*), ex-adminis. du dép. du Var, nommé en déc. 1799 membre du Corps-législ.

SIÉYÈS (*Emanuel-Joseph*), abbé, vicaire-général de l'évêque de Chartres, chanoine et chancelier de l'église de cette ville, conseiller-commissaire près de la chambre du clergé de France, né à Fréjus en Provence en 1748, député du tiers-état de Paris aux Etats-Génér. Lié avec d'Alembert, Diderot, Condorcet, etc., et membre de leur société économique, il n'avoit pas attendu le moment de la rév. pour embrasser et professer des idées désorganisatrices; et quelques pamphlets, très-médiocrement écrits, mais pleins d'une métaphysique subtile, préparèrent en 1789 sa nomination par l'ordre du Tiers. Entêté et despotique dans ses idées, mais timide à l'excès, et plus lâche encore qu'emporté, il fut successivement l'ame ou le complaisant des diverses factions, et survécut à toutes. Il obtint déjà assez d'influence dans l'Ass. Constituante, quoiqu'on l'y regardât comme un logicien obscur, plus capable de discuter que d'agir, ou même que d'entraîner par la force de l'éloquence. Son visage jaune et décharné, son front ridé, ses yeux caves, son attitude roide, sa dé-

marche taciturne, annoncent la mélancolie, la dureté et l'orgueil excessif de son caractère, que la crainte de compromettre sa vie ou sa fortune lui fait voiler habituellement de beaucoup de circonspection et d'hypocrisie: en un mot, quoique fier et haineux, il sait toujours garder avec le parti dominant des ménagemens qui lui permettent de l'abandonner sans se compromettre, s'il vient à être dévoré par une autre faction; et comme la crainte surpasse encore chez lui l'ambition, comme sa vanité est dépourvue de force et d'énergie, il a soin ordinairement de se tenir à l'écart pendant les orages (qu'il excite souvent lui-même;) et le vainqueur est toujours sûr de le voir se ranger ensuite sous ses drapeaux. Pour le peindre, il suffit de rappeler qu'il fut successivement l'auteur ou le coopérateur de tous les plans de constitutions, tant monarchiques que populaires et dictatoriales que la France s'est données dans l'espace de dix ans, lui qui défendit en 1789 les dîmes ecclésiastiques, et fit imprimer, en juil. 1791, une lettre dans laquelle, en développant ses principes sur le gouvernement monarchique, il avança cette phrase remarquable: *Ce n'est ni pour caresser d'anciennes habitudes, ni par aucun sentiment superstitieux de royalisme, que je préfère la monarchie. Je la préfère parce qu'il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans une monarchie que dans une république, et que dans toute hypothèse possible on est plus libre dans le premier de ces deux gouvernemens.* Et c'est le même homme qui vota ensuite la république, puis la mort de Louis XVI, qui devint le complaisant, sinon le conseiller de Robespierre, qui fut nommé Directeur de cette nouvelle démocratie, alla la représenter chez les peuples étrangers, etc. etc. Une chose attestée par tous les gens qui connoissent Siéyès, c'est que le désir et même l'espoir d'arriver à la postérité avec le titre de législateur, est une manie qui ne l'a jamais abandonné. Depuis le principe des troubles il porta dans sa tête un plan de constitution qu'il eut soin de rogner, d'allonger ou de mitiger de temps-en-temps, afin de le rendre propre aux différentes phases de notre révolution. Cependant, environné de rivaux tout aussi entichés que lui de leurs propres idées, il ne put jamais faire adopter que partiellement quelques-unes des siennes: enfin il se crut sûr en 1799 de pouvoir proclamer sa chartre sous les auspices d'un guerrier qu'il soupçonnoit peu jaloux de ce genre de gloire; mais il eut la douleur de

voir les spéculations de Daunou préférées aux siennes, parce qu'elles étoient plus simples, et, si j'ose le dire, plus militaires; et l'on peut assurer que cette mortification lui fut plus sensible que la perte même d'un pouvoir que ses mains étoient trop foibles pour conserver. — Jetons un coup-d'œil sur sa conduite ostensible.

Dès le 10 juin 1789 il pressa la chambre du tiers-état de vérifier les pouvoirs, afin de se constituer, et de forcer ainsi les autres ordres, qu'il inculpa vivement, à une démarche quelconque. Le 15 il proposa de se constituer en *Assemblée des représentans de la nation*, et de procéder de suite à la confection de l'acte constitutionnel. Le 8 juil. il insista sur le renvoi des troupes que le roi avoit appelées vers la capitale, assurant que ce prince sembloit vouloir par là gêner les délibérations de l'Assemblée. Ce fut dans la séance du 10 août qu'il combattit la suppression des dîmes ecclésiastiques et s'écria au milieu de la discussion; *ils veulent être libres et ne savent pas être justes.* Le 7 sept. il s'opposa, dans un long discours, à ce que l'on accordât le *veto* au roi, et se déclara pour une chambre. Il est cependant à remarquer que par une espèce d'excursion, il donna le plan d'un pouvoir législatif à-peu-près semblable à celui que décréta ensuite la Convention, c'est-à-dire composé de deux Conseils, l'un délibérant, l'autre muni du droit de sanction. Il proposa aussi une déclaration des droits de l'homme, mais elle fut rejetée comme trop métaphysique. Ce fut également lui qui donna l'idée de diviser la France en départemens, districts et municipalités. Dès les premiers troubles de la révolution il avoit paru s'attacher à la faction d'Orléans; et dans les dépositions faites au Châtelet sur les événemens des 5 et 6 oct., le Cte. de la Châtre certifia lui avoir entendu répondre à quelqu'un qui lui annonçoit qu'il y avoit du mouvement à Paris: *Je le sais, mais je n'y comprends rien, cela marche en sens contraire.* Appelé lui-même en témoignage, il déposa avoir été indigné comme tous les bons citoyens des scènes du 6 oct., mais en ignorer les causes. Dans le courant du même mois il publia un ouvrage intitulé, *Observations sur les biens du clergé*, et dans lequel il essaya de défendre encore cet ordre de la spoliation que l'on méditoit (*). Voyant en 1790 la marche que prenoit la rév., il

(*) Ceci nous rappelle une anecdote que nous citerons, parce qu'elle donne la mesure du *patriotisme*, non-seulement de cet abbé, mais de tous, ou presque tous les chefs révol., qui ne se servirent jamais de ce mot

s'occupa beaucoup dans les comités, travailla à la constitution et parut rarement à la tribune. En fév. 1791 il fut élu membre du dép. de Paris; et instruit, dans le mois de mars, qu'on alloit le nommer évêque de cette ville, il annonça à l'assemblée électorale qu'il étoit dans l'intention de refuser. Vers les premiers jours de mai il soutint, avec assez de courage, à la tribune de l'Ass., un arrêté que le département avoit pris en faveur de la liberté du culte, et s'éleva contre *ceux qui égaroient le peuple, au point de lui faire prendre ses défenseurs pour ses assassins, et ses assassins pour ses défenseurs.* Pendant la Législature il continua à intriguer sourdement, s'acquit même à cette époque plus d'influence qu'il n'en avoit obtenue jusque-là, et commença à secouer peu-à-peu le demi-modérantisme qu'il avoit professé. Cependant, nommé en sept. député du dép. de la Sarthe à la Conv., il y joua long-temps un rôle très-obscur, évita de profiter de l'ascendant d'opinion qu'il avoit sur plusieurs de ses collégues; et soit qu'il tremblât devant le génie audaciensement révol. des Cordeliers, des Jacobins et de la Commune, soit, comme on l'a assuré sans aucune preuve, qu'il dirigeât en secret Robespierre, dans sa marche vers la dictature absolue, il eut soin de se mettre, pour-ainsi-dire à l'écart, et de s'envelopper autant que possible d'une grande nullité apparente, afin d'échapper aux orages qu'il voyoit se former, et d'être à même de partager ensuite avec le plus heureux les fruits de la victoire. Dans le procès de Louis XVI il resta fidelle à ce système; et lors des 4 appels nominaux qui décidèrent du sort de ce prince, les mots *oui*, *non* et *la mort*, furent les seuls qui sortirent de sa bouche. A la séance du 10 nov. 1793 il annonça que s'il ne remettoit pas ses lettres

que comme d'un manteau propre à couvrir, les uns leur cupidité et les autres leur ambition. Siéyès, employé dans les états de sa province et dans l'agence générale du clergé, avoit cru, avant la rév., n'être pas récompensé assez largement, et avoit prétendu à quelques abbayes; lorsqu'il commença à figurer à l'Ass. Nat., on conseilla au roi de le satisfaire: ce prince y consentit, et accorda en même-temps plusieurs grâces semblables à quelques-uns de ses collégues. *Enfin la Cour commence à faire son métier!* s'écria alors le MORAL Siéyès: et aussitôt il défendit les propriétés du clergé. Ceux qui lui ont fait adjuger depuis la terre de Crosne, se sont ressouvenus apparemment de ce propos, et ont cru sans doute que sa cupidité satisfaite apaiseroit sa vanité blessée.

lettres de prêtrise c'est que depuis long-temps il ne les avoit plus; mais qu'il n'en renonçoit pas moins à ses fonctions. Pendant la lutte du *9 thermidor* il se conduisit avec sa circonspection ordinaire, et garda même le silence jusqu'en 1795; mais lorsqu'il se crut certain que les Montagnards ne pouvoient plus reprendre l'ascendant, il reparut plus souvent à la tribune, y exprima à différentes reprises son horreur pour les crimes de Robespierre, et pressa l'Assemblée de rappeler dans son sein les membres qui avoient été proscrits par lui. En avril 1795 il refusa la présidence de la Conv., comme il l'avoit déjà fait plusieurs fois; et il fut ensuite envoyé en Hollande, avec Rewbell, pour y conclure, ou plutôt pour y dicter un traité entre la France et la nouvelle rép. Batave. Il se conduisit dans les affaires relatives à cet état, avec toute la dureté qui ne l'abandonne jamais, que lorsque la frayeur de force à dissimuler son caractère haineux et colérique. Nommé à la fin d'oct. membre du Directoire exécutif, il refusa cette place qui l'auroit tiré de l'espèce d'obscurité où sa timidité le retenoit depuis si long-temps, en dépit de son ambition, et il devint membre du Conseil des 500. Durant les années 1796 et 97, il fut continuellement employé dans toutes les com. chargées des objets les plus importans, notamment dans le comité des 5, créé pour examiner le parti à prendre à l'égard des juges qui avoient refusé de prêter le serment de haine à la royauté; et un journaliste rappela même à ce sujet l'opinion précise que Sieyès avoit émise jadis en faveur de la monarchie. Le 12 avril 1797 il faillit périr par la main d'un de ses compatriotes, (*voy. ci-dessus l'article* POULE,) mais ses blessures se trouvèrent peu dangereuses. Il fut, pendant le cours de cette année, vivement maltraité dans un grand nombre de chansons, de satires, de journaux, qui lui reprochèrent ses métamorphoses politiques, et tourmenté également par le nouveau tiers entré au mil dans le Corps-L. Il s'abstint fréquemment des séances jusqu'à ce que, dans la journée du 4 sept. (18 fructidor), n'ayant pu se débarrasser de ces mauvais commandes étant sorti du corps législatif, en 1798 il fut envoyé vers la fin de cette année en qualité d'ambassadeur à Berlin, et y résida jusqu'au mois de mai 1799, époque à laquelle il fut nommé de nouveau membre du Directoire. Il accepta enfin cette place, parce qu'il avoit par là les moyens les plus sûrs d'opérer un mouvement de la manière. Nul doute qu'il n'eût refusé une

conde fois si le système des proscriptions eût encore subsisté ; mais, contenues par l'opinion publique, les factions triomphantes n'osoient plus, depuis plusieurs années, faire couler le sang : il eut donc le courage de s'exposer à la détention ou à l'exil, pour réaliser son rêve de 12 ans, celui de donner à la France *sa constitution*. Encore est-il probable qu'il eût hésité, si les complices, aussi nombreux qu'adroits, qu'il avoit dans les Conseils et dans la capitale, ne lui eussent fait envisager le succès comme certain. En effet Merlin, Larevellière, Treillard, furent chassés sans effort du Luxembourg, et le seul Barras l'effraya assez pour rester encore assis à ses côtés; cependant la chartre directoriale n'en subsistoit pas moins; il falloit donc une nouvelle secousse pour la renverser et y substituer la sienne. Ce fut là, pendant un an, tout le but de ses méditations et de ses intrigues; mais sentant lui-même toute sa foiblesse, ou plutôt toute sa nullité pour l'exécution, il songea à s'aider, à se couvrir du bras de quelque général, et jeta les yeux sur Joubert, que l'on envoya en sept. commander en Italie, dans l'espoir qu'il en reviendroit bientôt la tête ceinte de quelques lauriers, exécuter les ordres de cette faction. Mais Joubert fut tué, à l'instant même où il reparut aux armées, et les conspirateurs déconcertés s'occupoient d'un nouveau choix, lorsque Buonaparte, conduit par la fortune à travers les flottes angloises, aborda en Provence. Tous les partis se pressèrent autour de lui; il ne tarda pas à distinguer que le plan de Siéyès étoit le mieux combiné, et que ce seroit d'ailleurs le chef dont il se débarrasseroit ensuite le plus aisément; il se joignit donc à ses projets, et St. Cloud devint le tombeau du Directoire. Siéyès fut aussitôt revêtu du titre de Consul; mais il put s'apercevoir dès le jour même que le premier rôle lui avoit échappé; il avoit dû s'y attendre, et il auroit pu s'en consoler peut-être; mais un mois après il vit ses plans rejetés, sa métaphysique méprisée, les lois laconiques de Daunou préférées aux siennes; et de cet instant Buonaparte dut compter sur toute sa haine; aussi eut-il soin de le condamner au moins pour un temps à la nullité, en le reléguant au Sénat-conservateur, dont il devint le premier président. Beaucoup de gens se sont exagéré, à ce que nous croyons, l'influence et les moyens de Siéyès. Sa lâcheté, puis son irascibilité, neutralisent nécessairement à chaque pas ses talens, son astuce et sa duplicité: sa qualité de

prêtre nuit également à ses succès; et les faiseurs de réputation n'ont pas d'ailleurs senti assez, combien il y a loin d'un spéculateur à un chef de parti, d'un métaphysicien à un homme d'état. Il est bien rare que l'habitude des abstractions ne rende pas incapable d'agir, et que l'art de raisonner, porté à ce point, n'exclue pas la raison.

SIGNÉCOURT (DUMONT *de*), gentilhomme champenois. Ce fut lui qui commanda l'escorte de gardes nationales qui s'empara de Louis XVI à Varennes, en juin 1791, et le reconduisit à Paris.

SIGOT L'ESTANG (*P.*), noble, âgé de 61 ans, né à Aulagnière, cond. à mort, comme conspir., le 28 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

SIGRAY (*le Cte. de*), gentilhomme hongrois. Il fut un des cinq principaux chefs d'un complot formé contre le roi et découvert en 1795 en Hongrie. La table royale de Bude le condamna à être pendu, la table Septemvirale et ensuite l'Empereur confirmèrent la sentence, et elle fut exécutée le 20 mai. — *Voyez* MATINOWITZ.

SILLERY (*Alexis* BRÛLARD *de* GENLIS *Marq. de*), maréchal-de-camp et ancien colonel de dragons, député de la noblesse du Baill. de Rheims aux Etats-Génér. Cet homme immoral, connu alternativement sous les noms de Genlis, Brûlard et Sillery, et attaché au duc d'Orléans depuis sa jeunesse, fut le confident, le compagnon et l'émule de ses plaisirs et de ses débauches. Au moment de la rév. il devint un des agens les plus ardens, quoique les moins distingués de sa faction, et se réunit en conséquence au tiers-état dès l'ouverture des séances avec la minorité de la noblesse. Dans tous les mouvemens popul., ainsi que dans toutes les discussions qui eurent lieu en 1789 et 90, notamment dans celle relative aux droits de la branche espagnole des Bourbons sur le trône de France, il se montra aussi chaud défenseur du duc d'Orléans, qu'ennemi déclaré de Louis XVI: plusieurs des dépositions faites au Châtelet sur les journées des 5 et 6 oct. 1789, le désignèrent même comme un des principaux auteurs des attentats dirigés alors contre la famille royale; et on le vit également à la fin de 1790 devenir l'apologiste de la garnison insurgée de Nancy, et obtenir le rapport du décret qui ordonnoit de poursuivre les coupables. Nommé en sept. 1792 député du dép. de la Somme à la Conv. Nat., il fut envoyé presque aussitôt en qualité de commissaire à l'armée de Dumouriez. Dans le procès de Louis XVI il vota pour

la détention et le bannissement de ce prince et de sa famille, à perpétuité, après la paix; et tâcha, en motivant son opinion, de détruire l'idée qu'il existât une faction d'Orléans. La défection de Dumouriez, qui fut suivie de celle d'*Egalité* fils, ayant achevé de combler la mesure de mépris et de défiance qu'excitoit depuis longtemps le père, ce fut en vain que Sillery essaya de les défendre le 1er. avril 1793; le 4 on décréta qu'il seroit lui-même gardé à vue, ainsi que le duc d'Orléans; et il fut ensuite compris dans la proscription des 31 mai, 1er. et 2 juin, et cond. à mort le 9 brum. an 2.

SIMÉON, député du dép. des Bouches-du-Rhône au Cons. des 500, en sept. 1795. Il s'y montra un des plus chauds défenseurs des principes modérés. Le 9 nov. il prononça un long discours sur les troubles du Midi, et soutint que tous les assassinats y avoient été provoqués ou effectués par les Terroristes, relâchés par ordre de Fréron quelque temps après la chute de Robespierre. Il avoit occupé, en 1794, la place de procureur-syndic du dép. des Bouches-du-Rhône, avoit été mis hors de la loi comme fédéraliste, et s'étoit refugiée alors à Gènes; ce qui fut en partie cause que le 29 janv. 1796, on le dénonça comme ayant participé à livrer Toulon aux Anglois; mais il se justifia sur-le-champ. En août il s'éleva contre un projet d'amnistie présenté par une commission, prouva qu'il étoit vague et insuffisant, et fut adjoint à ce comité. En sept. il parla en faveur du droit de propriété, et accusa le pouvoir administratif de l'attaquer sans cesse. En fév. 1797 il se trouva en quelque sorte impliqué dans la conspiration royaliste de Lavillebeurnois (*voy. ce nom*); mais il se lava encore de cette inculpation. Le 13 mars il s'opposa à ce que les électeurs fussent tenus à prêter serment de haine à la royauté. En juil. il s'éleva avec force contre les clubs, et parla en faveur des Alsaciens fugitifs. En août il fut nommé président du Conseil; mais son modérantisme, accompagné de courage et de talent, n'avoit pu que déplaire au parti opposé; et en conséquence le 4 sept. (18 fructidor an 5) la majorité du Directoire le fit condamner à la déportation. S'étant soustrait alors à l'exécution de ce jugement, il fut conduit à Oleron en janv. 1799, et rappelé en déc. par Buonaparte. En av. 1800 il devint membre du trib. de cassation.

SIMÉON-ST.-SIMON (*L. F.*), noble et évêque d'Agde, né et dom. à Paris, âgé de 70 ans, cond. à mort, comme conspir., le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

SIMOLIN, ministre de Russie en France, au moment de la rév. Ce fut lui qui, en juin 1791, demanda un passe-port pour une dame russe, nommée la baronne de Korff, et le remit à Louis XVI pour s'échapper de Paris.

SIMON, curé de Voël, député du clergé du Baill. de Bar-le-Duc aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

SIMON, curé de Boussacq, député du clergé de Dôl en Bretagne aux Etats-Génér. Il prêta, le 3 janv. 1791, le serment constitutionnel à la tribune de l'Ass.

SIMON, cultivateur et élu à Neuf-Châtel, député du tiers-état du Baill. de Caux aux Etats-Génér.

SIMON DE MAIBELLE, docteur et professeur en droit, député du tiers-état du Baill. de Douay aux Etats-Géné.

SIMON (*Philibert*), prêtre savoyard et vicaire-général de l'évêque de Strasbourg. Ayant embrassé, de la manière la plus violente, le parti révol., il fut en sept. 1792, nommé député du dép. du Bas-Rhin à la Conv. Nat., où il ne vota point dans le procès du roi, se trouvant alors en mission dans le Mont-Blanc; mais il y suppléa par une lettre qu'il écrivit à la Conv. pour l'inviter *à juger sans appel ce roi parjure.* (*Voy. cette lettre à l'article* JAGOT.) Le 21 nov. 1792 il appuya la demande que firent les députés envoyés par la Conv. Nat. des Allobroges d'être réunis à la France, prouvant que cette Conv. avoit plus fait en huit jours que l'Ass. Constituante de France en trois ans, puisqu'elle avoit déjà aboli la noblesse et la royauté, supprimé les ordres militaires, anéanti la féodalité, mis les biens du clergé à la disposition de la nation, etc. etc. Tant de zèle lui attira la confiance des députés Savoysiens Doppet et Villars, qui obtinrent qu'il seroit nommé commiss. dans leur pays, qui prit alors le nom de dép. du Mont-Blanc. Cependant son patriotisme ne put le sauver des proscriptions de l'an 2. S'étant lié avec la faction de la Commune ou des Hébertistes, il fut arrêté en mars 1794, puis cond. à mort, comme conspir., le 24 germ. an 2 (13 avril 1794), avec Chaumette et les restes de cette faction, affublée du nom d'*hébertiste*. Il étoit natif de Romilly, dép. du Mont-Blanc, et âgé de 89 ans.

SIMON, notaire, député de Seine et Marne au Cons. des 500 en 1798. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

SIMON, commiss. près l'admin. du dép. du Haut-Rhin, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799.

SIMON-MATERNE, député de Sambre et Meuse au Cons. des Anciens en mai 1797. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

SIMON (*Antoine*), cordonnier à Paris, et jacobin furieux. Employé comme agent de la commune, dans la prison du Temple, il fut un de ceux qui y tourmentèrent et insultèrent le plus souvent Louis XVI; on assure cependant que voyant un jour la joie que témoignoient la reine et madame Elisabeth de dîner avec ce prince, il s'écria: *Je crois que ces b.., de femmes me feront pleurer.* Comme il étoit de tous les commiss. le plus ignare et le plus crapuleux, ce fut lui que l'on chargea de la garde du Dauphin, après le supplice du roi. Voué en aveugle aux intérêts de Robespierre, il devint l'instrument de sa haine auprès de cet enfant malheureux; lui apprit à jurer, à boire, à maudire son père, sa mère, sa tante, à chanter la Carmagnole et crier vive les Sansculottes. Il paroît qu'il abrégea ses jours par les mauvais traitemens et ensuite par les liqueurs fortes qu'il lui fit boire avec excès. Le 9 therm. devint le terme de ses crimes; il fut mis hors de la loi avec son protecteur et exécuté le lendemain. Il étoit âgé de 58 ans et né à Troyes, dép. de l'Aube.

SIMONEAU (*Henri*), tanneur à Etampes et maire de cette ville. Il y fut massacré le 3 mars 1792 par la populace, qui vouloit le forcer à diminuer le prix du pain. Il mourut avec la plus grande fermeté, en disant à ses assassins: „Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai pas à mon devoir: la loi défend ce que vous exigez." L'Assemblée Législative lui fit ériger un monument sur la place d'Etampes.

SIMONET (*Claude-François-Marie*), fermier-général-adjoint, âgé de 42 ans, né et dom. à Dijon, cond. à mort, le 2 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., *notamment en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens.*

SIMONNET, chef de div. dans le ministère de la police, député de l'Yonne au Cons. des Anciens, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

SINETTI (*le Marq. de*), chev. de St. Louis et premier maître d'hôtel de MONSIEUR, député de la noblesse de la Sénéch. de Marseille aux Etats-Génér. Il siégea toujours dans le côté gauche de l'Assemblée Nationale, et montra néanmoins beaucoup de modération dans ses principes. Le 2 août 1790 il prononça un assez long discours sur l'organisation de l'armée.

SIRUGUS, député-suppléant de le Côte-d'Or à la Conv. Il y fut appelé par décret du 24 av. 1795, pour y remplir une place vacante, et il ne passa point aux Cons.

SISSONS, juge au trib. de district de Troyes, député du dép. de l'Aube à la Législat.

SITTER, nommé en mai 1795 ambassadeur extraordinaire de la Répub. Batave, pour apporter à Paris la ratification du traité conclu alors entre les deux Etats. Il devint ensuite un des membres marquans de la Conv. Nat. Batave.

SIVARD-BEAULIEU, député de la Manche au Cons. des 500 en mars 1797. Il en fut enclus par suite de la journée du 4 sept (18 fructid. an 5.).

SMITH (*Joseph*), ingénieur-mécanicien et ensuite lieutenant colonel d'artillerie. Se trouvant à Lyon en 1793, au moment où cette ville se décida à résister à l'armée conventionelle, il embrassa le parti des Lyonnois, et leur rendit les plus grands services, en coulant des pièces de canon dont ils manquoient; mais il ne put en faire que de 12, et le défaut d'un calibre plus considérable fut une des causes des succès des Terroristes. Arrêté après le siége, il fut cond. à mort en octobre 1793, par la com. révol. de Lyon. Il étoit né à Paris.

SMITH (*le Chevalier William* SIDNEY), commodore anglais, grand' croix de l'ordre de l'Epée, né en 1764, fils de Jean Smith Esquine, et de Marry Wilkinson, fille d'un des plus riches marchands d'Angleterre. Il commença à servir en 1780 en qualité de lieutenant, et fut élevé en 1783 au grade de post-capitaine. En 1788 il passa au service de la Suède, alors en guerre avec la Russie; mérita par sa conduite l'ordre de l'Epée, et retoura à la paix en Angleterre, où la guerre de la rév. franç. ne tarda pas à ouvrir une nouvelle carrière à ses talens, à son audace et à son étonnante activité. Pendant la première année il fut employé à convoyer des bâtimens marchands dans la Méditerranée, se réunit ensuite à M. Hood, lorsqu'il s'empara de Toulon en 1793, (*voy.* HOOD) et fut chargé par ce général, au moment où il se vit contraint d'évacuer cette place, d'y brûler les établissemens de la marine et les bâtimens que l'on ne put emmener. On le vit en 1794 et sur-tout en 1795 croiser avec la plus grande activité sur les côtes de France, particulièrement dans le Canal, avec la frégate le Diamant et quelques gabares armées; inquiéter continuellement le commerce et les côtes, et pénétrer plusieurs fois jusques dans les ports pendant la nuit, pour y incendier des bâtimens.

Mais s'étant emparé, le 18 nv. 1796, à la hauteur du Havre, d'un corsaire ennemi, et ayant passé à son bord, un matelot françois coupa pendant la nuit les cables, ce qui fit dériver le bâtiment vers l'embouchure de la Seine, où il fut attaqué et pris le lendemain matin par un brick et 5 chaloupes canonnières. Smith fut d'abord conduit à Rouen, et traité avec beaucoup d'égards; mais bientôt le Directoire le fit transférer à Paris et emprisonner à la tour du Temple, comme ayant manqué aux droits de la guerre, lors de l'évacuation de Toulon. Il écrivit plusieurs fois au Directoire, et ensuite à Pitchegru pour l'intéresser en sa faveur; toutes ces démarches furent alors inutiles; mais plusieurs personnes s'occupoient vivement de son sort, et après plusieurs tentatives infructueuses (*), ses amis (entre lesquels on doit distinguer ce Mr de Phélipeaux, qui le seconda ensuite au siége d'Acre), parvinrent à l'arracher du Temple par la faveur d'un faux ordre du ministre, pour le transférer dans une autre prison. De retour en Angleterre, on le destina, presque aussitôt à commander la station de l'archipel du Levant, devenue si importante depuis la conquête de l'Egypte par Buonaparte. Il mit à la voile de Portsmouth en oct. 1798, alla s'assurer de la bonne volonté de l'empereur de Maroc, et commença à rendre ensuite un service signalé, en concluant, conjointement avec son frère *Jean* Spencer Smith ministre près de la Porte, un traité d'alliance défensive entre cette puissance et l'Angleterre, relativement aux affaires d'Egypte. Après avoir déterminé le Divan à armer contre le François, et fait tous ses efforts pour organiser cette expédition, qui ne fut cependant prête que très-tard, il réunit toutes les croisières, se porta vers Alexandrie, et le bombarda en fév. 1799, pour empêcher Buonaparte de marcher en Syrie. Ce moyen ne lui ayant pas réussi, il alla au secours du Pacha d'Acre, lui envoya d'abord Mr. de Phélipeaux, émigré françois, officier du corps du Génie, qui répara les fortifications de la place, et releva le courage du Pacha, qui ne songeoit qu'à fuir. (*Voy.* DJEZZAR). Mquillé lui-même à Caiffa, Smith enleva la grosse artillerie que Buonaparte faisoit conduire par mer pour le siége; et l'on peut assurer que cette prise décida du sort de la ville, et de celui de toute cette campagne, dont il est impossible de fixer quelle

(*) Les *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor*, contiennent une relation très-intéressante des ces événemens.

auroit été l'issue, si Acre eût été emporté. Cette artillerie qui devoit le battre, servit au contraire à sa défense; pendant 61 jours de tranchée Sidney, secondé par Phélipeaux qui finit par être tué, montra la dernière intrépidité, et eut enfin la satisfaction de voir lever le siége le 21 mai. Il chercha alors à inquiéter dans sa retraite cette poignée de François qui, avec la constance et l'intrépidité la plus soutenue, rentrèrent en Egypte sans s'être laissés entamer. Le service que venoit de rendre Smith à la Porte étoit incalculable, et ce fut encore lui qui, pendant tout le reste de l'année, parvint par son activité, son esprit conciliant et son audace, à réconcilier les Turcs, toujours prêts à s'égorger entre eux, et à organiser les différentes attaques que l'on fit sur l'Egypte, et qui, si elles n'eurent pas de succès marqués, inquiétèrent continuellement l'ennemi. Cependant il n'avoit pu combattre si longtemps avec les Ottomans et contre les François, sans prendre une juste idée des deux nations; aussi lorsque le vulgaire s'attendoit à voir, à la fin de 1799, le Grand-Visir accabler l'armée de Kleber, Smith jugea que l'on seroit trop heureux d'obtenir de bonne volonté l'évacuation d'un Etat que l'on étoit rien moins que sûr de reconquérir par la voie des armes: il entama donc, suivit et conclut un traité d'évacuation (*voy. à ce sujet l'article* KLEBER) avec toute la loyauté et l'activité d'un homme qui croit agir pour le bien de son pays, et qui s'indigne aussi d'être uni avec des Barbares (*). En effet le refus de l'Angleterre ou le retard qu'elle apporta à ratifier ce traité, ayant nécessité la reprise des hostilités, la déroute complète de l'armée du Grand-Visir prouva combien les aperçus de Sir Smith avoient été plus justes que ceux d'un public prévenu et éloigné; aussi cet événement et les désagrémens mal-adroits que sembla vouloir lui donner le ministère britannique, ne ralentirent point son zèle, et il recommença à traiter avec Kleber, puis avec son successeur. Une chose assez remarquable, est la crainte qu'avoit Smith pendant les négociations, qu'il

(*) Il est constant que pendant le siége d'Acre, les Turcs ont tiré plusieurs fois sur les Anglois, auxquels seuls ils devoient leurs succès, et que Smith lui-même a entendu des balles siffler près de lui. Dans une lettre du 12 janv. 1800, adressée aux commiss. franç. chargés de traiter de la capitulation, il leur dit, en substance, qu'il a tout fait pour leur sureté dans le camp turc, qu'il est enfin tranquille sur ce point: mais qu'en tous cas il a fait placer sa tente près de celle qu'ils doivent occuper, afin de partager leurs dangers.

n'arrivât des bâtimens russes vers Alexandrie, et qu'ils ne s'opposassent à tout arrangement.

SOBIRAST (*Louis-Franç. Gabr. Th.-Siffren*), noble et capit. de cavalerie, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 27 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

SOLANO (*Don Stanislas de*), général espagnol. En juin 1796 il obtint du Directoire de France la permission de venir se perfectionner dans l'art militaire sous le général Moreau, et fit toute la campagne comme volontaire à l'armée du Rhin. En nov. il eut ordre d'aller rejoindre les forces espagnoles au camp de St. Roch.

Il y eut aussi un offic. général de ce nom tué dans la campagne de 1793 contre les François; et un *Don* SOLANO *Mis.* DEL SOCCORO, amiral espagnol, fut assez constamment employé pendant la guerre de la rév. de France.

SOLARÈS, l'un des chefs des fugitifs Brabançons qui en 1791, se retirèrent, sous la protection de la France, à Lille et à Douai, et écrivirent de là aux mécontens restés dans la Belgique, pour les engager à venir se joindre à eux, afin de *faire ensuite trembler l'Autriche*.

SOLLIER, avocat à Seignon, député du tiers-état de la Sénéch. de Forcalquier aux Etats-Génér.

SOLOMIAC, homme de loi et adminis. du dép. de l'Aude, député de ce dép. à la Législat. et de celui du Tarn et à la Conv. Nat., où il vota la détention et le bannissement de Louis XVI. Il ne passa point aux Cons.

SOLOTNITZKI, génér. polonois. Gagné par la Russie, il remit aux troupes de cette puissance, au commencement de 1793, la forteresse de Kaminieck, et reçut en récompense de l'impératrice l'ordre d'Alexandre de Newski, et le même grade qu'il avoit en Pologne.

SOLTAN. Maréchal de la cour du duché de Lithuanie. Il se montra un des seigneurs polonois les plus attachés à la prospérité de son pays et conséquemment à la constitution de 1791, qu'il défendit de toutes ses forces, conjointement avec *Ignace* Potoki, Kolontay et Malachowski. En 1792 il s'opposa de même de tout son pouvoir aux propositions de paix faites par la Russie, et offrit des dons patriotiques considérables pour l'entretien des troupes polonoises; mais il ne put prendre aucune part à l'insurrection de 1794, les Russes, qui le redoutoient, l'ayant enlevé et conduit en Russie avant l'époque où elle éclata.

SOMBREUIL (*François-Charles* DE VIROT DE), maréchal-de-camp et gouverneur des Invalides, ce vieillard, âgé de 74 ans, mon-

tra beaucoup de courage et d'attachement au roi dans la place difficile qu'il occupoit au moment de la révolution, et sa fermeté même inspira long-temps de la vénération au peuple ; mais enfin il fut arrêté après le 10 août 1792, et enfermé à l'Abbaye, où il eût été massacré en sept., sans le dévouement de sa fille, qui se jeta au milieu des assassins, prit son père dans ses bras, et les larmes aux yeux, les cheveux épars, et à genoux, demanda sa grâce au peuple, qui ému par tant d'héroïsme lui permit d'enlever le vieillard de cette scène de carnage. Mais ce qui avoit pu attendrir des bourreaux et une populace en délire, ne produisit aucun effet sur des tyrans : M. de Sombreuil fut peu après traduit devant le trib. révol., et cond. à mort le 29 prair. an 2, comme conspirateur et complice de l'assassinat de Collot d'Herbois. Il fut conduit à l'échafaud avec une chemise rouge. Il étoit né à Insisheim en Alsace.

SOMBREUIL (*Stanislas* Virot *de*), fils du précédent, capit. de hussards, âgé de 26 ans, né à Lechoisies, dom. à Poissy, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la faction de l'Etranger, du soulèvement des prisons et de l'assassinat de Collot-d'Herbois. Il fut conduit à l'échafaud avec une chemise rouge. Pendant sa détention à la Force, une jeune femme charmante, dont il étoit tendrement aimé, alloit le voir souvent. L'ayant trouvé un jour dans un accès de fièvre affreux, elle se dépouilla des habits de son sexe, se couvrit de ceux de son amant, et le servit ainsi durant trois jours et trois nuits.

SOMBREUIL (*Charles* Virot *de*), frère du précédent. Né avec un caractère ardent et une bravoure étonnante, il se fit remarquer dès le principe de la révolution par l'audace avec laquelle il arracha, au Palais-Royal, des mains de la populace ameutée son ami le jeune Polignac. Ayant passé quelque temps après en pays étrangers, il servit en 1792 à l'armée prussienne, et se distingua d'une manière brillante en s'emparant, à la tête de 4 hussards, d'un convoi et de 100 hommes qui l'escortoient et auxquels il persuada, par l'air déterminé avec lequel il s'avança sur eux, qu'il formoit l'avant-garde d'une colonne considérable. Le Roi de Prusse lui donna sur-le-champ l'ordre pour le mérite militaire. Il fit ensuite la campagne d'hiver contre Custine, servit en 1793 dans le régiment de Salm hussards à l'armée de Condé, et se signala de nouveau en Alsace, où ce corps couvrit

l'armée Autrichienne, pendant la retraite qui eut lieu à la fin de la campagne. Etant passé aussitôt en Hollande, il y déploya de nouveau beaucoup de bravoure et d'activité pendant la campagne d'hiver de 1794; et on le vit encore, à la tête d'un corps françois émigré, protéger sans cesse la retraite des forces bataves. Choisi en 1795 par le gouvernement anglais pour conduire un renfort aux troupes déjà débarquées alors à Quiberon sous les ordres de M. de Puysaye (*voy. ce nom*), il y aborda 48 heures avant l'affaire du 21 juill., jour où Hoche attaqua le fort Penthièvre. Il se trouvoit campé à la droite de ce fort, et grâces aux dispositions et à la prudente bravoure du général en chef, il ne fut instruit de l'attaque que par le canon ennemi, qui tira sur lui. Mr. de Puisaye lui envoya alors l'ordre de se retirer, en couvrant le rembarquement des autres troupes, ce qu'il effectua avec la dernière bravoure et la plus grande intelligence. Mais la perfidie, ou l'ineptie avoit tellement combiné toutes les mesures, qu'il ne trouva plus de bâtimens pour s'embarquer lui-même, et qu'écrasé par le feu des Républicains et par celui des chaloupes anglaises qui tiroient indistinctement sur les François des deux partis, il fut enfin forcé de songer à se rendre. Il obtint la vie sauve pour ses soldats et pour les Chouans qui l'avoient joint; quant à lui et aux émigrés qui l'accompagnoient, il paroît certain, d'après ce qu'il dit lui-même avant sa mort, que Hoche n'osant rien lui promettre de positif, lui assura seulement qu'il feroit ses efforts pour les sauver: et ce qui semble sur-tout confirmer cette opinion c'est que, au moment où il conclut la capitulation, il dit au génér. répub.: „Sauvez ces braves gens, pour moi je m'abandonne à mon sort.“ Il fut conduit successivement à Aurai, à l'Orient et à Vannes, et fusillé dans cette dernière ville. Son supplice causa la plus grande sensation dans l'armée Répub.; le génér. qui commandoit sur ce point ne put trouver d'officiers françois pour composer le conseil de guerre chargé de le juger (ainsi que ses compagnons); tous refusèrent d'y siéger; il fut contraint de nommer des Belges et des Italiens, et on eut de la peine à déterminer les soldats même à tirer sur lui. Il mourut avec le même courage avec lequel il avoit combattu, refusa de se laisser bander les yeux et donna lui-même le signal de sa mort. Le roi de Prusse fit demander sa grâce au gouvernement franç.; mais il étoit déjà trop tard; et les vives sollicitations de sa soeur, qui habitoit Paris, où

elle jouissoit de toute la considération due au courage et à la vertu, furent également sans effet. Elle vit périr encore ce frère chéri, après en avoir déjà perdu un, ainsi que le père respectable que ses foibles bras avoient sauvé une fois.

SOMMARIVA, de Lodi; membre marquant du congrès Cisalpin. Il fut, en juill. 1797, nommé secrétaire général du Directoire de cette nouvelle répub., par le génér. Buonaparte.

Un SOMMARIVA, officier autrichien, servit avec distinction pendant la guerre de la rév., d'abord dans les grades inférieurs, et ensuite comme général-major.

SOPRANSI (*Fidèle*), littérateur distingué, de Milan. Il devint membre de la municipalité de cette ville, lorsque les François s'en furent emparés, et se rendit à Paris en juin 1796, pour féliciter le Directoire sur le succès de ses armes en Italie. En décem. 1797 il fut nommé ministre de la police de la Rép. Cisalpine.

SORDINA, zélé démocrate de Venise. Il devint membre de la municipalité de cette ville au moment de son occupation par les François; et lorsqu'on y eut connoissance du traité d'Udine, il fit tous ses efforts, conjointement avec Dandalo et Giuliani, pour engager le peuple à s'opposer à la cession faite à la maison d'Autriche. Toutes ses tentatives ayant été inutiles, il se retira à Milan, et fut nommé membre du corps législatif Cisalpin.

SORET, procureur syndic du district de Pontoise, député du dép. de Seine et Oise à la Législat. Le 8 août 1792 il fut insulté, et faillit être assassiné par les Jacobins, pour n'avoir pas voté contre la Fayette, qu'ils vouloient alors faire décréter d'accusation.

SORET, général franç. Il commanda une div. à l'armée d'Italie sous Buonaparte; mais ce général eut plusieurs fois occasion de se plaindre de son manque de vigilance et de son inexactitude à exécuter les ordres qu'il recevoit. Le 29 juill. 1796 entre autres il se laissa surprendre par les Autrichiens à Salo, perdit ce poste important; et au lieu de faire sa retraite sur Brescia suivant ses instructions, il l'effectua sur Peschiera, ce qui découvroit les derrières de l'armée françoise, et qui mit le général Guieux dans une position très-fâcheuse. Le 31 il se reporta en avant afin de le délivrer; mais après y avoir réussi, il ne put reprendre Salo. Il obtint cependant quelques avantages pendant les mois suivans.

SORET, soldat au régiment suisse de Château-Vieux, au ser-

vice de France. Ce jeune homme, d'une famille aisée de Genève, s'engagea quelque temps avant la rév. et son père ayant refusé d'acheter son congé, il se trouva à Nancy au moment de l'insurrection de la garnison de cette ville (*Voyez* Bouillé *et* Malseigne); et l'éducation qu'il avoit reçue lui donnant une certaine prépondérance parmi ses camarades, il devint un des chefs des révoltés, et fut cond., comme tel, le 4 sept. 1790, à être rompu vif.

SOTIN, ministre de la Police. Il se prononça chaudement pour le parti révol. dès le commencement des troubles, fut cependant arrêté à Nantes, sa patrie, pendant le règne de la Terreur; et on le compte même au nombre des 132 Nantais que Carrier voulut faire noyer au pont de Cé, sous prétexte de les envoyer à Paris, mais qui furent en effet conduits dans la capitale, et durent la vie à l'indécision de Francastel (*Voy.* Francastel *et* Carrier.) Elargi par la suite, Sotin intrigua à Paris, s'attacha au parti directorial, et remplaça Cochon au ministère de la police, lorsque les Directeurs, méditant le coup qu'ils portèrent le 18 fructid. (4 sept. 1797), voulurent s'assurer de ce ministère important, en le confiant à une de leurs créatures. Il ne trahit pas leur espoir; et si on en croit la plupart des victimes de cette journée, ce fut lui principalement qui en prépara les moyens d'exécution, et qui se montra le plus barbare envers les vaincus: on assure même qu'il proposa contre eux des mesures plus rigoureuses encore que l'exportation à Cayenne. Ce zèle cependant ne l'empêcha pas de perdre sa place peu de temps après.

SOUBDÈS, adminis. du dép. du Gers, député de ce dép. au Cons. des Anciens, en 1798.

SOUBEIRAN - ST. - PRIX, (*Hector*), homme de loi à St. Peray et membre du dép. de l'Ardèche, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec sursis jusqu'à l'expulsion de toute la famille de Bourbon. Ayant signé ensuite la protestation du 6 juin 1793 contre la tyrannie de la Montagne, il fut un des 73 députés mis alors en arrestation et réintégrés dans la Conv. en déc. 1794. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798 et y fut aussitôt réélu.

SOUBRANY (*Pierre-Amable*), offic. au régt. de Royal dragon. Ayant embrassé le parti révolut., il devint maire de Riom, puis député du Puy-de-Dôme à la Législat. et l'année suivante à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En mai 1793 il fut

représentant du peuple près de l'armée de la Moselle. Fortement attaché aux principes terroristes, il devint un des chefs de la révolte jacobine qui eut lieu contre la Conv. dans les premiers jours de prair. an 3, et fut même nommé commandant par les factieux; mais son parti ayant eu le dessous, le conseil milit.. de Paris le cond. à mort le 28 prair., comme conspir. Il se frappa alors de plusieurs coups de couteau; mais n'étant point mort de ses blessures, il fut exécuté. Il étoit né à Rivin, dép. du Puy-de-Dôme.

SOUCHET-D'ALVIMARD, noble et gouverneur des pages du roi, âgé de 63 ans, né à Paris, dom. à Versailles, cond. à mort, le 25 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol. et complice des complots des despotes, ayant fait émigrer son fils, pour porter les armes contre sa patrie.

SOUCHON (*Claude*), génér. de brigade au serv. de France, âgé de 66 ans, né à Montelimard, dép. de la Drôme, destitué après avoir commandé en chef pendant quelques jours l'armée des Pyrénées-Orientales, cond. à mort, le 22 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant cherché, après sa destitution, à s'emparer d'un corps de 4000 hommes et d'un parc d'artillerie, pour se joindre aux Fédéralistes.

SOUCY (*M. de la Comtesse de*), fille de la Baronne de Makau, sous-gouvernante des enfans de France. Se trouvant près d'eux en 1792, elle ne les quitta pas pendant les événemens du 10 août. Ce fut elle qui accompagna Mde. Royale à Bâle et à Vienne, en 1795, lorsque cette princesse fut échangée; et elle retourna ensuite à Paris.

SOUHAIT (*Julien*), député du dép. des Vosges à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des 500, il s'y montra constamment ennemi du parti modéré; et on le vit entre autres le 8 sept. 1796 faire une sortie violente contre Henry Larivière, qu'il accusa, ainsi que ses adhérens, d'être les amis des rois. Il sortit du corps législat. en 1798.

SOUHAM, génér. de division. Il naquit en 1761 dans le dép. de la Corèze et servit, comme cavalier, au régt. de Royal depuis 1782 jusqu'en 1787. Une taille gigantesque, (il avoit six pieds deux pouces) une force prodigieuse, une bravoure à toute épreuve, un jugement sain, beaucoup d'esprit naturel quoiqu'il fût dépourvu d'instruction, lui donnèrent une certaine influence dans son pays au commencement de la rév., et

le portèrent rapidement alors aux premiers grades militaires. En 1794 il fut employé à l'armée de Pichegru, et y servit avec la plus grande distinction. Sa colonne avoit alors la réputation de n'avoir jamais été battue; et outre un grand nombre d'autres occasions où il se distingua, la victoire de Mont-Cassel, la prise de Courtray, les avantages obtenus à Moëscroen, à Hooglède, et à Pufflech, lui furent dus en grande partie. Les représentans du peuple, piqués du peu d'égards qu'il leur témoignoit, exigèrent pour se venger qu'on le chargeât de l'attaque de Nimègue, regardée comme très-difficile; mais il fut assez heureux pour réussir, et cette place tomba entre ses mains le 8 nov. 1794. Il continua à servir avec le même zèle, fut nommé en sept. 1796 commandant en chef des dép. réunis, passa ensuite à l'armée du Rhin, et y servit encore avec succès en 1800 sous Moreau.

SOUILHÉ, commiss. près l'adminis. du dép. du Lot, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798. Il en fut exclus en nov. 1799 comme opposant à la rév. opérée alors par Buonaparte.

SOULANGES (*le Cte. de*) chef d'escadre au service de France, et commandant du port de Rochefort avant la rév. Il fut un des émigrés faits prisonniers le 21 juill. 1795 à Quiberon, et fusillés le 30 à Vannes.

SOULAVIE, littérateur françois, auteur de la vie privée du maréchal de Richelieu. Il portoit avant la rév. le petit collet, et ayant embrassé alors le parti jacobin, cette faction le fit nommer sous le règne de la Terreur résident à Genève, où il devint le moteur des troubles et des massacres qui dévastèrent cette ville en 1793 et 94. Ayant osé accueillir des dénonciations contre Robespierre, il fut dénoncé en nov. 1793 aux Jacobins comme entretenant des relations avec les fédéralistes, fut rappelé le 30 déc. et son successeur reçut même ordre de le renvoyer à Paris sous bonne escorte.

SOULIGNAC, député du dép. de la Haute-Vienne à la Conv. Nat., où il vota la détention et le bannissement de Louis XVI. Il fut ensuite un des 73 députés mis en arrestation sous Robespierre et innocentés après la chute du tyran. Devenu membre du Conseil des 500, il s'y occupa particulièrement de la comptabilité; fut, en mai 1796, nommé membre de la comm. des 7, chargée de faire un rapport sur l'affaire de Drouet, et sortit du corps législat. en mai 1798.

SOULIGNAC SAINT-ROME, commiss. près le trib. correctionnel de Sarlat, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799.

SOULT,

SOULT, génér. de div., ci-devant soldat au 23e. régt. d'infant. De l'intelligence, de la bravoure lui ayant fait faire un chemin rapide, il servit en 1797 comme génér. de brigade à l'armée de Sambre et Meuse, devint ensuite génér. de division, fut employé en Italie sous Masséna en 1800, en qualité de lieutenant-général, et s'y conduisit de la manière la plus brillante, notamment à la défense de Gênes.

SOUSTELLE, avocat à Alais, député du tiers-état de la Sénéch. de Nismes aux Etats-Génér.

SOUTY, femme divorcée de DREYER émigré, (*Marie-Barbe*) dom. à Sarre-Louis, cond. à mort le 7 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

SPANNOCHI (*le Chevalier de*) général au service de Toscane. Se trouvant commander à Livourne en juin 1796, lorsque Buonaparte occupa cette ville, le général françois le fit arrêter et conduire prisonnier à Florence, sous prétexte qu'il avoit favorisé les Anglois, laissé prendre, par une frégate de cette nation, deux bâtimens françois sous les batteries de la place, et essayé de soulever les habitans contre les troupes répub., en leur représentant le petit nombre de celles qui s'avançoient pour s'emparer de leur ville. Buonaparte demanda au Grand-duc que cet officier fût puni; et ce prince le fit en effet mettre en prison, promettant au vainqueur d'en faire une justice sévère. Spannochi avoit en 1793 commandé une frégate napolitaine contre les François; et il passa ensuite au service de l'Empereur, dans les armées duquel il se trouvoit encore employé en 1800.

SPARRE (*le Cte. de*), Suédois, lieutenant-général au service de France. Ayant embrassé le parti révolut., il fut employé, mais d'une manière subalterne, dans l'armée de Luckner et ensuite de Dumouriez, pendant la campagne de 1792. Se trouvant, en août 1793, commander à Strasbourg, il demanda aux commis. de la Conv. que ce commandement lui fût retiré, parce qu'il étoit noble. *Je déclare*, leur écrivit-il, *je déclare en véritable jacobin qu'étant noble, la République ne doit pas me laisser une place aussi importante.* On eut égard à sa demande, mais il ne put, malgré ce dévoûment, sortir de l'obscurité.

SPINOLA-ARQUATA (*le Mis. Augustin de*), noble Génois. Possédant des terres considérables dans le Milanais, il fut cond. à mort, en juin 1796, par une commis. milit., comme instigateur du soulèvement qui eut lieu alors contre les François à Arquata. Le jugement ne fut point mis à exécution

parce qu'il se trouvoit à Gênes ; mais ses possessions furent confisquées au profit de la Rép. Cisalpine. Son aversion pour le système françois le força également, peu de temps après, à quitter sa patrie. C'est lui qui, étant inquisiteur d'état, avoit fait arrêter plusieurs révolut. génois, que l'on relâcha ensuite sans procédure.

SPINOLA (*le Mis. Vincent de*), noble génois, ministre de Gênes à Paris au moment de la rév. Il y resta jusqu'en juin 1793, époque à laquelle il passa en la même qualité près de la cour de Londres. Il se rendit de nouveau en France, comme envoyé extraordinaire, en août 1796, à propos de la demande faite par le Directoire à la Rép. de Gênes de chasser le ministre de l'Empereur ; et il continua ensuite à y résider.

SPORCK (*le Baron de*), général autrichien. Il servit avec activité pendant la guerre de la rév. franç., se distingua notamment en mai 1794 près de Courtray, le 7 nov. 1796 à l'attaque des châteaux de Bassano et de la Pietra, qui furent pris, perdus et repris plusieurs fois par les Autrichiens ; et fut fait prisonnier à l'une des batailles consécutives du 12 au 14 janv. 1797. Echangé sur-le-champ, il fut nommé feldmaréchal-lieutenant dans le courant de fév., et continua à servir en Italie et à y montrer beaucoup de bravoure et même de l'habileté. En 1799 et 1800 il commanda une div. à l'armée d'Allemagne.

SPRENGPORTEN (*le Bon. de*), génér.-major au service de Suède. Employé en 1789 en Finlande contre les Russes, il se conduisit avec lâcheté, ou plutôt avec perfidie, s'évada à l'instant où on alloit lui faire son procès, et se réfugia en Russie, tandis que la cour de justice de Suède le condamnoit à mort ; et la manière dont il fut accueilli à Pétersbourg, où l'impératrice lui accorda le grade qu'il venoit de perdre, ne confirma que trop l'équité du jugement porté contre lui. En janv. 1795 il reçut une épée et fut élevé au grade de général-lieutenant pour s'être distingué dans différentes occasions contre les Polonois, l'année précédente.

STAADER, feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche. Pendant la campagne de 1793 il servit en Brisgaw, fut employé par la suite à l'armée du Bas-Rhin, et commanda au commencement de 1796 le corps opposé aux François près de Neuwied. Le 17 sept. il dirigea l'aile droite des Autrichiens à l'affaire de Limburg ; et ce fut lui qui, le 2 janv., conduisit l'attaque formée contre la redoute de Schwabenschantz, devant Kell. Il passa peu après,

comme ministre de la guerre, au service de Bavière; rentra cependant par la suite à celui d'Autriche, et prit, à la fin de 1799, le commandement général du Tyrol.

STAËL-HOLSTEIN (*Eric-Magnus Baron de*), chambellan de la cour de Suède, chevalier de l'ordre de l'épée, etc. Employé en France comme ambassadeur de Suède, il y épousa Melle. Necker, unique héritière de l'immense fortune de ce ministre, se mêla aux intrigues de sa femme et de son beau-père au moment de la rév., et continua à résider à Paris jusqu'au règne de Robespierre. Il retourna alors en Suède, et sa femme, malgré son ardent patriotisme, se vit aussi forcée de fuir hors de France. En mars 1794 il signa à Copenhague un traité de neutralité, relativement à la guerre de la rév. franç., entre sa cour et celle de Danemarck; et en avril 1795 il fut reconnu de nouveau par la Rép. franç., comme ambassadeur extraordinaire de Suède. Rappelé en nov. 1797, il continua à rester à Paris et à y intriguer pour son compte, tant l'esprit qui animoit la famille de sa femme, avec laquelle il vivoit cependant fort peu, avoit fini par s'emparer de lui.

STAËL (*Mde. la baronne de*), femme du précéd. et fille de M. Necker. On a dit d'elle, avec quelque raison, qu'elle avoit hérité de l'orgueil de son père et de l'esprit de sa mère. Dans les ouvrages qu'elle a publiés, (*De l'Influence des passions etc.*, et *De la Littérature considérée dans ses rapports etc.*) on trouve toujours de l'esprit, souvent du goût et du talent, et quelquefois même du raisonnement et des connoissances; mais ils offrent aussi fréquemment des contradictions et des inconséquences qui font rire, et parfois une légèreté dans les jugemens et une ignorance qui font pitié: en un mot ses productions prouvent combien il est fâcheux qu'elle ait gâté son talent en voulant le forcer, c. à. d. en lui donnant une fausse direction, en s'occupant d'objets qu'elle ne pouvoit atteindre, en voulant parler de ce qu'elle ne savoit pas; et nous oserions presqu'assurer, que si elle se fût bornée à une carrière plus conforme à son sexe et à ses forces, elle eût été *l'auteur-femme* de ce siècle, si non le plus agréable, du moins le plus fort, le plus substantiel et le plus intéressant. Du reste elle fut un des apôtres les plus ardens et les plus persévérans de la révolution franç.; et quoique très-laide, son esprit, l'espèce d'enthousiasme qui la dominoit, la faveur dont jouissoit son père, lui donnèrent au commencement des troubles un grand ascendant sur une foule d'hommes de la Cour,

qu'elle enrôla dans la tourbe démocratique. Il n'étoit pas rare, en 1789, de la voir dans les appartemens de Versailles, montée sur un tabouret, haranguer un cercle de jeunes étourdis, transformés alors en législateurs. Fanatisée pour la philosophie (*), agitée par une ame ardente, et dévorée par une vanité héréditaire, les crimes de la rév. ne purent la dégoûter de nos folies, de nos rêves de régénération; et quoique chassée de sa patrie, quoique réduite à promener par-tout son inutile popularité, traînant à sa suite quelques-uns de ses tristes élèves, elle reparut bientôt en France, pour s'y déclarer le champion de la *perfectibilité humaine*; espérant sans doute, qu'en récompense de ce qu'elle plaçoit son siècle au dessus des précédens, ce siècle reconnoissant la proclameroit elle-même la première femme de son temps, et en conséquence la première femme du monde. Quelques personnes ont imaginé que M. Necker avoit eu une part très-considérable à son ouvrage *de l'Influence des passions etc.*: nous n'adoptons pas cette opinion; mais il nous semble assez probable que ses nombreux amans ont bien pu partager ses travaux ainsi que ses plaisirs. Le tribun *Benjamin* Constant, aussi laid que spirituel, a sur-tout, dit-on, concouru à son livre *de la Littérature considérée etc.*; et on la vit encore en 1800 le traîner à sa suite en Helvétie, pour y composer ensemble un roman, voulant (*afin de nous servir presque de ses expressions*) chanter l'amour, avant que le temps de l'inspirer ne fût passé pour elle.

STAHREMBERG (*le prince de*) ministre d'état de l'empereur. Il poussa la haine de la rév. franç. jusqu'à la folie, et au moment où il apprit le supplice de Louis XVI, il fit chasser des lieux de sa dépendance tous les François quelconques, sans distinction d'opinions et de parti. Lorsque l'empereur se rendit en 1794 à l'armée des Pays-Bas, ce souverain le charga de gérer, en son absence, les affaires politiques à Vienne.

STAHREMBERG (*le Cte. Louis de*). En janv. 1792 il fut envoyé par S. M. I. à la Haye, pour y

(*) Quelqu'un a dit depuis long-temps que parmi les gens fanatisés il existe deux classes qu'il est impossible de convertir, les sots et les femmes beaux-esprits: les uns parce qu'ils ne peuvent, les autres parce qu'elles ne veulent pas écouter la raison. Un sot, préoccupé d'une idée, n'a plus de place pour admettre dans sa tête les idées qui pourroient l'éclairer: une femme ne veut pas même qu'on l'éclaire; elle embrasse sa chimère, et pose, pour ainsi dire, ses deux mains sur ses yeux de peur d'y voir.

achever le traité d'alliance entamé alors avec la Hollande. Dans le courant de juill. il se rendit à Londres, afin d'y notifier le couronnement de l'empereur; et en sept. il fut nommé envoyé extraordinaire près des Etats-Généraux. En avril 1793 il assista au nom de son maître au congrès d'Anvers, passa dans le courant de mai à l'ambassade d'Angleterre, et fut alors remplacé à celle de Hollande par un de ses parens, le Cte. de Stahremberg, qui arriva à la Haye en oct. 1793.

STAINVILLE (*T. F.*), *femme du prince de* GRIMALDI-MONACO, née et dom. à Paris, âgée de 26 ans, cond. à mort le 8 thermidor (*veille de la chute de Robespierre*), comme conspir., par le trib. révol. Cette jeune femme, mise en arrestation chez elle en sept. 1793, s'échappa d'abord de Paris, erra quelque temps dans les campagnes, rentra ensuite dans la capitale, fut arrêtée de nouveau et traduite devant le trib. révol. Elle se déclara grosse, écrivit à Fonquier-Tinville, et ne put obtenir aucun délai. Prête à aller à l'échafaud elle demanda du rouge: „Si la nature, „*dit-elle*, veut que j'aye un ins„tant de foiblesse, employons l'art „pour la dissimuler.“ Elle brisa ensuite un carreau de vitre, et s'en servit pour couper ses beaux cheveux blonds, qu'elle envoya à ses enfans. On ne savoit lequel admirer davantage de la grâce, de la décence ou du courage sublime avec lesquels elle marcha à la mort.

STANHOPE (*Charles Cte. de*), Vte. de Mahon, Bon. d'Elvaston, pair d'Angleterre. Cet homme, connu par son immoralité et par une conduite très-dérangée, se montra un des membres les plus violens du parti de l'opposition dans la chambre Haute, pendant la guerre de la rév. franç., ne laissa échapper aucune occasion de s'élever avec fureur et indécence contre le gouvernement; et un grand nombre d'indices ont fait croire à quelques personnes que loin de s'en tenir aux lois et aux idées qui dirigent habituellement le parti de l'opposition, il se lia avec les ennemis de l'état, et fit tous ses efforts pour bouleverser sa patrie. Il présida long-temps la société de la révolution de Londres, eut de longues conférences avec le duc d'Orléans, lorsque ce prince, obligé en 1789 de quitter momentanément la France, passa en Angleterre; et un nommé Joyce, son secrétaire privé et gouverneur de son fils, fut même arrêté chez lui, le 15 mai 1794, pour pratiques séditieuses et trahison contre la sureté de l'état. Il employa alors tous les moyens pour avoir la permission de parler un instant à

Joyce; mais il ne put l'obtenir. Il fut aussi en correspondance avec Condorcet, avec *son digne ami Mr. de la Rochefoucault et le digne Mr. Pétion.*

STARAY, général autrichien et chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. Cet officier estimable et d'une bravoure distinguée, fit en général la guerre d'une manière malheureuse, et fut blessé plusieurs fois dans les campagnes de Brabant et d'Allemagne. Il montra beaucoup d'intelligence en 1792, en couvrant la retraite du Duc de Saxe-Teschen devant Dumouriez, notamment aux affaires de Tirlemont et de Liège; et il fut blessé dans cette dernière journée. Le 11 mai 1794 il déploya de nouveau une grande activité au combat de Courtray, et y fut si grièvement blessé d'un éclat d'obus, que sa mort passa un instant pour certaine. En 1796 il servit avec son zèle ordinaire sous l'archiduc Charles; mais il ne fut pas toujours heureux. Le 11 août son aile fut repoussée assez vivement, tandis que le reste de l'armée obtenoit quelque avantage sur l'ennemi; mais il se distingua d'une manière plus brillante les 24, 25 et 26 du même mois aux combats de Forcheim, de Bamberg, d'Henrspach, le 1er. sept. à celui de Wurtzbourg, et sur-tout le 3 au combat de Kornach, où il déploya de grands talens et une fermeté à toute épreuve. Lorsque les François passèrent le Rhin près de Kell le 20 avril 1797, il fut blessé dès le commencement du combat, ce qui ne contribua pas peu à la déroute complète dans laquelle fut mise alors l'armée autrichienne. En 1799 et 1800 il continua à être employé en Allemagne, sous l'Archiduc et sous M. de Kray.

STEDING, général suédois, et grand' croix de l'ordre de l'Epée. Il commanda en 1789 et 90 contre les Russes, remporta différens avantages sur les généraux Michelson et Rautenfeldt, et sur le général Schulz qu'il défit complétement le 25 juill. 1789. Il fut alors élevé au grade de général-major, et en mars 1792 nommé ambassadeur extraordinaire à Pétersbourg.

STEIGUER, avoyer de la rép. de Berne. Ce magistrat respectable, plein de vertus, de caractère et même de talens, étoit depuis long-temps l'ame du gouvernement bernois, lorsque la rév. franç., contre laquelle il se prononça avec le plus grand courage, mais peut-être avec trop peu de prudence, lui attira de nombreux ennemis. Placé par son mérite, aussi bien que par sa dignité, à la tête du parti constitutionnel de Berne et par conséquent de la Suisse, il y contint les mal intentionnés et les révolutionnaires avec assez de force,

jusqu'à l'instant où la France attaqua la ligue Helvétique. Il fit alors tous ses efforts pour engager ses compatriotes à défendre leur indépendance, où du moins à succomber d'une manière digne d'eux; il lutta long-temps avec fermeté contre les obstacles et les contradictions qu'on lui opposa; et lorsque le parti des révolutionnaires, renforcé par celui bien plus nombreux, que les hommes timides formoient dans les Conseils, lui eut ôté le gouvernement, M. Steiguer, malgré son âge (*), se rendit à l'armée, près de son ami le général d'Erlach, partagea ses dangers et ses travaux, notamment au combat de Fraubrunnen; et plus heureux que lui (*voy.* d'ERLACH) échappa ensuite à la fureur d'un peuple et d'une soldatesque ameutés, et se retira en Allemagne, où il mourut en 1799.

STEIN, général-major autrichien. Il commanda les troupes des Cercles dans le Brisgaw pendant plusieurs années, et se trouva occuper le point de Kell lorsque les François tentèrent de passer le Rhin le 21 juin 1796. Il ne leur opposa aucune résistance, et montra dans cette affaire beaucoup de négligence où d'ineptie.

STENGEL (*Henri*), génér. franç. né sujet de l'Electeur Palatin. Il servoit en France avant la rév., et étant devenu colonel de hussards en 1792, Dumouriez le fit nommer maréchal de camp en août, et l'employa assez activement à son avant-garde, pendant la campagne des Pays-Bas. Au commencement de 1793 il demanda à ne pas combattre contre le prince qui avoit été son souverain; mais à la suite des défaites du Brabant et d'un échec qu'il éprouva lui-même à Aix-la-Chapelle, il fut arrêté et conduit à l'Abbaye, comme traître, après avoir subi le 28 mars un interrogatoire à la barre de la Convent. Il languit long-temps dans les prisons; mais remis en liberté après le règne de la Terreur, il fut employé à l'armée d'Italie, et s'y fit tuer le 17 avril 1796, à la bataille de Mondovi, en chargeant à la tête de la cavalerie.

STEVENOTTE, présid. de l'adminis. du dép. de Sambre et Meuse, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798. S'étant opposé violemment en nov. 1799 à la rév. de St. Cloud, il fut exclus sur-le-champ du Cons., et même cond. momentanément à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér. Il étoit fortement attaché au parti jacobin, et travailloit à la

(*) Il avoit alors 69 ans.

rédaction du journal des hommes libres.

STOFFLET (*Nicolas*), général en chef d'une des armées Royales de la Vendée. Après avoir servi quelque temps comme soldat, il étoit devenu garde-chasse du Cte. de Maulévrier; et voyant, en mars 1793, le Bas-Anjou et les pays voisins très-exaspérés contre les vexations du nouveau gouvernement, il imita l'exemple de Sapineau, qui venoit de lever l'étendard de la révolte à Beaupreau; s'empara de Bressuire, y délivra Mrs. de Marigny, de la Rochejacquelin, de Lescure, Desessarts etc., qui devinrent autant de chefs de la Vendée; et remit ensuite le commandement en chef du Haut-Poitou à Mr. d'Elbée. Vivement attaché à ce général, il le suivit par-tout, vainquit longtemps sous ses ordres, reprit après sa mort le commandement qu'il lui avoit cédé, battit souvent les républicains, et fut regardé par eux comme un très-bon militaire. Lorsque l'orgueil de Charette, la folle entreprise de Talmon, et la mort de trois chefs pleins de talens et de bravoure, d'Elbée, Bonchamp et Larochejacquelin, (*voy. ces différens noms*) eurent jeté le découragement et le désordre parmi les Royalistes, Stofflet conclu en mai 1795, avec la République, une espèce de paix ou d'armistice, qui fut l'époque de la décadence marquée de ce parti. S'apercevant que Hoche faisoit en un mois plus de mal aux Royalistes avec les armes de l'adresse et de la modération, qu'il n'auroit pu leur en causer en six mois en les combattant, il recommença la guerre au commencement de décembre; mais il lui fut impossible alors de rassembler des forces considérables, et d'émouvoir un pays que le général répub. avoit gagné par des ménagemens et une tolérance affectés, ou intimidé par les colonnes mobiles qui le traversoient sans cesse dans tous les sens. Trahi bientôt par des habitans de Saugrenière, qu'il étoit venu solliciter à reprendre les armes, il fut enlevé par un détachement de 200 grenadiers et de 25 chevaux, et fait prisonnier malgré la résistance qu'il voulut d'abord leur opposer (*voyez à ce sujet* LOUTIL *et* AUDIONS.). Il n'avoit avec lui qu'un domestique et deux aides-de-camp. Il fut conduit à Angers, fusillé le 23 fév. 1796; et il mourut avec le courage et le sang-froid que l'on devoit attendre de lui. Il étoit âgé de 44 ans et natif de Lunéville. On compte qu'en deux ans il avoit livré 150 combats contre les républicains, et les avoit battus dans plus de 100.

STORY, contre amiral hollandois. Se trouvant commander dans le Texel en janv. 1795, lorsque les

Républicains pénétrèrent en Hollande, il arbora pavillon tricolore, s'empara de tous les vaisseaux anglois qui mouilloient dans le Zuidersée, et arma les prisonniers françois qu'il trouva à leurs bords. Il n'étoit alors que capit. de vaisseau; et pour récompenser son dévouement, la nouvelle répub. Batave l'éleva au grade de contre-amiral. En 1797 il commanda, sous l'amiral de Winter, la flotte hollandoise qui fut défaite le 11 oct. par les Anglais, et il en ramena les débris dans le Texel. Il paroît certain que dans cette affaire il ne seconda pas comme il l'auroit dû la bravoure du général en chef, qui y fut fait prisonnier. (*voy.* WINTER).

STRANGOLI (*le prince de*), Napolitain. Ses opinions politiques l'ayant obligé de quitter sa patrie, il se rendit en juin 1797 dans les états de la rép. Cisalpine, et s'engagea comme simple soldat dans la légion Lombarde.

STUART (*Charles*), lieutenant-général anglois. En 1794 il commanda une partie des troupes angloises en Corse, et s'empara le 10 août de la ville de Calvi. Il fut envoyé quelque temps après dans le Levant, contribua beaucoup à enlever aux Hollandois, toutes leurs possessions, revint ensuite en Europe, et y commanda en chef, en 1800, des troupes de débarquement, destinées à différentes expéditions.

STUTT (*de*), *Cte. de* TRACY. *Voy. ce dernier nom.*

SUCHET, génér. au serv. de la Rép. Ayant été nommé, au moment de la formation des gardes nat., commandant de bataillon, il fut d'abord employé dans l'intérieur, et ensuite en Italie, où il servit avec succès depuis 1796. Choisi, en 1800, par Masséna, pour être un de ses lieutenans-génér., il montra autant de fermeté que d'intelligence et de bravoure à la tête de la gauche de son armée; et se retira, toujours en combattant, sur la frontière de France, tandis que le général en chef se jetoit avec le reste de ses forces dans Gênes (*voy. les articles* MÉLAS *et* MASSÉNA). Mais il faut convenir que Suchet a besoin de rendre à la France de nouveaux services et de cueillir de nouveaux lauriers, pour faire oublier que ce fut lui qui, à la tête du 4e. bataillon de l'Ardèche, exécuta les ordres du proconsul Maignet, qui le chargea d'incendier la malheureuse ville de Bédouin, et d'en massacrer et disperser les habitans. — *Voy. à ce sujet l'article* MAIGNET.

SUDERMANIE (*Charles duc*), frère de Gustave III, roi de Suède. Ce prince servit avec assez peu de succès en 1789 et 90 contre les Russes, et devint régent du

royaume après la mort de son frère, en 1792. L'indulgence excessive dont il usa envers les complices de l'assassinat de Gustave, l'empressement qu'il mit à changer, autant qu'il le put, tous les établissemens faits par ce prince, à favoriser les personnages connus par leur haine contre le gouvernement et par leurs principes révolutionnaires, enfin à éloigner et même à persécuter les hommes attachés à son pupille, firent naître des soupçons sur son compte; et on alla jusqu'à croire qu'il vouloit imiter en Suède le rôle que le Duc d'Orléans venoit de jouer en France. Cependant, soit que la volonté, ou les moyens lui ayent manqué pour entreprendre quelque chose de décisif, sa régence se termina sans aucune secousse politique, et il remit paisiblement les rênes du gouvernement au jeune roi, lors de sa majorité.

SUÈVE (*Gabriel*), noble, dom. à Luttange, dép. de la Moselle, cond. à mort, comme conspir., le 15 mess. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Meuse.

SULKOWSKI (*le prince Antoine*), Palatin de Kalisch, grand-chancelier de la couronne, et président du dép. des affaires étrangères de Pologne. En 1793 il fit tous ses efforts pour engager les Rnsses à retirer leurs troupes des terres de la Rép., et il signa ensuite, comme ministre plénipotentiaire, le traité conclu en juill. entre la Pologne et la Russie. En avril 1794, moment où les Russes multiplièrent les arrestations dans ce malheureux pays, ce vieillard fut chargé de faire sur cet objet des représentations aux génér. étrangers; et voyant qu'il ne pouvoit rien en obtenir, il entra dans une telle colère qu'il fut frappé sur-le-champ d'apoplexie et reporté mourant chez lui.

SULLEAU, avocat au parlement de Paris. Il avoit été, ainsi que Robespierre et la plupart des chefs du parti popul., élevé au collège de Louis-le-Grand; et il défendit la monarchie avec presque autant de fureur que les autres en mirent à l'attaquer. Ses pamphlets contre le duc d'Orléans et les Jacobins, son interrogatoire au Châtelet, son arrestation du 21 juill. 1791, enfin un voyage fait à Coblentz, l'avoient signalé comme un zélé contrerévolutionnaire; et les Maratistes redoutant son exaltation et ses écrits, le firent assassiner le 10 août 1792. Il n'y avoit que deux mois qu'il avoit épousé Melle. Hall, fille d'un peintre célèbre, et il la laissa enceinte; sa tête fut coupée et promenée au bout d'une pique dans les rues de Paris.

SURADE (*de*), chanoine régu-

lier de Ste. Geneviève et prieur de Plaisance, député de la Sénéch. du Poitou aux Etats-Génér.

SUREMAIN (*Franç.-Alexandre*), noble, âgé de 38 ans, né à Essone, dom. à Lyon, cond. à mort, le 1er. prair. an 2. par le trib. révol. de Paris, comme auteur d'écrits contre-révol.

SUTHERLAND, ancien juge de l'amirauté à l'île de Minorque. Ce vieillard, âgé de 60 ans, se tua d'une manière très-singulière le 7 août 1791. Après s'être promené quelque temps dans le parc de St. James, il aperçut, vers une heure de l'après midi, le carrosse du roi s'avancer; il s'approcha alors de la route, et au moment où la voiture passa près de lui, il mit un genou en terre, ôta son chapeau d'une main, et de l'autre se tira un coup de pistolet dans la poitrine. Il expira sur-le-champ, et on trouva sur lui une lettre adressée au roi. Il s'y plaignoit d'avoir été destitué injustement de son emploi, et de n'avoir jamais pu parler à S. M., ayant toujours été rebuté par les ministres. Il laissoit deux filles et un fils.

Un capitaine de vaisseau de ce nom, fut employé dans la Méditerranée en 1794.

SUWOROW-RYMNIKSKI (*Alexandre*), feld-maréchal au serv. de Russie. Né en 1730, d'une famille ancienne (*), il fut d'abord destiné à la magistrature, et reçut une éducation très-soignée; mais la passion qu'il montra pour les armes ayant surmonté enfin la volonté de son père, il entra au service en 1742, parcourut jusqu'en 1756 les grades de fusilier, caporal, sergent, etc., fut fait officier à cette époque, puis major et enfin colonel en 1762, après s'être distingué dans un grand nombre d'occasions, à la tête des troupes légères, pendant toute la guerre de Sept-ans, contre les Prussiens. Devenu brigadier, il fut envoyé à la fin de 1768 vers la Pologne, combattit les Confédérés avec autant de succès que d'audace et d'activité, pendant les campagnes de 1769, 70, 71 et 72, qui amenèrent un premier démembrement de cet état. L'impératrice lui accorda alors le grade de général-major et l'ordre d'Alexandre Newski. De nouveaux services rendus en 1773 et 74 contre les Turcs, et contre l'imposteur Pugatschew, sous Romanzow et Panin, lui valurent l'ordre de

(*) Sa famille, d'origine suédoise, étoit établie en Russie depuis 120 ans; son père mourut général et sénateur, et lui laissa une fortune considérable, récompense des services rendus par ses ancêtres contre les Polonois et les Tartares.

St. George de la seconde classe et le brevet de lieutenant-général. Après avoir été employé continuellement en Crimée, dans le Cuban, vers la mer Caspienne, dans le Casan, et avoir reçu le portrait de l'impératrice, la grande croix de Volodimer et le grade de génér. en chef, en récompense de sa conduite dans cette partie contre les Tartares, il trouva bientôt une occasion de se distinguer d'une manière plus brillante dans la guerre qui éclata de nouveau en août 1787 entre la Porte et la Russie, et mérita les remercimens de sa souveraine et l'ordre de St. André pour la manière dont il défendit alors Kinburn contre la flotte ottomane. Il fut blessé au bras pendant ce siége. L'année suivante il fit attaquer les Turcs par la flotte russe aux ordres de Paul Jones et du Prince de Nassau Siegen, qui les défirent à deux reprises différentes; et ayant pris ensuite le commandement de l'aile gauche de l'armée du prince Potemkin, sous Okzakow, il y fut blessé au cou dans une sortie, et transporté à Kinburn, où il se vit blessé de nouveau par l'explosion d'un magasin à poudre, ce qui l'empêcha de servir pendant le reste de la campagne. Employé en 1789 à la tête d'un corps détaché de l'armée de Potemkim, il agit conjointement avec le génér. autrichien prince de Cobourg, gagna avec lui, le 21 juil., la bataille de Forhani, et le 22 sept. celle du Rymnik (*nommée* MARTINESTI *par les Autrichiens*). De nouveaux ordres, de nouvelles lettres de remerciemens de la part des Empereurs d'Allemagne et de Russie, le titre de Comte des deux Empires, avec le surnom de Rymnikski, furent les récompenses accordées à son zèle et ses succès. L'armistice conclu à Reichenbach avec les Turcs, le força de renoncer en 1790 aux plans qu'il avoit déjà formés avec le prince de Cobourg; mais le génér. en chef Potemkin lui ayant donné, en novembre de la même année, l'ordre d'attaquer et de prendre à quelque prix que ce fût la place d'Ismaïlow, dont le génér. russe Sudowitsch venoit d'être obligé de lever le siége, il s'y porta aussitôt malgré la saison, fit tous ses préparatifs avec la plus étonnante célérité; et secondé par l'amiral Ribas, il emporta cette place d'assaut, après des combats terribles livrés sur les remparts, dans les rues, dans les maisons, dans les mosquées, combats qui coûtèrent aux Turcs plus de 40 mille hommes, tués ou prisonniers. Ce fut cette affaire, où Suworow montra peut-être en effet plus d'audace, de fermeté et de résolution que de talens, qui lui fit donner par quelques personnes le surnom de *boucher*.

Des honneurs, des dignités suivirent encore cette victoire; et l'impératrice qui l'aimoit personnellement à cause de son esprit, de son originalité et de sa manière prompte et tranchante à la guerre, le chargea en 1794 d'agir contre les Polonois. Profitant alors des avantages qu'avoient déjà obtenus le génér. Repnin (*voy. ce nom.*) et sur-tout M. de Fersen, qui venoit de porter le plus grand coup à la Confédération en battant et faisant prisonnier le génér. Kosciuszko, il attaqua et annéantit différens corps ennemis, avec sa célérité et sa fougue ordinaire, marcha sur Varsovie, et emporta le faubourg de Prague, dans lequel ses troupes donnèrent une seconde représentation du massacre d'Ismaïlow. Les Polonois perdirent environ 15 mille hommes tués ou noyés, 14 mille prisonniers; et cette victoire, qui entraîna la reddition de Varsovie et la soumission de toute la Pologne, décida du sort de cet état, qui fut démembré et partagé entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Les grâces, les honneurs furent de nouveau prodigués à Suworow; mais dès que Paul I eut succédé à sa mère, il fit éprouver quelques désagrémens à ce général, qui osa blâmer tout haut sa manie des innovations, et qui soutint son espèce de disgrace avec un mélange de courage et d'originalité, de bouffonnerie et de fermeté, mélange singulier qui le caractérise et ne semble appartenir qu'à lui. Cependant ce prince ne tarda pas à lui rendre justice: il lui confia même la conduite des troupes qu'il fit marcher en 1799 en Italie contre les François; et quoiqu'il n'ait pas obtenu des succès aussi rapides que dans les guerres précédentes, et aussi décisifs que le vulgaire s'y attendoit, il est juste de convenir qu'il montra des talens dans cette campagne. Ayant pris, le 18, avr. le commandement de l'armée combinée Austro-russe, il se hâta de profiter des avantages brillans par lesquels les génér. Mélas et Kray avoient ouvert la campagne; poussa le génér. Moreau, qui lui défendit le terrain pied à pied quoiqu'avec des forces inférieures; le battit au passage de l'Adda le 27 avril, défit une seconde fois un de ses corps le 16 mai à Marengo, et le chassa successivement d'Alexandrie, Turin et autres places intermédiaires. Cependant on convient assez généralement qu'il commit alors une faute grave, en se portant trop en avant, sans avoir opposé des forces suffisantes à l'armée que Macdonald ramenoit de l'état de Naples; mais il répara cette faute, du moins en partie, par la célérité avec laquelle il marcha contre ce général, dès qu'il

apprit qu'il s'avançoit sur ses derrières après avoir culbuté les corps qui lui défendoient les passages. Les deux combats de la Trébia, dans lesquels il le repoussa avec perte les 18 et 19 juin, le délivrèrent de la crainte de se voir tourné; mais il ne put cependant parvenir à lui couper la retraite sur la France, comme on lui en avoit prêté le projet, sans doute assez mal à propos. L'habileté de Moreau et la constance des François rendirent ensuite ses progrès presque nuls, et la rivière de Gênes devint comme insurmontable pour lui; mais Joubert ayant voulu, en sept., s'avancer sur Novi, y fut défait après un combat long et sanglant, et y perdit lui-même la vie. La mésintelligence qui commençoit à régner alors entre les cours de Pétersbourg et de Vienne, fournit bientôt à Suworow une occasion de se distinguer par une expédition qui lui fit peut-être plus d'honneur que tout le reste de la campagne, parce qu'elle étoit plus conforme à son génie ardent et aventureux. Ayant reçu ordre de se porter en Suisse avec le peu de troupes russes qui lui restoient, pour y prendre le commandement de celles qui venoient d'y arriver sous les ordres de M. de Korsakow, il se mit en marche par la Suisse italienne, et se vit bientôt enveloppé par les François, qui venoient de mettre alors dans la plus entière déroute, à Zurich, l'armée qu'il alloit joindre. Mais tandis que Masséna se croyoit sûr de l'accabler, il vainquit tous les obstacles, ranima le courage de ses soldats vingt fois prêts à succomber (*), culbuta les corps qui purent parvenir jusqu'à lui dans ces montagnes, et parvint en Allemagne avec une partie de son monde. Cette marche fut le dernier exploit de Suworow; les troupes russes ayant été rappelées par leur souverain, il mourut à Pétersbourg en 1800.

Les amis et les ennemis de Suworow ont tellement exagéré ou atténués ses talens et ses ridicules, son esprit et son originalité, que nous croyons devoir chercher un juste milieu entre tous ces extrêmes. Né avec beaucoup d'esprit, avec une étonnante vivacité, ce génér. possédoit un assez grand fonds d'instruction, et parloit facilement plusieurs langues. L'origina-

(*) On assure que les voyant un jour décidés à mettre bas les armes plutôt que de gravir encore et de combattre à travers les neiges et les glaces, il ordonna froidement de creuser une fosse, s'y étendit devant eux, et leur dit de le couvrir de terre, ajoutant qu'il n'avoit plus que ce service à leur demander, puisqu'ils refusoient de le suivre: ce genre d'éloquence les électrisa, et ils jurèrent aussitôt de ne jamais l'abandonner.

lité qu'on lui a reproché, dans sa mise, dans sa manière de vivre, dans son langage, tenoit sans doute un peu à son caractère; mais nous croyons que doué de beaucoup de tact et de finesse, il sut s'en faire aussi un instrument de succès. Catherine aimoit tout ce qui étoit extraordinaire: il eut donc soin de lui annoncer ses victoires avec un laconisme qui charmoit cette princesse, ou de mettre en vers ses rapports officiels et jusqu'à ses ordres mêmes. Connoissant tout l'empire qu'avoient la religion et la superstition sur un peuple neuf, il s'en servit avec habileté pour exalter ses soldats, qui ne pouvoient le voir sans enthousiasme implorer ou remercier une petite image de la Vierge ou de St. Nicolas. Sa manière de vivre frugale avoit le double avantage de le rendre plus propre à soutenir les fatigues de la guerre, et de le faire chérir du soldat enchanté de savoir que son feld-maréchal se nourrissoit des mêmes mets que lui. Enfin, il sentit combien un langage libre, un air indépendant, un dédain affecté pour les usages des premières classes, le placeroient au-dessus de ses égaux, dans une cour, dans un pays habitués à ramper sous le joug du despotisme et des usages; et ce qui semble prouver encore que l'originalité fut souvent chez lui une affaire de calcul, c'est que lorsqu'il quittoit sa peau de mouton pour revêtir l'uniforme de maréchal, il avoit soin de se surcharger aussitôt de toutes ses croix, de toutes ses plaques, de tous ses ordres, de tous ses portraits, afin de marquer encore par un autre extrême. Il se pourroit bien cependant que la plupart de ces manies fussent en vieillissant, devenues chez lui une habitude. Quant aux talens militaires, il possédoit au suprême degré l'audace, l'activité, la résolution et l'art d'enflammer le soldat; mais il nous semble qu'il seroit difficile de trouver dans aucune de ces campagnes, cette sciepce, ces manœuvres, ces combinaisons qui sont autant et souvent plus, avec moins de moyens et moins de sang. Surprendre ou étonner l'ennemi par la rapidité des marches et de l'attaque; le fatiguer par la durée des combats; pousser, sacrifier même ses troupes jusqu'à ce qu'elles restassent maîtresses d'un champ couvert des morts, telle fut en grande partie sa science, c'est-à-dire celle d'un conquérant du Nord plutôt que d'un grand capitaine. (Peu de gens, peut-être, sentent la distance qui existe entre l'un et l'autre.) Nous ajouterons cependant, qu'il nous semble que Su-

woroff dut ce genre de tactique moins encore à la fougue de son génie, qu'à la forme du gouvernement sous lequel il vivoit; gouvernement qui ne comptant pour rien les hommes, ordonne de vaincre sous peine de disgrace, force ainsi l'homme ardent à triompher ou à périr.

SYLDENTOLPE (*le Cte. de*), gouverneur du roi de Suède. Le duc de Sudermanie, régent, le fit déclarer, en mai 1794, complice de la conspiration du baron d'Armfeldt, et le destitua le 27 du même mois, se réservant lui-même son emploi; ce qui donna alors de l'inquiétude aux amis du jeune souverain.

SZEKULI, colonel au service de Prusse. En 1793 il fut employé à l'avant-garde de l'armée aux ordres du duc de Brunswick, et s'y distingua en plusieurs occasions par son activité et son intelligence. Le 16 janv. 1794 il reçut un coup de feu à la jambe, ce qui le força de quitter momentanément l'armée. Vers le mois d'août il fut envoyé dans la Prusse méridionale, et ayant voulu, le 2 oct., reprendre sur les Polonois la ville de Blomberg, il y fut blessé d'un coup de feu dans la poitrine, eut une jambe emportée d'un boulet de canon, et tomba entre les mains des ennemis. Le général polonois Madalinski lui prodigua tous les soins possibles, et lui envoya un chirurgien prussien; mais il n'en mourut pas moins peu de jours après. Madalinski le fit enterrer avec tous les honneurs militaires.

SZERTMARIAY, avocat et noble hongrois, l'un des cinq principaux chefs de la conspiration découverte en Hongrie, en 1795, contre la tranquillité de l'état. Le 28 avril la table royale de Bude le cond. à être pendu; la table Septemvirale, à laquelle il avoit appelé, confirma la sentence, l'empereur la ratifia le 7 mai, et elle fut exécutée le 29. — *Voyez* MARTINOWITZ.

T.

TAC TAC

TACHERAU, Jacobin et membre du comité révol. de Paris, pendant le règne de la Terreur. Ce scélérat subalterne se lia avec Robespierre, devint chef des espions que le tyran attacha en 1794 sur les pas de ses collégues; et fut en conséquence emprisonné après

après le 9 therm. Relâché par la suite, il figura dans l'insurrection du camp de Grenelle, dans l'affaire de Babœuf, et comptoit encore en 1799 parmi les Jacobins de la capitale. On l'accuse en outre d'avoir été ami de Fouquier, durant le terrorisme, et d'avoir en conséquence envoyé alors à l'échafaud ou dans les fers un grand nombre de citoyens de la section Lepelletier.

TACK (*Paul*), député de l'Escaut au Cons. des 500 en 1798. Il devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

TAILLARDAT, de la Maisonneuve, procureur du roi à la Sénéch. de Riom, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér.

TAILLEFER, médecin à Domme et adminis. du district de Sarlat, député du dép. de la Dordogne à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Très-exagéré dans ses opinions, il ne fut pas cependant toujours bien conséquent dans ses principes, mais pencha néanmoins le plus ordinairement pour les moyens extrêmes. En avril 1792 il s'unit à Kersaint pour dénoncer les Gardes-suisses et la garde constitutionnelle du roi; en mai 1793 il proposa, dans un moment où on reçut des nouvelles fâcheuses de la Vendée, de partager les biens des émigrés aux soldats, de tirer le canon d'alarme et de fermer tous les spectacles; en août il fut un des commissaires chargés d'opérer la levée en masse; enfin on le vit en nov. 1794 faire retentir la salle de ses vociférations en faveur des clubs, et quelque temps après insister sur l'abolition de la peine de mort, comme incompatible avec la liberté. Il ne passa point aux Conseils.

TALARU DE CHALMAZEL (*de*), évêque de Coutances et abbé de Blanchelande, député du clergé du Baill. de Coutances aux Etats-Génér.

TALARU (*C. M.*), marquis et cordon rouge, âgé de 71 ans, né à Cuy-Chamsins, dom. à Paris, cond. à mort, le 4 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (*Alexandre-Angélique de*), archevêque-duc de Rheims, pair de France, abbé de St. Quentin en l'Ile, député du clergé du Baill. de Rheims aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables, ainsi que le Cte. *Gabriel-Marie* de Talleyrand-Périgord.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (*Charles-Maurice*), évêque d'Au-

tun, abbé de Celles et de St. Denis, né à Paris en 1754, député du clergé du baill. d'Autun aux Etats-Génér. Accablé de dettes, et connu depuis long-temps par l'irrégularité de sa conduite, il regarda la rév. de France comme un moyen de rétablir sa fortune, et même comme une occasion de regagner peut-être une espèce de considération: en conséquence il se déclara de bonne heure pour le parti popul., et se jeta dans la chambre des Communes dès l'ouverture des Etats-Génér. Son nom et sa dignité lui donnant une certaine influence sur quelques membres de son ordre, son exemple entraîna un assez grand nombre de curés. Joignant à des talens et à une grande facilité de travail, une profonde immoralité qui devint la cause de cette fluctuation continuelle que l'on remarqua dans ses principes; et ne connoissant du reste d'autre loi que celle de l'intérêt personnel, il n'eut jamais d'autre opinion que celle que nécessitoient les circonstances. Les 6 et 7 juil. 1789 il proposa, dans de longs discours, de déclarer nuls les mandats impératifs; quelque temps après il parla en faveur des juifs, bourreaux, comédiens, etc., auxquels il voulut faire accorder le droit de citoyens actifs; et le 20 août il fit adopter un article sur l'admission de tous les citoyens, sans distinction, à tous les emplois. Trois jours après il s'opposa à ce qu'on parlât du culte dans la déclaration des droits de l'homme, et soutint que c'étoit dans l'acte constitutionnel qu'il falloit *prononcer le mot sacré et saint de religion catholique*. Le 27 août et le 10 oct., ainsi que dans le courant de nov., il prononça des discours assez étendus sur les finances. Dans le premier il reconnut la nécessité d'un nouvel emprunt; dans le second il provoqua la spoliation des biens du clergé, et soutint qu'elle étoit aussi juste qu'utile; enfin dans le troisième il combattit des projets présentés par Necker, et proposa la création de billets d'état. Vers la fin de nov. il fut nommé un des commis. chargés d'examiner l'état de la caisse d'Escompte; et en janv. 1790 il devint membre du comité des impositions. Ce fut lui qui, en fév., rédigea l'adresse aux François, que l'Ass. Nat. fit paroître alors, pour rappeler au peuple ce qu'elle avoit déjà fait pour lui et ce qu'elle comptoit faire encore. Cette adresse est curieuse sous le double rapport de la conduite subséquente de son auteur, et de la durée qu'ont eue toutes les institutions qu'elle présentoit comme autant de bienfaits envers la nation. Dans le courant du même mois il occupa le fauteuil

de président; et le 14 juil. il célébra la messe de la Fédération, accompagné de prêtres vêtus en blanc et ornés de rubans tricolores. En août et sept. il présenta de nouveau plusieurs rapports sur les finances, sur la dette publique, et pressa vivement l'émission des assignats. Le 29 déc. il publia une adresse aux ecclésiastiques, pour rendre compte des motifs qui l'avoient engagé à prêter le serment constitutionnel, et pour les inviter à suivre son exemple. Le 14 janv. 1791 il fut nommé membre du dép. de Paris, et on le vit, en mars et en nov., se joindre à l'abbé Siéyès pour défendre les prêtres non-sermentés. Etant lié intimement avec Mirabeau depuis quelques années, il parut le 3 mars 1791 à la tribune, et y lut, après avoir accordé quelques louanges à la mémoire de ce dernier, un long discours sur les successions, ouvrage que son ami lui avoit confié en mourant pour être communiqué à l'Assemblée. Ce fut lui qui, assisté des évêques de Lyda et de Babylone, sacra les premiers évêques *intrus*, conformément à la constitution civile du clergé; et cette démarche, qu'aucun autre prélat n'avoit osé faire, lui attira l'improbation de la cour de Rome, consignée dans un Monitoire de S. S., du 17 avril 1791. Après la session Talleyrand fut envoyé en Angleterre, comme négociateur privé, afin d'éloigner la guerre, et de ménager même un traité de paix et de commerce entre les deux nations. Mais le système de Terreur, qui s'établit bientôt en France, ayant changé les dispositions de la Grande-Bretagne, Talleyrand se vit compris dans l'application du bill contre les étrangers suspects, et obligé, en janv. 1794, de quitter l'Angleterre. Effrayé du sang qu'il voyoit couler dans sa patrie, prévenu d'ailleurs que l'on assuroit avoir trouvé aux Tuileries, après le 10 août 1792, des pièces relatives à quelques sommes que lui avoit fait payer la Cour, pendant l'Ass. Constituante (*), il n'osa rentrer en France, et se retira dans les Etats-Unis d'Amérique. Cependant le *9 thermidor* ayant modifié les principes du gouvernement, il revint en Europe, fit en 1795 des démarches près du comité de Salut-public pour obtenir la levée d'un décret d'accusation lancée contre lui, ainsi que sa radiation

(*) Il a toujours passé pour certain qu'il avoit offert ses services à la Cour pendant l'Ass. Constituante, moyennant certaines stipulations qui furent rejetées, excepté lors de la discussion relative au *veto*, époque à laquelle on lui accorda des sommes assez considérables, à condition qu'il parleroit et feroit déclarer plusieurs de ses collègues en faveur du roi.

de dessus la liste des émigrés; et ces demandes lui ayant été accordées à la séance du 4 sept., il retourna aussitôt à Paris, y devint membre de l'institut national; et ses intrigues, appuyées au reste de connoissances réelles, le portèrent, le 16 juil. 1797, au ministère des affaires étrangères à la place de *Charles* Lacroix. Dès-lors il commença à acquérir une grande influence dans le gouvernement, sans que la honte dont l'accabla la publicité d'une négociation qu'il entama alors avec les Etats-Unis, (négociation durant laquelle il chercha à vendre la paix à cet état, et à soutirer, par toute sorte de moyens, de l'argent à ses envoyés) parut diminuer son crédit. Cependant il donna sa démission le 20 juil. 1799, c'est-à-dire environ un mois après l'installation de Siéyès au Directoire: et on soupçonna alors qu'un reste de haine et de morgue sacerdotale avoit contribué à diviser les deux apostats. Mais lorsque Buonaparte eut renversé, en nov. même année, la constitution directoriale, il rappela Talleyrand (*le 22 nov.*) au ministère des relations extérieures. Ce dernier fut même, quelque temps après, mis sur les rangs pour remplir une place de second consul; mais il conserva celle qu'il occupoit, et continua à exercer assez d'influence dans le gouvernement. Aucun des hommes qui ont employé Talleyrand n'ont compté sans doute sur sa fidélité ou sur son attachement; mais ils ont cru, avec raison, pouvoir sans crainte se servir de ses talens, tant qu'ils seroient les plus forts: le pouvoir d'un seul est certainement celui qu'il préfère, par goût et par conviction; mais il sera toujours pour celui qui régnera, et qui par conséquent pourra lui procurer de l'or et des jouissances. „Rien de plus „extraordinaire, *a dit un journaliste*, que de voir un évêque „d'Autun en uniforme et le sabre „au côté, présenter au Directoire, à la même audience, le „nonce du Pape et l'ambassadeur „du Grand-Turc." Pour nous, il nous semble tout aussi plaisant de voir un prêtre contrefait, un Périgord, après avoir quitté la mitre et la soutane qui cachoient ses infirmités, employer l'argent levé, sur les Hollandois, les Italiens et les Suisses, ou extorqué aux puissances neutres, à donner des bals à quelques femmes, à quelques jeunes gens de l'ancienne Cour, mêlés, confondus avec leurs gens d'affaires, leurs soubrettes et leurs valets, devenus les riches du jour.

TALLIEN (*Jean-Lambert*), fils du portier d'un grand seigneur, qui l'ayant pris en amitié, le fit

élever avec plus de soin que ne sembloit l'exiger l'état de son père. Il devint successivement homme d'affaires du Marq. de Bercy, commis chez un procureur, dans des bureaux de commerce et de finance, copiste du député Brostaret pendant l'Ass. Constituante, enfin employé dans l'atelier du *Moniteur*. Quoique très-jeune encore, il voulut, en 1791, travailler pour son propre compte, et commença alors à rédiger un journal intitulé *l'Ami des citoyens*, qui n'obtint pas un grand succès. Il faisoit en outre afficher une feuille hebdomadaire, et passoit le reste de son temps à prononcer des discours civiques sur la constitution. Tant de zèle lui attira bientôt la confiance de la multitude: il figura dans les Sections, et le 8 juil. 1792, il parut à l'Assemblée, à la tête d'une députation, pour déclamer contre le département qui venoit de suspendre Pétion à cause des troubles du 21 juin, et pour demander la réinstallation de ce dernier. Lors de la célèbre journée du 10 août, il fut nommé secrétaire général de la Commune, et commença dès-lors à jouer un rôle plus considérable. Le 31 du même mois il reparut à la barre de la Législat., pour solliciter le rapport du décret qui cassoit la municipalité provisoire; et le 3 sept. il s'y rendit de nouveau, à trois heures du matin, avec Truchon (*voy. ce nom*), pour présenter un rapport sur les assassinats des prisons. Il assura que la Commune avoit fait tous ses efforts pour les empêcher, et n'oublia pas cependant de mettre sous les yeux des représentans la manière dont le peuple exerçoit sa justice. Toutes les pièces authentiques, entre autres ce discours même dans lequel il assura que les massacres étoient finis, tandis qu'ils ne cessèrent à Bicêtre que le 4 au soir, à la Force que le 7, etc.; un ordre qu'il avoit signé le 30 août avec Hugnin et Méhée pour faire emprisonner ceux que l'on égorgea ensuite; un arrêté qu'il signa également, le 2 sept., avec ce même Hugnin et d'accord avec Manuel, arrêté qui commençoit par ces mots: *Aux armes!... Aux armes citoyens!* et qui devint le signal du meurtre; cent autres témoignages semblables prouvent assez qu'il ne fut point étranger à ces crimes; mais il est juste aussi de dire que nous regardons comme certain qu'il y fut entraîné malgré lui, puisque dans toutes les conférences qui préparèrent ces événemens, et où il assista avec Marat, Billaud, Robespierre, Danton et autres, il montra en général beaucoup de répugnance pour ces mesures atroces. Il est vrai qu'envoyé par la

suite à Bordeaux, il n'eut plus besoin d'excitateur pour répandre le sang. Nommé dans le courant du même mois (*sept. 1792*) député du dép. de Seine et Oise à la Conv. Nat., il parut dès-lors à chaque instant à la tribune, pour y former des dénonciations, et s'y porter le défenseur de tous les crimes des Terroristes. Aussitôt que le procès de Louis XVI fut entamé, il se montra un de ses ennemis les plus infatigables, et ne laissa échapper aucune occasion de déclamer contre lui. Les 11, 13 et 15 déc. on le vit presser le jugement de ce prince, ajouter de nouvelles charges à l'acte d'accusation, s'opposer à ce qu'on lui accordât des conseils, et même à ce qu'il pût communiquer avec sa famille; et le jour de jugement il vota pour la mort. Pendant le cours de l'année 1793 il fut souvent en mission, et partout il se conduisit en partisan zélé des mesures révol. Nous, devons cependant remarquer (et cette remarque servira à expliquer toute sa conduite et ses fluctuations) que Tallien ne fut jamais cruel dans les momens où il ne consulta que lui; mais qu'il devint atroce toutes les fois qu'il se laissa entraîner par son ambition et par certains principes qu'il avoit cru devoir se faire. Bordeaux fut sur-tout le théâtre où il rivalisa quelque temps de cruauté avec les plus fougueux proconsuls, et seconda dignement ses deux collégues Baudot et Ysabeau. Leur correspondance à cette époque (*au commencement de 1794*) suffiroit seule pour prouver les maux qu'ils y firent; et on accuse en outre Tallien de s'y être enrichi aux dépens de négocians guillotinés et incarcérés. Cependant l'amour parut tout-à-coup changer son caractère. Madame de Fontenai, née Gabarrus, qui s'étoit rendue à Bordeaux pour s'embarquer et aller rejoindre son mari, en Espagne, fut emprisonnée, et craignant de grossir bientôt le nombre des victimes, elle flatta, pour se sauver, la passion violente qu'elle inspira à Tallien. Dès-lors ce dernier, tout entier au luxe et au plaisir, non-seulement cessa de persécuter, mais destitua même, en fév. 1794, conjointement avec Ysabeau, la com. milit. et le comité révol. de Bordeaux, comme vexant les citoyens. Le comité de Salut-public, qui venoit d'envoyer dans cette ville, pour les surveiller, un nommé Peyrin-d'Herval secrétaire de Couthon, improuva leur conduite; Tallien très-mécontent revint aussitôt à Paris: et l'on peut dater de cette époque et des vexations qu'éprouva alors dans la capitale madame de Fontenai, qu'il n'épousa qu'après le 9 ther.

midor, la haine qu'il voua à Robespierre et à ses acolytes. Son ambition et le soin de sa sureté le portèrent aussi à attaquer une puissance qu'il voyoit résolue à le perdre. Son caractère décidé lui avoit acquis une certaine influence, depuis son retour de Bordeaux: il fut en mars secrétaire, et ensuite président de la Conv.; il repoussa avec énergie ceux qui osèrent blâmer sa conduite pendant ses missions; enfin il montroit des prétentions et une activité qui inquiètèrent Robespierre. Dès la séance du 21 mars le tyran l'inculpa à la suite d'un discours qu'il venoit de prononcer contre les Hébertistes; et celui qui avoit immolé cette faction empêcha l'impression d'une diatribe dirigée contre elle, sous prétexte que l'orateur y avoit glissé des assertions contraires à la vérité. Tallien vit alors le coup qui le menaçoit; mais il ne se trouvoit pas encore en mesure et il se soumit, ainsi que le 11 juin, jour où Robespierre le traita avec la dernière hauteur dans la Conv. (*) Cependant la certitude même du danger doubla son énergie, la faction des Thermidoriens s'organisa, secondé et excité par Bourdon de l'Oise, qui porta même les premiers coups, il attaqua pendant que le tyran temporisoit encore, et le 27 juil. (9 therm.) la victoire se déclara pour son parti. (*Voy. à ce sujet l'article* Robespierre.) Quoique le motif qui l'animoit ne fût autre que son intérêt personnel, il n'en rendit pas moins un service essentiel; mais son ambition n'en retira pas tout le fruit qu'il s'en étoit sans doute promis. Toujours sûr de réussir lorsqu'il s'élevoit contre Barrère, Fouquier-Tinville et autres Robespierristes, il éprouva de vives contradictions chaque fois qu'il voulut reporter la Conv. aux mesures de rigueur analogues à son caractère. Le 22 oct. et le 14 nov. 1794 Cambon l'attaqua surtout avec aigreur, l'accusant d'avoir été lui-même Terroriste exagéré, et d'honorer encore les brigands. Dans la nuit du 9 au 10 sept. il fut assassiné au moment où il rentroit chez lui à minuit et demi. Son collégue Mercier assure que ce fut lui-même qui „voyant son pouvoir thermidorien baisser, se fit manquer d'un coup de pistolet, peut-être à poudre."

(*) Ce qui prouve combien peu l'amour du bien public et de la morale dirigeoit Tallien (*ainsi que ses complices,*) dans leurs attaques contre Robespierre, c'est que dans le temps même où ils conjuroient sa perte (le 5 mai 1794) il osa se porter, à la tribune des Jacobins, le défenseur de Jourdan coupe-tête, qu'il peignit comme un héros.

Pour lui, il raconta qu'un homme caché dans un coin, près de sa maison, lui avoit tiré un coup de pistolet en lui disant: *Il y a long-temps que je t'attends, meurs scélérat.* Quoi qu'il en soit, il fut à peine touché, et le prétendu assassin s'esquiva. Une chose remarquable dans le rôle que Tallien joua en 1794 et 95, c'est que tandis qu'un parti l'accusoit de terrorisme, l'autre le dénonçoit comme ayant des relations avec les Royalistes. En effet on le vit, après le 9 therm., tantôt s'entourer de *muscadins* et poursuivre avec acharnement les Jacobins, tantôt déclamer avec la même exagération contre les modérés et les émigrés. Au milieu de toutes ces fluctuations apparentes, on le soupçonna généralement de vouloir renverser la constitution de 1795, afin d'obtenir plus d'empire au moyen de celle qui l'auroit remplacée. Il montra constamment beaucoup d'énergie et de courage dans les insurrections dirigées contre la Conv., notamment le 20 mai (1er. prair.) et le 4 oct. (13 vendém.) 1795. Il avoit été, dans le courant de juil. envoyé avec les pouvoirs les plus étendus à l'armée des Côtes de Bretagne, et se trouva auprès d'Hoche lorsque ce général défit les Royalistes débarqués à Quiberon; à son retour à l'Assemblée il fit, sur cette affaire, un rapport qui offroit à-la-fois des inculpations absurdes et de grandes vérités. Dans le courant d'août et de sept. il ne cessa de déclamer contre les Royalistes, d'appeler l'attention du gouvernement sur les dangers de la patrie, et de poursuivre plusieurs ministres, députés et journalistes, qu'il peignit comme les agitateurs du peuple. Le 22 oct. Thibaudeau le dénonça, dans un discours long et hardi, comme s'opposant à l'exécution de la constitution; et après l'avoir peint, malgré des murmures fréquens, tantôt comme Terroriste enrichi par la rév., tantôt comme conspirateur prêt à se vendre aux Bourbons, il l'accusa de vouloir prolonger la durée de la Conv. Mais Tallien, fort de la faveur des tribunes et d'une partie de l'Ass., repoussa d'une manière victorieuse ces inculpations. Entré au Cons. des 500, il y devint plus que jamais ennemi de la modération, et s'opposa notamment à l'admission de Barbé-Marbois et d'Aimé au corps législatif. Le 6 mars, les 10 et 14 avril, les 8 et 9 juin 1796, il parut successivement à la tribune pour défendre la liberté indéfinie de la presse, provoquer des mesures de rigueur contre les parens d'émigrés, dénoncer les intrigues, les conspirations prétendues, et selon lui pré-

tes à éclater, des modérés, des Royalistes et des agens de l'Angleterre; et tracer le tableau des dangers qui enveloppoient la république et ses défenseurs. Mais le temps de son triomphe étoit passé, et les huées, les cris à bas le tyran, le conspirateur, le chassèrent de la tribune dans ces dernières séances. Par une singularité que la diversité des rôles qu'il remplit dans la rév. peut seule expliquer, il se vit contraint en 1797 de se disculper successivement d'être complice de la conspiration royaliste de Lavilleheurnois, et d'avoir été, sur-tout en 1792, un des Terroristes les plus sanguinaires (*). Le 9 juil. il sortit de la salle comme un furieux, après avoir éclaté en murmures contre le décret prononcé en faveur des fugitifs de Toulon. Dans la discussion qui eut lieu le 18 du même mois à propos des troupes que le Directoire appeloit alors vers Paris, il parla avec une modération qui surprit tout le monde, et dont il parut s'étonner lui-même à la fin de son discours; mais le 23 il s'éleva contre la majorité avec beaucoup d'adresse, et le 30 il soutint avec force la célèbre déclaration de Bailleul à ses commettans, dirigée contre la majorité du Cons. des 500. Attaqué vivement par Dumolard à la fin de la même séance, il prononça un long discours pour prouver qu'il n'avoit jamais été cruel ni Terroriste, mais toujours l'ami de l'humanité. Enfin le 4 sept. (18 fruct.) renversa ses adversaires, sans lui rendre une grande influence, et il sortit lui-même du Cons. en mai 1798. Méprisé par sa femme, repoussé pour ainsi dire par tous les partis, et fatigué peut-être des orages d'une rév. dont il avoit couru toutes les chances, il s'embarqua la même année pour l'Egypte en qualité de savant.

Madame de Fontenai, jeune, belle, pleine de grâces et d'esprit, idole des hommes et modèle des femmes de la capitale, n'avoit divorcé et épousé Tallien que pour sauver sa tête; elle le traita ensuite plutôt comme un valet que comme un mari, et son père, M. Gabarrus (*voy. ce nom*) se conduisit de même avec la dernière hauteur envers son gendre. Les gens qui ont prétendu que Tallien s'étoit enrichi dans ses

(*) Nous pourrions ajouter encore que beaucoup de gens l'accusèrent de tenir à la faction d'Orléans; et Carnot lui-même écrivit de son exil que » Tallien et autres Orléanistes attendoient, en 1796, le résultat de » l'entreprise (*faite par les Jacobins,*) sur le camp de Grenelle. « Nous croyons que Tallien a bien pu, comme tant d'autres, tirer de l'argent de ce parti, mais sans jamais songer le servir.

missions, ont appuyé cette opinion de calculs, et ont comparé les propriétés, la fortune qu'il possédoit à son départ pour l'Egypte, avec la somme modique de 40 mille francs que sa femme lui apporta en mariage, et les 800 livres d'appointemens qu'il touchoit en 1791 du Moniteur.

TALLOT, huissier à Chollet, député-suppléant du dép. de Maine et Loire à la Conv. Nat., où il fut appelé après le procès de Louis XVI. En janv. 1795 il devint secrétaire, et fut peu de temps après envoyé en mission à l'armée de Sambre et Meuse. Devenu membre du Cons. des 500, il s'y prononça fortement pour les mesures extrêmes; et on l'a aussi accusé souvent d'avoir profité de sa qualité de représentant pour payer ses dettes et acheter des biens nationaux. Le 13 janv. 1796 il parla en faveur des patriotes fugitifs de la Vendée. A la séance du 12 avril, durant laquelle on s'occupa des troubles du Midi, il se déclara avec la dernière force en faveur des Terroristes, et alla jusqu'à se prendre au collet avec Jourdan des Bouches-du-Rhône, qui soutenoit l'avis opposé; ce combat (*voy. à ce sujet l'article* LESAGE-SÉNAULT) fut rapporté dans les gazettes, et le surlendemain il demanda la punition des journalistes qui en avoient rendu compte. Le 18 sept. il s'opposa, mais sans succès, à la rigueur des lois pénales portées dans le nouveau code militaire. Le 23 et le 31 août 1797 il s'éleva contre la liberté de la presse, parce que l'opinion publique commençoit à se prononcer fortement alors pour la modération; et le 6 sept. il parla en faveur des visites domiciliaires, et sollicita sur-tout cette mesure contre les journalistes. Le 2 oct. il tonna contre les émigrés, et proposa des mesures pour empêcher leur rentrée. Etant sorti du Cons. en 1798, il y fut aussitôt réélu par le même dép.; et on le comptoit encore l'année suivante au nombre des Jacobins les plus zélés. S'étant fortement opposé en nov. 1799 à la rév. de St. Cloud, il fut exclus du Cons. et même cond. momentanément à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér.

TALMONT (*Antoine-Philippe de* LATRIMOUILLE *Prince de*), l'un des chefs de la Vendée. Après avoir émigré, il rentra en France, fut arrêté et emprisonné à Angers. Lorsque d'Elbée s'empara de cette ville il le délivra, et lui confia le commandement d'une légion. Il se trouva ensuite au siége de Nantes, y eut un cheval tué sous lui, fut nommé membre du conseil militaire et fait officier général. Dès-lors il aspira, malgré

son peu de moyens, au commandement en chef; et intrigua avec force pour faire passer la Loire à une partie des forces royalistes. Comme il possédoit de grandes terres sur la rive droite de ce fleuve, il espéroit, en s'y rendant, acquérir plus de prépondérance; Charette que la soif du commandement dévoroit aussi, appuya une expédition qui éloignoit de lui une foule de rivaux; et le défaut de vivres ainsi que le besoin de s'emparer d'un port pour recevoir des secours de l'étranger, furent les prétextes dont on colora cette entreprise, qui devint la première cause de la décadence de la Vendée. Talmont prit alors, avec le chevalier de Fleuriot, le commandement de la colonne qui se porta en oct. 1793 sur Vitré. Le passage de la Loire s'effectua avec succès, l'armée royale remporta même d'abord plusieurs avantages, et s'accrut prodigieusement, sur-tout en gens inutiles qui ne firent qu'entraver ses mouvemens; mais après avoir tenu une marche incertaine, qui dénotoit le vague du plan adopté par ceux de ses chefs qui avoient provoqué cette expédition, elle marcha vers le Mans où, à la suite d'un combat sanglant de 24 heures, elle fut complétement battue. Tandis que le jeune Laroche-Jacquelin, secondé par Fleuriot, employoit sa bravoure et ses talens à sauver une partie des fuyards qu'il reconduisit dans la Vendée, Talmont, qu'on avoit d'abord cru mort, se jeta parmi les Chouans, les commanda un instant, fut arrêté le 4 janv. 1794 près d'Erné, conduit à Rennes le 7, jugé à mort dans cette ville et fusillé à Laval.

TALON, conseil. au parlem., député-suppléant de la noblesse de Chartres aux Etats-Génér. Il remplaça le Bon. de Montboissier à l'Ass. Nat., intrigua successivement pour différens partis, passa ensuite en Angleterre, et devint, dit-on, un des agens employés par cette puissance à semer la division dans la Rép.

Un autre Talon, avocat du roi au Châtelet de Paris, se montra très-attaché à Louis XVI, et fut même emprisonné en déc. 1792 comme ayant correspondu avec ce prince.

Un officier de ce nom, fut aussi employé en juin 1791 à la tête d'un détachement de Royal-Allemand pour favoriser la fuite de Louis XVI vers Montmédy. Arrêté alors, il fut relâché après l'acceptation de la constitution par le roi, rejoignit son régt. en pays étranger, passa en 1793 au serv. d'Autriche, et fit la guerre de la manière la plus distinguée.

TANEFFE, veuve Montmo-

RIN (*Franç.-Gabrielle*), âgée de 50 ans, native de Chadieu, dép. du Puy-de-Dôme, dom. à Bussy, dép. de l'Yonne, cond. à mort, le 21 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant entretenu des correspondances avec Lalu-zerne.

TANQUEREY (*C. A.*), noble, âgé de 51 ans, né et dom. à Coutances, ex-maire d'Hyonville, cond. à mort, le 3 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. et ayant excité le peuple d'Hyonville au fédéralisme.

TARAGON (*Anne-Claude*), noble, âgé de 39 ans, né à Bonneval, dép. d'Eure et Loire, dom. à Metz, cond. à mort, le 29 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir eu des intelligences avec MONSIEUR, Bouillé et la Fayette.

TARANGET, député du dép du Nord au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5).

TARBÉ, négociant et offic. municip. à Rouen. Cet homme, qui jouissoit à-la-fois de l'estime publique et d'une grande réputation d'habileté, fut nommé en mai 1791 au ministère des contributions publiques, qui venoit d'être séparé de celui des finances; mais il n'occupa cette place que peu de temps et fut, en sept., nommé député du dép. de la Seine-Infér. à la Législat., où il se montra un des plus zélés défenseurs de la constitution monarchique. En nov. et en déc. il parla plusieurs fois, avec la plus grande vérité et la plus grande force, sur les troubles de St. Domingue, et réfuta les discours atroces de Brissot et de ses complices contre les colons. Le 30 janv. 1792 il s'opposa, avec la dernière vigueur, à une loi tyrannique sur les passe-ports, et le 29 mars au licenciement de la garde du roi. Le 26 juil., au milieu d'une discussion assez vive sur une rixe survenue entre les députés Grange-neuve et Jouneau, (*voy. ces noms*) il demanda qu'au lieu de rendre un décret particulier contre ce dernier, l'Ass. généralisât l'article *de manière qu'à chaque soufflet que recevroit un député.....!* Ces mots, qui choquèrent vivement le parti jacobin, causèrent un tumulte affreux dans la salle, et Tarbé fut à la fin condamné à huit jours d'arrêts. Le 15 août l'abbé Fauchet le fit décréter d'accusation, par suite de la journée du 10, et comme complice et agent de Louis XVI. Ayant, comme par miracle, survécu aux massacres de l'an 2, il fut nommé en mars 1797 au Cons. des 500, par le dép. de l'Yonne; mais sa nomination fut annullée

après la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5).

TARDIEU-MALESSY (*A. C.*), noble, âgé de 64 ans, né à Paris, cond. à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. du Luxembourg, où il étoit détenu.

TARDIEU - MALESSY, née *Paignon*, femme du précédent. *Voy.* PAIGNON.

TARDIEU-MALESSY (*G. F.*), fille des précédens, âgée de 23 ans, née à Paris, cond. à mort, le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. du Luxembourg, où elle étoit renfermée.

TARDIEU-MALESSY (*C. H.*), femme BOIS-BÉRENGER, sœur de la précédente. *Voy.* BOIS-BÉRENGER.

TARDIVEAU, homme de loi à Rennes, député du dép. d'Ille et Vilaine à la Législat. Il la présida en mai 1792, y parla plusieurs fois et toujours dans un sens assez modéré, notamment le 28 mars 1792, jour où il défendit M. de Castellane, évêque de Mende, que le parti jacobin vouloit faire décréter d'accusation. Le dép. de la Loire-Infér. l'ayant nommé en mars 1797 au Cons. des 500, son élection fut annullée après la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5).

TARDY DESMURE (*Jér.*), noble, capit. d'infanterie, âgé de 42 ans, né et dom. à Roanne, dép. de la Loire, cond. à mort, comme contre-révol., le 29 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

TARDY, aîné, commiss. près l'admins. du dép. de l'Ain, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

TARGET, avocat au parlement de Paris, conseiller au conseil souverain de Bouillon et l'un des 40 de l'académie françoise. Il passoit avant la révolution pour un des meilleurs avocats de Paris, et les écrits qu'il fit paroître à cette époque en faveur de la double représentation du tiers-état, engagèrent cet ordre à le nommer député de la prévôté de Paris aux Etats-Génér. Pendant les premières séances il obtint quelque influence; mais il ne tarda pas à la perdre, accablé à-la-fois sous le poids de sa propre nullité et du ridicule dont on le couvrit. Sa médiocrité reconnue l'ayant rejeté bientôt dans les comités, il y travailla avec la dernière ardeur à la rédaction de l'acte constitutionnel, ce qui prêta encore à une foule d'épigrammes que le parti royaliste lança contre lui, et qui fit appeler la constitution le *petit Targé ine* ou *la fille à Target*. Du reste il parut peu souvent à la tribune, et n'y parla, pour ainsi dire, que pour y présenter des rapports du co-

mité de constitution. Le moment où il présida l'Assemblée Nationale fut celui où les journalistes s'égayèrent sur-tout à ses dépens. A la fin de déc. 1790 il fut élu président d'un des tribunaux de Paris; il vécut ensuite ignoré pendant la Législature, ne fut point nommé à la Conv., et échappa, par son obscurité et par sa souplesse à la hache du Terrorisme. Louis XVI l'ayant, au moment de son procès, demandé pour un de ses défenseurs, il eut la lâcheté de refuser cet emploi par une lettre, signée *le républicain Target*, qu'il adressa le 12 déc. 1792 à la Conv. A travers les mauvaises excuses qu'il y alléguoit, on voyoit percer à chaque mot la crainte de se compromettre lui-même. On assure que pendant le règne de la Terreur il se fit secrétaire d'un cordonnier, alors présid. d'un comité révol., et qu'il expédia les arrêts de mort ou de détention décernés par ce scélérat, nommé Chalandon, dont il fut long-temps le bas valet. En av. 1800 il fut nommé membre du tribunal de cassation.

TARTANAC, fils, juge au trib. de Valence, député du dép. du Gers à la Législat., où il se traîna obscurément sur les traces des Girondins.

TARTE, adminis. du dép. de Sambre et Meuse, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

TARTEYRON, négt., député de la Gironde au Cons. des Anciens en 1798. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

TASTU-ABDON, député des Pyrénées-Orientales au Cons. des 500, en 1797.

TATE, irlandois de naissance. Cet aventurier étant devenu général de brigade au service de la Rép. franç., fut chargé, en fév. 1797 par le Directoire, de conduire en Angleterre, sous prétexte d'une expédition, une troupe de 1500 bandits dont on vouloit se défaire. Il les débarqua sur la côte du Comté de Pembroke, s'empara de quelques villages, et fut ensuite cerné et fait prisonnier par un corps de troupes, au moment où il vouloit se porter sur Bristol, qu'il avoit, dit-on, ordre de brûler.

TAUFFERER (*le Baron de*), capitaine au service d'Autriche. Après avoir, au moment de la rév. franç., essayé de propager les principes démocratiques en Croatie, il quitta le service, et s'attacha au Cte. Théodore de Bathiani, qui l'employa à un commerce considérable de grains qu'il faisoit dans le Levant. Bientôt il disparut avec l'argent qu'il avoit tiré d'une riche cargaison,

et passa en France, où il obtint la permission de lever un corps franc; mais ayant été fait prisonnier par les Autrichiens, vers la fin de 1795, il fut cond., comme traître, à être dégradé de noblesse et ensuite pendu: ce qui fut exécuté à Vienne, le 20 mai 1796.

TAVEAU, député du dép. du Calvados à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec sursis à l'exécution jusqu'à ce que le territoire françois fût envahi par les étrangers. Il n'embrassa pas, en général, des opinions bien exagérées. Etant sorti du corps législ. à la fin de la session, il fut nommé, lors de la formation des Conseils, un des messagers d'état de celui des 500; et ayant été élu député de St. Domingue en 1797, il préféra garder la place qu'il occupoit, quoique l'on eût baptisé, avec quelque raison, ces méssagers d'état du nom de *valets des Conseils*.

TAVERNEL, juge au trib. de Beaucaire, député du dép. du Gard à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, mais avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution par le peuple. Il ne passa point aux Conseils.

TÉALLIER, adminis. du dép. du Puy-de-Dôme, député de ce dép. à la Législat.

TEILLARD, vice-présid. du dép. du Cantal, député de ce dép. à la Législat.

TEISSIER, négt. et commiss. de la comptabilité intermédiaire, nommé en déc. 1799 membre du Corps-législ.

TELLIER *(Adrien)*, avocat du roi, député du tiers-état du Baill. de Melun aux Etats-Génér., où il suivit le parti révol., et travailla beaucoup dans le comité de judicature. Nommé en sept. 1792, par le dép. de Seine et Marne à la Conv. Nat., il y vota la mort de Louis XVI, fut envoyé en 1795 en mission à Chartres, et s'y tua d'un coup de pistolet, le 17 sept., de désespoir de n'avoir pu arrêter une émeute occasionnée par la cherté du pain, et de s'être vu forcé de signer une taxe sur les blés et de crier *vive le roi*, après avoir été promené sur un âne par la populace.

TELLIER (LE-). *Voy.* LETELLIER.

TENON, propriétaire à Massy, membre de l'académie des Sciences, du collége de chirurgie de Montpellier et Paris, et de la société d'agriculture de cette dernière ville, député du dép. de Seine et Oise à la Législat.

TÉRÈDE, docteur en médecine et juge de paix à l'Aigle, député du dép. de l'Orne à la Législat.

TERME, cultivateur et bour-

geois à Marmande, député du tiers-état de la Sénéch. d'Agen aux Etats-Génér.

TERNAUX (*Nicolas-Gabriel*), chevalier de St. Louis, cultivateur et adminis. du dép. de la Meuse. Il fut en sept. 1791 nommé député-suppléant de ce dép. à la Législat., où il ne fut point appelé; et ayant paru en 1792 favoriser les Prussiens, au moment de leur entrée dans son pays, il fut mis ensuite en état d'arrestation, mais relâché quelque temps après sur la réclamation des citoyens de Bar-le-Duc, qui le présentèrent comme un zélé patriote. Il avoit trois fils dans les armées de la Rép.

TERNAY (*le Marq. de*), député de la noblesse du Baill. de Loudun aux Etats-Génér.

TERRASSE-D'YVOURS (*Jean-Pierre*), noble, né à Lyon, cond. à mort, comme officier rebelle, le 28 brum. an 2, par la com. milit. de Lyon.

Un de ses parens fut également cond. après le siége de cette ville.

TERRASSON DE BAROLLIÈRE (*Barthélemy*), noble, né et dom. à Lyon, âgé de 68 ans, cond. à mort, comme contre-révol., le 4 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

TERRASSON (*Jean-Dominique*), noble, âgé de 60 ans, né à St. Chamont, dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol., le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Lyon.

TERRASSON, fils (*Pierre*), âgé de 22 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol., le 24 vent. an 2, par la com. milit. de Lyon.

TERRAT, député-suppléant du dép. du Tarn, appelé dans le sein de la Conv. vers la fin de la session.

TERRATS, juge de la Viguerie de Roussillon, député du tiers-état de Perpignan aux Etats-Génér.

TERRAY (*Antoine-Jean*), noble, intendant de Lyon, âgé de 44 ans, né à Paris, cond. à mort, le 9 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant fait émigrer ses fils, pour porter les armes contre la Rép.

Ils n'avoient alors que 14 ans, et s'étoient rendus à Oxford et à Berlin pour finir leurs études. Leur père étoit neveu de l'abbé Terray, et leur mère, née *Perrenet de Grosbois*, âgée de 43 ans, fut aussi cond. le 9 flor.

TERREFORT (*Joseph-François*), conseiller au parlement de Guienne, âgé de 60 ans, né et dom. à Bordeaux, cond à mort, le 22 mess. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme *ne s'étant jamais prononcé pour la rév.*

de

de manière à mériter d'être séparé des deux castes dont les crimes pèsent sur leurs têtes.

TERRIER DE MONCIEL. — *Voy.* MONCIEL. — Avant d'occuper le ministère de l'intérieur, il avoit été ministre de France près de l'Electeur de Mayence.

TERZY (*le Baron de*), général autrichien. Employé comme lieutenant-feld-maréchal sous M. de Cobourg en 1793, il commanda son aile gauche sur la Sambre, et y éprouva des revers, notamment le 16 oct., ce qui entraîna la levée du siége de Maubeuge. En janv. 1797 il fut promu au grade de général d'artillerie; en avril l'Empereur le nomma commandant de Vienne et des forces qui occupoient l'Autriche Antérieure; dans le courant de juin il fit porter une partie de ces troupes, sous les ordres du Cte. de Klenau, dans l'Istrie Vénitienne, et publia en même-temps une proclamation, où il annonçoit n'entrer dans ces provinces que pour y maintenir l'ordre, et arrêter les troubles qui y régnoient.

TESSÉ (*le Cte. de*), lieutenant-général des armées du roi de France, chev. des ordres, premier écuyer de la reine, grand d'Espagne, etc., député de la noblesse de la Sénéch. du Maine aux Etats-Génér. Il quitta de bonne heure l'Ass., et fut remplacé par M. Dumas, avocat.

TESSON, administrateur du dép. de la Manche, député de ce dép. à la Législat.

TESSON (*Adrien*), noble, dom. à Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort, le 23 niv. an 2, par la com. milit. de Granville, comme Vendéen.

TESSON (*René-Félix*), noble, dom. à Luzerne, dép. de la Manche, cond. à mort, le 16 niv. an 2, par la com. milit. de Granville, comme Vendéen.

TESTI, de Modène, nommé en juin 1797, par Buonaparte, ministre des affaires étrangères de la Rép. Cisalpine.

TEXIER (*l'Abbé*), chanoine de Chartres et chapelain de la Reine, député du clergé du Bailliage de Châteauneuf-en-Thimarais aux Etats Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

TEXIER-MORTEGOUTE, député du dép de la Creuse à la Conv. Nat., où il vota la détention et le bannissement de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

TEXIER-OLIVIER, commiss. près l'adminis. du dép. d'Indre et Loire, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798. Il s'étoit signalé, notamment à Tours, gen-

dant le règne de la Terreur, et on lui reproche entre autres d'avoir fait emprisonner toute la famille d'une jeune personne qui refusoit de l'épouser, et de l'avoir ainsi contraint par la crainte à lui donner la main. Devenu législateur, il se joignit au parti jacobin.

TEYSSIER DE MARGUERITE (*Jean-Antoine Baron de*). — *Son article se trouve déjà en partie à* MARGUERITE: *lisez après le mot* Conciergerie *qui le termine:* Il avoit été un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791 contre les innovations faites par l'Ass. Nat., et le trib. révol. de Paris le cond. à mort, le 1er. prair. an 2, comme auteur ou complice des conspir. du Midi, notamment à Nismes et à Arles. Il étoit âgé de 50 ans, né et dom. à Lagny-sur-Marne.

THABAUD, député du dép. de l'Indre à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut en mai 1795 membre de la com. chargée d'examiner la conduite de Joseph Lebon, et ensuite commiss. près le camp de Paris. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797, et rentra dans l'obscurité.

THARREAU, député des Deux-Sèvres au Cons. des Anciens, en sept. 1795.

THÉBAUDIÈRES, ancien procur.-génér., député de la province du Nord de l'île de St. Domingue, aux Etats-Génér. Ayant donné sa démission, il fut remplacé par M. de Villeblanche à l'Ass. Nat.

THÉLU, négt. et ex-municipal à Dunkerque, député du Nord au Cons. des 500, en 1798.

THÉNARD DE MOUSSEAU, député de la Charente-Infér. au Cons. des 500 en 1797. En 1799 il devint membre du Corps-législ.

THÉROIGNE DE MÉRICOURT, courtisane assez célèbre, née dans le Luxembourg, et qui joua une espèce de rôle pendant les premières années de la rév. franç. Liée avec divers chefs du parti populaire, elle les servit utilement dans la plupart des émeutes; et contribua sur-tout, le 5 oct. 1789 à Versailles, à corrompre les régt. de Flandre, en conduisant dans les rangs, d'autres filles dont elle avoit la direction, et distribuant de l'argent aux soldats. Veitard, prêtre de Clermont, déposa au Châtelet l'avoir vue le 5 au matin, vêtue d'une redingote rouge, s'acquitter de cette commission, en puisant dans une corbeille des paquets préparés d'avance. En 1790 on l'envoya dans le pays de Liége, pour travailler, avec Bonnesarère, à y soulever le peuple; mais les Autrichiens l'arrêtèrent en janv. 1791, et elle fut conduite à Vienne, ac-

compagnée de 2 officiers dans sa voiture. On l'enferma d'abord dans une forteresse; mais sur le rapport des commiss. chargés de l'interroger, l'empereur désira la voir, l'entretint quelque temps et la fit remettre en liberté dans le courant de nov., avec défense de reparoître sur le territoire autrichien. Dès le mois de janv. 1792 elle revint à Paris, et se montra de nouveau sur la scène de la révol. On la remarqua entre autres le 26 et le 27 dans les tribunes, et sur la terrasse des Tuileries où elle harangua les groupes avec audace, pour les ramener au modérantisme et aux principes de la constitution. Mais les Jacobins d'alors, qui crurent pouvoir s'en servir, l'endoctrinèrent à leur tour, et lui firent oublier bien vîte les maximes constitutionnelles qu'elle avoit reçues de ses premiers instituteurs. Dès-lors on la vit paroître la pique à la main, à la tête d'une armée de femmes, haranguer souvent dans les clubs, et se signaler sur-tout le 10 août 1792. Ce fut elle qui fit massacrer ce jour-là Suleau et 5 autres personnes dans la cour des Feuillans. Voici comment Prudhomme s'exprime à ce sujet. „La „trop fameuse Théroigne, en habit d'amazone, des pistolets à „la ceinture, un sabre nud à la „main, étoit venue dans le corps-„de-garde réclamer ces six victi„mes, au nom du peuple, pour „être immolées."

THEULE, offic. municip. à Toulouse, député de la Haute-Garonne à la Législat.

THEVENARD, chef d'escadre et commandant du port de l'Orient. Ayant embrassé le parti de la révol. avec toute l'ardeur qui peut être le partage d'un caractère dur et d'un esprit borné, il fut, en mai 1791, appelé au ministère de la marine, qu'il se vit contraint de quitter dans le courant de sept., après l'avoir rempli avec désagrément, malgré son patriotisme. Rampant ensuite entre toutes les factions, il continua à être employé, et occupa différens postes dans l'armée navale, sans jouer jamais un rôle distingué.

THÉVENET, cultivateur et adminis. du district de la campagne de Lyon, député du dép. de Rhône et Loire à la Législat.

THÉVENIN, homme de loi et procureur-syndic du district de Montaigu, député du dép. du Puy-de-Dôme à la Législat. Le même dép. le nomma en mars 1799 au Cons. des Anciens, et il devint en déc. membre du Corps-législ.

THEVENOT DE MAROISE, ancien lieutenant-général de police à Langres, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér.

THÉZUT (*Guillaume*), noble, âgé de 38 ans, né et dom. à Aumont, dép. de Saône et Loire, cond. à mort, le 19 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., ayant crié *vive le roi*, et ayant dit à deux membres du comité de surveillance de Jouy, qui étoient présens, qu'il se f.... d'eux.

THIARD-BISSY (*Henry-Charles Cte. de*), lieutenant-général des armées du roi, chev. des ordres et commandant en Bretagne. Ce vieillard respecté et chéri dans son gouvernement, se trouva dans une position très-délicate lors des différens qui éclatèrent en 1788 entre la Cour, les états et le parlement de Bretagne. En mai il se rendit à Rennes, pour y faire exécuter les ordres du roi, relatifs aux changemens que vouloit opérer alors M. de Brienne; mais le parlement, le procureur-syndic et la commission intermédiaire des Etats protestèrent à différentes reprises; et lorsqu'il parut le 10 au parlement, avec des troupes, pour forcer l'enregistrement, il fut, au retour, hué et même frappé par la populace: cependant il évita de faire agir la force armée, et montra, de l'aveu même de ses ennemis, le courage d'un vieux militaire fait aux dangers. Au milieu de la rixe qui eut lieu dans la même ville en janv. 1789, entre les étudians et la noblesse séante aux Etats, relativement à la convocation des Etats-Génér., il déploya de nouveau la plus grande fermeté, épargna beaucoup de sang dans les journées des 26 et 27, en se portant lui-même dans les rues, à travers mille dangers, et finit par rompre les Etats, afin de ramener le calme. Etant resté en France pendant le règne de la Terreur, il fut cond. à mort, le 9 therm. an 2 (*veille de la chute de Robespierre*) comme s'étant déclaré l'ennemi du peuple, etc. Il étoit né et dom. à Paris, et âgé de 72 ans. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

THIBAUDEAU, avocat et procureur-syndic de l'administration provinciale du Poitou, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér. Quoique pourvu d'instruction et de moyens, il se fit peu remarquer à l'Ass. Constituante; et ayant été en sept. 1792 nommé député du dép. de la Vienne à la Conv. Nat., il y vota la mort de Louis XVI, et devint, après la chute de Robespierre, un des chefs du parti conventionnel, également déclaré contre les Montagnards et les Royalistes. On le vit cependant parler plusieurs fois en faveur des confiscations, de la liberté illimitée de la presse et des sociétés populaires. Il présida la Conv. et en fut également

secrétaire. En 1795 il se rapprocha visiblement des modérés, notamment dans les troubles de germinal, de prairial et de vendémiaire; et devenu membre du Cons. des 500, il s'y montra pour ainsi dire le chef du parti anti-jacobin, et combattit Tallien et autres avec beaucoup d'énergie. Dans la discussion sur la loi du 3 brum., qui excluoit, sous différens prétextes, un grand nombre de citoyens du corps législ., et dans celle relative à l'admission d'Aimé, il se déclara pour les mesures tempérées, et persista dans ces principes jusqu'au renouvellement du tiers des Cons., en mai 1797. Mais à cette dernière époque, piqué du peu de prévenances que lui firent les nouveaux députés qui renforcèrent alors la faction modérée, et craignant d'ailleurs de n'y plus jouer le rôle principal, il eut l'air de vouloir se rapprocher des Jacobins. Cependant il se contenta ensuite de prendre une marche mitoyenne entre les deux factions, espérant peut-être devenir en quelque sorte leur régulateur; mais cette conduite faillit lui coûter cher. Dans la discussion qui eut lieu le 23 juin 1797 sur la conduite du Directoire envers Venise, il convint de la justesse de plusieurs des inculpations faites contre lui par Dumolard; mais s'opposa cependant à toute mesure précipitée, et proposa des moyens mitigés qui furent adoptés. Le 22 juil. il défendit les clubs avec la dernière vigueur, malgré l'improbation tumultueuse de la majorité du Conseil. Le 21 août il fit un long rapport sur les divisions existantes entre le Directoire et les Conseils, eut l'air de vouloir y ménager également les deux partis; et dans la séance orageuse du 30 il combattit de même assez foiblement Bailleul et les Terroristes; cependant le 18 fruct. (4 sept.) il n'en fut pas moins porté d'abord sur la liste des députés à exporter; mais ses amis l'en firent ensuite effacer, et il sortit du corps législ. en mai 1798.

THIBAULT DE LAPINIÈRE (*Marie-Jeanne*), noble, domiciliée à Angers, condamnée à mort, le 7 pluv. an 2, par la com. milit. d'Angers, comme conspiratrice.

THIBAULT, adminis. du dép. de l'Oise, député de ce dép. à la Législat.

THIBAULT, curé de Souppes, député du clergé de Nemours aux Etats-Génér. Ayant embrassé avec beaucoup d'ardeur le parti révol., il fut nommé, en mars 1791, évêque constitutionnel du Cantal. Beaucoup d'audace et d'effronterie suppléant en lui au talent, il pa-

rut quelquefois à la tribune durant la session, et se montra encore sur la scène en nov. 1793, pour donner à la Conv. la démission de son évêché

THIBAULT, député du Cantal à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. Dans le courant de 1793 il fut nommé commissaire dans les pays conquis, et ensuite chargé de la spoliation du château de Chantilly, appartenant au prince de Condé. Il s'acquitta de cette commission avec la même ardeur qu'il montra ensuite dans les affaires de finances, dont il s'occupa pendant toute la session. Après la chute de la Montagne, il sollicita vivement la réintégration de Bareveillère-Lépeaux dans la Conv., et prononça ensuite un discours contre Carrier, dont il peignit la cruauté avec la dernière énergie. En avril 1795 il fut secrétaire de la Conv., et vers la fin de l'année il se rendit comme représentant du peuple en Hollande. Il parut au Cons. des 500 en fév. 1796, recommença à s'y occuper habituellement de la partie fructueuse des finances, et sortit du corps législatif en mai 1797.

THIBAUT, régisseur des octrois à Paris, député de Loir et Cher au Cons. des 500, en mars 1799. S'étant montré favorable à la rév. opérée en nov. 1799 à St. Cloud, il fut nommé aussitôt membre de la comm. intermédiaire du Cons., et en déc. membre du Tribunat.

THIBOUTOT (*le Marq. de*), maréchal-de-camp et offic. d'artillerie, député de la noblesse du Baill. de Caux aux Etats-Génér. Le 10 août 1789 il prononça un long discours pour défendre les droits honorifiques de la noblesse; acquiesçant au sacrifice des distinctions pécuniaires, mais pressant l'Assemblée de ne pas confondre avec elles les véritables propriétés. En avril 1791 il parla sur la formation de l'artillerie, fut, en juin, élevé au grade de lieutenant-général, et signa ensuite les protestations des 12 et 15 sept. contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

THIÉBAULT, curé de Ste. Croix de Metz, député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér., mort à Trèves, en 1795.

THIÉBAULT (*Pierre*), député de la Moselle au Cons. des Anciens, en sept. 1795.

THIERRIET, député du dép. des Ardennes à la Conv. Nat., où il vota la détention perpétuelle de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

THIERRIOT, homme de loi et administrateur du dép. de la Vendée, député de ce dép. à la Législat. Il témoigna en général

beaucoup d'attachement pour la monarchie, occupa après la session la place de juge du district à Montaigu, et fut cond. à mort, par le trib. crim. du dép., le 11 frim. an 2, comme brigand de la Vendée.

THIERRY, commiss. près l'adminis. du dép. de la Somme, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

THIESSÉ, accusateur-public près le trib. crim. de la Seine-Infér., député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1798. S'étant montré favorable à la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte, il fut nommé aussitôt membre de la com. intermédiaire du Cons., et en déc. membre du Tribunat.

THIRIAL (*Jean-François*), curé de St. Crépin de Château-Thierry, député du clergé du Bailli de cette ville aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791. Le trib. révol. de Paris le cond. à mort, le 16 prair. an 2, comme conspir., ayant rétracté le serment par lui prêté à la constitution civile du clergé. Il étoit âgé de 40 ans, né à Compiègne, dép. de la Loire, et dom. à Versailles, où il exerçoit alors la médecine.

THIRION, professeur à Metz, député du dép. de la Moselle à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, en demandant que cette peine fût ensuite abolie, *parce que*, dit-il, *personne ne peut être aussi criminel que le tyran*. Pour peindre son caractère et ses opinions, il suffiroit sans doute de dire qu'il fut l'ami de Marat, et qu'il le défendit vivement le 26 fév. 1793 dans l'Ass. Dans le courant d'avril il parla contre les Girondins, et en oct. il fut envoyé dans la Vendée, où il commit des vexations et des atrocités de toute espèce. Danican rapporte qu'étant un jour à dîner avec lui, on leur amena un homme arrêté par des soldats. Le proconsul lui demanda aussitôt qui il étoit, et sur sa réponse qu'il avoit été employé dans les fermes, il observa qu'il devoit être aristocrate, et ordonna sans plus d'information qu'il fût fusillé; mais Danican lui sauva la vie. En fév. 1794 il présida la société des Jacobins; mais le 26 juil. (8 therm.) voyant Robespierre vivement attaqué, et tremblant d'ailleurs d'être porté à son tour sur une liste de proscription par le tyran, il voulut lui donner aussi le coup de pied de l'âne, et s'éleva contre lui dès qu'il le crut chancelant. La crainte d'être entraîné dans la chute de cette Montagne qu'il avoit si long-temps servie, l'engagea à parler alors contre les sociétés populaires, et à renoncer à celle des Jacobins;

mais cette métamorphose fut de peu de durée, et s'étant déclaré de nouveau en faveur des Terroristes le 1er. prair. an 3 (20 mai 1795), lorsqu'ils attaquèrent la salle de la Conv., il fut décrété d'accusation le 8, et ensuite amnistié.

THIROUX DE CROSNE (*Louis*), ex-lieutenant de police de Paris et conseiller d'état, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 9 flor. an 2, par le trib. révol., comme contre-révol. et complice des Capet, Flesselles, Berthier et autres.

THIRY (*Etienne*), maréchal des logis de hussards et ancien soldat au régt. de Condé, né à Sedan, âgé de 24 ans, cond. à mort le 6 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir usurpé le titre et les fonctions de représentant du peuple et de commiss. du comité de Salut-public, et avoir, sous ces qualifications, exercé une autorité arbitraire et vexatoire. Ce fut à Neu-Brisach qu'on l'arrêta, le 15 mars 1794, muni de faux pouvoirs.

THOIRAS (*J. F.*), capit. d'artillerie, âgé de 22 ans, né et dom. à Montauban, cond. à mort, le 24 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., en favorisant les projets liberticides des Lanouë et Lameth, au mois d'août 1792, et provoquant avec eux la marche des armées contre Paris.

THOMANI, député de l'île de St. Domingue au Cons. des 500, en 1795.

THOMAS, nommé en sept. 1792 député de Paris à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, avec la condition qu'il subiroit la mort en cas d'invasion étrangère.

THOMAS-LAPRISE (*C. J. E.*), député du dép. de l'Orne à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, dans le cas où les ennemis envahiroient le territoire françois. Il devint ensuite membre du Conseil des 500, et en sortit en mai 1798.

THOMAS, nommé député de la Marne au Cons. des 500, en mars 1798, pour 2 ans.

THOMAS, curé de Meynac, député du clergé de la Sénéch. de Tulles aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

THOMAS (*Jean*), curé de Mormans, député du clergé du Baill. de Melun aux Etats-Génér. Le 12 sept. 1793 il fut cond. à la déportation à la Guyanne, par le trib. révol. de Paris, comme réfractaire, étant resté sur le territoire de la Répub., quoiqu'il fût tenu, aux termes de la loi du 26 août 1792, d'en sortir comme non assermenté, et pour avoir provoqué la désobéissance aux lois, et entretenu des correspondances fanatiques. Il

étoit natif de Sens, dom. à Paris, et âgé alors de 70 ans.

THOMAS, *veuve* GOURSAC (*Thérèse*), noble, âgée de 80 ans, née à Angoulême, dom. à Chaiseneuille, dép. de la Charente, cond. à mort, comme conspir., le 16 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

THOMASSIN (*Alexandre*), noble, âgé de 44 ans, né et dom. à St. Dizier, cond. à mort, le 23 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

THOMASSIN (*Mde.*), femme d'un capit. d'infanterie. En 1790 elle fut arrêtée à Nancy, à cause d'un billet chargé de caractères mystiques et hiéroglifiques qu'on trouva dans le porte-feuille d'un certain Petit-Jean, son ami; mais on la relâcha dès qu'on eut reconnu que loin de tramer une contre-révolut., elle ne faisoit que s'occuper avec ses amis, de magnétisme, d'illuminisme, etc., etc.

THOMPSON, amiral anglais. Il se distingua dans plusieurs occasions pendant la guerre de la rév. franç.; notamment à la Martinique en mars 1794, vers les côtes de Bretagne en oct. 1796, et à la bataille que l'amiral Jervis gagna le 14 fév. 1797 sur les Espagnols. La commune de Londres lui envoya alors des lettres de bourgeoisie dans une boîte d'or.

THOREAU, *veuve* ST.-JUIZE, née à Poitiers, dom. à Paris, noble, âgée de 73 ans, cond. à mort, le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg, où elle étoit détenue.

THOREL, député de la Charente au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

THORET, médecin à Bourges, député du tiers-état du Baill. du Berry aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

THORILLON, ancien procureur au Châtelet. Ayant suivi le parti révolut., il devint, en 1789, administrateur de la municipalité de Paris, et fut, en sept. 1791, nommé député de cette ville à la Législat., où il se montra assez partisan du modérantisme.

THOURET (*Jacq. Guill.*), avocat à Rouen, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér. Travailleur infatigable, il devint bientôt un des membres marquans de l'Ass. Nat., contribua beaucoup à la rédaction de la constitution, sur-tout pour la partie judiciaire et administrative, et fit à chaque instant des rapports sur ces objets. Voué entièrement au parti populaire, il sembla néanmoins tenir long-temps à la forme monarchique; et il paroît même que ce

fut la frayeur seule qui le rapprocha ensuite des Jacobins. Le 3 sept. 1791 il fut choisi pour adresser la parole au roi au moment où l'on porta l'acte constitutionnel à son acceptation; et ayant été, le 12 du même mois, nommé pour la quatrième fois président de l'Assemblée, il harangua de nouveau le monarque le 14 et le 30, lorsqu'il se rendit dans la salle des séances pour l'acceptation de la constitution et ensuite pour la clôture de l'Ass. Nat. Ces deux discours, quoique prononcés d'une manière très-arrogante, respiroient l'attachement à la monarchie; et ce fut un spectacle assez curieux que de voir le même homme venir, en août 1792 et nov. 1793, à la tête du trib. crim. de Paris qu'il présidoit alors, féliciter les Jacobins de leurs succès contre Louis XVI, et insulter à la mémoire de ce prince. Toutes les flagorneries dont il accabla à cette époque les tyrans, ne purent le sauver: il avoit été un des chefs du parti constitutionnel, les Terroristes jugèrent qu'il tenoit encore au fond du coeur à ses anciens principes, et le 3 flor. an 2, le trib. révol. de Paris le cond. à mort, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg, où on l'avoit enfermé. Il étoit né à Pont-l'Evêque, dép. du Calvados, et alors âgé de 38 ans.

THUGUT (*le Baron de*), ministre d'état de S. M. I. Il fut nommé en nov. 1789 commissaire en Valachie, en mars 1793 directeur général des affaires étrangères, en avril même année chancelier de cour et d'état, en juill. 1794 ministre effectif des affaires étrangères, et en 1796 premier ministre d'état. Travailleur infatigable, investi de toute la confiance de son souverain, et vivant très-retiré et presqu'étranger aux autres hommes, il exerça, pendant la guerre de la rév. franç., la plus grande influence sur la conduite politique de la cour de Vienne. Les résultats que cette politique aura pour son pays, peuvent seuls mettre à même de la juger sainement.

THURE STENSSON, *Baron* DE BIELKE. Se trouvant impliqué dans l'assassinat du roi de Suède, en avril 1792, il s'empoisonna au moment de comparoître devant le trib. supérieur, et son cadavre fut traîné sur une claie et enterré sous la potence, le 22 mars.

THURIOT, avocat au parlem. de Paris, l'un des électeurs réunis le 14 juill. 1789 dans cette ville, ensuite juge au trib. du district de Sézanne, et nommé en sept. 1791 député du dép. de la Marne à la Législat., où il se montra un des ennemis les plus violens et les

plus acharnés du roi et de la monarchie. Il fut aussi un des persécuteurs de la Fayette, dont le tiède patriotisme lui avoit déplu. Dans le courant de mars il provoqua des mesures de rigueur contre l'émigration, et menaça d'une insurrection de la part du peuple de Paris, si on ne lui augmentoit les secours pécuniaires. Le 25 mai il se déclara vivement contre les prêtres insermentés, et pressa leur déportation. Dans le mois de juill. il parut à chaque instant à la tribune pour présenter les motions les plus violentes: le 2 il prononça un long discours tendant à obtenir le licenciement de l'état major de la garde parisienne, et à faire déclarer la patrie en danger; le 26 il fit décréter la permanence des Sections de Paris et de tout le royaume, et dénonça en même-temps le ministre Tarbé; le 27 il obtint la vente des biens des émigrés. Dans la célèbre journée du 10 août il devint, à la tribune de l'Ass. Législat., l'organe de la municipalité insurgente, provoqua un décret d'accusation contre Mr. d'Abancour, ministre de la guerre, Mr. de la Porte ministre de la liste civile, et fit décréter des visites domiciliaires, ainsi que la réélection des juges de paix de Paris. Le 14 on retira, sur sa motion, la loi qui ordonnoit la formation d'une cour martiale, et on y substitua le trib. révolut. Enfin le 29 du même mois il fit attribuer à ce trib. le droit de juger sans appel les prévenus de contre-rév. Après qu'il eut ainsi dirigé, avec une grande autorité, les derniers pas de la Législat., les Jacobins, dont il étoit l'instrument, le portèrent à la Conv., où il resta fidèle à leurs principes, et montra pendant tout le procès de Louis XVI, le plus grand acharnement contre ce prince. Espérant sans doute renforcer encore son parti, il fit décréter, le 4 déc., que tous les membres absens eussent à revenir à leur poste, et demanda, le 12, que Louis fût jugé sous trois jours et portât sa tête sur l'échafaud. Il fut aussi un des 4 commissaires chargés, dans la même séance, d'aller demander à ce prince le nom des conseils qu'il vouloit choisir. Le 18 il annonça à la tribune des Jacobins, que si la Conv. usoit d'indulgence envers le *tyran*, il iroit lui-même lui brûler la cervelle; aussi sa manière de voter ne fut-elle pas douteuse lors des appels nominaux. Toujours partisan des moyens extrêmes, il fit rétablir la loi des passe-ports en fév. 1793; appuya vivement, en mai, le projet d'un emprunt forcé d'un milliard; se fit remarquer, vers la fin du même mois ainsi que dans

le commencement de juin, par son acharnement soutenu contre les Girondins; et fut aussi l'auteur du projet ridicule d'un carême civique. Pour prix de tant de patriotisme on l'éleva à la présidence, et on le nomma membre du comité de Salut-public. Cependant, soit prudence, soit jalousie contre Robespierre, il s'éloigna peu-à-peu de sa faction et des comités, se voua au silence, et le garda assez long-temps même après le 9 thermidor. Voulant ensuite prendre le ton alors à la mode, il parla, vers la fin de 1794, contre les mesures sévères, se plaignit de la ruine du commerce et de la morale, ainsi que de la foiblesse que l'on mettoit à poursuivre les restes du parti de Robespierre. Mais les principes que l'intérêt, la crainte ou la jalousie lui avoient fait dissimuler un moment, n'en restoient pas moins au fond de son coeur; en fév. 1795 Legendre le signala, à la tribune de l'Assemblée, comme le chef des Terroristes: il s'en défendit vivement; mais s'étant montré, le 12 germinal an 3 (1er av. 1795), un des principaux moteurs de l'insurrection jacobine qui éclata contre la Conv., il fut décrété d'arrestation le 16, et d'accusation le 2 prairial, comme ayant eu part au nouveau mouvement qui éclata le 1er., et qui eut en grande partie pour but de délivrer et faire absoudre les membres arrêtés ou proscrits en germ. Il échappa par la fuite à l'exécution de ces deux décrets, fut amnistié en 1796, et employé ensuite par le Directoire, en qualité de commiss. civil près le trib. de Reims.

TILLIONBOIS DE VALEUIL, homme de loi à Brézolles, membre du dép. d'Eure et Loire, député de ce dép. à la Législat.

TYLLY, génér. franç. Il fut employé dès 1792 à l'armée du Nord, et rendit aux Alliés, le 2 avril 1793, la place de Gertruidenberg dont il avoit eu le commandement. Ayant passé alors à celui de Cherbourg, il donna sa démission au mois d'août, comme ex-noble; mais il n'en fut pas moins employé presqu'aussitôt, et remporta quelques avantages sur les Vendéens en décem. de la même année. Au commencement de 1794 il fut destitué comme ci-devant-noble, par le ministre de la guerre, se rendit à Paris pour demander sa réinstallation, l'obtint en effet peu de temps après, et commanda la réserve de l'armée de Sambre et Meuse lorsqu'elle passa le Rhin en sept. 1795. En janv. 1796 il prit le commandement de Bruxelles, ensuite des 9 dép. réunis, et passa vers le commencement de 1800 à l'armée de l'Ouest.

Un autre Tilly fut employé pen-

dant quelque temps dans la diplomatie, notamment à Gênes, où il se conduisit avec la dernière hauteur en 1793 et 94. Il suivit assez constamment le parti jacobin, et fut en 1799, après la rév. de St. Cloud, condamné, comme tel, à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér.

TIPPO-SAÏB, roi de Mysore, fils du célèbre Hider-Aly prince indien, tributaire du grand Mogol, qui se rendit indépendant, soumit plusieurs de ses voisins, et laissa à son fils un état de près de 97630 milles anglais, et rapportant 16 millions de livres sterling. Tippo héritier du caractère inquiet de son père, mais non de ses talens, plus soldat que général et mauvais administrateur, parut un instant augmenter encore l'éclat de cette nouvelle puissance, dont il porta les forces militaires à plus de 200 mille hommes; mais dédaignant de se faire aimer de ses peuples, payant mal ses troupes, prodigue en fantaisies et en objets de faste, avide d'argent sans connoître les moyens d'assurer ses revenus sur une bonne administration, il diminua ses trésors et ses ressources, dans le temps même de ses succès; et si on en doit croire ses vainqueurs, ses revenus étoient déjà réduits au quart dans les dernières années de son règne. Inquiet et jaloux du voisinage des Anglais, il s'allia avec la France durant la guerre de la rév. américaine, et lui rendit de grands services dans toutes les campagnes de l'Inde. Cette puissance le fit comprendre dans la paix qui se signa en Europe: mais il recommença ensuite la guerre; et la rév. l'ayant privé de secours efficaces de la part des François, il se vit contraint de se soutenir avec ses seules forces contre la compagnie anglaise des Indes et ses alliés, et il le fit long-temps sinon avec succès, du moins avec gloire. La campagne de 1790 fut sur-tout très-meurtrière, et il perdit sur-tout beaucoup de canons à la suite de la bataille des lignes de Travanore, qui eut lieu le 9 juin. Sur plusieurs de ces pièces se trouvoit l'inscription fastueuse: *Tippo guerrier-prophète.* La perte qu'il fit à cette affaire de son turban, de ses bijoux et de son palanquin, l'affligea si vivement, qu'il resta pendant 8 jours enfermé dans sa tente, sans vouloir parler à personne. Le 21 mars 1791 il vit prendre sous ses yeux la ville de Bengalore, sans pouvoir la secourir; son favori, qui étoit dans la place, fut fait prisonnier, et son vieux général Killodar, qui y commandoit, fut tué sur la brèche. (*Voy. ce nom.*) Tippo offrit alors de traiter de la paix; mais on rejeta sa proposition, parce qu'il refusoit de le faire en même-temps

avec les Indiens alliés des Anglais. Après s'être emparé en avril du fort de Chillabaram, il fit de nouvelles démarches pour entrer en négociation; mais la crainte que son caractère actif et remuant inspiroit à la compagnie des Indes, ou plutôt l'espoir que cette compagnie commençoit à concevoir de parvenir à le détrôner, les rendit encore infructueuses. Lord Cornwalis le défit complétement le 7 fév. 1792, se vit sur le point de le faire prisonnier lui-même, et lui enleva ensuite presque toutes les places qui lui restoient. Enfin, tremblant pour sa capitale même, il demanda la paix au vainqueur, qui la lui accorda aux conditions les plus dures. Outre une partie de ses états, il livra aux Anglais une somme de 3 millions de livres sterling, et leur remit deux de ses fils comme garans du traité. Ces victoires et cette paix glorieuse devinrent les principales sources de la prospérité de la compagnie Britannique, qui n'eût jamais obtenu ces avantages sans la révolution de France, qui livra Tippo à ses propres forces. Cependant les intrigues de ce souverain, qui ne pouvoit se voir sans humeur dépouillé par des marchands, et qui espéra plusieurs fois être secouru par ses anciens alliés; l'ambition des Anglais, qui ne demandoient qu'un prétexte pour achever de détruire l'ennemi qu'ils avoient affoibli, et qui craignirent, ou eurent l'air de craindre un moment que Buonaparte ne pénétrât dans l'Inde, rallumèrent bientôt une guerre qui finit, en 1799, par la conquête entière du royaume de Mysore, et par la mort de Tippo-Saïb, qui mourut en héros sur les remparts de sa capitale, âgé de 52 ans.

TIXEDOR, juge de la Viguerie de Conflans, député du tiers-état de Perpignan aux Etats-Génér.

TOCQUOT, laboureur et juge de paix du canton de Dousevrin, député du dép. de la Meuse à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il ne passa point aux Cons.

TOLL, lieutenant-général suédois. En décem. 1792 il fut nommé ambassadeur à Varsovie; mais en juin 1795 il fut destitué de ses emplois et cond. à deux ans de détention dans une forteresse, par ordre du Régent, pour n'avoir pas découvert à ce prince la conspiration du baron d'Armfeld, dont il avoit connoissance. (*voy. au sujet de cette conspir. l'article* ARMFELD.) En juill. 1796 le jeune roi le fit remettre en liberté, et lui rendit en nov. ses places et dignités.

TOLLET, vicaire constitutionnel de Trévoux. Après le siége

de Lyon ce monstre alloit à la recherche des fugitifs de l'armée Lyonnoise, et lorsqu'il leur avoit arraché leur secret au moyen de son ministère, il les attiroit chez lui, sous prétexte de les y cacher, les dépouilloit, et les livroit ensuite aux Jacobins, pour être conduits à la mort.

TOMASO D'AMATO, natif de Messine. Assistant à la messe à Naples, en mai 1794, il s'élança tout-à-coup à l'autel, prit le calice et l'hostie, et se tournant vers le peuple, il s'écria: *liberté, liberté!* Les Lazaronise précipitèrent aussitôt sur lui comme des furieux, et voulurent le mettre en pièces. On eut beaucoup de peine à l'arracher de leurs mains, et on le sortit de l'église tout couvert de blessures; mais il ne cessoit néanmoins de répéter *vive la liberté*, et de menacer de la vengeance des François, si on lui faisoit le moindre mal. Il fut conduit à la maison des foux; mais ayant reconnu qu'il jouissoit pleinement de sa raison, on le livra à la justice, qui le condamna à être brûlé.

TONDUTI DE LA BALMONDIÈRE (*Jacq. Constant*), noble, lieutenant d'infanterie, âgé de 59 ans, né à Rouanne, dom. à Paris, cond. à mort, comme émigré, le 7 sept. 1793, par le trib. révol. de Paris.

TONNELIER, nommé député de St. Domingue au Cons. des Anciens, en 1797.

TONNELIER (Le). *Voy.* Le-tonnelier.

TONZO (*le Chev. de*), envoyé à Gênes par S. M. Sarde, à l'époque des brillans succès des François en Italie, pour traiter d'une suspension d'armes avec le ministre répub. Faypoul. S'étant rendu ensuite à Paris, il y signa, le 15 mai 1796, la paix entre son souverain et le Directoire.

TOPINO-LEBRUN, marseillois, peintre et élève de David, juré au trib. révol. sous le règne de la Terreur et après le 9 thermidor. Digne du maître sous lequel il avoit étudié (*voy.* David), il seconda long-temps les fureurs de Dumas, de Fouquier-Tinville, conserva ensuite la même place, par la protection des Barrère, Vadier, etc., et fut un des juges qui acquittèrent, sur la *question intentionnelle*, les membres de l'affreux comité révol. de Nantes, complices et émules de Carrier. (*voy. ce nom.*) On comptoit encore en 1799 Topino au nombre des Jacobins de Paris.

TOPSENT, député du dép. de l'Eure à la Conv. Nat., où il ne vota point dans le procès de Louis XVI, se trouvant absent par maladie. Il s'occupa beaucoup de la marine, présenta souvent des rapports sur cet objet, fut envoyé en mission

dans différens ports, où sans rivaliser de cruauté avec la plupart des proconsuls, il suivit au moins leurs pas (*voy. à ce sujet l'article* LEQUINIO). Il se rendit notamment, en juin 1795, sur la flotte qui sortit alors de Brest et fut défaite par les Anglais. Il passa ensuite au Conseil des Anciens, et en sortit en mai 1798.

TORCY (*de*), député du dép. de la Marne au Conseil des Anciens, en sept. 1795. Il y fut admis après avoir surmonté quelques difficultés qu'on lui fit, comme étant parent d'émigré.

TORMANSOW, génér. major russe. L'impératrice lui accorda la grande croix de l'ordre de St. Wolodimir de la seconde classe, et une épée enrichie de diamans, pour s'être distingué contre les Polonois dans la campagne de 1794. Il s'étoit cependant laissé battre complétement par Kosciuszko à Raslavicé, entre Cracovie et Varsovie, dans le courant de mars.

TORNÉ (*Pierre-Anastase*), évêque constitutionnel du dép. du Cher, prêtre-doctrinaire avant la rév. Quelques succès dans la prédication lui ayant attiré la protection de Mr. de Jarente, évêque d'Orléans, il avoit obtenu différens bénéfices qui le firent jouir d'une grande aisance. Mais il s'abandonna dès-lors tellement à ses passions, que le cardinal de Larochefoucault le força de s'éloigner de la Normandie, à cause du scandale que ses moeurs dépravées donnoient dans le canton où il habitoit. Se trouvant, au commencement des troubles, dans le dép. des Basses-Pyrénées, il s'y lia avec Barrère, dont la protection lui valut l'évêché de Bourges; et en sept. 1791 il parvint à se faire élire député du Cher à la Législat. Après y avoir gardé un instant quelque mesure, il s'y montra bientôt un des ennemis les plus acharnés de son ordre, ainsi que de la monarchie, et rivalisa avec les chefs les plus exagérés de la Gironde. Le 5 avril 1792 (jour du vendredi Saint) il proposa, dans un long discours, la prohibition des costumes ecclésiastiques; et le 3 juill. il parla avec la dernière violence contre le roi et la Fayette, qu'il affecta pour ainsi dire de confondre ensemble, dans sa virulente diatribe. Le 23 il dénonça de nouveau *le général feuillant*, et demanda contre lui le décret d'accusation. Après avoir figuré ainsi dans l'Ass. Législat., la mort vint l'arrêter au milieu de sa carrière, et lui épargner sans doute le sort qu'éprouvèrent ensuite les chefs de la Gironde.

TORREAU (*Philippe*), noble, dom. à Saumur, cond. à mort, comme brigand de la Vendée, le

21 niv. an 2, par la com. milit. de Saint-Malo.

TOUCHE (La), *Voyez* Latouche.

TOUDIC, député-suppléant des Côtes-du-Nord, admis dans la Conv. Nat. par décret du 24 av. 1795. Il ne passa point aux Cons.

TOULGOËT, du Finisterre, *écrit le plus souvent* Legogaltoulgoet (*Voy. ce nom.*). Il devint en déc. 1799 membre du Corps-Législ.

TOULONGEON (*le Mis. de*), maréchal-de-camp, député de la noblesse du Baill. d'Amont aux Etats-Génér. Entraîné par les principes de la philosophie moderne, il suivit un instant le parti monarchien; mais dégoûté bientôt de la rév. par les malheurs qu'elle enfantoit, il donna sa démission et fut remplacé par. Mr. Mercay. Retiré à Fribourg en Suisse, il écrivit en 1792 au roi et à ses frères deux lettres, qui ayant été, l'une trouvée dans les papiers de Louis XVI et l'autre interceptée à Verdun, lui méritèrent un décret d'accusation, lancé contre lui par la Conv. Nat.

TOULONGEON (*le Vicomte de*), colonel de chasseurs, député de la noblesse du Baill. d'Aval aux Etats-Génér. Il parut, comme le précéd., vouloir suivre d'abord la faction révolut., et fut même un des premiers membres de la noblesse qui passèrent à la chambre du tiers-état. Il se rapprocha ensuite peu-à-peu du parti royaliste, mais son retour tardif fut dû beaucoup plus à son ambition trompée qu'à ses principes.

TOULOUSE, député-suppléant de l'Ardèche, devenu membre de la Conv., vers la fin de la session.

TOULOUSE-LAUTREC (*le Comte de*), maréchal de camp, député de la noblesse de la Sénéch. de Castres aux Etats-Génér. S'étant rendu à Toulouse en mai 1790, il y fut arrêté le 17 juin, par ordre de la municipalité, comme cherchant à exciter une contre-rév.; mais défendu alors à l'Ass. Nat. par plusieurs membres, entre autres par son ami le Cte. d'Ambly et par Robespierre lui-même, il fut acquitté. Il se montra toujours un des partisans les plus francs et les plus sincères de la monarchie.

TOURNACOS (*Franç.*), Baron allemand, âgé de 37 ans, né à Metz, dom. à Luxembourg, arrêté à Mézières, cond. à mort, le 5 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., correspondant avec les ennemis extérieurs, et ayant montré à des gens qui l'interrogeoient un écu de 6 livres à face royale, disant que c'étoit là son passe-port.

TOURNAL, [illegible] acteur du *Courrier d'Avignon*, l'a[illegible] et le complice de Jourdan coupe-[illegible]e. En 1791 il rivalisa de cruau[illegible]é avec

ce monstre, et l'amnistie du 19 mars 1791 l'ayant arraché au supplice qu'il avoit mérité, il continua à commettre de nouveaux crimes en 1792.

TOURNIER, député du dép. de l'Aude à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. Ayant signé ensuite les protestations des 2 et 6 juin 1793 contre le despotisme de la Montagne, il fut un des 73 députés mis alors en état d'arrestation, et innocentés après la chute de Robespierre. Il ne passa point aux Conseils.

TOURNIER (*R. F. A. L.*), conseiller au parlement de Toulouse, né dans cette ville, âgé de 26 ans, cond. à mort, le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple, ayant pris part à la coalition des parlemens, notamment aux arrêtés de celui de Toulouse des 25 et 27 sept. 1790.

TOURNIOL, ancien président de l'élection de Guéret, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér.

TOURTIER (*J. B. Claude*), noble, âgé de 66 ans, né à Beaugency, cond. à mort, le 2 août 1793, par le trib. révol. de Paris, comme ayant tenu des propos tendans à décourager les habitans de la campagne, à provoquer la dissolution de la Convention et de la Rép. et le rétablissement de la monarchie.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, mulâtre de St. Domingue, génér. de brigade au serv. de la Rép. Ayant obtenu un grand ascendant sur ses camarades, pendant les troubles de la colonie, où il se montra tout aussi cruel que la plupart de ses concurrens (*il fut entre autres l'ami et le défenseur de Lavaux, voy. ce nom*), il finit par se trouver à la tête d'un parti puissant, et commanda sous Rochambeau, en 1796, une division de l'armée franç. L'espèce d'ordre qu'il parut vouloir établir dans la partie où il régnoit, augmenta peu-à-peu le nombre ses partisans, et redoubla son influence; en avril 1797 il fit des progrès considérables dans l'Ouest, contre les Anglais, et le Directoire lui fit en conséquence cadeau d'un sabre et d'une paire de pistolets. Cependant, après avoir obtenu en 1798 des succès considérables, il refusa de reconnoître les agens du gouvernement françois, et parut décidé à faire de St. Domingue un état indépendant. Le Directoire crut néanmoins devoir dissimuler, et Toussaint écrivit de son côté quelques lettres insignifiantes, où il eut l'air de ne vouloir pas rompre entièrement avec la métropole. Mais en 1799 de nouvelles divisions et bientôt la guerre civile éclatèrent entre lui et le génér. Rigaud qui commandoit dans le Sud; et

des flots de sang inondèrent alors de nouveau ce malheureux pays. Enfin, en 1800, Toussaint l'emporta, et se vit maître de toute cette colonie, sans que l'on pût juger encore d'une manière certaine jusqu'à quel point il comptoit conserver des rapports avec la France.

On assure du reste qu'il resta toujours fort attaché au maître auquel il avoit appartenu, et qu'il lui fit passer des fonds dans la partie de l'Amérique où il s'étoit retiré. Dans une des lettres qu'il écrivit en 1798 au Directoire, qui s'étoit chargé de l'éducation de ses enfans, il le prioit de les faire élever dans la religion chrétienne: S'ils sont bons chrétiens, *disoit-il*, ils seront bons soldats, et ils aimeront leur patrie.

TOUSTAIN DE VIRAY (*le Cte. de*), maréchal-de-camp et bailli de Darnay, député de la noblesse du Baill. de Mircourt aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

TOUZET, curé de Sainte-Terre, député du clergé de la Sénéch. de Libourne aux Etats-Génér.

TRACY (DE STUTT *Comte de*), colonel d'infanterie, député de la noblesse du Bourbonnois aux Etats-Génér. Entraîné par l'exemple de la Fayette il suivit le parti révolut., et s'attacha à la faction des Feuillans, dans laquelle la médiocrité de ses moyens ne lui permit pas de jouer un rôle marquant. Le 15 juill. il fut membre de la députation envoyée de Versailles à Paris pour calmer cette ville, et il chercha, mais en vain, à se tirer alors de l'obscurité par les discours qu'il prononça à l'hôtel de ville. Il avoit, lorsqu'il parloit à la tribune, une manière de gesticuler qui fut cause que l'on dit de lui: *Ce n'est pas tout de l'entendre, il faut le voir.* Après la session il se fit employer comme maréchal-de-camp à l'armée de la Fayette, et déserta ensuite avec ce général, lors que la grande ambition et le petit caractère de ce dernier le contraignirent à quitter la France. Arrêté avec lui dans les Pays-Bas, M. de Tracy, regardé comme un personnage trop peu important, obtint bientôt sa liberté, et retourna ensevelir sa nullité au fond de sa province. Cependant Buonaparte l'en tira en déc. 1799, pour le confiner dans le Sénat-conservateur.

TRAUTMANSDORFF-WEINSBERG (*le Cte. de*), chevalier de la toison d'or, chambellan et conseiller d'état intime d'Autriche. En 1787 la cour de Vienne le chargea de négociations tendantes à empêcher le second fils du roi de Prusse d'avoir le coadjutoriat de l'Electorat de Mayence, qu'il étoit sur le point d'obtenir; et vers la

fin de la même année il remplaça le Cte. de Beljoioso en qualité de ministre plénipotentiaire en Brabant. Dans cette place, alors si difficile, il se conduisit avec beaucoup de prudence et d'adresse, et s'attira l'estime et la confiance d'un grand nombre de personnes des deux partis, malgré les pamphlets publiés contre son administration. En mars 1793 il fut nommé chancelier des Pays-Bas, et l'invasion de ces provinces par les François ayant nécessité la suppression de cette charge, l'Empereur lui accorda en oct. 1795 une pension de 6,000 florins d'Allemagne, qu'il consacra à augmenter celles faites aux employés de la chancellerie. — Il étoit lui-même très-riche.

TRAVOT, génér. au serv. de la Rép. franç. Se trouvant employé en 1796 comme adjudant-génér. sous Hoche, contre la Vendée, il fut chargé en mars de poursuivre Charette, et s'empara de lui le 23, à la Chabottier en Poitou. Le directoire l'éleva aussitôt au grade de général de brigade, pour le récompenser de ce service important; il commanda encore contre les Chouans en 1799 et 1800.

TRÉBOL DE CLERMONT, sénéchal de Pont-Croix, député du tiers-état de Quimper, aux Etats-Génér.

TRÉHOUARD, député-suppléant du dép. d'Ille et-Vilaine, devenu membre de la Conv. vers la fin de la session. Il ne passa point aux Cons.

TREILH DE PARDAILLAN, chevalier de St. Louis et électeur du district de Bourg-la-Reine, nommé en fév. 1791 administrateur du dép. de Paris, et dans le mois de sept. député de ce dép. à la Législat. Il y appuya le 31 déc. la proposition faite alors de décréter d'accusation les princes, frères de Louis XVI.

TREILHARD, avocat au parlement de Paris, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér. Au moment de la rév. il étoit regardé comme un des premiers avocats de la capitale; et sans être un des membres distingués de l'Ass. Nat., il y eut cependant une certaine influence. Quoique révolutionnaire zélé, il n'afficha jamais des principes très-exagérés; mais il fut un des ennemis les plus chauds du clergé, et on le vit attaquer à chaque instant l'existence et les biens de cet ordre, notamment les 23 et 26 sept. les 17 et 18 décem. 1789, et le 11 fév. 1790. Le 2 sept. 1789 il se déclara en faveur du *veto* suspensif à accorder au roi; et le 17 nov. il pressa l'Assemblée de poursuivre les Etats de Cambresis, qui avoient déclaré nuls les pouvoirs de leurs députés, et méconnu les décrets

des représentans du peuple. Il devint ensuite membre du comité des pensions qui publia le livre rouge le 1er. avril 1790; occupa le fauteuil de président dans le courant de juil., et fut, le 3 sept. 1791, un des 60 députés envoyés vers le roi pour lui présenter l'acte constitutionnel; mais ce qui ne doit pas être perdu pour l'histoire des rév. et du cœur humain, c'est que le 30 du même mois, lorsque Louis XVI alla haranguer l'Assemblée prête à se dissoudre, Treilhard, emporté par un moment d'enthousiasme, s'écria *Ah! voilà un discours digne d'Henry IV*. En général pendant cette première session on le regarda plutôt comme un travailleur que comme un homme d'état. Durant la Législat. il présida le trib. crim. de Paris, et en sept. 1792 il fut nommé député du dép. de Seine et Oise à la Conv. Nat., où il vota, en janv. 1793, la mort de ce même Louis XVI. Il proposa cependant, le 11 décemb. 1792, d'accorder des conseils au roi, quoiqu'il eût, le 20 nov., fait porter sur la liste des émigrés Mr. Malouet, qui sorti de France depuis deux mois, demandoit à y rentrer pour défendre ce prince. Le 27 décem. il fut élu président, et le 6 avril 1793 nommé membre du comité de Salut-public. Son peu de caractère le fit survivre également aux proscriptions et à la chute de Robespierre (*); et il devint de nouveau membre du comité de Salut-public en août 1794. En oct. il fut chargé de remplacer Barrère dans les fonctions de rapporteur de ce comité, et il s'en acquitta d'une manière plus brève et sur-tout moins emphatique que son collégue. Ayant passé en sept. 1795 au Conseil des 500, il le présida vers la fin de décembre, prononça en conséquence, le 21 janv. 1796, jour de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, un discours sur le supplice de ce prince, et invita ses collégues à prêter le serment de haine à la royauté. Dans le courant de 1796, il parla successivement contre Aimé, contre les parens d'émigrés, contre les juges qui refusoient de prêter le serment de haine, etc. etc., et se déclara pour les moyens de rigueur, avec une

(*) Envoyé en mission avec Mathieu, en juin 1793, dans le dép. de la Gironde, pour y surveiller et contenir les partisans de la faction dite des *Girondins* ou *Brissotins*, il crut, selon l'expression de Prudhomme, qu'il valoit mieux servir les assassins que de se laisser assassiner, et s'il ne fit pas couler lui-même le sang, il envoya ou fit ensuite des rapports qui amenèrent des mesures de rigueur, et fut cependant rappelé comme trop modéré.

suite et un acharnement qu'on ne lui avoit jamais vus jusques-là. Etant sorti, en mai 1797 de ce Conseil, où il jouissoit alors de beaucoup d'influence, le Directoire le chargea, après la secousse du 18 fructidor (4 sept.), de se rendre à Lille, pour y suivre, ou plutôt pour y rompre les conférences de paix entamées avec l'Angleterre; et à la fin d'oct. il fut nommé un des ministres plénipotentiaires de France au congrès de Rastadt. Il quitta ensuite cette place, et fut porté en mai 1798 à celle de Directeur, qu'il remplit avec peu d'influence faute de caractère, et qu'il se vit contraint d'abandonner en juin 1799 (ainsi que Merlin et Laréveillière) à l'entrée de Sieyès au Directoire. Quant à lui, sa nomination fut anuullée comme ayant été inconstitutionnelle.

TRENCK (*F. Baron de*), aventurier prussien, célèbre par sa captivité dans sa patrie, et plus encore par les mémoires mensongers qu'il en publia. S'étant rendu en France au moment de la rév., il y fut arrêté comme suspect en sept. 1793, renfermé d'abord à la Force, transféré ensuite à St. Lazare, et cond. à mort, le 7 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice de la conspir. des prisons. Il étoit âgé de 70 ans.

TRESKOW, offic. prussien. Le roi lui donna l'ordre pour le mérite, en oct. 1793, en récompense de la bravoure et de l'intelligence qu'il avoit montrées dans les deux campagnes faites contre les François.

C'est chez un négociant de ce nom que le gouvernement de France mit en gage, à Berlin, en oct. 1796, le diamant de la couronne connu sous le nom du *régent*, pesant 256 Karats, et estimé par le jouailler de la cour de Prusse 2 millions de reichsthaler.

TRIAL, comédien du théâtre Italien. Il embrassa le parti révolut. avec fureur, fut un des zélés partisans de Robespierre et contribua sur-tout, pendant le règne de la Terreur, à opprimer tous les gens honnêtes de la section Lepelletier, conjointement avec Chrétien et Tacherau. Il mourut en janv. 1795, trois jours après avoir été forcé par le public à chanter sur le théâtre le *réveil du peuple*. On croit que ce genre de punition l'affecta si vivement, qu'il fut cause de sa mort.

Ce fut son fils qui, le 21 janv. 1793, ouvrit le carrosse de Louis XVI, sur la place de la Révolution, pour faire monter ce prince à l'échafaud.

TRIDON, curé de Rongères, député du clergé de la Sénéch. du Bourbonnois aux Etats-Génér.

TRIDOULAT, député-suppléant du Tarn, admis dans la Conv.

vers la fin de la session. Il passa ensuite au Cons. des Anciens, et en sortit en 1798.

TRIE (*le Comte de*), ancien lieut.-colon. de cavalerie, député de la noblesse du Baill. de Rouen aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

TROGOFF, contre-amiral français. Se trouvant employé à Toulon, en août 1793, il contribua à livrer cette ville aux Anglais, et se réunit à eux avec une partie de la flotte. Il mourut ensuite à bord du vaisseau le *Commerce de Marseille*, en fév. 1794.

TROISOEUFS, secrétaire en chef de l'adminis. du dép. de l'Escaut, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798.

TRONCHET, avocat au parlement de Paris, regardé, avant la rév. comme une des lumières du barreau, et jouissant dans la capitale de l'estime générale. Il fut en 1789 nommé député du tiers-état de Paris aux Etats-génér., et obtint peu d'influence dans l'Ass. Nat., à cause de sa modération; mais travailla beaucoup dans les comités. Il combattit souvent en faveur des propriétaires dans celui des droits féodaux; mais ses efforts furent inutiles, et beaucoup de gens le crurent même auteur des décrets portés sur cet objet, parce que souvent il en fut le rapporteur. Dans l'affaire de la réunion du Comtat Venaissin il combattit Bouche avec assez de force; mais les moyens conciliatoires qu'il proposa furent rejetés, parce que la question étoit décidée d'avance par les meneurs. Il travailla également dans le comité de constitution, et prononça plusieurs discours pleins de sagesse et d'érudition sur les lois judiciaires. En mars 1791 il présida l'Assemblée, et en juin il fut un des trois commissaires chargés de recevoir les déclarations de la famille royale à son retour de Varennes. Lorsque le procès de Louis XVI fut entamé, ce prince choisit Mr. Tronchet pour un de ses défenseurs, et il s'acquitta de cette commission avec tout l'intérêt que lui inspiroit la position de son infortuné client. En sept. 1793 le comité des recherches voulut le faire arrêter; mais il vint à bout de se soustraire à toutes les perquisitions; et en sept. 1795 le dép. de Seine et Oise le nomma député au Conseil des Anciens. Il le présida vers la fin de novembre; s'y distingua de nouveau par sa modération, et parla entre autres avec force, en mai 1796, en faveur des pères et mères d'émigrés. Une commission du Cons. des 500 qui fut chargée en 1799, après la rév. de St. Cloud, de préparer un travail sur le code civil

s'adjoignit Tronchet (ainsi que Crassous et Vermeil), et il devint ensuite (*en an. 1800*) membre du tribunal de cassation.

TRONCHON, cultivateur à Fosse-Martin et adminis. du dép. de l'Oise, député de ce dép. à la Législat. Il y siégea dans la minorité, parla avec force, le 23 juill. 1792, contre Manuel, (*voy. ce nom.*) et défendit, le 4 août, le ministre de la guerre, d'Abancourt, contre les Girondins.

TRONÇON-DUCOUDRAY, avocat au parlem. de Paris. Ce fut lui qui, en oct. 1793, servit de défenseur officieux à la reine de France; et aussitôt après le supplice de cette princesse il fut mis en état d'arrestation, et relâché à la suite d'un interrogatoire, qui prouva qu'il n'avoit rien appris de particulier de Marie-Antoinette. Nommé en sept. 1795 député du dép. de Seine et Oise au Conseil des Anciens, il en devint bientôt un des membres marquans, et s'y conduisit avec beaucoup de modération. Le 26 janv. 1796 il parla entre autres avec beaucoup de force, de justesse et de sensibilité en faveur des parens d'émigrés. Dans la séance du 20 août 1797, il fit un rapport sur un message du Directoire, relatif à la marche des troupes appelées alors vers Paris; et son discours, quoique très-modéré, ayant attribué au pouvoir exécutif les troubles qui divisoient alors le gouvernement, il fut compris dans la proscription du 4 sept. (18 fructidor) et déporté à Cayenne, où il mourut le 22 juin 1798. Il étoit de Rheims et âgé de 45 ans.

TROTTIER, présid. du trib. civil du dép. du Cher, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-Législ.

TROTYANNE, député de la Mozelle au Cons. des Anciens, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

TROUILLE, député du dép. du Finisterre au Conseil des 500, en sept. 1795. Il y présenta plusieurs rapports pleins de vues sages, sur l'organisation de la marine. Le 29 août 1796 il s'éleva avec force contre le projet d'amnistie présenté par Camus, et demanda que les procédures commencées contre les membres des trib. révol. et autres scélérats fussent poursuivies.

TROUILLET, négociant, député du tiers-état de la Sénéch. de Lyon aux Etats-Génér.

TROUVÉ, l'un des rédacteurs du journal connu sous le nom de *Moniteur*. Pour prix de quelques paragraphes assez niais contre le royalisme, de quelques odes et d'une tragédie révolutionnaires fort mauvaises, il fut en 1795 nommé

secrétaire du Directoire; il n'avoit alors que 28 ans, et se trouvant au-dessous de cette place, il donna presque aussitôt sa démission, pour reprendre le métier de journaliste. On a dit de lui qu'il encensa tous les partis, qu'il fit des vers pour tous les dieux, qu'il adressa à l'Etre-suprême une hymne qui parut précisément le 10 thermidor, jour où l'on décapita le grand prêtre de ce nouveau culte, et qu'il publia enfin le 18 (*c. à. d. huit jours après*) une ode sur la chute de ce même pontife. En décem. 1796 il fut nommé secrétaire d'Ambassade près de la cour de Naples; ensuite ministre près la Rép. Cisalpine, puis membre du Tribunat en déc. 1799.

TRUCHET, caporal de l'armée Lyonnoise, pendant le siége que cette ville soutint en 1793 contre les troupes conventionnelles. Vendu à Dubois-Crancé, il déserta dans la nuit du 28 au 29 sept., et porta le mot d'ordre aux Républicains, ce qui causa le succès momentané qu'ils obtinrent dans cette journée, vers le poste de Sainte-Foi.

TRUCHON, avocat et membre de la commune de Paris, *dite* du 10 août 1792. Ce scélérat, qui avoit été avant la rév. enfermé à Bicêtre pour vol, rapt, etc., en sortit à la faveur des troubles, devint membre de la Commune, présida aux massacres des prisons en sept., et fut un des commiss. (*avec* Tallien *et* Guiraud) chargés de rendre compte de ces événemens à la Législat. le 3 au matin. Le discours qu'il prononça à la barre est curieux à raison des contradictions qu'il contient. Il commença par avouer qu'il avoit fait sortir de la Force et de Ste. Pélagie tous les prisonniers qu'il avoit voulu sauver, et termina ensuite en disant (pour s'excuser apparemment du meurtre des autres) *et nous nous sommes retirés pour notre propre sureté.* On ne sait ce qui l'emporte dans cette phrase de l'absurdité ou de la barbarie, lorsqu'on la lit à la fin de son rapport. En 1799 on le comptoit encore parmi les Jacobins de la capitale.

TRUCHSESS (*le Cte. de*), envoyé de l'ordre de Malte au congrès de Rastadt, en 1797.

TRUDAINE (*Charlotte-Geneviève*), noble, âgée de 49 ans, veuve de Quarré-de-Chelers, née à Paris, dom. à Arras, cond. à mort, le 26 flor. an 2, par le trib. révol. d'Arras, comme conspir., ayant donné asile au nommé Martin, ex-chanoine de Noyon, émigré, et ayant eu des liaisons avec l'ex-comtesse de Mazancourt.

TRUDAINE (*C. L.*), conseiller au parlement de Paris, âgé de 29 ans, né à Paris, dom. à Montigny, cond. à mort, le 8 therm. an 2, par

le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où il étoit détenu.

TRUDAINE (*M. L.*), conseiller au parlement de Paris, âgé de 28 ans, né à Paris, dom. à Montigny, cond. à mort, le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où il étoit détenu.

TRUE (*écrit souvent* TRUC *et même* TRUCK), présid. du trib. crim. du Var, nommé en mars 1799, député de ce dép. au Cons. des 500, pour 2 ans. S'étant montré contraire à la rév. opérée à St. Cloud par Buonaparte en nov. 1799, il fut aussitôt exclus du Cons., et même cond. ensuite à être déporté à la Guyanne; mais cet arrêt ne fut point exécuté.

TRUGUET, vice-amiral au serv. de la Rép. Employé à Toulon, en 1792 comme contre-amiral, il sortit en sept. de ce port avec une escadre destinée à protéger une expédition faite par le génér. Anselme sur Nice. En oct. il se présenta devant Oneille, et y envoya des officiers parlementaires, qui furent massacrés par des paysans. Truguet réclama alors, mais inutilement, des prêtres qu'il prétendit être auteurs de cet attentat, menaçant en cas de refus de dévaster la campagne, et ce fut par suite de cette violation du droit des gens que la malheureuse ville d'Oneille fut saccagée peu de temps après. Dans le courant de décem. il commanda une div. de la flotte que l'amiral Latouche conduisit devant Naples. Au commencement de 1793 il mit en mer avec une escadre de 26 bâtimens, s'empara de l'île de St. Pierre, bombarda ensuite Cagliari et y tenta une descente: mais il fut repoussé, perdit deux bâtimens par la tempête, et le reste de sa flotte fut très-maltraité. Ayant survécu au règne de la Terreur, il fut, à la fin de 1795, nommé ministre de la marine par le Directoire, et conserva peu de temps cette place. Il comptoit encore en 1799 parmi les vice-amiraux.

TRULLARD, ingénieur, député de la Côte-d'Or à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il ne passa point aux Cons., et fut employé après la session en qualité de commiss. du Directoire.

TRUMEAU, député de l'Indre au Cons. des 500 en mars 1797. En déc. 1799 il devint membre du Corps-Législat.

TUAULT, sénéchal de Ploermel, député du tiers-état de cette Sénéch aux Etats-Génér.

TUPINIER, député de Saône et Loire au Cons. des Anciens, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du

4 septemb. (18 fructidor an 5).

TURCKEIM, consul à Strasbourg, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér.

TURGAN, juge au trib. de Tarles, député du dép. des Landes à la Législat. Ayant suivi le parti révol., il devint par la suite commiss. près l'adminis. de son dép., fut nommé en mars 1799 au Cons. des Anciens, et passa en déc. au Corps-Législ.

TURPETIN, procureur-syndic du district de Beaugency, député du dép. du Loiret à la Législat.

TURPIN, lieutenant criminel au Baill. de Blois, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

Il y eut deux chefs de ce nom parmi les Vendéens: un d'eux se trouvoit commander encore une div. de Chouans en 1799, et fit alors sa paix avec la Rép.

TURQUET DE MAYERNE. *Voy. ce dernier nom.*

TURREAU-LINIÈRES, membre du dép. de l'Yonne, nommé en sept. 1791 député-suppléant de ce dép. à la Législat., où il ne prit point séance, et en sept. 1792 député à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission, à la fin de 1793, à l'armée de la Vendée, il y fut pendant 15 mois le complice de Bourbotte, de Prieur de la Marne, et le dévastateur de ce malheureux pays, dont il fit, selon ses propres expressions, *une grande illumination*. Ses rapports à la Conv. suffisent seuls pour donner une idée de son caractère. Son parent, qui commanda l'armée répub., servit et surpassa même souvent sa cruauté; mais le génér. Danican, dont il fut, il est vrai, le dénonciateur, rapporte dans ses Mémoires qu'il fit brûler un faubourg de Saumur sans aucune nécessité, l'ennemi étant alors à plus de 10 lieues, et il assure en outre avoir conservé un ordre, signé de la main du proconsul, de tuer les malades dans leurs lits à Laval. De retour à la Conv. il en devint secrétaire en juin 1794, osa, en juil. et en août, se prononcer contre les Terroristes; et oubliant ou feignant d'oublier le sang qu'il avoit fait couler, il eut même l'audace de dire à Lebon, qui cherchoit à se justifier en peignant les crimes de ses collègues: *Peins-toi toi-même, scélérat!* Quel est l'homme qui en entendant sortir ces mots d'une pareille bouche ne dût pas être tenté de les lui répliquer. Vers la fin de l'année il fut nommé commiss. près de l'armée d'Italie, s'y conduisit selon les principes alors à la mode, et écrivit même à la Conv. pour se disculper d'avoir été, en Bretagne, le complice des cruautés du général Turreau. Il ne passa

point aux Cons. à la fin de la session, et rentra dans l'obscurité.

TURREAU DE GRABOUVILLE (*Louis-Marie*), génér. au serv. de la Rép. Pendant l'hiver de 1792 à 93 il fut employé sous Beurnonville à l'armée de la Moselle, passa, en juil. 1793, en qualité d'adjudant-général chef de brigade, à celle de la Vendée, y arriva le 14 pour se trouver à la déroute de Vihiers, qui arriva quelques jours après, contribua ensuite au gain de la bataille de Doué sur le prince de Talmont, eut sa brigade battue à Coron, y fut blessé, et partit dans le courant de sept. pour aller prendre le commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. Les Jacobins, qui le trouvoient digne d'eux, le firent bientôt rappeler comme génér. en chef à la Vendée, où de concert avec son cousin et tous les autres proconsuls il dévasta ce malheureux pays et en égorgea les habitans, avec une cruauté et une persévérance presqu'inouïes. Si nous voulions en rapporter les détails, des traits plus atroces les uns que les autres, se présenteroient en foule sous la plume; mais nous en ferons grâce au lecteur, nous contentant de lui indiquer le vol. 6 de l'*Histoire des crimes de la rév.*, par Prudhomme, où se trouve rassemblée une partie des ordres donnés par ce génér. aux officiers subalternes, tels que Huchet, Grignon (*voy. ces noms*), pour incendier et dépeupler ce malheureux pays. Après la chute de Robespierre on l'envoya commander à Belle-île-en-mer, et le 29 sept. 1794 on porta enfin contre lui un décret d'arrestation, comme ayant donné des ordres sanguinaires, etc. Renfermé alors dans la maison du Plessis, il écrivit un ouvrage tendant à persuader qu'il n'avoit jamais été Terroriste, et qu'il avoit fait la guerre avec succès contre les Vendéens; mais ces Mémoires ne purent ni prouver ses talens militaires, ni le laver des faits atroces entassés contre lui. Après une assez longue détention, le Directoire le fit acquitter, l'employa en 1796 dans Paris à hâter la réquisition; et ensuite aux armées. En 1800 il commanda une div. de l'armée de réserve.

U.

ULR — UPA

ULRY, avocat du roi au Baill. de Bar-le-Duc, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

UNION (*le Cte. de* LA), général espagnol. En 1793 il commanda l'aile gauche de l'armée aux ordres de M. de Ricardos, et partagea les succès de ce général, qui lui dut, à ce que l'on crut alors, (*voy. à ce sujet l'article* RICARDOS) une grande partie de ses triomphes. Il se signala particulièrement le 22 sept. à la bataille de Trouillas et le 26 nov. à celle qui eut lieu près de Céret. M. de Ricardos, et M. d'Oreilly qui devoit remplacer ce dernier, étant mort tous deux successivement, le Cte. de la Union fut nommé, en mars 1794, au commandement de l'armée espagnole, qui le chérissoit à cause de sa jeunesse, de son activité et de sa bravoure. Mais il fut moins heureux dès qu'il commanda en chef; et loin de poursuivre les succès de l'année précédente, il se vit mal secondé, et éprouva plusieurs revers. Imaginant que la malveillance étoit la principale cause de ces échecs, il résolut d'employer tous les moyens pour y remédier, et pour remettre de l'ensemble dans son armée; il fit en conséquence décimer un corps de 6000 hommes qui s'étoit mal conduit à une attaque qu'il tenta pour délivrer le fort de Bellegarde; mais il fut tué en nov. à la sanglante bataille de Figuières, et sa mort devint le signal d'une déroute qui coûta beaucoup de monde aux Espagnols, et entraîna la perte du fort de ce nom, où les François prirent 5 mille hommes et 100 bouches à feu.

UPAC DE BADENS (*le Marq. d'*), ancien offic. d'infant., député de la nobl. de la Sénéch. de Carcassonne aux Etats-Génér. Il donna sa démission et fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. de Rochegude.

UNTERBERG, général d'artillerie au service d'Autriche. Il servit en 1792 comme colonel, fut fait, en fév. 1793, général-major, et reçut en août la croix de Marie-Thérèse, en récompense des talens et du courage qu'il avoit montrés au siége des Valenciennes. Employé en 1796 à l'armée de l'archiduc Charles, il contribua beaucoup, par son activité et sa bravoure, à la victoire d'Amberg; en fév. 1797 l'Empereur l'éleva au grade du feld-maréchal-lieutenant.

URSEL (*le Duc d'*), général et colonel propriétaire au service d'Autriche. En 1789 il se jeta dans le parti des patriotes Brabançons, et y eut un moment assez d'influence. Mais s'étant opposé à l'admission du génér. prussien Schönfeld, (*voy. ce nom*) et se trouvant attaché au parti de Vonck et de Van-der-Mersch, Van-der-Noott (*voy. cet article*) le fit arrêter et enfermer à Gand, sous prétexte qu'il étoit vendu à l'Autriche. Délivré de ses fers par les volontaires Gantois (*voy. à ce sujet l'article* COPPENS), à l'instant même où le parti opposé espéroit s'en défaire, il se retira en Hollande avec sa femme, plus adroite et plus intrigante encore que lui, et renonça au métier de chef de parti. Cependant il continua à jouir d'une assez grande faveur parmi le peuple Brabançon, et favorisa beaucoup par la suite la rentrée des Autrichiens. Il paroît qu'il voulut d'abord s'opposer de bonne foi aux innovations que Joseph II prétendit faire alors dans ces provinces, et qu'il espéra aussi profiter de ces troubles pour y acquérir encore plus d'importance; mais que dégoûté par les intrigues des fourbes qui tentèrent de profiter de cette secousse pour s'emparer du pouvoir, il finit par travailler, par ses créatures, à rétablir l'ancien gouvernement.

URRUTIA, général espagnol et vice-roi de la Navarre. Il commanda dans ce royaume en 1794 et 95 contre les François, et y eut des succès balancés jusqu'à la conclusion de la paix.

URVOI-SAINT-MIREL, propriétaire à Dinan et membre du dép. des Côtes-du-Nord, député de ce dép. à la Législat.

USCHAKOW, amiral russe. Il commanda en 1790 une flotte contre les Turcs, et les battit les 28 et 29 août de cette année et dans le courant de sept. 1791. En 1793 il fut employé de nouveau à la tête d'une escadre dans la mer Noire; et il commanda en 1799 la flotte que Paul Ier. joignit aux forces coalisées, dans la Méditerranée.

USSON (*le Marq. d'*), maréchal-de-camp, député de la nobl. de la Sénéch. de Pamiers aux Etats-Génér.

USSON DE BONAC (*d'*), évêque d'Agen. — *Voy.* BONAC.

USTOU de St. Michel (*le Vicomte d'*), député de la nobl. de Comminges et Nébourzan aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

V.

VAC

VACHER, homme de loi et membre du dép. de l'Ardèche, député de ce dép. à la Législat.

VACHER *(Charles)*, du Cantal, nommé député-suppléant à la Législat., où il ne prit point séance, et en sept. 1795 député au Cons. des Anciens. Il y fit quelques rapports sur l'administration et la jurisprudence militaire, en sortit en 1799, y fut aussitôt réélu, et devint en déc. membre du Corps-législ.

VACHOT (*B. D.*), génér. au serv. de la Rép., ancien dragon au régt. de Noailles. La rév. l'ayant porté rapidement au grade d'adjudant-général, puis de génér. de brigade en 1793 et de génér. de division en 1794, il servit au commencement de cette année, à l'armée du Rhin, remplaça ensuite Dautcan à celle de la Vendée, et s'y conduisit avec tant de cruauté, que son nom devint aussi en horreur dans le dép. de la Mayenne que celui de Collot-d'Herbois à Lyon, et que l'on finit par l'y surnommer le *coupeur d'oreilles*. Employé ensuite dans l'armée de l'intérieur, il combattit les 4 et 5 oct. (13 et 14 vendém.) 1795 en faveur de la Conv. Nat. contre les sections de

VAD

Paris. L'année suivante il fut impliqué dans la conspiration jacobine de Drouet et Babœuf; mais la protection d'un des héros de vendémiaire le tira de ce mauvais pas; et la mort vint mettre un terme à ses projets, le 6 oct., un an juste après le jour où il avoit fait tirer à mitraille sur les Sections.

VADIER, conseiller au présidial de Pamiers, député du tiers-état de cette Sénéch. aux États-Génér. Ce scélérat, né sans moyens et ridicule par son accent, ne prit jamais la parole durant cette session que pour vomir des injures contre les autorités; et on le vit notamment le 14 juil. 1791 déclamer avec fureur contre Louis XVI relativement à sa fuite de Paris, le nommer *un brigand couronné*, et demander sa déchéance: cependant effrayé par une dénonciation, il protesta deux jours après de sa *haine pour le système républicain et jura d'exposer sa vie pour défendre les décrets*. Nommé en sept. 1792 député du dép. de l'Arriège à la Conv. Nat., il y vota la mort de Louis XVI, et s'y conduisit constamment en jacobin forcené. Ce fut lui qui dirigea en juil. 1793 l'expédition de

Neuilly, dont 114 habitans furent conduits à l'échafaud, (*voy. à ce sujet l'article* LABRETÊCHE); et jaloux d'être le bourreau de ses propres concitoyens, on le vit, en avril et mai 1794, écrire successivement plus de 5 ou 6 lettres à Fouquier-Tinville pour lui *recommander une fournée* d'habitans de Pamiers, qui furent en effet envoyés à l'échafaud le 11 juin. Pendant le cours de cette année il présida la Conv. et les Jacobins, fut un des membres actifs du comité de Salut-public, et parla souvent à la tribune de manière à faire douter si sa raison n'étoit pas aliénée. Cependant il avoit fini, ainsi que la plupart des membres du gouvernement, par s'attirer l'animadversion de Robespierre; il sut que sa perte étoit jurée; dès-lors il se joignit aux autres Thermidoriens, et leur aida à renverser le tyran. Mais ce que nous ne saurions trop faire remarquer, c'est que loin de l'accuser, le 9 therm., d'avoir fait couler le sang et dévasté sa patrie, Vadier (ainsi que ses collégues) ne lui reprocha que d'avoir tourné en ridicule les travaux du comité de Salut-public, d'avoir entre autres nommé *une farce ridicule* le rapport sur la conspiration de Catherine Théos (*); et ses inculpations contre Dumas, présid. du trib. révol., furent de même d'avoir *voulu faire passer* LE VERTUEUX COLLOT-D'HERBOIS *pour un conspirateur*, et non d'avoir égorgé indistinctement ses concitoyens. L'acharnement qu'il mit à poursuivre Robespierre ne put faire oublier la part qu'il avoit eue à tous ses crimes, et dès le 28 août (*c'est-à-dire un mois après*), il fut vivement dénoncé par Lecointre, comme un des chefs des Terroristes; il résista à cette attaque, mais le 2 mars 1795 il fut enfin compris dans le décret d'accusation porté alors contre Barrère, Billaud et autres membres des comités; et le 1er. avril on le condamna à la déportation, à la suite du mouvement qui eut lieu alors en faveur des prévenus; mais il vint à bout de s'échapper, et ne fut ni déporté, ni traduit devant le trib. crim. de la Charente-Infér., conformément à un décret du 24 mai, qui rapporta celui du 1er. avril. S'étant mêlé de nouveau, en 1796, des intrigues des Jacobins, il fut arrêté dans le courant de mai, comme complice de Babœuf, puis acquitté. On le comptoit encore en 1799 parmi le Jacobins de la capitale. Néanmoins il se trouvoit toujours

(*) Il avoit été lui-même rapporteur de cette prétendue conspiration ainsi que de celle des prisons, au moyen de laquelle on immola tant de victimes.

toujours sous les liens d'un décret; mais Buonaparte le mit en surveillance en déc. 1799, et le réintégra ensuite dans ses droits de citoyen.

VAILLANT, ancien garde-des-sceaux à la chancellerie du conseil d'Artois et cultivateur à Oisy, député du tiers-état de cette province aux Etats-Génér. En sept. 1795 le dép. du Pas-de-Calais le nomma au Cons. de Anciens, mais il donna sa démission, et fut réélu par le même dép. au même Cons. en mars 1799.

VAILLANT (Ferrand-). *Voy.* Ferrand.

VALADIER, homme de loi, député de l'Ardèche à la Législat.

VALADY (*J. G. C. S. X. J. J.* Izarn *de*), offic. aux gardes-françoises. Perdu de dettes et de débauche long-temps avant la rév., il se jeta dès le commencement des troubles dans le parti d'Orléans, devint un des chefs de meutes du Palais-Royal, et contribua beaucoup à corrompre le corps où il avoit servi. Il seroit du reste injuste de le juger avec la même rigueur que les autres chefs révol.; sa raison dérangée depuis son enfance, sa tête remplie d'une prétendue philosophie pytagoricienne qui l'entraîna, tantôt à Genève tantôt en Angleterre, dans les folies et les extravagances les plus ridicules, le placent, en quelque sorte, dans une classe à part, quoique les gens qui l'ont connu personnellement assurent en général, que la démence fut chez lui le résultat de l'immoralité, et non l'immoralité le résultat de la folie. Quoi qu'il en soit, ses démarches à chaque instant contradictoires (*il persécuta et défendit Louis XVI, servit, puis attaqua le duc d'Orléans, avec la même chaleur*) parurent toutes dictées par un enthousiasme momentané et irréfléchi, dont il n'étoit pas le maître; et nommé en sept. 1792 député du dép. de l'Aveyron à la Conv. Nat., il s'y attacha au parti de la Gironde, et combattit les Jacobins avec la dernière fermeté, notamment dans le procès de Louis XVI. Le 16 janv. 1793, jour du jugement de ce prince, il essaya de prouver que d'après la constitution on ne pouvoit le condamner qu'à la déchéance; et finit par demander qu'il fût, ainsi que sa famille, transférés à Saumur, pour y être détenu jusqu'à la reconnoissance de la Rép., que madame Elisabeth fût dotée par l'état et eût la permission de suivre son frère ou de sortir de France; enfin que les membres de la maison de Bourbon qui avoient accepté des emplois sous le régime républicain, fussent à l'instant bannis de la Rép. De tels sentimens ne pouvoient convenir aux Jaco-

bins, sur-tout dans un homme d'un caractère exalté; aussi fut-il mis hors de la loi le 28 juil. 1793, par suite des journées des 31 mai, 1er. et 2 juin, arrêté ensuite à Périgueux, cond. à mort, le 15 frim. an 2, par le trib. crim. de la Dordogne, comme conspir.

VALAZÉ (*Charles - Eléonore* DUFRICHE-), avocat et propriétaire-cultivateur, député du dép. de l'Orne à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Ce fut lui qui fit, le 6 nov. 1792, le rapport des crimes imputés à ce prince: son discours offre un mélange étonnant de barbarie et d'absurdité. Une haine marquée pour la religion lui avoit attiré, long-temps avant les troubles, l'animadversion de ses concitoyens; et étant devenu en 1789 maire d'Essoy, petite ville voisine d'Alençon, il s'appliqua à faire exécuter les décrets de l'Ass. Nat., à endoctiner les paysans des paroisses voisines, et dut en partie à ce zèle affecté sa nomination à la Conv. Nat. Il s'attacha de bonne heure au parti de la Gironde, y porta le roide et la fougue qui le caractérisoient, et fut en conséquence qualifié par Marat du titre de *chef des hommes d'état*. Ami intime de Vergniaud, il trempa en effet dans toutes les intrigues de cette faction, et finit par succomber avec elle. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, il refusa de s'évader, fut arrêté, ensuite décrété d'accusation (*le 28 juil.*) et cond. à mort le 30 oct., comme conspir. et l'un des auteurs de l'insurrection du Calvados. Il se poignarda dès qu'il eut entendu son jugement, et son corps fut conduit sur une charrette au pied de l'échafaud. Il étoit âgé de 42 ans et né à Alençon. — *Voy., au sujet de sa mort la fin de l'article* VERGNIAUD.

VALCKNAER, patriote hollandois, l'un des députés qui remirent, le 6 fév. 1793, une pétition à la Conv. Nat., pour solliciter l'appui des armes françoises. Après l'invasion de sa patrie, il devint un des membres marquans du parti jacobin, dans la Conv. Batave; et fut nommé en fév. 1796 ministre plénipotentiaire près du roi d'Espagne.

VALDRUCHE, membre du dép. de la Haute-Marne, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il ne passa point aux Cons. après la session.

VALENCE (*Cirus de* TIMBRUNE *Cte. de*), colonel de dragons au serv. de France. Ayant épousé, peu de temps avant la rév., une fille de madame de Genlis, il se

dévoua dès 1789 au parti d'Orléans, et devint officier-général en 1791. En mai 1792 il fut employé dans l'armée de Luckner, commanda une div. à l'affaire de Valmy, et servit ensuite sous Dumouriez. En sept. il remplaça Dillon à l'armée des Ardennes, suivit les Prussiens dans leur retraite, reçut les capitulations de Verdun et Longwi, et s'empara successivement après la bataille de Jemmappe de Charleroi, de Namur et du château de cette ville. Dumouriez lui ayant laissé, au commencement de la campagne de 1793, le commandement de l'armée opposée au prince de Cobourg, ses avant-postes furent battus le 2 mars à Aldenhoven, il fut lui-même défait le surlendemain; et ce fut alors qu'il écrivit à Dumouriez, qu'il nommoit *la providence qui veille sur la France*, pour le prier de voler à son secours. Le 18 du même mois il fut blessé à la bataille de Nerwinde, en chargeant avec courage à la tête de la cavalerie de l'aile droite qu'il commandoit, et ce trait réhabilita sa réputation de bravoure, qui n'étoit pas bien établie dans l'armée. Peu de temps après il imita *la providence* qui déserta les armées françoises, et la Convention le mit hors de la loi. Attaché à la suite de madame de Genlis, il se brouilla peu-à-peu avec Dumouriez; et finit par se retirer dans le Holstein, où il demeura enseveli dans une obscurité conforme à la médiocrité de son caractère et de ses talens. Il rentra par la suite en France, à la faveur de la rév. opérée en nov. 1799 dans le gouvernement, et fut rayé de la liste des émigrés en av. 1800.

VALENTIN, adjudant-général au service de la Rép. franç. Ayant été suspendu de ses fonctions, il se trouva à Paris lors de l'insurrection des Sections en oct. 1795, et donna avis à Barras que la Conv. devoit être attaquée le 5 à 4 heures du soir. Pour le récompenser de ce service important, le parti conventionnel le fit employer aussitôt sous Hoche à l'armée contre la Vendée, où il prit le commandement d'une colonne mobile; et ce fut à la suite d'un combat qu'il livra à Charette, que ce général, harassé de fatigues, tomba dans une embuscade tendue par le génér. Travot. Valentin n'avoit pas encore en 1799 franchi le grade d'adjud.-général.

VALENTIN-BERNARD. — *Voy. ce dernier nom.*

VALERIAN-DUCOLS, premier consul et ancien maire du St. Esprit, député du tiers-état de la Sénéch. de Nîmes aux Etats-Génér.

VALERY, juge de paix à Ca-

breret, député du Lot au Cons. des 500, en 1798.

VALESQUE (*Pierre*), noble, receveur des finances, âgé de 58 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, le 12 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre révol., ayant pris part à la défense de cette ville.

VALESQUE (*Joseph*), fils, noble, âgé de 24 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol. etc., le 28 niv. an 2, par la com. de Lyon.

VALETTE, négociant à Tours, député du tiers-état du Baill. de Touraine aux Etats-Génér.

VALLÉE (*Jacques-Nicolas*), d'Evreux, député du dép. de l'Eure à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI, jusqu'à la reconnoissance de la Rép. par les puissances étrangères, et la mort en cas d'invasion. Attaché au parti de la Gironde, il signa la protestation du 6 juin 1793, fut mis hors de la loi par décret de la Conv. Nat. du 28 juil., vint à bout de se soustraire au jugement, et rentra dans l'Assemblée après la chute de Robespierre. Il s'y montra depuis assez modéré, passa en sept. 1795 au Cons. des 500, et en sortit en mai 1798.

VALLÉE, député du dép. de la Meuse au Cons. des 500, en mars 1797. En av. 1800 il fut nommé membre du trib. de cassation.

VALLET, curé de St. Louis de Gien, député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér.

VALLIER, fils, homme de loi à St. Marcelin, député du dép. de l'Isère à la Législat.

VALORI (*Marie-Florence*), veuve de *François-Etienne* MAZIN, noble, âgée de 67 ans, née au Quesnoy, dom. à Dampierre, dép. de la Nièvre, cond. à mort, le 16 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant cherché à s'évader de la prison de Cosne, où elle étoit détenu.

VANDAMME, génér. au serv. de la Rép. franç. Employé en 1793 à l'armée du Nord, il y montra à la fois beaucoup de bravoure et de cruauté. En oct. il s'empara de Furnes, bloqua Nieuport, se vit ensuite obligé d'abandonner cette place à l'approche des Alliés, et perdit dans la retraite une partie de ses munitions et de son artillerie. Il ravagea néanmoins la campagne sur sa route, pilla la ville de Furnes, et le magistrat de cette place ayant hasardé de lui faire quelques représentations, il répondit qu'il n'étoit venu *que pour apporter la misère et la mort.* En 1794 il obtint différens succès, particulièrement le 29 av., jour où il s'empara de Menin conjointement avec Moreau, le 6 nov. où il emporta le fort de Schenk, et trois jours après à Burick dont il

se rendit maître, secondé encore par Moreau. Il passa ensuite à l'armée de Sambre et Meuse, et y fit sous Jourdan la campagne de 1795. En 1796 il fut employé à l'armée de Moreau, et se distingua notamment aux affaires des 14 et 15 juil. vers Alpersbach, et le 24 août au passage du Lech. Il commanda également une brigade en 1797. Cet homme qui avoit, en 1793 et 94, joué le Jacobin furieux pour plaire aux proconsuls, et qui s'étoit fait un jeu dans la Vest-Flandre de brûler lui-même la cervelle à plusieurs émigrés faits prisonniers (*), devint tout-à-coup partisan du modérantisme, dès que les Terroristes eurent été renversés; et on le vit en 1796 traiter avec égard et faire échapper même les prisonniers de l'armée de Condé. Il se fit remarquer de nouveau en 1800 à l'armée du Rhin par son intelligence et son activité.

VAN-DER-GOEZ, ambassadeur de Hollande en Dannemarck en 1789. Il passa ensuite à Hambourg, et en juil. 1793 près de la cour de Madrid. En mai 1795 il remit au ministre espagnol une note par laquelle il annonçoit que L. H. P. avoient aboli la charge de Stadthouder; en août 1797 il remplaça M. Lestevenon à Paris, et devint ensuite ministre des relations extérieures de la Rép. Batave.

VAN-DER-HAGEN (*le Baron de*), ancien militaire, l'un des chefs des insurgés Brabançons en 1789, membre du comité secret, et commandant des volontaires de Bruxelles. Ce fut lui qui, les 11 et 12 déc., attaqua dans cette ville le génér. d'Alton, et l'en chassa après deux combats successifs. En juin 1790 il marcha à la tête des troupes Bruxelloises, pour aller renforcer l'armée patriote qui venoit d'être battue le 18 près de Namur. Ayant voulu intriguer en nov. 1792 contre les François, le général Moreton le fit arrêter.

VAN-DER-MEER, citoyenne batave. Ce fut elle qui représenta *la déesse de la liberté* à la fête républicaine célébrée à la Haye, le 3 mars 1796: elle fut promenée pendant 6 heures sur un char de triomphe.

VAN-DER-MERSCH, général en chef des insurgés Brabançons.

(*) Il est impossible de révoquer ce fait en doute: une lettre de Vaudamme lui-même, consignée dans tous les papiers publics, en fait foi; et personne n'a encore oublié le courage avec lequel une de ses victimes (un Garde-du-corps qui l'avoit frappé par sa taille et sa beauté) rejeta l'offre qu'il lui fit de lui accorder la vie, à condition qu'il renonceroit à la cause qu'il avoit embrassée, et serviroit sous lui.

Ce militaire d'une bravoure, d'une activité et d'une intelligence reconnues, servit d'abord en France sous Chevert qui le nommoit, dit-on, *son intrépide Flamand*, et passa ensuite au service de l'Empereur avec le grade de lieutenant-colonel. Fixé à Menin, sa ville natale, où il vivoit respecté et estimé, il se vit en 1789, désigné pour commander les rassemblemens des Brabançons mécontens, qui se formèrent alors à Bréda; fut nommé en 1789 membre du comité général établi à Gand, et ensuite commandant-général des troupes insurgentes. On peut le regarder comme le seul homme à talent qui ait paru à leur tête, et peut-être comme le seul, qui ait embrassé de bonne foi la défense des droits de son pays, contre les innovations de Joseph II (*). Quoi qu'il en soit, il est certain que les Brabançons ne durent qu'à ses moyens militaires et à son intrépidité les succès qu'ils obtinrent pendant quelque temps, avec des troupes foibles et indisciplinées, contre l'armée la plus aguerrie de l'Europe. L'affaire d'Hoogstraaten et celle de Turnhout, où il défit le génér. autrichien Schroëder, achevèrent de lui concilier la faveur du soldat; et son parti, connu sous le nom de *Vonkistes*, l'emporta pendant quelque temps sur celui de ses ennemis; mais il finit ensuite par devenir la victime de deux intrigans, le chanoine Van-Eupen et l'avocat Van-der-Noott, qui, secondés par le génér. prussien Schœnfeld *(voy. ce nom)* réussirent à le rendre suspect aux Brabançons, en insinuant, tantôt qu'il étoit favorable à la maison d'Autriche, tantôt qu'il vouloit opérer une rév. démocratique; et qui parvinrent à miner insensiblement ses forces et à le réduire à l'inaction, en lui refusant tout, et rassemblant à grands frais dans l'intérieur des forces pour le rival qu'ils vouloient lui opposer; ce qui donna le spectacle de deux armées brabançonnes prêtes à en venir aux mains, et oubliant l'ennemi commun pour se détruire elles-mêmes. Celle que

(*) Nous croyons devoir avertir ici que nous ne donnons jamais notre avis qu'en tremblant lorsqu'il s'agit de la rév. de Brabant, parce que jamais troubles politiques n'ont été couverts d'autant de nuages, défigurés, rendus méconnoissables par tant de passions, jamais partis ne se sont déchirés par tant de factums et de libelles contradictoires; et qu'il est bien difficile de distinguer la vérité (sur-tout sur les individus) au milieu de ce fatras, et, si j'ose le dire, de ce verbiage et de cet amas de calomnies, sous lesquels les Flamans et les Brabançons ont accablé réciproquement tous leurs chefs. Van-der-Mersch cependant nous semble celui de tous sur lequel il est peut-être le plus facile de fixer son opinion.

Van-der-Mersch commandoit alors à Namur, parut d'abord vouloir le défendre, et résister à Schönfeld qui s'avançoit contre lui; mais gagnée bientôt par le rusé Prussien, elle livra son général, qui fier de son innocence se rendit lui-même à Bruxelles pour y être jugé. Les Etats ne pouvant le convaincre d'aucun crime, l'envoyèrent à la citadelle d'Anvers; et sa destitution devint le signal de la décadence du parti patriotique, qui dirigé par des traîtres ou par des gens ineptes, fut bientôt contraint de se soumettre à ses anciens maîtres. Les amis de Van-der-Mersch avoient tenté cependant plusieurs efforts par le délivrer; mais tous avoient été inutiles, et il ne dut sa liberté qu'au retour de l'ordre dans sa patrie. Il mourut le 14 sept. 1792, dans ses terres, près de Menin.

VAN-DER-NOOT (*Henri*), avocat, fils de l'intendant de la police de Bruxelles, et l'un des chefs des insurgés Brabançons. Il avoit près de 6 pieds, une figure longue et effilée, un extérieur grave et composé, il parloit peu, n'étoit point marié, et avoit environ 35 ans au moment des troubles de son pays. Peu estimé de ses confrères, il jouissoit d'une fortune très-médiocre; mais les commissions diplomatiques et le maniement des deniers de l'état, l'eurent bientôt enrichi. Il fut un des premiers chefs apparens de la révolte des Brabançons; et ayant fait imprimer (ainsi que Vonk), dès le commencement de 1788, des écrits contre la maison d'Autriche, il fut obligé de sortir des Pays-Bas. Il se rendit alors, comme agent plénipotentiaire de l'insurrection, près des cours de Londres, de la Haye et de Berlin, pour y solliciter l'intervention de ces puissances, garantes de la constitution de la Belgique. Pendant cet intervalle Van-der-Mersch, secondé par Vonck, ayant armé environ 2000 hommes, s'avança de la frontière de Hollande vers la Campine, défit les Autrichiens à Tournhout et les chassa d'une partie des Pays-Bas. Van-der-Noot y reparut alors en triomphe, en décem. 1789; fut comblé d'honneurs sur toute la route, notamment à Bruxelles, et s'occupa aussitôt à perdre son concurrent Vonck, et tous ceux qui ayant préparé jusqu'alors les succès des Brabançons, lui disputoient l'amour de la multitude. Pour y réussir il proposa le génér. prussien Schönfeld, en qualité de commandant des troupes Belges à la place de Van-der-Mersch qu'il accusa de démocratie, et chercha à culbuter en même-temps le duc d'Ursel. Malgré ses menées, son affectation de popularité et toute l'adresse de

Van-Eupen, il échoua d'abord dans ses projets ; et il est même probable qu'il eût perdu la vie dans le mois de mars 1790, si le duc d'Ursel n'eût eu la générosité de l'arracher des mains de la populace de Bruxelles, que les Vonkistes étoient venus à bout d'aigrir contre lui, en le représentant comme vendu à la Prusse. Mais son génie intrigant, celui plus souple encore de son ami, et l'or qu'il puisoit dans la caisse des Etats, tandis que les Vonkistes étoient réduits à leurs propres trésors, ne tardèrent pas à l'emporter : Schönfeld fut reçu, Vander-Mersch et le duc d'Ursel furent emprisonnés ; et il régna sans partage, jusqu'au moment où abandonné par celui qu'il avoit fait nommer, général, il se vit obligé de s'enfuir à l'approche des Autrichiens. Quelques personnes ont imaginé qu'il avoit vendu lui-même le peuple Brabançon, aussitôt qu'il s'étoit aperçu de l'impossibilité de conserver le pouvoir dans ses mains. Quoi qu'il en soit, il hâta la perte de son parti en employant à servir son ambition et ses haines personnelles les sommes et les troupes destinées à combattre les armées impériales ; et il est certain encore qu'il s'enfuit de Bruxelles dans la nuit du 1er. au 2 déc. 1790, emportant un trésor, formé aux dépens de plusieurs partis, et à l'instant même où il venoit de publier une proclamation dans laquelle il juroit de mourir pour la constitution. En janv. 1792 il reparut sur la scène, fit paroître une lettre où il invitoit les Belges mécontens à se rassembler sous la protection des François ; et il passe même pour certain qu'il eut à cette époque une conférence, près de Lille, avec les ex-députés Barnave et Lameth, qui tentèrent de le lier à leurs intrigues monarchiennes. En 1796 il se trouvoit encore à Berg-op-Zoom, voulut y remuer, fut arrêté par les François, et enfermé à Bois-le-Duc.

VAN-DER-NOOT (*Jean-Baptiste*), frère du précédent. Il figura aussi dans la rév. de Brabant, fut employé comme colonel inspecteur général des troupes flamandes, et commanda les volontaires de Gand. Au mois de mars 1790 on l'envoya à Namur, pour y soudoyer la populace afin de perdre le général Van-der-Mersch.

VANDOMOIS (*Henri*), noble, dom. à Mirande, dép. du Gers, cond. à mort, comme émigré, le 25 vend. an 3, par la com. milit. de Bois-le-Duc.

VANEAU, recteur d'Orgères, député du clergé de Rennes aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

VAN-EUPEN, chanoine et

grand pénitencier d'Anvers. Une intrigue amoureuse l'ayant forcé à se retirer en Hollande, il s'y occupa d'abord d'illuminisme, prit ensuite une part très-active aux troubles des Pays-bas, et en devint un des instigateurs les plus actifs. Il avoit alors environ 40 ans. Il forma à Bréda un comité qui correspondoit avec celui d'Hasselt; s'attacha de bonne heure au parti de Van-der-Noot, sur lequel il obtint beaucoup d'empire, et qui lui confia les négociations avec la Hollande et les états de Flandre. Plus calme et plus adroit que Van-der-Noot lui-même, il devint, pour ainsi dire, son guide dans les momens difficiles, et le tira par sa présence d'esprit de plusieurs positions critiques, où il eût succombé sous les efforts des Vonkistes. Ce fut lui qui proposa le général prussien Schönfeld *(voy. ce nom)* pour l'opposer à Van-der-Mersch, et qui contribua ainsi beaucoup à la perte de ce dernier, dont il fut toujours l'ennemi acharné. Il étoit secrétaire des Etats de Brabant, et conserva cette charge jusqu'à la fin des troubles. Le 13 nov. 1790 il proposa de jurer sur un crucifix de ne pas accepter les offres faites par la maison d'Autriche; Van-der-Noot parut vouloir le secouder, mais les autres membres résolurent au contraire de traiter avec leur souverain: le général Schönfeld, après avoir joué le rôle dont il étoit chargé, venoit d'abandonner le parti qu'il étoit venu servir; et Van-Eupen se sauva en Hollande dans les premiers jours de déc., de peur de tomber entre les mains des Autrichiens.

VAN-HOENACKER, négt. et maire de Lille, député du dép. du Nord à la Législat.

VAN HULTEM, député de l'Escaut au Cons des 500, en 1797.

VAN-KEMPEN, ancien adminis. du dép. du Nord, nommé en mars 1798 député de ce dép. au Cons. des Anciens, pour 2 ans. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

VAN-ROSSEN, père, député de l'Escaut au Cons. des 500, en mars 1799.

VAN-RUMBECK, de Menin, député de la Lys au Cons. des 500 en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

VAN-DER-SPIEGEL *(L. P. V. D.)*, conseiller pensionnaire de la province de Hollande. Cet homme célèbre par ses connoissances et ses talens, se fit estimer de tous les partis par ses vertus. Il commença sa carrière par être secrétaire de la ville de Terhoer, ensuite des états de la province de Zélande, puis Cons. Pens. de cette même province, et son député à l'assemblée des Etats-Génér., où il

se distingua lors des troubles de 1787, par le zèle éclairé qu'il montra contre les agitateurs de son pays. Depuis ce temps il eut la principale direction des affaires et fut fait cons. pension. de Hollande. Il exerça avec prudence et fermeté cet important emploi pendant les temps difficiles qui s'écoulèrent depuis le commencement de la révolution de France jusqu'à l'invasion des Provinces-Unies. Il fut arrêté peu de temps après, par le parti Batave et détenu toute l'année 1795. Il écrivit alors un mémoire sur sa conduite, et sur quelques points importans de l'administration de son pays, mémoire publié depuis sans sa participation. Ayant été relâché et étant sorti de Hollande, il est mort à Lingen en Westphalie, dans le courant de l'année 1800.

VAQUÉ (*Bernard*), officier d'infanterie, âgé de 60 ans, né et dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 28 frim. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme convaincu de s'être qualifié de *ci-devant noble*, depuis la rév., *d'avoir embrassé un émigré* et de n'avoir pas accepté la constitution de 1793.

VARDON, adminis. du dép. du Calvados, député à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI, se déclarant incompétent pour prononcer la peine que ce prince avoit méritée. Il ne se montra pas toujours aussi humain, car ayant été chargé de faire, le 18 décem. 1792, un rapport sur l'affaire de deux bataillons désarmés à Rhétel par ordre de Dumouriez, pour avoir massacré des prisonniers, il soutint que les volontaires étoient aussi vertueux que patriotes, puisque les 4 prisonniers étant des émigrés (ce qui se trouva faux) ils méritoient bien ce sort. Il travailla ensuite dans les comités des pétitions, des dépêches et correspondance, fut désigné pour aller en mission à St. Domingue, et accepta cependant une place de messager d'état du Cons. des Anciens, après la clôture de la session.

VARELLES, curé de Marollot, député du Clergé du Baill. de Villers-Cotterets aux Etats-Génér. Il prêta le serment constitutionnel le 3 janv. 1791, à la tribune de l'Ass.

VARICOURT, garde-du-corps du roi de France, massacré à Versailles le 6 oct. 1789. Sa tête fut portée en triomphe à Paris, devant la voiture de Louis XVI.

VARICOURT (Rouph *de*), official de l'évêché de Genève, député du clergé du Baill. de Gex aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

VARIN DE RIVERIEU (*François*), noble, âgé de 17 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, par la com. révol. de cette ville, le 18 frim. an 2, comme contre-révol.

VARIN, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Rennes aux Etats-Génér. Il travailla beaucoup dans le comité des rapports, et fut secrétaire de l'Assemblée en déc. 1790.

VARIN, conservateur des hypothèques, nommé en mars 1798 député d'Ille et Villaine au Cons. des 500, pour 2 ans.

VARLET, député-suppléant du dép. du Pas-de-Calais à la Conv. Nat., où il fut appelé de bonne heure et vota la détention et le bannissement de Louis XVI. Ayant été nommé, le 5 fév. 1793, commissaire dans le dép. du Nord, Duhem et Marat l'accusèrent de royalisme: cette inculpation n'eut pas de suite; mais ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre la tyrannie de la Montagne, il fut un des 73 députés décrétés alors d'accusation, et rappelés dans l'Ass. après la chute de Robespierre. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

Un autre Varlet fut un des membres les plus actifs et les plus sanguinaires de la Commune, pendant le règne de la Terreur, et contribua sur-tout à organiser le 31 mai, contre les Girondins.

VASSAL (*Louis-François*), noble, âgé de 35 ans, né à Fraicenet, dép. du Lot, dom. à Paris, cond. à mort, le 2 prair. an 2, par le trib. révol., comme ayant eu des intelligences avec un de ses frères émigré, et comme ayant lui-même émigré.

VASSARD (*Madame de*), sœur de madame Tomassin. Adonné au même genre de magnétisme et d'illuminisme que cette dernière, elle fut arrêtée et relâchée en même temps qu'elle à Bar-le-Duc, en 1790.

VASSE, député du dép. de l'Aisne au Cons. des 500, en mars 1797. Le 13 juil. il y fit adopter une résolution pécuniaire favorable à madame la duchesse de Bourbon.

VASSÉ (*le Vidame de*), colonel de Dauphin cavalerie, député de la noblesse de la Sénéch. du Maine aux Etats-Génér.

VASSELIN, littérateur et garde national à Paris. Le 10 juin 1792 il prononça, à la barre de la Législature, un discours dans lequel il attaqua Mr. Servan, défendit la prérogative royale, et qui fit naître de grands débats dans l'Assemblée. Un membre accusa le pétitionnaire d'être un des rédacteurs du journal de Paris et un des secrétaire de Duport du Tettre.

Ayant survécu au régime de la Terreur, il publia en juin 1796 un écrit ayant pour titre : *Respect à la propriété, ou le seul point de ralliement des représentans aux représentés, et des gouvernés aux gouvernans.* Dans cet ouvrage, assez hardi, il parloit avec beaucoup de force en faveur des propriétés et du droit que doit avoir tout citoyen de quitter son pays lorsqu'il est menacé de grands désordres.

VASSELOT, émigré françois. Etant rentré dans sa patrie il devint chef de divis. dans l'armée Vendéenne aux ordres de Charette ; fut fait prisonnier en mai 1796, et cond. à mort.

VASSEUR, député-suppléant de la Somme, appelé dans la Conv. vers la fin de la session. Il ne passa point aux Cons.

VASSEUR (LE). *Voy.* LEVASSEUR.

VASSIMON, offic. au service d'Autriche. Ce jeune françois se distingua d'une manière particulière, par une fermeté et une bravoure étonnantes, le 27 août 1793, à l'affaire de Templeuve, et le 10 juin 1794 à celle de Rousselaer.

VASSY (*le Comte Louis de*), député de la noblesse du Baill. de Caen aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

VAUBERNIER, femme DUBARRY (*Marie-Jeanne* GOMART *de*), née à Vaucouleurs en 1744, fille d'un commis, marchande de mode, puis *fille* chez la Gourdan, ensuite maîtresse de Louis XV, Ctesse. Dubarri en sept. 1768, dom. à Lucienne, cond. à mort, le 17 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., et ayant porté à Londres le deuil du tyran.

VAUBLANC. — *Voy.* VIENNOT.

VAUBOIS, général de div. au serv. de la Rép. franç. Employé en 1793 à l'armée des Alpes, il marcha contre Lyon, et ce fut lui qui emporta, le 29 sept., les redoutes qui défendoient les Brotteaux. En 1794 il se distingua le 5 juin en s'emparant des postes des Barricades et de la vallée de Sture ; et ayant passé ensuite à l'armée d'Italie, il y servit avec distinction, sur-tout pendant la campagne de 1796. Le 30 juin il se rendit maître de Livourne, le 4 sept. il contribua beaucoup au succès du combat de l'Adige, et le lendemain il eut de nouveaux succès sur l'Arisio. Vers la fin d'oct. il battit une division autrichienne qui couvroit le Tirol ; et remporta encore des avantages sur l'ennemi les 1er. et 2 nov., sur la Lavis et dans le village de St. Michel, vers l'Adige. S'étant embarqué ensuite avec Buona-

parte, ce général lui confia le commandement de Malthe lorsqu'il s'en fut emparé en juin 1798, et il le conserva jusqu'au mois de sept. 1800, époque à laquelle il fut contraint de rendre la place, faute de vivres et de munitions, aux forces combinées angloises, russes et napolitaines. Buonaparte venoit alors de le faire nommer membre du Sénat-conservateur.

VAUCHELET, président de la section de Brutus. Des querelles de section l'ayant fait enfermer au Luxembourg, il y devint un des dénonciateurs de la prétendue conspir. des prisons, et se montra le plus adroit de tous les scélérats chargés de préparer cette célèbre boucherie. Son extérieur prévenant, son ton, sa douceur apparente firent même douter un assez grand nombre de détenus qu'il eût part à la confection des *listes*.

VAUCHER, député du Jura à la Conv. Nat., où il ne vota point dans le procès de Louis XVI.

VAUCORET (*Jean*), noble et chevalier de St. Louis, âgé de 63 ans, né à Luthenet, dép. de la Nièvre, dom. à Paris, cond. à mort, le 9 mess. an 2, par le trib. révol., comme conspir.

VAUDELIN, député de Saône et Loire au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5).

VAUDEMONT (*Joseph de* LORRAINE *Prince de*), colonel su serv. de France. Ayant passé à celui d'Autriche au moment de la rév., il y devint général-major, puis feld-maréchal-lieut. en fév. 1797, et fut mis à la pension après avoir servi d'une manière très-obscure.

VAUDREUIL (*le Marq. de*), lieutenant-général des armées navales et grand-croix de l'ordre de St. Louis, député de la noblesse du Baill. de Castelnaudary aux Etats-Génér. Il fut, à l'Ass., Nat. un des membres les plus prononcés du Côté-droit, parla quelquefois sur des objets relatifs à la marine, et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791. Il émigra, et ensuite au moment de son départ il reçut une lettre du ministre Bertrand, qui l'invitoit à revenir prendre son rang et à désavouer plusieurs autres protestations qu'il avoit faites; mais il répondit d'une manière négative.

VAUQUELIN DE VRIGNY (*René*), noble, âgé de 72 ans, né à Vrigny, dép. de l'Orne, dom. à Paris, cond. à mort, comme contre-révol., le 9 therm. an 2, par le trib. de Paris.

VAURENARD (*Franç.-Gabriel*), noble, âgé de 59 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, comme con-

tre-révol., le 1er. niv. an 2, par la com. de Lyon.

VAURENARD, fils, (*Antoine-Elisabeth*), noble, âgé de 20 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol. le 1er. niv. an 2, par la com. milit. de Lyon.

VAUTIER, peintre, l'un des chefs et instigateurs de la révolte jacobine, qui eut lieu le 10 sept. 1796 au camp de Grenelle. Il fut cond. à mort, par le conseil militaire; mais il réussit à s'échapper avant son interrogatoire; et quelques personnes accusèrent Barras d'avoir favorisé son évasion, afin de mettre en sureté des secrets importans. Il avoit servi à l'armée du Nord en 1792, en qualité de sergent de grenadiers nationaux.

VAUVILLIERS, membre de l'académie des Belles-lettres et professeur de grec au collége Royal. Il fut employé dans le comité des subsistances de Paris au commencement des troubles, et devint révolutionnaire de bonne foi. Au milieu des orages, qu'il croyoit indispensables, il tâcha de faire le plus de bien et d'éviter le plus de mal qu'il put, et rendit de grands services à la capitale pour les approvisionnemens, malgré les dégoûts et les menaces que lui prodiguèrent les anarchistes et les folliculaires. Ayant survécu au règne sanglant de la Conv., il fut nommé en mars 1797 député du dép. de Seine et Oise au Cons. des 500, s'y prononça pour le parti modéré, et fut en conséquence cond. à la déportation le 4 sept. (18 fruct. an 5.) S'étant soustrait à l'exécution de ce jugement, il ne fut point du nombre des déportés rappelés en déc. 1799 par Buonaparte, mais il rentra néanmoins quelque temps après.

VAUX, député-suppléant d'Indre et Loire à la Conv. Nat., où il fut admis en janv. 1794. Il devint alors rapporteur du comité des dépêches, et on l'accusa plusieurs fois de dénaturer les correspondances afin de favoriser la faction Terroriste. Il proposa et fit décréter en juin 1795 de suspendre pour un temps la vente des biens nat.. Il ne passa point aux Cons.

VAUZELLE, homme de loi, ex-accusateur public au district de Brioude et maire de cette ville, député de la Haute-Loire au Cons. des 500, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ. Il avoit été nommé en sept. 1791 député-suppléant à la Législat., où il ne prit point séance.

VAVASSEUR (*Léon* LE), capit. de l'artillerie des Colonies, député du dép. de la Seine-Infér. à la Législat.

VAY (*de*), général autrichien. Il servit pendant les premières campagnes de la guerre de la rév.

franç. en qualité de colonel de hussards; et devenu génér.-major, il fut employé en 1796 à la tête des troupes légères de l'armée de Latour, et se distingua dans plusieurs occasions par sa bravoure et son activité, notamment dans le mois de sept. vers Pötmess, Neubourg et Rain, où il harcela l'ennemi, lui enleva beaucoup de monde et quelques convois.

VAYRON, prêtre et procur.-syndic du district de St.-Flour, député du Cantal à la Législ. Il s'y attacha au parti modéré, et défendit vivement les prêtres insermentés le 25 mai 1792, et le 28 juin M. de la Fayette, poursuivi alors par les Jacobins.

VAYTARD, curé de St. Gervais de Paris, député du clergé de cette ville aux Etats-Génér. Ayant donné sa démission dès 1790, il fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. Cayla, quitta la France, et se rendit en janv. 1791 à Tournay, où l'évêque le nomma à un canonicat.

VEAU. *Voy.* VAUX.

VEIRIEU, homme de loi et juge au trib. du district de Toulouse, député du dép. de la Haute-Garonne à la Législat. Le même dép. le nomma en mars 1797 au Cons. des 500.

VENAILLE, député du dép. de Loir et Cher à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il ne passa point aux Cons., et fut employé, après la session, en qualité de commiss. du Directoire.

VENARD, député-suppléant du dép. de Seine et Oise, devenu membre de la Conv. vers la fin de la session. Il ne passa point aux Cons.

VENTURA-CARO (*Don*), génér. espagnol. Il commanda en 1793 et une partie de 1794 l'armée de la Navarre, et se conduisit avec beaucoup de bravoure et de dévouement; mais désespérant de ranimer le soldat abattu par des revers continuels, il donna sa démission en juil. 1794, et fut remplacé par Don Urrutia, vice-roi de Navarre.

VERCHÈRE DE REFFEY, avocat à Semur, député du tiers-état du Baill. d'Autun aux Etats-Génér.

VERCHÈRE (*Louis*), noble et conseiller au parlement de Dijon, dom. dans cette ville, âgé de 40 ans, cond. à mort, comme contre-révol., le 1er. niv. an 2, par la com. de Lyon.

VERDA DE LASUISSE (*Pierre-Geofroi*), noble, âgé de 22 ans, né et dom. à Montluel, dép. de l'Ain, cond. à mort, comme contre-révol., le 26 pluv. an 2, par la com. de Lyon.

VERDELIN (*Pierre-Jacque-*

César), noble, dom. à Cambray, cond. à mort, le 9 prair. an 2, par le trib. révol. de Cambray, comme ne s'étant pas retiré de cette ville malgré le décret qui ordonnoit à tout noble de sortir des places fortes.

VERDET, curé de Vintranges, député du clergé du Baill. de Sarguemines aux Etats-Génér.

VERDIÈRE DE HEM (*Charles*), noble, lieutenant-général des armées, âgé de 65 ans, né à l'Ile Bourbon, dom. à Paris, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

Un autre Verdière servit dans les armées de la Rép., contribua notamment à la victoire remportée en oct. (*vendémiaire*) 1795 par la Conv. sur les Sections de Paris; et se trouvoit en 1799 génér. de division, employé en Hollande.

Un Verdier servit d'une manière brillante comme adjud. génér. en Italie sous Buonaparte, y montra beaucoup de bravoure et d'intelligence, et se signala notamment aux combats qui eurent lieu depuis le 9 juil. 1796 jusqu'au 5 août. Il eut un cheval tué sous lui à celui de Castiglione, fut fait aussitôt général de brigade, fut blessé à l'attaque du pont d'Arcole, le 15 nov. de la même année; et accompagna par la suite Buonaparte en Egypte.

VERDOLIN, avocat à Danot, député du tiers-état de la Sénéch. de Draguignan aux Etats-Génér. Pendant la Législat. il occupa la place de procureur-syndic du dép. des Basses-Alpes, et en sept. 1792 il fut nommé député de ce dép. à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il ne passa point aux Cons. après la session.

VERDONNE (*Adam de*), lieut.-génér. du Baill. de Crépy en Valois, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

VERDUZAN DE LAVESSIÈRE, noble, âgée de 40 ans, née et dom. à la Réole, dép. de la Gironde, cond. le 7 pluv. an 2 par la com. milit. de Bordeaux à être détenue jusqu'à la paix, à une amende de 30,000 livres, et à être exposée sur la place publique pendant trois jours consécutifs, l'espace d'une heure, avec un écriteau portant ces mots: *aristocrate, mère, soeur et belle-soeur d'émigré.*

VERDUZAN (*Victoire*), noble et religieuse, âgée de 28 ans, née et dom. à la Réole, dép. de la Gironde, cond. le 7 pluv. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux, à être détenue jusqu'à la paix, comme ayant depuis sa sortie du couvent fréquenté des aristocrates

des

des fanatiques, et devant être rangée dans la classe des gens suspects.

VERGENNES *(le Cte. de)*, ministre de France près de l'électeur de Trèves, depuis 1787 jusqu'à la fin de 1791, époque à laquelle il fut destitué, à raison de ses opinions politiques, et remplacé par Bigot de Ste. Croix.

VERGENNES. *Voy.* GRAVIER.

VERGNIAUD *(Pierre-Victorin)*, né à Limoges en 1759, avocat à Bordeaux et administrateur du dép. de la Gironde, député de ce dép. à la Législature. Il ne tarda pas à y acquérir une grande influence par ses talens et par la hardiesse avec laquelle il attaqua le roi et la monarchie dès les premières séances. Le parti de la Gironde le regarda dès-lors comme un de ses principaux chefs, et le porta à la présidence dans le mois d'oct. 1791. Le 25 du même mois il prononça un long discours sur l'émigration, fut un des premiers qui provoqua des mesures de rigueur contre les fugitifs et particulièrement contre les princes français. Le 27 déc. il proposa un projet d'adresse au peuple, pour le préparer à la guerre, l'animer contre les Royalistes, et contre la maison d'Autriche à laquelle il avoit voué une haine éternelle; et il se livra dans ce discours à des divagations sans but et même dépourvues de son énergie et de son éloquence ordinaires. Le 18 janv. et le 20 avril 1792 il invoqua la guerre à grands cris, et demanda que la campagne fût ouverte sur-le-champ. Le 10 mars il attaqua vivement les ministres du roi, et le 17 il se déclara le défenseur de Joudan coupe-tête et de tous les assassins d'Avignon (*). Le 9 et 23 avril il vomit des injures violentes contre les prêtres et pressa leur déportation. Dans les séances des 13, 19 et 20 mai il se distingua par son acharnement à poursuivre le décret d'accusation contre le juge de paix Larivière, qui avoit osé lancer un mandat contre des membres de son parti; et toute la faction de la Gironde le seconda puis-

(*) „Il faut remarquer, *dit Prudhomme*, que les députés qui ont le plus contribué à faire amnistier les scélérats d'Avignon, sont Lasource, Guadet, Vergniaud, enfin tout le parti *Brissot;* les mêmes qui se sont le plus récriés sur les massacres de septembre, quoiqu'aucun deux n'eût rien fait ou dit pour les empêcher. La plupart des massacreurs du Comtat ont concouru à ceux du 2 sept. etc." Cette réflexion très-juste, confirme encore ce que nous avons eu occasion de dire déja vingt fois, c'est que les Girondins, plus que tous autres, ont contribué à ces lois *dites* révolutionnaires qui amenèrent le régime de la Terreur, dont ils devinrent les victimes.

samment. Le 20 mai il chercha aussi à prouver que l'Ass. avoit le droit de licencier la garde du roi. Il eut ensuite une part très-active à la journée du 20 juin, et contribua sur-tout à faire admettre et écouter une députation qui vint à la barre presentir l'Assemblée sur la demande que l'on comptoit bientôt lui présenter de la déchéance du roi. Ce fut encore pour arriver au même but qu'il prononça dans les premiers jours de juill. un très-long discours, dans lequel, à la suite de diatribes sanglantes contre le gouvernement, il proposa des mesures rigoureuses contre les ministres et les généraux. Enfin le monarque, jusqu'à la personne duquel on vouloit arriver en renversant ainsi ses défenseurs, se vit attaqué lui-même jusques dans son château; et le 10 août Vergniaud eut la gloire de présenter le projet de décret qui prononça la suspension de ce prince et la formation d'une Convent. Nat. (*). Le 17 août il rendit compte de l'arrestation des représentans du peuple à l'armée de La Fayette, (*voy. ce nom.*) et fit mander à la barre le département des Ardennes, ainsi que la municipalité de Sedan. Ce fut à-peu-près vers cette époque que la lutte survenue entre les Girondins et les Terroristes, (formés alors de la Commune, des Jacobins et des Cordeliers) commença à faire adopter aux premiers des sentimens un peu moins exagérés; et on vit, même Vergniaud s'opposer, le 23 et le 26 août, à la déportation générale des prêtres, à la formation d'un corps de *tyrannicides* proposée par Jean de Brie; et faire décréter, le 4 sept., qu'on enverroit une députation au devant des prisonniers d'Orléans, pour rappeler au peuple le respect dû à la loi; mais cette mesure se trouva insuffisante, puisque les victimes n'en furent pas moins immolées les 9 et 10 à Versailles. Devenu député de la Gironde à la Conv. Nat., il y dénonça dès le 25 sept. la Commune de Paris, à raison des crimes commis dans cette ville; et traita entre autres fort mal Robespierre et Marat, demandant que ce dernier fût poursuivi à cause de ses écrits incendiaires. Le 31 décem. il prononça un long discours sur la né-

(*) „Les Jacobins qui avoient dirigé les pétitionnaires du Champ-de-Mars, *dit Prudhomme à propos de cette journée*, étoient altérés de vengeance; les Orléanistes ne respiroient que pour la révolte; les Cordeliers échauffés par Danton, Marat, Collot, etc. vouloient du bruit pour avoir occasion de se montrer; Brissot, Pétion, Vergniaud, n'étoient pas plus tranquilles: chacun de ces meneurs avoit sa sorte d'ambition.“

cessité de renvoyer au peuple le jugement de Louis XVI; et cette opinion, qui acheva d'exalter la fureur des Terroristes, causa dans les premiers jours de janv. 1793 plusieurs altercations violentes entre eux et les Girondins, qui y développèrent, notamment Vergniaud, une grande supériorité d'éloquence, de moyens et de courage. Son parti vint à bout de le porter à la présidence le 10 janv., et il se trouva en conséquence occuper le fauteuil le jour du jugement de Louis XVI, dont il vota la mort, après avoir, dans le second appel nominal, demandé le renvoi du jugement au peuple. Cependant la manière même dont ce jugement se rendit, prouva combien la faction de Robespierre se fortifioit chaque jour. Vergniaud s'opposa de tout son pouvoir le 10 mars, mais vainement à l'érection du trib. révol.; et dès le 10 avril il se vit dénoncé par le tyran, ainsi que Guadet, Gensonné et Brissot. Après beaucoup d'interruptions, il vint à bout de s'emparer de la tribune, et répondit à la diatribe étudiée de son adversaire par un discours improvisé, qui peut être regardé comme un modèle de courage, de présence d'esprit et de la véritable éloquence de la tribune. Le 18 il exerça encore quelque influence sur l'Assemblée, en faisant déclarer calomnieuse l'accusation présentée contre les Girondins par les sections de Paris; mais on porta les derniers coups à son parti dans les journées des 31 mai 1 et 2 juin; et il fut aisé de voir le 31 qu'il désespéroit lui-même de son salut, malgré le calme qu'il affecta pendant la séance. Il s'y défendit encore, quoiqu'avec moins d'énergie que Valazé, Guadet et Rabaut; mais le 1er. juin, à peine éleva-t-il la voix dans l'Ass., et le 2 il ne tenta aucun effort pour repousser le décret d'arrestation qui fut porté contre lui et ses collégues, tandis que Lanjuinais brava les Montagnards avec la dernière audace et les combattit avec une grande éloquence. Cependant le 6 il eut de nouveau le courage d'écrire pour demander l'examen des pétitions qui avoient décidé son arrestation, et la punition des pétitionnaires s'ils étoient calomniateurs; mais on passa à l'ordre du jour; et n'ayant point eu, comme quelques-uns de ses collégues, l'adresse de s'échapper de la capitale, il fut décrété d'accusation, traduit devant le trib. révol. et cond. à mort le 9 brum. an 2 (30 oct. 1793), comme convaincu d'être auteur ou complice d'une conspir. contre l'unité et l'indivisibilité de la Rép., la sureté et la liberté du peuple françois. Renfermé à la Conciergerie avec Fonfrède, Gensonné,

Ducos et Valazé, ils y passèrent la nuit qui précéda leur supplice à chanter, plaisanter, ou raisonner sur le sort de la France, développant encore dans ce dernier moment le genre de caractère que chacun d'eux avoit reçu de la nature. Fonfrède, quoique résigné, donnoit par intervalle quelques larmes à sa femme et à ses enfans; Ducos faisoit des vers et égayoit ses campagnons par des saillies; Valazé toujours ferme et exalté, ne s'occupoit que du projet de se donner lui-même la mort; pour Vergniaud, il jeta du poison qu'il avoit conservé jusques-là, et parla long-temps sur les révolutions et sur les gouvernemens, avec son éloquence ordinaire. Tout le monde s'est accordé à le peindre comme un homme paresseux et indolent, et à attribuer cette paresse à son égoïsme et à un grand mépris qu'il nourrissoit pour l'espèce humaine. Mde. Rolland, le panégyriste outré de tous les Girondins, avoue que Vergniaud fut l'orateur le plus éloquent des deux législatures (quoiqu'il n'improvisât pas, *dit-elle*, comme Guadet); et cependant elle ajoute ensuite, qu'elle *ne l'aime point parce qu'il dédaigne les hommes, ne se gêne point avec eux, et qu'il n'a point employé son talent avec l'ardeur d'une âme dévorée de l'amour du bien public, et la ténacité d'un esprit laborieux.* On voit, à travers ce fatras, que Vergniaud n'avoit pas courtisé Mde. Rolland, et encensé son esprit et ses prétentions.

VERGNIAUD, député de St. Domingue au Cons. des 500, en 1795.

VERGNIAUD, nommé en mars 1799 député de la Haute-Vienne au Cons. des 500, pour un an. En déc. il devint membre du Corps-Législat.

VERGUET (*Dom*), prieur de l'abbaye royale de Relecq, député du clergé de St.-Pol-de-Léon aux Etats-Génér.

VÉRITÉ, fils, administrateur du district de Laferté-Bernard, député du dép. de la Sarthe à la Législat.

VERMOND (*l'abbé de*), lecteur la reine de France. Il fut d'abord employé à la bibliothèque du collége Mazarin, et ensuite envoyé à Vienne, comme instituteur pour Marie-Antoinette d'Autriche. L'évêque d'Orléans ayant été chargé par le duc de Choiseuil de choisir pour cette place un ecclésiastique qui eût des moeurs et de l'instruction, consulta l'archevêque de Toulouse, Brienne, qui jeta les yeux sur l'abbé de Vermond. Celui-ci apprit à la jeune archiduchesse à lire, à écrire, lui enseigna sa religion et les principes de la langue françoise. Il eut

soin de se rendre agréable à cette princesse, et gagna en effet sa confiance. Nommé son lecteur lorsqu'elle fut reine de France, il conserva auprès d'elle l'accès le plus intime, et eut sur son esprit le crédit que donne une ancienne habitude. Il écrivoit presque toutes ses lettres, l'instruisoit de tout ce qu'il pouvoit lui être utile de savoir, et auroit pu jouer un bien plus grand rôle s'il eût eu de l'ambition ; mais il se contenta de jouir obscurément de sa faveur, sans exciter l'envie ; et se refusant aux avances des courtisans, il se borna à des sociétés subalternes. Ce fut lui cependant qui porta au ministère Brienne, son bienfaiteur, en l'entourant de la faveur de la reine et des femmes de la cour. On vint à bout de l'éloigner de Marie-Antoinette dans le courant de juin 1789.

VERMOND, député du dép. des Ardennes à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, et sa mort en cas d'invasion étrangère. Il ne passa point aux Conseils, et fut employé en qualité de commis. du Directoire après la session.

VERNAS (*Joseph*), noble, âgé de 50 ans, né à Grenoble, dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol., le 6 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

VERNE, commiss. près l'admis. municip. de Roanne, député du dép. de la Loire au Cons. des Anciens, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-Législ.

VERNEREY, homme de loi et adminis. du dép. du Doubs, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il se montra en général assez favorable aux principes exagérés, et fut, en août 1795, un des défenseurs de Fouché de Nantes. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1797.

VERNEUILH, présid. du trib. de Nantrou, député du dép. de la Dordogne à la Législat.

VERNIER, avocat à Lons-le-Saulnier, député du tiers-état du Baill. d'Aval en Franche-Comté aux Etats-Génér. Il s'occupa presque exclusivement de la partie financière, sur laquelle il publia, en 1791, un ouvrage intitulé *Eléments de finances*. Quoique révolutionnaire, il ne donna dans aucun excès, et fut successivement secrétaire et président de l'Ass. Nat. Nommé en sept. 1792, député du du Jura à la Conv. Nat., il y vota la détention de Louis XVI comme législateur, refusant de se regarder comme juge. Il s'occupa de nouveau des finances pendant cette session, et fut un des 73 députés mis en arrestation sous Robespierre, et innocentés après

sa chute. On l'envoya en 1795, comme vérificateur des assignats, dans différens Etats d'Italie; et devenu en sept. membre du Conseil des Anciens, il le présida vers la fin de décem., y travailla avec beaucoup d'assiduité dans les comités de finances et de subsides, et fit souvent des rapports en leurs noms. Etant sorti du Cons. en 1798, il y fut aussitôt réélu par le même dép., se montra en nov. 1799 favorable à la rév. opérée alors par Buonaparte, fut en conséquence nommé membre de la comm. intermédiaire des Anciens, et en déc. du Sénat-conservateur.

VERNIMMEN-VINCKHOF, député du Nord au Cons. des Anciens, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

VERNIN, lieutenant criminel du présidial de Moulins, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér. En sept. 1795 le dép. de l'Allier le nomma au Conseil des Anciens.

VERNINAC DE ST. MAUR, agent diplomatique de la Rép. Ayant embrassé de bonne heure le parti jacobin, il fut envoyé, en juin 1791, comme commissaire conciliateur à Avignon, où, loin de chercher à ramener la paix, il arma lui-même les brigands, favorisa et partagea leurs crimes. En avril 1792 il fut nommé ministre de France en Suède, y résida quelque temps, et passa en la même qualité, en 1795, près de la Porte-Ottomane, qui lui accorda les plus grands honneurs. Il employa alors tous les moyens possibles pour faire entrer cette Cour dans les intérêts de la France; mais il fut traversé par les autres ambassadeurs, et sur-tout par celui d'Angleterre. Il est le premier étranger qui ait fait imprimer et distribuer une gazette, dans sa langue, à Constantinople, et le premier ministre qui se soit fait accompagner, jusque dans la seconde cour du sérail, par des troupes la baïonnette au bout du fusil. Il fut rappelé de Constantinople en oct. 1796; et Buonaparte le nomma au commencement de 1800 préfet du dép. du Rhône.

VERNY, avocat au parlem. de Toulouse, député du tiers-état de la Sénéch. de Montpellier aux Etats-Génér.

VERON. — *Voy.* VAYRON.

VERRIOU, député du Vard au Cons. des 500, en sept. 1795.

VERTHAMONT, (*le Chev. de*), député de la noblesse de la Sénéch. de Bordeaux aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

VERTEUIL (*le Comte de*), lieutenant-général des armées du roi. Cet officier, qui avoit fait la guerre

de Sept-ans avec distinction, suivit le parti révolut., et commanda un instant, en 1793, contre les Royalistes de la Vendée, parmi lesquels se trouvoit son propre fils. Plusieurs personnes de sa famille devinrent en outre victimes du régime révol.

VERTEUIL (*Adélaïde*), noble, domiciliée à Rochefort, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme complice des Vendéens, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

VERTEUIL (*Jacques-Alexis*), noble, dom. à Beaurepaire, dép. de la Vendée, cond. à mort comme Vendéen, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

VEYTARD. *Voy.* VAYTARD.

VEZIN DE GAILLAC, homme de loi, nommé en mars 1798 député de l'Aveyron au Cons. des 500, pour 2 ans. En déc. 1799 il devint membre du Tribunat.

VEZU, adminis. du dép. de l'Ain, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1798.

VIAL, cultivateur et maire de Chalonnes. Il devint ensuite, à différentes époques, procureur de la commune d'Angers, membre du comité révolut. de cette ville, procureur-syndic du dép. de Maine et Loire, et fut accusé fortement d'avoir concouru aux massacres qui se commirent dans ces contrées; mais on ne put recueillir aucune preuve contre lui, et il fut acquitté à la fin de 1794. Il écrivit alors sur la guerre de la Vendée un ouvrage dans lequel, après avoir protesté qu'il n'avoit jamais été terroriste, il donne des détails affreux sur les exécutions faites dans ce malheureux pays, notamment par les ordres arbitraires du général Turreau.

Un Vial, génér. de brigade, servit d'une manière distingnée en Italie, notamment en 1797.

VIALIS (*de*), maréchal-de-camp et directeur des fortifications, député de la noblesse de la Sénéch. de Toulon aux Etats-Génér.

Il y eut un Vialis qui signa, le 28 août 1793, le traité par lequel la ville de Toulon fut remise à l'amiral Hood, qui la reçut au nom de Louis XVII.

VIANY (*Laurent-J. B.*), noble, dom. à Aix, cond. à mort, comme émigré, le 19 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

VIARD, lieutenant de police à Pont-à-Mousson, député du tiers-état du Baill. de Bar-le-Duc aux Etats-Génér.

VICHI (*Abel-Claude de*), l'un des chefs des Lyonnois pendant le siége qu'ils soutinrent en 1793 contre les Conventionnels. Il commanda un corps de cavalerie, fut fait prisonnier au moment de la retraite, et fusillé le 15 oct., par ordre de la com. milit.

VICTOR - HUGUES, officier très-obscur et jacobin très-zélé, que le comité de Salut-Public chargea en 1794 de porter à la Guadeloupe le décret de l'affranchissement des Nègres, et de tâcher, au moyen de ce décret même, de s'y faire une armée et d'en expulser les Anglais. Il mit tout en usage pour parvenir à ce but, et réussit avec une promptitude étonnante à rendre cette île au gouvernement françois, au commencement de 1795. Le genre de liberté et l'appât du pillage qu'il offrit aux gens de Couleur et à tout ce qui voulut se réunir autour de lui, fut un de ses grands moyens de succès; et dès qu'il fut maître paisible de cette colonie, il en fit comme une place d'armes d'où il infesta les mers voisines, inquiétant sans cesse le commerce, non-seulement des Anglois, mais même des nations neutres. L'éloignement du théâtre sur lequel il agissoit contribua sans doute, plus que toute autre cause, à lui conserver la place qu'il occupoit (il étoit à-la-fois commissaire et général), au milieu des changemens survenus dans le gouvernement.

VICTOR, génér. au serv. de la Rép. Après avoir été employé en 1794 à l'armée des Pyrénées-Orientales, il passa à celle d'Italie, où il servit d'une manière distinguée. Il montra sur-tout la plus grande bravoure le 6 août 1796 au combat de Peschiera; et rendit les plus grands services, par son sang-froid et son activité, les 11, 13 et 15 sept. à Cerea, à Legano et à St. George; il fut blessé dans cette dernière affaire. Il se distingua de nouveau dans les combats des 12 et 15 janv. 1797, où le général Provera fut obligé de mettre bas les armes, et Wurmser repoussé dans Mantoue. On l'éléva alors au grade de génér. de division. En fév. Buonaparte le chargea d'aller dissiper les troupes pontificales, et la paix ayant suivi cette courte et facile expédition, il fut nommé en mars pour résider près du Pape. En 1800 il servit à l'armée de réserve, en qualité de lieutenant-général de Berthier.

VIDAL, député-suppléant des Basses-Pyrénées, devenu membre de la Conv. après le procès de Louis XVI. Ayant passé au Conseil des 500, il donna sa démission le 3 mars 1797.

VIDALIN, imprimeur-libraire à Moulins, député du dép. de l'Allier à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il mourut lui-même peu de temps après et fut remplacé par Chabot. Les comités l'employèrent pendant quelque temps en qua-

lité de commiss. pour la levée de la cavalerie.

VIDALOT, homme de loi et juge au trib. de Valence, député du dép. de Lot et Garonne à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En oct. 1794 il fut membre de la comm. des 21, chargée d'examiner la conduite de Carrier. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1798.

VIDALOT (*ou* VIDALAT), député du dép. de l'Arriège au Conseil des 500, en mars 1797. Il s'y prononça pour le parti modéré, proposa même, le 18 août, de nommer une commission pour déterminer les peines à porter contre le Directoire, dans le cas où il ne feroit pas promulguer les lois; aussi son élection fut elle déclarée nulle après le 4 sept. (18 fructidor) même année.

VIDAUD DE LA TOUR (*J. J.*), noble et conseiller d'état, dom. à Avignon, cond. à mort, comme contre-révol., le 7 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange. Il avoit été un des commiss. chargés par le roi d'assister aux conférences conciliatoires qui eurent lieu entre les députés des trois ordres aux Etats-Génér., à la fin de mai 1789. Ce prince le nomma aussi membre du conseil des finances lors de la retraite de Necker, en juill. de la même année; et il avoit déjà siégé en 1787 parmi les Notables.

VIEILLARD, docteur et professeur en droit à Rheims, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér.

VIELLARD, avocat au Bail. de St. Lo, député du tiers-état du Baill. de Coutances aux Etats-Génér. Il fut secrétaire de l'Ass. Nat. en sept. 1790.

VIEN, peintre et membre du l'institut nat., nommé en déc. 1799 membre du Sénat-conservateur.

VIENNET, offic. municip. à Beziers, député du dép. de l'Herault à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, mais seulement comme homme d'état, refusant du reste de prononcer comme juge, et reprochant avec hardiesse à la Conv. d'accumuler tous les pouvoirs, abus qu'il traita de *monstruosité*. Son opinion est une des plus fortes en logique qui ayent été prononcées à la tribune. Il passa ensuite au Conseil des Anciens, et en sortit en mai 1798.

VIENNOT-VAUBLANC, propriétaire-cultivateur et président du dép. de Seine et Marne, député de ce dép. à la Législat., où il devint aussitôt un des membres les plus marquans du parti modéré. Dès le 16 oct. 1791 il s'éleva avec force contre le despotisme des mu-

nicipalités, et s'opposa à ce qu'il fût fait une liste des officiers émigrés, assurant qu'elle seroit pour eux une liste de proscription. Le 18 il fut nommé secrétaire de l'Assemblée. Le 26 il parla en faveur des prêtres non-sermentés, et le 14 nov. il occupa le fauteuil de président. A la séance du 3 décem. il blâma avec beaucoup de force un discours passionné que l'abbé Fauchet venoit de prononcer contre Mr. de Lessart, et soutint, (ainsi que le 20 février suivant) qu'on n'auroit un gouvernement qu'en faisant respecter les autorités. Le 31 décem. il demanda que le comité diplomatique présentât un rapport sur la nécessité de forcer les princes françois à s'éloigner des frontières, et sur celle d'entrer en campagne à la fin de janvier. Le 9 fév. 1792 il s'opposa fortement à la motion faite par Bazire de séquestrer les biens des émigrés sans avoir égard aux femmes et aux enfans: son discours fut couvert de huées. Le 10 mars il voulut de nouveau défendre le ministre de Lessart, mais on refusa de l'entendre. Le 17 il poursuivit avec toute la chaleur de l'humanité la punition des assassins qui avoient dévasté le Comtat, et s'opposa à l'amnistie proposée en faveur de Jourdan coupe-tête et des brigands à ses ordres; mais ses efforts furent inutiles, et la tranquille indifférence du génér. Montesquiou, d'accord avec les projets des Girondins, étendit un voile sur les désastres de ce malheureux pays. Le 9 avril il proposa la suppression de la traite des Noirs; le 16 il fit une sortie vigoureuse contre les clubs, démontra que ce n'étoit la faute ni de l'Assemblée ni du roi, si les propriétés étoient dévastées, les lois méprisées, les magistrats assassinés dans leurs fonctions; et attribua tous ces malheurs aux clubs, qui dominoient l'Assemblée même, puisque l'amnistie accordée aux brigands d'Avignon avoit été préparée dans leurs séances, quatre jours avant de passer à la législature. Le 29 juill. et le 8 août il se déclara en faveur de Mr. de La Fayette contre les Girondins; et son dernier discours, parfaitement écrit, fit un tel effet sur l'Assemblée qu'elle en ordonna l'impression, pour ainsi dire malgré elle; mais au sortir de la séance il fut poursuivi, insulté, outragé par les Fédérés et par les habitués des tribunes, apostés par le parti de la Gironde. Le lendemain il dénonça cet attentat avec beaucoup de force, proposa de faire quitter Paris aux Fédérés, et de prendre des mesures pour rétablir la liberté et la sureté des représentans du peuple. N'ayant point été réélu en sept. à la Convent., à cause de

son modérantisme (*), il échappa néanmoins aux proscriptions de l'an 2, et reparut dans les sections de Paris, lors du mouvement qu'elles tentèrent en oct. (vendémiaire) 1795 contre la Convent. Il présidoit alors la section Poissonnière, et le 17 oct. (26 vendém.) il fut cond. à mort, par contumace, comme ayant fait partie des commissions d'exécution et de direction de la révolte qui eut lieu les 3, 4 et 5 oct., ayant signé et ordonné l'exécution d'arrêtés rebelles contre la Conv. Nat. etc. Il étoit venu à bout de se soustraire aux poursuites faites contre lui; et deux jours avant son jugement (le 15 oct.) il fut nommé député du dép. de Seine et Marne au Conseil des 500. Le 29 janv. 1796 il protesta contre la sentence rendue par le conseil milit., et envoya aux 500, un mémoire justificatif dans lequel il réclamoit son admission comme député. Sa demande fut rejetée, malgré les efforts de Pastoret; mais le 18 août de la même année il fit une nouvelle tentative, et écrivit au Conseil pour demander à être jugé par la haute-cour-nationale. Sa réclamation fut alors renvoyée à une commission, qui en fit le rapport le 30 août, et le jugement porté contre lui fut annullé. Le 2 sept. il parut à l'Ass., et monta à la tribune pour prêter serment de haine à la royauté; le parti jacobin, persuadé que sa bouche alloit trahir son coeur, s'agita avec beaucoup de violence; et au moment où il prononça les mots: *Je jure haine à la royauté*, Savary lui cria: *Levez donc la main*. Il la leva, et descendit de la tribune. Depuis ce jour il y reparut souvent pour défendre, avec autant de force que d'éloquence, les principes de la modération et s'opposer au retour de la Terreur. Le 1er. juill. 1797 il dénonça le ministre de la marine, comme payant un certain Bottu pour rédiger un journal incendiaire, dangereux surtout pour les colonies. Le 21 il prononça une philippique foudroyante contre les restes des institutions révolut., et traça une peinture si effrayante des maux qu'avoient faits les clubs, qu'une impression profonde dominant toute l'Assemblée, elle ordonna sur-le-champ l'impression de son discours,

(*) Prudhomme, peu conséquent dans ses principes, mais quelquefois très-judicieux dans ses remarques, dit de lui, au milieu de ses réflexions sur l'Ass. Législative, „Il n'y eut guère que Vaublanc et Quatremaire qui y soutinrent le caractère de royalistes constitutionnels, et qui, *ayant reçu des pouvoirs de leurs commettans pour maintenir la chartre royale*, eurent le courage de remplir leurs mandats.“

au nombre de trois exemplaires pour chaque député. Le 10 août il s'éleva avec force contre ceux qui cherchoient à restreindre l'autorité des Conseils, pour augmenter celle du Directoire; aussi le 4 sept. (18 fructidor) fut-il un des membres proscrits et cond. à la déportation. Il vint à bout de se soustraire à la première perquisition, passa en Suisse, de-là en Allemagne, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

VIGÉE (*Louis-François-Sébastien*), grenadier du second bataillon de Mayenne et Loire et député-suppléant de ce dép. à la Conv. Nat. En avril 1793 il quitta l'armée contre la Vendée, où il servoit, pour aller siéger dans l'Ass., où il se rangea aussitôt dans le parti de la Gironde. Dès le mois suivant, lorsque cette faction voulut tenter un dernier effort contre les Terroristes et obtint la formation d'un comité extraordinaire de douze membres, chargé de surveiller les trames qui s'ourdissoient contre une partie des représentans du peuple, Vigée entra dans ce comité des 12, et présenta en son nom, le 24, un rapport dans lequel il signala les manoeuvres des chefs de la Montagne pour usurper sur leurs collégues et leurs concitoyens un pouvoir tyrannique; mais cet honneur lui coûta cher, car il fut dénoncé le 31, décrété d'arrestation le 2 juin, comme membre de la faction des hommes d'état, le 28 juill. d'accusation, et le 3 oct. envoyé devant le trib. révol., qui le cond. à mort le 30, comme auteur ou complice d'une conspir. contre l'unité de la Rép. et la sureté du peuple françois. Il étoit âgé de 36 ans, et né à Rosières.

Un poëte de ce nom fut incarcéré pendant le règne de la Terreur.

VIGNERON, procureur-syndic du dép. de la Haute-Saône, député de ce dép. à la Conv. Nat., où il vota la détention et le bannissement de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1798, et fut nommé en déc. 1799 au Corps-Législat.

VIGNOLLE, génér. au serv. de la Rép. Employé à l'armée d'Italie, il se conduisit avec beaucoup de valeur, particulièrement le 18 juill. 1796 à l'attaque de la gauche du camp retranché de Mantoue, qu'il dirigea de concert avec le général Murat; et s'étant distingué de nouveau aux combats des 3 et 4 août, il fut élevé au grade de général de brigade (il n'étoit alors qu'adjudant général). Le 16 nov. il fut blessé dangereusement en avant du village d'Arcole, sur l'Adige; et dans le courant de nov. 1797 Buonaparte le fit nommer

ministre de la guerre de la Rép. Cisalpine. En janv. 1800 il abandonna cette place, (qui n'étoit plus alors qu'honoraire) pour celle de secrétaire du ministre de la guerre de la Rép. Franç.

VIGNON, ancien consul, député du tiers-état de la ville de Paris aux Etats-Génér.

VIGNIER, avocat au parlement de Toulouse, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. Il fut membre du comité d'administration et d'aliénation des biens nationaux, en 1790.

VIGNIER (*Mde. de*). *Voyez* GUICHARD.

VILLA, de Milan, nommé en juill. 1797, par Buonaparte, ministre de l'intérieur de la Rép. Cisalpine.

VILLAGES (*le Chev. de*), commandeur de l'ordre de Malte, offic. distingué de la marine françoise. Il fut un des officiers arrêtés à Toulon, par les ouvriers et les soldats révoltés, le 1er. décem. 1789 avec le général d'Albert de Rioms, dont il partagea la courte captivité. Au commencement de 1791 il partit de Brest, avec deux vaisseaux et deux frégates, pour St. Domingue, et transporta dans cette colonie des troupes qui ne contribuèrent pas peu à y développer la révolution. Il écrivit en fév. à l'Assemblée pour rendre compte des troubles qui se manifestoient dans ce pays, et y mourut peu de temps après.

VILLAINES (*le Mis. de*), officier supérieur des gardes du corps du roi de France. Il se trouva commander ce corps sous le duc de Guiche, le 5 oct. 1789; et ayant émigré ensuite, il devint lieutenant-colonel de la légion de Lachâtre, connue sous le nom de Loyal émigrant, la commanda en 1794 dans Menin, et dirigea sa sortie de cette ville dans la nuit du 29 au 30 avril. — Voyez à l'article *Hammerstein* les détails de cette expédition, la plus hardie peut-être qui ait été exécutée pendant toute cette guerre.

VILLAINES, femme ROLLET-DAVAUX (*Adrienne-Françoise*), noble, âgée de 59 ans, née et dom. à Riom, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort, comme conspir, le 24 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

VILLARD (*Antoine-François*), noble, ci-devant commissaire de la marine, âgé de 47 ans, né à Bayonne, dom. à Nevers, cond. à mort, comme contre-révol., le 23 niv. an 2, par la com. de Lyon.

VILLARET-JOYEUSE, vice-amiral au service de la Rép. franç. Il fut employé à la tête des flottes de l'Océan depuis 1793 jusqu'en 96, montra beaucoup de courage et quelques talens dans ce poste alors si difficile; mais ne fut

pas en général heureux, et éprouva différens échecs, qui fournirent matière à de nombreuses dénonciations contre lui de la part des Jacobins, qui ne cessèrent de le persécuter à cause de son modérantisme. En nov. 1796 il quitta le commandement de l'armée navale, et fut nommé en mars 1797 député du dép. du Morbihan au Cons. des 500, où il se prononça aussitôt d'une manière très-vigoureuse contre les Terroristes. Le 21 juin sur-tout il s'exprima avec hardiesse sur les malheurs de St. Domingue, qu'il attribua aux commissaires envoyés par le Directoire. „On craint de mauvais choix, *dit-il;* mais les Directeurs viennent de céder à l'opinion publique en rappelant leurs envoyés, et ils craindront sans doute de s'exposer encore à une leçon si sévère." Ce langage ne pouvoit que déplaire aux Triumvirs; aussi Villaret fut-il cond. à la déportation le 4 sept. (18 fruct.) de la même année, et s'étant soustrait aux premières perquistions, il se rendit à Oleron en janv. 1799, et fut rappelé en déc. par Buonaparte.

VILLARET (*l'Abbé de*), vicaire général de Rhodès, député du clergé de la Sénéch. de Ville-Franche de Rouergue aux Etats-Génér.

VILLARMOIS (*le Cte. Arthur de*), député de la noblesse du Baill. de Coutance aux Etats-Génér. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, et y en ajouta une particulière contre les atteintes portées aux prérogatives et coutumes de la province de Normandie.

VILLARS (*de*), nommé ministre de France près de l'électeur de Mayence, en avril 1792. Il y résida jusqu'au mois d'août, fut ensuite envoyé à Gènes, et rappelé en avril 1796, pour se rendre à Copenhague, en qualité d'ambassadeur.

VILLARS, député du dép. de la Mayenne à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il fut secrétaire de l'Assemblée en juil. 1795, passa ensuite au Cons. des 500, en sortit en mai 1797, et fut nommé en déc. 1799 membre du Corps-législ.

VILLATE, homme de Couleur, de St. Domingue, génér. au serv. de la Rép. Il servit avec beaucoup d'activité dans cette île contre les Anglois et les Espagnols, fut un des chefs les moins cruels, parmi ceux qui régnèrent successivement au milieu de l'anarchie sous laquelle gémit si long-temps cette belle contrée, et s'y opposa même souvent aux monstres qui la dévastèrent. Dans les premiers mois de 1796 il commandoit avec assez de puissance dans le Nord et notamment au Cap; il

avoit dans son parti à-peu-près tous les Blancs et les propriétaires multâres ; mais Toussaint-Louverture le força bientôt à se retirer avec un corps de troupes au Terrier-rouge, et le commiss. Santonax l'ayant fait ensuite arrêter, l'envoya en France, avec Rochambeau, pour être jugé. Son innocence fut reconnue ; mais Toussaint ne s'en trouva pas moins délivré d'un concurrent dangereux, que ses partisans et ceux de Lavaux s'étudièrent de leur côté à représenter comme un monstre.

VILLATE (*Joachim*), jacobin forcené de Paris, qui prit pendant le régime de la Terreur le surnom de *Simpronius Gracchus*. Le 9 déc. 1792 il offrit à la Conv. Nat. un plan d'éducation républicaine, siégea, sous Robespierre, dans le trib. révol. de Paris, et fut enfin cond. à mort comme complice de Fouquier-Tinville, le 17 flor. an 3. Il avoit publié auparavant un ouvrage assez curieux à raison des anecdotes qu'il renferme, et intitulé : *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor*. Il étoit âgé de 26 ans et né à Allun, dép. de la Creuse.

VILLEBANOIS, curé de St. Jean-le-Vieux, député du clergé du Baill. du Berry aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

VILLEBLANCHE (*de*), député-suppléant de la province du nord de St. Domingue aux Etats-Génér. Ayant remplacé M. Thébaudières à l'Ass. Nat., il signa la lettre adressée le 16 mai 1791 à l'Ass. par les représentans de cette colonie, pour annoncer qu'ils alloient faire parvenir à leurs commettans le décret sur les gens de Couleur et les Nègres libres, et qu'ils croyoient devoir s'abstenir des séances jusqu'à nouvel ordre.

VILLEMET. Le 5 juil. 1797 les Conseils reçurent une adresse de la société républicaine de Menoult, signée *Villemet, président*, et dans laquelle on nommoit Dumolard et Boissy-d'Anglas l'exécration du genre humain. La ville de Menoult désavoua ensuite cette adresse, et assura que personne dans son sein ne portoit le nom de Villemet. Il paroît que cette prétendue lettre, qui rappelle la députation *du genre humain*, étoit un jeu joué par le parti directorial.

VILLEMORT (*le Cte. de*), député de la noblesse de la Sénéch. de Poitiers aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791. Il prit la parole dans la séance du 14 janv. même année pour combattre l'opinion du comité de marine sur l'organisation des armées navales.

VILLENAVE, habitant de Nantes, emprisonné dans cette ville pendant le règne de la Terreur,

comme fédéraliste. Il fut un des cent trente-deux détenus envoyés à Paris par Carrier, pour être noyés en route (*voy.* CARRIER *et* FRANCASTEL) ou au moins pour être égorgés par le trib. révol. Sauvé, ainsi que ses compagnons, par les événemens du 9 therm., il servit ensuite de défenseur officieux à Charette, lorsqu'une com. milit. fit le procès à ce général en mars 1796.

VILLENEUVE (*Louis-Eléazar*), noble, né à Aix, cond. à mort, comme contre-révol., par la com. de Lyon, le 21 vendém. an 2. Il avoit été aide-de-camp du général Précy pendant le siége que les Lyonnois avoient soutenu contre les Conventionnels.

Un chevalier de Villeneuve servit parmi les Vendéens, et commanda entre autres le centre de leur armée à la bataille de Vihiers, qu'ils gagnèrent le 18 juil. 1793 sur les républicains.

Un autre Villeneuve, contre-amiral répub., servit assez constamment pendant la guerre de la rév.

VILLENEUVE DE BARGEMONT. *Voy.* BARGEMONT.

VILLENEUVE DE TRANS (*Louis-Henry*), colonel du régiment de Roussillon, noble, âgé de 59 ans, né à Marseille, cond. à mort, le 17 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir conçu un projet de soulèvement de la part des détenus qui se trouvoient avec lui dans les prisons de Port-libre.

VILLENEUVE DE LAROCHE (*Louis-Mazet*), noble, dom. à Nancy, cond. à mort, comme émigré, le 10 vent. an 2, par le trib. crim. du dép.

VILLENEUVE (*Marc*), noble, né et dom. à Bordeaux, âgé de 40 ans, cond. à mort, comme contre-révol., le 1er. therm. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

VILLEQUIER (*le Duc de*), maréchal-de-camp, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre et gouverneur de Boulogne, député de la noblesse de la Sénéch. de Boulogne-sur-Mer aux Etats-Génér. Il donna sa démission en 1790, et fut remplacé par M. Dublais. Se trouvant de service près du roi le 28 fév. 1791, lorsque la Garde-nationale désarma 200 gentilshommes dans le château, il fut lâchement insulté par la Fayette, qui fort des troupes et de la populace qu'il avoit à ses ordres, oublia les égards qu'il devoit au moins à son âge.

VILLEROI (NEUFVILLE *de*). *Voy.* NEUFVILLE.

VILLERS (*le Chevalier de* MOUGIN *de*), aide-major du régt. de Navarre, puis aide-major de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Se trouvant près de ce prince

prince le 10 août 1792, il fut massacré par ses soldats.

VILLERS (*François*), député de la Loire-Infér. à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. On le vit paroître souvent à la tribune pour y prononcer des discours vagues et insignifians, et y présenter des rapports sur les finances, l'agriculture, le commerce, l'instruction publique, au nom de tous les comités, dans lesquels il travailla assez constamment. Il fut aussi envoyé en mission dans la Vendée à l'époque où Biron y commanda, et ensuite à Brest pour des objets relatifs aux prises et au commerce. Devenu membre du Cons. des 500, la manière dont il se prononça en faveur du parti Directorial lui fit obtenir un peu plus de consistance qu'il n'en avoit eu durant la Conv.; et il continua à présenter de fréquens rapports au nom du comité des finances. Le 23 janv. 1796 il défendit avec beaucoup d'aigreur la députation illégale nommée par la minorité (composée de Jacobins) des électeurs du dép. du Lot; mais ses efforts furent inutiles, du moins jusqu'au 4 sept. (18 fruct.) 1797, époque à laquelle le Directoire rappela les députés alors expulsés. A la séance du 13 mars 1796 il s'opposa à ce que l'on entamât la question de la liberté de la presse, comme étant intermi-

nable, et pouvant entraver des objets plus essentiels; et dans le mois d'oct. il fut membre du comité chargé d'examiner le traité de paix conclu avec le roi de Naples. Le 24 juin 1797 il pressa le Cons. de fixer le mode de répartition du milliard promis aux armées. Le 3 juil. il s'éleva avec force contre le projet de décret tendant à rappeler les fugitifs d'Alsace: On veut, dit-il, faire rentrer les émigrés en détail, en attendant qu'on puisse les rappeler en masse! La violence de son discours ayant souvent fait naître des murmures, il descendit de la tribune pâle et défait, et sortit aussitôt de la salle; mais fidelle à ses principes, il défendit le lendemain le message du Directoire contre la ville de Lyon. Etant sorti du Cons. en 1798, il y fut aussitôt réélu pour un an, et devint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

VILLETARD, député-suppléant du dép. de l'Yonne à la Conv. Nat., où il fut appelé vers la fin de la session. Il s'y montra aussitôt assez attaché aux principes jacobins, et s'éleva notamment en août 1795 contre la rentrée des émigrés, qu'il accusa de se fabriquer eux-mêmes des certificats de résidence. Devenu membre du Cons. des 500, il y prononça, le 4 janv. 1796, un discours plein d'emporte-

mens contre Job-Aimé, et s'opposa à l'admission d'un homme *qui*, selon lui, *avoit dévoué les membres de la Conv. à la proscription.* Le 15 du même mois il parla sur l'organisation de la marine, et en fév. il devint membre d'une commission chargée de présenter un projet de loi sur les parens d'émigrés, auxquels il se montra peu favorable. Envoyé en mission en Italie au commencement de 1797, il voulut se rendre lui-même à Lorette pour y enlever la célèbre Madone, et mit dans cette exécution un appareil digne de la petitesse de son esprit et de son caractère. L'image en bois de la Vierge, une robe noire qu'on dit avoir été celle de Marie, et trois assiettes cassées, de fayance, qu'on assure avoir fait partie de son ménage, furent envoyées par lui au Directoire. Etant sorti du Cons. en 1798, il y fut aussitôt réélu, et se montra en nov. 1799 très-favorable à la rév. opérée alors par Buonaparte. Ce fut même lui qui présenta, à St. Cloud, au nom d'une commission, le décret qui chassa du corps législ. tous les membres opposans, cassa le Directoire, ajourna les Cons., nomma deux comm. intermédiaires et trois Consuls provisoires, etc. Pour prix de sa complaisance il devint lui-même alors membre de la comm. intermédiaire des 500, et en déc. du Sénat-conservateur.

VILLETTE (*Charles*), connu avant la rév. par la plus profonde immoralité, et par quelques jolis vers, qui lui valurent des éloges outrés et même ridicules de la part de Voltaire, qu'il avoit encensé, il est vrai, avec la dernière affectation, et dont il finit par épouser la nièce. Il la rendit très-malheureuse; et s'étant jeté dans le parti révol., il intrigua d'abord pour la faction d'Orléans, et fut, en sept. 1792, nommé député du dép. de l'Oise à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Lié avec la faction de la Gironde, il n'eût pas tardé, probablement, à porter sa tête sur un échafaud; mais il mourut le 10 juil. 1793, et l'Assemblée assista par députation à ses funérailles.

VILLEVIELLE (Pavée *de*), évêque de Bayonne, député du clergé de Navarre aux Etats-Génér.

VILLIERS, présid. du bureau de conciliation, député du dép. du Jura à la Législat.

VILLIOT, député du dép. de l'Escaut au Cons. des 500, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

VILLOUTREIX DE FAYE (*J. B. A. de*), évêque d'Oleron, député du clergé du pays de Soules aux Etats-Génér., et l'un des

signataires de la protestation du 15 sept. 1791.

VIMAL-FLOUVAT, négociant et ancien maire d'Ambert, député du tiers-état de la Sénéch. de Riom en Auvergne aux Etats-Génér.

VIMAR, homme de loi et procur. de la commune de Rouen, député du dép. de la Seine-Infér. à la Législat., où il siégea toujours parmi les modérés. Le même dép. l'ayant nommé en mars 1798 au Cons. des Anciens, il s'y montra favorable à la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte, devint en conséquence membre de la comm. intermédiaire de ce Cons., et en déc. du Sénat-conservateur.

VINCENT (*Pierre-Charles-Victor*), député du dép. de la Seine-Infér. à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Dans le courant de 1792 il fit plusieurs rapports sur les domaines, les biens féodaux et les prêtres. Quoique révolutionnaire assez zélé, il ne fut jamais très-exagéré, signa la protestation du 6 juin 1793 contre la tyrannie de la Montagne, et fut en conséquence un des 73 députés emprisonnés sous Robespierre et innocentés après sa chute. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

VINCENT (*Franç.-Nicolas*), fils du concierge d'une des prisons de Paris, et clerc d'un avocat au moment de la rév. Né avec un caractère excessivement violent, pourvu d'une demie instruction qui exalta son imagination sans la régler, et égaré par les orateurs anciens qu'il lut, souvent sans les comprendre, il accueillit la rév. franç. avec enthousiasme, et commença à y figurer en 1792. Pache le nomma chef des bureaux de la guerre dès qu'il eut obtenu ce ministère, au commencement d'oct.; il en fut chassé en fév. 1793 par Beurnonville; mais ce général ayant été livré aux Autrichiens, Bouchotte, qui le remplaça en avril, confia aussitôt à Vincent le poste important de secrétaire-général de la guerre; et dès-lors il devint un des chefs marquans des Cordeliers, distribua des places, se forma une cour, fit nommer son ami Ronsin (*voy. ce nom*) général de l'armée révol., et l'envoya contre les Vendéens, signaler son ineptie et sa cruauté. Accusé bientôt de dilapidations, et dénoncé par Philippeaux comme auteur (*ainsi que Ronsin*) des déroutes de l'armée répub. de la Vendée, il fut décrété d'arrestation le 17 déc. 1793, et relâché le 2 fév. par l'ascendant des Cordeliers, sur-tout de Danton qui le défendit chaudement. Cependant il se formoit dans le sein des Cordeliers même une seconde faction, celle de la Commune ou des Hébertistes, qui

fière des services qu'elle avoit rendus contre les Girondins (*voy.* CHUAMETTE *et* HÉBERT), crut pouvoir dominer seule dans la capitale, et finit par succomber sous les efforts réunis des Jacobins, et des Cordeliers qu'elle venoit de déserter (*voy. à ce sujet* DANTON *et* HÉBERT). Vincent s'étoit attaché à cette faction, et il succomba avec elle. Arrêté avec ses complices, il fut traduit devant le trib. révol., et cond. à mort le 4 germ. an 2 (24 mars 1794), comme conspirateur. Il étoit âgé de 27 ans et né à Paris. Pour donner une idée de son caractère il suffiroit de rapporter qu'il assura un jour, dans une séance des Cordeliers, qu'il n'y avoit qu'un moyen de sauver la France, c'est-à-dire d'égorger un tiers des habitans, les nobles et les prêtres, pour assurer la prospérité des deux autres tiers. Un trait du même genre, consigné dans le *Tableau des prisons sous le règne de Robespierre*, achevera de le peindre. „Ce petit homme violent, est-il dit, injurioit au Luxembourg tous les détenus, lors de sa première arrestation; il entra en fureur contre plusieurs prisonniers de marque, tant Anglois qu'Espagnols, et les auroit frappés sans les gendarmes. Son épouse, qui avoit la permission de le voir, l'entretenant un jour tout bas de ses affaires, il s'élança tout-à-coup, écumant de rage, prit un couteau, courut à un gigot cru, suspendu à sa fenêtre, en coupa un morceau et le dévora, en s'écriant: *Que ne puis-je manger ainsi la chair de mes ennemis!*"

Un Vincent, génér. au serv. de la Rép., servit utilement, sur-tout en 1794, à l'armée de la Moselle; et fut employé en 1800 à St. Domingue, par Buonaparte.

VINCENT DE PANNET. *Voy. ce dernier nom.*

VINET, député du dép. de la Charente-Inférr. à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu.

VINS (*le Baron de*), général d'artillerie au service d'Autriche. Il fit les campagnes de 1788 et 89 contre les Turcs; et ayant été employé dans celle de 1790 en qualité de feld-maréchal-lieutenant, il commanda le corps d'armée qui investit Zettin le 23 juin et s'en empara le 15 juil. suivant. En 1791 il eut le commandement général de la Croatie, et dans le courant de déc. il quitta cette place pour celle d'inspecteur génér. des frontières. L'Empereur l'ayant nommé en nov. 1792 général en chef de l'armée Austro-Sarde en Italie, il éprouva successivement différens revers pendant cette campagne et les suivantes,

tomba malade, et quitta momentanément l'armée. Il en reprit cependant le commandement en avril 1795, et essuya bientôt de nouveaux échecs, ce qui fit naître quelques doutes sur ses principes et sa fidélité. Mais il se justifia pleinement en 1796 des torts qu'on lui imputoit, conserva sa pension et son régiment; et ne fut plus employé. Les gens qui cherchent à tout des causes mystérieuses, avoient mis sur le compte de sa probité des revers que l'on ne devoit attribuer qu'à son incapacité, et à l'habileté de l'ennemi.

VIOCHOT, curé de Maligny, député du clergé du Baill. de Troyes aux Etats-Génér.

VIOL DE BAGNOLS (*François*), citoyen du dép. du Gard. Un de ses amis ayant été traduit devant le trib. du dép., en juin 1796, il se porta, avec 200 hommes, dans la salle d'audience, et poignarda, en présence des juges, onze citoyens de la commune de Mezeau, qui servoient de témoins contre le prévenu.

VIOLAND, présid. du trib. crim. du dép. du Doubs, député de ce dép. au Cons. des Anciens, en mars 1798.

VIOMENIL (*Franç.* DU HOUX *Baron de*), lieutenant-général des armées du roi de France, grand-croix de l'ordre de St. Louis, etc. Il servit en Corse en 1769 à la tête de la légion de Lorraine dont il étoit colonel, et fut envoyé en Pologne à la fin de 1771, pour y seconder les confédérés de Bar. En juil. 1789 il fut employé dans l'armée que Louis XVI voulut alors faire approcher de Paris sous les ordres du maréchal de Broglie; et s'étant trouvé ensuite près du roi le 10 août 1792, il fut blessé, à l'attaque des Tuileries, d'un coup de feu qui lui cassa la cuisse, et il mourut dans le mois de fév. suivant, chez M. de Malésy, où on l'avoit caché au moment de la prise du château.

VIOMENIL (*le Cte. de*), frère cadet du précédent, lieutenant-général des armées du roi de France. En 1769 il fut employé en Corse, et succéda à son frère dans le commandement de la légion de Lorraine. Ayant émigré dès le commencement de la rév., il fut employé à l'armée de Condé, dont il commanda l'avant-garde de la manière la plus distinguée en 1793. Au commencement de 1795 il leva un régiment au service d'Angleterre; mais ce corps ayant bientôt été réformé, il retourna à l'armée de Condé, où il se distingua de nouveau pendant la campagne de 1796, à la tête d'une division de l'avant-garde. En 1797 il suivit ce corps en Russie, et entra au serv. de cette puissance en qualité d'officier-général.

VIQUESNEL DE LAUNAY, propriétaire au Mello et vice-présid. du district de Senlis, député de l'Oise à la Législ.

VIQUY, député du dép. de Seine et Marne à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

VIRIEU (*Franç.-Henry Cte. de*), colonel du régt. de Limousin, député de la noblesse du Dauphiné aux Etats-Génér. Fidelle à ses mandats, qui prescrivoient le vote par tête à tous les députés de cette province, il se réunit au tiers-état avec la minorité de son ordre, se rapprocha tantôt des révolutionnaires, tantôt des Royalistes, et finit par se faire rejeter des deux partis, à raison de l'incohérence et la fluctuation de ses principes. Le 13 juil. 1789, moment où le roi rassembloit des troupes près de Paris, il proposa de renouveler le serment du *Jeu-de-Paume*, c'est-à-dire de ne pas se séparer avant la confection de la constitution; le 28 du même mois il s'opposa à l'établissement d'un comité des recherches; et dans la séance de la nuit du 4 août il acheva de se rendre ridicule en s'écriant, au milieu de la discussion relative à l'abandon des priviléges, „ qu'il apportoit, *comme Catulle, son moineau sur l'autel de la patrie*, et proposoit la destruction des colombiers. Le 20 il parla en faveur d'une déclaration des droits de l'homme, demandant qu'elle fût mise à la tête de la constitution. Le 7 déc. il prononça un discours très-vague et très-long, et au milieu duquel on eut bien de la peine à comprèndre qu'il vouloit établir deux chambres, et donner au roi le *veto* absolu. Naturellement atrabilaire et violent, il défendit plusieurs fois cette dernière opinion avec une fougue scandaleuse. Nommé président, le 27 avril 1790, il accepta, prononça même le discours d'usage et prêta le serment civique; mais le lendemain il envoya sa démission. Le 17 mai 1791 il présenta un projet sur les monnoies de cuivre, et ne développa dans son discours que des idées vagues et des vues déjà rejetées. Le 31 il s'éleva avec force contre les calomnies que des pétitionnaires payés et quelques membres de l'Ass. Nat., dirigeoient contre les officiers. Il signa ensuite les protestations des 12 et 15 sept. 1791 contre les innovations faites dans le gouvernement.

VISAGUET, habitant de Lyon, et l'un des chefs de l'armée qui défendit cette ville en 1793 contre les troupes conventionnelles. S'étant porté, à la tête d'un détachement dans le village de Cha-

gelles, les habitans lui offrirent des rafraîchissemens; mais tandis qu'il étoit dans la plus grande sécurité, il fut assailli et massacré par eux, avec une partie de sa troupe. Sa femme, âgée seulement de 17 ans, de la figure la plus intéressante, et grosse de 8 mois, l'avoit accompagné; et ayant voulu le secourir au moment où elle le vit criblé de blessures, elle fut renversée elle-même d'un coup de de carabine, et un soldat Allobroge l'acheva à coups de sabre sur le corps de son mari.

Deux parens de Vissaguet furent guillotinés après la prise de Lyon par les Conventionnels.

VISCONTI (*François*), ambassadeur de la Rép. Cisalpine près de celle de France, en juil. 1797. En nov. il passa en la même qualité près de la cour de Vienne, où il résida jusqu'à la reprise des hostilités.

VISMES (*de*), avocat, député du tiers-état du Baill. du Vermandois aux Etats-Génér. Il travailla dans les comités, particulièrement dans celui des domaines, et fut un des membres les plus modérés du *Côté-gauche*.

VISSET DE LATUDE (*Jean*), noble, major du régt. d'Artois cavalerie, né à Verdun, dom. à Mailly, dép. de la Meurthe, cond. à mort, comme conspir., le 28 niv. an 3, par le trib. révol. de Paris.

VISTORTE, député de la Côte-d'Or au Cons. des 500, en sept. 1795.

VITET, médecin, maire de Lyon et président du dép. de Rhône et Loire pendant les années 1791 et 92. Partisan zélé de la rév., mais dépourvu de moyens et sur-tout d'éducation, il acquit du crédit dans cette ville par toute sorte de petites intrigues, le soutint en corrompant l'esprit public, et devint l'idole des clubistes en déclamant contre la royauté, et faisant, ou laissant fouetter les femmes qui alloient à la messe de prêtres insermentés. Nommé en sept. 1792 député de son dép. à la Conv., il fut envoyé dès le 22 du même mois à Lyon, avec deux de ses collégues, pour y rétablir le calme, et ne fit qu'y exaspérer les esprits par différentes vexations. Il vota ensuite la détention de Louis XVI et l'expulsion de tous les Bourbons. S'étant, vers le mois de fév. 1793, retiré chez lui à sept lieues de Lyon, pour cause de santé, on l'accusa bientôt d'avoir pris part aux troubles qui éclatèrent alors dans cette commune, et en juil. il fut décrété d'accusation. Cependant, ayant survécu aux proscriptions de l'an 2, Merlin de Douai réclama en sa faveur en mars 1795, et il fut

aussitôt réintégré dans ses fonctions. Devenu membre du Cons. des 500, il y montra, dans toutes les occasions, un acharnement singulier contre sa ville natale, et la dénonça particulièrement le 28 et le 30 juil. 1796 comme étant en état de contre-révol.; mais il fut toujours réfuté d'une manière victorieuse, notamment par Dumolard et sur-tout par son collègue Béraud. Etant sorti du Cons. en 1798, il y fut aussitôt réélu par son dép., appelé simplement alors le dép. du Rhône.

VIVANI (*l'Abbé*), chanoine de Rome, l'un des principaux chefs d'une conjuration qui fut découverte dans cette ville en juil. 1796, et qui avoit pour but de renverser le gouvernement pontifical. Cet homme, perdu de dettes, espéroit se faire une fortune au milieu des troubles qui suiveroient la chute du Pape; et on lui avoit déjà promis le commandement du château St. Ange, qui étoit le premier point dont les conjurés devoient se rendre maîtres. Il fut cond. à mort peu de temps après.

VIVANT DE MICAUT (*J.*), noble et conseiller au parlement de Dijon, âgé de 37 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 9 therm. an 2, par le trib révol., comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare, où il étoit détenu.

VIVIER, propriétaire, député du tiers-état de la Navarre aux Etats-Génér.

VIVIER DE LAPÉROCHERIE, administrateur du dép. de l'Indre, député de ce dép. à la Législat.

VOLWARTH (*le Baron de*), envoyé à Paris en août 1796 comme ministre du duc de Würtemberg, pour y négocier la paix entre son souverain et la Rép. franç. Il fut rappelé en mai 1797.

VOGUÉ (*le Cte. de*), député de la noblesse de la Sénéch. de Villeneuve-de-Berg aux Etats-Génér., et l'un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

VOIDEL (*Charles*), avocat à Morhanges, député du tiers-état du Bailli. de Sarguemines aux Etats-Génér. Quoiqu'assez chaud révol., il fut toujours demeuré ignoré, sans sa nomination au comité des recherches. L'inquiétude continuelle qu'il y montra, la soif des conspirations qui l'agita sans cesse, lui donnèrent une sorte de réputation, qu'il eût vainement attendue de ses talens. M. Bonne-de-Savardin, l'abbé de Barmont, les frères de Louis XVI, ce prince lui-même, etc., etc., furent successivement les sujets des rapports ou dénonciations qu'il présenta à l'Assemblée, et le duc d'Orléans est le seul homme dont il n'ait jamais suspecté ou attaqué le patrio-

tisme. Il se montra au contraire son zélé partisan, écrivit en sa faveur lors de son procès, lui servit de défenseur officieux, et prouva ainsi qu'il possédoit au moins une vertu, celle de la reconnoissance, car dès l'ouverture des Etats, il s'étoit attaché à ce prince, étoit devenu son agent, l'ami de madame de Genlis qu'il conduisit en Angleterre en 1791, et le guide du jeune duc de Chartres qu'il dirigea dans les clubs, les banquets, les sociétés populaires, et dans toute sa conduite révol. à Paris.

VOIPIN-GARTEMS (*on le trouve aussi écrit* VOYSIN), procureur-syndic du district de Guerret, député du dép. de la Creuse à la Législat. Le 25 mai 1792 il s'opposa avec force à une motion de Thuriot, qui vouloit que la dénonciation de 20 citoyens actifs fût suffisante pour faire exporter, sans examen, un prêtre insermenté. Il traita cette proposition *d'atrocité*, et soutint que mille fois on avoit vu 20 factieux se réunir pour proscrire les meilleurs citoyens.

VOISARD, fils, administrateur du dép. du Doubs, député de ce dép. à la Législat., où il professa des sentimens assez exagérés. Le 22 oct. 1791 il demanda, dans un discours (à peine françois) sur l'émigration, que l'on fît le procès aux princes et aux officiers émigrés, comme traîtres et déserteurs, et qu'on imposât une triple contribution sur tout autre citoyen sorti du royaume; mais ces mesures parurent alors un peu précipitées. Il n'avoit que 25 ans et 6 mois lors de sa nomination à la Législat.

VOISIN (*Madame de*), née BOUFFLERS. *Voy. ce nom.*

VOISINS (*le Vicomte de*), maréchal-de-camp et commandant l'artillerie à Valence. Les Jacobins de cette ville redoutant son caractère et ses principes, s'étudièrent dès le commencement de la rév. à le rendre odieux au peuple et aux soldats; croyant ensuite que le moment de s'en défaire étoit arrivé, ils excitèrent contre lui une émeute en mai 1790, sous prétexte qu'il venoit de faire punir injustement un artilleur, qu'il avoit mis la citadelle en état de défense pour pouvoir tirer sur la ville, et qu'il correspondoit avec un agent des princes françois. La municipalité, instrument passif ou volontaire de ses ennemis, l'invita à se rendre dans l'église de St. Jean, où le peuple étoit assemblé, afin de s'y justifier; mais à l'instant où il voulut ressortir, il fut assailli, quoiqu'escorté de 4 officiers municipaux, et bientôt percé d'une balle et de deux coups de couteau. Son corps

fut ensuite traîné dans les rues par la populace.

VOLELER, jacobin forcené, accusateur-public près la com. milit. qui fit couler tant de sang dans le dép. de la Mayenne. Pour le faire connoître, il suffit de rapporter la lettre qu'il adressa aux municipalités de ce dép., et qui fut dénoncée à la Conv. le 5 fév. 1795. „Citoyens, écrivoit-il de Laval, ils sont passés ces temps de modération et d'insouciance, où vous laissâtes les ennemis de la patrie tranquillement vaguer sur le sol de la liberté. L'instant de la justice nationale est à l'ordre du jour, pour faire tomber la hache sur la tête du traître et du parjure; rangez dans cette classe les tolérans, les fanatiques, les fédéralistes, les royalistes, et autres aristocrates que la loi met hors du sein de la république.

Sur ce fondé..... je vous déclare que nulle commune n'existe, qui ne contienne de ces monstres. Toute municipalité qui ne fera pas traduire à la maison d'arrêt des accusés, et qui ne fera pas entendre contre chacun au moins deux témoins, sera réputée les recéler et les favoriser; et pour ce fait, se trouvera, à ma diligence, de jour ou de nuit, incarcérée sur mon réquisitoire. Purgeons, Républicains, n'épargnons rien..... Nous promenerons la guillotine sur les lieux où votre vigilance aura traduit des coupables." La conduite de ce monstre répondit à ses principes, et nous pourrions citer de lui cent traits plus atroces les uns que les autres. La Conv. saisie d'un mouvement d'horreur à la lecture de cette lettre, alloit ordonner son arrestation, lorsqu'elle apprit que l'on s'étoit déjà assuré de sa personne. Voleler n'étoit point né François.

VOLFINS, avocat, député du tiers état du Baill. de Dijon aux Etats-Génér. Le 19 nov. 1790 il fit la motion de rappeler tous les ministres et ambassadeurs que la France entretenoit près des puissances étrangères, à cause du dédain qu'on leur témoignoit.

En mars 1791, il fit nommer un de ses parens, qui se trouvoit professeur d'éloquence au collége de Dijon, évêque constitutionnel du dép. de la Côte-d'Or.

VOLIGNY (BOUQUEROT), député de la Nièvre au Cons. des Anciens, en mars 1797.

VOLNEY (CHASSEBOEUF *de*), propriétaire, député du tiers-état de la Sénéch. d'Anjou aux Etats-Génér. Il arriva à l'Ass. Nat. avec une espèce de réputation littéraire qu'il ne put soutenir à la tribune, faute de talens oratoires. Il embrassa cependant la rév. avec chaleur, pressa le procès de M. de

Bezenval (*voyez ce nom*), parla en faveur de la souveraineté du peuple, se prononça souvent contre l'autorité royale, notamment dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, poursuivit avec chaleur la spoliation du clergé, et se montra même un des ennemis personnels de l'archevêque de Paris (Juigné), lors de l'espèce de conjuration faite contre ce vieillard. Vers le mois de sept. 1791 il fit hommage à l'Ass. d'un ouvrage qu'il venoit de publier, et ayant pour titre: *Des ruines, ou méditations sur les révolutions des empires.* Ce qui attira le plus alors les regards sur Volney, fut une lettre qu'il écrivit, le 4 décem. 1791, à Mr. de Grimm, chargé à Paris des affaires de l'impératrice de Russie, en lui renvoyant une médaille d'or que cette princesse lui avoit fait remettre, pour lui témoigner sa satisfaction de l'envoi qu'il lui avoit fait d'un exemplaire de son ouvrage intitulé *Mon voyage.* Cette lettre est remarquable par les expressions peu mesurées dont elle est remplie. On y fit une réponse pleine dèsprit et de finesse, sous le nom de *Petrosboy.* Après la session Volney alla voyager dans les Etats-Unis, où il fut très-bien reçu par Washingthon; et de retour en France il devint, en nov. 1794, instituteur de l'école normale de Paris, pour la partie de l'histoire. Il fut ensuite un des membres de l'Ass. Constituante que Buonaparte et Siéyès appelèrent auprès d'eux, lorsqu'ils voulurent opérer la rév. du 18 brum. an 8 — 9 nov. 1799; et il devint en déc. membre du Sénat-conservateur, après avoir été mis sur les rangs pour occuper une place de conseiller d'état et même de Consul. Il étoit à cette époque de l'Institut-Nat. Volney affiche de la rudesse, de la franchise et de la brusquerie, soit que la nature lui ait donné ce caractère, soit (et c'est là notre opinion) qu'il l'ait en quelque sorte revêtu comme un moyen de faire de l'effet. Il possède de l'instruction et jusqu'à un certain point l'art d'écrire; mais on lui refuse assez généralement des vues et de la justesse dans l'esprit.

VONCK, avocat à Bruxelles, homme instruit, spirituel, et d'un esprit actif et entreprenant. Il fut un des premiers écrivains qui s'élevèrent contre les innovations faites par Joseph II dans le gouvernement des Pays-Bas autrichiens; et craignant les recherches des agens de l'autorité, il se retira en Hollande au commencement de 1788. Il y travailla d'abord de concert avec Van-der-Noot, à engager les puissances garantes de la constitution du Brabant, à intervenir dans les troubles qui se prépa-

roient; et fut membre, puis président du comité secret qui se forma à Bréda, pour organiser l'insurrection des Belges. Il forma ensuite à Hasselt un autre comité patriotique, qui parvint, au moyen de contributions secrètes, à armer les premiers soldats Brabançons qui se réunirent sous Van-der-Mersch, et déterminèrent la retraite des Autrichiens. Il revint alors en Brabant, et reçut l'accueil le plus flatteur; mais depuis cette époque Van-der-Noot se divisa d'intérêt avec lui, ne cessa de s'opposer à ses desseins; et aussitôt s'établit entre eux une guerre d'opinion qui devint la première cause de la chute du parti patriotique. Vonck, lié avec Van-der-Mersch et le duc d'Ursel, eut quelque temps l'avantage contre Van-der-Noot, Van-Eupen et Schoenfeld (*voy. ces différens noms*); mais enfin son rival l'emporta, sur-tout en persuadant aux Etats des différentes provinces que Vonck vouloit introduire une rév. démocratique. Quelques démarches de ce dernier semblèrent en effet, vers la fin, justifier cette inculpation; soit que son opinion fût vraiment telle, soit (ce qui nous semble au moins aussi probable) que poursuivi par ses ennemis, devenus maîtres de l'autorité, des troupes et des trésors des Etats, il ne vît plus d'autre moyen de leur résister que d'appeler en quelque sorte le peuple à lui. Quoi qu'il en soit, la chute des Vonckistes devint le signal de la décadence du parti patriotique.

VOSGIEN, maire d'Epinal, député du dép. des Vosges à la Législat. Le 6 oct. 1791 il fit rapporter un décret rendu la veille, qui supprimoit les titres de *Sire* et *Majesté*, ainsi que le cérémonial observé jusque-là pour la réception du roi dans la salle des séances du corps législ.

VOULLAND, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Nîmes et Beaucaire aux Etats-Génér. Il étoit calviniste, et fut un des acteurs de la rév. chez qui le zèle religionnaire servit à allumer et entretenir l'ardeur démocratique: il fut même regardé dans l'Assemblée Constituante comme le mannequin du ministre protestant Rabaut, qui le plaça dans le comité des recherches, et le mit en avant toutes les fois qu'il voulut faire dénoncer quelqu'un, sans se compromettre lui-même. Pendant la Législat. il occupa, dans le trib. de cassation, une place à laquelle il avoit été nommé en mars 1791. Devenu en sept. 1792, député du dép. du Gard à la Conv. Nat., il y vota la mort de Louis XVI, fut en 1793 secrétaire, ensuite président de l'Ass., et y laissa bien loin derrière lui (sous le rap-

port de l'exagération) son ancien mentor, pour y jouer cependant à-peu-près le même rôle que dans l'Assemblée Constituante, c. a. d. pour y être le bas valet de Robespierre, qu'il abandonna au moment de sa chute, comme il avoit déjà fait lors de celle de Rabaut. Le jour où le tyran fut attaqué dans la Convention, Voulland fut un des premiers à demander contre lui le décret de mise hors de la loi; dès qu'il s'aperçut que sa perte étoit assurée. Cependant cette démarche n'empêcha pas Lecointre de Versailles de le dénoncer, le 28 août 1794, comme complice de Robespierre. Il avoit été en effet membre du célèbre comité de Sureté-générale; mais comme il s'étoit contenté d'applaudir et de se prêter aux crimes de Robespierre, sans en commettre lui-même d'évidens (*), il vint à bout de se justifier alors, et réussit même peu après à faire acquitter le général Voulland, son oncle, arrêté relativement aux troubles de Marseille où il avoit commandé; mais dénoncé lui-même, avec ses collègues du comité de Sureté-génér., à raison de leur conduite pendant le règne de la Terreur, il fut décrété d'arrestation le 9 prairial an 3, et ensuite amnistié.

VOULLAND, génér. de div. au serv. de la Rép., capitaine de grenadiers avant la rév. Ayant suivi le parti révol., il fut nommé en 1789 commandant de la garde nationale d'Uzès, devint général, et obtint en janv. 1792 le commandement de Marseille. Il y resta jusqu'après la chute de Robespierre, époque à laquelle il fut destitué et ensuite emprisonné comme terroriste; mais son neveu le fit acquitter vers la fin de 1794, après quelques mois de détention.

VRIGNY (*le Mis, de*), grand bailli d'épée du Baill. d'Alençon, député de la noblesse de ce Baill. aux Etat-Génér. Il donna sa démission le 1er. mai 1790, en annonçant que les pouvoirs qu'on lui avoit confiés ne s'étendoient que jusqu'à cette époque.

VUILLASSE (*F.*), noble, âgé de 63 ans, né à Villeneuve-la-Guiard, dép. de l'Yonne, dom. à Paris, cond. à mort, le 4 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

(*) En 1793 il se montra un des chauds dénonciateurs des proscrits, se chargea de poursuivre les mis hors de la loi, fit même arrêter (à ce que l'on assure) son ancien ami Rabaut, et se porta en fév. 1794 le défenseur de Ronsin et Vincent — *voy. ces deux noms.*

VUILLEY, député de la Haute-Saône au Cons. des 500, en sept. 1795.

VYAU DE BEAUDREUIL, lieutenant génér. au Baill. de St. Pierre-le-Moûtier, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

W.

WAC

WACHTMEISTER (*le Comte Charles-Alexandre de*), grand maréchal de la couronne de Suède, chevalier des ordres et président du tribunal de la cour. Il s'opposa avec beaucoup de fermeté en 1789 aux innovations faites alors par Gustave III, et en fut puni par une espèce d'exil en Poméranie; mais il ne tarda pas à rentrer en grâce. En juill. 1793 il fut membre de la régence chargée d'administrer les affaires pendant l'absence du roi et du Duc régent, et lors que le jeune prince eut pris les rênes du gouvernement, ce ministre continua à jouir de beaucoup de crédit. On lui accordoit généralement une grande probité et une connoissance très-étendue des lois de son pays.

WACHTMEISTER (*le Baron Nicolas de*), vice-amiral au service de Suède. Il commanda en 1793 et 94 la flotte suédoise, et en 1795 les flottes combinées de Suède et de Dannemarck, chargées de faire respecter la neutralité de ces puissances.

WAL

WAELTERLE, adminis. du dép. du Haut-Rhin, député de ce dép. à la Législat.

WAITZ D'ESCHEN (*le Bon. Frédérich-Sigismond de*), conseiller privé du Landgrave de Hesse-Cassel. Le 28 août 1795 il signa, à Bâle, avec le citoyen Barthélemy, un traité de paix conclu entre la Rép. françoise et son souverain. Il fut envoyé au congrès de Rastadt en nov. 1797.

WALDECK (*Frédéric*), prince régnant, lieutenant-général au service de Hollande. Il fut employé en 1793 et 94 contre les François; et dans le mois de juill. 1794 il commanda l'armée combinée, conjointement avec le général autrichien Cte. de Latour, en l'absence du prince d'Orange.

Un prince *Louis* de Waldeck servit également alors dans l'armée hollandoise, en qualité de génér. major, et se distingua particulièrement en juin 1795 à l'attaque de

Werwick; mais il y fut blessé à l'épaule, et mourut quelques jours après.

WALDECK (*le prince Christian-Auguste de*); lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche. Il commença à se faire remarquer dans la guerre contre les Turcs, et commanda en 1789 une division de l'armée de Mr. de Laudon. En 1792 il fut employé dans le corps qui partit du Brisgaw sous les ordres du prince d'Hohenlohe, pour se réunir vers Thionville aux armées combinées; et il eut un bras emporté à une reconnoissance sous les murs de cette place. En 1793 il commanda la partie de l'armée de Wurmser chargée de garder le Brisgaw, et le 13 sept. il opéra un passage du Rhin vis-a-vis Seltz, pour prendre à revers les lignes de Weissenbourg, tandis que Wurmser les attaquoit de front. Il conduisit cette entreprise avec sa bravoure ordinaire, et contribua beaucoup au gain de la journée. Depuis ce moment il commanda l'aile gauche, à la tête de laquelle il emporta le camp de Benheim, le poste de Drusenheim, poussa l'armée françoise jusqu'à Wentznau sous Strasbourg, prit le Fort-Louis, et résista à toutes les attaques des François, jusqu'à l'époque de la déroute de l'aile droite et du centre. Lorsque cette armée eut repassé le Rhin, il en prit le commandement en chef jusqu'à l'arrivée de Mr. de Browne, et l'Empereur lui envoya la grande croix de l'ordre de Marie-Thérèse, en récompense des services qu'il avoit rendus pendant cette campagne. Au mois de mars 1794 il se rendit dans les Pays-Bas, où il remplaça, le 1er. juin, Mr. Mack dans le poste de quartier maître-général; mais il donna sa démission dans les premiers jours de juill., et devint peu après membre du conseil aulique de la guerre à Vienne. Dans le courant de sept. 1796 S. M. I. le nomma commandant général des milices de Bohème, et au commencement de 1797 la cour de Portugal la demanda à l'Empereur, pour le mettre à la tête de ses forces de terre: il s'y rendit dans le mois de mai, et y reçut un accueil si flatteur qu'il excita la jalousie de quelques grands. Malgré tous ses efforts il ne put remettre les troupes de cette nation sur un pied respectable, et il y mourut en 1798 âgé de 54 ans.

WALLART, propriétaire à Auxi-le-Château, député du dép. du Pas-de-Calais à la Législat.

WALLIS (*le Cte. Olivier de*), lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche. Il servit comme général-major dans la guerre contre les Turcs, sous Mr. de Laudon et Mr. de Clairfait; et se distingua

dans un assez grand nombre d'occasions. En 1792 il fut employé à l'armée des Pays-Bas, en 1793 en Brisgaw, où il commanda une division de l'armée de Wurmser, et en mars 1794 il fut chargé du commandement, pendant l'intervalle qui eut lieu entre le départ du prince de Waldeck et l'arrivée de Mr. de Browne. En 1795 il passa en Italie, y fut nommé général en chef au mois de décembre, et rappelé dès les premiers jours d'avril 1796.

Le Cte. de Wallis, feld-maréchal au serv. d'Autriche, commandant en Servie, en Banat et en Valachie, et présid. du conseil aulique de la guerre, reçut en mai 1796 sa démission de cette dernière place.

Un Major Wallis servit d'une manière distinguée, sur-tout en 1796.

WALMODEN-GIMBORN (*le Cte. de*), général de cavalerie au service de Hannovre. En 1793 il commanda sous Mr. de Freytag les troupes Hannovriennes qui joignirent l'armée anglaise, et montra beaucoup d'activité et de bravoure pendant toute cette campagne. Mr. de Freytag, chargé de couvrir le siége de Dunckerque, que faisoit le Duc d'Yorck, s'étant laissé prendre, dans la nuit du 6 sept., avec le prince Adolphe d'Angleterre qui déploya dans cette occasion la plus grande fermeté, Mr. de Walmoden vola promptement à leur secours à la tête d'un corps rassemblé à la hâte, et réussit à les délivrer. Le 7 il prit le commandement en chef de l'armée d'observation, que le général Freytag fut obligé de quitter à cause de ses blessures; mais il fut attaqué le même jour par les Républicains, battu complétement, ainsi que le 8, malgré une assez longue résistance, et le siége de Dunckerque fut levé. Après avoir été quelque temps malade, il reparut à la tête des Hannovriens en mai 1794, et dans le courant de décem. le duc d'Yorck lui laissa le commandement en chef de l'armée anglaise, qui ne tarda pas a être repoussée par les François. Lorsque la Prusse fit, avec la France, sa paix ainsi que celle de quelques états du Nord, le général Walmoden commanda les troupes Hannovriennes faisant partie du corps d'armée chargé de protéger la ligne de démarcation.

WANDELAINCOURT, professeur au collége de Verdun. Ayant embrassé le parti révolut., il devint curé dans cette ville, fut ensuite nommé, en avril 1791, évêque de la Haute-Marne, et en sept. 1792 député de ce dép. à la Convent.-Nat., où il se récusa comme juge dans le procès de Louis

Louis XVI, et vota, par mesure de sureté le bannissement de ce prince à la paix. Devenu membre du Conseil des 500, il en sortit en 1798.

WARD (*T*), génér. de brigade au service de la Rép. Franç. Il fut employé en 1792 à l'armée du Nord en qualité de lieutenant-colonel, contribua au succès de la journée du 11 décem. près de Rechain, et fut fait ensuite général; mais le trib. révol. de Paris le cond. à mort, le 5 therm. an 2, comme complice d'une conspir. dans les prisons des Carmes, où il se trouvoit détenu comme suspect. Il étoit âgé de 45 ans, né à Dublin, et avoit servi dans les régimens Irlandois au service de France.

WAROQUIER (*L. C.*), noble, lieutenant de grenadiers royaux, ex-major de la garde nation. parisienne, âgé de 38 ans, né à Ste. Affrique, dép. de l'Aveyron, dom. à Paris, cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans les prisons des Carmes, où il étoit détenu.

WARREN (*Sir John-Borlase*), commodor anglais, Baronet et chev. de l'ordre du Bain. Issu d'une famille ancienne, il fit ses études à Cambridge, abandonna en 1776 l'université où il avoit été reçu maître-ès-arts, prit du service sur mer, devint sous-lieutenant en 1778, et post-capitain en 1781. Après la guerre il publia plusieurs ouvrages, entre autres un *Aperçu des forces navales d'Angleterre*, etc. Dès que la guerre éclata entre l'Angleterre et la France, il fut employé avec beaucoup d'activité, commanda pendant les années 1794, 95, 96 et 97, une escadre légère chargée de croiser sur les côtes de France, particulièrement dans la Manche, et gêna beaucoup le commerce et les corsaires françois. C'est sous son escorte et sous la protection de la flotte de Lord Bridport, que se fit, en juin 1795, le malheureux débarquement de Quiberon. Dans le mois d'août de la même année il jeta aux Vendéens 40 milliers de poudre, des sabres et quelques autres munitions de guerre.

WARTEL, avocat à Lille, député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Généraux.

WARTENSLEBEN (*le Cte. de*), Feldzeugmeister au service d'Autriche. En 1789 il servit sous Mr. de Clairfait contre les Turcs, comme général-major, et se distingua dans un assez grand nombre d'occasions, ainsi qu'en 1790. Lorsque la guerre de la rév. éclata contre la France, il fut d'abord employé avec assez d'activité comme génér. divisionnaire, fut fait ensuite général d'Artillerie, et prit en 1796 le

commandement en chef de l'armée autrichienne sur le Bas-Rhin, où il se vit bientôt attaqué par Jourdan, qui passa ce fleuve de vive force le 2 juillet. Mr. de Wartensleben, alors malade de la goutte, ne put prendre que très-peu de part aux opérations, qui furent dirigées par les génér. Kray, Colloredo et sur-tout par Mr. de Werneck, qui montra beaucoup de valeur et de talent. Le génér. Fink fut culbuté de Neuwied, Werneck chassé de Montabauer, le camp retranché de Neukirchen fut emporté, la Lahn passée, les batailles d'Oberwiesel et de Friedberg perdues, le fort de Koenigstein, les villes de Francfort, d'Aschafenbourg, d'Offenbach, de Schweinfurt et de Würtzbourg prises; enfin Wartensleben livrant toujours des combats, quelquefois assez sanglans, tels que ceux de Bamberg et de Forcheim, continua à se retirer sur la Bohème, jusqu'au milieu d'août, époque à laquelle, ayant été rejoint par l'archiduc Charles, il se vit en mesure d'attaquer à son tour, avec avantage, un ennemi qui lui avoit jusques-là été supérieur en nombre. De cet instant les victoires se succédèrent aussi rapidement que les déroutes l'avoient fait jusque-là, *(voy. l'article* Charles*)*; et ce prince rendit justice à *la bravoure* et *à l'esprit vraiment militaire*, avec lesquels ce général seconda toutes ses opérations. Le 3 sept., jour de l'affaire de Würtzbourg, les colonnes qu'il conduisoit lui-même ayant été retardées par le passage du Mein, arrivèrent trop tard au point d'attaque, et faillirent coûter le gain de la bataille à l'archiduc; mais il répara cette faute involontaire par la vivacité avec laquelle il chargea, à la tête de sa cavalerie, l'aile gauche des François qu'il vint à bout d'enfoncer après un combat terrible. Il fut dangereusement blessé le 19 oct. en attaquant un corps de l'armée de Moreau, posté sur les hauteurs de la rive droite de l'Elz. Il venoit de quitter alors le commandement du l'armée du Bas-Rhin, et fut nommé en juill. 1797 gouverneur général de la Dalmatie.

Deux officiers du même nom (les Ctes. *Alexandre* et *Charles* de Wartensleben) servirent en qualité de génér.-majors, à l'armée holandoise, l'un en 1793 *(il mourut en déc.)* et l'autre durant les deux campagnes de 1793 et 94.

Un jeune Wartensleben, offic. autrichien, se fit remarquer plusieurs fois pendant la campagne de 1794, à l'armée aux ordres du prince d'Hohenlohe-Kirchberg.

WASHINGTON (*George*), général et président des Etats-Unis d'Amérique. Après avoir, à la tête des armées et dans la Convention Américaine, contribué puissam-

ment à conquérir l'indépendance à sa patrie, et à lui donner une constitution, il fut élu président des Etats le 2 avril 1789, et s'occupa alors à affermir la puissance qu'il avoit travaillé à fonder. Avant l'époque où la mésintelligence survenue entre la Pensilvanie et l'Angleterre, éveilla chez les Américains le désir de la liberté, Washington, riche propriétaire, vivoit paisiblement, cultivant lui-même ses habitations; ce qui a fait dire que la rév. américaine avoit été faite par un imprimeur, un maître d'école, un laboureur et un charpentier. (Francklin, Adams, Washington et Payne). Brissot crut devoir lui faire accorder le 26 août 1792 des lettres de citoyen françois; mais loin de goûter les principes jacobins, il combattit de toutes ses forces le parti *françois*, qui s'étoit formé dans les Etats-Unis, et qui tendoit à les diviser en deux états différens, et à les entraîner dans une guerre contre l'Angleterre. Genet, envoyé de France à Philadelphie, avoit beaucoup contribué à fortifier cette faction, sur-tout dans la ville et la province qu'il habitoit, en représentant le parti opposé comme vendu à l'Angleterre, et décidé à ramener l'Amérique sous le joug de ses anciens maîtres. En 1793 Washington se vit sur-tout obligé d'opposer une grande fermeté aux entreprises des envoyés de France. Le 13 août il remit à Genet une note relative aux prises faites sur les Anglais par les corsaires américains sous pavillon françois, note qui occasionna une correspondance très-curieuse, et dans laquelle Genet eut l'impudeur de menacer le Président d'un appel à la nation américaine. Cette querelle ne l'empêcha pas de renouveller en oct. la défense de courir sur le commerce des Anglais, et de révoquer l'acte par le quel il avoit reconnu le citoyen Charbonnier en qualité de consul de France. Cette dernière détermination, motivée sur les vexations et abus de pouvoirs que s'étoit permis cet agent, ralluma de nouveau la colère de Genet; mais le parti de Brissot, qui l'avoit porté à l'ambassade, ayant été culbuté, Washington ne tarda pas à se voir délivré de lui, sans l'être pourtant de la faction qu'il avoit alimentée. Cependant, malgré les attroupemens excités à la fin de 1793, malgré les libelles dirigés contre sa personne en 1794, malgré les ennemis qu'on lui suscita dans le congrès même, et les différens que l'on fit naître avec l'Angleterre, il vint à bout de maintenir la paix intérieure et extérieure, par sa prudence et en même-temps par son courage. En mars 1797 il quitta avec simplicité la première place de la Républi-

que, et reçut, avant son départ, tous les témoignages de respect, de reconnoissance et d'attachement que méritoient ses vertus et ses services. Les différens partis se réunirent alors pour le louer et le regretter; et il conserva le commandement général des armées américaines. Au moment de son départ de Philadelphie il fit don de 5000 livres sterling pour l'établissement d'une université dans la ville neuve bâtie sur les rives du Powtomack; et s'étant retiré dans son habitation de Mont-Vernon, dans la Virginie, il y mourut en moins de 24 heures, d'une inflammation à la gorge, le 15 déc. 1799, dans la 68e. année de son âge. S'il étoit possible qu'un homme qui figure à la tête d'une révolution ne possédât aucune ambition personnelle, Washington est peut-être celui dont il seroit le plus permis de le croire. Un écrivain estimé a dit de lui que „dans sa vie militaire et politique la sagesse fut le trait dominant de son caractère.... que sa patience, sa tranquillité d'esprit, son courage réfléchi dans les revers ainsi que dans la fortune, avoient été plus utiles que sa bravoure et ses talens..... Que le tempérament, l'âme et l'intelligence furent chez lui dans une harmonie soutenue et dans un rapport parfait avec sa carrière publique.... enfin qu'inférieur à d'autres hommes illustres par l'étendue et la hardiesse de l'esprit, il les surpassa par la réunion de qualités et de talens rarement associés, et par un caractère presque sans imperfections."

WATRIN, génér. au serv. de la Rép. franç. Il servit en 1796 contre les Chouans, et fut du nombre de ceux à qui le Directoire adressa, la 25 juill., des témoignages de sa gratitude. Il suivit ensuite Hoche à l'armée du Rhin, contribua aux succès qu'il obtint en avril 1797, et fut employé en 1800 à la première armée de réserve, en qualité de génér. de division.

WAUSTELET, accusateur-public près le trib. crim. de la Dyle, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799.

WAWRZECKI, nonce de Braclaw, l'un des membres de la diète de 1788 chargés, en sept. 1789, de travailler à un meilleur plan d'administration. La constitution qu'il aida à donner à sa patrie en 1791, afin de la tirer de l'anarchie, ayant été en 1792 renversée par les Russes, il se déclara en 1794 en faveur de l'insurrection que les Polonois tentèrent en mai, pour chasser les Russes de leur pays. Doué d'un caractère ferme et judicieux, et investi d'une assez grande popularité, il ne se livra particulièrement à aucune

des deux factions (aristocratique et populaire) qui divisèrent alors le parti patriotique; et quoiqu'il eût passé sa vie dans les charges civiles, il servit dans les armées, pénétra en Courlande avec Giedroye (*voy. ce nom*), et fut nommé général en chef à la place de Kosciuszko, lorsque ce dernier eut été fait prisonnier en oct. à la bataille de Maniejowice. Etant accouru aussitôt, de la Lithuanie où il combattoit, dans la capitale, il s'occupa de sa défense, y mit beaucoup de fermeté, de zèle et d'activité; mais mal secondé et manquant d'ailleurs de moyens, le faubourg de Prague fut emporté le 4 nov.; et tout ce qu'il put faire fut de se retirer avec la partie des troupes qui refusa, à son exemple, de se rendre aux Russes. S'étant porté alors vers le palatinat de Sandomire, où le corps de Giedroye agissoit encore contre les Prussiens, ses soldats pressés par la faim et manquant de munitions, se dispersèrent en partie, tandis que les autres le forcèrent à se rendre au général russe Denisow, qui le poursuivoit de concert avec un corps prussien. Le 22 nov. il fut conduit prisonnier à Warsowie, et ayant refusé de prêter serment à la Russie, il fut transféré en décem. dans les prisons de Kiow.

WEBBER, frère de lait de la reine de France Marie-Antoinette. Se trouvant à Paris au moment des troubles, il devint grenadier de la section des Filles-St.-Thomas, et fut enfermé à la Force en 1792, comme suspect. Lors des massacres des prisons, dans les premiers jours de sept., les assassins l'arrachèrent de son cachot, et n'ayant pas jugé à propos de l'égorger, ils le menèrent à sa section, que présidoit alors Chénier. Ce dernier, indigné apparemment qu'il eût échappé, insista vivement pour le faire reconduire dans sa prison (où il eût été inévitablement massacré), menaçant de donner sa démission si l'on s'y refusoit; cependant les amis de Webber vinrent à bout de le sauver.

WEDELSZTET, général polonois. En 1794 il commanda un corps en Wolhinie, sous Zagrayski, contre les Russes; et fut en partie cause de la perte de la bataille de Chelm, gagnée par les ennemis le 10 dejuin. Ayant vu un corps d'infanterie de la gauche s'éloigner, il crut que la retraite étoit ordonnée et commença la sienne, ce qui amena celle des autres colonnes et ensuite la déroute d'une partie de l'armée.

WEISS, citoyen de l'état de Berne, ancien colonel au serv. de France. Cet homme pourvu de quelque esprit sans jugement et

d'une profonde immoralité, a été très-bien peint par un de ses compatriotes. ,,Essayant; dit Mallet, tous les moyens de faire du bruit et n'en trouvant aucun de se faire une réputation... il caressa successivement tous les systèmes de la rév. franç., sans parvenir à s'en faire aucun lui-même; tous les chefs reçurent tour-à-tour ses hommages et ses félicitations: il suffisoit qu'on parlât d'un homme dans le monde pour qu'il devînt son partisan; l'estime particulière que méritoit ou ne méritoit pas un idividu n'entroit pour rien dans ses jugemens: il suffisoit d'être fameux.... Au milieu de ces travers d'un esprit ivre de paradoxes, et gâté par la philosophie moderne, aussi bien que par l'habitude de la licence, il ne songea pas à subvertir le régime de sa patrie; admirateur de la rév. pour la France, il la jugeoit pernicieuse pour la Suisse, ce qui le fit accuser d'hipocrisie; mais personne ne mérita moins ce reproche: la vanité et l'exaltation ne permettent point de dissimuler, et nulle présomption ne fut plus franche que celle de Mr. Weiss. Sans capacité militaire, sans habileté politique, dépourvu de sang-froid et de conduite, aussi confiant que médiocre, il crut que son nom, ses brochures, sa philosophie lui procuroient de l'ascendant; accepta le commandement du Pays de Vaux, lorsque ce pays (*gagné au reste en partie par ses brochures*) appela en 1798 les François; perdit sa popularité sans remplir ses devoirs, parlementa avec les rebelles au lieu d'agir, les encouragea encore par ses représentations amicales, s'enfuit ensuite de devant l'ennemi, et finit par se retirer en Allemagne, après avoir perdu toute espèce de crédit et contribué à la perte de la République." Nous ajouterons seulement que plus prudent que beaucoup d'étrangers, il s'étoit contenté d'écrire (sans le moindre talent) du fond de son cabinet, des injures contre Louis XVI, le clergé, la noblesse françoise, etc., etc.; et qu'il resta éloigné des scènes sanglantes qu'enfantèrent les principes qu'il adoptoit, jusqu'au moment où ces principes mêmes s'étendant vers sa patrie opérèrent la perte de sa fortune, de ses prérogatives et l'entraînèrent dans la ruine de l'aristocratie bernoise.

WERBROUCK, député des Deux-Nethes au Cons. des Anciens, en mars 1799. Les nominations ayant été doubles dans ce dép., Werbrouck fut d'abord admis dans le Cons.; mais après la journée du 4 sept. (18 fructid.) le Directoire l'en fit exclure et y ap-

pela Beerembroeck, son coureurrent.

WERNECK (*le Baron de*), lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche et chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. En 1793 il fut employé comme génér.-major en Brabant, y montra beaucoup d'activité, se trouva sous Mr. de Ferrari au siége de Valenciennes, et commanda sous Mr. d'Alton le corps autrichien employé à celui de Dunkerque. En 1794 il continua à servir dans les Pays-Bas, se distingua le 29 mars à l'affaire du Cateau, fut fait lieutenant-feld-maréchal dans le courant de juin, et continua à se conduire d'une manière brillante. Mais ce fut particulièrement en 1796 qu'il déploya à-la-fois beaucoup de bravoure et de talent, sous Mr. de Wartensleben (*voy. ce nom*). Le 15 juin à Wetzlar, le 3 juill. en avant de Montebauer, le 6 près de Limbourg, le 23 août à Amberg, le 3 sept. à Wurtzbourg, il rendit successivement les services les plus signalés, et retarda les progrès, ou précipita la fuite de Jourdan. Après la déroute complète de l'armée françoise, Mr. de Werneck fut chargé, le 22 sept., du commandement en chef des forces Autrichiennes sur le Bas-Rhin. Mais une passion malheureuse lui fit bientôt perdre le fruit de sa bravoure et de ses talens; retenu par l'amour du jeu à Francfort, en avril 1797, il se reposa sur ses généraux divisionnaires du soin de défendre le front de la ligne, au moment où Hoche passa le Rhin; et il ne parut à l'armée que pour y être témoin de la déroute la plus complète qu'ait offerte toute la guerre de la rév. Les talens reconnus de Mr. de Werneck firent soupçonner une cause secrète à ces défaites; et on alla jusqu'à douter de son honneur et de sa probité. Cependant, ayant été reconnu innocent (*du moins sous ce rapport*) par un conseil de guerre, sa majesté lui fit prendre sa retraite avec demi-pension, dans le courant de juillet.

WESTERMANN (*François-Joseph*), alsacien, génér. de brigade répub. et ancien offic. au service de France. Ayant embrassé avec fureur le parti jacobin dès le principe de la rév., il se fit remarquer notamment dans les troubles de juill. 1792, et força le premier, dans la journée du 10 août, le château des Tuileries à la tête des bataillons Brestois. Envoyé alors comme commiss., et avec un grade militaire, à l'armée des Ardennes, Dumouriez l'employa en sept. comme adjudant général, s'en servit dans ses conférences avec les Prussiens, et l'envoya à Paris chercher des pièces et renseignemens relatifs à cet objet. Le 23 décem. de la même

année la section des Lombards le dénonça à la Convention, *les preuves à la main*, comme ayant volé, en 1789, des couverts d'argent chez un restaurateur, et comme étant un calomniateur et un intrigant. Carra, Chabot, Bourdon, etc. le défendirent; et le 4 mai 1793 Lecointre de Versailles le fit déclarer innocent. Cependant il s'étoit distingué par sa bravoure en 1792 et 93 à la tête de la légion du Nord dont il avoit obtenu le commandement, et on le fit passer, avec ce corps et le grade de génér. de brigade, à l'armée que Biron commandoit alors contre la Vendée. Quelques succès qu'il obtint d'abord vers Partenay et Châtillon, enflèrent son caractère naturellement présomptueux, et ses talens étant loin de répondre à sa bravoure, il fut défait complétement à Châtillon le 5 juill., eut son infanterie hachée, perdit toute son artillerie, et s'échappa avec peine à la tête de sa cavalerie. Dès le 10 du même mois la Convent. le destitua et le manda à sa barre; renvoyé ensuite devant un trib. milit., il fut innocenté, et parut à l'Assemblée le 2 sept., pour offrir de nouveau ses services. Il repartit en effet sur-le-champ pour la Vendée, où il recommença avec plus de fureur que jamais ses persécutions contre les habitans. Les incendies des villes de Thouarée, de Bressuire, de Tissanges, et ceux des châteaux de Mrs. de Lescure et Laroche-Jacquelin, furent ses exploits les plus marquans, et le firent abhorrer dans le pays qu'il étoit chargé de soumettre. Westermann, *dit Prudhomme*, courut de massacres en massacres, n'épargnant ni les adversaires pris les armes à la main, ni l'habitant paisible des campagnes. Cette conduite ne l'empêcha pas cependant d'être destitué une seconde fois dans les premiers jours de janv. 1794, mais il parut le 7 à la Convent., garantit sur sa tête que les rebelles de la Vendée étoient détruits, et annonça que l'*Europe verroit avec étonnement une Rép. qui comme le Père éternel dictoit ses lois du haut d'une sainte montagne etc.* Ces phrases eurent le succès qu'elles devoient avoir alors, et l'Assemblée décréta qu'il avoit bien rempli ses devoirs. Mais attaché au parti des Cordeliers, il dut succomber avec lui, fut arrêté de nouveau peu de temps après, et cond. à mort le 16 germ. an 2 (5 avril 1794), par le trib. révol., comme ayant trempé dans une conspir. tendante à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. Il étoit âgé de 40 ans, et né à Molsheim, dép. du Bas-Rhin.

WHITBREAD, membre de la chambre des Communes du parlement d'Angleterre, et l'un des soutiens les plus chauds et les plus éloquens du parti de l'opposition, pendant la guerre de la rév. franç. La réforme parlementaire, la traite des Nègres, les traités faits avec différentes puissances du continent depuis la guerre, le despotisme des ministres, les mesures défensives adoptées par le gouvernement, etc., furent en 1793, 94, 95, 96, 97, les sujets des discours véhémens qu'il prononça dans la chambre.

WHITWORTH (*Sir Charles*), envoyé extraordinaire d'Angleterre à Pétersbourg. En nov. 1793 il reçut, des mains de l'impératrice, l'ordre du Bain que le roi d'Angleterre lui avoit accordé, et cette princesse lui fit cadeau de l'épée dont elle s'étoit servie pour cette cérémonie, et qui étoit estimée 4,000 roubles. En oct. 1795 il signa un traité d'alliance entre sa cour et celles d'Autriche et de Russie, et en juin 1797 il envoya la ratification d'un traité de commerce conclu entre la Grande-Bretagne et le nouvel empereur. Après avoir joui pendant plusieurs années de la plus haute faveur près de ce souverain, qui sollicita même pour lui la pairie d'Angleterre, il reçut tout-à-coup ordre de ne plus paroître à la cour, au moment même de l'arrivée du courrier qui apportoit cette nouvelle grâce; et il ne tarda pas à quitter Saint-Pétersbourg, pour retourner dans sa patrie, où il jouissoit d'une réputation méritée.

WICKAM (*W.*), ministre d'Angleterre près des Cantons Suisses. Il essaya à plusieurs reprises, pendant les premières années de la guerre de la rév., mais toujours inutilement, de les faire accéder à la coalition contre la France. En mars 1796 il adressa à Mr. Barthelemi, ambassadeur de la République en Suisse, une note tendant à entamer des négociations de paix. Mais cette démarche, faite et reçue avec aussi peu de bonne foi d'un côté que de l'autre, ne produisit aucun résultat. Il fut ensuite chargé de différentes missions tendant à multiplier sur le continent les ennemis de la France, et notamment de solder les puissances, les princes, les troupes et les agens contre-révolutionnaires, que l'Angleterre suscita et paya, tant en Allemagne et en Italie qu'en Suisse et en France, pendant tout le cours de la guerre de la rév.

WIDIMAN, zélé démocrate de Venise. Lors de l'occupation de cette ville par les François, il y devint officier municipal; et à l'instant où elle fut cédée à l'empereur par le traité de Campo-For-

mido, il se retira à Milan et prit place parmi les législateurs de la Rép. Cisalpine.

WIELHORSKI (*Michel*), général polonois. Doué de quelque talent, mais dépourvu de caractère, il dirigea la campagne de 1792 contre les Russes, sous le jeune Poniatowski, et mit dans la guerre la même mollesse que dans les troubles politiques de sa patrie. Cependant, lorsqu'en juill. Stanislas accéda aux propositions ou plutôt aux ordres de Catherine, (*voy.* *Stanislas* PONIATOWSKI) il partagea l'indignation de l'armée, et donna sa démission, après avoir essayé inutilement de faire changer le roi de résolution. Un de ses parens, le major *Joseph* Wilhorski, imita son exemple. En 1794 il fut employé de nouveau contre les Russes, et commanda assez longtemps en Lithuanie; mais il se conduisit avec encore plus de tiédeur qu'en 1792. Attaché à ce que l'on appeloit le parti du roi (ou parti aristocratique), il combattit les étrangers sans les haïr, et servit sa patrie sans l'aimer; aussi sa conduite militaire et surtout politique fut-elle plus fatale à ses compatriotes, qu'aux ennemis; et il finit par se remettre entre les mains des Russes, dès qu'ils se furent emparés de Warsowie. Il avoit servi précédemment en Autriche, et s'étoit distingué dans la guerre contre les Turcs.

WIELHORSKI (*Georges*) grand notaire de Lithuanie. Vendu à la faction russe, il fut un des auteurs de la confédération de Targowitz, se rendit près de l'impératrice en août 1792, comme ministre de cette assemblée; et de là à Vienne dans le courant de septembre. Lorsque les Polonois tentèrent, en 1794, de secouer le joug des Russes, il fut sommé en août par le trib. crim. de Warsowie, de comparoître pour se justifier des accusations portées contre lui; et quelque temps après il fut cond. par contumace, déclaré infame, et ses biens furent confisqués.

WIELOWIEYSKI, général-major polonois. Il se distingua par sa bravoure et son intelligence dans la campagne de 1792 contre les Russes, et fut, en mai 1794, nommé un des huit membres du Conseil national de Pologne, et chargé des affaires militaires.

WILBERFORCE, membre de la chambre des Communes du parlement d'Angleterre. Il se montra pendant la guerre de la rév. franç., un des ennemis les plus acharnés du parti ministériel. Brissot lui fit en conséquence accorder, le 26 août 1792, par décret de la Législat., des lettres de citoyen françois. La traite des Nè-

gres considerée sous ses différens rapports; le débarquement de troupes étrangères en Angleterre; la guerre contre la France, et d'autres matières semblables, furent pendant les années 1793, 94, 95 et 96, le sujet des discours qu'il prononça, avec autant de force que de persévérance, dans le sens de l'opposition.

WILHELM (*Joseph*), membre du dép. du Bas-Rhin, député de ce dép. à la Législat. En mars 1797 celui du Haut-Rhin le nomma au Conseil des 500, mais son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid.).

WILLOT (*Amédée*), général au serv. de France, officier dans la légion de Maillebois avant la rév. Il servit pendant plusieurs années à l'armée des Pyrénées, d'abord comme colonel, ensuite comme génér. de brigade, et y montra du talent, de l'activité et beaucoup de bravoure. Il s'y distingua particulièrement le 23 juin 1793 à l'attaque du camp de Louis XIV où il pénétra le premier, le 28 juin 1795 au passage de la Deva où il défit l'ennemi qu'il poursuivit jusqu'à Montdragon, le 6 juill., jour où il le battit de nouveau et le culbuta sur Pamplune; enfin aux affaires des 14 et 15 du même mois vers Saldonne, affaires qui entraînèrent la reddition de Bilbao. Il fut fait à cette époque général de division, et au moment de la paix avec l'Espagne, il fut envoyé dans la Vendée, où il commanda quelque temps sous Hoche. Mais la différence de principes, et notamment le procès de Charette, auquel il avoit fait, par ordre de Hoche, des propositions d'accommodement peu de jours avant que l'on s'emparât de lui, mirent bientôt la désunion entre eux, et à la fin de mars 1796 il fit même imprimer une lettre qu'il avoit écrite au général, relativement à ce chef Vendéen. *Si votre intention*, lui disoit-il, *si celle du gouvernement n'ont point été de traiter avec les chefs des rebelles, je ne vous pardonnerai jamais de m'avoir jeté dans une démarche, pour compromettre ensuite ma foi. Jusqu'alors je n'avois fait que les combattre; c'est par vos ordres que j'ai accepté leurs soumissions; et c'est vous qui les faites arrêter.* Peu de temps après il quitta l'armée de la Vendée pour aller prendre le commandement des dép. du Midi, où il s'occupa à réprimer les terroristes, qu'il avoit toujours détestés. C'est à cette époque qu'il écrivit de même une lettre très-ferme à Buonaparte, qui l'accusoit d'avoir fait arrêter à Marseille un de ses officiers, et de persécuter les patriotes. „Je n'envie point votre sort, lui mandoit-il, tandis que vous repoussez les ennemis extérieurs,

je rends un service plus essentiel à la France en comprimant ceux de l'intérieur, et nulle considération ne sauroit m'arrêter lorsque je remplis ce devoir sacré." En oct. 1796 il adressa au Directoire, sur les troubles du midi, un rapport dans lequel on remarqua la phrase suivante : *Les Royalistes qui assassinent les républicains, les émigrés débarqués sur nos côtes, ne sont que des fantômes grossiers avec lesquels on veut alarmer le gouvernement, pour donner une fausse direction à sa vigilance; le seul parti qu'il ait à combattre, est un amas d'anarchistes, de brigands, de scélérats de toute espèce, qui infestent ces contrées.* Les Jacobins ayant tenté à Marseille un soulèvement en janv. 1797, il les attaqua aussitôt et les dissipa, après en avoir fait arrêter plusieurs. Nommé en mars député du dép. des Bouches-du-Rhône au Conseil des 500, il y devint un des chefs du parti modéré. Le 19 juill. il fut élu secrétaire du Conseil, et on le vit le même jour malmener fortement Talleyrand-Périgord, pour avoir accepté une place de ministre. Quelque temps avant il avoit apostrophé de la même manière un nommé Quirot, député, qui faisoit signe aux tribunes d'applaudir ou d'improuver. Après la séance Quirot prétendit lui en demander raison; Willot voulut la lui rendre sur-le-champ; mais le prudent jacobin demanda *surséance*, et finit par esquiver l'affaire. Le 23 juill. il pressa le Conseil de s'assurer si Hoche avoit l'âge requis pour être ministre (*on venoit de le nommer au ministère de la guerre qu'il refusa*) et Barras pour être Directeur. A la séance du 31, il fit un rapport vigoureux contre l'approche des troupes, appelées vers Paris par le pouvoir exécutif; et le 8 août il accusa le Directoire de destituer les officiers sans causes valables : *Pour l'être*, dit-il, *il suffit de déplaire à un Directeur.* Ses principes et son courage ne pouvoient convenir au trio directorial; aussi fut il cond. à la déportation le 5 sept. (19 fructid. an 5) et conduit à Cayenne avec Pichegru, Barthelemi et autres. Sur la fin de sept. il fut dénoncé à vingt reprises différentes, dans le Conseil, comme ayant fomenté le royalisme dans le Midi, et particulièrement à Marseille. S'étant échappé de la Guyanne le 3 juin 1798, avec plusieurs de ses compagnons d'infortune, il fut accueilli d'une manière distinguée, ainsi que Barthelemy et sur-tout Pichegru, dans les colonies hollandoises et angloises, puis en Angleterre, passa ensuite sur le continent, et fut un des déportés que Buonaparte ne rappela point en déc. 1799. Il s'occupa alors,

ainsi que l'année suivante, à organiser des mouvemens royalistes dans le Midi; mais la bataille de Marengo renversa ses espérances.

WIMPFEN (*Félix de*), ancien colonel de dragons, député de la nobl. du Bail. de Caen aux Etats-Génér. Il y suivit le parti révol., rédigea même la protestation que fit la minorité de cet ordre le 19 juin 1789; et devenu membre du comité des pensions, il eut part, en av. 1790, à la publication du célèbre *livre rouge*, travailla ensuite dans le comité milit., et fit différens rapports en son nom, dans le courant de 1790 et 91. Employé après la session aux armées, en qualité d'offic. génér., il se trouva commander dans Thionville lorsque cette place fut cernée en sept. 1792 par les Autrichiens et les princes François, frères de Louis XVI. Quelques personnes ont prétendu qu'il avoit eu intention de la leur livrer, mais qu'il ne l'avoit pu, faute de prétextes plausibles, les ouvrages avancés même n'ayant pas été attaqués. Quoi qu'il en soit de cette opinion, que beaucoup de gens n'ont pas adoptée, l'Ass. Législat. décréta, le 20 sept., qu'il avoit bien mérité de la patrie, et refusa d'admettre, ainsi que la Conv., plusieurs dénonciations qui furent faites contre lui, entre autres celles d'un juif du dép. de la Moselle, qui prétendit, à la séance du 17 fév. 1793, avoir été envoyé par Wimpfen au général ennemi, pour lui annoncer qu'il étoit trop tard pour s'emparer de cette forteresse. S'étant rendu dans le Calvados, il s'y prononça fortement, en juin 1793, en faveur des Girondins proscrits alors par la Montagne, prit le commandement des forces départementales, ou fédéralistes, rassemblées par les députés proscrits, et publia le 24 juin une lettre adressée au ministre de la guerre, et le 8 juill. une proclamation aux Parisiens, par lesquelles il annonçoit vouloir marcher vers Paris, pour défendre la République une et indivisible, et sauver la représentation nat. attaquée par les décrets du 2 juin. Il écrivit aussi à Custine pour l'engager à se joindre à lui; mais ce général, loin d'accepter ses offres, le dénonça à la Convention; et Wimpfen ayant voulu tenter de se mettre en mouvement à la tête de ces troupes rassemblées à la hâte, et d'ailleurs peu nombreuses, (quoi qu'en ayent dit les rapports publiés sur cet objet), s'en vit aussitôt abandonné à l'approche des forces conventionnelles, et réduit à prendre la fuite.

M. de Wimpfen eut en outre un frère qui figura aussi dans les armées répub., en qualité d'offic. génér., servit en 1791 en Alsace sous Luckner, commanda en 1793

dans Mayence, fut accusé et arrêté en avril par décret de la Conv., conduit prisonnier à Paris et ensuite relâché.

Un troisième Wimpfen, frère aîné des deux précédens, se distingua dès l'âge de 12 ans à l'escalade de Namur, obtint à 24 ans la croix de St. Louis, pour s'être signalé de nouveau à la bataille de Sauterhausen près Cassel, se fit remarquer encore à celle de Bergen, fut fait de bonne heure officier général, jouit d'une espèce de faveur sous le ministère du Mal. de Ségur, et contribua à l'avancement de ses deux frères. (Il en avoit encore un troisième qui se retira capit. d'infanterie). Cependant, un plan qu'il proposa en 1787 ayant été rejeté en faveur de ceux de M. de Guibert, il en témoigna si hautement son indignation, qu'il eut ordre de sortir de France; et il se retira alors en Allemagne. — Félix étoit le plus jeune des 4 frères.

WINANT-DIGUEFFE, hautjuré, député de l'Ourthe au Cons. des 500, en mars 1798.

WINDHAM, secrétaire d'état au département de la guerre, en Angleterre. Après avoir paru à la chambre des Communes dans le parti de l'opposition, il devint au moment de la rév. franç. un des plus chauds antagonistes du système popul., entra en juill. 1794 au ministère, comme membre du conseil privé d'état, ayant le département de la guerre; se déclara dès-lors assez constamment contre la paix, notamment dans un conseil, tenu en juin 1797 à Londres, au sujet des conférences à entamer à Lille avec la France.

Un de ses parens fut envoyé en qualité de ministre, en 1799, près du Duc de Toscane.

WINIASKI, général polonois. Lorsque ses compatriotes firent en 1794 un effort pour chasser les Russes de leur territoire, Kosciuszko, embarrassé à qui confier le commandement de Cracovie, qui se trouvoit dépourvu de tous moyens de sureté, le confia à Winiaski, jeune homme de bonne volonté, qui ne l'accepta que par excès de zèle. Le général en chef, ne comptant point que cette ville pût résister à l'ennemi, ordonna à Winiaski de la remettre aux Autrichiens, en cas que les Prussiens vinssent pour l'attaquer, et il exécuta cet ordre, dès qu'il se vit menacé d'un siége; mais l'ennemi ayant paru devant Cracovie avant qu'il eût reçu réponse de la cour de Vienne, que l'officier autrichien avoit voulu consulter, le jeune gouverneur, quoique très-brave, ne crut pas pouvoir résister dans une ville à-peu-près ouverte, et rendit la place en se retirant à la tête de la garnison, avec

son artillerie. Cette reddition fut regardée par la multitude comme une trahison, dans le courant de juillet on le mit hors de la loi, et son effigie fut attachée à des potences aux frontières. Il s'étoit retiré alors avec ses troupes en Gallicie.

WINTER (De), amiral hollandois, homme instruit, d'un caractère froid et d'un moral estimé. Il étoit marin avant la révolution de 1787, et ayant pris parti à cette époque dans la faction patriotique, il se réfugia en France, y fut employé et devint général de brigade sous la Rép. Avec de l'étude, il avoit acquis des talens militaires, et rendit des services sous Pichegru dans les campagnes de 1794 et 95; mais il avoit plus d'aptitude encore à la guerre maritime, et lors de l'invasion de la Hollande par les François, ses compatriotes le nommèrent amiral de leurs flottes. Après avoir été bloqué long-temps par les Anglais dans le Texel, il reçut, vers les premiers jours d'oct. 1797, l'ordre exprès de sortir et d'attaquer l'ennemi. Forcé d'obéir, il mit à la voile, l'affaire s'engagea le 11, et après un combat long et sanglant, dans lequel de Winter montra de l'activité et beaucoup de courage, il fut battu et fait prisonnier. Il est probable que si tous les officiers de sa flotte, et notamment son vice-amiral (qui se porta ensuite son accusateur) l'eussent également secondé, le succès de cette bataille fût demeuré au moins indécis. Au reste la victoire coûta cher aux Anglais, et tous les gens impartiaux rendirent justice à de Winter, qui contraint par le gouvernement de livrer un combat qu'il regardoit comme inégal, y déploya autant de zèle que de bravoure. Echangé par la suite, il conserva une grande influence dans la Rép. Batave, et quelques personnes imaginèrent même un instant, au commencement de 1800, qu'il alloit y jouer le même rôle que Buonaparte en France.

WITH, *femme* Grout de Grasbnoix, noble, âgée de 34 ans, née et dom. à St.-Malo, cond. à mort, le 2 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant caché dans ses caves une grande quantité de numéraire, d'argenterie et de titres.

WOLFRATH (*de*), général-major prussien. Il servit en 1792, 93 et 94 contre les François, et se distingua dans plusieurs occasions, notamment le 6 janv. 1793 à l'attaque de Hochheim, où il eut un cheval tué sous lui, le 14 sept. à la bataille de Pirmarsens, et le 20 sept. 1794 vers Kayserslautern.

Un Wolfrath, offic. au serv. d'Autriche, servit d'une manière

distinguée, particulièrement en 1796.

WOLTER DE NEUBOURG, maréchal-de-camp, député de la noblesse de Metz aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

WORONZOW (*le Cte. de*), ministre de Russie à Londres au moment de la rév. franç. En 1796 il notifia à cette cour l'avénement de Paul Petrovitz à l'empire, et fut promu par ce prince au grade de général en chef. En 1800 il résidoit encore en Angleterre.

WOUSSEN, procureur syndic du district d'Hazebrouck, nommé en sept. 1791 député-suppléant du Nord à la Législat., où il ne prit point séance, et en sept. 1795 député au Conseil des 500. Dans le mois de décem. il se prononça contre l'admission de Job-Aimé, comme rapporteur de la commission chargée de cette affaire; et dans le courant de 1796 il prit quelquefois la parole sur les impositions, et sur les obligations entre citoyens. Etant sorti du Cons. en 1799 il y fut aussitôt réélu.

WOYNA (*le Cte. de*), général polonois, envoyé de Pologne près de la cour de Vienne. En janv. 1790 il demanda une explication sur la marche des troupes que l'Autriche rassembloit alors vers la Galicie; en mars 1791 il fit part à la diète des démarches secrètes de la cour de Berlin pour amener celle de Vienne à un nouveau démembrement de la Pologne, et notamment pour se faire donner Dantzig. Le 25 oct. de la même année il notifia formellement à Mr. de Kaunitz la nouvelle constitution polonoise, l'hérédité de la couronne, et le choix d'un roi dans la personne de l'électeur de Saxe, après la mort du prince régnant. En nov. 1792 il fut rappelé; mais en juin 1793 la diète de Grodno le nomma de nouveau ambassadeur à Vienne. Dès le mois d'août, ayant appris que le roi de Pologne avoit accédé à un traité de cession avec la Russie, il demanda sa démission, et obtint son rappel en janv. 1794.

WUCKASSOWICH, général autrichien. Il servit en 1789 contre les Turcs, en qualité de colonel d'un corps franc, à la tête duquel il se distingua dans beaucoup d'occasions. Devenu offic. général, il fut employé en 1796 et 97 en Italie, et y montra autant d'activité que de bravoure. Après s'être distingué le 6 avril 1796, vers Melle, le 8 du même mois à Voltri; et le 15 à Dégo et Spigno, il se jeta, par ordre de Beaulieu, avec 5000 hommes dans Mantoue, le 30 mai, jour de la bataille du Mincio, et prit la direction de la défense de cette place. Les combats

bats qu'il livra les 6, 16, 17, 18 et 26 juill. sous les murs de cette ville, à Buonaparte, prouvent à-la-fois son zèle, sa bravoure et ses talens. Enfin Wurmser s'y étant enfermé lui-même le 29 sept., Wukassowich seconda vivement ses efforts, jusqu'au moment où le vieux général se vit contraint de capituler. Il continua à servir utilement dans cette partie durant les campagnes suivantes; et il adressa même, à la fin de janv. 1800, à des rassemblemens de Piémontois armés contre les Autrichiens, une proclamation dans laquelle on trouve une adresse et un ton de franchise et de force qu'offrent rarement les pièces officielles des génér. de cette nation.

WURMSER (*Dagobert-Sigismond Cte. de*), feld-maréchal au service d'Autriche, grande croix de l'ordre de Marie Thérèse, natif d'Alsace. Après avoir servi quelque temps en France avec distinction, il passa dans l'armée de l'Empereur, où sa bravoure et ses talens le conduisirent successivement aux premiers grades militaires. En 1793 il prit le commandement de l'armée impériale chargée d'attaquer l'Alsace; et ayant passé le Rhin le 13 avril, il occupa le Speierbach, pour couvrir, de concert avec un corps de Prussiens, le siége de Mayence. Quelques jours après il établit des lignes depuis Germersheim jusqu'à Edikoffen, et se maintint dans cette position jusqu'à la fin de juillet, malgré des attaques souvent répétées. Cependant sa droite, formée par les Prussiens, fut à la fin entamée, et le sort du siége de Mayence se trouvoit très-compromis, au moment même où cette place capitula. Alors Wurmser se porta en avant dans la journée du 27 juill., chassa l'ennemi des environs de Landau, emporta, le 20 août, le poste important de Jocknum, le 21 s'empara du Bienwald jusqu'aux portes de Lauterbourg, et établit sa ligne, en se prolongeant par Scheid sur Barbelroth, jusqu'aux pieds des Vosges. Quelques fausses attaques de part et d'autre, quelques combats assez meurtriers quoique insignifians, remplirent l'espace de temps qui s'écoula jusqu'au 13 oct., jour où ce général attaqua les lignes de Weissenbourg. Tandis que Mr. le Duc de Brunswick faisoit filer un corps par les montagnes pour inquiéter la gauche des François, et que le prince de Waldeck passoit de vive force le Rhin à Seltz afin de tourner leur droite, Wurmser attaqua de front ces lignes célèbres, et dut à l'habileté de ses dispositions le peu de sang qu'elles lui coûtèrent. L'armée ennemie se retirant en désordre vers la Haute-Alsace, il occupa Ha-

gnau, prit Drusnheim, bloqua et bombarda le Fort-Louis qui se rendit le 14 nov., s'établit sur la Sorn, et poussa sa gauche jusqu'à Wantznau sous Strasbourg. Sa droite n'avoit pu emporter le point de Saverne, qui le gênoit beaucoup; et on continua à s'y livrer journellement des combats très-vifs, ainsi qu'à Wantznau et dans la forêt de Brumpt. Quoique d'abord vainqueur dans ces différentes affaires, M. de Wurmser dut prévoir dès-lors qu'il se verroit contraint d'évacuer l'Alsace. Il avoit en tête un ennemi infatigable, une armée nombreuse qui s'aguerrissoit chaque jour; presque tous ses généraux jaloux de lui et mécontens d'obéir à un étranger, étoient loin de le seconder avec zèle; la plus grande partie des officiers, profitant des mauvaises dispositions des chefs, quittoient leurs corps pour retourner, sous différens prétextes, sur la rive droite du Rhin; l'âge et les infirmités (il étoit sur-tout très-sourd) le forçoient à confier beaucoup d'objets de détail à des gens qui désiroient le perdre; enfin le soldat étoit découragé, effrayé par ceux-là même qui auroient dû le soutenir et l'animer. C'est dans cette position que ce vieux général se vit attaqué à chaque instant avec un acharnement nouveau. Après divers affaires, dont les succès furent assez balancés, il se retira dans des lignes qu'il avoit établies sur la Motter; et à la suite d'une multitude de combats, il y fut forcé le 22 décem., sur le point de Frischweiler qu'occupoit le contingent Palatin. Dès cet instant les engagemens qui se succédèrent et la retraite de l'armée ne furent plus qu'une déroute: les régimens, sans officiers, ne se rallièrent qu'après avoir repassé le Rhin; et sans la bonne contenance des Prussiens, et le courage de l'armée de Condé qui couvrit les points les plus importans de la retraite, des corps entiers fussent tombés entre les mains des François. En janv. 1794 M. de Wurmser se rendit à Vienne, et fut très-bien reçu par l'empereur, qui sachant distinguer son zèle, son courage et même ses talens, à travers le nuage dont la calomnie avoit cherché à les envelopper, ne lui imputa pas des revers que tant de causes avoient rendus inévitables. En août 1795 il reprit le commandement de l'armée du Haut-Rhin, tint les François en échec dans cette partie, leur livra différens combats dans le courant d'oct., eut un cheval tué sous lui à l'affaire du 18 de ce mois, et se rendit maître de Manheim en novembre, après plusieurs jours de bombardement. En décem. il fut élevé au grade de feld-maréchal; et se trouvant commander encore sur

la rive gauche du Rhin au commencement de la campagne de 1796, il fut repoussé par Moreau, le 15 juin, de Rebach et Franckenthal; mais appelé à cette époque en Italie, il se trouva dès le 25 du même mois à Inspruck, et y tint le 27 un conseil de guerre, pour aviser aux moyens de réparer les défaites de Beaulieu et de secourir Mantoue. Pendant cette campagne qui, quoique malheureuse, ajouta à la gloire de ce guerrier octogénaire, que l'on vit rivaliser de talens, de bravoure et d'activité avec son jeune et sombre adversaire, il eut encore à combattre dans ses sous-ordres la même jalousie qu'en 1793. Dès le 29 il se mit en marche vers Mantoue, et battit les François pendant deux jours sur les deux bords du lac de Guarda. Mais Buonaparte ayant concentré ses forces, l'attaqua à son tour avec la dernière audace, et mit, le 4 août, son armée en pleine déroute, après trois jours de combats terribles et consécutifs, à Castiglione, Moutechiaro et Lonado. La perte de près de 18,000 hommes tués ou faits prisonniers, et celle de 72 pièces de canon, ayant affoibli Wurmser, il ne put défendre, deux jours après, le passage du Mencio, évacua successivement Montebello, Corrona, Preabolo, et n'osa s'opposer au passage de l'Adige. Enfin la perte de la bataille de Roveredo, où il montra la plus grande fermeté et la dernière constance, acheva de mettre le comble à son malheur; mais loin de se laisser abattre par ces revers, il continua à opposer obstacles sur obstacles aux progrès de son rival, et tenta encore la fortune en l'attaquant le 8 sept. au débouché des gorges de la Brenta. Battu de nouveau, il ne désespera pas encore de secourir Mantoue, et n'ayant pu forcer Vérone, d'où Kilmaine le repoussa, il longea l'Adige avec un corps de 1500 chevaux et 5,000 hommes d'infanterie, échappa à deux divisions françoises qui croyoient l'avoir cerné, parvint par une marche très-pénible et très-savante à la vue de Mantoue, en fit lever le siége, et forcé ensuite par la supériorité du nombre, se jeta dans la place qui fut de nouveau bloquée. Depuis cet instant jusqu'au 2 fév. 1797, jour où les maladies et la faim le forcèrent de rendre cette place, il prouva de nouveau son zèle et sa bravoure par des sorties fréquentes, qui lui attirèrent l'admiration des ennemis et les éloges de Buonaparte lui-même. La défense de cette ville coûta près de 24 mille hommes aux Autrichiens, et sa prise environ 22 mille aux François. Par la capitulation Wurmser obtint des distinctions particulières; sa personne et 500 hommes à son choix

ne furent point compris au nombre des prisonniers, et il conserva en outre 4 canons et 4 chariots qui le suivirent. De retour à Vienne il reçut l'accueil le plus flatteur de l'empereur, fut nommé en mars commandant-général en Hongrie, reçut en avril une pension de retraite de 14 mille florins, et mourut en août de la même année.

Un de ses parens fut guillotiné à Strasbourg, comme royaliste, en nov. 1793.

WÜRTEMBERG *(le Prince Ferdinand de)*, génér. autrichien, grande-croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Employé en 1793 sous le prince de Cobourg, il servit avec assez de succès, et passa en mars 1795 à l'armée du Bas-Rhin, où il fut moins heureux, notamment en juin 1796 vers la Lahn. En avril 1797 il prit le commandement des bourgeois armés à Vienne, obtint le droit de bourgeoisie, et le magistrat fit même faire son buste, pour être placé dans l'arsenal des bourgeois.

WYSZKOWSKI, major de cavalerie au serv. de Pologne. Lorsque ses compatriotes prirent les armes en mai 1794 pour secouer le joug des Russes, il réussit, avec autant de bonheur que d'audace, à décider son corps, sous les yeux et à l'insçu de son colonel, à aller rejoindre les insurgens; et ayant été attaqué en route par un corps de grenadiers russes, il les chargea avec son petit corps de cavalerie, les culbuta, s'empara de 7 pièces de canon, et rejoignit heureusement Kosciuszko. Employé ensuite en Volhinie, il s'y conduisit avec la même bravoure, couvrit la retraite le 10 juin, après la perte de la bataille de Chelm et sauva l'artillerie.

X.

XAVIER-AUDOUIN. — *Voyez ce dernier nom dans le Supplément.*

Y.

YGE YON

YGER, député du dép. de la Seine-Infér. à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il ne passa point aux Conseils.

YON, ancien cuisinier chez ma-

dame la princesse de Lamballe, et l'un des plus fougueux agitateurs de la populace du faubourg St. Antoine, au commencement de la rév. Il commença par être garde nat. et l'un des plats adulateurs de la Fayette, qu'il dénonça ensuite avec acharnement; parut le 24 mai 1792 à la barre de la Législat., pour y faire différentes dénonciations; participa très-activement à la journée du 20 juin, à tous les mouvemens qui lui succédèrent, et enfin à celle du 10 août, jour où il devint membre de la municipalité qui se forma pour renverser la monarchie. Il participa de même aux massacres de septem., s'enrichit par tous les moyens, notamment en vendant la liberté aux détenus, et se montra un des persécuteurs acharnés des Girondins. Il fit aussi quelques excursions dans les dép.; et en 1799 on le comptoit encore parmi les Jacobins de la capitale.

YORCK (*Frédéric Duc d'*), second fils du roi d'Angleterre, prince-évêque d'Osnabruck. En fév. 1793 il reçut le commandement de l'armée angloise sur le continent, et s'y étant rendu aussitôt, il contribua aux succès que les Alliés obtinrent dans le courant de mai à St. Amand et à Famars. En juin il commanda le siége de Valenciennes, et en signa la capitulation le 28 juil. A la suite de quelques avantages remportés en août, vers Turcoin, Lincelles, Ghivelde, il s'approcha de Dunkerque pour en former le siége, et livra, le 24 du même mois, près du camp de Cassel, un combat sanglant, qui coûta la vie au général d'Alton et à beaucoup d'officiers, et dans lequel les Anglois montrèrent autant d'inexpérience que de bravoure. De vigoureuses sorties de la part des Français inquiétèrent souvent le duc d'Yorck, et l'armée d'observation ayant été complétement battue dans les journées des 8 et 12 sept., à Hondschoote et à Menin, ainsi que dans plusieurs autres affaires moins considérables, ce prince se vit contraint de lever à la hâte le siége de Dunkerque, abandonnant beaucoup de bagages et du canon. Dans les différens combats qui nécessitèrent cette retraite, il déploya la plus grande bravoure, fut blessé de coups de sabre à la tête et au bras, et eut plusieurs ordonnances et un aide-de-camp tué à ses côtés. Cet échec, qui eut les suites les plus fâcheuses pour les opérations ultérieures, fut vivement reproché au duc d'Yorck, ou plutôt au cabinet britannique, qui avoit exigé des Alliés cette fausse opération. Au commencement de la campagne de 1794 ce prince eût quelques succès contre l'ennemi, et poussa le 17 av.

jusqu'à Bouchain, afin de faciliter l'investissement de Landrecies; mais Richegru ayant pris alors le commandement de l'armée française, celle des Alliés se vit bientôt réduite à passer de l'offensive à la défensive. Le duc remporta cependant quelques avantages le 17 mai à Lanoi et Roubai; mais son habile adversaire ne lui laissa pas le temps d'en profiter, le battit complétement le lendemain, et le força à commencer cette retraite longue et précipitée, durant laquelle les Anglois rivalisèrent quelquefois de courage avec les François, mais jamais de talent. Chargé en 1799 d'opérer un débarquement en Hollande, il réussit à l'effectuer vers l'Elder, tandis qu'une flotte angloise s'emparoit d'un assez grand nombre de de vaisseaux ennemis; et pénétra même ensuite à quelques milles; mais rencontrant à chaque pas une résistance à laquelle on ne s'étoit point attendu, voyant la saison s'avancer, manquant de vivres, et se trouvant d'ailleurs commander à des troupes inhabituées aux privations, il finit par signer, avec le génér. françois Brune, une capitulation, moyennant laquelle il s'engagea à évacuer le territoire batave, à rendre un certain nombre de prisonniers, et il put rembarquer ses troupes sans obstacles.

YSABEAU (*Alexandre*), député du dép. d'Indre et Loire à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il fit souvent des rapports au nom des comités des pétitions et de correspondance, et servit de commentateur à ces pièces de commande, que faisoit fabriquer, souvent à Paris même, le parti alors dominant. Mais ce fut dans ses missions qu'il acquit une affreuse célébrité. Envoyé en 1793 à Bordeaux, avec Tallien et Beaudot, il y seconda toutes leurs fureurs, et s'il parut, avec Tallien, se modérer ensuite, il n'en fit pas moins couler le sang durant plusieurs mois, et leur correspondance seule suffiroit pour prouver tout le mal qu'ils y commirent. Il seroit peut-être juste cependant d'ajouter qu'Ysabeau, homme assez instruit, mais insouciant et paresseux, n'embrassa probablement le parti terroriste que par crainte, et qu'occupé de littérature ou des plaisirs de la table, il eut beaucoup moins de part aux cruautés qui se commirent en son nom qu'un certain Valette, son secrétaire, qui le conduisoit avec une grande autorité, et qui s'enrichit tellement par ses friponneries, qu'il acheta par la suite hôtel, voitures, terres, etc. Cependant, accusé de modérantisme par le jeune Julien, de la Drome, que le comité de Salut-public avoit en-

voyé pour les observer, les deux proconsuls (*voy. à ce sujet* Tallien) furent bientôt rappelés (*); mais après le 9 therm. la Conv. renvoya de nouveau Ysabeau dans cette ville, où il travailla alors à réparer le mal qu'il y avoit fait précédemment avec ses collégues. Il y fit entre autres restituer à leurs familles les biens de plusieurs condamnés, et juger le présid. du trib. révol. (*Voy. à ce sujet l'article J. B.* Laçombe.) Devenu membre du Cons. des Anciens, Ysabeau en sortit en mai 1798.

YSAMBART, présid. du trib. crim. de la Sarthe, député de ce dép. au Cons. des Anciens, en mars 1798.

YVERNAULT, chanoine de St. Ursin de Bourges, député du clergé du Baill. du Berry aux Etats-Génér., et l'un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

Z.

ZAB

ZABIELLO. Deux seigneurs polonois de ce nom figurèrent dans les troubles qui agitèrent leur patrie.

Michel Zabiello commanda pendant quelque temps en 1792 l'armée de Lithuanie contre les Russes, montra de la fermeté et de l'intelligence, mais fut continuellement contrarié par le parti du roi, ou parti aristocratique (*voy. à ce sujet* Poniatowski.) Il donna en conséquence sa démission lorsque ce prince eut accédé, vers la fin de la campagne, aux propositions ou plutôt aux ordres de la Russie; et il parut peu ensuite dans la rév. de 1794. Il fut cependant arrêté en juil. à Carlsbad, emprisonné à Prague et relâché en déc.

Joseph Zabiello suivit au contraire le parti russe, fut arrêté à Varsovie le 18 av. 1794, traduit le 3 mai devant le trib. provisoire, cond. à être pendu et exécuté le

ZAB

(*) Un morceau très-curieux pour l'observateur, est un chapitre du tome V de l'*Histoire des crimes* etc. par Prudhomme, dans lequel il rapporte des lettres qu'Ysabeau et Julien lui ont écrites ou fait écrire, dès qu'ils surent qu'il alloit publier son ouvrage, afin de se disculper réciproquement des crimes commis à Bordeaux. — *Voy. l'article* Julien *de la Drôme, fils.*

même jour, comme traître à la patrie, sa correspondance avec les Russes ayant été trouvée dans les papiers du gén. Igelström.

ZAJONCZECK, général polonois, l'un des chefs les plus actifs de l'insurrection de la Pologne contre les Russes, en 1794. Après avoir servi avec zèle et intelligence durant la campagne de 1792, il donna sa démission dès que le roi eut cédé aux intimations de la cour de Russie, et se retira en pays étranger avec Kosciuszko. Quoique Zajonczeck fût jeune et qu'il possédât encore peu d'expérience, sa fermeté, son ardeur et son patriotisme, unis à quelques talens, lui avoient attiré la confiance de ce général, qui vers la fin de 1793 quitta Leipsig, où ils étoient ensemble, se porta avec lui vers les frontières de Pologne, pour examiner de plus près les promesses et les espérances qu'on lui donnoit de l'intérieur, et l'envoya même jusqu'à Varsovie, sonder les dispositions du peuple et examiner les moyens des conjurés. (*Voy. à ce sujet l'article* Kosciuszko.) Il courut quelques dangers dans cette mission, eut notamment une entrevue très-vive avec le gén. russe Igelström, fournit à Kosciuszko les renseignemens qu'il désiroit, et resta ensuite sur la frontière, chargé de poursuivre les négociations, tandis que ce dernier s'éloigna momentanément, de peur de donner de l'ombrage aux Russes. (*Voyez encore* Kosciuszko). Cependant les conjurés de l'intérieur ayant résolu d'agir malgré la foiblesse de leurs moyens, et Madalinski, ayant le premier levé l'étendard de la révolte, Zajonczeck suivit Kosciuszko qui accourut à Cracovie, prit sous lui le commandement d'une div. et le seconda vivement le jour de la victoire de Raslavicé. Envoyé ensuite en Wolhinie pour y commander les forces des insurgens, il fut défait le 10 juin à Chelm, et se vit aussitôt accusé de trahison par plusieurs de ses compatriotes, quoiqu'il eût montré la plus grande bravoure pendant l'action, et que sa défaite fût due, en partie à l'insuffisance de ses forces, et en partie à la faute d'un de ses gén. divisionnaires (*voy.* Wedelsztet.) Malgré ce dégoût et ceux que continuèrent à lui donner plusieurs de ses offic., il parvint à rétablir ensuite l'ordre dans son armée, fit de nouveaux efforts pour l'augmenter, et osa tenir encore la campagne, jusqu'au moment où Kosciuszko, pressé vers Varsovie, lui ordonna de venir le joindre. Il lui aida alors (*en juillet*) à repousser les Prussiens de dessous cette ville dont ils tentèrent le siége, présida momentanément une com-

mission milit. chargée de juger les prévenus de trahison. Après la retraite des Prussiens, qui eut lieu dans la nuit du 6 au 7, Kosciuszko, voulant se porter de sa personne en Lithuanie, laissa le commandement en chef par *intérim* à Zajonczech. Celui-ci le conserva jusqu'à la nomination de Wawrzecki, qui remplaça le généralissime lorsque ce dernier eut été fait prisonnier à Maciéjowicé; et il montra beaucoup de fermeté et de résolution dans ce moment difficile. Il servit ensuite avec autant de zèle et de constance que de courage et d'activité à la défense de Varsovie sous Wawrzecki, dont il devint, pour ainsi dire, le bras droit, fit tous ses efforts pour enflammer le zèle des habitans (*), et pour défendre le faubourg de Prague, y fut blessé dangereusement, sortit néanmoins de la ville au moment de sa reddition plutôt que de se soumettre aux Russes, fut, en déc., arrêté (avec son frère, membre du conseil) sur les terres autrichiennes, où il avoit demandé et obtenu un asile au général d'Harnoncourt, et enfin renfermé dans une forteresse de Moravie.

ZAKREWSKI, nonce de Posen et président (*ou maire*) de Varsovie. Il fit tous ses efforts en 1792 pour inspirer au peuple de l'ardeur en faveur de la constitution du 3 mai 1791, fut destitué à la fin de l'année, comme ennemi des Russes, et renommé en conséquence à la même place en av. 1794, lorsque ces derniers furent chassés de Varsovie. Il présida aussi le conseil nat., fut chargé particulièrement de la police, de différentes communications avec les ambassadeurs étrangers; et fut regardé en outre comme le chef d'un parti connu sous le nom de *modéré*, parti mitoyen, qui tenant le milieu entre celui du roi ou aristocratique, qui ne combattoit les Russes que pour maintenir l'ancienne constitution anarchique de l'état, et le parti patriotique, qui outrepassant les principes monarchiques de la constitution du 3 mai 1791, prétendoit que le seul moyen d'affranchir la Pologne du joug des étrangers, étoit d'exalter le peuple en l'appelant à partager la puissance. Malgré sa *modération*, Zakrewski n'en fut pas moins arrêté, conduit et emprisonné en Russie, après la prise de Varsovie.

ZANGIACOMI, fils, député du dép. de la Meurthe à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à

(*) Voyez à l'article *Kolontay* une inculpation que le parti royal ou aristocratique se permit alors contre eux.

la paix. Il travailla long-temps dans le comité des secours publics, et fit en son nom plusieurs rapports. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1798.

ZELADA (*le Cardinal*), secrétaire d'état de la cour de Rome. Ce prélat jouissoit de toute la confiance du Pape, et eut beaucoup d'influence dans toutes les déterminations que prit ce souverain, relativement à la France, jusqu'en août 1796, époque à laquelle il donna sa démission.

ZOLLER, *veuve de* MAROTTE-MONTIGNY DE VILLEHEMINE, noble, dom. à Bitche, cond. à mort, comme émigrée, le 3 fruct. an 2, par le trib. crim. de son dép.

ZOPH (*de*), général autrichien. En 1793 il servit comme colonel à l'armée des Pays-Bas et se distingua le 9 juin à l'affaire d'Arlon, par son sang-froid et son intrépidité. Devenu général-major, il commanda en 1794 une division de la même armée, fut employé en 1796 à celle du Bas-Rhin, et dirigea le 2 janv. 1797 la colonne autrichienne qui emporta la redoute dite Schwabenschantz, devant Khel. En fév. il fut fait lieutenant-feld-maréchal, servit ensuite en Italie; et prit en mars 1800 le commandement de Prague.

Fin du troisième et dernier Tome.

BRITISH MUSEUM

SUPPLÉMENT

et ERRATA *raisonné.*

N. B. Les paragraphes précédés d'une * ne sont que des additions ou corrections à des articles déjà contenus dans le Dictionnaire ; les autres sont des articles qui se trouvoient omis en entier.

A.

AB

* Dans la préface, page IX, ligne 3, au lieu de, *combien dégoûts*, lisez, *combien de dégoûts* etc.

* ABADIE (*d'*) ex-constituant. Buonaparte lui donna en 1800 le commandement du Génie à l'armée de réserve, sous Marescot. Un d'Abadie, cadet, servoit également à cette époque dans le Génie, et deux Labadie (*qu'on a souvent confondus avec les premiers*) dans l'artillerie.

* ABANCOURT (*C. X. J. de* FRANQUEVILLE *d'*). *Ligne avant dernière*, massacré le 8 — *Lisez* le 9 sept.

ABBAYE ; présid. au siége de Melle, député du tiers-état du Poitou aux Etats-génér.

* ABERCROMBI (*Ralph*). — *Ligne* 6, le 23 mai, *lisez* — le 23 mai 1793.

ABGRALL, homme de loi, député du Finisterre au Cons. des 500, en mars 1799.

AI

* ACIER DES BROSSES (*Mde. d'*) *Voy.* Saint-Priest.

ADAM DE VERDONNE, lieut. génér. du Bail. de Crépy, député du tiers-état de ce Bail. aux Etats-génér.

* ADAM — *Ligne avant dernière de l'article*, présenté par Roch — *lisez* — Koch.

* ADET. En déc. 1799 il fut nommé membre du Tribunat.

* AIGLE (*Mise. de l'*) *Voy.* DUWAES.

* AIGUILLON — (VIGNEROT *duc d'*). *Voyez l'article Liancourt au sujet du repas du 4 août.* — M. d'Aiguillon mourut à Hambourg en mai 1800, à l'instant où il alloit être rayé de la liste des émigrés.

* AILLY (*d'*). En déc. 1799 il fut nommé membre du Sénat-conservateur.

* AIMÉ (*J. J. Job.*) *Au lieu de*

ces mots : et il fut compris dans le second transport de déportés. *Lisez :* et il fut compris dans le second transport de déportés, qui eut lieu en avril 1798. Après une détention, dont il a donné les détails dans un ouvrage imprimé à Paris en 1800, il s'évada, avec plusieurs de ses compagnons d'infortune, le 26 oct. 1799, s'embarqua pour l'Europe, fit naufrage le 8 janv. 1800 sur les côtes d'Ecosse, et retourna de-là en France, où il venoit d'être rappelé par Buonaparte. Il nous apprend dans son ouvrage qu'il ne s'est jamais nommé *Job*, mais *Jean-Jacques* AYMÉ, qu'il est de Montelimard et âgé de 46 ans. Il ne dut l'espèce de célébrité dont il jouit un instant qu'à une chose entièrement étrangère à lui, c. à. d. à l'acharnement que mirent les partis jacobin et modéré, l'un à le faire exclure du corps législ., l'autre à l'y maintenir.

ALBERT, jeune, du Bas-Rhin, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

ALBERT, juge au trib. de cassation, député de la Seine au Cons. des Anciens en 1798, pour 2 ans. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

*ALCUDIA, *Godougno duc d'*) — *Lisez* (GODOI duc d') *et voyez ce nom, où se trouve un supplément à son article. Ligne* 6 *de la seconde colonne, au lieu de:* septembre, *lisez* — juillet.

* ALLARD, de Revel. *Ligne* 6, *au lieu de* — tiul, *lisez* — il fut.

ALLARD, du Rhône, commis. près l'adminis. de ce dép., député au Cons. des Anciens, en mars 1799. En déc. il passa au Corps-législ.

ALLARD, de la Vienne, procur. de la commune de Poitiers, député à la Législat.

ALLEAUME, député-suppléant de Paris, devenu membre de la Législ.

* AMANS. *Ligne* 2, *au lieu de* — sous Boyenva, l. un des — *Lisez*; sous Boyenval, un etc.

* AMATI. *Voyez* Tomaso d'Amato, où cet événement se trouve expliqué plus en détail.

ANDRÉ, du Bas-Rhin, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798. S'étant opposé à la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte, il fut aussitôt exclus du corps législ.

ANDRIEUX, poëte, membre de l'Institut nat., nommé en 1798 député du dép. de la Seine au Cons. des 500, pour 2 ans. En déc. 1799 il devint membre du Tribunat.

ANNECY, député de St. Do-

mingue au Cons. des Anciens, en 1797.

ANQUETIN DE BEAULIEU, député de la Seine-Infér. au Cons. des Anciens, en mars 1799. En déc. il passa au Corps-législ.

ANRICH, greffier du trib. civil. du Bas-Rhin, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799.

* ANTEROCHE. *Cet article est transposé; il se trouve après* Antraigues, *et devroit être avant* Antiboul.

APPERT, commis. près l'adminis. municip. de St. Maurice, nommé en 1798 député du Loiret au Cons. des Anciens, pour un an. Il y fut réélu l'année suivante, et passa en déc. au Corps-législ.

ARMANTIÈRE (Mde. d') *Voy.* Séneterre, *au supplément.*

ARNOULD, député du dép. des Forêts au Cons. des 500, en mars 1799.

ASSELIN, député de la Somme à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il ne passa point aux Cons.

ASSELIN, adminis. du dép. de la Manche, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798.

* AUBENTON (*d'*). *Ligne* 3, *au lieu de* se, *lisez* de.

AUBERT, de la Seine, inspecteur des contributions, nommé en 1798 député au Cons. des 500, pour 2 ans. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

* AUBRY, du Gard. *Ligne* 30, *après ces mots*: pour les matelots. — *lisez*: Ayant paru favoriser en vendémiaire an 4, la révolte des Sections, il fut accusé d'avoir retardé les opérations des armées par son influence dans le comité milit.; fut décrété provisoirement d'arrestation, et presqu'aussitôt acquitté. *A la fin de l'article au lieu de ces mots*: il mourut avant d'avoir regagné l'Europe, *lisez*: il mourut à Démérari, âgé de 49 ans.

* AUDOUIN. *Nous avons confondu, dans le Dictionnaire, Audouin le député et Audouin secrétaire de Pache: nous allons rectifier ici cette erreur.*

C'est *Pierre-Jean* AUDOUIN, d'abord volontaire et sapeur dans la garde nat., qui fut journaliste et député, et auquel il faut rapporter par conséquent tout ce que nous avons dit à l'article *Audouin* de ses écrits, de sa conduite à la Conv. et au Cons. des 500. Ses feuilles furent longtemps dignes de figurer près de celles de Marat; il persécuta surtout les Girondins, devint un peu

plus doux en 1796, participa cependant à la proscription du 18 fructidor an 5, et sortit du Cons. en mai 1798.

XAVIER-AUDOUIN, vicaire à Paris avant la révolution, fut membre de tous les comités popul. de la capitale, et devint l'ami de Pache, qui le fit son adjoint dans le ministère de la guerre et lui donna sa fille en mariage. Impliqué dans les recherches que l'on fit après le 9 thermidor contre Pache et contre les agens de la Terreur, il fut emprisonné, traduit devant le trib. d'Eure et Loire et acquitté; mais quoiqu'il se fût enrichi par toutes les voies, sur-tout par les marchés, les approvisionnemens des armées et la spoliation des églises, il resta cependant attaché au parti jacobin; et c'est lui que Buonaparte condamna à être exporté à la Guyanne, en nov. 1799; arrêt qui au reste ne fut pas mis à exécution.

* AUGEREAU. — *Après le mot* Augereau, *cinquième colonne, ligne* 16, *lisez*: qui avoit été nommé en mars de la même année député au Cons. des 500 par le dép. de la Haute-Garonne, abandonna le Conseil, accourut près de Buonaparte, etc. — *Nous ne saurions nous empêcher de rapporter encore un propos que Carnot prétend lui avoir été tenu par Rewbell sur le compte d'Augereau, lorsque ce dernier reçut, en* 1796, *une audience du Directoire.* Il a bien l'air d'un factieux, *dit l'avocat à son collègue*; quel fier brigand!

AUGIER, d'Orange, député du dép. de Vaucluse au Cons. des Anciens, en mars 1799.

AUPEPIN, député du dép. du Nord au Cons. des 500, en 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5.)

* AUTICHAMP (*le chev. d'*) général chouan. Il fit sa paix en 1800 avec le génér. Brune. — *Voy. ce nom.*

AUVERLOT, commis. près l'adminis. municip. de Tournay, député du dép. de Jemmape au Cons. des 500, en 1798. En déc. 1799 il entra au Corps-législat.

B.

BABORIER, notaire à St. Vallier, député de la Drôme au Cons. des Anciens, en 1798. En déc. 1799 il passa au Corps-législ.

* BAILLET DE LATOUR. Il est également parlé de lui à BAILLET et à LATOUR.

BAILLON, aîné, habitant du Quesnoy, député du dép. du Nord au Cons. des Anciens, en mars 1799. En déc. il passa au Corps-législ.

* BAILLY DE JUILLY. *Après ces mots :* passa au Cons. des 500, *qui terminent l'article, lisez* — ; en sortit en 1798, y fut aussitôt renommé pour un an, et encore réélu de nouveau l'année suivante.

* BAPTISTE. Troisième ligne, *Jean-Baptiste Renard*, lisez : *Jean-Baptiste* RENARD.

* BAR. *Après les mots :* 20 mai 1797. *qui terminent l'article, lisez :* Il devint alors commiss. près les trib. civil. et crim. du Bas-Rhin, et le dép. de la Moselle le renomma en 1798 au Cons. des Anciens, pour 2 ans.

BARALLE (*Marie-Eugène*) noble et religieuse, cond. à mort, le 17 prair. an 2, par le trib. révol. de Cambray, comme contre-révol.

BARALLE (*Marie-Joséphine-Nedonchele*) noble et religieuse, cond. le 17 prair., etc.

* BARALLE (*Vicesse. de*) *Voy.* Douay *au supplément.*

BARBIER-JENTY, commis. près l'adminis. municip. d'Amiens, député de la Somme au Cons. des 500, en 1798.

BARET, commiss. près l'adminis. du dép. de la Lys, député de ce dép. au Cons. des Anciens, en 1798. Il devint en déc. 1799 membre du Tribunat.

BARON, l'aîné, juge à Reims, député de la Marne au Cons. des Anciens, en mars 1799. Il devint en déc. membre du Corps-législ.

* BARRÉ DE DOLLON, ce fut lui et non l'ex-législateur qui fut nommé en 1799 député de la Sarthe au Cons. des Anciens.

BARRIÈRE, ex-accusateur public près le trib. crim. des Basses-Alpes, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798. Il de-

vint en déc. 1799 membre du Corps-législ.

* BARROT. *Ligne 5, au lieu de ces mots*, et rentra, *Lisez*: fut employé dans le ministère de la marine, fut réélu en mars 1798 au même Cons., et entra etc.

BASSAGET, accusateur-public près le trib. crim. de Vaucluse, député de ce dép. au Cons. des Anciens, en 1798. En déc. 1799 il devint membre du Corps-législ.

* BASSENGE. *A la suite des mots* de ce pays, *qui terminent l'article, lisez:* Après la conquête de la Belgique par les François, il devint commis. près l'adminis. du dép. de l'Ourthe, fut nommé en 1798 député au Cons. des 500, et entra en déc. 1799 au Corps-législat.

* BATOULT. *Lisez* BATAULT.

* BAYET (*de*) officier d'artillerie. C'est par erreur que nous avons dit qu'il fut employé en 1792 sous Dumouriez; il ne servit jamais dans les armées républ., et ce fut un Labayette, colonel d'artillerie, qui se distingua à la bataille de Jemmape.

* BAZIRE. *Ligne 11, colone 4*, — qui le fit accuser de desseins contre-révol. etc. — *Lisez* — qui le fit accuser de fripponnerie (*Voy. à ce sujet l'article Chabot*) et de desseins contre-révol.

* BEAUCHAMP, de l'Allier. *Ligne 7, aulieu de*, Devenu membre, *lisez:* Après la session il devint commis. près l'adminis. de son dép., fut nommé en mars 1799 au Cons. des 500, et entra en déc. au Corps-législ.

BEAUDET, adminis. du dép. du Puy-de-Dôme, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1798.

* BEAULIEU, général autrichien. — C'est à tort que nous l'avons dit mort; il vit retiré à Lynts, jouissant de l'amour de ses compatriotes et de l'estime générale.

* BEAUMETZ (BRIOIS *de*). *Après ces mots:* le reste de la rév., *qui terminent l'article, lisez:* Etant sorti de France comme tous les Constitutionnels, il fut porté sur la liste des émigrés, et ensuite rayé, en av. 1800.

* BEAUREPAIRE (*Mde. de*). *Voy.* FAUDOAS.

BEAUVAIS (*de*) ancien évêque de Sénez, homme célèbre depuis long-temps par l'étendue de ses lumières. Nommé en 1789 député du clergé de la Prévôté de Paris aux Etats-génér., il mourut le 4 av. 1790, et fut remplacé par M. Gandolphes.

BEAUVAIS, de la Seine-Infér., présid. de l'adminis. munic. de Rouen, député au Cons. des 500, en 1798. En déc. 1799 il entra au Tribunat.

BECHANT, suppléant du tiers-état du Bail. de Dourdan aux Etats-génér. Il remplaça M. de Gauville à l'Ass. Nat.

* BECRENBROCK. *Lisez*: Beerembrock, et *voy. l'article* Werbrouck.

* BEISSIÈRE, capit. des guides de Buonaparte, etc. Il accompagna ce général dans son expédition d'Egypte, et en revint avec lui en 1799.

* BELIN, du Haut-Rhin. Placé mal à propos à Blin.

* BELLEGARDE, d'Angoulême. *Lisez*: BELLEGARDE (DUBOIS *de*), et voy. Dubois, où se trouve le complément de son article.

* BELLEVILLE. *Ligne 7, au lieu des mots*: de reconnoître Sémonville comme envoyé de la Rép., *lisez*: de désavouer une note envoyée à la Porte contre Sémonville.

BELLIER DU CHESNAY, ancien maire de Chartres, député d'Eure et Loire à la Législat.

BELMONT, adminis. de la commune de Brioude, député de la Haute-Loire au Cons. des 500, en 1798, pour 2 ans.

* BELZY (*Mde. de*) — *Voy.* Boutteille.

* BERLIER (*le curé*). *Son nom est* BERNIER, *et non* Berlier. *Après le mot* royalistes, *qui termine son article, lisez*: Il continua néanmoins à remuer, tant en France qu'en Angleterre, reparut bientôt parmi les Chouans; et on le vit, en 1799, s'annoncer comme l'apôtre de la paix, se rendre près des Républ., offrir son intervention entre eux et les chefs royalistes, enfin jouer un rôle et faire parler de lui, en ayant l'air d'être très-utile aux négociations qui terminèrent alors cette guerre intestine.

BERMOND, fils, présid. de l'adminis. municip. de Gaillac, député du Tarn au Cons. des 500, en 1798.

* BERNARD DU CHESNE. *On le trouve souvent écrit* Besnard. *Voy. ce dernier nom.*

* BERNARD DE MARIGNY. *Voy. ce dernier nom.*

BERNARD DE SASSENAY (*le Mis. de*), capit. de cavalerie, député de la nobl. du Bail. de Châlons-sur-Saône aux Etats-génér.

* BERNIER (*le curé*). Voy.

Berlier dans le Dictionnaire ainsi que dans le Supplément.

BERNUZOT, député des Bouches-du-Rhône au Cons. des Anciens, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5).

BERQUIER-NEUVILLE, de Boulogne, nommé député du Pas-de-Calais au Cons. des 500, en mars 1799, pour 2 ans. En déc. il entra au Corps-législ.

BERTHELEMY, commis. près l'adminis. du dép. de la Correze, député au Cons. des 500, en 1798.

BERTHIER (*L.*) génér. de brigade, frère du ministre et génér. en chef, Alexandre Berthier. Il servit en Italie en 1800, ainsi que César Berthier, adjudant-général.

BERTHOULT-DUGLAS, *femme* HAUTECLOQUE (*E. J.*) noble, dom. à Arras, cond. à mort, le 29 vent. an 2, par le trib. d'Arras, comme ayant fait émigrer son fils.

* BERTRAND DU CALVADOS, député, *Lisez*: BERTRAND, du Calvados, nommé en 1798 député etc.

BESLAER, *Mis.* de la Wastine (*F. M.*) âgé de 75 ans, cond. à mort, le 23 flor. an 2, par le trib. révol. de Cambray, comme traître à la patrie.

BESNIER, archiviste des affaires étrangères, nommé en déc. 1799 membre du Sénat-conservateur.

* BÉTHISY DE MÉZIÈRES, évêque d'Uzès. Il signa les protestations des 12 et 16 sept. 1791.

BEYLIÉ, député des colonies des Indes Orientales, à l'Ass. Nat. de France, en 1789.

BEZENOTTE, député de la Côte-d'Or au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5.)

* BIDAULT, lieut. crim. au Bail. d'Aval en Franche-Comté, etc. *Lisez*: au Bail. de Poligny, député du tiers-état du Bail. d'Aval etc.

BIDAULT, député-suppléant de l'Eure, devenu membre de la Conv. après le procès de Louis XVI. Il ne passa point aux Conseils.

BIDAUT, juge au trib. civil du dép. de Seine et Marne, député au Cons. des 500 en 1798, pour 2 ans.

BIGOT DE BEAUREGARD (LE), maire de Domfront et ancien gendarme de la garde, député

du tiers-état d'Alençon aux Etats-génér.

* BIGOT de VERMIÈRE. *Lisez* Vermière.

BILLEREY, juge au trib. civ. du dép. de la Haute-Saône, député au Cons. des 500, en 1799.

BILLON, d'Arras, député du Pas-de-Calais au Cons. des 500, en mars 1799.

* BIROTEAU, de Perpignan. *Ligne* 14, *seconde colonne, après ces mots*, et se réfugia à Lyon, *lisez* : où il enflamma les habitans, de concert avec Chasset, contre le parti montagnard, et alluma ainsi la première étincelle de l'incendie dont cette ville devint ensuite la victime.

BITOUZET DES LINIÈRES, député de la Manche au Cons. des 500, en 1798. En déc. 1799 il passa au Tribunat.

* BLACONS. *Après les mots* Ass. Nat., *qui terminent l'article, lisez* : et ayant quitté ensuite la France, il resta lié avec les Constitutionnels, et fut rayé en 1800, par Buonaparte, de dessus la liste des émigrés.

BLANC, commiss. près le trib. correctionnel d'Ambrun, député des Hautes-Alpes au Cons. des 500, en mars 1799. En déc. il devint membre du Corps-législ.

* BLANC, de Besançon. Il mourut à Versailles avant la translation de l'Ass. dans la capitale, et fut remplacé par M. Martin.

BLAUW. Article transposé : au lieu d'être après Blaviel, il doit se trouver avant Blaux.

BLIN (*V.*) noble, âgé de 31 ans, né et dom. à Arras, cond. à mort, le 25 germ. an 2, par le trib révol. de cette ville, comme conspir., et ayant été témoin d'un mariage clandestin.

BODIN, des Deux-Sèvres, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799.

BODINIER, député d'Ille et Vilaine au Cons. des 500, en sept. 1795.

BOELL, député du Bas-Rhin au Cons. des 500, en 1798.

BOHIER, aîné, présid. de l'adminis. municip. de Nontroux, député de la Dordogne au Cons. des 500, en mars 1799, pour un an.

BOIROT, député du Puy-de-Dôme au Cons. des Anciens, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 4.)

* BOISSON (*Marguerite*) de Bort-la-Montagne. *Lisez* : Boisron.

BOISSE (*le Mis. de*), député de la noblesse de Lyon aux Etats-génér.

BOISVERD, adminis. du dép. de l'Isère, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1798.

BOLLIOUD, adminis. du dép. de l'Ardèche, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1798, pour 2 ans.

BONAVENTURE, député de la Dyle au Cons. des 500, en mars 1797.

* BONNAIRE (*Mde. de*) *Voy.* Harnoncé.

BONNAIRE, adminis. du dép. du Cher, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1798, pour 2 ans.

* BONNAL (*de*), évêque de Clermont. Il mourut à Munich, en 1800.

* BONNE-CARRÈRE. Si on désire plus de détails sur la souplesse, la probité, les intrigues de cet homme, et sur ses liaisons avec Dumouriez, on peut consulter les *Notices historiques* de Mde. Roland.

BONNEMANT, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. d'Arles aux États-génér.

BORDIER, député-suppléant du tiers-état de Nemours aux Etats-génér. Il remplaça à l'Ass. Nat. M. Berthier, mort.

BOREL-VERNIÈRE, ancien adminis. du dép. de la Haute-Loire, nommé en mars 1798 député de ce dép. au Cons. des 500, pour un an.

BOUAISSIER, fils, inspecteur de la loterie nat., député d'Ille et Vilaine au Cons. des 500, en mars 1798.

* BORNE-GALTHIER (*C. J. B. R.*) père, *lisez* : Borne-d'Altier etc.

BORNE, fils (*G. H. V.*) âgé de 20 ans, né à Paris, sous-lieutenant au 4e. régt. de dragons dont son père étoit colonel, cond. à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. révol., comme complice de la conspir. des prisons.

BOUDINHON, accusateur-public près le trib. crim. de la Haute-Loire, député de ce dép. au Cons. des Anciens, en mars 1799.

* BOUILLÉ. — *Voy.* Malseigne *relativement à la révolte de Nancy.*

BOUISSEREN, adminis. du dép. de la Charente-Infér., député de ce dép. au Cons. des Anciens, en mars 1799.

BOUQUEL (*F. G.*), noble, âgé de 67 ans, né à Sarthon, dép. du Pas-de-Calais, dom. à Arras, cond. à mort, le 25 germ. an 2, par le trib. de cette ville, comme conspir.

BOURGAIN, député-suppléant de Paris, devenu membre

de la Conv. Il passa au Cons. des 500, et en sortit en mai 1798.

BOURLET, député de l'Oise au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5.)

BOURSIN, député du dép. de la Manche au Cons. des 500, en sept. 1795. Le même dép. l'y renomma en mars 1799.

* BOUSSIES DE ROUVEROI. Ce nom est défiguré, et cet article se trouve déjà fait à sa véritable place, à Boisrouvray.

*BOUTIDOUX. On assure que cet homme remuant figura ensuite, comme général, parmi les Chouans.

BOVIS, député des Basses-Alpes au Cons. des 500, en sept. 1795.

BOYES, député de la Haute-Saône au Cons. des 500, en sept. 1795.

BOZY, député de l'île de Corse à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1798.

BRABANDER, député de l'Escaut au Cons. des 500, en mars 1797.

* BRANICKI. *Ligne* 11, *seconde colonne*, *au lieu de* 1794, *lisez:* 1792.

* BRASSART-St.-PARTHIN. — *Lisez:* Brassat.

* BRIN, de la Charente. — *Son article se trouve à* Brun.

BRIXHE, homme de loi, député de l'Ourthe au Cons. des 500, en mars 1799.

BROHON, député de la Manche au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5.)

* BROTTIER. Il mourut à Cayenne le 13 sept. 1798.

* BRUÉIS, contre-amiral français. — *Voy. les détails du combat d'Aboukir à l'article* Nelson.

* BRUEYS, Bon. d'Aigalliers. *Voy. ce dernier nom.*

* BRUNE, général. *Ligne* 4, *après ces mots*, il siégea dans le club des Cordeliers, *lisez*: fut long-temps l'éditeur du journal incendiaire de Marat et son co-opérateur, figura etc.

BRUNET, député de Seine et Oise au Cons. des 500, en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct.)

BUCQUET, présid. de l'admins. du dép. de l'Oise, député

de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799.

* BUREAU DE PUZY. *Au lieu de ces mots, et* partagea sa captivité, *qui terminent l'article, lisez:* partagea sa captivité, et fut rayé en 1800, par le Consul, de dessus la liste des émigrés.

* BUSSY (*Ctesse. de*) *Voyez* FARGEON.

BUVÉE DE MIRBEAU, député de la Côte-d'Or au Cons. des 500 en 1798, pour 2 ans.

* BUZOT. *Ligne* 21, *seconde colonne, au lieu de*, 22 oct., *Lisez:* 23 oct.

BYZEWSKY, génér. polonais. C'est en 1792 et non 94 qu'il servit en Lithuanie sous le prince de Wurtemberg.

C.

* CADOT (*Mde. de*) *Voyez* HÉBERT.

* CADROY. *Après les mots*, en déc. 1799, *qui terminent l'article, lisez:* mais rentra peu de temps après.

* CAFFARELLI DUFALGA. *Nous avons commis à cet article une erreur qui se trouve rectifiée à celui de* Dufalga.

* CAGLIOSTRO (*Joseph* BALSA, *Comte de*) — *Lisez:* BALSAMO.

* GAHIER DE GERVILLE. *Lisez:* CAHIER.

* CALLY, membre de la Commune de Paris. *Ligne* 11, 2 jours avant les massacres, par ce comité à toutes les municipalités de France, *lisez:* 2 jours après ces massacres, par ce comité, à toutes les municipalités de France pour les inviter à imiter son exemple: etc.

CAMBON. *Ligne* 35, *troisième colonne, au lieu de* FÉRAND, *lisez:* FÉRAUD.

* CANIZI (*Ctesse. de*) — *Voyez* LOMÉNIE.

* CARADEUC-RAOUL, *Mis. de* LACHALOTAIS. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

* CARONDELET (*Mde. de*) — *Voyez* PARISOT.

* CARRA. *Ligne* 13, *seconde colonne, au lieu de*, le 31 mai 1793,

lisez par suite de la journée du 31 mai 1793.

* CARTIER - DOUINEAN. *Lisez:* Douineau.

* CHABANNES (*Mise. de*) *Voy.* Fournier.

* CHABAUT, curé de la Chausse - St. - Victor. — *Lisez:* la Chaussée-St.-Victor.

* CHABOT, du Cher, capucin. *Ligne* 30, *colonne* 5, *entre les mots* le 12 nov., *et* Delaunay; *lisez:* aux comités de gouvernement; *et 5 lignes plus bas, après les mots*, il fut lui-même décrété, *lisez:* le 18 du même mois d'arrestation, d'accusation le 16 mars 1794, etc.

* CHABOT (*Mde. de*) *Voy.* Dutréau.

* CHAMBON D'ARBOUVILLE (*Mde. de*) *Voy.* Fréteau.

* CHAMPION DE CICÉ, évêque d'Auxerre. Après s'être montré fidelle à la cause de la religion et de la monarchie, il se retira en Allemagne; et on le vit en 1800 envoyer, du lieu de son exil, une somme aux habitans d'un village de son diocèse, qui venoit d'être dévasté par un incendie.

* CHARRAS (*Anne-Jeanne Mise de*). *Voy.* Roettiers.

CHARRY (*Mde. de*). *Voyez* Lupé.

* CHASSET. *Ligne* 20, *seconde colonne*, *après les mots*, hors la loi le 3 oct. 1793, *lisez:* se sauva alors à Lyon (voy. à ce sujet Biroteau), se retira ensuite en Turquie, etc.

* CHASTEAU. Nous nous empressons d'assurer que ce n'est point Chasteau de Partenay, député des Deux-Sèvres à la Législat., mais un Château, ancien marchand oiseleur et maître de taverne à Paris sous le règne du Directoire, qui fut un des acteurs des massacres de sept. 1792, dans les prisons de la capitale.

* CHATEAUBRIANT (*Mde. de*) *Voy.* Lepelletier-Rozambeau.

* CHAUMETTE, *Ligne* 31, *quatrième colonne*, *au lieu de* 22 germ., *lisez* 24 germinal.

* CHAUSSANDE (*Mde. de*) *Voy.* Javon.

* CHÉNIER (*Marie-Joseph*), poëte tragique et législateur. — Voy. l'article Webler, qui sert de complément au portrait que nous avons fait de lui.

* CHILLAUD (*Elisabeth de*) veuve de Dumasseil-Fontbroge. *Lisez* Dumas de Fontbroge.

* CLAVIÈRE, ministre des finances. Madame Roland le peint comme un homme actif, travailleur, irascible par tempérament, opiniâtre comme le

sont ordinairement les hommes qui vivent dans la solitude du cabinet, pointilleux et difficile dans la discussion; et elle assure qu'il se heurtoit souvent avec son mari, qui étoit, dit-elle, sec et tranchant dans la dispute, et non moins attaché à ses opinions que Clavière.

COESSIN DE LA BEYRAYE (*Armand*) noble, âgé de 29 ans, né à Labeyraye, dép. du Morbihan, dom. à Paris, cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où il étoit détenu.

* COETIZAC (*Mde. de*). *Voy.* GARDIN.

* COLBERT-MAULÉVRIER (*Mde. de*). *Voy.* MANNEVILLE.

* CONSTANT, des Bouches-du-Rhône. Ami d'Antonelle, compagnon de toutes ses intrigues, il demeura toujours attaché fortement au parti terroriste.

* CORNUILLIER (*Mde. de*). *Voy.* SAINT-PERN.

* COUDRET (*Eléonore*) femme GIRONT-MARCILLY, *lisez :* GIROUST DE MARCILLY.

* CUBIÈRES. Nous allons ajouter à ce que nous avons déjà dit de lui, ce qu'en a écrit madame Roland, dont il fut quelque temps le bas valet, et dont il signa ensuite l'ordre d'arrestation, après la chute des Girondins. „Cubières, dit-elle, fidelle à ce double caractère d'insolence et de bassesse qu'il porte au suprême degré sur sa répugnante figure, prêche le sansculottisme comme il chantoit autrefois les Grâces; fait des vers à Marat, comme il en faisoit à Iris; et sanguinaire sans fureur, comme il fut apparemment amoureux sans tendresse, il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce Tantale ou Vénus. Qu'importe, pourvu qu'il rampe et qu'il gagne du pain. . . . . Plat courtisan, fade complimenteur, sottement avantageux et bassement poli, il étonne le bon sens et déplaît à la raison plus qu'aucun être que j'ai jamais rencontré. » Nous ajouterons seulement à ce portrait, l'un des mieux faits qu'ait tracés Mde. Roland, que Cubières publia, en 1800, des vers en l'honneur du jeune Beauharnois, dont il avoit aidé à conduire le père à l'échafaud: il est vrai que Beauharnois étoit en 1800 beau-fils de Buonaparte, et Buonaparte alors premier Consul.

D.

DA

* DAMOISEAU (*C. A.*) femme, âgée de 67 ans, *lisez:* femme MONTHERAUT, âgée etc.

* DAMPONT (*Mde. de*). *Voyez* HAHN.

DANEL, chirurgien à Arras. Le directeur de l'hôpital de cette ville lui ayant refusé son payement à raison de son ignorance, » Eh bien, lui dit-il, je vais » aller trouver Lebon (*alors en* » *mission à Arras*) je gagnerai, » davantage à faire guillotiner. » Lebon, *rapporte Prudhomme*, fut très-content de ce nouveau prosélyte, et le fit employer comme juré dans son trib. révol. — Nous aimons à croire que ce n'est pas ce Danel qui devint en 1799 député du dép. du Nord au Cons. des 500, et ensuite membre du Corps-législ.

* DASTAL (*Mde.*) *Voy.* LA-ROCHEFOUCAULT.

* DANTON. *Ligne première, septième colonne, au lieu de,* dans la nuit du 31 mars, *lisez:* dans la nuit du 30 au 31 mars.

* DÉGAUD (*Elisabeth-Pauline*). *Lisez:* DEGAND.

* DEGOUGES (*Marie-Olimpe*) *Voy.* GOUGES, *où son article est traité plus au long.*

DE

* DEHAUSSI-ROBÉCOURT. *Voy.* ROBÉCOURT, *où cet article est traité plus au long.*

* DELAN. *Voyez* ROUGER. *Lisez:* ROUYER.

* DELBREL. Voy. au sujet de son élection au Cons. des 500 en 1797, l'article SELVES.

* DEMESLE (*A. M.*) femme DUCHILLEAU. *Lisez:* DEMERLE.

* DENIS-DAEL (*Mde. de*) *Voy.* SAUCOURT.

* DESAIX, génér. au serv. de la Rép. — Rappelé d'Egypte par Buonaparte, en 1800, il ne fit que reparoître en Europe, prit aussitôt le commandement d'une div. de l'armée de réserve en Italie, et fut tué à Marengo, au moment où il décidoit la victoire en faveur des François. Les honneurs militaires, les éloges, les lettres flatteuses adressées à sa famille, enfin les chants, les médailles et les monumens furent employés tour-à-tour pour consacrer sa mémoire.

* DESPOMET (*Mde.*) *Voy.* GROZELIÉ.

* DESVIEUX (*Ctesse*), *Voy.* FLAVIGNY.

DHENNEVILLE, veuve MONALDY, (*Marie-Eugénie*) noble, âgée d'environ 88 ans, dom. à Cambray, cond. à mort, le 21 flor. an 2, par le trib. révol. de cette ville, comme ayant provoqué l'anéantissement de la liberté et de la représentation nat.

* DOCHE, de Lille. *Après le mot* Buonaparte, *qui termine son article, lisez*: Il étoit regardé à cette époque comme l'ami de Jourdan, de Briot, de Lamarque, etc., et comme un des membres les plus féroces du parti jacobin.

* DOPSENT. On le comptoit encore en 1799 parmi les Jacobins de la capitale.

DOUAY, femme du Vicomte de BARALLE (*Marie-Anne-Jos.*) âgée d'environ 92 ans, cond. à mort le 8 prair. an 2, par le trib. révol. de Cambray, comme traître envers la Rép.

* DUCHILLAUD (*Mde.*) *Voy.* DEMESLE, *lisez:* DEMERLE.

* DUCOS (*J. F.*) *Voy. la fin de l'article* Vergniaud, *relativement à sa détention à la Conciergerie.*

* DUMAS (*Mathieu*), maréchal-de-camp, député de Seine et Oise, etc. — Rentré en France à la fin de 1799, il fut chargé presqu'aussitôt d'organiser les hussards-volontaires de Paris, se rendit au camp de Dijon en 1800, et fut employé en qualité de chef de l'état-major dans la seconde armée de réserve.

* DUPERRET. *Il est aussi parlé de lui à* LAUZE-DUPERRET.

* DUPRAT (*Jean*), négt. — *Lisez*: DUPRAT, jeune, (*Jean*) négt. etc.

* DURET (*Ant.*) adjug. génér. — *Voy. l'article* Lapalu, *où se trouve rectifiée une erreur commise à celui de* Duret.

DUTILLET (*Mde.*). *Voyez* SAISSEVAL.

E.

ES

* ESNUE-LAVALLÉE. — *Il est également parlé de lui à Esnue et à Lavallée.* Voy. en outre l'article *Montfranc.*

ES

* ESPRÉMENIL (*Mde. d'*) — *Voy.* SANTUARI.

* ESTOURMEL (*Mise. d'*) *Voy.* LAMOIGNON.

F.

FABRE D'ÉGLANTINE (*P. F. N.*) *Après les mots* Louis XVI, *ligne 6, lisez* : fils d'un avocat, il quitta cette profession pour se faire tour-à-tour comédien, peintre, musicien, graveur et poëte : et eut des aventures peu honorables sous ces divers personnages. Il joua entre autres sur les théâtres de Versailles, de Bruxelles et de Lyon ; enleva plusieurs filles, voulut empoisonner les parens d'une d'elles en Brabant, y fut cond. à mort, et ne dut la vie qu'au prince Charles, qui mitigea l'arrêt en un bannissement. Très jeune encore il avoit remporté un prix aux jeux Floraux de Toulouse, et obtenu une Eglantine, ce qui fut cause qu'il ajouta ce surnom à son nom de famille : on rapporte aussi que M. de Buffon, auquel il dédia un poëme sur l'étude de la nature, lui donna 10 louis pour prix de sa dédicace. Pourvu d'un fonds inépuisable d'intrigue, qui lui servit à se faire aimer et haïr alternativement ; déshonoré d'ailleurs par toute sa conduite et par différentes escroqueries, il ne pouvoit envisager une révolution que comme un bienfait. Outre une satire, quelques vers au moins médiocres, et les ouvrages dont nous avons parlé, il s'étoit déjà fait connoître avant les troubles par plusieurs pièces de théâtre, etc.

Nous ne saurions nous empêcher d'ajouter encore ici sa profession de foi politique, extraite de ses ouvrages : elle est précieuse sous plus d'un rapport pour l'homme qui sait réfléchir ; et si quelque chose étoit capable de détromper le peuple sur le compte des entrepreneurs de révolution, ce seroit sans doute de pareils aveux, si contradictoires à leur conduite et leurs discours publics.

Quant à la République, *a écrit ce chef des Cordeliers*, si ceux qui me peignent au gré de leur malice et de leur incapacité, savoient m'entendre ou me lire, ils verroient qu'à travers la pitié que m'inspire l'état des mœurs et des choses, l'idée d'une démocratie françoise, ne peut pas s'élaborer dans ma tête. Voilà ce que j'atteste sur ce qu'il y a de plus sacré. Non-seulement cette démocratie, mais notre liberté na-

tionale est inconcevable à l'homme qui a fait le *Philinte de Molière*, d'après 4 millions d'originaux etc. — *Ceci se trouve dans un recueil de lettres galantes de Fabre, publié en* 1800.

* FERRAND - VAILLANT. *Après les mots*, par Buonaparte, *qui terminent l'article, lisez:* mais il le fut en sept. 1800.

* FONBURGADE (*Jean*). *Lisez:* Fonbourgade.

* FONTENAY (*Mde. de*) *Voy.* Perrier.

G.

GA

* GALTIÉ. Les élections du dép. du Lot ayant été doubles, la sienne fut d'abord confirmée par le corps législ.; mais après le 18 *fructidor* le Directoire le fit exclure, et remplacer par son concurrent Poncet-Delpech.

* GAMOY (*Mde. de*) *Voy.* Lassudrie.

* GAND (*Mde. de*) Au lieu de *veuve*, lisez: *femme divorcée de Mr. de*, et au lieu de 28 *pluv.* lisez 18 *pluv.*

* GARNIER DE LAUNAY *Voy.* Launay où il est parlé de lui plus au long.

* GAUTHIER-ST.-CREST (*Mde. de*). *Voy.* Paume.

* GILBERT-DESMOLIÈRES. *Lisez:* Gilbert - Desmolières (*Jean-Louis*). *Après les mots*, juin 1798, *qui terminent l'article, lisez:* il y mourut en 1799, âgé de 52 ans.

GO

* GLEIZEN. Ligne 4, au lieu de, *1799*, lisez, *1789*.

* GOHIER. Madame Roland dans ses Notices le peint comme un homme excessivement médiocre, manquant de caractère, mais tourmenté néanmoins par une assez grande ambition. Elle assure même que lorsque Garat quitta le ministère de la justice (qui convenoit mieux, dit-elle, à ses moyens, à sa santé et à sa paresse) pour prendre celui de l'intérieur qui étoit au-dessus de ses forces, il ne fit que céder à l'impulsion de Gohier, qui vouloit se faire adjuger celui de la justice.

* GOURSAC (*Mde. de*). *Voy.* Thomas.

* GRANGENEUVE. On ne sauroit trop admirer la bonne foi avec laquelle Mde. Roland avoue que les Girondins désiroient

et ne sachant comment prêter des torts à la Cour en 1792, afin d'avoir un motif de faire insurger le peuple, son ami Grangeneuve (à qui elle n'accorde au reste qu'un esprit ordinaire, mais une grande ame), convint, avec Chabot, de se faire assassiner par leurs propres agens, dans le dessein de persuader à la populace qu'ils l'avoient été par ordre du Roi. Elle ajoute seulement que ce fut Chabot et non Grangeneuve qui recula au moment de l'exécution, ce qui est contredit par les faits, puisque Chabot fut effectivement tiré et manqué, par ses affidés.

* GROSBOIS, député de la noblesse aux Etats-génér. Le 21 juin 1790 il fit une protestation contre la suppression de cet ordre.

* GROUVELLE. Voici le portrait qu'en fait Mde. Roland dans ses *Notices historiques.* » Elève de Cérutti, dont il n'apprit qu'à faire de petites phrases où il met toute sa philosophie, il est médiocre, froid et vain, et fut le dernier rédacteur de la *Feuille villageoise*, devenue flasque comme lui. »

* GUEZNO, du Finistère, *Ligne* 13, *après le mot* premier, *lisez:* (Voyez son article et celui de Lequinio.)

* GUILBEAU (*Mde. de*). *Voy.* Mocllaire.

H.

HA HU

* HAUTECLOQUE (*Mde. de*). Voy. au supplément Berthoult-Duclas.

* HUILLIER DE ROUVENAC. Il fut un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

J.

JO JO

* JOUBERT, général. Voyez à l'article Suvès ce qui lui fit obtenir en 1799 le commandement de l'armée d'Italie.

* JOURDAN (Jean-Baptiste), né à Limoges, le 29 avril 1762, fils d'un chirurgien, fut d'abord marchand de toile, puis soldat dans le régiment de Royal-Allemand, cavalerie, où il resta huit ans. Il quitta le service avec le grade de sergent-major, et vint s'établir à Paris, où il épousa la fille d'un perruquier. Il fut nommé, en 1789, commandant de la garde nationale de Limoges, et, en 1791, lieutenant-colonel du 2e bataillon de la Haute-Vienne. Il fut élu, en 1792, député à la Convention nationale, par le département de la Haute-Vienne, le 2e sur 9. Il vota la mort du roi, sans appel et sans sursis. Il fut envoyé, en mission, à l'armée du Nord, et, le 6 nov. 1792, il commandait l'aile droite à la bataille de Jemmapes, qui fut gagnée par le général Dumouriez. Il fut nommé, le 8 du même mois, général de division, et, le 15 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Dumouriez, qui venait de passer à l'ennemi. Il fut destitué, le 11 déc. suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Dampierre. Il fut nommé, le 3 janv. 1793, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 15 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Dampierre, qui venait d'être tué devant Condé. Il fut destitué, le 11 mars suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Custine. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Custine, qui venait d'être destitué. Il fut destitué, le 11 avril suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Dampierre. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Dampierre, qui venait d'être tué devant Condé. Il fut destitué, le 11 mai suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Custine. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Custine, qui venait d'être destitué. Il fut destitué, le 11 juin suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Dampierre. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Dampierre, qui venait d'être tué devant Condé. Il fut destitué, le 11 juillet suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Custine. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Custine, qui venait d'être destitué. Il fut destitué, le 11 août suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Dampierre. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Dampierre, qui venait d'être tué devant Condé. Il fut destitué, le 11 septembre suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Custine. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Custine, qui venait d'être destitué. Il fut destitué, le 11 octobre suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Dampierre. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Dampierre, qui venait d'être tué devant Condé. Il fut destitué, le 11 novembre suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Custine. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Custine, qui venait d'être destitué. Il fut destitué, le 11 décembre suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Dampierre. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Dampierre, qui venait d'être tué devant Condé. Il fut destitué, le 11 janvier suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Custine. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20 du même mois, il commandait l'armée du Nord, à la place de Custine, qui venait d'être destitué. Il fut destitué, le 11 février suivant, par le comité de salut public, et remplacé par Dampierre. Il fut nommé, le 15 du même mois, commandant en chef de l'armée des Ardennes, et, le 20

K.

* KERVÉLEGAN LE GOAZRE *de*). *Lisez :* KERVÉLÉGAN (LE GOAZRE *de*).

L.

L A

LACOUDRAYE, commiss. près le trib. civil et criminel de l'Escaut, dép. au Cons. des Anciens, en 1798.

* LEBRUN (Tondu), ministre des affaires étrangères. Mde. Roland dit de lui qu'il paroit pour un esprit sage, parce qu'il n'avoit d'élans d'aucune espèce, et pour un habile homme, parce qu'il étoit assez bon commis ; mais qu'il n'avoit d'activité ni d'esprit ni de caractère.

* LAFOND-LADÉBAT. *Ligne dernière, au lieu de*, déc. 1797, *Lisez :* déc. 1799.

LALINIÈRE (*le Cte. de*), maréchal de camp, député de la nobl. de Nîmes et Beaucaire aux Etats-génér.

* LAMARTINIÈRE (*Mde. de*). *Voy.* Chevalier.

L A

LAMBERT (*Joseph-Henry*). Les deux dernières lignes de cet article ont été transportées entre la troisième et la quatrième de l'article suivant, ce qui les défigure tous deux. On prie de vouloir bien, à la lecture, les rétablir à leur place naturelle.

L E

* LAQUEILLE (*le Mis. de*). Ce fut dans le sein même de l'Ass. Nat. qu'il protesta contre les décrets qui attaquoient la constitution de l'Etat et de l'Eglise.

* LAROCHE-JACQUELIN. *Ligne* 19, *seconde colonne, après les mots*, la déroute, *lisez :* du Mans, ainsi qu'après celle de Cholet etc.

LARRAGUAN (*J. F.*) conseil. au parlem. de Toulouse, âgé de 49 ans, né à l'Isle-Jourdain, dom. à Toulouse, cond. à mort, le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., ayant protesté les 25 et 27 sept. 1790 contre les décrets.

* LASOURDIÈRE (*Mde. de*). *Voy.* Mormont.

* LAVASTINE (*Mis. de*). *Voy.* Beslaer, *au Supplément.*

* LAVERGNE. *Ligne dernière, au lieu de* Reigner, *lisez* Regnier.

* LEVEBVRE. C'est à tort que nous avons accusé le général Le-

febvre, seul, *d'avoir commis beaucoup de vexations dans la Belgique*; Lefebure de Nantes, commis dans ces provinces, s'en rendit également coupable, en 1795.

* LEFRANC DE POMPIGNAN (*J. G.*), archevêque de Vienne. Ce n'est point ce prélat, mais le Marquis Lefranc de Pompignan qui est auteur des Poësies sacrées et de la tragédie de Didon, si vivement critiquées par Voltaire; mais il s'étoit attiré de même sa haine par ses écrits en faveur de la religion et contre la philosophie moderne.

* LEGALLERIE (*Mde. de*). *Voy.* Pupier.

* LEGOGAL TOULGOET. — *Voy. ce dernier nom.*

* LÉNONCOURT (*Mde. de*). *Voy.* Haussonville.

LEPOUTRE, fermier à Linzel, député du tiers-état de Lille aux Etats-généx.

* LINDET (*Robert*). *Ligne 33, seconde colonne, au lieu de* 1793, *lisez* 1792; *et ligne* 29, *quatrième colonne, après les mots*, Amnistié par la suite, *lisez*, il fut compromis dans la conspir. de Drouet et Babœuf, fut acquitté et nommé le 20 juillet etc. *Mercier dans son Nouveau Paris, rapporte une lettre, dans laquelle après lui avoir reproché tous ses crimes, on finissoit par lui dire:* » Comment pouvez-vous regarder vos mains! Tant d'ombres errantes ne secouent-elles point les rideaux de votre lit. Tâchez de dormir! . . . . . »

* LYS (*Mde. de*). *Voyez* Fournier.

M.

M A

* MACQUEREL DE QUESNOY. *Lisez* de Quesmy.

MALET-DUPAN (*Jacques*), né à Genève en 1749, et fils d'un pasteur. Après avoir fait ses études dans le collége de cette ville, il s'occupa du droit, l'abandonna bientôt pour les Belles-

lettres, et s'essaya dans ce genre par quelques écrits en vers et en prose, qui eurent peu de succès, parce qu'il manquoit de goût, et que son style étoit obscur et peu naturel. Les mêmes défauts se firent remarquer dans quelques écrits qu'il publia ensuite au mi-

lieu des troubles de sa patrie, où il embrassa le parti populaire. Appelé en 1772 à remplir une chaire d'Histoire et Belles-lettres françoises à Cassel, il y débuta par un discours où il examina l'influence de la philosophie sur les Belles-lettres; on y remarqua un grand fonds de connoissances, encore peu approfondies, et ce ton dogmatique et tranchant qu'il conserva toujours. Son caractère peu liant lui ayant fait quitter Cassel, il retourna en Suisse, y publia encore quelques ouvrages, et ensuite un journal politique et littéraire, qui commença à le faire connoître. Panckouke le chargea alors de la rédaction de la partie politique du Mercure de France; et le séjour de Paris corrigeant son goût, son style devint plus facile, et se débarrassa, du moins en partie, de cette néologie, de ces expressions forcées, de ces métaphores incohérentes, qui reparurent de nouveau dans ses ouvrages durant les dernières années de sa vie. Ce qu'on a de lui de plus sagement pensé et de mieux écrit est incontestablement le Mercure de France des années 1789, 90, et 91. Le parti qu'il avoit embrassé dans la rév. l'ayant rendu odieux aux chefs populaires, il se vit contraint de quitter Paris en mai 1792, se retira dans sa patrie, puis à Berne, et publia successivement, sur la rév. franç., plusieurs écrits qui eurent le plus grand succès. Inquiété par le Directoire, il finit par se retirer en Angleterre, où il écrivit, sous la protection du gouvernement, un journal intitulé *Mercure Britannique*. La juste indignation que lui causèrent l'envahissement de son pays et les persécutions personnelles qu'il avoit éprouvées, jointe au mauvais état de sa santé et à l'influence du pays qu'il habitoit, jeta dans cet ouvrage un ton d'aigreur, de personnalité, et même d'exagération qui nuisit à son succès. Malade depuis plusieurs années, il mourut à Londres le 10 mai 1800, et sa mémoire fut honorée par les Anglois, qui s'occupèrent aussi du sort de sa famille.

* MARGUERITE (*Bon. de*). *Lisez:* (Teyssier *Bon. de*), *et voy. à* Teyssier *la fin de son article.*

* MARON (*Mde. de*). *Voyez* Dartigne.

* MARTIN (Henri —). *Voy.* Roger-Martin, où il est aussi parlé de lui.

* MAZIN (*Mde. de*). *Voy.* Valori.

* MONALDY (*Mde. de*). *Voyez* d'Hermeville, *au Supplément.*

* MONGE. Madame Roland affirme (ainsi que nous l'avons déjà dit) qu'il fut d'abord tailleur de pierre, qu'il dut son éducation à l'abbé Bossu; et elle ajoute qu'il cessa de voir son bienfaiteur dès qu'il eut l'espoir de devenir son égal. Elle le peint comme un homme épais, borné, et cherchant néanmoins à se rendre original *en faisant des singeries à la manière des ours.*

* MONTARLY (*Mde. de*). *Voy.* Rose.

* MONTHERAUT (*Mde. de*). *Voy.* Damoiseau, *et le Supplément.*

* MOREAU, femme Rostopino. *Lisez:* Rostaino.

N.

* NELSON. *Ligne 27, seconde colonne, au lieu de,* 10 mai, *lisez:* 10 juin.

* NOAILLES (*Mde. la maréchale de*). *Voy.* Cossé-Brissac.

O.

* OSSUN (*Duchesse d'*). *Voy.* Grammont.

P.

P A

* PARIS-MONTBRUN (*Mde. de*). *Voy* Bragelonne.

* PARISOT, femme Caroudelet. *Lisez:* Carondelet.

* PAYSAC (*Miss. de*). *Voy.* Chapt.

PELET-BEAUPREY (*P. F. N.*), député de l'Orne à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1798.

* PERIGORD (*Françoise de*) femme Sinclaire-Texier. *Lisez:* Sinclaire-Texier.

* PÉRIGORD (*Ctesse. de*). *Voy.* Sabine Virith.

* PERRIER (*M. M.*) veuve Fontenoy, *lisez:* Fontanay.

P L

PHÉLIPEAUX, émigré franç., officier du Génie, qui aida à Sidney Smith à s'échapper du Temple, contribua ensuite puissamment, avec ce commodore, à repousser Buonaparte de devant Acre, et finit par y être tué. — *Voy. les articles* Smith, Djezzar, *et* Buonaparte.

* PLEVILLE LE PELEY. *Ligne* 11, *après les mots,* de marine, *lisez:* accepta cependant ce ministère en 1797, le céda l'année suivante à Bruix, et fut nommé etc.

* PONCET D'ELPECH. Ligne dernière, au lieu de, *Voy. l'article* Selves, lisez: *Voy. l'article* Galtié, *au Supplément.*

Q.

* QUARRÉ-DE-CHELERS (*Mde. de*). *Voy.* Trudaine.

R.

* RÉMIGNY (*Mde. de*). *Voy.* Séguiran.

RICHET DE LA BUZOTIÈRE (*Amand-Constantin*) noble, âgé de 30 ans, né à Bressuire, cond. à mort, par le trib. de Nantes, le 14 frim. an 2, comme chef d'attroupemens de rebelles.

RIMSKOI-KORSAKOW, général au serv. de Russie, et parent du Korsakow l'un des favoris de l'impératrice Catherine II. Ce fut lui à qui Paul Ier. confia, en 1799, le commandement de l'armée qu'il fit marcher alors vers la Suisse, et qui après y avoir remplacé le corps autrichien aux ordres de l'archiduc Charles, fut défaite sous Zurich et mise dans la plus entière déroute, dès le premier combat qu'elle soutint contre les Français. Il avoit fait la campagne de Flandre sous M. de Cobourg, en qualité de volontaire, et on lui reconnoissoit généralement de l'esprit et des connoissances ; mais le défaut de prévoyance, d'activité et de caractère qu'il montra dans cette occasion, rendit ces qualités inutiles.

* ROLLET-DAVAUX (*Mde. de*). *Voy.* Villaines.

S.

* SABINE-VIRITIL. *Lis.* Viriyil.

* SAINT-JUIZE (*Mde. de*). *Voy.* Thoreau.

* SAINT-PERN (*Mise. de*) née Magon. *Voy. ce dernier nom.*

* SAINT-PERNE, femme Cornailler, *lisez :* Cornulier.

* SALIS. *Première ligne du second alinea, au lieu de,* Salin-Marchelins, *lisez :* Salis-Marchelins.

* SECILLON (*Mde. de*). *Voy.* Champaux.

SENETERRE (*M. C.*) veuve du maréchal d'Armentières, née à Paris, âgée de 44 ans, cond. à mort, le 8 thermid. an 2, par le trib. révol., comme conspir. et ayant fait émigrer son fils.

* SENOZAN (*Mise. de*). *Voy.* Lamoignon.

* SICLAIR-TEXIER (*Mde. de*). *Voy.* Périgord.

* SIDNESY-SMITH. *Lisez :* Sidney-Smith.

T.

* TALLIEN. *Ligne dernière de la seconde note, au lieu de,* songer le servir, *lisez :* songer à le servir.

V.

* VANNOD (*Mde. de*). *Voy.* Dumont.

* VARIN (*Mde. de*). *Voy.* Puzel.

* VASABLONS (*Mde. de*). *Voy.* Guillodeux.

* VAUGARNIER (*Mde. de*). *Voy.* Martinville.

* VAUGIRARD (*Mde. de*). *Voy.* Ducrozé.

* VERNIER-LA-SORINIÈRE, (*Mde. de*). *Voy.* Ladive.

* VIDAU (*Mde. de*). *Voy.* Galet.

* VILLERS (*le chevalier* Mouzin *de*). *Lisez :* Mouzin.

BRITISH MUSEUM

TABLEAU CHRONO

DES FACTIONS qui ont désolé la France,

N°. Ier.

PELLETIER St.-FARGEAU, Député du département du Cher, assassiné par Paris, le 20 janvier 1793.

D'ORLÉANS, surnommé EGALITÉ, ci-devant 1er. prince du sang, député de Paris, exécuté le 16 brumaire, an 2.

De

FACTION des Députés, dite du CÔTÉ-DROIT de la Convention nationale, surnommée GIRONDINE, BRISSOTINE, poursuivie par la faction surnommée MARATISTE et MONTAGNARDE, dite CÔTÉ-GAUCHE de la Convention nationale.

Députés mis en état d'arrestation par suite des journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793, condamnés à mort le 9, et exécutés le 10 brumaire, an 2.	Députés mis hors la loi, par suite et comme opposans aux journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793, exécutés ou morts en prison à différentes époques de l'an 2.	Députés mis hors la loi, par suite et comme opposans aux journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793, qui se sont soustraits au décret, et rappelés dans le sein de la convention, le 7e ventose, an 3.	Députés mis en état d'arrestation, par décret du 3 octobre 1793, pour avoir protesté, les 6 et 9 juin, contre les journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793, et rappelés dans le sein de la convention, le 18 frimaire, an 3.
Brissot.	Gorsas.	Kervelegan.	Cazeneuve. — Royer.
Vergniaud. } Députés de la Gironde.	Coustard.	Lanjuinais.	Rouault. — Garilhe.
Gensonné. } Députés de la Gironde.	Kersaint.	Louvet.	Girault. — Varlet.
Ducos. } Députés de la Gironde.	Manuel.	Bergoin.	Chastellin. — Dubusc.
Boyer-Fonfrède. } Députés de la Gironde.	Rabaut-St-Etienne	Chasset.	Dugué-Dassé. — Blangui.
Lacaze. } Députés de la Gironde.	Noël.	Defermont.	Lebreton. — Massa.
Duperret.	Cussi.	Le Sage, de l'Eure.	Dusaulx. — Delamarre.
Carra.	Mazuyer.	Meillan.	Couppé, du Nord. — Faure.
Gardien.	Bernard	Laplaigne.	Hecquet.
Dufriche-Valazé. Il s'est suicidé à l'audience, après sa condamnation.	Rebecqui.	Rouyer.	Saurine. — Descamps.
Duprat.	Andrey, de Corse.	Isnard.	Queinet. — Lefèvre.
Brulard-Sillery.	Valady.	Devérité.	Salmon. — Daunou.
Fauchet.	Biroteau. } Exécutés à Bordeaux.	Bresson.	Corbel. — Périès.
Lasource.	Grangeneuve. } Exécutés à Bordeaux.	Doulcet.	Guittes. — Vincent.
Lesterpt-Beauvais.	Barbaroux. } Exécutés à Bordeaux.	Gamon.	Ferroux. — Tournier.
Duchastel.	Guadet. } Exécutés à Bordeaux.	Mollevault.	J. A Rabaut. — Rouzet.
Mainvielle.	Salles. } Exécutés à Bordeaux.	Vallée.	Fayolle. — Blaux.
Lehardy, du Morbihan.	Duchézeau. } Exécutés à Bordeaux.	Delahaye.	Aubry. — Blaviel.
Boileau.	Buzot. } trouvés morts dans un champ, du département de la Gironde.	Bonnet.	Ribereau. — Marboz.
Antiboul.	Pétion. } trouvés morts dans un champ, du département de la Gironde.	Savary.	Derasey. — Estadens.
Vigée.	Condorcet, mort en prison, inconnu.	Henri-Larivière.	Bailleul. — Bresson.
	Chambon, tué en l'arrêtant.	Hardy, de la Seine-Inférieure.	Ruault. — Moisset.
	Lidon, idem.	Duval.	Obelin. — St-Prix.
	Perrin, mort dans les fers.		Babey. — Michel.
			Blad. — Giroust.
	Individus proscrits comme tenant à cette faction.		Meisse. — Soulignac.
	Lebrun, ex-ministre, guillotiné.		Peyre. — Faye.
	Rolland, id. } tous deux suicidés.		Bohan. — Lacroix.
	Clavière, id. } tous deux suicidés.		Fleury. — Rivaud.
			Vernier. — Forets.
			Grenot. — Brunet.
			Amyon. — Despinassy.
			Laurenceot. — Olivier-Gérente.
			Jarry. — Philippe-Delville.
			Serre. — Godefroy, mort.
			Doublet, mort en prison. — Dulaure, décrété d'accusation le 30 vendémiaire, an 2.
			Laurence. — Richou, de l'Eure.
			Saladin.
			Mercier.
			Vallée.
			Lefebvre.
			Thomas Payne, exclu de la Convention, comme étranger, pendant 14 mois.

MOTIFS DE LA CONDAMNATION DE CES VINGT-UN.

D'après la déclaration du jury, portant qu'il est constant qu'il a existé une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du Peuple français.

Et que les susnommés, sont convaincus d'être les auteurs ou les complices de cette conspiration.

JUGES.	JURÉS.
Herman, président.	Nicolas.
	Brochet.
	Souberbielle
Foucault.	Thoumin.
Denizot	Laporte.
Scellier.	Devèze.
David.	Renaudin.
	Lumière.
	Fiévé.
	Trinchard.
	Gauney.
	Baron.
	Aigoin.
	Antonelle.
	Sambat.

ACCUSATEUR-PUBLIC.

Fouquier-Tinville.

COMITÉ DE SALUT-PUBLIC.		COMITÉ DE SURETÉ-GÉNÉRALE.
Au 31 mai, 1 et 2 juin, 1793.	En brumaire, an 2.	
Barrère.	Barrère.	Panis.
Delmas.	Billaud-Varenne.	Lavicomterie.
Bréard.	Carnot.	Guffroi.
Cambon, fils aîné.	Collot-d'Herbois.	Chabot.
Danton.	C. A. Prieur.	Lejeune.
Guyton-Morveaux.	Robert Lindet.	Garnier, de Saintes.
Lacroix, d'Eure et Loire.	Robespierre.	Laloy.
Jambon-St.-André.	Couthon.	Dubarran.
Gasparin.	St.-Just.	Jagot.
	Jambon-St.-André.	Louis, du Bas-Rhin.
		Amar.
		Vadier.
		Voulland.
		David, de Paris.
		Moyse Bayle.

FACTION dite des HÉBERTISTES, MARATISTES, ORLÉANISTES, composée de quelques membres de la Société des Cordeliers, et quelques meneurs de la Société des Jacobins, dévoués à la faction, dite de la MONTAGNE, poursuivis par ladite faction.

Condamnés à mort, et exécutés le 4 germinal, an 2.
Hébert.
Ronsin.
Vincent.
Momoro.
Ducroquet.
Kock.
Laumur.
Bourgeois.
Mazuel.
Ancard.
Hubert Leclerc.
Péreyra.
Desfieux.
Descombes.
Armant.
Dubuisson.
Proly.
Latreille, femme Quétineau.

Anarcharsis Cloots, Député à la Convention nationale.

MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Comme convaincus d'être les auteurs ou les complices d'une conspiration contre la liberté et la sureté du Peuple français, tendante à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime; par suite de laquelle, dans le courant de ventose, des conjurés devaient dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres et les patriotes, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du Peuple, et donner un tyran à l'Etat.

JUGES.	JURÉS.
Dumas, président.	Trinchard.
	Renaudin.
	Desboisseaux.
Foucault.	Laporte.
Subleyras.	Gauthier.
Bravet.	Le roi *dit* Dix-Août.
Masson.	Lumière.
	Ganney.
	Fauvetty.
	Didier.
	Trey.
	Topino-Lebrun.
	Gravier.

ACCUSATEUR-PUBLIC.

Fouquier-Tinville.

COMITÉ DE SALUT-PUBLIC.	COMITÉ DE SURETÉ-GÉNÉRALE.
Barrère.	Vadier.
Billaud-Varenne.	Voulland.
Carnot.	Louis, du Bas-Rhin.
Collot-d'Herbois.	Jagot.
C. A. Prieur.	Amar.
Robert-Lindet.	Rulh.
Roberspierre.	Dubarran.
Couthon.	David, de Paris.
St.-Just.	Moyse Bayle.
Jambon-St.-André.	Lavicomterie.
	Lebas.
	Elie-Lacoste.
	Guffroi.
	Laloy.
	Panis.

NOLOGIQUE
nce, sous la Convention nationale.

Député de Paris, chef de la faction de la MONTAGNE, assassiné par CHARLOTTE CORDAY, le 13 juillet 1793.

MARAT,

FACTION dite DANTONISTE, MARATISTE et ORLÉANISTE, composée des plus chauds Montagnards, Côté-Gauche de la Convention nationale, poursuivie par une partie de ladite faction, dirigée par ROBESPIERRE, BILLAUT-VARENNE, ST.-JUST, BARRÈRE etc.

Condamnés à mort et exécutés le 16 germinal, an 2.

DÉPUTÉS.	INDIVIDUS
Danton.	Despagnac.
Camille-Desmoulins.	Junius Frey.
Lacroix.	Emmanuel Frey.
Phélipeaux.	Gusman.
Hérault-Séchelles.	Westermann.
Fabre-d'Eglantine.	Diderischen.
Chabot.	
Delaunay, d'Angers.	
Bazire.	
Julien, de Toulouse s'est soustrait au décret d'accusation.	

MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Sur la déclaration du jury de jugement, portant: "Qu'il a existé une conspiration, tendante à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale, et le gouvernement républicain: Que Lacroix, Danton, Hérault-Séchelles, Phélipeaux, Westermann et Camille-Desmoulins sont convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration: Qu'il a existé une conspiration, tendante à avilir la représentation nationale, et détruire, par la corruption, le gouvernement républicain: Que Fabre-d'Eglantine, Chabot, Delaunay d'Angers sont convaincus d'avoir trafiqué de leurs opinions, comme représentans du peuple; que Bazire est complice desdits Delaunay d'Angers et Chabot, en ayant gardé le silence, soit sur les révélations qui lui ont été faites de leurs manœuvres criminelles, soit sur les propositions intéressées qui lui ont été faites: Que Despagnac, Junius et Emmanuel Frey, Gusman et Diderischen sont convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration."

JUGES.	JURÉS.
Herman, président.	Renaudin.
	Desboisseaux.
Masson.	Trinchard.
Foucault.	Le roi.
Denizot.	Lumière.
Bravet.	Ganney.
	Souberbielle.

ACCUSATEUR-PUBLIC.

Fouquier-Tinville.
Lescot-Fleuriot, substitut.

COMITÉ DE SALUT-PUBLIC.	COMITÉ DE SURETÉ-GÉNÉR.
Barrère.	Vadier.
Billaud-Varenne.	Voulland.
Carnot.	Louis, du Bas-Rhin.
Collot-d'Herbois.	Jagot.
C. A. Prieur.	Amar.
Robert-Lindet.	Rulh.
Robespierre.	Dubarran.
Couthon.	David, de Paris.
St-Just.	Moyse Bayle.
Jambon-St.-André.	Lavicomterie.
	Lebas.
	Elie-Lacoste.
	Guffroy.
	Laloy.
	Panis.

FACTION de CHAUMETTE, GOBEL et CLOOTS, dite ATHÉISTE, complices de la fection des HÉBERATISTES, dévoués à la faction dite de la MONTAGNE, Côté-Gauche de la Convention, poursuivis par une partie de ladite faction, dirigée par ROBESPIERRE, BILLAUT-VARENNE, ST.-JUST, BARRÈRE, etc.

Condamnés à mort et exécutés le 24 germinal, an 2.

Chaumette.	Simon, député à la Convention nationale.
Gobel.	
Arthur-Dillon.	
Ernest-Bucher.	
Lacombe.	
Lasalle.	Laridon-Duplessis, femme de Desmoulins.
Lapallu.	
Rameau.	
Brumeaux-Lacroix.	
Nourry-Grammont, père.	
Nourry-Grammont, fils.	
Duret.	
Lebrasse.	Goupil, veuve d'Hébert, dit *Père-Duchêne.*
Beysser.	
Barras.	

MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Comme convaincus d'être les auteurs ou complices d'une conspiration contre la liberté, la souveraineté du Peuple, tendante à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime; par suite de laquelle, dans le courant de ventose, des conjurés devaient dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres et les patriotes, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du Peuple, rétablir la monarchie, et donner un tyran à l'Etat.

JUGES.	JURÉS.	
Dumas, président.	Ganney.	Desboisseaux.
	Renaudin.	Petit-Tressein.
Foucault.	Trinchard.	Lumière.
Masson.	Le roi.	Topino-Lebrun.
Denizot.	Laporte.	Fauvetty.
	Gravier.	Trey.
	Didier.	

ACCUSATEUR-PUBLIC.

Naulin, substitut.

COMITÉ DE SALUT-PUBLIC.	COMITÉ DE SURETÉ-GÉNÉRALE.
Barrère.	Vadier.
Billaud-Varenne.	Voulland.
Carnot.	Louis, du Bas-Rhin.
Collot-d'Herbois.	Jagot.
C. A. Prieur.	Amar.
Robert-Lindet	Rulh.
Robespierre.	Dubarran.
Couthon.	David, de Paris.
St.-Just.	Moyse Bayle.
Jambon-St.-André.	Lavicomterie.
	Lebas
	Elie-Lacoste.
	Guffroy.
	Laloy.
	Panis.

Copié et corrigé sur celui de Prudhomme.

TABLEAU CHR

Des Factions qui ont désolé la France, sous la Convention nationale, et des Conspira

N°. II.

Conspiration de Robespierre, attribuée à une fraction de la Faction de la Montagne, Côté-Gauche de la Convention nationale, avec la Commune de Paris, contre la Convention nationale, découverte le 9 thermidor, an 2, par les Montagnards, Tallien, Fréron, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barrère, etc.

Mis hors la loi, par décret de la Convention, et exécutés le 10 thermidor, an 2.	Mis hors la loi, par décret de la Convention, et exécutés le 11 thermidor, an 2.	Mis hors la loi, par décret de la Convention, et exécutés le 12 thermidor, an 2.

DÉPUTÉS.	INDIVIDUS.
Robespierre, aîné. Couthon. St.-Just; tous trois membres du comité de Salut-Public. Robespierre, jeune. Lebas, suicidé à la commune, dans la nuit du 9 au 10.	Hanriot, général. Lescot-Fleuriot, maire. Payan, agent-national. Dumas, président du tribunal révolutionnaire. Bernard. Gobeau. Gency. Simon. Forestier. Guérin D'Hazard. Cochefert. Bougon. Quénet. Lavalette. Duvivier. Laurent. Wouarné.

JUGES.

Scellier, président.

Foucault.
Bravet.
Maire.
Félix.
Laporte.
Deliége.
Garnier-Launay.

ACCUSATEUR-PUBLIC.

Fouquier-Tinville.

Liendon, substitut.

COMITÉ DE SALUT-PUBLIC.

Barrère.
Billaud-Varenne.
Carnot,
Collot-d'Herbois.
C. A. Prieur.
Robert-Lindet.
Jambon-St.-André.

Armant. Taillebot Beaudouin. Sijas. Remy. Deltroit. Vaucannu. Bigant. Lesire. Legendre. Charlemagne. Delacour. Jobert. Paris. Jonquoy. Daubancourt. Vincent Wilicheritz. Henry. Cazenard. Gibert. Giraud. Pelletier. Jérôme. Cochois. Farrot. Grenard. Lasnier. Mercier, libraire. Bernard. Souars. Mettot. Mercier, menuisier. Baurieux. Gemtelle.	Tanchon. Desvieux. Paff. Lelievre. Doligny. Louvet. Lubin. Coru. Jault. Bergot. Lumierre. Paquotte. Blin. Langlois, papetier. Eude. Langlois, serrurier. Ladmiral. Legrand. Haëner. Gamory. Desboisseaux. Charigny. Moyne. Ravel. Morel. Besnard. Devaux. Alavoine. Chatelin. Cresson. Girardin. Dumoutier. Dumez. Lauvain. Marcel.	Leleu. Nicolas. Lechenard. Tortot. Quéniard. Cietty. Lahure. Camus. Gillet-Marie. Fréry. Arthur. Grillet. Coffinhal, exécuté le 18 thermidor, an 2. Deschamps, exécuté le 5 fructidor, an 2 Lemonnier, exécuté le 13 fructidor, an 2. Payan, chef de l'instruction publique, s'est soustrait. Lerebours, s'est soustrait.

MOTIFS DE LA CONDAMNATION à mort.

Tous lesdits membres du conseil-général de la commune, convaincus d'avoir assisté aux délibérations liberticides et rebelles de la commune de Paris, dans la journée du 9 thermidor, et dans la nuit du 9 au 10, et d'avoir participé aux dites délibérations, pendant qu'elle recélait dans son sein les traîtres décrétés d'arrestation par la Convention nationale,

JUGES.	JUGES.	JUGES.
Scellier, président.	Deliége, président.	Scellier, président.
Bravet. Maire. Lohier. Félix. Laporte.	Harny. Barbier. Paillet.	Laporte. Paillet. Harny. Félix.
ACCUSATEUR-PUBLIC.	**ACCUSATEUR-PUBLIC.**	**ACCUSATEUR-PUBLIC.**
Liendon, substitut.	Liendon, substitut.	Royer, substitut.

COMITÉ DE SURETÉ-GÉNÉRALE.

Dubarran. Amar. Louis, du Bas-Rhin Voulland. Vadier.	Philippe Rulh. Moyse Bayle. Lavicomterie. Elie-Lacoste. Jagot.	David, de Paris. Guffroy. Laloy. Panis.

Conspiration du 12 Germinal, an 3, dans le sein de la Convention nationale, attribuée aux Députés Montagnards.

Une foule d'hommes et de femmes pénètrent dans la salle; un nombre portoit écrit sur leurs chapeaux: *Du pain, et la constitution de 1793.*

Un orateur dit: » Vous voyez les hommes du 14 juillet, du 10 août, et du 31 mai. «

Députés Montagnards, décrétés d'arrestation, les 12, 16 et 29 germinal, an 3.

Du 12.

Châles.
Choudieu.
Foussedoire.
Huguet.
Léonard-Bourdon.
Ruamps.
Amar.
Duhem.
} décrétés d'arrestation.

Du 12,

Collot-d'Herbois.
Billaud-Varenne.
Barrère.
Vadier.
} se sont soustraits. — décrétés à la déportation. Ils l'étaient d'arrestation depuis le 13 ventose.

Du 16.

Thuriot.
Moyse Bayle.
Granet.
Hentz.
Maignet.
Cambon.
Levasseur, de la Sarthe.
Crassous.
Lecointre, de Versailles.
} décrétés d'arrestation.

Le 29, on a décrété que les Députés

Cambon.
Thuriot.
Levasseur, de la Sarthe.
Ruamps.
Maignet.
Moyse Bayle.
Hentz.

BRITISH MUSEUM

qui se sont soustraits au décret, se constitueraient prisonniers, sous peine d'être déportés.

Maribon-Montaut, décrété d'arrestation le même jour.

COMITÉS DE SALUT-PUBLIC ET DE SURETÉ-GÉNÉRALE, pendant le mois de germinal, an 3.

SALUT-PUBLIC.	SURETÉ-GÉNÉRALE.
Dubois Crancé. Boissy-d'Anglas. A. Dumont. } sortis le 15.	Goupilleau, de Montaigu. Legendre. Lomont. Boudin, de l'Indre. } sortis le 15.
Cambacérès, Aubry. Tallien. Lesage d'Eure et Loire. Roux, de la H.-Marne. Creuzé-Latouche Gillet. } entrés le 15.	Courtois. Thibeaudeau. Sévestre. Chénier. } entrés le 15.
Siéyès. Laporte. Rewbell. Merlin, de Douai. Fourcroy. Lacombe, du Tarn. Bréard. Marec. Chazal.	Isabeau. Calès. Gauthier de l'Ain. Delecloy. Pémartin. Montmayou. Mathieu. Auguis. Perrin, des Vosges. Clauzel. Rovère. Guffroy.

HRONOLOGIQUE

ONSPIRATIONS *découvertes* ou dirigées par elle et ses comités de Salut-Public et de Sureté-Générale.

FERRAUD, Député à la Convention nationale, assassiné dans le sein de la Convention, pour avoir crié : *Respect à la loi*, et opposé de la résistance à une multitude qui forçait l'entrée de la Convention, en criant : » Du pain, la constitution de 1793, vive la Montagne. «

CONSPIRATION contre la représentation nationale, des 1, 3 et 4 prairial, an 3, attribuée à une partie de la Faction de la MONTAGNE, Côté-Gauche de la Convention nationale.

DÉPUTÉS décrétés d'arrestation par la Convention nationale. Condamnés à mort, à la déportation et à la détention, par la commission militaire établie à Paris, par décret du 4 prairial.

DÉPUTÉS, décrétés le 1er. prairial et condamnés à mort.		INDIVIDUS, Condamnés à mort.	
Romme, Duquesnoy, Goujon,	suicidés, morts de leurs blessures.	Delorme, Legrand, Fournel, Beugnet, Ragnancourt, Fossier, Guillemain, E. Croala, A. Croala, Richard, Benon, Lacour, Rebout, Hennebaut, Anselme, Bedin, Pacot, Prud'homme, Lamarche, Maréchal, Boucher, Gentil, Hennequin, Dupuis, Chauvel, Chevrier, Duval, Mauger, Line, Tacque, Migelli Carle, condamnée à mort par le tribunal criminel du département de la Seine.	tous gendarmes.
Bourbotte, Soubrany, Duroy,	suicidés, et exécutés.		
Peyssard, condamné à la déportation.			
Prieur de la Marne, Pinet, aîné, Albite, aîné, Lecarpentier, de la Manche, Bory, Fayau, Rulh, s'est poignardé le 10 prairial.	décrétés d'arrestation le 1e prairial.		
Forestier, Esnue-Lavallée,	décrétés d'arrestation le 5 prairial.		
Pautrisel, décrété d'arrestation le 6 prairial.			
Ricord, Salicetti, Escudier, Laignelot, Panis,	décrétés d'arrestation le 8 prairial.		
Thirion, Charbonnier,	d'accusation.		
Jeanbon-St.-André, Robert-Lindet, Jagot, Elie-Lacoste, Lavicomtrie, David, Barbeau-Dubaran, Bernard, de Saintes, Vouland,	décrétés d'arrestation le 9 prairial.	CONDAMNÉS *à la déportation.* Mainfroy, Guyot, Dorisse, Taillardat, Combe, Humbert, femme Guilsot.	
		CONDAMNÉS *à une année de fers.* Crochet, Debret, Desgarcins, Payen, Gaboyard,	
Sergent, Beaudot, J. B. Lacoste, Allard, Lejeune, Javogues, Dartygoëte, Mallarmé, Monestier,	décrétés d'arrestation le 13 prairial.	CONDAMNÉS *à la détention.* Sorette, Paradis, Desvoyes, Blondy, Hébert, Nargau, Lajoye, Morrand, Duclos, Kerkove, Legrand, femme Mendrillon, Darras, femme Cormanse, Deffau, fem. Péricot, Lamy, dte. Tourangeau, Leduc, dite Montiose, Vignot, Rouyère, Duchesne, Galateau,	filles.
Maure, accusé, s'est brûlé la cervelle le 15 prairial.			

MOTIFS DE LA CONDAMNATION à mort.

Convaincu d'avoir, 1°. les gendarmes, abandonné lâchement le poste de l'arsenal, qui leur était confié, et de s'être mêlés parmi les révoltés ; 2°. D'avoir participé à l'assassinat du Représentant du peuple, FERRAUD, dans le sein de la Convention ; 3°. D'avoir porté la tête de ce Représentant au bout d'une pique et bayonnette et de l'avoir ainsi promenée ; 4°. D'avoir porté, sur des chapeaux, le signe de ralliement : » La constitution de 1793, et du pain «; 5°. Et d'avoir, les Députés, par différens faits, pris une part active à la conspiration et rebellion contre la Convention.

COMITÉ DE SALUT-PUBLIC.

Treilhard, Fermont, Vernier, Rabaut-Pommier, Doulcet, Cambacérès,

Aubry, Tallien, Gillet, Roux, de la Haute-Marne, Siéyès,

Laporte, Rewbell, Merlin de Douai, Fourcroy, Lacombe, du Tarn.

COMITÉ DE SURETÉ-GÉNÉRALE.

Guyomard, Pierret, Kervelegan, Bergoin, Courtois, Sévestre.

Chénier, Ysabeau, Calès, Gauthier, de l'Ain, Delecloy,

Pémartin, Montmayou, Mathieu, Auguis, Perrin, des Vosges.

DÉPUTÉS Montagnards, Côté-Gauche de la Convention, condamnés à mort, les 8 messidor, an 2, 25 frimaire, an 3, et 13 vendémiaire, an 4.

Et décrétés d'arrestation le 21 thermidor, an 3, et par suite du 9 thermidor, an 2.

OSSELIN, Député de Paris, exécuté audit lieu, le 8 messidor, an 2, comme complice d'une conspiration dans la maison de Bicêtre, où il était détenu, comme condamné à la déportation le 14 frimaire, an 2.

CARRIER, exécuté à Paris, le 25 frimaire, an 3.

JOSEPH-LEBON, arrêté le 15 thermidor, an 2, et exécuté à Amiens le 13 vendémiaire, an 4.

DÉPUTÉS décrétés d'arrestation les 21 et 22 thermidor, an 3, sur le rapport de Dentzel, relativement à leur tyrannie exercée pendant leurs proconsulats dans les départemens.

Lequinio,
Lefiot,
Lanot,
Bô,
Chaudron-Rousseau,
Laplanche,
Piorry,
Massieux,
Dupin,
Fouché, de Nantes.

CONSPIRATION et REBELLION, dans les Sections de Paris, contre la Convention nationale, des 12, 13 et 14 vendémiaire, an 4.

Condamnés à mort et à la détention, par le conseil militaire, séant au Théâtre-Français.	Condamnés à mort, à la déportation, aux fers et à la détention, par le conseil militaire, séant section Lepelletier.	Condamnés à mort et à la détention, par le conseil militaire, séant au Palais-Egalité, section de la Butte-des-Moulins.
A MORT. Lebois, exécuté.	A MORT. Delafond-Soulé, exécuté.	A MORT.
PAR CONTUMACE. Dutrône, Budant, Quatremère, Jardin, Dubreuil, ~~Duncan.~~ Duchozal, St.-Didier. Juneau, Bouncry St.-Venant Bisson, Saucède, Cheret,	PAR CONTUMACE. Laudevège, Salverte, Daureville, Vaublanc, Lemaître, ~~Perigny.~~	PAR CONTUMACE. Chapatin, Gautier, Hocmelle, Dommanger, Boucher-René, Charpentier, Gassicourt, Langeac, Archambaut, Sandrin, Nourry, Ségalla, Framboisier, Castellane.
Durand, Poncelain, Rédacteurs du Courier Républicain.	CONDAMNÉS à la déportation, aux fers et à la détention.	CONDAMNÉS à la détention.
Michaut, Riche, Villebois, Regnault, Rédacteurs de la Quotidienne	Langevin, Ratel. à la déportat. Lacourtelle aux fers pour 24 ans.	Letourneur, Chaveccy, Picheraux, Defert, Fontaine. Grouvel.
Taillepied-Bondy, fils, Leroux, Dumesnil, Chaumont, Coquerel, Daubry, Patel,	Charton, Perrin, Huguet, dit Desforge, André, Brière, Eavier. à la détention.	
CONDAMNÉS à la détention. Damour, Rocourt, fils.	A LA DÉTENTION. le 24. Rovère, Saladin, députés le 30. Lomont, Aubry, députés Miranda, général. Gau, secrétaire d'Aubry.	

MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Pour avoir, les 12, 13 et 14 vendémiaire, provoqué dans les sections de Paris, à la révolte contre la Convention, tendante à anéantir la République, en signant des arrêtés, des invitations aux communes voisines, pour marcher contre la Convention, et d'y avoir marché.

COMITÉ DE SALUT-PUBLIC.	COMITÉ DE SURETÉ-GÉNÉR.
Lareveillière-Lépaux, Cambacérès, Daunou, Berlier, Merlin, de Douai, Letourneur, de la Manche, Siéyès, Rewbell Boissy-d'Anglas, Louvet, Jean-de-Brie, Lesage, d'Eure et Loire. Marec, Gamon, Larivière, Blad,	Quirot, Montmayou, Colombel, Hardy, Lomont, Rovère, Mariette, Boudin, Barras, Calès, Pémartin, Gauthier, de l'Ain, Ysabeau, Bailly, Bailleul, Delaunay.

Copié et corrigé sur celui de Prudhomme.

CONCIERGERIE, à Paris. Massacre de 388 détenus, y compris une femme, les 2 et 3 septembre 1792.

Acqueil-Joly,
P. Aubert,
A. A. Aubri,
Bargue (chevalier),
F. Barison,
P. J. Bassignot,
F. Bauvalet,
F Bernier,
J. B. N. Besland,
B. Bidault,
P. Bimbaut,
C. H. Blancpain,
L. Blandin,
C. Bonaventure,
A. Bouvier,
A. Brisondar,
N. Camure,
J. F. C. Caudebert,
L. F. Charette de la Colinière,
J. Chevalier,
C. Chevrier,
J Cholet,
J. Cholet,
F. Cholet,
B. Chrétien,
C. N. J B. Clément,
A. Coindé,
J. R. Conard,
C. Correau, ou Courat,
X. Dartois; son vrai nom est Payeu,
J. Debure,
C. Delaus,
Delorme,
L. A. Delvose ou Devolse,
P. G. Déréal,
C. Descharmes,
J. Desportes,
J. B. Dumont,
J. P. Dumont,
N. Dupêcher,
J. J. Faitfeu,
J. J. L. Faitfeu,
M. Fourneau,
J. B. Fournier,
F. Gaudibert,
A. Gillet,
F. Grégoire,
J. B. Guerdoux,
J. Hanedoux,
M. Hervi,
P. Labonne,
P. Lalivrée, dit Lafontaine,
J. Lebeau,
J. Lebeuf,
J. Lebreun,
P. Legros,

J. Lelarge,
J. Leroux,
C. Lhotellier,
L. V. H. Luce de Montmorin,
G. Ludinar,
P. Machurat,
G. Masson,
B. Mergez,
F. Merlin,
J. F. Michel,
F. Morel,
F. Muguet,
P. Noblet,
C. M. J. Payen,
J. P. Pelletier,
J. P. Péquignon,
H. N. Perée,
P. Périguon,
J. Prenault,
Prin,
J. Reversis,
T. Richard,
L. A. Rodier de la bourdine,
Ropette,
A. J. Salomon,
J. J. Saulle,
F. Sellier,
A. F. Sellier,
J. N. Seron,
J. L. Thuret,
N. Tony,
E. Vallé,
J. Verdier,
J. Vincent,
C P. Vincent,

Allmann, Chollet, Dewits, Lalis, Maillardor, aîné, Maillardor, cadet, Zisermann, } Officiers suisses.

De toutes les femmes qui étaient dans cette prison, la bouquetière seule a péri.

N.B. On n'a pu se procurer les noms de 289.

HOTEL DE LA FORCE, à Paris. Massacre de 160 détenus y compris 3 prêtres et une femme, les 3, 4, 5, 6 et 7 septembre 1792.

E. Abraham,
Anciaume,
P. Aubert,
Avenel, fils,
A. Avenel, père,
A. Bardin-Delachenaye,
H. Bellemont,
J. Benoist,
E. Bergé,
P. E. Bergé,
J. B. Bernier,
P. Bertrand,
P. Boivin,
L. D. Bonnet,
H. Bouchard,
M. Boulangé,
J. B. Bouquet,
P. Brive,
A. Brun,
Caracot,
Castellan,
C. Cazot-Cortry,
J. M. Chandelliez,
E. Charlier,
J. F. Chavanne,
F. Chevreau, dit Laveugle,
P. Chevrelle,
S. Clairon,
J Cocheau,
Cochery,
J. F. Conard,
P. Cornette,
L. Crépin,
Caissart,
F. Cuvillier,
Danzelle,
M. David,
A. J. A. Deruelhuière,
Demaure,
A. Demins,
G. P. Depost,
E. Derossière,
Detouzé-Dalaneuville,
F. Doligny, dit Romansy,
Dorange,
P. Dubois,
J. Dubois,
J. Durand,
Durand,
N. Duval,
F. Fauvelle,
J. M. Fayet,
C. Fournier,
V. Fourny,
N. Gardieu,
R. F. Gentillome,
D. Gillet,

S. Gillet,
Godichon-Mayer,
Gollier,
F. Gouï,
P. Greault,
Grivola,
F. Guétrart,
N. Hayon,
Hochard,
C. Hubert,
M. Jacob,
J. M. Jandel,
P. F. Jannin,
S. Julien,
L. H. Labbé,
J. B. Labotier,
Lagrange,
Lambert,
L. Lartru,
J. Larue,
L. Laurent,
D. Laurent,
T. M. Laveau,
J. B. Laviolette,
F. Lebreton,
A. Lefort,
Legrand,
P. Legros,
F. H. Leliver,
J. Leroux,
Letrosne,
J. A. Levacher,
H. Lévêque,
J. B. Levy,
G. Livier,
S. Levy,
A. Lievin,
P. Lorge,
L. Louvier,
P. Lozier,
L. Maître,
P. Maréchal,
Marillen,
J. V. J. Marinier,
J. Mariotte,
M. Marille,
J. Matel,
L. N. Ménil,
P. Miette,
J. B. Mindolf,
N. Monais,
J. Moreau,
E. Moreau,
N. Mouth,
C. F. Mollet,
J. V. Mony,
J. Nicol,
J. B. Oustat,

J. Panton,
J. Paule,
Pavarin,
A. Pérignon,
A. Periault,
J. P. Pertré,
L. Philibert,
J Pinon,
J. B. Piniève,
P. Poirier,
P. Pradier,
A. Ray,
M. Ray,
L. Richard,
J. Robert, père,
N. Robert, fils,
Rode, cadet,
Rossignol,
P. Roty,
A. Roussay,
L. Rouseau,
J. G. Rousseau,
L. Rouvier,
M. Sappe,
J. N. Serrier,
L. Servais,
J. Sigot,
G. Simonet,
P. N. Sommier,
J. F. Stande, dit Lallemand,
Tapage,
L. Tardieu,
B. Tessier,
Tigovier,
J. Thiéry,
F. Toussaint,
Tribert,
M. Vasseau,
P. Verrier,
N. Vernier,
L. Vigneron,
P. Viret,

M. F. Lagardette, J. B. Botex, Bardy, } Prêtres

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, veuve de Louis-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe.

BERNARDINS, à Paris. Massacre de 72 détenus, le 3 septembre 1792.

	Ages.
J. B. Androuet	28
N. Beaulieu	32
F. Bernard	30
Bessel-Moyse-Jaif	35
N. C. Bordier	27
J. F. Bougrain	31
L. Bouge	42
J. Brandon	34
L. F. Breton	20
M. Briant	23
A. M. G. Brunet.	24
N. Buzuchet	24
J. P. Caffe	25
L. Cartemont	34
J. Chelus	24
E. Chevallier	20
C. F. Cochois	23
N. Cofinel	28
L. Copy	27
J. J. Dascier	28
T. Delaistre	42
J. Declaux	39
C. Devaux	18
J. B. J. Dochy	55
D. Doucet	63
L. Duchanois	19
J. B. Duménil	24
H. Duquesne	22
P. Flacon	28
J. F. Fosgel	23
N. François	20
N. Gadineau	42
J. Gaile	31
P. Garnier	19
P. J. B. Gillet	23
F. Gouyel	28
J. Grosse	24
E. F. Guérard.	32

	Ages.
A. Guérin	32
J. Guyol.	18
J. B. Huret	20
J. M. Krommaelher	19
F. Lamotte	19
P. L'Epine	35
J. Leclerc	29
P. Leroy	22
M. Leroy	58
P. Leroux	18
J. Mausiol	21
N. Michel	30
L. N. Morlot	23
M. Moulin	40
P. Moussol	23
P. Nampon	30
A. Novati	30
J. J. Piéquel	19
A. Poussepin	34
P. A. Rabauts	26
P. Renses	20
P. Rouchely	66
P. Roussel	43
G. Roty	18
G. Royau	43
J. Théduit	20
J. Thomas	38
L. Tiringère, dit Frédéric	18
M. Tisson	24
B. F. Torchel	19
L. Toullote	27
J. J. Usse.	21
A. Vexualt	21
J. B. Vidal	47

Tous étoient flétris et condamnés aux fers à perpétuité ou pour quelques années.

BICÊTRE, à Paris. Massacre de 171 détenus à la maison de force, les 3 et 4 septembre 1792.

J. N. Allien,
P. Aubert,
J. B. Auvrard ou Ouvrard,
F. Baillon,
J. Baria,
J. Baut,
C. J Benest,
P. Bernard,
A. C. Beroux,
A. Bérain,
L. M. Bertrand,
J. B. Biardot,
P. Bidault,
J. Billaite,
P. A. Billot,
J. Blachet,
J. P. Boisseau,
J. F. L. Bouchard,
E. Boucon, dit Dubourg,
J. Boulot,
A. N. Boursier,
J. P. Bourdon,
L. E. Bruyères,
P. Camuset,
J. F. Catalan,
J. P Chabot,
G. Charbonnier,
J. T Charles,
F. Cherrière,
J. P. Chartier,
J. B F. Choplin,
L. Christin,
F. Clausse,
E. Cocambray,
J. J. Colin,
N. Collineau,
L. Compoin,
L. Copeaux,
C. A. Coquet,
E. S. Coutat,
J S. Creté,
P. Cuny,
L N. Dalmont,
E. David,
L. C. M. Delasgélier,
J. T. Dedoyard,
J. Delahaye,
A. ou C. Desnarets,
J. C. Desserlins,
N. Diardot ou Taillardot, dit le Sourd,
F. Diot,
P. Dominique,
J. Domin, dit Paillasse,
J. F. Dommange,
F. N. Dubois,
P. Dubrey,
L. Dubuisson,

N. Dumet,
M. Dupchez,
J. B Duport,
E. Durand,
P. Ernoult,
J. B. Fauvy,
J A. Felix,
S. Felix,
P. Féron,
N. François,
F. Gallois,
E. Gaulin,
P. F. Gauthier,
J. F. Gantien,
G. A. Geoffroy,
J. A. Gervilliers,
N. Gobet,
F. Godard,
C. Goisset ou Gosset.
F. Grand,
J. Greniche ou Grenache,
L. Grode ou Grase,
C. Grosjean,
P. L. Guentin,
L. Guérin,
E. Guillaume,
J. D. Guillé,
M. Han-berg,
P. Harregard,
T. Herlaite,
N. Hondin,
F. Houpain,
J. B. Hua,
M. Horé ou Elie-Uret,
J. B. Jacobée,
J. J. Joseph,
F. Lalande,
J. Lambert,
E. Landier,
P. L. Lanouë,
J. Laroche, dit Cacarot,
F. Ledanois,
P. Lecerf,
J. C. Leblond,
P. Ledeu ou Heldeu,
J. F. Lefranc,
P. A. Lefévre,
J. C. Leloup,
J. Lemarchand,
A. Lenoir,
C. Lepage,
P. Lerouge,
P. Leroy,
J. F. Lescol,
L. J. Lorcy,
P. Lorey,
J. Louis,
J. B. Manteaux,

L. Marant,
L. Mariane,
L. Margon ou Magon,
J. G Marchand,
J. Marinel,
P. Martin,
P. F. Martin,
J. N. Méraud,
L. Meuvray,
J B Mialet,
N Mollet,
F. Montvoisin,
F B. Montignard, dont le vrai nom est Ival,
J. B. Morel,
A N. Morel,
P. Muller,
N Oudot,
J. Pauty-Mirtil,
P. N. Pavilliers,
A. Pérés,
L. Perron,
P. F. Petit,
F M. Pierre,
H M Pierron,
S. Pinon,
C. T. Pinson,
J. P. Plautier,
P. C. Pouligny,
R. E Profaut,
N. Radou,
F. T. Renoir,
J. B. Roty,
L. Rousseau,
L Rousseau,
N. G. Rose,
P. Saint-André,
J. C Salnville,
P. Salbry,
J. B. Saphir,
P. Scel,
P. Sellier,
J. Séné, dit Lafeuillade,
J. Souchart ou Fouchart,
J. P. A. Tardy,
J. B. Thibault,
L. A. Thomas,
F. C. Thomas,
P. Thuillier,
D. Tournois,
D. Toussaint,
P. Toutain,
J. B. Usse,
L. F. Varin,
A. Vissière,
M Vitte, dit Maximin,

SALPÉTRIÈRE, à Paris. Massacre de 35 femmes détenues, le 4 sept. 1792.

	Ages.
M. F. Assaut	43
M. Autezat	34
J. Bernard	61
M. Bertrand	17
M. A. Bouquet	32
A. N. Chensut	56
M. A. Choquenet	42
M. Coinfet	37
C. Constant ou Contant	42
M. Coron	47
A. Cosson	60
A. Ducruset	35
F. Durier	42
R. Duval	39
M. Foucaud	40
F. Garnier	36
T. ou A. Goret	52
J. Laval	42
F. ou R. Leduc	48
A. Lefébre	37
M. Leroux	50
R. Loison	26
M. E Massey.	71
M. Mouflet, dite Amable-Corbin	30
M. L. Nicolais, veuve Desrues	47
Pécrotin	37
M Piot	41
M. Piot	44
M. J Prilieux	29
B. Resonville ou Resonville	53
F. Robineau.	35
M. J. Tardif	37
M. T. Ubiez	43
M. J. Vatinelle	33
M. A. Viriot	29

Toutes étoient flétries et condamnées à la détention, les unes à perpétuité, et les autres pour quelques années seulement

VERSAILLES. Massacre de 57 prisonniers d'Orléans, le 9 sept. 1792.

F. Adhémard,
J. Adhémard, aîné,
F. Adhémard,
F. Arnoud,
J. F. Arénu,
M. Autie,
F. Bertrand,
F. Blachère,
P. Blandinières,
J. Bonsal,
V. Boxaderd,
F. Boxaderd,
J. A. Castellane,
U. J. Chapoulard,
J. B. Chappes,
F. M. J. Charlier-Dubreuil,
F. Comellas,
L. H. T. de Cossé-Brissac,
P. J. B. Déréts,
D. Descorbiac,
M. Dieudonné-Loyseau,
J. Doc, fils,
L. Dulery,
J. Dulin,
M. J. V. Dulou,
J. Duroux,
F. Emery,
C. X. J. de Franqueville-d'Abancourt,
A. Gautier,
P. J. Gérard,
H. J. Gilly,
M. Gouet de la Bigne,
C. M. Kersaugon,
R. Lablinière,
L. Lacheisserie,
J. B. E. Larivierre,
E. Larivierre,
H. de Lasaux,
F. Layroulles,
Lessard,
C. Luppé,
C. F. Malvoisin,
L. Marchal,
C. F. Marq,
H. Mazelaygne-Rencourt,
L. J. Meyé,
P. Molette,
Molinierre,
A. Montjon,
C. Montjon,
J. J. Montfoux,
F. de Mougestin,
P. Pargade,
C. L. Pierrepont,
C. Pomairol,
L. Prult,
J. B. M. Siochau,

VERSAILLES. Massacre de 21 détenus à la maison d'arrêt et de justice, les 9 et 10 septembre 1792.

B. Chedoine,
P. Claude,
N. Dargent,
L. Durand,
P. Fayol,
P. Florist,
J. Foloppe,
J. Gallois,
L. N. Gromot,
L. Hulot,
C. Hus,
C. Honchut,
L. Langlois,
P. Lantourd,
L. R. Lecocq,
M. Leroy,
A. Morel,
J. B. Pechot,
J. Perrot,
F. Rousseau,
J. Vatel.

LYON. Massacre de 15 détenus, y compris un prêtre, le 9 septembre 1792.

Achard, lieutenant,
Barrette, sous-lieutenant,
Depétière, lieut.-colonel,
Formassoire, capitaine,
Forget, capitaine,
Mellot, sous-lieutenant,
Menoux, colonel,
Vinaix, capitaine. } Du régiment de Royal-Dragon.

Lanoix, vicaire de S. Nizier.

Il a été impossible de se procurer les noms de six autres.

MEAUX. Massacre de 13 détenus, dont 6 prêtres et 7 laïcs, le 4 sept. 1792.

PRÊTRES.

L. G. David, curé de Villiers-sur-Marne,
P. Duchesne, curé de S. Nicolas de Meaux,
L. P. Gaudin, curé d'Hautefeuille.
J. Hébert, curé de Ségy,
J. L Meignein chapelain de l'Hôpital,
H. Pasquier, chapelain de la Cathédrale,

LAÏCS.

L. Betty, tailleur,
L. Bouvet,
F. Bouvet,
Cadet le Gendre,
A. Carron,
Denis, dit le Petit-Normand,
J. Moiguin.

RHEIMS. Massacre de 10 détenus, dont 6 prêtres et 4 laïcs, les 2 et 3 sept. 1792.

PRÊTRES.

Alexandre, doyen de la Cathédrale,
Delescur, abbé,
Pacot, curé de S. Jean,
Le curé de Villy,
Levacher, grand-vicaire,
Romain, abbé.

LAÏCS.

Carton, facteur de la poste,
Guérin, directeur de la poste aux lettres,
Laurent, ouvrier,
Monrozier, lieutenant-de-roi à Lille.

Le 14 septembre 1792.

Le duc de la Rochefoscault, assassiné entre Gisors et sa terre de la Roche-Guyon.

Copié et corrigé sur celui de Prudhomme.

N°. IV.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES INDIVIDUS massacrés dans les prisons de Paris, à Versailles, Meaux, Rheims, Lyon et Gisors, les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 septembre 1792, sous le règne de l'Assemblée législative, et la direction d'une partie des membres de la Commune de Paris.

ABBAYE St.-GERMAIN, à Paris. Massacre de 131 détenus, y compris plusieurs prêtres, les 2 et 3 septembre 1792.

Soldats suisses écroués les 10 et 11 août 1792, par ordre de l'Assemblée nationale.

J. Allemand, fourrier,
Bouglin,
Chaumartin, sergent,
Colbe,
Conny,
Dechoux,
Denderlek,
Dessilles,
Dorand,
Doucet,
Dousalst,
Durot,
Egely,
Fiffset, sergent,
Girardin,
Griby, sergent.
Guiger,
Haubacher,
Huisy,
Huster,
Jeaunin,
Jimgo,
P. Killian,
Marchion,
Matique,
Melchiot,
Messerty,
N. Rapot,
Reitsel,
Richemberge,
Rigaux,
Rochat,
Ross,
Russely, caporal,
Tourner,
Weillet,
Wossenat,

Ci-devant gardes du roi, écroués le 11 août 1792, en vertu d'ordres verbaux du comité central.

Baver,
Buy,
Boutier,
Cauby,
C. E Cousin,
Drovard,
Ducrey,
François,
Germin,
Get,
Gloson,
Hivor,
Koop,
Lausan,
Maunussier,
Messier,
Migson,
Monigue
Nérésadier,
Pautier, aîné,
Pautier, cadet,
Rammenil,
Rochet,
Simon,
Viette,

Ci-devant gardes du roi, écroués le 11 août 1792, en vertu d'ordres verbaux du comité central.

Champclos,
Ferrat,
Grandbuisson,
Marcon,
J. B. Mathieu,
J. C. Vanney,
Vidaut,

Ecroués les 5 et 6 avril 1792, par ordre de Juge-de-paix.

C. Protot,
C. Walwin,

C. F. Coquard, lieuten. de la gendarm. nat.

P. A. Portier de Rubelle de Goupillians, tué le 2 septembre à la porte de la prison.

Ecroués du 11 au 30 août 1792, par ordre de la municipalité.

Bosquillon, juge-de-paix de l'Observatoire,
Buol, juge-de-paix de la section Poissonnière,
J. M. Champlost, valet-de-chambre du roi,
Clément de Ste. Pelaye,
J. Crausset, Suisse,
Delaleu, adjudant-général de l'armée,
Doyen, vice-président du Cons. souv. d'Alsace,
J. P. Filtz, Suisse,
P. T. Gibaut,
A. Hoffman, Suisse,
Rodolphe-Reding, officier suisse,
Romainvilliers, chef de légion,
Thierry, gardien du Garde-meuble,

Ecroués du 11 août 1792, par ordre des députés de l'Assemblée nationale.

Beaufort,
Chabot,
F. L. Lemercier Desfontaines,
Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères,
Perron, ancien administrateur de police,

Ecroués par ordre du comité de l'Abbaye, les 1, 24, 27 avril, 1 et 2 octobre 1792.

L. F. F. Auverman,
T. P. A. Boisgelin,
Chapt. de Rastignac, âgé de 70 ans,
L. C. J. Edouard,
Fouquet,
Gury, aîné,
Gury, cadet,
Haudevie, domestique,
Lafrenaye,
Maillé,
J. Mathis,
Missillier, contrôleur de la bouche du roi,
Montsabré aide-de-camp de Brissac,
Piat,
Saint Marc,
Seron, avoué, ci-devant procureur au parlement.
Vandermerg,
C. J. Vignier de Curny,
Vitalis,
Walcker,

Ecroués le 1er. septembre 1792, par ordre de la police.

Benoît, l'aîné,
Benoît, cadet,
Cappeau,
Depomerai,
Dubois,
Gober,
Godard,
Huré,
Hurtrel, aîné,
Hurtrel, cadet,
A. A. C. M. L'abbé l'Enfant, âgé de 70 ans, ancien prédicateur du roi,
Laurent,
Bey,
Rateau,
Royer, curé en Normandie,
Simon,
Trestondan,
Trubert.

COUVENT DES CARMES, à Paris. Massacre de 170 prêtres et 2 laïcs, le 2 septembre 1792.

Ecroués du 16 août au 1er. septembre, par ordre de la police.

V. Abraham, curé du diocèse de Rheims,
Aderis,
Andrieux, supérieur du séminaire de S. Nicolas,
J. B. U. Aubert, curé du diocèse de Pontoise,
Augar,
Auxuret, curé du diocèse de Saintes,
Balmain,
Banque,
Banquet, chap. à l'hosp. S. Jacq.-de-l'Hôpital,
L. Barreau, bénédictin,
Barret, de S Roch,
J. F. Bousquet,
Beaulieu, des Eudistes,
J. Bécavin, de Nantes,
Bérac, de S. Sauveur,
Bernald-Dupperron,
Blamin, des Eudistes,
Boisset, curé de Niort,
J. J. Bonneau, vicaire-général de Lyon,
Bonnot, chap. à l'hosp. S. Jacques-de-l'Hôpital,
L. A. Boubert, diacre de S. Sulpice,
J. A. Boucharelle,
Bottin, curé du diocèse de Lyon,
Breillot,
Bruce, vicaire-général de Beauvais,
J. F. Burté, gardien des Cordeliers,
Calmée,
Candron, curé du diocèse de Paris,
J. César de Rosting, diacre de Lyon,
Chaudet, de S. Nicolas-des-Champs,
A. Chevreux, génér. des Bénéd., ci-d. député,
Chiron, de S. Jacques-la-Boucherie,
Cléret, aumônier d'hôpital,
L. Collin, curé du diocèse de Langres,
Cussac, supér. des philosophes de S. Sulpice,
P. Dardan, des Eudistes,
J. C. de Millon, du sémin. du S. Sacrement,
De Pradel, chanoine de Ste.-Geneviève,
De Ruelle de S. Roch,
Decamp, des Eudistes,
Defargue, vicaire-général de Clermont,
Defferrière, diacre,
Delaunay, ancien profess. au coll. de Rennes,
Delfaut, archi-prêtre de Surlat,
G. Desprès, vicaire-général de Paris,
Deturmenies; grand-maître du coll. de Navarre,
Dubousquet, des Eudistes,
T. R. Dubuisson, curé de Barville, dioc. de Sens.
T. N. Dubray, de S. Sulpice,
B. Dufour, vicaire de Maison, près Paris,
J. M. Duleau, archevêque d'Arles,
F. Dumas-Rambaud,
Dumas,
Duperron, des Eudistes,
Duroute, de la Pitié,
Ermer,
Ermès, docteur de Sorbonne,
J. Estard,
Estrade, curé de Charonne,
Foret,
Formanton, du séminaire des Trente Trois,
A. Foucault, vicaire-général d'Arles,
Fournier,
J. Fiteyre-Durvé, des Eudistes,
Furcy,
C. Gagnière-Desgranges,
Gallet, de la petite communauté de S. Sulpice,
L. L. Gaultier,
Giraud, directeur de Ste.-Elisabeth,
Goguin, d'Issy,
J. Goiset,
Gosse, du S. Esprit,
Grasset, des Eudistes,
Grasset,
Guérin, de S. Sulpice,
Guesdon,
Guillaumeau,
J. A. Guilmenet, de S. Roch,
F. L. Hébert, gén. des Eudistes, confess. du roi,
Houtier, de S. Sulpice de Laon,
J. B. Jannin,
J. Lucan, de la Pitié,
Ladevez, de l'Hôtel-Dieu,
Lambertini, clerc tonsuré,
Landéveau,
P. Landry,
P. A. Langlade, vicaire-général de Rouen,
Laporte, vicaire de Brest,
L. Larochefoucault, évêque de Saintes,
F. J. Larochefoucault, évêque de Beauvais,
Laugier,
Le Bit, des Eudistes,
R. Lebis,
L. A. Lebreton,
Leclerc, secrét. du général des Ecoles chrét.
Lefranc, supérieur des Eudistes, à Caen,
C. F. Legué,
Lefèvre,
J. J Lejardinier de Landes, curé du diocèse de Coutances,
M. J. Lemercier, de S. Eustache,
Lemeunier, vicaire de Mortagne,
Lerousseau, directeur de la Visitation,
Lezan, vicaire de Dugny, près Paris,
Lezan junior, vicaire en Normandie,
Londy, vicaire de Niort,
Londiveau,
Longuet, chan. de S. Martin de Tours,
Lubersac, aumônier de madame Victoire,
Luzeau, de Nantes,
G. C. Maignen, curé du diocèse de Rouen,
Marembeau, secrétaire de l'évêque de Limoges.
J. P Marchand, vicaire de Niort,
Mauduit, curé du diocèse de Sens,
Massin, de S. Sulpice,
R. Massey, bénédictin,
F. Meallet-Farguer, de Vitrac, département du Cantal,
Menguet, sup. du sém. de S. François-de-Salle,
Menot,
J. A. Monge, de Beaune,
J. J. Morel, capucin allemand,
Mouchet,
J. B. Nativel, vicaire à Argenteuil,
R. Nativel,
Nezel,
Nizel,
A. A. Nogier, chantre aux Ursulines,
Olivier-Lefebre, direct. de l'hôp. de la Miséric.
Pangont-de-Sartret,
P. F. Pasery,
L. Pellier, curé de Montigny,
Ploquin, vicaire en Touraine,
Ponce-Genor,
J. M Pontus,
R. N. Poret, curé du diocèse de Séez,
A. Poitier, de Sens,
A. Prasset-de-St.-Sauveur, chanoine de Sens,
P. N. Psalmon, de la com. de S. Sulp. de Laon.
Quenace, curé d'Alone, en Anjou,
A. F. Ravinel, diacre de Nancy,
Robert, diacre de Luçon,
Rochemure,
L. F. Rosé,
Rousseau, de S. Sulpice de Laon,
Rousseau,
St.-Martin, curé du diocèse de Séez,
St.-Remy,
St-Sauveur,
F. U. Salins, chanoine de Couserans,
Samson, vicaire de S. Gilles,
Saurin, des Eudistes,
J. F. Savine, clerc de S. Sulpice,
Second, de la Pitié,
Seguin, vicaire de S. André-des-Arts,
Tangier,
J. B. Tessier,
J. M. Texier, vicaire de S. Sulpice,
J. J. Thierry, acolite,
Thomas, directeur des Ursulines,
J. H. C. Thoranne, vicaire-général de Toulon,
J. T. Thoranne, de Blois,
Urbain-le-Pêtre,
Varelle-Dateille, de S. François-de-Salle.
Vezzier,
Vialanchan d'Alby,
J. N. Vialard,
M. N. Ville-Crochin,
Villerouin, directeur de Belle-Chasse,
Vivoi,
Volondat, vicaire du diocèse de Limoges.

LAÏCS.

De la Vieuville, officier de marine,
C. Régis-de-Valfonse, ancien officier du régiment de Champagne.

SAINT-FIRMIN, à Paris. Massacre de 75 prêtres et 1 laïc, le 3 septembre 1792.

	Ages.
R. M. Andrieux, supérieur du séminaire de S. Nicolas-du Chardonnet	50
P. P. Balzec, de S. Nicolas-du-Chard.	42
J. C. M. Bernard, bibliothécaire de S. Victor, demeurant rue des Mathurins	33
N. Bize, de S. Nicol.-du-Chard. y dem.	53
P. Bonze, à S. Firmin	73
S. Bitelle, de la Pitié	54
P. Bisse, à S. Firmin	59
J. C. Caron, à S. Firmin	59
N. Colin, à S. Firmin	49
J. J. Delavèze, à S. Firmin	60
J. Delalande, aux Nouveaux-Convertis	38
J. P. Delezan, à S. Firmin	31
J. Delezan, à S. Firmin	47
J. Dufour, de Maçon, à S. Firmin	
P. G. Durocher, supérieur des Nouveaux-Convertis, y demeurant	61
R. F. G. Durocher, aux Nouveaux-Converti s	56
J. P. Duval, de la Pitié	52
J. Falcoz, de la Pitié	66
G. J Fautrel, de S. Nicolas-du-Chardonnet, demeurant au séminaire	62
L. J. François, supérieur de S. Firmin	42
E. M. Gillet, de S. Nicolas-du-Chardonnet, y demeurant	34
G. G. Giroust, de S. Firmin	27
J. H. Guillier, supérieur du séminaire de Beauvais, demeurant à S Firmin	59
J. F. J. Hédouin, demeurans rue des Fossés-Victor	32
P. F. Hénoque, professeur au collége du Cardinal-le-Moine	42
E. Herque du Roule, de la Pitié	52
P. L. Joret, demeurant rue des Fossés-Victor	32
L. J. M. Lanier, direct. de S. Nicolas	39
P. F. Leclercq, de S. Nicol.-du-Chardonnet	23
J. Lemaître, de S. Nicolas-du-Chardonnet	25
C. L. Marmotan, vicaire de S. Severin de Paris, dem. rue des Fossés-Victor	44
C. S. Maynard, rue des Fossés-Victor	42
M. F. Moufle, vicaire de S. Merry, demeurant à S. Firmin	38
J. L. Ovievse, de S. Nicolas du-Chardon.	44
J. L. Rabé, des Enfans-Trouvés	42
P. R. M. Regnier, rue des Fossés-Victor	32
L. F. Rigot, de la Pitié	54
N. C. Roussel, de S. Nicolas-du-Chard.	62
P. Saint-James, de la Pitié	48
J. L. Schmid, curé au Cardinal-le-Moine	40
A. Seconds, de la Pitié	58
C. V. Véret, de S. Nicolas-du-Chard	29
G. Violard, demeurant place Cambrai	32

Tous écroués le 13 août 1792.

	Ages
A. A. Alricy, demeurant rue Neuve-Etienne	81
A. C. A. Beaupoil-St-Aulaire, au collége de Navarre	27
M. A. S. Binard, professeur de troisième à Navarre	50
C. Bochat, procur. des Doctrinaires	72
J. F Bomel, à Ste.-Geneviève	66
P. Briquet, professeur de théologie à Navarre, dem. au collége de Boncourt	50
C. Carmure, de Navarre, demeurant au séminaire des Trente-Trois	44
S. Costa, dem. passage des Bernardins	39
B. A. de Copenne, vicaire du diocèse de Paris, demeur. montagne Geneviève	40
De la Gardette, vicaire de S. Gervais	49
D. C. Duval, vicaire de S. Etienne-du-Mont, demeur. rue Bordet, n°. 18	53
J. Fangousse de Sarttret, demeurant place Maubert	60
M. A. P. Fauconnet, supérieur du séminaire des Trente-Trois	37
E. Félix, supérieur des Doctrinaires	56
P. Fougères, curé de Nevers, demeurant vieille Estrapade	50
P. J Garrigues, rue Coupeau	67
N. Gaudrau, rue Chartière	48
J. M. Gros, curé de S. Nicolas-du-Chardonnet, demeur. vieille Estrapade	50
Y. A. Guillou-Kerenrun, proviseur de Navarre, dem. au collége de Boucourt	44
Y. J. P. Kervisic, de S. Jacques-du-Haut-Pas, dem. au collége de Boucourt	50
G. L. S. Lanchon, directeur de Port-Royal, demeur. rue Neuve-St.-Etienne	39
M. Leber, curé de la Madelaine de Paris, demeurant faubourg Honoré	61
J. B. Legrand, professeur de physique au collége de Lizieux, y demeurant	47
J. T. Leroy, rue de Bièvre	54
M. F. A. Loublier, collége de Boucourt	59
F. J. Meunier, rue du Plâtre-St.-Jacq.	29
H. J. Millet, au collége de Navarre	32
J. M. Phelipot, chap. au col. de Navarre	49
C. Pons, demeurant à Ste-Geneviève	63
P. Potier, supérieur du séminaire des Eudistes à Rouen, dem. aux Eudistes	49
P. J. Thurmenyes, au col. de Navarre	48
N. Verron, supérieur du séminaire de S. Nicolas-du-Chardonnet, demeur. rue Neuve-Etienne	51
J. F. M. B. Voulat, dem. aux Eudistes	62

Tous écroués du 14 au 31 août 1792.

J. A. J. Villette, ci-devant chevalier de St.-Louis, âgé de 61 ans; à S. Firmin depuis 7 ans, écroué le 13 août 1792.

GRAND CHATELET, à Paris. Massacre de 216 détenus, les 2 et 3 septembre 1792.

F. Amable Bouton,
N. Ambroise,
P. J. Armand,
E. Armand,
F. Aubert,
E. C. Auvret,
J. J. Bahy,
C. Bayette,
P. A. Beaumets-Dorcase,
F. Belair,
L. Belhomme,
J. B Bellanger,
P. Bellanger,
J. B. Belloy,
J. B. Benoît,
J. C. Benoît,
E. J. Besleau,
L. M. Betteleu,
A. Bertolai,
F. Bertrand,
C. Besset,
J. B. Billard,
N. C. Bilot,
P. Bionon,
C. Bobi,
J. Bonard,
P. Bosse,
E. Bouchet,
N. A. Bourcé,
P. Bourdin,
F. Bourdillon,
C. A. Bourgeois,
C. F. Bourret,
T. Bournier,
V. Bressant,
J. B. Burel,
A. Buret,
J. Busy,
J. Caillac,
P. Caillot,
A. Cantin,
P. Chapelle,
P. Chapuy,
Charlemagne, dit St.-Jean
F. Charost,
N. S. Chenet,
J. Chesne,
F. Chinox,
J. Clément,
A. Collat,
J. Collet,
F. Constant,
J. Converset,
P. Cosme,
H. Couvcy,
L. A. Christot,
G. Dalamp,
F. Darecart,
L. David,
J. E. Delachapt,
L. E. Demeromont,
P. Demontreux,
J. Demontreux,
J. Desmaisons,
P. Desmarets,
C. J. Desrazoftn,
L. Domisle,
F. Dubaux,
J. B. Dubarcq,
L. Dubois,
P. Dubuc,
L. Dubuisson,
A. Dudoigt,
L. Duhet,
C. L. Dumets,
L. Dumont,
C. Dunoy,
G. Duranda,
F. N. Durand,
A. Durand,
J. J. Elsenay,
L. M. Euge,
A. Fabre,
G. Fabre,
F. Fauguel,
C. F. Fauquet,
J. J. Fauvet,
P. Fayard,
G. Fleury,
J. Fouchet,
D. Fouquet,
A. Fournel,
C. Fremont,
J. Gallot, dit Sommet,
J. B. Gautier,
L. Genisson,
J. J. Geisval,
P. Girard,
G. Goruchon,
C. L. Gosset,
L. Grabelet,
P. Graindesel,
M. Gravier,
F. Guenard,
J. Guiscard,
L. H. Guillot,
R. A. Guiltotni-Brulard,
F. Henaud,
P. V. Herri,
D. Houdain,
J. A. Houdard,
E. Houroux,
N. Jacob,
A. Jacob,
R. L. Jarré,
J. F. Julien,
L. F. Julien,
J. Kergain,
P. Labarre,
P. Labarre,
J. Lahaye,
F. A. Lamollière,
B. L. Lamotte,
L. F. Landors,
J. B. Lavoinier,
J. P. F. Lecomte,
B. Lecoq,
C. L. Ledernes,
J. B. Lefébre,
N. Legris,
L. L. maigre,
M. M. Lemoine-Caeseur,
J. B. Leroi,
P. Leroux,
H. Lexcellant,
C. F. Lexcellant,
J. F. Linan,
N. Mainbournel,
D. Marcan,
J. Marielle,
P. Martin,
L. A. Martin,
J. F. Martin,
J. Martinville,
F. Mathieu,
J. Mathieu,
J. Médard,
J. J. Meneson,
M. Menil,
H. Mercy,
M. D. Méricourt,
P. Mesnard,
J. F. Mestre,
P. Mingnet,
J. Molière,
H. Mome,
M. Monnier,
F. Monteau,
L. A. Morlot,
N. Moulin,
E. Mouton,
J. B. Muguet,
9. Nossan, ou Lainé,
G. Pampin,
P. A. V. Pâque,
E. G. Paré,
N. Paris,
L. Pelletier,
J. Pelletier,
P. Péret,
F. Perrault,
P. Perrier,
P. Petit,
P. Picard,
J. J. Piquet,
F. Pierron,
S. E. Pitoin,
M. Parte,
M. Potterel,
J. Pottier,
N. F. Pouilly,
N. Prevost,
F. Piovost,
C. R. Puteau,
A. Querruel,
P. E. Raimond,
A. Rembevaux,
P. Renard,
F. Robert,
J. Rochet,
P. Rogas,
Rosny-Guillemain,
N. Rousseau,
L. Rousseau,
P. Roussel,
J. F. Roussier,
P. Salabry,
J. S. Sancuari,
P. C. Seigneur,
N. J. Six,
V. Tardy,
M. Tarré,
J. B. Taré,
J. B. Thiéry,
J. B. Thionville,
A. F. Thomas,
A. Tissot,
E Tramblaix,
J. B. Trezel,
L. R. Vandermansen,
F. Vantalon,
E. Vauvillers,
F. Verdier,
P. Vèze,
J. A. Victor,

CONDAMNÉS A MORT, A LA DÉPORTATION ET A LA DÉTENTION,

le troisième jour complémentaire an 4, les 6, 18 et 28 vendémiaire, et 6 brumaire an 5.

A MORT.

Cailleux.	Chamaux.
Claudel.	Delabarre.
Deucoutjusin.	Gathelot.
Hivert.	Jacob.
Jamain.	Lay.
Moblet.	Monard.
Vautier.	Filliol.
Pachon.	Sandos.
Virion.	Babi.
Bertran.	Bonbon.
Cusset.	Gagnant.
Huguet.	Javogues, ex-conventionnel.
Lafond.	Bichet.
Pitoy.	Bucquet.
Bruchet.	Savoye.
Morand.	
Théret.	

A LA DÉPORTATION.

31 individus.

A LA DÉTENTION.

24 individus.

MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Condamnés par la commission militaire séante au Temple, comme complices d'un rassemblement qui a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 fructidor an 4, dans le camp de Grenelle, tendant à égorger les troupes, par suite le Directoire, le corps législatif, et rétablir la constitution de 1793.

Borne.	Maillard.
Bourdon.	Mersan.
Cadroy.	Noailles.
Couchery.	Pavie.
Delahaye.	Pastoret.
Delarue.	Pichegru.
Doumerc.	Polissart.
Dumolard.	Praire-Montaut.
Duplantier.	Quatremère-Quinci.
Duprat.	Saladin.
Desmolières.	Siméon.
Gau.	Vauvilliers.
Henry-Larivière.	Viennot Veaublanc.
Imbert-Colomès.	Villaret-Joyeuse.
Jordan.	Willot.

INDIVIDUS.

Cochon, ministre de la police.	Dossonville, employé dans la police.
Ramel, commandant des grenadiers de la garde des Conseils.	Mailhe, ex-conventionnel.
Duverne de Presle.	Brottier, abbé.
Lavilheurnoy.	Morgant, général.
Miranda, général.	Suard, journaliste.

MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Condamnés le 18 fructidor, soir, à être déportés à Cayenne, comme ayant conspiré en faveur de la royauté. — Le plus grand nombre s'est soustrait à l'exécution du jugement. Le Directoire fait en outre condamner, quelques jours après, à l'exportation les rédacteurs et entrepreneurs d'environ 50 journaux.

DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Albespy.	Delpit.	Menjot d'Elbenne.
Aubepin.	Descordes.	Metz.
Azais.	Dufresne.	Milanges.
Bailleul.	Dupeloux.	Moisson de Vaux.
Baudot.	Humery.	Normond.
Belligny.	Ferrand.	Picot Lacombe.
Bernardy.	Fresnel.	Piet.
Bonnières.	Gallet.	Ponsard.
Bosschaërt.	Gautier-Lamotte.	Quesnel.
Brohon.	Ginestet-Persegats.	Rataud.
Brunet.	Grangier.	Rivière.
Calonne d'Avesnes.	Grégoire de Rumare.	Robert.
Caplat.	Hannaire-Véville.	Rosset.
Carrier-St.-Marc.	Hellot.	Rouch.
Chabaud-Latour.	Henry Longuève.	Roze.
Chable d'Essay.	Huchet-Dreux.	St.-Aignan.
Chambé.	Imbert.	Sausset.
Changarnier.	Jarry.	Serive.
Charles.	Johannet.	Serclot.
Collet Descotils.	Keller.	Sivard.
Corbière.	Laboullaye.	Tarbé.
Corne.	Lamy.	Tardiveau.
Courbon.	Laurans.	Thénard.
Dauchel.	Leclerc.	Thorel.
Dauchez.	Ledesvé.	Thourel.
Debaecque.	Lejaulne.	Vaudelin.
Dehaussy.	Lemaire.	Verrion.
Delacarrière.	Limon.	Vidalot.
Delahante.	Louveau.	Villiot.
Delesaulx.	Maine Brian.	Wilhelm.

Barras, Lareveillière, Merlin et Treilhard firent encore annuller l'année suivante (le 22 floréal an 6) les nominations de 8 départemens, qui n'avaient pas été faites dans leur sens.

Marquézy.	Bailly.	Philippe.
Guesdon.	Bouvier.	Moreau.
Grandmaison.	Brichet.	Jourdain.
Groscassand.	Declerck.	Letourneux.
Frison.	Housset.	Citadella.
Desaix.	Gastaing.	Bordas.
Bergasse-la-Ziroule.		

Députés et individus condamnés le 16 brumaire par arrêté des Consuls à la déportation à Cayenne et à la détention dans le département de la Charente inférieure, comme dangereux pour la tranquillité de l'état (*).

A LA DÉPORTATION.

Destrem. (députés)	Boyer.	Metge.
Aréna. (députés)	Vanhek.	Mourgoin.
Marquézy. (députés)	Michel.	Corchant.
Truc. (députés)	Jorry.	Maignant, de Marseille.
F. Lepelletier.	B. Maignet.	Henriot.
Ch. de Hesse.	Marchand.	Lebois.
S. Duroure.	Gabriel.	Soulavie.
Gagny.	Mamin.	Dubreuil.
Massard.	J. Sabathier.	Didier.
Fournier.	Clémence.	Lamberté.
Giraud.	Marné.	Daubigny.
Fiquier.	Jourdeuil.	Xavier Audouin.
Basch.		

A LA DÉTENTION.

Briot. (députés)	Jourdan. (députés)	Tilly, ex-ministre à Gênes. (députés)
Poulain. (députés)	Lesage-Sénault. (députés)	Julien de Toulouse. (députés)
Grandmaison. (députés)	Prudhon. (députés)	Antonelle. (députés)
Talot. (députés)	Groscassan. (députés)	Lachevardière. (députés)
Quirot. (députés)	Guesdon. (députés)	Santhonax. (députés)
Daubermesnil. (députés)	Stevenotte. (députés)	
Frison. (députés)	Gastaing. (députés)	
Declerck. (députés)	Bouvier. (députés)	
Delbrel. (députés)		

(*) Le gouvernement ajouta encore quelques autres individus à la liste de détention; mais la mesure de déportation ne fut pas exécutée, et il n'y eut même que quelques-uns des condamnés, de l'une et l'autre classe, arrêtés momentanément.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

des CONSPIRATIONS et PROSCRIPTIONS qui ont eu lieu sous le Directoire exécutif.

N°. III.

CONSPIRATION DES JACOBINS, DÉCOUVERTE LE 10 MAI 1796.

CONDAMNÉS A MORT *par la Haute-Cour de Vendôme le 24 mai 1797.*

Babœuf. Darthé.

A LA DÉPORTATION.

Germain. Drouet, s'est évadé.
Blondeau. Robert-Lindet.
Bonin. Vadier. } acquittés.
Buonarotti. Châles.
Menessier.

MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Comme complices d'une conspiration contre la sûreté intérieure de l'état et tendant à ramener le régime de la Terreur.

CONSPIRATION JACOBINE DU CAMP DE GRENELLE, *dans la nuit du 9 au 10 septembre 1796.*

CONDAMNÉS A MORT, A LA DÉPORTATION ET A LA DÉTENTION, *le troisième jour complémentaire an 4,*

PROSCRIPTION DU 18 FRUCTIDOR AN 5, 4 SEPTEMBRE 1797, OPÉRÉE PAR BARRAS, REWBELL ET LAREVEILLÈRE-LÉPEAUX.

CONDAMNÉS A LA DÉPORTATION.

MEMBRES DU DIRECTOIRE.

Carnot. Barthelemy.

DU CONSEIL DES ANCIENS.

Barbé-Marbois. Murinais.
Dumas. Paradis.
Ferrant-Vaillant. Portalis.
Lafond-Ladebat. Rovère.
Lomont. Tronçon Ducoudray.
Muraire.

DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

André. Jourdan.
Aubry. Lacarrière.
Aymé. Lemarchant-Gomicourt.
Bayard. Lemerer.
Blain. Mac-Curtin.
Boissy-d'Anglas. Madier.
Borne. Maillard.
Bourdon. Mersan.
Cadroy. Noailles.

CONDAMNÉS A ÊTRE EXCLUS DU CORPS LÉGISLATIF.

Le 18 fructidor, soir, le Directoire a fait casser, par le Conseil des 500, les élections de 49 départemens, comme ayant été influencées par les royalistes.

MEMBRES DU CONSEIL DES ANCIENS.

Aubrée. Dessaint de Cheverières. Lévêque.
Bacon. Dufouc-Maisoncelle. Maillart.
Belin-Beru. Febvrier d'Arradon. Marmontel.
Benoist. Férat. Monnin.
Bernuzot. Fiévé-Chaumont. Montaut des îles.
Berthereau. Fontenay. Montet la Terrale.
Boirot. Galtier. Nayrod.
Bourlet. Gauthier. Peskay.
Cauvet de Monfort. Gigot de Grisenoy. Picquet.
Châteauvieux. Grandsire. Piedoüe d'Héritot.
Claret-Fleurieu. Gumery. Trotyanne.
Dargnies. Hainque. Tupinier.
Delamétherie. Jarry des Loges. Vernimmen-Vinckhof.
Descourtils de Merlemont. Latache. Werbrouck.
Lavie.

DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Albessy. Delpit. Meniot d'Elbenne.

RÉVOLUTION ET PROSCRIPTION DE SAINT-CLOUD.

Siéyès, après son entrée au Directoire, en floréal an 7, en chasse, en prairial, ses trois collègues Merlin, Treilhard et Larevellière. Buonaparte arrive d'Egypte, dissout, avec lui, le Directoire le 10 brumaire an 8, ajourne les Conseils (qui sont aussi dissous un mois après), exclut plusieurs députés de leur sein, etc.

MEMBRES CHASSÉS DU DIRECTOIRE.

Barras. Gohier. Moulins.
Siéyès, Roger-Ducos, } nommés aussitôt Consuls.

DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

André. Montpellier. Laurent.
Aréna. Constant. Beytz.
Joubert. Briot. Prudhon.
Jouenne. Destrem. Porte.
Talot. Carrère-la-Garrière. Truc.
Duplantier. Gorand. Delbrel.
Garau. Legot. Leyris.
Quirot. Blin. Doche.
Leclerc-Schepers. Boulay-Paty. Stevenotte.
Brische. Souilhé. Jourdan.
Poullain. Demoor. Lesage-Sénault.
Bertrand. Bigonet. Chalmel.
Goupilleau. Mentor. Dimartinelli.
Daubermenil. Boissier. Colombel.
Marquézy. Bailly. Philippe.
Guesdon. Bouvier. Moreau.
Grandmaison. Brichet. Jourdain.
Groscassand. Declerck. Letourneux.